



Library of the Theological Seminary

PRINCETON, N. J.

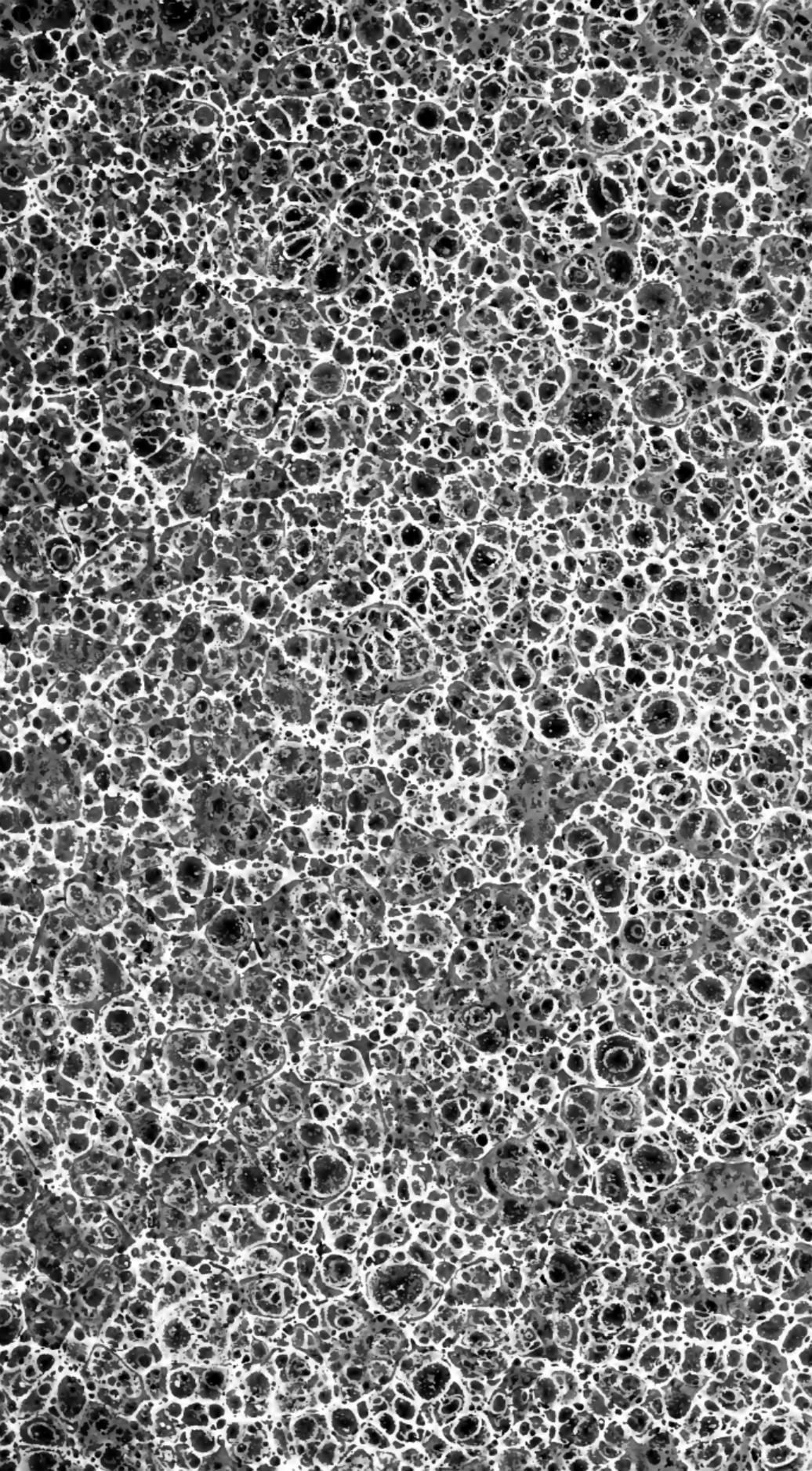
\_\_\_\_\_

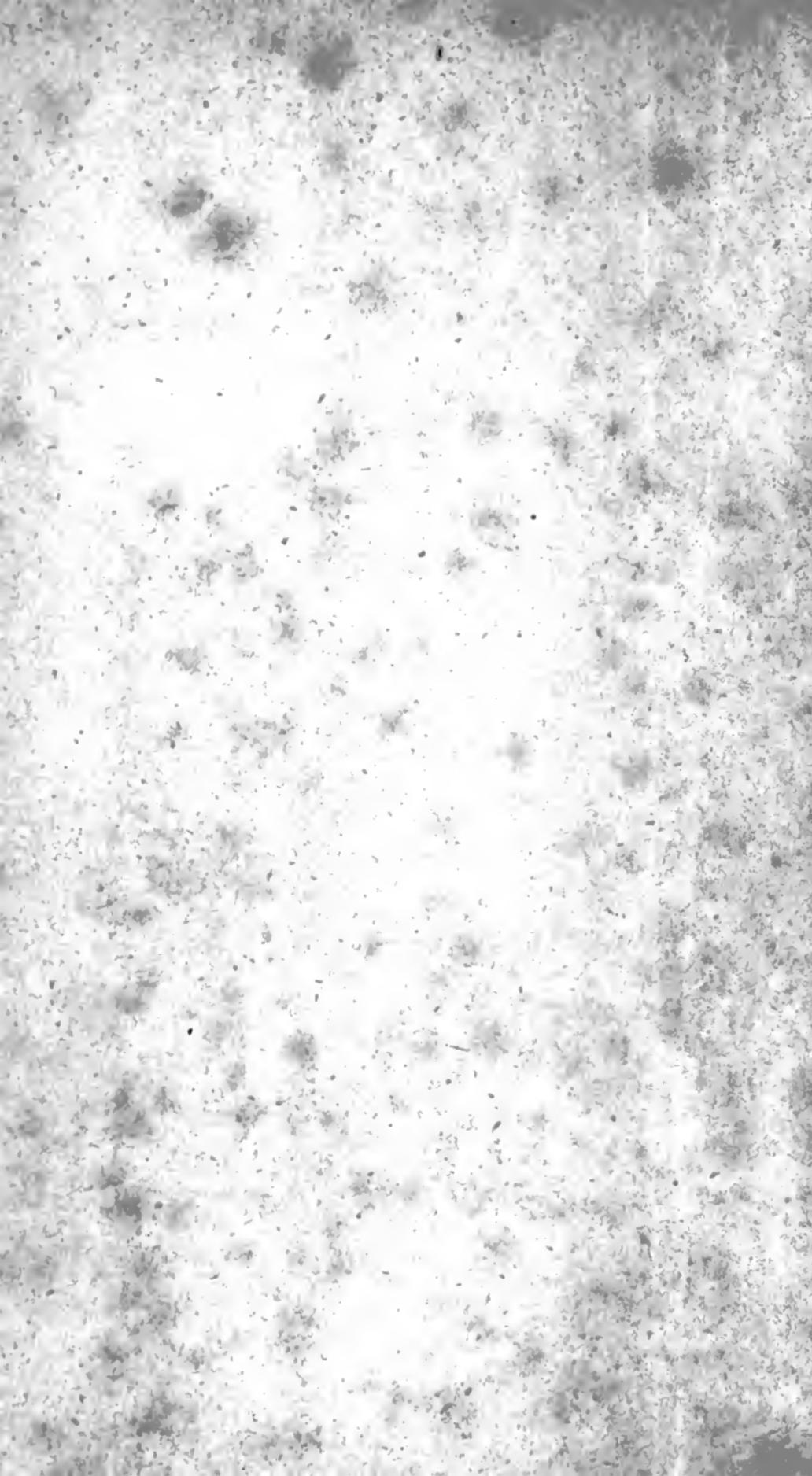
Division..... SCB

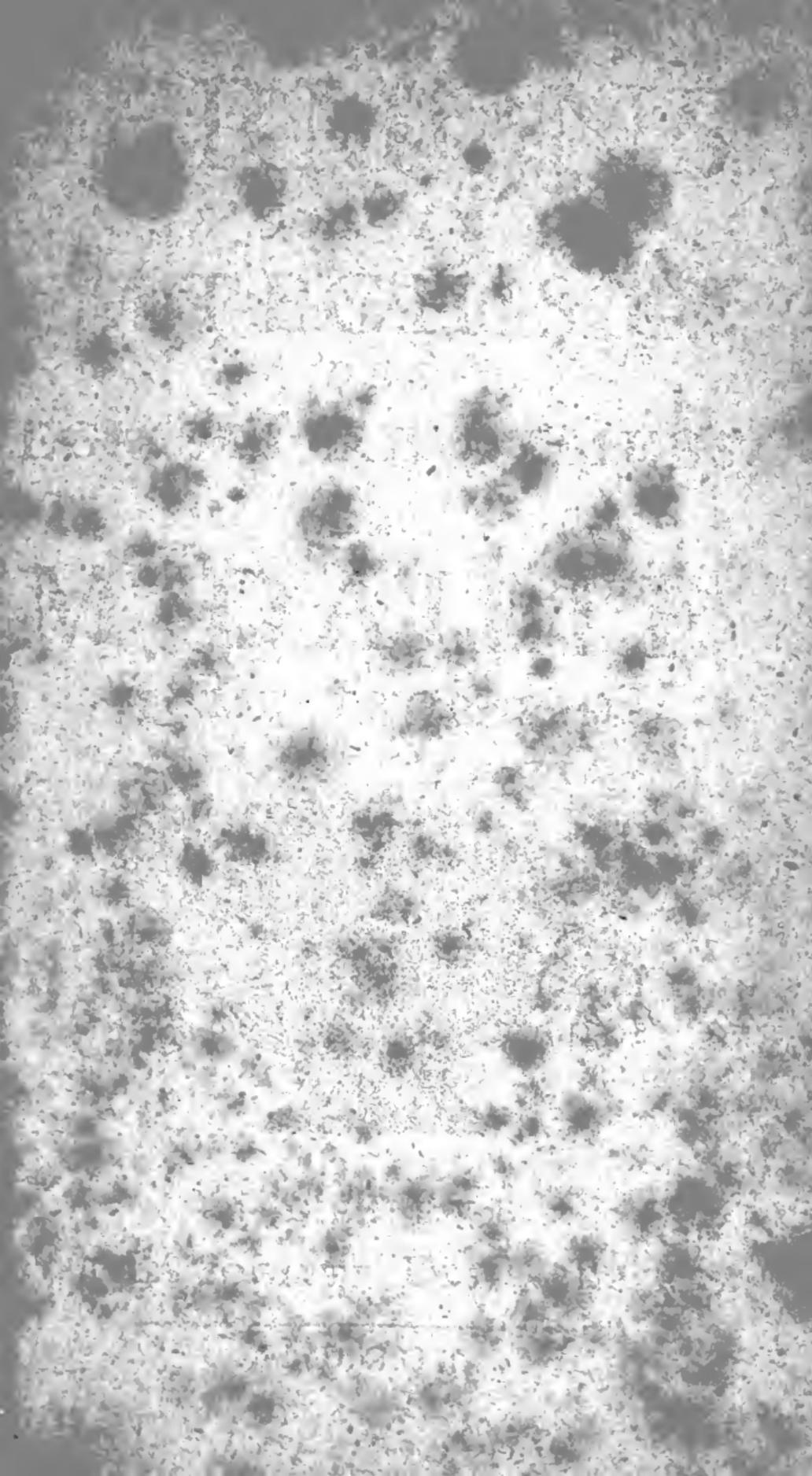
Section..... 11050

v. 3

6.6.10.







Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

SERMONS  
SUR LE  
CATECHISME  
DES  
EGLISES REFORMEES  
Par  
M<sup>R</sup>. DAILLE.  
TOME TROISIEME.



A GENEVE,  
POUR LA SOCIETE' DES LIBRAIRES.

---

M. D C C I.





# T A B L E DES SERMONS

Contenus au Troisieme VOLUME.

XXXVIII.	Sermon <i>Sur la</i> SECT. XXXVII. pag. I
XXXIX.	<i>Sur la</i> SECT. XXXVIII p. 31.
XL.	<i>Sur la</i> SECT. XXXIX. p. 72.
XLI.	<i>Sur la</i> SECT. XL. p. 104
XLII. °	<i>Sur la</i> SECT. XLI. p. 139
XLIII.	<i>Sur la</i> SECT. XLII. p. 172
XLIV.	<i>Sur la</i> SECT. XLIII. p. 214.
XLV.	<i>Sur la</i> SECT. XLIV. p. 249.
	XLLVI. <i>Sur</i>

XLVI.	<i>Sur la</i> SECT. XLV.	p. 281
XLVII.	<i>Sur la</i> SECT. XLVI.	p. 319
XLVIII.	<i>Sur la</i> SECT. XLVII.	p. 356
XLIX.	<i>Sur la</i> SECT. XLVIII.	p. 391
L.	<i>Sur la</i> SECT. XLIX.	p. 421
LI.	<i>Sur la</i> SECT. L.	p. 455
LII.	<i>Sur la</i> SECT. LI.	p. 490
LIII.	<i>Sur la</i> SECT. LII.	p. 525
LIV.	<i>Sur la</i> SECT. LIII.	p. 570
LV.	<i>Sur la</i> SECT. LIV.	p. 607
LVI.	<i>Sur la</i> SECT. LV.	p. 642

SERMON



# SERMON

SUR LA

SECTION XXXVII

DU

# CATECHISME

*De l'Excellence, de la Nature & des Parties de  
l'Oraison Dominicale.*

COMME les choses les plus nécessaires à la vie temporelle sont aussi les plus communes dans le monde; par exemple, l'air, l'eau, le feu, les grains, les fruits, & les chairs sont d'une nature qu'on les rencontre dans tous les climats, au lieu que les perles & les diamans, l'or & l'argent & autres semblables espèces, qui ne servent qu'à l'ornement ou à la commodité de la vie, ne se trouvent qu'en peu d'endroits seulement, d'où il les faut tirer avec peine, la nature les y aiant comme cachées & ensevelies; Il en est de même de la disposition de l'Ecri-

ture sainte, le second & le plus parfait enseignement de la bonté & de la sagesse du Createur; car il s'y trouve des choses dont la conoissance n'est pas absolument nécessaire à la vie celeste, mais elles s'y trouvent en peu de lieux, & encore le plus souvent envelopées & cachées comme en des mines profondes, d'où on ne les peut avoir qu'en sondant avec une attentive & subtile meditation, au lieu que les verités absolument nécessaires à salut s'y rencontrent partout, si clairement exposées à notre veüe, qu'il n'est pas possible d'entrer, tant soit peu dans ces divins Livres, que l'on ne les y remarque incontinent.

La *priere* est de ce caractère, c'est un exercice infiniment nécessaire à la pieté, sans laquelle il n'est pas possible, ni d'avoir communion avec Dieu, ni d'exercer la charité envers nos prochains, ni de jouir d'aucune solide consolation dans nos ames; Aussi voiez-vous que Dieu nous en a semé les enseignemens dans tout le corps de ses Ecritures, dans le Vieux & dans le Nouveau Testament, & presque dans tous les livres de l'un & de l'autre; Il ne s'est pas contenté de nous en donner le commandement, de nous en montrer les dispositions,  
de

De nous en représenter les fruits, il nous en a proposé une infinité d'exemples, les oraisons des personnes qu'il a le plus chèrement aimées. Il a même daigné nous en prescrire un formulaire, nous dictant de sa propre bouche les paroles que nous avons à lui présenter.

A peine sauriez-vous mettre le pié dans aucun lieu de ces saintes & divines Ecritures, que vous n'y découvriez quelque enseignement touchant la *Priere*, que vous n'y rencontriez aussi-tôt ce pain quotidien de l'ame fidèle; Vous en avez vû l'expérience, *Mes Freres*, dans les trois *Dimanches* précédens, où notre *Catechisme* a puisé des Ecritures tout ce qu'il nous a enseigné, & de l'objet auquel nous devons adresser nos prieres, & des conditions & préparations qu'il y faut apporter; Maintenant il poursuit cette riche matiere, & entreprend l'exposition de cette *oraison* que le Seigneur Jesus nous a donnée, présupposant comme une chose claire & indubitable, qu'elle doit être la regle de toutes nos prieres, n'y ayant nulle apparence d'en chercher d'autre, vû la bonté & la sagesse souveraine du Maître qui nous a enseigné celle-ci.

Mais avant que de venir à l'exposition

de l'*Oraison* même, il emploie ce *Dimanche* entier à nous parler de l'occasion qui mûit le Seigneur à nous dicter cette *Priere*, de son excellence, de sa nature, & des parties dont elle est composée ; car d'abord il nous représente que l'ignorance de nos entendemens est si extrême, que nous ne savons pas reconoitre de nous-mêmes ce qui est desirable d'avec ce qui ne l'est pas, ce qui est véritablement bon, d'avec ce qui ne l'est qu'en apparence ; de sorte que si nous suivions notre fantaisie dans les prieres que nous presentons au Seigneur, nous serions en danger de lui demander à toute heure, ce qui nous est le plus nuisible ; c'est pourquoi Dieu a daigné y pourvoir, selon son infinie bonté & sa souveraine sagesse, nous instruisant pleinement dans ses Écritures de la vraie nature des choses, nous montrant celles que nous devons desirer & celles que nous devons fuir & détester, celles qui sont véritablement ou dignes ou indignes de nos vœux ; Et outre une infinité d'autres exemples & enseignemens qu'il nous en a donnés, il a particulièrement prescrit à ses disciples sous le Nouveau Testament un certain formulaire de *Priere*, où il comprend, avec une brieveté & une clarté admirable,

tous les Points que nous pouvons & devons demander ; car les Saints Evangelistes nous recitent, que le Seigneur Jesus, durant les jours de sa chair, étant en quelque lieu en prieres, comme il eut achevé, quelcun de ses Disciples l'ayant supplié de les enseigner à prier ainsi que Jean avoit enseigné ses Disciples, il leur donna cette forme de priere, leur commandant de prier ainsi, \* *Notre Pere, qui és dans les Cieux, & ce qui suit, comme vous l'avez entendu reciter à l'enfant.*

Or quant à l'excellence de cette *Oraison*, outre l'Auteur qui nous l'a donnée, de la main duquel il ne sort rien qui ne soit tres-accomplí, la chose le montre assez elle-même, pour peu d'attention que vous apportiez à l'examiner. *Premièrement*, si vous considerez la substance & le fonds même de cette *Oraison*, vous verrez qu'elle est si parfaitement accomplie, à cet égard, qu'on ne fauroit trouver aucune chose digne des vœux d'un homme sage & vertueux, qui ne soit compris sous quelcun de ses articles ; Car toutes les demandes que nous pouvons faire à Dieu, se rapportant à deux chefs, ou à la possession de quelque bien, ou à la déli-

a ;

\* *Matth. 6. 9. Luc 11. 1. 2.*

vance de quelque mal, l'un & l'autre se trouve exactement & pleinement exprimé dans cette Priere.

Quant au *premier* il y a de deux sortes de biens, les *uns* qui regardent la vie spirituelle & celeste, les *autres* la corporelle & terrestre. Tous les biens de la premiere sorte sont compris dans les trois premiers articles, où nous demandons à Dieu, *que son Nom soit santifié, que son Règne vienne, que sa volonté soit faite*; Car si nous obtenons cela de Dieu, qui ne voit que, par ce moien, nous aurons abondamment, & nous, & les autres hommes pour qui nous prions, tous les biens spirituels que l'on peut desirer, & la conoissance des choses celestes, qui est contenuë dans la santification du *Nom* de Dieu, & toutes les graces de la vraie vertu & pieté, comprises sous l'execution de la volonté de Dieu; & *enfin* les joies & les consolations de la conscience, & la gloire de l'immortalité clairement signifiées par le *Règne de Dieu*? Et quant aux biens temporels qui regardent l'usage de la vie présente, nous les demandons au Seigneur, autant qu'il nous est permis de les desirer là où nous le prions de *nous donner aujourdui notre pain quotidien*? Quant aux maux; on les considère en

en deux manières, ou à l'égard du tems, ou à l'égard de leur nature. A l'égard du tems, ils sont ou présens ou à venir, les *premiers*, qui nous pressent & nous travaillent déjà, les *seconds*, qui nous menacent seulement; Nous demandons d'être délivrez des *premiers*, quand nous prions le Seigneur *de nous pardonner nos pechez*, & nous requerons d'être preservez des *derniers* là où nous le prions de *ne nous point induire en tentation, & de nous délivrer du malin.*

A l'égard de sa nature le mal est aussi de deux sortes, l'un de coulpe & l'autre de peine, nous demandons d'être exemptez de l'un & de l'autre, en priant Dieu qu'il nous *remette nos pechez*, & qu'il *ne nous induise point en tentation*; Car nous *quitter nos pechez*, c'est ne nous point punir pour les fautes que nous avons commises; Et nous *garantir de la tentation*, c'est nous empêcher de tomber à l'avenir dans des fautes semblables. En un mot le peché qui est, ou le corps, ou la cause de tout mal, nous nuit en deux manières, *premièrement*, en ce qu'il nous rend criminels devant Dieu & dignes de sa colere, *secondement*, en ce qu'il exerce sur nous une tyrannie horrible, abusant de nos membres pour offenser Dieu. Nous

demandons l'exemption du *premier mal* dans l'article de la remission des pechez, & la délivrance du *second* dans l'article de la tentation. •

Mais si vous considerez l'ordre & la disposition de l'*Oraison Dominicale*, que se peut-il imaginer de plus beau & de plus parfait? car le bien étant avant le mal, en toutes façons, puis que le mal n'est qu'une privation du bien, n'a-ce pas été le trait d'une tres exquisite sagesse de ranger dans les quatre premiers lieux les articles qui demandent le *bien*, & de mettre ensuite dans les deux derniers, ceux qui rejettent le *mal*? De plus, puis qu'entre les biens, ceux qui regardent l'esprit & la vie celeste sont incomparablement plus nobles, plus nécessaires, plus grands & plus étendus que ceux qui se raportent au corps & à la terre, se peut-il rien dire de plus raisonnable que l'ordre que suit l'*Oraison Dominicale*, demandant *premièrement* les biens celestes & éternels, & *ensuite* les terrestres & temporels, & employant trois articles pour les *premiers*, au lieu qu'il n'y en a qu'un seul pour les *derniers*? semblablement, puis qu'entre tous les maux les pires sont, sans difficulté, les maux de coulpe, les afflictions

& les souffrances n'étans des maux qu'autant qu'elles s'y raportent, n'est-ce pas encore une disposition merveilleusement convenable de n'avoir expressement demandé dans cette *Oraison*, que la délivrance des *premiers*, y sous-entendant seulement les *seconds*, parce que nous ne les devons fuir & avoir en horreur, qu'entant que ce sont, ou des fruits ou des marques du peché? Que si vous examinez l'expression, & comme, on parle dans les Ecoles de la Rhétorique, *l'élocution* de cette *Priere*, les paroles & les phrases auxquelles elle est conceüe, que sauriez-vous vous imaginer de plus riche, de plus magnifique & de plus propre à un tel sujet? La premiere perfection du langage c'est la clarté. Toute cette *Oraison* est conceüe en des termes si clairs & si faciles à ceux qui sont tant soit peu versez dans l'Ecole de Dieu; c'est-à-dire, dans les saintes Ecritures, que les plus petits la peuvent comprendre; Et néanmoins sous cette écorce si douce, & qui se laisse si familièrement manier à toutes sortes de gens, elle cache des sens tres-exquis & pleins d'une profonde sagesse. Si vous regardez légèrement ces mots, *Ton Nom soit santifié, Ton Règne vienne*, & les autres suivans, que se peut-il dire

de plus simple & de plus intelligible? Si vous les penetrez jusqu'au fonds, que peut-on entendre de plus docte & plus plein de mystères? car, je vous prie, considerez un peu avec quel art admirable ils sont choisis.

Les biens spirituels que nous demandons dans ces articles ont deux qualitez, l'une, qu'ils servent à la gloire de Dieu, & l'autre, qu'ils contiennent notre salut & notre souverain bonheur; car la conoissance & persuasion des proprietéz & de la nature de Dieu, la sujétion à son Empire, & l'exécution de sa volonté, sont d'un côté la gloire du Seigneur, & de l'autre le salut de l'homme; de sorte qu'ils peuvent être exprimez & signifiez en deux diverses manières, par des noms qui regardent ou Dieu ou nous; Or le Seigneur les a ici exprimez en la première, & non en la seconde sorte; car il nous fait demander à Dieu que son Nom soit santifié, que son Règne viene, que sa Volonté soit faite, & non qu'il nous donne la foi, la sainteté & l'immortalité, bien qu'au fonds ce soit une même chose; Et il en a ainsi usé, pour nous apprendre, que ce qui nous doit principalement plaire dans le bien, ce qui nous le doit faire le plus ardemment désirer, n'est pas le fruit & l'utilité que nous en tirons, mais la gloire

qui

qui en revient à notre Créateur ; C'est là où il élève nos cœurs, en bannissant cette basse & mercenaire affection, naturelle aux autres hommes, de n'aimer le bien qu'autant qu'il leur est utile, Jesus-Christ veut que nos ames aillent beaucoup plus haut, & que volans au dessus d'elles-mêmes, elles s'attachent immédiatement à ce qui est de plus beau & de plus noble dans le bien, savoir, le raport qu'il a au service de Dieu. Ce que vous devés souhaiter *premièrement* & sur toutes choses, si vous êtes véritablement sage & bon Chrétien, n'est, ni le bonheur de votre prochain, ni le votre même ; mais la gloire de votre commun Seigneur ; Qu'il régne & qu'il soit conu, adoré & obéi par tout, quoi que vous puissiez devenir pour ce qui vous regarde.

Voiez encore avec quelle sagesse est exprimée la demande des biens temporels. *Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien* ; car les biens de cette sorte étans desirables, non pour le luxe, mais pour la nécessité seulement, le Seigneur les comprend sous le mot de *pain* qui signifie, non les superfluités & les excez, mais les alimens nécessaires à la vie, & parce que nous n'en avons besoin, ni de beaucoup, ni pour long-tems, il nous res-

serre

ferre dans les legitimes bornes de la raison, ne nous faisant demander que *du pain*, & *pour ce jourd'hui seulement*.

Quant à la brieveté requise dans toutes les formes du langage, mais particulièrement dans les prieres & requêtes que nous presentons à nos Superieurs, combien est-elle admirable dans cette *Oraison*, qui en soixante & tant de paroles, & non davantage, comprend tres-parfaitement tous les souhaits dignes d'une ame Chrétienne ! O excellent chef-d'œuvre de la divine sagesse ! qui a pû renfermer tant de grandes choses dans un si court espace, & les exprimer si nettement, que le discours, pour être extrêmement court, ne laisse pas d'être infiniment clair.

Pensez, *fidèles*, combien nous devons être soigneux d'apprendre, de dire, & de méditer une si parfaite *priere*, de l'enseigner à nos enfans, de l'avoir incessamment au cœur & dans la bouche. Le seul *Nom de Jesus-Christ* qui en est l'Auteur, nous y oblige déjà assez de soi-même ; Car si nous sommes curieux de savoir les compositions des grands hommes, sur tout de ceux du sang desquels nous sommes descendus, quelle affection & quel zèle ne devons nous point avoir

avoir pour cette *Oraison* conçue & dictée par ce Souverain Prophete de l'Eglise, le Roi des siècles, le Seigneur de Gloire, la sagesse du Pere Eternel & l'unique salut des hommes, le Prince de notre vie, le Chef dont nous sommes les membres? En la disant nous sommes assurez de ne rien demander qui ne soit digne & des oreilles de Dieu & de la bouche d'un fidèle, qui ne soit & tres-agréable à la Majesté devant laquelle nous comparoifions, & tres-utile pour le salut de nos ames; de sorte que si nous faisons cette *priere*, avec la foi, l'attention & l'humilité convenables, nous pouvons revêtir une tres-certaine confiance d'être exaucez.

Mais ce qui a été prouvé en general de toutes les prieres, qu'elles se doivent faire avec une singuliere attention & respect, se doit, sur toutes choses, pratiquer dans celle-ci. *Fidèles*, donnez-vous garde de la profanation de ceux qui la recitent legérement & sans respect; Souvenez-vous que ce sont des paroles conçues par l'entendement du *Fils unique de Dieu*, prononcées par sa bouche sacrée, recommandées à ses chers Apôtres, & par eux diligemment consignées dans leurs écrits, afin qu'elles demeurent à jamais

jamais dans son Eglise. Pensez, que dans cette sainte *Oraison* il n'y a rien d'inutile ni de superflu, qu'il n'y a pas un petit mot, qui ne soit plein de quelque mystère; vous le reconnoitrez aisément par l'exposition que vous en entendrez dans les Dimanches suivans, où le *Catechisme* examinera par le menu, chacun des articles dont elle est composée.

Pour cette heure, afin de déduire le tout avec ordre, il divise ces six articles; (car il y en a autant) en deux ordres, l'un de ceux qui regardent la gloire de Dieu simplement, l'autre de ceux qui concernent notre bien & notre avantage: Il met dans le *premier* ordre les trois premiers articles, où nous demandons à Dieu premièrement, que *son Nom soit santifié*, secondement que *son Règne vienne*, & enfin que *sa volonté soit faite en la terre comme au Ciel*. Il range dans le *second* les trois articles suivans, où nous prions Dieu premièrement, de nous donner *notre pain quotidien*, en second lieu, de *nous pardonner nos pechez*, & en troisiéme lieu, de *ne nous point induire en tentation*. Il n'y a rien de difficile en cela; chacun voiant assez qu'en effet les *trois premiers* articles touchent l'interêt du Seigneur,

& les trois suivans, le notre; seulement nous est ici proposée une question par le *Catechisme*, s'il est permis de demander à Dieu quelque chose dont il ne nous revienne nulle utilité? La réponse qu'il y fait peut être renfermée en trois *Points*. Le premier est qu'au fonds & en effet nulle des choses que nous demandons au Seigneur ne regarde pas tellement sa gloire, qu'elle ne soit aussi utile à notre salut; car comme nous l'avons déjà touché ci-dessus, nous avons évidemment part dans la *santification de son Nom*, dans l'*avenement de son Règne*, & dans l'*execution de sa volonté*, que nous lui demandons; Mais je dis en second lieu, que c'est la disposition de sa volonté, & non la nature des choses-mêmes, qui a lié ensemble les interets de sa gloire & ceux de nôtre salut; car il ne laisseroit pas d'avoir dans l'Univers la gloire qui lui est dueë, quand mêmes nous n'aurions point de part à son salut; d'où il resulte qu'encore que ces choses soient jointes en effet, elles peuvent néanmoins être séparées dans notre pensée.

C'est donc ce que nous devons faire, quand nous demandons ces trois articles au Seigneur (comme nous le dit notre *Catechisme*

*chisme* en troisiéme lieu) détachant notre esprit de nos propres interets, & ne pensant uniquement qu'à ceux de Dieu; car nous devons tellement affectionner la gloire de ce grand Dieu, que si elle étoit incompatible avec notre salut; En ce cas nous devrions plutôt renoncer à notre intérêt qu'au sien, & nous résoudre à nous voir plutôt malheureux, que Dieu deshonoré; Et c'est là qu'il faut rapporter cet admirable souhait de l'Apôtre dans le chapitre 9. des *Romains*, qui jugeant qu'il y auroit moins de gloire à Dieu de le sauver que de convertir toute la nation des Juifs, *désire, si la chose étoit possible, d'être anathème pour eux, de perdre la part qu'il avoit au Roiaume de Jesus-Christ*, pourvû que Dieu fût glorifié par la conversion d'un si grand peuple; Mais quant aux choses qui regardent notre bien & salut, la condition en est un peu différente; Car comme il n'est pas possible que Dieu nous les donne, qu'il ne lui en revienne de la gloire, aussi ne nous est-il pas permis de les demander, sans les rapporter à Dieu, comme à leur véritable fin. Nous désirons le *pain* de cette vie, la *remission* de nos pechez, la *délivrance* de la tentation, non seulement, parce que ce sont des

des choses nécessaires à notre bien, mais aussi principalement, parce que ce sont des moïens de mettre, de plus en plus, en évidence la bonté & la puissance de Dieu à la gloire de son grand Nom.

Mais outre ces six articles, il faut remarquer que *l'Oraison Dominicale* en contient encore deux autres, un court *Exorde* en ces mots *Notre Pere, qui es aux Cieux, & l'Epilogue* ou la *conclusion*, en ceux-ci, *car à toi est le Règne, la Puissance & la Gloire aux siècles des siècles, Amen.* *L'exorde* adresse notre voix à Dieu, & le rend attentif & favorable à nos vœux, en lui représentant l'assurance que nous prenons de sa bonté & de sa puissance, le tenans pour notre *Pere* celeste; *L'Epilogue* est comme le comble & la couronne de toute *l'Oraison*, donnant à Dieu la gloire qui lui appartient, d'être le *Roi Eternel* & le *Souverain Seigneur* de toutes choses. Ainsi voyez-vous que cette divine *Priere* contient huit *Parties* en tout, un *Exorde*, six *Demandes* dont les trois premières regardent le *Seigneur*, & les trois dernières nos personnes, & la *conclusion*; Nous aurions maintenant à entrer dans l'exposition de la *premiere Partie*. Mais parce que le *Catechisme* ne la traite que dans le *Dimanche* suivant, se

contentant de nous faire voir dans celui-ci comme le plan de cet ouvrage sacré, nous emploierons ce qui nous reste de tems à vous représenter *deux enseignemens*, qui se peuvent tirer de cette considération generale de *l'Oraison Dominicale*.

*Le premier* est, que nous ne devons présenter les prieres de notre Religion à aucun autre qu'à Dieu; car puis que cette *Oraison* en est la regle, selon l'ordonnance de Jesus-Christ à ses Apôtres, \* *Vous donc priez ainsi*, il est évident que nous sommes obligez d'adresser nos prieres precisément à celui à qui celle-ci s'adresse. Or elle s'adresse à Dieu & non à aucun autre; il s'enfuit donc que nos oraisons, pour être saintes & legitimes, ne doivent être présentées qu'à celui qui est Dieu, & non par consequent, aux Saints *trepassez*, qui quelque relevez qu'ils soient dans le Roiaume celeste, ne sont neanmoins, après tout, que de pures & de simples créatures; Mais ce *Point* a été amplement traité dans son lieu.

*L'autre*, que nous avons ici à apprendre est, que la vraie & legitime devotion, est de prier pour les *fidèles* qui vivent encore, sans être obligé particulièrement & directement à prier pour les *trepassez*; Car si nous de-

\* *Matth. 6. 9.*

Vions ce service aux morts, quelle apparence y a-t-il que Jesus-Christ notre Souverain Docteur en eût oublié l'article dans une *Oraison* qu'il a donnée à ses Apôtres, pour être comme le *Canon* & la règle de leurs offices, & de laquelle il a dit expressément, *priez ainsi*? Je ne veux point examiner pour cette heure, si vous ne faites pas une chose superflue, vaine & inutile, quand vous priez pour les morts; Il me suffit de dire qu'alors vous ne priez pas de la manière que l'a ordonné le Maître; car, en quel endroit de sa *règle* trouvez-vous qu'il nous ait, ou prescrit, ou insinué seulement ce soin que vous avez des *trépassés*. Je voi bien qu'il m'y donne ordre d'étendre ma charité sur mes frères, & de ne la pas renfermer toute entière en moi-même, puis qu'il me fait prier, non point pour moi, mais pour nous, qu'il me fait demander, non mon pain, mais nôtre pain; qu'il me fait souhaiter, non que Dieu me délivre, mais qu'il nous délivre de tentation.

Mais aussi est-il évident que ceux pour qui il nous fait prier ont part au *pain* que nous mangeons & aux *Tentations* qui nous sont livrées; que ce sont par conséquent des personnes vivantes, les esprits des défunts étans dans une condition où ni les *Tenta-*

*tions* de l'ennemi, ni les *besoins* de cette vie n'ont plus de lieu. C'est d'oc sortir de la régie de Jesus-Christ, que de prier pour eux, c'est un service irrégulier, fondé sur la fantaisie des hommes, & non sur l'institution du Maître, une charité indiscrete & heteroclite, qui donne sans besoin, qui dispense ses devoirs, sans jugement.

Mais si cette *Priere pour les morts* n'a point de fondement dans l'*Oraison Dominicale*, n'en auroit-elle point au moins dans quelcun des passages des saintes Écritures? *Chers Frères*, elle se trouve aussi peu dans les autres Doctrines de Dieu qu'en celles-ci. Nous avons un tres-grand nombre de prieres dans les Livres du Vieux & du Nouveau Testament. Mais il ne s'y en trouve aucune de cette nature adressée à Dieu *pour les morts*. Nous y avons l'histoire de la mort de diverses personnes, & du deuil de leurs parens & amis, & des devoirs qu'on leur rendoit après leur trepas; Mais cet office pour le repos de leurs ames ne se rencontre nulle part. *Abraham* y enterre *Sara*. *Jacob* y pleure *Joseph* le croiant mort, *Joseph* & ses frères y mènent deuil sur *Jacob*, les *Israëlites* embaument *Joseph* & le mettent dans un  
cercueil

cercueil; *David* y<sup>a</sup> regrette tendrement *Abalom* son fils, & souhaitant de le pouvoir racheter par sa mort, il s'afflige pour l'enfant qu'il avoit eu de *Bersabée*, mais bien loin de prier pour lui après sa mort, il se leva de son Jûne & cessa de prier, dès qu'il le fût mort; Et dans le Nouveau Testament les fidèles<sup>b</sup> emportent *Saint Etienne* après sa mort, l'enfvelissent & mènent grand deuil sur lui, c ils lavent *Tabitha* après son décez: mais ni dans ces occasions, ni dans d'autres semblables, nous ne lisons point qu'ils aient prié pour les morts. Si cette Priere étoit aussi nécessaire qu'on le prétend, quelle apparence, ou que les fidèles d'alors l'eussent omise, ou que l'Écriture, qui est si soigneuse de nous proposer les exemples de leur pieté, n'eût fait mention, quelque part, de leur devotion à cet égard? *S. Paul* dans la première aux *Thessaloniens* d touche brièvement nos devoirs, quand quelqu'un des nôtres vient à mourir, il nous défend de nous attrister par excez, il nous commande de nous consoler l'un l'autre, par l'esperance de la resurrection; Des Prieres pour les morts il n'en dit rien, s'il les eût

b ;

a 2. Sam. 12. 20. b Act. 8. 2. c Act. 9. 37.

d 1. Thessal. 4. 13. &amp;c.

crû legitimes, comment les eût-il oubliés dans cet endroit? & où est celui de nos *Adversaires* qui traitant ce passage, n'en fit mention & ne conseillât aux parens des défunts de convertir en *Prieres* pour le repos de leur ame, les larmes & les soins qu'ils sacrifient inutilement à leur propre deuil? Dans le 15. de la premiere aux Corinthiens il dispute de la resurrection, & allégué divers argumens pour la prouver, mêmes jusques à l'abus de quelques-uns qu'il note en passant, qui étoient batisez pour les morts; En conscience, si la *Priere pour les Trepassez* eût été alors l'une des dévotions communes & publiques de l'Eglise, ne s'en fût-il pas servi sur un tel sujet? Or la verité est néanmoins qu'il n'en dit rien, non plus qu'ailleurs.

Mais nos *Adversaires* destituez d'Escritures vraiment *Canoniques*, mettent en avant les \* *Apocryphes*, un second livre des *Maccabées*, pièce qui n'a jamais été reconuë par la Synagogue, rejetée par l'Eglise primitive des quatre premiers siècles, & au fonds pleine de tant d'inepties & de contradictions, qu'il est étonnant que l'on veuille lui donner rang entre les livres divins. Cet auteur donc aiant recité, que certains

\* 2. *Maccab.* 12. 46.

*Juifs* aiant été défaits à la guerre, par un jugement de Dieu justement indigné contre eux, de ce qu'ils avoient violé sa Loi, en touchant & prenant des choses consacrées aux idoles, dit que *Judas*, dès qu'il eut découvert leur faute, fit une collecte de douze mille drachmes d'argent, & l'envoia à *Jerusalem*, pour offrir en sacrifice pour le péché; Ce que cet *Ecrivain*, selon son ignorance ordinaire, interprète avoir été fait pour les *morts* & pour leur resurrection, concluant que c'est une sainte & salutaire pensée de prier pour les *morts*. Mais ce n'est que la conjecture de cet homme; car quant à *Judas* & aux *Juifs* qui firent faire cette oblation à *Jerusalem*, leur intention étoit toute évidente d'obtenir par ce service, que le crime de ces gens n'attirât aucun malheur sur la Congregation d'*Israël*, comme avoit fait autrefois celui d'*Acan*; Et quand mêmes le jugement de cet Auteur meritoit quelque consideration, il ne serviroit pourtant de rien à nos *Adversaires*, puis que les prieres qu'il approuve regardent la resurrection, comme il le dit expressément, au lieu que celles de *l'Eglise Romaine* se rapportent au *Purgatoire*.

Ils alléguent ensuite que les *Peres*, com-

me on les appelle, ont prié Dieu pour les *morts*; Et je ne nie pas que cet abus ne soit tres ancien parmi les Chrétiens; car dès la fin du second siècle il paroît dans *Tertullien*, & il alla toujours en se fortifiant, jusques à ce qu'enfin il prit pié dans toutes les parties de l'Eglise Chrétienne, nonobstant les remontrances de quelques uns qui s'y opposèrent dans le quatrième siècle, & qui au lieu d'être écoulez, furent rejettez avec aigreur, & mêmes enrôlez par *Epiphane* au nombre des heretiques.

Mais il faut là-dessus considerer deux choses, l'une est qu'il nous suffit que les vrais & premiers *Peres* du Christianisme, les *Apôtres* & les *Prophetes* n'ont point prié pour les *morts*, ce qu'ont fait les autres, ne pouvant ni ne devant être la regle de notre foi suffisamment fondée sur la Parole de Dieu. L'autre est, que quoi qu'il soit au reste de ces prieres que les Anciens faisoient pour les *morts*, du moins est-il tres-évident, qu'elles étoient infiniment differentes de celles dont l'Eglise Romaine commande aujourdui l'usage; Car les premiers *Peres* qui paroissent tachez de cet abus, prient Dieu generalement pour tous les *morts* decedez en la profession de la pieté; pour les *Patriarches*, pour les

les Prophètes, Prêcheurs, Evangelistes, Martyrs, Confesseurs, pour les Apôtres, & généralement tous les Saints, sans mêmes oublier la Sainte Vierge Marie, comme nous l'apprenons, & par les anciennes Liturgies publiées, bien que faussement, sous les noms de S. Jaques, S. Basile & S. Chrysostome & par S. Epiphane \* qui traitant de cette matiere tranche nettement, que l'on prie pour les Justes, les Peres, les Patriarches, les Prophètes, Apôtres, Evangelistes, & Martyrs, pour separer le Seigneur Jesus-Christ du rang des hommes, par cet honneur qu'on lui fait.

Que diriez-vous qu'il y en a quelques-uns, comme S. Chrysolore entr'autres dont la charité est si exorbitante, que de prier aussi pour les dannez? Extravagance qui trouve de l'appui dans les contes que font quelques vieux auteurs, de Thecla & de S. Gregoire, dont celle-là tira de l'enfer, par ses prieres, l'ame d'une nommée Falconille, & l'autre celle de l'Empereur Trajan. Comment donc nos Adversaires n'ont-ils point de honte d'alleguer de telles prieres, pour fonder les leurs, qui en sont infiniment éloignées? Car il est clair qu'ils tiendroient pour ridicule & extravagant celui qui prio-

roit

\* Epiph. hares. 75. p. 91r.

roit aujourd'hui, ou pour les *Saints* ou pour les *dannez*, & si nonobstant l'autorité de ces grands exemples, ils ont bien osé abolir l'usage de telles *prieres*, les trouvant sans aucun fondement, soit dans la Parole divine, soit dans la raison, pourquoi se fâchent-ils de ce que nous rejettons les leurs qui ne sont pas mieux fondées?

Mais cette diversité des *Prieres* anciennes d'avec les modernes paroît encore bien clairement dans leurs autres circonstances; car, au lieu que ceux de *Rome* demandent pour les *morts*, la remission des peines temporelles des pechez qu'ils ont commis, & leur sortie de ce feu fabuleux qu'ils nomment communément *Purgatoire*, les Anciens prioient Dieu de ressusciter leurs *morts* de bonne heure, souhait évidemment fondé sur la réverie de plusieurs des Premiers & des plus celebres *Peres*; que les ames des fidèles, au sortir de cette vie, étoient sequestrées dans un certain lieu où elles attendoient en repos la resurrection de leur corps; l'heure de laquelle étant venuë, ils estimoient que Jesus-Christ ressusciteroit les *morts*, non tous à une seule fois, mais les uns après les autres, dans l'espace de mille ans; de sorte qu'ils supplioient le Seigneur pour leurs

leurs

leurs morts, qu'il daignât les relever des premiers.

Toute cette fantaisie paroît clairement dans les Livres de *Tertullien*, & dans ceux de *S. Ambroise*, & c'est de là qu'est venue cette *Oraison* étrange que nos *Adversaires* ont retenuë dans leur *Messe*, où ils prient Dieu de se souvenir *de ceux qui les ont precedez, avec le signe de la foi, & qui dorment le sommeil de paix*; paroles qui conviennent fort bien à cette vieille rêverie de l'état des ames dans le lieu de *Sequestre*, jusques au jour de la resurrection, mais repugne évidemment à la moderne invention du *Purgatoire*, qui fait, non dormir, mais brûler les ames pour qui elle prie; & les met, non dans un doux sommeil, mais dans un feu aussi ardent que celui de *l'enfer*, qui les tourmente si vivement, que quelques stupides & insensibles qu'on les puisse feindre, il n'y a nul moien qu'elles s'y endorment.

J'estime donc que cet abus de *prier pour les morts*, a pris son origine de la passion que la perte des personnes chères cause ordinairement; car comme l'excez de la douleur emporte quelquefois les personnes affligées, à embrasser & à toucher les morts qu'elles regrent, à parler à eux, de même  
que

que s'ils entendoient encore leurs voix , à verser des larmes, & jeter des bouquets de fleurs sur leurs cercueils & tombeaux; Ainsi y a-t-il apparence qu'elle leur y faisoit aussi répandre des *Prieres*, & que ne pouvant leur faire aucun bien réel, ils évaporoient leur deuil en souhaits, inutiles à la vérité, pour le salut des morts; mais utiles en quelque façon, pour le soulagement des vivans, qui satisfaisoient en quelque sorte leur affection & leur deuil par ces vains services, & c'étoit la vraie cause qui produisoit l'abus que *S. Paul* remarque, & qu'il taxe sourdement dans la premiere Épitre aux *Corinthiens* de ceux qui étoient batizés pour les morts. Mais ces *Prieres*, qui n'étoient que de simples exhalaisons de la douleur des personnes affligées, furent prises ensuite pour des offices de pieté envers les *défunt*s; chacun s'en servoit pour témoigner qu'ils ne portoient pas moins d'amour à leurs *morts* que les autres; Et c'est pourquoi vous voiez que les plus anciens prient premierement pour les *Apôtres*, les *Prophetes* & les *Martyrs*, parce que de tous les serviteurs de Dieu, il n'y en a point à qui nous devons tant d'affection qu'à eux-là.

Les *Chiliastes* ou *Millenaires* dont nous  
venons

venons de toucher l'erreur, ne manquèrent pas d'approprier cet abus à leur opinion; Depuis, les Docteurs de l'Eglise s'étant mis à philosopher sur ces *Prieres*, en abolirent une partie, savoir, celles qui se faisoient pour les *Apôtres* & pour les *Martyrs*, jugeant que c'étoit outrager ces grands hommes de prier pour eux, puis que, selon toute apparence & raison, ils vivoient & triomphoient avec Jesus-Christ; Ils ne laissèrent donc ces *Prieres* que pour ceux qu'ils estimoient attendre encore la resurrection, dans les lieux souterrains, & cette opinion qui vit encore parmi les *Grecs* & les *Ethiopiens*, s'étant finalement éteinte dans l'Eglise d'Occident, ceux de Rome, qui voioient que la *Priere pour les morts* leur étoit infiniment utile, en abolissant cette premiere rêverie qui en étoit autrefois le fondement, en substituerent une autre, savoir, la créance du *Purgatoire*, fort moderne & fort particuliere, n'ayant été établie par loi publique, qu'en l'année de Christ 1439. seulement au *Concile de Florence*, & encore entre les seuls *Latins*, tous les *Chrêtiens* de la Communion des *Grecs*, des *Moscovites* des *Arméniens* & *Abyssins* la rejettans constamment jusqu'à ce jourd'hui, aussi bien que nous.

Je dis donc que puis que la *Priere pour les morts* est si douteuse & si incertaine, puis qu'elle a si souvent changé de face & de fondement entre les Chrétiens, un siècle la pratiquant d'une façon & les autres d'une autre toute différente, puis que nos *Adversaires*-mêmes ont expressement rejeté & anathematizé quelques-uns de ses anciens fondemens, c'est en vain qu'ils nous en alléguent l'exemple, cette même variété qui s'y remarque, montrant assez que ce n'est nullement une institution Apostolique.

Qui ne voit donc que dans cette incertitude, le meilleur & le plus sûr est de nous tenir à l'Écriture sainte, nous contentans des *Prieres* qu'elle nous a commandées, dont elle nous a donné & des préceptes & des exemples si authentiques? Et que c'est une pure témérité de nous condamner comme coupables de sacrilege & d'herésie, sous ombre que nous rejettons de notre Religion cette dévotion mortuaire, qui n'est ni ordonnée ni recommandée dans aucun lieu des divines Écritures, & qui s'étant élevée de si foibles & abjets commencemens, a enfin, par le laps du tems, introduit diverses erreurs & superstitions parmi les Chrétiens, au grand deshonneur de Dieu,

Sur la SECTION XXXVIII. 31

& à l'irreparable scandale de ceux de dedans & de dehors ? *Chers Freres*, Dieu nous fasse la grace de perseverer à jamais dans cette sainte resolution de ne rien présumer hors de sa Parole, & de tenir pour anathème quiconque voudra nous prêcher outre ce qui nous a été evangelizé par ses bienheureux Apôtres. *Amen.*



# SERMON

SUR LA

## SECTION XXXVIII

DU

## CATECHISME

*Sur ces mots, Notre Pere, qui és  
aux Cieux.*

**C**omme Dieu a imprimé en sa *Loi*, par laquelle il parle à nous, certaines marques de sa divinité, qui ne se trouvent en aucune autre *Loi* quelle qu'elle soit, de même

me il a gravé dans la *Priere* par laquelle il veut que nous parlions de lui, des empreintes de sa Sageſſe, ſi évidentes qu'il eſt impoſſible, ſi on la conſidère avec ſoin, d'y méconnoître ſa main, ne s'étant jamais vû au monde une *Oraison* ſemblable à celle-là, qui dans une brieveté ſans égale, renferme toutes les choſes que l'homme doit demander à Dieu, ainſi que cela vous fut expliqué *Dimanche* dernier.

Mais entre ſes autres parties, l'*Exorde* que nous devons aujourdui expliquer eſt digne de toute notre admiration, puis qu'en ſix paroles, & non davantage, il comprend les raiſons de toutes les ſaintes diſpoſitions qui doivent être en nous, lors que nous prions, & les y mettant par ce moien, il repreſente par conſequent à Dieu toutes les choſes qui ont accoutumé d'émouvoir ſa pitié, & d'attirer ſa bienveillance ſur les hommes; car rien ne porte le Seigneur ſi efficacement à nous exaucer, que lors qu'il voit en nous toutes les diſpoſitions requiſes dans une vraie & legitime *Priere*; Il ne peut mépriſer nos requêtes, quand nos cœurs ſont diſpoſez de la maniere que nous le témoignons, en l'apelant *notre Pere qui eſt aux Cieux*. Ces mots doivent donc être appliquez

Quiez à deux usages, *premierement* à exciter en nous les sentimens & les preparacions convenables à ceux qui prient un si grand Dieu, *secondement* à exciter en Dieu les tendresses & les émotions nécessaires pour nous exaucer ; car puis qu'il est *notre Pere Celeste*, il est bien juste que nous nous confiions en lui, & que nous attendions de son amour & de sa puissance toutes les choses dont nous avons besoin. De plus, puis qu'il est *notre Pere Celeste*, il est sans doute convenable à sa parfaite bonté & puissance de nous accorder liberalement tout ce qui est nécessaire à notre salut & à notre consolation, ce que nous déduirons plus amplement dans l'exposition particuliere de cet article, qui attribue, comme vous voiez, deux qualitez à Dieu, *premierement* il l'appelle *notre Pere*, *secondement* il ajoute qu'il est dans les Cieux.

Il est certain que l'une & l'autre s'adresse à Dieu ; Mais parce que dans la tres simple Essence divine il y a trois personnes, le *Pere* le *Fils* & le *S. Esprit*, l'on demande, si dans ce lieu, le mot de *Pere* est attribué à l'une de ces Personnes seulement, ou à toutes les trois ensemble ; Car quelquefois dans l'Écriture l'une de ces trois personnes est par-

ticulierement appelée notre *Pere*, quelque-fois aussi cette qualité leur est attribuée en commun. Le *Pere* nous a engendrés par sa Parole puissante, nous aiant élus en son *Fils*, selon son bon plaisir; le *Fils* nous a communiqué cette celeste & immortelle nature qu'il nous a acquise par sa mort, au sujet de laquelle il est appelé en *Esaië* le *Pere* d'Eternité; le *S. Esprit* de même peut être appelé *notre Pere*, puis qu'il est l'unique principe de notre regeneration.

Ainsi vous voiez, que quand nous prions *notre Pere* l'on peut entendre par ce mot, Dieu, *Pere, Fils, & S. Esprit*; Mais parce que le *Pere* est la premiere personne de la Tres-sainte & Tres glorieuse Trinité, il semble plus à propos de dire, que cette *Oraison* s'adresse directement au *Pere*, comme à la source & au principe de toute la divinité, sans exclure toutefois le *Fils* & le *S. Esprit*, qui sont en quelque façon, compris sous ce *Nom*, puis que l'action & l'intervention de l'un & de l'autre est necessaire, pour fonder & établir la qualité signifiée par ce *Nom*. Car Dieu le *Pere* ne seroit point *notre Pere*, si le *Fils* ne nous en avoit acquis le droit, & si le *S. Esprit* ne nous l'avoit conféré; De là vient que l'Eglise ancienne imitant soigneusement

sement ce formulaire de l'*Oraison Dominicale*, adressoit toutes les prieres solennelles, qui se faisoient publiquement dans l'Assemblée des fidèles, à Dieu le *Pere* par *Jesus-Christ*, & dans les recueils que l'on en a fait, il ne s'en trouve aucune publique qui soit autrement conceüe; ce qu'il faut remarquer, pour vous le dire en passant, contre la calomnie de quelques nouveaux Docteurs de l'Eglise Romaine qui nous accusent de ce qu'en tout le corps de notre liturgie il ne se trouve aucune *Oraison* adressée directement & nommément à *Jesus-Christ*; car si cela est un crime, toute l'Eglise primitive de laquelle ces gens font tant d'état, en a été coupable. Si c'est favoriser l'*Arianisme*, elle l'a donc favorisé; Mais certes cette accusation ne va pas seulement contre l'autorité de l'Eglise ancienne, mais aussi contre toute raison; car celui qui invoque le *Pere* au Nom, par le mérite & l'intercession du *Fils*, invoque actuellement le *Fils*, & le prie; & vous ne sauriez former une telle priere, si vous ne posez, que le *Fils* est Dieu benit éternellement avec son *Pere*. Ainsi donc, bien que les prieres Ecclesiastiques des anciens Chrétiens, & les nôtres ne soient pas directement adressées à *Jesus-Christ*, nean-

moins elles le comprennent necessairement, nous ne saurions invoquer le *Pere* de la maniere que nous l'invoquons, sans invoquer en même tems le *Fils*.

Or, si l'on peut adresser aussi des Prieres au *Fils* & au *S. Esprit* nommément & particulièrement, c'est une question tres-facile à résoudre; car puis que le *Fils* & le *S. Esprit* sont Dieu coëssentiel & coëternel avec le *Pere*, il n'y a aucun doute que l'un & l'autre peut être invoqué & prié directement; en effet nous en avons dans le Nouveau Testament quelques exemples bien remarquables. *S. Etienne*, comme le raporte *S. Luc* au ch. 5. du Livre des *Actes*, étant sur le point de rendre l'ame, fait cette Priere à Jesus-Christ, <sup>a</sup> *Seigneur Jesus, reçois mon esprit*, & *S. Paul* l'exprime de la sorte au ch. 3. de sa 1. aux *Thessalon*. <sup>b</sup> *Notre Dieu & Pere & Notre Seigneur Jesus-Christ* veuille adresser notre chemin vers vous, & au ch. 13. de sa 2. aux *Corinth*. <sup>c</sup> *la grace du Seigneur Jesus-Christ & la dilection de Dieu, & la communication du S. Esprit soient avec vous, Amen.*

Sur quoi il faut encore remarquer que le Seigneur Jesus, outre la qualité qu'il a de *Fils Eternel* de Dieu, en a aussi une autre, à l'égard

<sup>a</sup> Act. 7. 59. <sup>b</sup> 1. *Thessalon*. 3. 11. <sup>c</sup> 2. *Corinth*. 13. 13.

l'égard de laquelle il peut & doit être adoré, expressément & particulièrement invoqué, savoir, qu'il est le *Christ*, le *Mediateur*, le *Roi de l'Eglise*; Nous ne le prions donc pas simplement, entant que *Fils* de Dieu, mais de plus entant que *Christ* notre Chef, ce qu'il nous enseigne lui-même dans l'Evangile selon *S. Jean* où parlant de la puissance & autorité de *Mediateur*, que le *Pere* lui a donnée, \* le *Pere*, dit-il, a donné tout jugement au *Fils*, afin qu'ils honorent le *Fils*, comme ils honorent le *Pere*, où vous voiez manifestement que le même honneur & la même adoration que nous rendons au *Pere*, doit aussi être renduë au *Fils*, non seulement entant qu'il est *Fils*, c'est-à-dire, entant qu'il est la seconde Personne de la Divinité: mais aussi entant qu'il a le jugement, c'est-à-dire, la charge & l'autorité de *Mediateur*. En effet il est tres-souvent adoré & invoqué en cette qualité dans le Vieux & dans le Nouveau Testament.

Pour le mieux reconoitre, il faut observer, que le mot de *Seigneur* dans le Nouveau Testament, à la reserve des lieux alleguez du Vieux, toutes les fois qu'il est mis simplement & absolument, sans autre addition

\* Jean 5, 22. 23.

signifie *Jesus Christ*, qui est, comme dit l'Apôtre, \* le *seul Seigneur*; comme quand *S. Paul* dit, qu'il a prié par trois fois le *Seigneur*, il entend *Jesus-Christ*; Il en est de même par tout ailleurs, comme vous le reconnoîtrez aisément, si vous y prenez garde; Mais ce que nous avons dit ci-dessus suffit pour savoir à qui & comment s'adresse le Nom de *Pere*.

Voions maintenant ce qu'il signifie; Certes nous appelons *Pere* en notre commun langage, celui qui nous communique sa nature; de sorte, qu'à proprement parler, cette appellation comprend deux choses, *premierement* celui qui est *Pere* est l'auteur & la cause de l'être de son enfant & le principe de sa vie; Mais cela ne suffit pas; car à ce conte un *Masson* seroit le pere de la maison qu'il a bâtie, un *Menuisier*, de la Table qu'il a construite, ce qui ne se peut dire que tres improprement. Il est donc encore requis en *second lieu* que cette vie, cet être & cette nature que le *Pere* communique à son enfant soit semblable à la sienne propre, & de même espèce qu'elle. Par exemple, notre nature & notre vie est une nature & une vie humaine, tout de même qu'étoit celle

\* 2. *Corinth.* 12.

celle de nos Peres, c'est pourquoy nous leur donnons ce nom; d'où vous voyez, pour appliquer ceci à Dieu, qu'à parler proprement & exactement, il n'est *Pere* que de *Jesus-Christ*, qui aussi pour cette raison, est appelé son *Fils* unique, n'y ayant aucune autre personne que le *Pere* ait engendré, en lui communiquant son Essence & sa Nature propre.

A l'égard des autres, soit *Anges*, soit *hommes*, il n'en est nommé *Pere* que par similitude; à cause de quelque image & ressemblance de generation qui s'y trouve, & selon qu'elle y paroît, ou plus ou moins expresse; suivant la même proportion, Dieu en est aussi appelé le *Pere* plus ou moins proprement, jusques là que *S. Paul* au 17. des *Actes* ne fait point difficulté de dire avec un *Poëte Payen*, parlant de tous les hommes en general, que nous sommes *la race de Dieu*; car tous les hommes quels qu'ils soient, tiennent cette vie qu'ils mènent ici bas, de la seule puissance & bonté de Dieu; & bien que leur nature soit fort corrompue, si est-ce qu'il y reste encore quelques traits de l'image de Dieu, au sujet desquels il peut être appelé *leur Pere*. Mais parce que cette ressemblance de la nature humaine avec la nature

Divine est tres petite & tres obscure, le peché en aiant effacé la plus grande partie, de là vient que l'on ne peut qu'improprement nommer Dieu *Pere* des hommes, tels qu'ils naissent aujourdui dans la corruption & l'iniquité; Aussi volez vous que Dieu ne s'appelle pas *Pere* des *infidèles* & des *idolâtres*, mais au contraire, il proteste, que le *Diable* est leur *Pere*.

Mais avant que le peché fût veau au monde & qu'il eût renversé ces marques glorieuses de l'image de Dieu qui reluisoit en l'homme, Dieu pouvoit d'une façon moins impropre, être apelé son *Pere*, comme en effet *Adam* est appelé dans S. Luc \* *filz de Dieu*. Mais encore y avoit-il quelque chose à dire; car cette premiere nature dont *Adam* fut revêtu en la création, étant animale & terrestre, se soutenant par les fruits de la terre, & se provignant par une generation charnelle, ne pouvoit qu'assez improprement, être nommée une nature divine; Ce n'est donc pas en ce sens que Dieu est ici apelé *notre Pere*: mais bien a cause de cette nouvelle & vraiment immortelle Nature, qu'il nous communique en *Jesus-Christ* son *Fils* notre *Seigneur*.

\* Luc 3. 38.

Il est bien vrai qu'il nous a donné ce corps, & qu'il l'a agencé, comme vous voiez, y attachant par des liens tres subtils, & presques incomprehensibles, les divers membres dont il est composé. C'est lui qui y a soufflé cette ame, qui en fait jouër tous les ressorts; C'est lui qui nous l'entretient & nous le conserve encore tous les jours, en nous fournissant toutes les choses necessaires; Mais ce n'est pas à cet égard qu'il est apelé *notre Pere*; car, outre la raison ci-dessus alleguée, qui y repugne, si cela étoit, il seroit *Pere* de tous les hommes, n'y en ayant aucun à qui il n'ait donné cette même nature.

Or il est ici apelé *Pere* de quelques-uns tant seulement, sçavoir, des Disciples de Jesus-Christ qui le prient en foi & en verité, *notre Pere*, disent-ils, ce qui se raporte à la Société dont il est *Pere*, & non de tous hommes generalement; Et l'on ne sauroit douter que ce *Nom* ne lui convienne tres-bien à leur égard, puis que les conditions requises s'y trouvent toutes deux. Dieu est le seul qui fait les hommes Chrétiens, qui leur donne l'être, & la forme qui répond à cette qualité, \* *Ils ne sont point nés du sang ni de la*

volonté de l'homme, mais ils sont nés de Dieu, ce que S. Paul prouve excellemment bien par le type d'Isaac, duquel il conclut, que les enfans de Dieu ne sont pas ceux \* qui sont enfans de la chair, mais ceux qui sont enfans de la promesse, c'est-à-dire, de l'Évangile, la semence incorruptible de notre regeneration, de laquelle seule échauffée & animée par l'Esprit de Dieu, naissent les fidèles; d'où vous voyez combien ceux-là sont injurieux à la dignité des fidèles, qui attribuent leur naissance spirituelle à la force de leur volonté qu'on appelle ordinairement *franc-arbitre*; si cela étoit, les Chrétiens ne seroient pas enfans de Dieu, ils auroient tort de l'appeller *leur Pere*, & ils ne pourroient, sans mentir, prononcer les premieres paroles de cette *Oraison*; car si votre volonté vous a fait Chrétien, vous êtes son enfant, votre *franc-arbitre* est votre *Pere*, c'est lui qui vous a engendrez; Pourquoi en donnez-vous le titre & la gloire à Dieu, auquel, si vous dites vrai, elle n'appartient point?

Mais il ne suffit pas que Dieu nous ait donné un être & une nature, pour être nommé *notre Pere*, à ce conte il seroit aussi le *Pere* des pierres & des arbres, étant

Pau-

\* Rom. 9. 8.

l'auteur de tout ce qu'il y a d'être & de nature en eux; Il faut donc encore ajouter, que cette nature qu'il nous a communiquée à beaucoup de raport & de ressemblance à la sienne; d'où vient que *S. Pierre* l'appelle divine. Les grandes & précieuses promesses nous ont été données, <sup>a</sup> dit-il, afin que par elles vous soiez faits participans de la nature divine; Et cette ressemblance consiste premierement en la sainteté, & ensuite en l'immortalité; car tous ceux que Dieu engendre en Christ, il les santifie infailliblement, en les délivrant de la corruption & de la servitude du péché; Or la *Sainteté* est une des principales parties de la Nature divine; Ensuite il les affranchit de la mort, les revêtant d'une essence celeste & spirituelle, qui sera soutenue à jamais par un esprit vivifiant, sans être à l'avenir sujette à aucune alteration ni à aucun changement; & c'est en cela que consiste le dernier trait de la perfection de cette Nature divine. C'est pour ce sujet que notre Seigneur au ch. 20. de *S. Luc* disputant contre les *Sadducéens*, prouve que les enfans de la resurrection seront immortels, de ce qu'ils sont enfans de Dieu. <sup>b</sup> Ils ne pourront plus mourir, dit-il, parce qu'ils seront enfans

<sup>a</sup> 2. Pierre 1. 4. <sup>b</sup> Luc. 20. 36.

*enfans de Dieu*; d'où il s'ensuit que l'immortalité est une qualité nécessaire aux enfans de Dieu.

Puis donc que ce grand Dieu Tout-puissant Créateur des Cieux & de la terre, a daigné choisir les fidèles d'entre tous les peuples de l'Univers, pour leur communiquer sa Nature Divine ébauchée en eux dès ici bas, une humanité toute nouvelle formée à son image & ressemblance, laquelle il consummera & perfectionnera en la résurrection dernière, c'est avec justice qu'il est appelé *leur Pere*; Et j'ajoute qu'il n'y a point d'autres hommes sous le Ciel qui puissent, sans mentir, s'attribuer ce privilege d'être ses enfans. J'ometts les autres raisons sur lesquelles on pourroit fonder ce titre, comme l'amour & l'affection vraiment paternelle qu'il leur porte, le soin qu'il prend de les enseigner, de les nourrir & de les conserver; car entre les hommes-mêmes nous appelons nos *Peres* ceux qui nous rendent de semblables offices, bien que nous ne soions pas leurs enfans, par la nature. La considération que nous avons représentée suffit, comme principale & originelle, & sur laquelle est proprement appuyée cette appellation.

Mais

Mais d'où vient que notre Seigneur a plutôt choisi cette qualité que quelqu'autre pour la mettre en cette *Prière*? Pourquoi veut-il que nous adressans à Dieu, nous l'appellions plutôt *notre Pere* que de quelqu'autre nom, tel que seroit, par exemple, notre *Créateur*, notre *Dieu*, notre *Redempteur*? Certainement son intention n'est pas de nous lier les mains en cet endroit, & de nous astreindre à employer ce titre, toutes les fois que nous prions Dieu, comme si c'étoit un crime à un fidèle d'user de quelqu'autre; vous trouvez quantité d'*Oraisons* en l'Écriture qui donnent à Dieu d'autres titres, comme vous le pouvez voir dans les *Psaumes de David*, & dans les livres du Nouveau Testament. Mais je dirai pourtant, que Jésus-Christ, dans le choix & l'emploi de ce *Nom* nous a donné un tres clair témoignage de sa Souveraine Sagesse; ne s'en pouvant rencontrer aucun qui fût plus propre à son dessein que celui-là, soit que vous aiez égard à nous, qui prions, ou bien à Dieu que nous prions. Son but, en nous donnant ce *formulaire* de prieres, étoit de nous apprendre comment il faut prier Dieu; Or comment eût-il pû nous mieux instruire de toutes les conditions qui doivent être en nous pour

cet effet, qu'en nous avertissant dès l'en-  
 trée, par le moien de ce petit mot, que celui  
 que nous prions est *notre Pere*? Pour bien  
 prier il faut prier avec *respect*, avec *amour*,  
 avec *confiance*. Ce *Nom* nous apprend tout  
 cela; car puis que celui auquel nous nous  
 adressons est *notre Pere*, comment oferions  
 nous paroître devant lui, sans un profond res-  
 pect, sur tout si nous considerons comment  
 & en quelle maniere il est *notre Pere*? non  
 de nos corps ou de notre chair, ou de cette  
 vile & animale nature, que nous porterons  
 en terre, mais de notre esprit immortel &  
 incorruptible. Vites vous jamais un enfant  
 bien né prier son pere, sans penser à ce qu'il  
 lui dit, tourner les yeux & ses pensées ail-  
 leurs, & ne se composer pas au respect,  
 avant que d'ouvrir la bouche? Si nous defe-  
 rons tant aux Peres de notre chair, que ne  
 devons nous point au *Pere* de nos esprits?  
 Mais ce *mot* nous apprend aussi à ai-  
 mer le Dieu que nous invoquons; c'est lui  
 qui nous a donné tout ce que nous avons de  
 bon & d'excellent en cette vie, tout ce que  
 nous attendons de glorieux & d'immortel  
 en l'autre. Quel autre eût pû nous expri-  
 mer tant d'obligations à l'aimer, que celui-  
 ci qui rapelle dans notre esprit, & les prin-  
 cipes

cipes de notre vie, & les douceurs de notre education, les soins, son affection & son héritage?

Que si au milieu du respectueux amour que vous portez à Dieu, vous sentez en vous quelque défiance & quelque doute de sa bonne volonté, ce *nom* de *Pere* ne sera-t-il pas capable de la bannir de votre cœur, & d'y faire naître une entière assurance que vous serez exaucé? Ce *mot*, comme dit notre *Catechiste*, n'emporte que douceur & que bonté. Ne craignez donc point, *fidèle*, ne dites point, Dieu est revêtu de feu & de flamme, c'est une Majesté trop haute pour lui parler. Non, dit Jesus-Christ, c'est votre *Pere*, ne sentez vous point son sang & son Esprit en votre ame?

Quand un enfant vient demander à son *Pere* des choses qui sont nécessaires à sa vie & à sa consolation, il s'assure de les obtenir, si elles sont en sa puissance; Combien plus nous devons nous promettre le même succès dans les prières que nous faisons à Dieu, puis qu'il est notre *Pere*? \* *De telle compassion qu'un Pere est ému envers ses enfans, de telle compassion est ému l'Eternel envers ceux qui le révèrent*, dit le *Psalmiste*, le *Seigneur* lui

\* *Pf* 103. 13.

lui-même passe encore plus avant. *Quand mêmes les femmes oublieroient le fruit de leur ventre, si est-ce que je ne vous oublierai point, a dit l' Eternel; Et dans l'Evangile selon S. Matthieu, il traite cette douce comparaison fort au long & à notre grand avantage, \* si vous étant méchans comme vous êtes, savez bien néanmoins donner de bonnes choses à vos enfans, à combien plus forte raison votre Pere qui est dans le Ciel donnera-t-il les vrais biens à ceux qui les lui demandent?*

Loin de nous ceux qui nous commandent de prier avec un esprit flottant, agité de doutes, pleins d'alarmes & d'une crainte servile. Christ nous a tout autrement instruits, nous ordonnant de commencer, en apelant Dieu *notre Pere*. Est-ce presumption à un enfant de se confier en la bonté & en la faveur de son Pere ? Mais n'outrageroit-il pas son Pere, s'il en doutoit tant soit peu ? Nos *Adversaires* mêmes n'approuveroient pas une telle disposition en leurs enfans; S'ils pouvoient, quand ils les prient, voir le secret de leur cœur, & qu'ils y apperçussent une apprehension d'esclave, un cœur qui douteroit ou de leur bonté ou de leur fidélité, ils s'en offenseroient infailliblement; Et

nean-

\* *Math. 7. 11.*

néanmoins ils veulent que le Chrétien serve & prie ainsi son *Pere Celeste*. Ou défendez-nous d'apeler Dieu notre *Pere*, ou permettez-nous de le prier avec assurance; Ce même *Nom* nous apprend encore que toute la cérémonie qui se pratique en l'Eglise Romaine est inutile, où l'on ne veut pas que les fidèles se présentent à Dieu pour le prier, sans y être conduits par la main d'un saint, comme dans les Cours des Rois dont on n'approche point sans l'entremise de quelqu'un de leurs Officiers & favoris. Cette comparaison est extrêmement absurde en toutes ses parties. Mais pour ce coup nous n'alléguerons que le *Nom* de *Pere* pour la refuter.

J'avouë que les étrangers ont besoin de quelcun qui les presente & qui leur donne accès au Prince, mais non pas ses enfans. Qui entendit jamais dire que pour parler à son *Pere*, il faloit s'adresser à quelque intercesseur & mediateur? La nature donne ce droit à l'enfant, le titre d'enfant qu'il a lui donne cette liberté. Autrefois que vous étiez les esclaves du Diable, étrangers de la maison de Dieu, vous ne pouviez approcher le Seigneur, sans l'entremise de quelcun, non d'un homme semblable à vous,

mais de Jesus-Christ, Dieu & homme, seul au monde capable de nous donner accès au *Pere*; Mais aujourdui que Christ vous a acquis le nom & le privilege d'enfant, vous lui faites un extrême tort, si vous vous adressez à d'autres qu'à lui-même. C'est une chose surprenante que notre Seigneur prié par ses disciples de leur enseigner à prier, ne leur ait rien dit de ce compliment, estimé si nécessaire parmi ceux de *Rome*, qu'on nous appelle presomptueux & téméraires, sous ombre que nous ne le pratiquons pas. Si c'est présomption, Christ en est donc l'auteur qui nous a ordonné de prier ainsi. *Notre Pere qui es aux Cieux*. Il n'use point d'autre préface, il ne nous renvoie point à aucun des Saints, mais à Dieu même; car c'est lui seul qui est notre *Pere*; \* *Encore qu'Abraham ne nous conût point, & qu'Israël ne nous avouât point, Eternel, c'est toi qui es notre Pere, & ton Nom est notre Redempteur de tout tems.*

Mais ce même Nom de *Pere* nous apprend aussi, dit notre *Catechiste*, que nos prieres doivent toutes être fondées sur le merite & l'intercession de Jesus-Christ; car puis que Dieu n'est *Pere* d'aucun homme  
qu'en

\* *Es. 63. 16.*

qu'en Jesus-Christ, qui est le seul fondement de l'adoption de tous les fidèles, il faut bien de nécessité que tout homme qui prie Dieu soit enraciné en Jesus-Christ, qu'il soit incorporé en lui; Comment sans cela appelleroit-il Dieu son *Pere*? Comment pourroit-il seulement prononcer les premiers mots de cette *Oraison*? Vous voyez, *Mes Freres*, combien ce petit *mot* contient d'excellens usages, & pour notre instruction, nous apprenant à ne prier jamais qu'avec respect & amour envers Dieu, avec foi en Jesus-Christ, & pour notre consolation nous assurant que nos requêtes seront exaucées. Mais si maintenant vous le raportez à Dieu auquel il s'adresse, vous trouverez que de notre part il lui presente aussi diverses considerations, pour l'émouvoir à pitié, & pour le rendre favorable à nos prières.

La vertu & l'excellence d'un Exorde est, à ce qu'ont dit les Maitres de l'Eloquence, de gagner la bienveillance, la faveur & l'attention de ceux à qui vous adressez votre discours. Que pourrions-nous jamais alleguer à Dieu de plus propre pour cet effet, que de l'apeler *notre Pere*? car par là nous lui témoignons *premièrement* la confiance que nous avons en sa bonté, & l'assurance que

nous avons en son amour, sentiment si conforme à sa volonté, qu'il ne s'en peut former aucun dans le cœur des hommes qui lui soit plus agréable. Entre les hommes mêmes vous avez honte de refuser quelque chose à une personne qui se repose sur votre amitié, & qui en fait son principal fondement; Il vous semble qu'il y va de votre honneur de ne frustrer pas son attente, combien plus le Seigneur sera-t-il disposé à exaucer les prières de ceux qui l'invoquent, comme leur *Pere, déchargeans par ce moien tous leurs soucis sur lui?* C'est donc comme si nous disions à Dieu; Seigneur, tu protestes dans ta Parole de donner toutes choses à ceux qui t'invoquent avec confiance, ô mon Sauveur, bien que mon cœur soit dur, si est-ce que j'y sens ta grace & je m'assure de ta bonté, te reconnoissant pour mon *Pere*; C'est ce sentiment qui m'ouvre la bouche pour te parler avec liberté, bien que je ne sois que cendre.

*De plus*, en apelant Dieu *notre Pere*, nous témoignons clairement que nous croions en Jesus-Christ notre Redempteur, n'y aiant que lui seul par lequel nous puissions obtenir & le droit & la certitude d'être enfans. C'est donc encore une autre raison  
pour

pour le toucher & l'engager à nous accorder ce que nous lui demandons, puis qu'il nous promet en sa parole d'exaucer toutes les prieres qui lui seront adressées au Nom de Jesus-Christ, comme si nous lui disions, Seigneur, j'appartiens à ton Christ, quelque miserable que je sois en moi-même ; car tu es mon *Pere*, & tu ne le peux être que par lui ; *Ensuite* ce *Nom* fait ressouvenir le Seigneur, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, de toutes les promesses qu'il a faites en divers endroits de sa Parole ; d'exaucer ses enfans ; car elles ne s'adressent qu'à eux, les étrangers n'y ont point de part ; Le nommans donc *notre Pere*, nous le sommons tacitement d'accomplir ce qu'il promet à ceux qui ont droit de l'apeler de ce *Nom* ; Mais outre ses promesses, la nature & la chose même veut que le Pere assiste & secoure ses enfans. *Premierement*, parce qu'ils sont son ouvrage, & que chacun aime & conserve volontiers ce dont il est l'auteur ; *Secondement*, parce que les enfans sont à leurs Peres, ils leur appartiennent. *De plus*, c'est une affection naturelle d'aimer & favoriser ce qui est notre ; *Enfin*, parce que l'enfant est d'une même nature que son pere, or chacun aime son semblable, nous

ne laissons pas volontiers perir ce qui a quelque rapport avec nous, qui est comme une image & un portrait de nous mêmes. Ainsi ce petit *mot* represente toutes ces considerations au Seigneur & l'interesse par ce moien, en tout ce qui nous regarde, le conuiant par là doucement, mais fortement, à nous exaucer; car quand vous apelez Dieu votre *Pere*, c'est tout autant que si vous lui disiez; O Dieu, je suis l'ouvrage de tes mains, que tu as daigné créer à ton image, & qui plus est, que tu as voulu reformer & regenerer en ton Christ, m'ayant refait & refondu en sa croix. Apres avoir jetté de si grands & de si admirables fondemens pour m'édifier, me laisserois-tu tomber en ruine; Apres m'auoir mis au monde avec de si grands efforts, me laisserois-tu perir dans le monde? Non, Seigneur, ta gloire est de formais interessée en ma vie. Puis que tu me l'as donnée, cette même bonté qui t'a conuié à me la donner, t'oblige à me la continuer. Mais il y a plus, Seigneur, tu ne m'as pas seulement engendré, mais tu m'as engendré pour être à toi, pour être ton trésor & ton heritage. Je t'appartiens, je n'ai point d'autre *Pere* dans les Cieux ni sur la terre. Permettrois-tu, ô Dieu, jaloux de

ta gloire, que les étrangers détruisissent ce qui est tien, ou que ce qui est tien manquât d'aucune chose nécessaire? Regarde en moi les traces de ton amour & de ta puissance, les rudimens & les commencemens de ton image, que t'uy as ébauchée par ta miséricorde.

Et afin qu'il paroisse encore mieux combien notre Seigneur a choisi ce *mot* à propos, comparez-le avec les demandes suivantes, vous verrez qu'il les justifie toutes; Car puis que Dieu est notre *Pere*, nous avons toutes les raisons du monde de désirer la sanctification de son *Nom*, l'avènement de son *Royaume*, l'accomplissement de sa *Volonté*. De plus, puis qu'il est notre *Pere*, nous avons droit de lui demander notre nourriture, le pardon de nos fautes, & la délivrance de la main de l'ennemi; car qui peut mieux & plus justement s'intéresser en ce qui regarde le Seigneur, que ses enfans? Et à qui importe-t-il davantage d'avoir soin de la vie & du salut des fidèles, qu'à celui qui est leur *Pere*? ce mot ne doit pas être détaché d'avec le reste, mais étendu à tous les articles suivans, comme aiant un tres beau & tres naïf rapport, tant avec eux tous en general, qu'avec chacun d'eux en particulier.

O fidèles, souvenez-vous donc, quand vous prononcerez cette *Oraison* du Seigneur, de ne passer pas légèrement & sans attention, ce *Nom* que vous donnez à Dieu, dès le commencement, l'appelans *voire Pere*. Remettez-vous dans l'esprit, autant qu'il vous sera possible, toutes les saintes considerations que nous venons de représenter, tant celles qui vous concernent, que celles qui regardent le Seigneur; Et si vous priez ainsi, ne doutez point que vous ne soiez exaucés.

Mais on peut faire ici une question. Pourquoi le Seigneur commande à chacun de nous de dire *notre Pere* en commun & en general, & non plutôt *mon Pere* en particulier? Notre *Catechiste* répond deux choses. La *premiere* que l'intention de Jesus-Christ n'est pas de nous astreindre tellement à cette forme, que chacun des fidèles, en priant, ne puisse aussi nommer Dieu *son Pere* en particulier, ce qui est tres vrai; car les enfans de Dieu ne l'embrassent pas seulement en general, mais se l'appliquent chacun en son particulier; & ce ressentiment propre & intime de son amour s'exprime aussi par des noms particuliers & non communs. En effet vous voyez que Jesus-Christ lui-même

en

en use ainsi au 26. de S. Matthieu, <sup>a</sup> *Mon Pere*, dit-il, *s'il est possible, fais que cette coupe passe & s'éloigne de moi*; & peu après dans sa passion, <sup>b</sup> *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné*; & S. Thomas, <sup>c</sup> *Mon Seigneur & mon Dieu*, dit-il parlant à Jesus-Christ; & S. Paul, *Je rends graces à mon Dieu*, dit-il. Dieu est un fonds si riche & si abondant qu'il est tout entier à tous les fidèles en commun, & tout entier à chacun d'eux en particulier, ils le possèdent tous & chacun d'eux par indivis, comme entre les hommes mêmes un Pere est le Pere de tous ses enfans en general & de chacun d'eux en particulier. D'où vient que chaque fidèle a droit de l'appeler *son Dieu & son Pere*, mêmes en particulier, non à l'exclusion des autres, mais en témoignage d'une propre & intime communion & communication à ses biens. Notre *Catechiste* dit donc en *second lieu* que le Seigneur a plutôt dit *notre Pere* que *mon Pere*, pour nous apprendre par ce *formulaire* à prier en commun les uns pour les autres, & non pas seulement pour nous en notre particulier.

Le mot de *Pere* vous a enseigné quels vous devez être envers Dieu, & ce que vous devez

<sup>a</sup> *Matth.* 26. 39. <sup>b</sup> *Matth.* 27. <sup>c</sup> *1er* 20. 28.

devez attendre de lui. Le second mot *notre* vous apprend quels vous devez être envers les fidèles, & ce que vous devez vous promettre de leur part; L'*un* signifie la communion que vous avez avec Dieu, c'est votre *Pere*, l'*autre* l'étroite liaison que vous avez avec les fidèles, ils sont *vos frères*; car ceux qui appellent un même Dieu leur *Pere* en commun, sont frères de nécessité; Je sais bien que la Loi de la charité nous oblige à prier pour tous les hommes quels qu'ils soient; mais parce que ces mots ne s'étendent qu'aux fidèles, Dieu n'étant *Pere* que d'eux seulement, je ne m'arrêterai point ici à examiner, comment & jusques où nous devons prier pour les méchans & les infidèles, pour les ennemis & les persecuteurs de l'Eglise; Je dirai seulement, que tous les enfans de Dieu sont obligez tres étroitement par les sacrez liens de leur Communion spirituelle, de prier leur *Pere celeste* les uns pour les autres. Loin du Chrétien cette affection qui ne regarde qu'à son avantage particulier! nous sommes tous enfans d'un même *Pere*, domestiques d'une même *famille*, Citoyens d'un même *Etat*, un même *corps*, & un même *esprit*, tous liez & unis ensemble en Jésus-Christ, & par Jésus-Christ en Dieu. Tout ce

qui touche vos frères vous touche aussi; Vous ne sauriez être bien, pendant qu'ils sont mal, votre vie, votre honneur, votre gloire & votre joie sont toutes mêlées ensemble.

Quand donc vous priez, ô Chrêtiens, souvenez-vous que le premier mot de votre *Oraison*, c'est *notre Pere*. Comment le prononcerez-vous, si vous n'avez des frères que vous reconnoissez pour tels? Votre conscience ne vous cause-t elle point de remors, lors que vous venez dire ces paroles, sentans au fonds de votre ame de la haine contre quelcun des fidèles? Que si vous apelez Dieu *votre Pere* en bonne conscience, croiant fermement qu'il est, non seulement *votre Pere*, mais aussi celui de votre prochain, comment donc ne l'aimez-vous point? Comment ce doux *Nom* de votre commun *Pere* n'éteint il pas le feu malin qui consume secretement votre cœur? A ce conte notre premier devoir est d'aimer tous les fidèles, comme enfans de notre *Pere*; comme nos frères, de leur rendre tous les devoirs d'une sincère charité, mais particulièrement de prier pour eux, mêmes avec assiduité, faisans toujours mention d'eux dans les *Oraisons* que nous presentons à Dieu

Dieu; comme auffi vous voiez que tous les articles de la *Priere Dominicale* font au pluriel, il n'y en a aucun qui demande pour nous en particulier; *Donne nous, Pardonne-nous, Délivre nous.*

Cette *Priere* que nous sommes obligez de faire les uns pour les autres ne peut être qu'improprement nommée *Intercession*; car celui-là intercède pour un autre, qui a plus de credit & d'accez vers la personne que l'on prie, qui n'ayant pas besoin de prier pour soi à cause de la familiarité qu'il a avec celui qu'il prie, emploie sa faveur pour un autre, l'interposant & entremettant pour détourner sa colére, ou pour attirer sa bienveillance. Or de notre nature & en nous-mêmes, nous sommes tous criminels, Jesus-Christ seul est le bienaimé du *Pere*, auquel seul par consequent, il appartient d'interceder pour nous. Nos *Oraisons* sont comme les prieres que feroient ensemble plusieurs criminels demandás grace, tous d'une voix & d'une affectiõ commune, les uns pour les autres, ou bien comme les prieres de plusieurs frères qui aians tous offensé leur *Pere*, recourent à sa clémence tous ensemble, ou bien aiant obtenu quelque grace de lui, l'en remercient en commun. De telles prieres ne  
s'ap-

s'appellent pas *Intercession*.

Or nos *Adversaires de l'Eglise Romaine* étendent ce droit de prier les uns pour les autres, jusques aux morts, pour lesquels vous savez qu'on prie Dieu par eux, & ils nous accusent mêmes d'avoir perdu tout naturel, & d'avoir déchiré, à cet égard, la communiõ des saints, sous ombre que nous ne prions point pour les *Trepassez*; Certes ils ont tort de nous calomnier de la sorte. Graces à Dieu, nous conservons & entretenons chèrement la sainte Communion que nous avons avec tous les enfans de Dieu, mais par des devoirs convenables; Car si ensuite de la Communion que nous avons avec eux, il faloit leur rendre à tous les mêmes devoirs, ce seroit une étrange & tres ridicule affection. Chaque condition & chaque état des fidèles requiert ses devoirs particuliers; & c'est à la prudence Chrétienne de les distinguer. Si vous donniez l'aumône à un fidèle qui fût riche, en cela vous témoigneriez plutôt le défaut de votre jugement que l'abondance de votre charité; de même, quand vous priez pour un homme mort en Jesus-Christ, vous montrez par là plutôt votre imprudence que la communion que vous avez avec lui; car il n'a plus besoin de vos prières

res, c'est une aumône que vous lui donnez inutilement. Il est riche & abondant, il est dans la plénitude de tout bien. Réservez votre libéralité pour ceux qui sont encore dans la disette. Il faut rendre d'autres devoirs aux vivans & d'autres aux *Trepassez*. Les vivans qui sont dans le combat, aux prises avec la chair & le monde, ont besoin de notre secours, & nous pareillement du leur; car la corde tissüe de trois fils ne se rompt pas si aisément, dit le *Sage*. Les fidèles morts en la paix de leur Seigneur sont dans son sein au dessus de toute crainte.

Mais quoi ! me direz-vous, ne leur rendrai-je aucun devoir, pour témoignage de la sainte Communion que j'ai avec eux ? A Dieu ne plaise que je vous donne un conseil si inhumain & si impie. Honorez & chérissez leur mémoire; Imitiez leur vertu; Réglez votre vie sur la leur, afin que votre mort soit aussi conforme à la leur; Aspirez de toutes vos forces à leur bonheur; Portez votre cœur au lieu où ils sont à la dextre de Jesus-Christ; Ayez soin de tout ce qui leur appartient sur la terre; S'ils ont laissé des enfans, des amis des parens, votre charité trouvera assez où s'occuper envers eux, sans qu'il soit nécessaire, de peur de chommer,

que

que vous leur rendiez un devoir qui leur est, non seulement inutile, mais même en quelque façon injurieux. En un mot, les morts sont décedez en la grace de Dieu, ou non. Nos prieres sont inutiles aux uns & aux autres : aux *premiers* parce qu'elles ne peuvent augmenter leur gloire ; aux *derniers*, parce qu'elles ne peuvent diminuër leurs peines.

Je sai bien que cet abus de prier pour les morts est dès long-tems dans l'Eglise Chrétienne, cette affection charnelle envers les *Trepassez* étant comme naturelle à l'homme, & procedant du doute & de la défiance où il est à l'égard de l'état des morts ; Car s'il étoit bien assuré de la condition où l'Ecriture nous apprend qu'ils sont, infailliblement il ne se travailleroit point à prier pour eux. C'est l'incertitude & le doute qui le porte à ces soins là ; Et il semble que dès le tems de S. Paul, les fondemens de cette superstition étoient jettez entre les Chrétiens ; car vous voiez qu'au chap. 15. de la 1. aux *Corinth.* il parle de certaines gens *qui étoient batifsez pour les morts.* Mais la suite de cette erreur nous a montré combien il est dangereux de rien observer en matiere de religion, sans un exprés commandement de notre Souverain Maître ; Car sur cette coutume frivole  
de

de prier pour les morts, qui ne se pratiquoit au commencement, que par une aveugle crainte, & sans savoir pourquoi. L'homme a depuis, par divers moiens, établi plusieurs autres abus bien pires & plus pernicioeux, comme l'opinion de *l'Eglise Grecque*, d'un certain lieu souterrain où les ames des fideles & des méchans sont gardées, à ce qu'ils disent, jufques au jour de la refurrection, fans entrer, ni au Ciel, ni en enfer, comme l'erreur de *l'Eglise Romaine* touchant le *Purgatoire* & autres femblables.

Mais il est deormais tems d'exposer ce qui fuit; Car notre Seigneur ne nous commande pas simplement d'apeler Dieu notre *Pere*, il ajoute de plus, *qui est aux Cieux*, qualité qui lui est tres fouvent attribuée ailleurs dans l'Ecriture; Neanmoins le S. Esprit, & même la raifon naturelle, nous apprend que Dieu est une Effence infinie, qu'il est prefent par tout au monde, mais fans y être renfermé; hors du monde, mais fans en être exclus; aux Cieux enfemble & en la terre; d'où vient que *Salomon* s'écrie, *voilà, \* les Cieux*, dic-il, *mêmes les Cieux des Cieux ne te peuvent comprendre*; & le Seigneur lui-même parlant en *Jeremie*; Ne remplis-je pas

\* 1. Rois 8. 27.

pas, dit-il ; les Cieux & la terre ? Certes tout cela est tres vrai, & ceux qui soutiennent le contraire sont des esprits profanes & irréligeux ; Mais aussi ce qui est dit que Dieu est aux Cieux, n'y repugne point ; Car pour dire qu'il est aux Cieux, on ne l'exclut pas de la terre, ni de tous les autres lieux où il est present essentiellement. Pourquoi donc, me direz-vous, l'Ecriture parle-t-elle ordinairement ainsi ? Je répons qu'elle le fait pour de grandes & tres considerables raisons ; Car premierement, Dieu étant une Essence telle que nous ne voions ni ne comprenons la façon en laquelle il est present en un lieu, nous jugeons qu'il est là où il agit & opère, ne pouvant autrement que par cette voie, parvenir à la conoissance de sa presence ; de sorte que là où il déploie les plus grandes, les plus admirables & les plus magnifiques actions, c'est là que nous estimons qu'il est particulierement, & presque uniquement present ; Or il est certain qu'il n'y a point d'endroit en tout le monde, où il agisse si merveilleusement que dans les Cieux, où il donne le plus de signes de sa *Vertu, Puissance, Sagesse & Bonté*. Car pour ne point parler ici de la *substance, forme, figure, & grandeur* des corps Celestes &

de leurs mouvemens si rapides, si constans & si uniformes, dont les *Sages Payens* ont recueilli qu'il y a une *Divinité*, quelque confusion qu'ils vissent dans le reste du monde; pour, dis-je, laisser tout cela à part, le Ciel est le domicile de l'immortalité & de la sainteté, au lieu qu'ici-bas toutes choses sont sujettes à une certaine vanité & misère, qui les mine & les ruine finalement; dans les Cieux au contraire, tout persevere & continuë dans le même état, sans que jamais on y ait remarqué aucune corruption; C'est là où les Anges & les Esprits consacrez mènent une vie bienheureuse, s'y rassasians continuellement de ces souveraines délices qui sont en la face de leur Createur; Au lieu que les hommes ici bas souffrent sans cesse quelque mal, c'est là encore où le peché, qui souille toute la terre, n'a point d'accez. Tous ceux qui y demeurent obeïssent parfaitement à la sainte volonté de Dieu, sans que leurs affections soient détournées de son amour, par aucun object. Ils voient fort au dessous de leurs piez tous les ennemis que nous craignons.

Comme donc encore que l'amē humaine soit presente en tout le corps, nous disons neanmoins qu'elle est au cerveau & au

cœur

cœur, parce que ce sont là les deux endroits où elle déploie ses plus nobles & principales fonctions, l'un étant le principe du mouvement & du sentiment, & l'autre, la source de la vie ; De même, bien que cette Souveraine Essence de Dieu soit présente en tous lieux, nous disons néanmoins & pensons, qu'elle est au Ciel ; parce que c'est la partie du monde ; où elle est plus reconnoissable, où elle se montre le plus visiblement par les grands & admirables effets qu'elle y produit ; comme autrefois sous la Loi on disoit, que Dieu étoit dans l'*Arche* de l'Alliance, parce que c'étoit le lieu où il donnoit les plus clairs & les plus évidens témoignages de sa présence.

*De plus*, tout ce que nous voions en l'air & sur la terre est sujet à divers mouvemens & revolutions. Toutes les choses sublunaires croissent & déperissent, cela même que nous voions des Cieux est dans une agitation perpetuelle ; Or Dieu demeure dans un repos éternel, remuant tout & étant lui-même immobile ; d'où vient que notre entendement, quand il y pense, s'éleve au dessus de toutes les choses inferieures, comme ne jugeant pas qu'il y ait ici bas parmi le fracas des créatures, aucun siege conve-

nable à cette Tres-sainte & tres paisible Essence. L'Escriture donc s'accommodant à notre conception, ou la guidant, pour mieux dire, parle aussi de même, nous disant que Dieu est *aux Cieux*, même au dessus des Cieux.

Ajoutez à ce que nous avons dit, que cette grande Machine de l'Univers est tellement composée, que les plus basses parties dépendent des plus hautes, comme la vie des plantes & des animaux dépend de l'air & des corps qui y sont, savoir, des pluies & des vents; & l'air dépend du Soleil & des Cieux; Il n'est donc pas surprenant que l'Escriture, nous parlant de la premiere cause de toutes les causes, élève nos cœurs au plus haut lieu du monde, nous disant que Dieu est au Ciel. Joignez encore cette consideration. Les Cieux étans comme la barriere & la derniere clôture de l'Univers, qui renferment dans leur enceinte toute sorte de créatures, ce qui est au dessus d'eux semble n'être point créature; l'Escriture donc, pour nous donner une idée qui répondît en quelque façon à la grandeur de Dieu, nous dit qu'il est au dessus des Cieux, afin qu'élevans nos esprits en ces lieux-là nous concevions Dieu par ce moien, comme

me étant hors du nombre des créatures. Quand nous voulons concevoir son Eternité, nous portons & élançons nos pensées au delà du tems, & nous le representons comme étant, & vivant avant le commencement de tous les siècles. Ainsi, pour nous le representent Créateur infini, nous élevons nos pensées jusques au dessus de toutes les créatures, & ne les arrêtons qu'au lieu où il n'y en a plus aucune.

En effet ces considerations sont tellement bien fondées en la nature de la chose-même, que presque tous les peuples regardent vers les Cieux, *quand ils prient Dieu*, & les Payens mêmes, quelque assujettis qu'ils fussent par une mauvaise éducation, à leurs devotions terrestres & charnelles, si est-ce que lors qu'ils étoient surpris de quelque danger imprévu, *en priant Dieu*, ils levoient la tête, non vers leur *Capitole* ou tels autres Temples, mais vers le *Ciel*, témoignage, dit élégamment un *Ancien*, d'une ame naturellement Chrétienne. Telles sont les raisons pour lesquelles le S. Esprit dit ordinairement que Dieu est *aux Cieux*, d'où il paroît pourquoi notre Seigneur a employé ce titre particulier en ce lieu, apelant Dieu *notre Pere qui est aux Cieux*; car comme dit notre

*Catechiste*, il nous apprend par là *premièrement* à élever nos esprits, toutes les fois que nous l'invoquons, à une sainte & religieuse pensée, ne nous imaginans rien de corporel ni de terrestre en lui. D'où vous voiez combien est ridicule & même irréligieuse, la coutume de ceux de *l'Eglise Romaine*, qui vont en pèlerinages çà & là, pensans que les oraisons qu'ils présenteront à Dieu, à *Lorette* ou à *S. Jaques*, sont bien mieux & entendues & exaucées, que celles qu'ils font dans leur demeure ordinaire; comme si la Divinité étoit attachée à quelque lieu de la terre; Christ, pour arracher de nos cœurs ces foles imaginations, nous dit que le *Pere* que nous invoquons est *aux Cieux*. Le Ciel couvre & environne toute la terre, il n'est pas plus éloigné d'un endroit que de l'autre. Les prieres & les soupirs des fidèles y montent également, de quelque lieu qu'ils les y envoient.

Mais *de plus*, le Seigneur a encore ajouté ce *mot* pour affermir notre confiance, nous signifiant par là, que le *Pere* que nous invoquons est *Toutpuissant*. Il veut que nous nous le proposons comme assis là-haut dans les *Cieux* sur un trône éternel, d'où il voit clairement tout ce qui se fait & se

se machine dans l'air, sur la terre & dans les enfers, aiant une puissance élevée au dessus de toute créature, par laquelle il remuë, change, anéantit, conserve & augmente toutes choses, selon le bon plaisir de sa volonté, sans que rien puisse résister à la force de son bras, ou arrêter tant soit peu, l'exécution de ce qu'il a ordonné. Ce qui nous peut empêcher de prendre une entière confiance en Dieu, est le doute, ou de sa Volonté, ou de sa Puissance; Il n'y a point d'autre raison capable de troubler notre confiance; Christ nous assure de sa *Volonté*, quand il l'apele *notre Pere*, & de sa *Puissance*, quand il ajoute, qu'il est *aux Cieux*.

*Fidèles*, invoquez donc votre Dieu avec assurance & certitude de foi; Il veut votre bien, puis qu'il est votre *Pere*, il le peut, puis qu'il est dans les *Cieux*. Lui-même veuille par sa grace tourner tellement nos pensées du côté du Ciel, que renonçans à tout ce monde vain, & à ses convoitises, nous vivions comme il est séant à ceux qui sont enfans du *Pere Celeste*, pour parvenir un jour à ce haut & incorruptible Domicile de sa gloire & avec Christ & tous les Saints, y régner & triompher éternellement. *Amen.*



# SERMON

SUR LA

SECTION XXXIX.

DU

## CATECHISME.

*De la Santification du Nom de Dieu, & de  
l'avenement de son Règne.*

**E**Ntre tant de differences qui separent la discipline de Jesus-Christ d'avec toutes les institutions des hommes, celles-ci, à mon avis, est la principale & la plus considérable, qu'il n'y a qu'elle seule qui nous apprenne à aimer Dieu & à nous interesser dans les choses qui le regardent. La Philosophie nous enseigne bien à la verité, que nous sommes obligez d'aimer les hommes, potant pour fondement des offices & services que nous leur devons, cette communion de nature que nous avons avec eux; mais elle ne nous prescrit rien de clair & d'assuré

tou-

touchant ce que nous devons à la Divinité; son dessein est seulement de nous rendre humains & de nous unir en une société civile, sans prétendre de nous lier avec Dieu. qu'elle éloigne extrêmement de nous, ou disputant mollement de son Essence, ou l'enfermant dans le Ciel, ou le liant avec la chaîne d'un, je ne sai quel, aveugle & inévitable dessein; En un mot, ne lui donnant aucun commerce avec nous, capable de nous le rendre ou aimable ou redoutable.

Mais le Seigneur Jesus tirant la vérité hors de ces profonds abîmes, où elle étoit si long-tems demeurée comme ensevelie, nous a montré que Dieu est souverainement aimable, tant pour l'infinie & ineffable excellence de sa Nature, que pour les innombrables bienfaits qu'il répand continuellement sur nous, en conservant, par sa Providence, cet être, cette vie & ces mouvemens qu'il nous a donnez par sa Puissance; nous faisant du bien, non par quelque nécessité qui l'y oblige, malgré lui, mais de son mouvement & par sa seule volonté. Il nous a fait voir ensuite que puis que nous comprenons & concevons cette beauté & cette beneficence souveraine dans la Nature Divine, nous sommes obligez de l'aimer

mer aussi souverainement, étant tres juste que ce qui est le plus aimable soit aussi le plus aimé, car il nous a ordonné; non seulement d'aimer Dieu & d'entretenir une sainte communion avec lui, mais de l'aimer beaucoup plus que nos prochains; Je dis encore davantage, plus que nous mêmes, posant cet enseignement qui a été ou entierement negligé, ou tres froidement traité par les sages du monde; pour le principal & necessaire fondement de toute la vertu & sainteté de l'homme. Cela paroît clairement dans toutes les parties de sa discipline, & sur tout, dans cette divine réponse qu'il fit à un *Docteur* de la Loi, par laquelle il détermine que le commandement qui nous ordonne \* *d'aimer Dieu de tout notre cœur & de toute notre ame*, est le premier & le plus grand. De là vient que dans la *Priere*, qu'il donna autrefois à ses Apôtres, & par leurs mains, à tous ses disciples, il a suivi cet ordre, que des *six articles* dans lesquels il a admirablement compris tous les souhaits d'un homme véritablement sage & vertueux, il met au *premier rang* ceux qui regardent Dieu, & au *second*, ceux qui nous concernent nous-mêmes.

\* *Math. 22. 37.*

C'est pour nous qu'il a fait cette *Priere*, c'est-à-dire, pour des personnes extrêmement pauvres & destituées de tout bien; & qui pis est encore, criminelles & coupables de mort; & pour comble de misère, exposées aux assauts de mille & mille ennemis tres cruels & tres animez. Et néanmoins le Seigneur ne veut pas que nous demandions le *remede de notre indigence*, ni le *pardon de nos fautes*, ni la *defense de nos ames contre l'ennemi*, que nous n'ayons auparavant desiré la *Santification du Nom de Dieu*, l'*avancement de son Règne* & l'*accomplissement de sa volonté*, pour nous montrer que les interets de Dieu nous doivent être plus chers & plus recommandez que les nôtres propres; Et pour le dire plus clairement, que si nous en étions reduits à ce point, de ne pouvoir obtenir, ni les choses qui nous sont nécessaires pour le soutien de notre vie, ni la grace & l'abolition de nos pechez, ni l'exemption de l'enfer, que par le diffame du *Nom de Dieu*, ou par le retardement de son *Règne*, ou par la contravention & anéantissement de sa *Volonté*, en ce cas là nous serions obligez de choisir la mort & les souffrances, plutôt que de nous en racheter à un tel prix; car puis que Jesus-

Christ

Christ met ce souhait le premier dans nos prieres que *le Nom de Dieu soit santifié*; c'est signe qu'il doit être le premier & le dernier dans nos cœurs, & que jamais aucune chose, quelle qu'elle soit, ne l'en doit bannir.

O sainte & vraiment divine doctrine! qui apprend à l'homme, c'est-à-dire, à un petit ver, à voler au dessus de la terre & de soi-même, & à s'interessier dans les affaires du Souverain, & à les préférer aux siennes propres, par une pieté & generosité inouïe ici-bas, digne plutôt des Anges que des hommes! Profane, qui revoques en doute la Divinité de notre Jesus & de son Evangile, que n'ouvres-tu les yeux pour considerer cette merveille! Ce peu de mots par lesquels commence notre *Priere*, si tu les méditois avec attention seroient capables de te tirer d'erreur; car dis-moi, où fut jamais la discipline qui nous élevât si haut? Regarde les *Oraisons* des devots de toutes les autres Religions, qu'y trouveras-tu de semblable? Ils demandent aux Divinitez qu'ils adorent; les uns de l'or & de l'argent, des bœufs, des chevaux, & des esclaves; du blé & du vin, la paix & le repos; la santé & la longue vie; l'honneur & la gloire du

mon-

monde. Les autres, qui sont plus honêtes gens, la conoissance & la vertu & les perfections de l'ame; Car je ne mets pas au nombre des personnes religieuses ces gens qui sont si impudens, que de demander à la Divinité, ou l'industrie ou le succez des vices. Mais montrez m'en un qui ait la generosité de souhaiter la gloire de Dieu, la conoissance & l'étendue de son *Nom* dans le monde, que son *Règne* vienne, que sa *Volonté* soit obeïe. Tous leurs désirs son renfermez dans eux mêmes, ils ne s'élevent plus haut. Il n'y a que notre *Christ* seul qui nous ait appris ce langage : qui nous ait formez à aimer Dieu, & à l'aimer plus que nous-mêmes; Signe évident, que sa sagesse est tout-autre que l'humaine, puisqu'elle est si fort élevée au dessus de l'homme ; car bien que son enseignement soit tel, que jamais l'homme ne s'en fût pû aviser de soi-même, neanmoins il est plein d'une si grande lumière, que dès qu'il lui plait de nous le découvrir, nous en reconoissions d'abord la verité & la beauté, & même si clairement, que nous demeurons surpris, comment une chose si évidente n'étoit jamais venuë dans l'esprit d'aucun homme.

Mais pardonnez-moi, *Chers Frères*, si  
une

une juste indignation contre les incredulés m'a un peu emporté hors de mon sujet. Laissons donc là ces miserables pour cette heure. Je viens à l'exposition de *l'Oraison Dominicale*, qui est & sera desormais, comme vous savez, la matiere de ces actions. Après avoir salué le Dieu que nous prions, par le Nom de *Notre Pere qui es aux Cieux*, que nous lui donnons d'abord, pour les raisons qui vous furent expliquées *Dimanche* dernier, nous ajoutons ensuite, *Ton Nom soit santifié. Ton Règne vienne*; Ce sont les deux Articles que nous traiterons maintenant, avec la favorable assistance de l'Esprit de Dieu, vous exposant *premierement* le sens des termes auxquels ils sont conçus, & vous déduisant ensuite les doctrines qui y sont cachées, & les devoirs auxquels ils nous obligent, le tout le plus brievement qu'il nous sera possible.

Le *Nom de Dieu*, dans l'Écriture, au langage de laquelle Jesus-Christ a conformé le sien, se prend *premierement* pour le mot par lequel il est particulièrement & proprement apelé, savoir, le mot, que nous avons traduit, l'*Eternel* qui consiste en quatre lettres, desquelles on ne fait point aujourd'hui la vraie prononciation, la connoissance s'en étant

étant peu à peu perduë par la superstition des *Hebreux*; qui faisant scrupule de le proferer, emploioient un autre *nom*, moins sacré, qui signifie le *Seigneur* dans tous les lieux où ils le rencontroient en lisant la Bible. C'est ainsi que s'entend ce *mot* du Nom de l'*Eternel* en tant de lieux où Dieu dit que *l'Eternel est son Nom*; Et la veneration de ce *mot* a été si grande parmi les *Juifs*, que les *Rabbins*, pour signifier Dieu disent simplement le *Nom*; Il n'y a rien de plus ordinaire dans leurs Commentaires que telles façons de parler, *si le Nom le veut, si le Nom le permet*, c'est-à dire, si Dieu le veut & le permet; & ils prétendent que c'est ainsi que se prend ce *mot* au 24. du *Levitique*, où Moïse rapporte que le fils d'une femme Israélite blasphema le *Nom*, c'est-à-dire, Dieu, comme ils l'interpretent, bien qu'à vrai dire, ils se trompent en cela; car l'intention du Prophete n'est pas de signifier simplement, que cet homme blasphema le *Seigneur*, mais qu'il le blasphema en exprimant son Saint *Nom*, sans déguisement & sans circuit; & comme a tres-bien traduit notre Bible Françoise, \* qu'il le *blasphema nommément*; & par cette raison le *Nom* en cet endroit

\* *Levit.* 24. v. 16.

droit-là signifie, non l'Eternel même, comme veulent les *Juifs*, mais le *mot* d'Eternel, le *Nom* dont il s'appelle; Or je m'assure que vousvoiez assez de vous-mêmes, que ce n'est pas en ce sens que le Seigneur nous commande de prier que le *Nom de Dieu soit sanctifié*; car c'est peu de chose d'honorer le *mot* dont il a voulu se servir pour nous signifier sa *Nature*, ainsi que font les *Juifs*, & cependant ne rendre aucun véritable honneur à sa *Nature* même.

Il faut donc en *second lieu*, remarquer que le *Nom* d'une chose signifie souvent dans l'Écriture, sa *propriété* & *qualité naturelle*, ce qui lui convient véritablement & qui lui est propre; car selon la droite raison, chaque chose doit être apelée du nom de ce qu'elle a, & non pas du nom de ce qu'elle n'a pas; Et chacune des propriétés & des qualitez qui sont en elle, lui fournit un nom dont elle peut être véritablement & proprement apelée; comme par exemple, si eile a de la bonté & de la beauté, elle peut être nommée *bonne* & *belle*, & ainsi des autres. D'où vient que l'Écriture, pour signifier qu'une chose sera telle ou telle, dit fort souvent qu'elle aura un tel ou un tel *nom*, comme

lors

lors qu'Esaië dit, que le *Nom* de Christ sera  
<sup>a</sup> *Emmanuel*, Dieu avec nous, & que son  
*Nom* sera apelé l'*Admirable*, le *Conseiller*, le  
*Dieu fort & puissant*, le *Pere d'Eternité*, le  
*Prince de paix*; & lors que l'Ange dit, par-  
 lant à la *Bienheureuse Vierge*, qu'il sera apellé  
<sup>b</sup> *Fils du Souverain*, ce n'est pas à dire qu'au-  
 cun de ces mots dût être le *Nom* propre du  
 Christ, comme les mots de *Jean*, ou de *Ja-  
 ques*, ou de *Pierre* sont les noms de chacun  
 de nous (car en ce sens *Jesus* est son *Nom*)  
 mais bien, que le Christ auroit véritable-  
 ment & réellement toutes les qualitez &  
 proprietéz signifiées par ces *mots-là*. C'est  
 la raison pour laquelle l'Écriture dit souvent  
 le *Nom de Dieu*, pour signifier, non le *mot*  
 dont il est apelé, savoir l'*Eternel*; mais ses  
 proprietéz & qualitez. Et comme parlent  
 aujourdui les Theologiens en même sens,  
 ses *attributs*; c'est-à-dire, *les choses qui lui  
 conviennent & qui lui sont attribuées*, comme  
 par exemple, sa *Puissance*; c'est à dire, la  
 force qu'il a d'agir & d'exécuter ce qu'il  
 veut; sa *Divinité*, c'est à dire, cette auto-  
 rité Souveraine qu'il a sur les hommes & sur  
 les autres créatures, sa *Sagesse*, sa *Justice*, sa  
*Clemence*, & autres proprietéz semblables;

C'est ainsi qu'il faut entendre ce que l'Écriture dit en mille endroits, que le *Nom de Dieu* est grand & admirable, que les fidèles chantent, qu'ils louent, qu'ils benissent, qu'ils invoquent son *Nom*; c'est-à-dire, sa *Puissance*, ou sa *Bonté*, ou quelque'autre de ses propriétés. J'estime donc, que c'est en ce sens que le Seigneur, a employé ce *mot* au commencement de l'*Oraison* qu'il nous a enseignée; Le *Nom de Dieu*, c'est-à-dire, sa *Divinité*, sa *Puissance*, son *Eternité*, sa *Nature* en un mot, toutes ses *qualitez*.

Mais me direz vous, comment & en quel sens peut être *santifié ce Nom de Dieu*? N'est il pas *Saint de soi-même*, même en un si haut & si excellent degré, qu'il ne le peut être davantage? *Chers Frères*, pour le bien entendre, il vous faut savoir, que le mot de *Saint* dans la langue *Hebraïque* signifie proprement & originairement *une chose* ou *une personne séparée d'avec les autres*, qui n'est pas dans leur rang, mais qui a en soi quelque marque & qualité particulière. D'où vient que *Santifier*, signifie aussi *mettre une chose ou une personne à part*, la distinguer & séparer d'avec les autres; si vous considérez attentivement tous les passages de l'Écriture où se trouve ce *mot*, vous reconnoîtrez aisément

ment la verité de cette remarque ; Or nous  
 separons ainsi les choses en *deux* façons , *ou*  
*bien* les tirant réellement du lieu où elles  
 étoient, & leur en donnant un autre *ou bien*  
 par notre jugement & opinion, quand nous  
 reconoissons en elles les qualitez singulières  
 qui y sont, & que les autres peut-être n'y  
 reconoissent pas, car nous parlons ainsi mê-  
 mes en notre *langage François*, comme lors  
 que nous disons, que nous mettons une  
 grande difference entre un *Magistrat* & un  
*homme particulier*, c'est à dire, que nous re-  
 conoissons qu'il y a une grande difference  
 entr'eux. Le mot de *santifier* se prend donc  
 en *l'une* & en *l'autre* de ces *deux* façons ; En  
 la *premiere*, comme lors qu'il est dit que  
 Dieu *santifia* les Israélites, c'est à dire,  
 qu'il les tira hors du país d'avec les au-  
 tres *Nations*, leur donnant des avantages  
 particuliers, & se les choisissant pour être  
 son Peuple, & lors qu'il est dit qu'il nous  
*santifie*, nous qu'il apele à la communion  
 de son Fils, savoir, parce qu'il nous donne la  
 foi; la grace & l'immortalité bienheureuse;  
 choses qu'il ne donne point aux autres hom-  
 mes, lors qu'il est dit qu'autrefois il *santifia*  
*le jour du samedi*, c'est à dire, qu'il le mar-  
 qua d'une façon particuliere, le tirant, s'il

faut ainsi dire, hors du pair d'avec les autres jours de la semaine.

Mais il est aussi fort souvent employé en la *seconde* signification, comme lors que Dieu ordonna aux Israélites de *santifier le jour du sabbat*, c'est-à-dire, d'y reconoitre la marque & l'avantage qu'il lui a donné sur les autres jours par son institution, & dans tous les lieux où l'Écriture dit que Dieu *est santifié* ou son *Nom*, ou sa *Puissance*, ou quelqu'autre de ses *attributs*; car ce n'est pas à dire, que son Essence ou quelqueune de ses qualitez acquière alors réellement quelque chose de singulier qu'elle n'avoit pas auparavant, à Dieu ne plaise, mais seulement que ce qui y est de toute Eternité de singulier & d'excellent, est alors reconnu Saint, soit par les Anges, soit par les hommes. En un mot être *santifié* dans ces lieux-là, signifie la même chose qu'être glorifié, c'est-à-dire, recevoir la reconnoissance, la louange & la gloire de ce que l'on est; comme il paroît par une infinité de passages, & sur tout par ceux-ci, au chap. 10. du Levitique \* *Je serai santifié*, dit le Seigneur, *en ceux qui s'aprochent de moi, & serai glorifié en la presence de tout le peuple*; Et au chap. 28. d'Ezechiel

\* *Levit. 10. 3.*

zechiel, \* Je serai glorifié au milieu de toi, & Sidon, & on saura que je suis l'Eternel, quand j'aurai exercé jugement contr'elle, & que j'y aurai été santifié; Car vous voyez par ces deux passages, pour n'en point aleguer d'autre, qu'être santifié & être glorifié signifient une même chose, l'un de ces mots, selon le stile de l'Ecriture, étant employé en une partie de ces clauses, pour expliquer celui qui avoit été mis en l'autre.

Il paroît maintenant quel est le sens de cet article, *Ton Nom soit santifié*; Car le *Nom* de ce Pere Celeste que nous invoquons est *santifié*, lors qu'il est reconu par les hommes pour ce qu'il est en effet, savoir, pour le *Grand Dieu Tout-puissant & tout bon*, qui a créé les Cieux & la Terre; quand les hommes le séparent par la créance qu'ils en ont, d'avec tous les autres sujets, lui attribuant une Essence, une durée, une intelligence, une Sagesse, une Puissance; une Bonté une Justice toute singulière & souveraine & entièrement différente de toutes les choses que l'on appelle communément ainsi, dans les hommes ou dans les Anges, & qu'ils croient fermement qu'il n'y a rien dans l'Univers qui puisse égaler sa nature ou

quelcune de ses qualitez; & quand ensuite de cette persuasion, ils lui rendent un amour, un respect & un service singulier, qui est fort élevé au dessus des devoirs qu'ils rendent aux créatures quelles qu'elles puissent être.

Et parce que les choses contraires se donnent de la lumière l'une à l'autre, j'ajouterai que le *Nom* de notre Pere Celeste n'est pas santifié, lors qu'il n'est point reconu pour ce qu'il est, comme par exemple, lors que les *Athées*, bien loin de reconoitre une tres singuliere & tres éminente sorte d'essence en lui, s'imaginent méchamment qu'il n'est point du tout; lors que les *Payens* ignorent qu'il soit le Souverain Monarque de l'Univers, & donnent son *Nom* & ses *qualitez* à des créatures, & mêmes à des choses qui ne sont point, à des Idoles forgées dans leur cerveau; lors que les hommes par erreur, le dépouillent, ou en tout ou en partie, de sa Justice, de sa Misericorde, de sa Sagesse ou de sa Sainteté. Ainsi vous voiez *Mes Frères*, que le premier & le plus ardent de nos souhaits doit être que les hommes soient par tout délivrez de cette grossière ignorance, causée en tous par le péché d'*Adam*; & fomentée en chacun par ses propres

pres vices, qui les empêche de reconoitre ce qui est neanmoins si clair & si évident, savoir, qu'il y a un Dieu Créateur & conservateur de l'Univers, qui aime le genre humain, & le convie à la repentance, prêt à donner grace & vie éternelle à tous ceux qui lui obeïssent, que sa puissance, & sa Justice & sa Sagesse sont infinies, qu'il n'y a rien en lui qui ne soit grand & souverainement élevé au dessus des plus hautes créatures, qu'il est unique, & que l'on ne peut, sans sacrileges attribuer aucune partie de son *Nom* ou de sa *Gloire* à un autre, & que par tous les lieux de l'Univers il doit être honoré, adoré & servi d'une façon convenable à une telle *Grandeur*, avec des affections autant élevées au dessus de l'amour que nous portons aux créatures, que le Ciel l'est au dessus de la terre, & que Dieu même est au dessus de la creature.

Or puis que nous demandons à Dieu qu'il soit connu, aimé & servi par les hommes, il faut bien dire de necessité qu'il est lui-même l'auteur de ce bien en eux; Car ce seroit une chose trop absurde de le prier que cela soit, s'il étoit vrai qu'il n'en fût pas la cause. Nul homme bien sensé ne le prie de lui donner des ailes pour voler en l'air

comme tous les oiseaux, parce que chacun fait qu'il n'en donne, ni n'en veut donner à aucun homme, cela étant contraire à la nature humaine dont il les a doüez; S'il est donc vrai, comme disent les défenseurs du *Franc-Arbitre*, que jamais Dieu ne ploie ni ne détermine les volontez des hommes à la pieté; si jamais il ne le fit, ni ne le fera, parce qu'il ruïneroit, à ce qu'ils disent, la nature de notre volonté en le faisant, certes c'est se moquer, & mêmes l'outrager de le prier qu'il ploie & fléchisse les cœurs des hommes à son obeïssance; Or néanmoins Christ nous a ordonné de l'en prier sur toutes choses, car les hommes ne santifieront jamais son *Nom*, si leur volonté n'est rangée à le craindre, aimer & servir; Puis donc que nous le prions de faire que *son Nom soit santifié*, nous le prions par conséquent de fixer & arrêter les cœurs des hommes à la pieté; C'est donc lui qui le fait, & ce qu'il le fait ne repugne par conséquent, ni au decret de sa volonté, ni à la nature de la nôtre; C'est en ce même sens que l'Apôtre veut que les Thessaloniens prient, \* *afin que la Parole du Seigneur ait cours, & soit glorifiée*, c'est-à-dire, *reconüe pour véritable & Celeste*. Cela

ne

\* 2. Thessalon. 3. 1.

ne se fait point, si la volonté de l'homme n'est tout-à-fait gagnée, & son cœur entièrement subjugué ; & comme l'on parle, déterminé.

Dieu donc, puis que nous lui demandons cela ; fait par l'efficace de son Esprit, non que notre volonté demeure comme suspenduë entre deux airs, laissant à sa liberté de se tourner d'un côté ou de l'autre, mais il fait qu'elle se porte certainement & déterminément à la pieté, comme la gloire du Soleil ne peut être reconuë, à moins qu'il ne nous la fasse voir lui-même, n'y ayant point d'autre lumiere que la sienne, capable de nous la montrer: Il en est de même de Dieu, la sainteté de son *NOM* ne peut être conuë ni celebrée par les hommes, si lui-même par son Esprit, n'éclaire leurs entendemens pour la voir, & n'échauffe leurs volontez pour l'aimer.

Mais, bien que nous demandions ce succès à Dieu, & que nous l'attendions de sa grace, ce n'est pas à dire pourtant que nous devions demeurer, les bras croisez, sans y contribuer autre chose que nos vœux. Le Laboureur, s'il est sage, prie le Ciel de benir son travail, sachant bien que sans sa faveur toutes ses peines sont inutiles, puisque c'est elle

elle seule qui fait germer, lever & meurir le grain; Mais il ne laisse pas pourtant de fendre la terre avec le soc, de la remuer, de la fumer & la semer, & y faire toutes les autres choses. Les Chrétiens sont les Laboureurs du Seigneur, & non-seulement son labourage, les cœurs des hommes sont la terre qu'il leur a donnée à cultiver. La *sanctification de son Nom* est la moisson qu'il en faut tirer. Ils sont donc obligez de répandre, outre leurs vœux & leurs prières, en ce riche & précieux ouvrage, leurs peines, leurs paroles & leurs exemples; & imiter *S. Paul*, qui ayant recommandé son *Travail* à Dieu, par ses prières & par celles des autres fidèles, ne laisse pas pourtant, d'y employer, jour & nuit, un très-grand & très-affidu travail.

Or nous n'y saurions rien contribuër de plus utile que le bon exemple; si les hommes voient qu'au milieu de nous le *Nom de Dieu est sanctifié*. A peine y a-t-il peuple sur la terre à qui il en ait plus évidemment découvert la grandeur. Je laisse là ses merveilles déployées en la croix de son Christ, au grand étonnement des hommes & des Anges; Car si les *Israélites* l'ont sanctifié, pour lui avoir vû détruire *Pharaon* & sauver

son

son Peuple dans la mer rouge; quelle loüange & quelle gloire lui devons-nous donner, nous qui lui avons vû ruiner l'Enfer & racheter le genre humain, avec le Sang de son Fils unique?

Je laisse néanmoins ces miracles, & vous prie seulement de considerer, combien sainte, combien excellente & vraiment divine est cette Puissance, cette Sageffe, cette Bonté & cette Justice, avec lesquelles il nous conduit, depuis quelques années en çà, nous châtiant si à propos, nous supportant si doucement, nous conservant si miraculeusement, & confondant par ses voies impénétrables, tous les raisonnemens & toutes les pensées des hommes? O Israël de Dieu, Illustre & précieux monument de sa Gloire, *santifie* avec tout le zèle imaginable le *Nom* de ton Père Celeste, separe-le d'avec tout nom qui se nomme, soit en ce siècle, soit en l'autre. Que ta vie toute entière lui soit un Cantique de loüange; Que l'on ne puisse desormais te reprocher, que tu préfères la chair & le monde au *Nom* de Dieu, que tu aimes plus ta gloire que la sienne.

Mais le tems nous presse de venir au *second article de la prière Dominicale*, où nous de-

demandons à Dieu, *que son Règne vienne.* Toutes choses hautes, moyennes & basses dépendent si absolument de la volonté de Dieu, qu'il ne se passe rien dans les Cieux, sur la terre, ni dans les Enfers-mêmes, que par ses ordres ou par sa permission; d'où vient que toutes les créatures sont le plus souvent nommées dans l'Écriture *ses armées*, non-seulement à cause du bel ordre dont il les a disposées les unes avec les autres, mais aussi pour la sujétion qu'elles lui rendent, étans, par manière de dire, toutes à sa solde, & combatans pour sa Gloire; Ainsi on peut dire à cet égard, que tout l'Univers, depuis le plus haut des Cieux, jusques au plus bas des Enfers, est le Roiaume de Dieu; C'est pour ce sujet que S. Paul l'appelle *Roi des siècles*, c'est-à-dire, de l'Univers; Car ce mot de *siècles*, selon l'usage de la langue Hébraïque, signifie le monde, comme quand le même Apôtre dit que le Père \* a fait les siècles par son Fils, c'est-à-dire, le monde, mais ce Règne de Dieu aiant commencé dès la première Création, ce ne peut être celui dont il est ici question, puisque nous souhaitons qu'il vienne, signe évident qu'il n'est pas encore venu: J'ajoute donc, qu'outre cette Domination que

Dieu

\* Hebr. 1. 2.

Dieu exerce sur toutes choses, que nous pouvons appeller, pour une plus grande distinction, le *Règne de la nature*, il en exerce encore une autre particulière sur ceux d'entre les hommes qui lui obeissent & le servent; & c'est proprement celle que l'on entend, quand on dit le *Règne de Dieu*; car au lieu que les autres créatures lui rendent une obeissance, ou *brute & aveugle*, comme les choses inanimées & les bêtes, ou *forcée & contrainte*, comme les Démons & les Méchans; les Fidèles seuls s'assujettissent volontairement à ses Loix, le reconnoissans pour leur *Roi*, & s'appliquans à l'exécution de ce qu'il leur a expressément ordonné; C'est donc la multitude ou l'assemblée de telles personnes qui, à proprement parler, est son Roiaume.

Mais je voi bien que vous me demanderez, pourquoi nous souhaitons en ce lieu que ce *Règne vienne*, puis qu'il est venu, il y a long-tems, aussi-bien que le précédent? Car, direz-vous, Dieu n'a-t-il pas toujours eu une Eglise au monde. jusques-là que sans elle la terre eût été détruite, ne subsistant que pour elle? & c'est pour cette raison qu'elle en est nommée le *sel*, parce qu'elle  
la

la préserve de corruption? Dieu ne *régnait* il pas en ce sens, sur *Adam*, sur *Abel*, sur le *juste Seth* & sur *Enos*? Et depuis n'a-t-il pas *régné* en la même sorte sur *Noé* & sur *Abraham*, jusques à *Moïse*, lorsque ce Roiaume fut si miraculeusement conservé, policé & disposé par le Ministère de *Moïse*? Comment donc le Seigneur vouloit-il que ses Disciples demandassent que ce *Régne vint*, puis qu'il y avoit si long-tems qu'il étoit venu? *Chers Frères*, j'avouë que cette Ancienne *Synagogue*, qui consistoit en la multitude des fidèles qui servoient Dieu sous le V. T. peut être apellée le *Roiaume* de Dieu & l'est souvent en effet; Car, qui ne fait combien de fois les Prophètes nomment l'Eternel, leur *Roi*? Et qui ne fait que le Seigneur lui même leur fait l'honneur de les apeller \* son *Peuple*, son *Roiaume Sacerdotal*, sa *Nation sainte*? Mais bien que ce titre de *Roiaume de Dieu* puisse être donné à l'ancienne *Eglise*, néanmoins je dis que lors qu'il est ainsi mis absolument, comme dans cet endroit, il se prend presque toujours pour la *nouvelle Eglise*, que Dieu a recueillie dans la plénitude des siècles, par l'Evangile de son Fils; & cela par une façon

\* Exode 19. 6.

çon de parler ordinaire dans l'Écriture; car quand un nom convient à plusieurs choses de même genre, c'est la coutume de l'Écriture de le prendre & de l'approprier à celle qui est la plus excellente de toutes, comme quand elle dit le *Messie* pour signifier, non *David* ou *Aaron* auxquels ce *Nom* convient, puis qu'ils ont été Oints, mais le Seigneur *Jesus* particulièrement, comme le plus excellent de tous ceux qui peuvent être ainsi nommez quand elle dit la *Parole de Dieu*, pour signifier l'*Évangile* particulièrement, parce que c'est la plus excellente de toutes les paroles de Dieu. Il en est donc arrivé de même à ce nom de *Régne de Dieu*; car bien qu'originellement il convienne à l'un & à l'autre *Eglise*, néanmoins il a été approprié à la *nouvelle* particulièrement, à cause des grands avantages qu'elle a au dessus de l'*ancienne*. Sachez donc que ces mots le *Royaume de Dieu* dans les livres du Nouveau Testament, ainsi couchez purement & simplement, sans autre addition, signifient toujours constamment l'*Eglise du Messie*, l'*Eglise Chrétienne*, comme nous la nommons aujourd'hui. Vous le reconnoîtrez aisément, pour peu que vous apportiez d'attention à la lecture

cture des passages où se rencontre cette façon de parler, comme par exemple, quand il est dit que le Seigneur Jesus prêchoit *l'Evangile du Roiaume de Dieu*, & qu'il étoit donné à ses Apôtres de conoitre *les secrets du Roiaume de Dieu*, & que <sup>b</sup> *Joseph d'Arimathée* attendoit le *Roiaume de Dieu*; car qui ne voit que ce *terme* dans ces lieux-là & autres semblables signifie *l'état de l'Eglise sous le Messie*?

Mais cela se prouve encore, par une raison qui ne souffre point de replique, savoir que le *Roiaume de Dieu* signifie dans le Nouveau Testament la même chose que le *Roiaume des Cieux*, comme il paroît par la comparaison des passages de divers Evangelistes, par exemple, au lieu que Jesus Christ dit au 4. de S. Matth. <sup>c</sup> *Amendez-vous, car le Roiaume des Cieux est approché* il dit au 1. de S. Marc <sup>d</sup> *le tems est accompli & le Roiaume de Dieu est approché; Amendez-vous & croiez à l'Evangile*; & au lieu qu'il dit au 7. de S. Luc que <sup>e</sup> *le moindre au Roiaume de Dieu est plus grand que Jean Bapiste*, il dit dans l'onzième de S. Matth. que <sup>f</sup> *le moindre au Roiaume des Cieux est plus grand que*

<sup>a</sup> Marc 1. 14. & 4. 11. <sup>b</sup> Marc 15. 43. Luc 23. 51. <sup>c</sup> Matth. 4. 17. <sup>d</sup> Marc 1. 15. <sup>e</sup> Luc 7. 28. <sup>f</sup> Matth. 11. 11.

que Jean Bapliste, & ainsi fort souvent ailleurs, l'un d'eux emploie l'un de ces termes, pour les mêmes sujets, où l'autre s'est servi de l'autre, avec cette différence seulement, que S. Matthieu se sert ordinairement de ces mots *le Roiaume des Cieux*, S. Marc & S. Luc emploient presque toujours les autres, de *Roiaume de Dieu*; signe évident, que l'un & l'autre de ces termes signifie une même chose. Or il est clair, & par l'usage des *Rabbins Hebreux* Anciens & modernes, & par les circonstances de divers passages de l'Evangile, & finalement par la considération de la chose même, que *le Roiaume des Cieux* signifie constamment dans l'Ecriture *l'Eglise du Messie*. Comme cela vous fut doctement & exactement expliqué il n'y a pas long tems; Il s'ensuit donc qu'il faut aussi prendre le *Roiaume de Dieu* au même sens, pour dire *l'Etat du peuple de Dieu sous Jesus Christ*.

En effet, si vous considerez la chose en elle même, vous reconoitrez, que c'est proprement à cette Eglise-là que convient cette *Appellation*; Car *premièrement*, bien que Dieu eût formé & établi l'autre, si est-ce qu'il l'avoit fait, non par soi-même, mais par *Moïse*, au lieu qu'il est venu lui-même

en personne, aiant pris à soi notre chair, pour créer le nouveau peuple; Puis donc que le Fondateur, Législateur, & Mediateur du *nouveau* est Dieu à tous égards, qui ne voit que le *nouveau* est à proprement parler, le *Roiaume de Dieu*? S. Paul remarque expressément cet avantage de l'*Eglise* sur la *Synagogue* lors qu'il dit que \* Dieu aiant parlé autrefois à nos Peres en diverses occasions & en diverses manieres par les Prophetes, nous a parlé en ces derniers tems par son Fils. Secondement, bien que sous le Vieux Testament le S. Esprit enseignât, santifiât & consolât les fidèles, si est-ce qu'il ne le faisoit pas en une si grande & abondante mesure que maintenant; c'est pour ce sujet que l'Ecriture parle quelquefois de ce *mistère*, comme si le S. Esprit n'eût point été avant la glorification du Seigneur. Puis donc que c'est par l'Esprit que Dieu habite en nous, comme il le promet, d'où vient que les Hebreux apellent l'Esprit *l'habitation*? Je dis qu'en cette comparaison le titre de *Roiaume de Dieu*, convient particulièrement à l'*Eglise Chrétienne*, c'est pourquoi les Prophetes prédissent qu'au tems du *Messie* tous seront les enseignez de Dieu. Ensuite la manière du gouvernement induit aussi la même chose;

\* Hebr. I. r. b.

car autrefois *Moïse* étoit le pedagogue du premier Peuple, & bien qu'ils fussent enfans, ils étoient traittez comme esclaves, ainsi que nous l'enseigne l'Apôtre, au lieu que maintenant nous n'avons plus de pedagogue, Dieu seul *règne* sur nous par son Fils, nous conduisant immédiatement, ceux que nous apellons *Pasteurs*; étans purement, & simplement *Ministres*, sans constituer aucune autorité moïenne entre Dieu & nous, ainsi que prétend *Rome*; qui voudroit, par ses usurpations, changer le *Roïaume de Dieu* en un *Roïaume d'homme*.

Mais la nature des fidèles sous le Nouveau Testament, requiert aussi la même apellation; Car ce sont des hommes divins arrachez à *Adam*, l'homme animal créé de terre; & entez sur *Jesus-Christ* l'homme spirituel conçu de l'Esprit de Dieu; homme à la verité, mais Dieu en même tems, qui aiant pris notre nature & nous communiquant la sienne, nous a fait devenir un vrai *Roïaume de Dieu*, c'est-à-dire, *Divin & Celeste*, au lieu que les hommes de l'Ancienne Alliance étoient encore en partie charnels; attachez à leurs montagnes & à leurs foibles *rudimens Mosaiques*; d'où vient que *S. Pierre* leur ôte le nom qu'il

avoient eu autrefois typiquement, & nous le rend à nous auxquels il appartient de droit, quand il nous apete la *generation éleuë, la Sacrificature Roiale, la nation sainte, le peuple acquis.*

De plus la nature du service que nous rendons au Seigneur nous acquiert aussi le même nom ; car nous le servons en esprit & en verité, non plus à Jerusa em son Temple, & nous portons l'impression de ses seaux dans nos esprits, & dans notre chair, comme les Ancien ; forme de service vraiment divine, & où il n'y a rien d'humain. Enfin cette qualité appartient encore à l'Eglise, à cause de sa subsistance dans le monde ; car elle y est conservée, non par aucun moien humain, par les conseils & les armes de la chair, mais par une secrette dispensation divine, ne paroissant aucun bras qui la soutienne proprement ; C'est donc le *Royaume de Dieu*, puis que c'est lui seul qui le gouverne & le conserve. Or vous savez que l'avenement du *Christ* & de son *Eglise*, étoit le plus grand & le plus ardent souhait des fidèles. Tous les Prophetes les y renvoient, comme à la dernière consommation & perfection de l'Eglise, même de tout l'Univers, leurs promettans en ce tems-là, & non plutot

plutôt, une abondance de lumière, de force de sainteté, de joie & de beatitude; C'est ce qu'attendoit *S. Simeon* & *Joseph d'Arimatee*, & tous les autres autres Saints, comme en effet ça été le grand œuvre de Dieu, incomparablement plus admirable que la première création de l'Univers; C'est donc très justement que le Seigneur Jesus commande à ses Disciples d'en demander à Dieu *l'avenement*, le mettant pour le premier sujet de nos souhaits, après la Santification du *Nom* du Pere Celeste, car bien que Jesus-Christ eût déjà pour lors revêtu notre chair, si est-ce que son *Règne* n'étoit pas encore venu. Moïse régnoit encore, & ses éléments & son Temple étoient encore debout. Le *Règne* de Christ commença seulement le jour de la *Pentecôte*, lors que ce Grand Dieu & Sauveur s'étant assis à la droite du Pere dans les lieux Très-hauts, étendit le *Sceptre* de sa Puissance en *Sion*, & du premier coup qu'il en frappa; subjuga trois à quatre mille personnes.

Mais me direz vous, ce *Règne* bienheureux étant désormais venu, comme il est, par la grace de Dieu, il y a déjà près de seize cens ans, pourquoi les fidèles ont-ils continué, & pourquoi continuons-nous

après eux à souhaiter *qu'il vienne*, disant tous cet article dans notre *priere*, aussi bien que les Disciples qui vivoient avant la glorification du Seigneur? *Chers Frères*, comme il y a *deux Avenemens de Christ*, aussi y en a-t-il deux de son *Eglise*, predestinée, comme vous savez, à lui être rendue conforme, *l'un en chair, & l'autre en esprit; l'un en foiblesse, & l'autre en gloire*, l'un accompli dans la plénitude des tems, *l'autre qui s'accomplira* après la consommation des siècles. Les Anciens ont soupiré après le *premier*, Nous soupirons maintenant après le *second*. Et comme l'*Eglise* de Jesus-Christ en terre, en comparaison de *l'ancienne Synagogue* mérite seule d'être apelée le *Roiaume de Dieu*, aussi cette même *Eglise* dans l'état où elle sera après son *second avènement* s'attribuë particulièrement ce même *Nom*; l'état où elle est aujourdui pouvant à peine porter la gloire d'un si haut titre; Car alors Dieu sera tout en tous, il *régenera* pleinement & simplement, nos corps & nos esprits seront tout entiers à lui. Le Diable & le monde n'y auront plus aucun lieu; enchainez dans une éternelle obscurité, ils souffriront dans un lieu, qui sera fort bas au dessous de nous, les peines de leurs crimes. C'est donc ce se-

cond avènement du Règne de Dieu que nous désirons.

O quelle vive & pressante exhortation à nous sanctifier! car hélas! si nous sommes encore les esclaves du vice, que faisons-nous autre chose en souhaitant que *ce Règne vienne* sinon hâter notre crime & damnation, par nos propres désirs. *Chers Frères*, vivons donc en telle sorte que nous puissions faire ce souhait en bonne conscience, comme des personnes qui aiant part à la gloire que le Souverain *Roi* donnera alors à ses sujets, sont intéressés à hâter le tems de son *avènement*, lui même nous en donne la résolution & la force, *régnant* ici bas en nous par sa grace, afin que quand son *Règne* viendra pour la *seconde fois*, il *régne* éternellement en nous par sa gloire. *Amen.*

SERMON



# SERMON

SUR LA

SECTION XL.

DU

# CATECHISME.

*Ta Volonté soit faite.*

**C**HERS FRERES; Le Saint Esprit nous voulant donner à entendre, que l'état du peuple d'*Israël* étoit dans une extrême misère & dans une confusion lamentable, dit en deux ou trois endroits du livre des *Juges* qu'au tems dont il parle, \* *il n'y avoit point de Roi en Israël, & que chacun faisoit ce qui lui sembloit être droit.* A la verité il n'y a point de forme de gouvernement, quelque tyrannique & corrompuë que vous puissiez vous l'imaginer, qui ne soit meilleur

*Juge 17. 6. & 21. 25. Voyez aussi Jug. chap. 18. 1. 31. & Dent. 12. 8.*

re & plus supportable, qu'une telle Anarchie, où les particuliers sont maitres d'eux mêmes, & font chacun ce que bon leur semble, sans être soûmis à aucune autorité publique, & sans avoir entr'eux aucune loi, ni regle commune. Car la plus grand' part des hommes étant d'eux mêmes enclins au mal, il est évident, que s'il n'y a au dessus d'eux quelque conducteur qui les gouverne, avec l'autorité de ses volonteZ & de ses loix, comme avec un mors salutaire, ils s'emporteront sans difficulté dans les exceZ & dans les desordres des vices, qu'ils aiment naturellemét; & dont l'effet ne peut être autre que la violence & la ruine, & en un mot un brigandage public. Joint que l'union, & la concorde, qui est l'unique fondement du bonheur & de la subsistance d'un état, ne pouvant avoir de lieu dans un peuple, où les particuliers n'ont point d'autres Souverains, que leurs desirs, dont la diversité est infinie; il faut de necessité, qu'un Etat ainsi fait, soit dans une discorde, une agitation & confusion perpetuelle, qui en peu de tems le conduit dans une ruine infaillible. D'où il s'ensuit qu'au contraire l'Etat est bien-heureux, où il y a un Prince sage & juste, dont la volonte est comme la régle de tous, qui  
repre-

reprimant les desirs des méchans & attirant & excitant les affections des gens de bien, les rallie tous dans un seul corps; qui aiant par tout des mêmes sentimens, & des mêmes mouvemens, semble dans cette grande diversité des parties qui le composent, n'avoir qu'une seule & même ame. Il est vrai que l'on voit entre les hommes quelques petits modèles de ce bonheur public, lorsque le Ciel donne de bons Rois aux peuples. Mais il faut pourtant avouër que la gloire de cette perfection n'appartient qu'au règne de Dieu; Prince vraiment Souverain & vraiment unique, tant à l'égard de sa dignité, que de sa bonté & sagesse. C'est pourquoi le Seigneur Jesus dans cette divine Priere, où il a rassemblé en un, tous les legitimes souhaits que nous devons faire & pour la felicité publique, & pour la nôtre particuliere, n'a pas manqué de nous faire demander dès le commencement, que *le regne de Dieu vienne*; parce que ce regne qui vient en eux comprend tout le bien, qui est necessaire aux hommes. Mais il n'en demeure pas là. Afin que ce saint & bienheureux *regne de Dieu* s'établisse dans le monde, & que tous les hommes y aient part, il veut qu'ensuite nous le prions, que

*sa volonté soit faite en la terre comme au Ciel.* Car puis que nul ne peut avoir communion dans ce royaume, s'il ne fait *sa volonté*, comme le Seigneur nous l'a enseigné lui-même; \* *chacun qui me dit, Seigneur, Seigneur, n'entrera pas au royaume des Cieux; mais celui qui fait la volonté de mon Pere celeste.* Il est évident qu'après le desir d'entrer dans ce divin Royaume, le premier souhait que nous devons faire, est de demander à Dieu la grace d'obcir à *sa volonté*. Et de là vous pouvez voir combien est admirable la sagesse du Seigneur en la disposition des parties de cette Priere que nous expliquons; qui après l'article du *règne de Dieu* a immédiatement ajouté celui de l'obeissance à *sa volonté*. Vous ouïtes *Dimanche* dernier l'exposition de la *santification du nom de Dieu*, & de l'*avenement de son règne*, qui sont les deux premieres demandes de l'*Oraison Dominicale*. Nous avons maintenant à vous parler de la *troisième*, conceüe en ces mots. *Ta volonté soit faite en la terre comme au Ciel.*; Et pour en avoir une pléne intelligence, nous aurons à considerer, avec la grace du Seigneur, *premierement* quelle est la chose même que nous demandons à Dieu, *que sa volonté*

\* *Matth. 7. 21.*

*volonté se fasse en la terre ; & puis en suite le* patron de cette obeissance à la volonté de Dieu, que le Seigneur ajoute dans la parole suivante, qu'elle soit faite *comme dans le Ciel*; c'est-à-dire, en un mot, que les habitans de la terre, obeissent à Dieu & fassent *sa volonté*, en la même sorte, que ceux du Ciel; & comme dit nôtre *Catechisme*, que toute rebellion ôtée, il range lui même toutes les volontez à la sienne. Et enfin nous montrerons en *troisieme & dernier lieu* la justice & l'importance de ce que nous desirons en cet article, & la necessité de la demande, que nous en faisons à Dieu.

Pour donc commencer par le *premier point*, quand il est question des *hommes & des Anges*, la *volonté* le prend souvent pour une certaine faculté de leur nature, qui embrasse, ou rejette, qui veut, ou ne veut pas les choses que leur entendement a conneuës & considerées; Mais quand l'Ecriture parle de *Dieu*, elle signifie ordinairement par *sa volonté*, les choses mêmes qu'il veut, plutôt que la faculté ou la fin par laquelle il les veut; comme vous le poudrez aisément reconoitre, pour peu que vous apportiez d'attention à le remarquer. Et c'est assurément ainsi que notre Seigneur l'a entendu en cet-

te *Priere*, quand il nous fait demander à Dieu, que *sa volonté se fasse*; Car il n'y a personne, qui ne voie bien que le sens de cette parole est, que *ce que Dieu veut, soit fait*. Cette volonté de Dieu considérée en general est d'une tres grande étendue. Car Dieu étant le *Createur & le Gouverneur*, ou pour mieux dire, le *Monarque* souverain du monde, d'une sagesse & d'une providence infinie; il est certain qu'il ne se fait rien en aucune partie de l'Univers, sans que *sa volonté* y intervienne en quelque sorte; c'est-à-dire, qu'il ne s'y fait chose aucune, sans qu'il veuille, ou agir lui-même, afin qu'elle se fasse, ou du moins permettre qu'elle se fasse, & n'opposer aucune action pour empêcher qu'elle ne se fasse.

Mais il est clair, que nous ne prenons pas ici la *volonté* de Dieu en toute cette étendue. *Premierement* puis que notre demande est précisément, qu'elle se fasse en la terre, veusvoies que nous ne parlons ici proprement que d'une partie de certe *volonté*, savoir, de celle qui regarde les choses, qui se font ou se doivent faire en la terre; & non de celle, qui veut les choses, qui se font dans le Ciel. Car quant à celles-ci, nous ne demandons pas qu'elles se fassent, mais présupposant qu'elles se

se font, nous prions Dieu, que *sa volonté soit faite en la terre, comme elle se fait dans le Ciel.* Ensuite la liaison de cet article avec le précédent de *l'avenement du règne de Dieu*, nous montre encore évidemment, que cette *volonté* de Dieu, dont parle ici notre Seigneur, ne comprend pas mêmes généralement toutes les choses de la terre que Dieu veut, mais celles-là seulement qui se rapportent à son *Royaume*; & dans lesquelles consiste son établissement. D'où paroît que nous ne touchons point ici à cette partie de la *volonté* de Dieu, qui gouverne la nature des plantes, des animaux, & autres sujets semblables; qui est entièrement éloignée des choses requises pour le *Royaume de Dieu*. Mais comme quand vous parlez de l'Etat d'un Prince, si vous dites, que c'est sa *volonté* qui le gouverne, ou que ses sujets font sa *volonté*, vous entendez par sa *volonté*, ses *loix* & ses *ordres*; ainsi puis qu'il est ici question du *Règne de Dieu*, dont nous avons souhaité la venue, il est clair que quand nous ajoutons que *sa volonté soit faite*, par la *volonté* de Dieu nous signifions aussi ses *loix* & ses *ordres*; ce qu'il veut à l'égard & sur le sujet des creatures capables d'entrer dans la communion de son *Royaume*.

Enfin

Enfin il faut encore remarquer que la *volonté* de Dieu à cet égard comprend deux sortes de choses; *premierement* celles, que nous faisons & que nous devons faire, selon les ordres qu'il nous en a donnez; & *secondement* celles, qui nous sont faites, ou qui nous arrivent par l'action d'autres causes, que de nous mêmes; en un mot, ce qui se fait, ou par nous, ou en nous & de nous. Car l'Écriture comprend souvent les unes & les autres sous le nom de *la volonté de Dieu*; & il est évident qu'elles y appartiennent toutes deux en effet; puis qu'il veut, & que nous faisons les unes, & que les autres nous soient faites; bien qu'il y ait une grande différence en la façon dont il les veut les unes & les autres. *Par exemple*, quand notre Seigneur entrant dans le grand combat de sa passion & sentant la résistance qu'avoient les sens de sa nature humaine contre l'amertume & l'horreur de cet effroyable calice, dit à Dieu son Pere, \* *Toutesfois ta volonté soit faite & non la mienne*; ou comme S. Matthieu & S. Marc expriment la même chose, <sup>b</sup> *Non point comme je veux: mais comme tu veux*, la vous voiez qu'il appelle sa mort & sa passion, une *volonté* de Dieu, & dit

a Luc 22. 42. b Matth. 36. Marc 14. 36.

dit que Dieu le vouloit; parce qu'il avoit ordonné qu'elle lui arrivât & qu'il vouloit qu'il la souffrit. De même les fidèles aiant tâché de détourner *S. Paul* du voiage de Jerusalem, à cause des grandes persecutions qu'ils prevoioient lui devoir arriver en ce lieu-là, voiant qu'ils n'y gaignoient rien, & qu'il demuroit toujourns ferme dans sa resolution, cessèrent de lui en parler davantage, disant, *la volonté du Seigneur soit faite*; où ils appellent aussi *volonté du Seigneur* ce qu'il en avoit ordonné, & qu'il vouloit qui \* arrivât à *S. Paul*.

Et bien qu'en telles choses il soit de nôtre devoir de nous assujeter & conformer à la *volonté* de Dieu, néanmoins ce n'est pas encore là proprement la *volonté de Dieu*, dont il est ici question. Car cette *volonté* de Dieu se fait aussi certainement, & aussi infailliblement & assurément dans la terre que dans le Ciel; c'est-à-dire, que ce qu'il a ordonné de nous & des autres hommes quand il veut qu'une chose nous arrive, tout cela, dis-je, ne se fait & n'arrive pas moins que ce qu'il veut & ordonne des Anges & des choses celestes; Au lieu que la *volonté*, dont demandons l'accomplissement

\* *Act. 21. 14.*

ment dans l'*Oraison Dominicale*, se fait moins, ou quoi qu'il en soit, elle ne se fait pas si bien, ni si exactement en la terre que dans le Ciel; Et la raison pourquoi nous prions expressément le Seigneur d'y mettre la main, & de faire que desormais cette *volonté* se fasse aussi bien dans cette basse & inferieure partie du monde; qu'elle se fait dans les Cieux.

Mais quelle est cette *volonté de Dieu*, qui ne se fait pas si bien en la terre que dans le Ciel? *Chers Freres*, c'est celle qui regarde les devoirs de la créature raisonnable, dont les Anges s'acquittent parfaitement bien; comme nous le dirons ci-après, au lieu que ces hommes qui vivent ici-bas en la terre; la plus grand part y contreviennent horriblement, & ceux qui s'y soumettent & qui tâchent de s'en acquiter, ne le font que tres-foiblement & tres-imparfaitement; en comparaison de ces bienheureux esprits; qui habitent dans les Cieux. Car que les devoirs de l'homme fassent partie de la *volonté de Dieu*, c'est-à-dire, que ce soient des choses que Dieu veut que nous fassions, il est evident par toute l'Écriture. Seulement faut-il, pour bien entendre ce qu'elle en dit, distinguer ces deux parties de la *volonté de*

Dieu, que nous avons déjà touchées; l'une des choses qui nous arrivent, l'autre de celles, que nous devons faire. Dieu veut les premières; parce qu'il a ordonné dans son conseil, ou de les faire lui-même, ou de permettre qu'elles se fassent; Il veut aussi les secondes, parce qu'il nous les a expressément commandées en sa Parole, & qu'il lui est agreable que nous les fassions, & desagreable, que nous ne les fassions pas. C'est de la premiere partie de sa volonté, que le *Psalmiste* parle, quand il dit, <sup>a</sup> que Dieu fait tout ce qu'il veut, & ailleurs encore plus expressément, qu'il fait tout ce qu'il veut dans les Cieux, & dans la terre, dans la mer, & dans tous les abîmes; tout ce qu'il veut, c'est à dire, tout ce qu'il veut faire, tout ce qu'il a ordonné & resolu de faire. Et c'est encore en ce sens qu'il faut prendre ce que *S. Paul* fait dire aux méchans, & qu'il leur accorde comme une chose veritable, <sup>b</sup> nul ne peut résister à la volonté de Dieu, c'est-à-dire, que nul ne le sauroit empêcher d'exécuter ce qu'il a resolu, ou ordonné de faire; selon ce que le Seigneur dit lui-même dans *Esaïe* <sup>c</sup> mon conseil tiendra, & je mettrai en effet tout  
mon

<sup>a</sup> *Psalm.* 115. 3. & 135. 6. <sup>b</sup> *Rom.* 9. 19. <sup>c</sup> *Esaïe.* 46. 10.

mon bon plaisir, & ailleurs encore dans le même Prophete, <sup>a</sup> l'Eternel des armées l'a arrêté en son conseil, & qui l'enfraindroit? sa main s'est étendue; & qui la détourneroit?

Mais outre ces événemens des choses, que Dieu a arrêté, résolu, & ordonné, dans son conseil, sa volonté comprend aussi les choses qu'il veut que nous fassions, qu'il nous commande & qui lui sont agréables, comme conformes à sa Sainteté, à sa justice, & à la bonté; & comme propres & convenables à la forme de cette nature raisonnable, dont il nous a revêtus.

Premièrement il dit & affirme lui-même avec un grand serment, qu'il veut l'amandement, & la repentance des pecheurs. <sup>b</sup> Je suis vivant, dit-il, que je ne veux point la mort du méchant, mais qu'il se détourne de son train & qu'il vive. Il veut que chacun croie en son Fils Jesus-Christ envoyé pour le salut du monde; aussi selon ce que nous lisons dans l'Evangile, <sup>c</sup> qu'il a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne perisse point mais ait la vie éternelle: & S. Jean dit, que <sup>d</sup> le commandement de Dieu, c'est à-dire, la marque & l'expression sincère & non trompeuse de sa volonté,

est que vous croions au Nom de son Fils Jesus - Christ, & que nous nous aimions l'un l'autre, comme il nous en a donné le commandement. Il veut aussi que nous vivions dans une honnêteté & pureté exquisite, exempte de toutes les ordures des vices, & digne de sa sainteté; selon l'enseignement de S. Paul, que <sup>a</sup> notre sanctification est la volonté de Dieu, c'est-à-dire, que c'est ce qu'il veut, & que nous nous abstenions de paillardise, & sachions posséder chacun son vaisseau, c'est-à-dire, son corps en sanctification, & honneur. Il veut aussi que nous soions doux & patients, & constans en toute bonne œuvre, selon ce que dit S. Pierre, <sup>b</sup> que la volonté de Dieu est, qu'en faisant bien nous fermions la bouche à l'ignorance des hommes fous; Et afin qu'aucun n'estime que ces devoirs de piété & de vertu ne s'appellent la volonté de Dieu, qu'à l'égard des fidèles; l'Écriture nous montre assez clairement, ce me semble, qu'ils ont aussi ce nom à l'égard des méchans, ou infidèles; quand elle dit des uns & des autres en commun, que <sup>c</sup> ceux-là font, & que ceux-ci ne font pas la volonté du Maître, c'est-à-dire, de Dieu. Car comment pourroit-on dire, qu'en manquant à leur devoir, ils n'ont pas fait la

VO-

a 1. *Theff.* 4. 3. 4. b 1. *Pierre* 2. 15. c *Luc* 12. 47.

*volonté de Dieu, si Dieu n'eût pas voulu qu'ils s'en acquitassent ? Aussi voiez vous, que Dieu se plaignant des Juifs qui méprisant ses commandemens, faisoient ce qu'il leur avoit défendu, leur reproche, par deux fois, en Esaïe, qu'ils <sup>a</sup> ont fait ce qui lui déplaît, ou choisi, dit-il, les choses, que je n'ai point vouluës. Il avoit donc voulu, qu'ils en choisissent d'autres, & qu'ils fissent le contraire de ce qu'ils avoient fait. Et ces plaintes si amères, qu'il fait ailleurs de leur rebellion, montrent assez combien ardemment il avoit voulu qu'ils obeïssent à ses commandemens ; <sup>b</sup> O si mon peuple m'eût écouté ! ô si Israël eût cheminé en mes voies ? A la mienne volonté que tu eusses été attentif à mes commandemens ! & ailleurs encore, O s'ils eussent été sages. Et vous savez avec quelle tendresse le Seigneur Jesus déplore l'opiniâtreté & le malheur de Jerusalem protestant qu'il a voulu par plusieurs fois <sup>c</sup> assembler en un ses enfans, comme la poule assemble ses poussins sous ses ailes, & qu'ils ne l'ont point voulu <sup>d</sup> O si tu eusses connu, lui dit-il, les choses qui appartiennent à ta paix au moins en cette tiennne journée.*

h 3

<sup>a</sup> Es. 65. 12. & 66. 4. <sup>b</sup> Psa. 81. 14. Es. 48. 18. <sup>c</sup> Danter. 32. 29. <sup>d</sup> Matth. 23. 37. <sup>e</sup> Luc 19. 41.

Et cette *volonté* que Dieu a que les hommes se repentent de leurs pechez, & s'adonnent aux œuvres de pieté & de sainteté, est entierement conforme à une autre affection que l'Ecriture lui attribue, quand elle dit, qu'il <sup>a</sup> veut que tous hommes soient sauvez, & <sup>b</sup> qu'il est patient, & ne veut point qu'aucun perisse, mais que tous viennent à repentance. Car puis que selon ses immuables loix, nul ne peut avoir le salut sans la foi, & la repentance, il est clair que voulant que tous parviennent au salut, il veut aussi qu'ils obeissent à sa Parole, par la foi & la repentance. Dieu donc voulant que tous hommes quels qu'ils soient croient en lui & lui obeissent, & vivent saintement & en sa crainte, c'est avec beaucoup de verité & de raison, que ces devoirs de foi, de pieté & de sainteté, sont nommez *la volonté de Dieu*; savoir, parce que ce sont les choses, qu'il veut que nous fassions; qu'il aime le mieux & qui lui sont les plus agréables en nous. Et c'est là qu'il faut rapporter la plus-part des passages, qui nous recommandent d'apprendre, d'étudier, ou de faire la *volonté* du Seigneur; comme quand l'Apôtre nous exhorte d'éprouver *c quelle est la volonté de Dieu*.

a 1. Tim. 2. 4. b 2. Pierre 3. 9. c Rom. 12. 2.

Dieu, bonne, agréable & parfaite, & ailleurs;  
<sup>a</sup> ne soiez point sans prudence, dit-il, mais sachez  
 discerner quelle est la volonté du Seigneur; Et S.  
 Pierre; <sup>b</sup> Ne vivez plus selon les convoitises des  
 hommes; mais selon la volonté de Dieu. Main-  
 tenant que nous savons quelle est cette vo-  
 lonté de Dieu, dont parle notre Seigneur  
 en cette Priere, chacun peut aisément com-  
 prendre quel est le sens de cette troisieme  
 demande que nous faisons au Pere celeste,  
 que sa voloné soit faite en la terre; C'est en  
 un mot, que nous le prions de nous condui-  
 re tellement & les autres hommes, que  
 nous vivions tous en la pieté, foi, justice,  
 charité, & honêteté, qu'il nous a comman-  
 dée en sa Parole; le servant & l'honorant  
 sur toutes choses, avec son Fils Jesus-Christ  
 nôtre Sauveur, notre Souverain Seigneur,  
 aimant & respectant nos prochains, com-  
 me autant d'autres nous mêmes, chacun  
 selon le degré, où il les a mis dans la socie-  
 té humaine, sans faire tort à aucun; Et en-  
 fin nous gouvernant nous mêmes dans la  
 pureté, dans la sobriété, & temperance  
 convenable à notre nature.

J'avouë que nous demandons cette gra-

h 4

<sup>a</sup> Eph. 5. 17. <sup>b</sup> 1. Pier. 4. 2.

ce à Dieu, *premierement* pour nous-mêmes; & en *second* lieu pour nos freres, c'est-à-dire, pour tous ceux qui sont en la communion de Jesus-Christ avec nous; Mais l'affection & l'intention de nôtre cœur, quand nous faisons cette *Priere*, ne se doit pourtant pas arrêter dans ces bornes; Il faut qu'elle s'étende à tous les hommes generalement, sans en excepter aucun; Car puis que le Seigneur nous ordonne de demander à Dieu que sa *volonté* soit faite, non dans l'Eglise, ou dans nôtre famille simplement, mais *en la terre*, qui est le ~~domicile~~ commun de tous les hommes, de quelque qualité ou condition qu'ils soient; il est évident, qu'il entend que nous requerions que tout le genre humain rende à ce Souverain Seigneur l'obéissance qui lui est due, & que comme il n'y a point d'homme sur la terre, qui ne soit sa creature, il n'y en ait point aussi, qui ne se soumette à sa *volonté*, & ne fasse ses commandemens. Et pour cela il nous a donné lui-même pour patron de ce charitable office, l'exemple de sa propre bonté, qui s'étend generalement sur tous. Et c'est ce que l'Apôtre nous represente expressément dans sa premiere Epitre à *Timothée*, où nous aiant enjoint de faire des requêtes, prieres,

sup-

supplications, & des actions de graces pour tous hommes, il fonde l'ordre, qu'il nous en donne, sur cette raison qu'il en allégué incontinent, \* *car cela est bon & agréable*, dit-il, *devant Dieu notre Sauveur, qui veut que tous hommes soient sauvez*, où vous voiez qu'il conclut, que nous devons prier pour tous les hommes, de ce que Dieu veut qu'ils soient tous sauvez; Comme en effet ce seroit une chose tout-à-fait déraisonnable, que le fidèle n'aidât pas au moins, de ses prieres, quelcun de ceux, dont son Maître desire le salut. Ainsi avons nous expliqué quel est le sens de cette demande, *que ta volonté soit faite en la terre.*

Considerons maintenant ce qui est ajouté, *qu'elle soit faite comme dans le Ciel.* Cette parole nous propose, comme vous voiez, l'obeïssance que le Ciel rend à Dieu, pour patron de celle que nous désirons que la terre lui rende; demandans que *sa volonté se fasse en la terre comme elle se fait dans le Ciel.* J'avouë que le Ciel même fait la *volonté* de Dieu, en ce qu'il observe fidèlement & constamment les ordres du Createur; tous les corps celestes demeurant exactement dans le rang où il les a disposez, les étoiles fixes

\* 1. Tim. 2.1.3.4.

fixes, au dessus, & les planetes, au dessous; & achevant & recommençant, & continuant invariablement leurs courses dans le tems, & en la maniere qu'il leur a prescrite; s'éloignant & s'approchant des quatre Points du monde, de *l'Orient* de *l'Occident* du *Midi* & du *Septentrion*, par des vicissitudes, & dans les intervalles necessaires pour produire en tous les climats de l'univers les differens tours & retours de leur presence & de leur absence, les belles & salutaires diversitez du jour & de la nuit, & des saisons de l'année.

Je confesse encore que cet ordre admirable, & cette ravissante harmonie de ces grands Globes, qui roulent tous, comme par un commun concert, & à l'envi les uns des autres, suivant chacun sa route dans la carrière qu'il leur a ordonnée, sans qu'aucun d'eux s'en écarte, ou s'arrête, pour peu que ce soit, & sans que jamais la multiplicité & la diversité de tant de mouvemens les empêche & les embarrasse, ou y fasse naitre aucun desordre; Je confesse, dis-je, volontiers que l'obeissance que ces creatures, bien qu'insensibles & inanimées, rendent si ponctuellement & si religieusement aux loix de notre Souverain

Seigneur, est une excellente image de la promptitude, de la diligence, de la constance que nous devrions avoir, pour faire sa *volonté*, nous qu'il a honorés de la lumière de la raison, & du don de l'intelligence; Et je ne nie pas qu'en effet cette constance, & cette fidelité des astres dans leurs mouvemens si bien reglez, n'ait été quelquefois employée pour une peinture de l'inviolable fermeté & perseverance d'un homme sage & vertueux dans les devoirs de la pieté & de la justice.

Mais ce n'est pourtant pas là que notre Seigneur regarde en ce lieu. Comme quand nous ajoutons, *comme au Ciel*; quand nous disons que sa *volonté* soit faite en la terre, nous entendons qu'elle soit faite par les habitans de la terre, c'est-à-dire, les hommes; nous signifions qu'elle soit faite par les habitans du Ciel, c'est-à-dire, les Anges. C'est proprement à l'obeïssance de ces Esprits bienheureux, que nous desirons que la notre soit semblable; Car quant aux Anges, l'Ecriture nous enseigne qu'ils *font le commandement de Dieu, en obeïssant à la voix de sa Parole*; & c'est pourquoi elle les appelle \* *ses Anges, c'est-à-dire, ses messagers, ses armées*

\* *Psau. 103. 20. 21.*

mées, & ses ministres, qui font sa volonté. Ils volent à l'entour du trône de sa gloire le glorifiant incessamment, & l'adorant dans une profonde humilité, se couvrant le visage de leurs ailes, pour ne pouvoir supporter l'éclat de son incomprehensible lumiere. Toutes leurs volontez sont parfaitement conformes à la sienne; & enflammés d'une sainte & éternelle amour, ils demeurent fixement attachés au service de sa Majesté, sans en détourner jamais leurs yeux, ni leurs cœurs. Toute leur affection n'est que de lui plaire; & aiant leur intelligence incessamment occupée à contempler & à admirer les merveilles de sa sainteté, & leur volonté à l'aimer, ils ont tous leurs sens ouverts pour recevoir, non ses ordres & ses commandemens seulement, mais les moindres signes de son visage, avec un parfait respect & une joie qui ne se peut exprimer; les executant avec une promptitude & une allégresse qui n'a rien de semblable ici-bas. Et c'est pour nous représenter cette vigilance & cette ardeur qu'ils ont au service de Dieu, que nôtre Seigneur Jesus dit qu'ils \* regardent continuellement la face de son Pere celeste dans les Cieux; &

S.

\* Matth. 18. 10

S. Jean dit de quelques-uns de leur nombre, qu'ils <sup>a</sup> *assistent*, ou *se tiennent debout devant Dieu*. Car l'Écriture parle ainsi, quand elle veut signifier l'affiduité, la diligence, & la fidélité d'un bon serviteur; comme quand elle dit des Ministres & Officiers du *Roi Salomon*, qu'ils <sup>b</sup> *assistoient continuellement devant lui*.

Premierement donc, comme les Anges font toute la volonté du Seigneur, & non une partie seulement; nous souhaitons que les hommes pareillement s'adonnent à toutes les choses que Dieu leur a commandées, sans en laisser aucune en arriere; comme il arrive à la plupart, qui obeissent bien à quelques unes de ses loix, à celles peut-être qui choquent le moins leurs inclinations; mais violent & transgressent les autres, qui se trouvent contraires aux affections de leurs cœurs. Ceux-là, si nous voulons dire au vrai ce qui en est, font leur volonté & non celle de Dieu.

Secondement, comme les Anges obeissent à Dieu exactement & avec une grande application d'esprit, en faisant leur principal, & mettant en ce ministère toute la dignité & la gloire de toute leur nature; nous de-

a Apoc. 8. 22. b I. Rois 10. 8.

demandons que nous & les autres hommes, fassions la *volonté de Dieu* avec le même soin & la même diligence; non négligemment & par maniere d'acquit, comme font la plupart des hommes. Enfin, & c'est là principalement qu'il faut rapporter ces paroles, comme les Anges obeïssent à Dieu volontairement, avec un parfait contentement, & non à regret; non pour en tirer quelque profit, mais par le pur & simple mouvement de l'amour qu'ils lui portent, sans chercher dans son service autre recompense que la satisfaction, & la gloire de l'avoir servi; nous souhaitons que nous fassions aussi sa *volonté* ici-bas en terre, avec la même disposition d'esprit; qu'il n'y ait rien de bas, de servil, ni de mercenaire dans notre obeïssance; mais un courage noble & genereux, & une affection franche & sincère, que ce soit, non la crainte de la punition, ou la convoitise du salaire, qui nous presse & nous tire, malgré nous, à faire la *volonté de Dieu*, comme de lâches & méchans esclaves, que le bâton & le fouët, ou le vin & la viande rangent à leur devoir, que ce soit l'amour de Dieu, l'admiration de sa bonté, la beauté & l'excellence même de ce qu'il veut,

qui

qui nous porte à lui obeïr; que notre volonté y aille toute entiere, & non à demi, ni à contre cœur; pour pouvoir être véritablement de ce bienheureux peuple du *Messie*, que le Prophete apelle *un peuple\* noble & volontaire* c'est-à-dire, *plein de franche volonté, comme nos Bibles l'ont fort bien traduit.*

Et avant que de passer plus avant, nous avons à considerer sur cette comparaison que le Seigneur fait entre le Ciel & la Terre, que Dieu a fait comme deux peuples & deux états de créatures raisonnables; l'un des *Anges*, & l'autre des *hommes*. Leur nature est differente en ce point, que l'être des *Anges* est purement spirituel, sans aucun mélange, avec la matiere; celui des *hommes* est mêlé & composé de deux parties differentes, *l'esprit* & la chair, *l'ame raisonnable* & le *corps sensuel*. Et selon cette constitution de leur être, les lieux où le Seigneur les a logez sont aussi differens; l'Ange habitant dans le Ciel, & l'homme sur la terre. Mais cette difference n'empêche pas que leurs mœurs ne doivent être semblables, la raison, qui leur a été communi-  
quée

\* *Psal. 110. 3.*

quée aux uns & aux autres, les obligeant à rendre à Dieu une obéissance semblable; c'est-à-dire, volontaire & raisonnable. Regardez, ô hommes, à quelle gloire le Seigneur vous apele. Il veut que vous preniez les S. Anges c'est-à-dire, des esprits celestes & immortels, pour le patron de vôtre vie; que nonobstant ce limon épais, qui vous environne, & où vous êtes enfermez, vous élevez vos cœurs au Ciel pour servir vôtre Souverain ici-bas, en la même sorte que les Anges le servent là-haut au dessus des étoiles; Et c'est peut-être pour cela, que la nature vous a donné des yeux & un visage tournés vers le Ciel; au lieu qu'elle a pansché la tête des animaux vers la terre; vous avertissant par cette énigme, de la disposition même de vôtre corps, de penser aux choses celestes.

Aussi savez-vous, que le grand dessein du Fils de Dieu est de nous purifier de toutes les bassesses de notre terre, pour nous associer aux Anges & nous élever à leur dignité. \* *Le bon plaisir du Pere a été, dit S. Paul, de reconcilier par lui toutes choses à soi; tant celles qui sont dans les cieux, que celles qui sont en la terre, c'est à dire, les Anges & les hom-*

\* Col. 2. 19. 20.

hommes; *ayant fait la paix par le sang de sa croix*; Et c'est encore ce que signifie le même Apôtre ailleurs, quand il dit, qu'en <sup>a</sup> *la dispensation de l'accomplissement du tems, Dieu a recueilli ensemble en Christ tout ce qui est dans les Cieux, & dans la terre.* Et notre Seigneur Jesus-Christ nous promet qu'en la resurrection, qui est le dernier & le plus haut point de la perfection; où il nous veut conduire; <sup>b</sup> *nous serons comme les Anges de Dieu dans le Ciel, c'est-à-dire; quant à la condition de notre vie bien que diferens quant à la nature de notre être.* C'est pourquoi l'Apôtre veut que <sup>c</sup> *notre conversation soit comme celle des bourgeois du Ciel, & que nous pensions aux choses qui sont en haut, & non point à celles, qui sont sur la terre;* C'est le secret d'avertissement que nous donne ici Jesus-Christ, quand il nous fait demander à son Pere; *que sa volonté soit faite en la terre comme au Ciel.* Et ce qu'il nous instruit à demander la même grace pour tous les hommes, montre combien étoit fausse & impudente la calomnie des Payens; qui accusoient les Chrétiens d'être les ennemis des autres hommes. Car qu'y a-t-il au monde de plus humain, & de plus affectionné aux hommes, que le Chre-

i

<sup>a</sup> Eph. 1. 10. <sup>b</sup> Matth. 22. 30. <sup>c</sup> Phil. 3. 20. Col. 3. 2.

rien, que la discipline de son Maître oblige à souhaiter ardemment & à demander incessamment à Dieu, que tous les hommes soient aussi doux, aussi saints, & aussi heureux que les Anges? qui change par ses prières & par ses vœux, entant qu'en lui est, notre terre en leur ciel, & amène & établit ici bas au milieu de nous, leur paix, au lieu de nos guerres? leurs lumieres & leurs delices, au lieu de nos tenebres, & de nos miseres? Et enfin leur calme bienheureux, au lieu de nos tristes & funestes tempêtes?

Mais remarquez encore, je vous supplie, que nous ne prions ici que pour la terre, c'est-à-dire, pour les hommes, qui vivent encore ici-bas avec nous, & non pour le ciel, c'est-à-dire, pour les esprits, qui habitent dans les Cieux; parce que ces esprits-là sont dans le comble de la perfection & de la sainteté, au lieu que nous ne sommes encore pour le plus que dans le chemin qui y conduit. C'est pourquoi ils n'ont plus besoin de nos foibles aides; Ils doivent être, non la matiere de nos prieres, mais l'objet de nos souhaits; c'est-à-dire, qu'il nous faut desirer de tâcher de les imiter, & de parvenir à leur gloire, ainsi que nous le montre le Seigneur, en nous commandant de souhaiter

haiter que la volonté de Dieu se fasse en la terre, comme elle se fait au Ciel; sans presumer de prier pour eux. D'où s'ensuit, qu'il n'est non plus de notre devoir de prier Dieu pour les fidèles qui sont morts en la foi de Jesus-Christ, ni de lui recommander leur salut; \* puis que leurs esprits deormais étrangers, de ce corps, separez & detachez d'avec lui, sont avec le Seigneur, c'est-à-dire, dans le Ciel, consacrez, & jouissans en paix d'un souverain & éternel repos.

Mais il est deormais tems de venir à la troisieme & derniere Partie de notre dessein, qui est de vous déclarer brievement la justice & l'importance de ce que nous souhaitons en cet article de notre Priere, & la necessité de la demande que nous en faisons à Dieu, la nature même de la chose que nous souhaitons, & ce que nous en avons dit, en montre assez la justice & l'importance. Car qu'y a-t-il au monde de plus juste, que l'accomplissement de ce que Dieu veut? *Premierement* sa Souveraine Majesté oblige toutes ses creatures à faire ce qu'il veut; Car il est, non seulement leur Roi, & leur Juge, mais de plus encore leur Createur & leur Conservateur, le Prince de l'Univers, &

un Prince doüé d'une puissance & d'une gloire immense & éternelle, qui a infiniment plus de droit sur nous, que n'en ont ensemble tous nos Rois, nos Magistrats, nos Ministres & nos Peres. D'où s'ensuit que quand bien les choses qu'il veut que nous fassions, seroient penibles & fâcheuses, contraires à la raison, à l'équité, & à la dignité de notre nature; nous ne laisserions pas pourtant d'être obligez à les faire, par toutes les regles du droit divin & humain; puis que les enfans doivent se soumettre & obeïr à leurs Peres; les sujets, à leurs Princes; & les esclaves à leurs Maitres, \* *non seulement quand ils sont bons & équitables, mais même quand ils sont fâcheux*, comme S. Pierre nous le déclare expressément. Mais je dis en *second* lieu, que la bonté & la droiture des choses qui sont de la volonté de Dieu ne nous oblige pas moins à les faire, que l'autorité & la dignité de celui qui nous les commande; Car qu'y a-t-il de plus juste, de plus saint & de plus digne de notre nature, que la pieté envers Dieu, que la charité, la justice, & l'humanité envers les hommes, que la temperance & l'honêteté envers nous-mêmes? certainement ces choses

ses sont si belles, si venerables, & si conformes à tous les vrais & non alterez sentimens de notre raison, que supposé, ( ce qui est absolument impossible ) que la volonté de Dieu ne nous les eût point commandées, mais les eût laissées dans l'indifference, & eût remis à notre choix de les faire ou de ne les faire pas; toujours est-il clair que la lumiere, le droit, & la raison des choses-mêmes nous eût obligez à les faire.

Et quant à l'importance de cette obeïssance, vous pouvez assez juger combien elle est grande, puis qu'elle touche proprement & la gloire de Dieu & nôtre bonheur. Je dis sa gloire. Car comme le plus grand & le plus excellent honneur d'un Prince est d'être bien servi & obeï de ses sujets; aussi n'y a-t-il rien, où Dieu notre Souverain Seigneur soit plus magnifiquement glorifié, qu'en l'obeïssance des creatures raisonnables. Car quant à celles qui sont ou inanimées ou sans raison, n'ayant à proprement parler, nulle volonté, il lui revient beaucoup moins de gloire de la soumission & dépendance qu'elles ont à ses ordres, que de l'obeïssance que lui rendent les hommes & les Anges, qui bien qu'ils aient une volonté, se conforment nean-

moins à celle de Dieu, n'ayant non plus d'égard à la leur, que s'ils n'en avoient point du tout. Pour notre bonheur, il dépend évidemment tout entier de cette sainte soumission à la *volonté* de Dieu. Car *premièrement* notre bonheur consistant en la connoissance & en la foi de la doctrine de Jesus-Christ, il nous apprend lui-même que pour la connoître & pour la croire, il faut avoir une pure & entiere intention de faire la volonté de Dieu, si <sup>a</sup> *quelcun*, (dit-il) *vent faire la volonté de mon Pere, il connoitra de la doctrine, a sçavoir; si elle est de Dieu, ou si je parle de par moi même.* Puis il nous déclare aussi lui même, comme nous l'avons touché dès le commencement, <sup>b</sup> *que nul n'entrera dans son Roiaume, c'est-à-dire, en la possession de la félicité, que celui qui fait la volonté de son Pere Celeste.* Et certainement il est clair, que ceux qui se rebellent contre sa volonté, n'ont aucun vrai repos ni bonheur, je ne dis pas seulement dans l'autre siecle, où ils seront bannis du Ciel, & confinez dans les enfers avec les demons, mais mêmes en cette vie, où la conviction de leurs crimes, & la crainte des jugemens de celui qu'ils ont offensé, & l'embarras même de leurs passions

passions, & l'extravagance & la tyrannie de leurs vices les tiennent dans un continuel tourment, & dans une inquietude sans fin, selon l'arrêt qu'Ésaïe en a prononcé au nom & de la part du Seigneur, <sup>a</sup> *Il n'y a point de paix pour les méchants, a dit mon Dieu.*

La nécessité de cette demande; est fondée sur la foiblesse & impuissance de notre nature, qui d'elle même n'a nulle inclination à faire la volonté de Dieu; & qu'il a au contraire une forte passion à faire tout le contraire. Premièrement l'Écriture nous l'enseigne ainsi hautement, comme dans ce passage de *S. Pierre*, que nous avons allégué ci-dessus, où il nous ordonnoit <sup>b</sup> *de vivre selon la volonté de Dieu, & non selon les convoitises des hommes*; l'opposition qu'il fait entre ces deux choses montrant évidemment, que la convoitise des hommes est contraire à la volonté de Dieu. Et il ne se peut rien dire de plus fort que la sentence de *S. Paul*, qui porte que <sup>c</sup> *l'affection de la chair est inimitié contre Dieu; parce qu'elle ne se rend point sujette à la Loi de Dieu, & de vrai, dit-il, elle ne le peut.* Et Moïse avoit dit, plusieurs siècles auparavant, que <sup>d</sup> *la malice des hommes est tres grande sur la terre, & que toute l'i-*

*magination des pensées de leur cœur n'est que mal en tout tems.* Les saints Livres sont pleins d'une infinité d'autres témoignages semblables.

Mais je dis *en second lieu*, que l'expérience ne nous apprend que trop cette même vérité; Car qu'y a-t-il de plus contraire que notre volonté naturelle & celle de Dieu? Il veut que nous vivions sobrement, justement, & religieusement. Et où est l'homme qui ne veuille le contraire, ou de toutes ces choses, ou du moins de quelqu'une d'elles? Il veut notre sanctification; nous aimons l'impureté. Il veut notre repentance; & nous sommes opiniâtrément attachez, & comme collez à nos pechez. Il veut que nous croions à l'Évangile de son Christ, & que nous y conformions nos mœurs; Et nous ne respirons que les vanitez & les corruptions de ce present siècle mauvais.

Je ne vous dis rien pour cette heure de la cause de cet horrible desordre, qui vient, comme vous savez, du peché de notre premier pere, & des autres, & non de la main, ou de la volonté de Dieu; il est toujours constant que tous les hommes étans naturellement dans ce miserable état, rebelles contre leur Souverain Seigneur, &

faifis.

faillis & prévenus de convoitises contraires à sa *volonté*; il est bien nécessaire, si nous voulons en sortir, & aspirer au vrai bonheur, d'avoir recours à la toute puissante & misericordieuse main de Dieu, seule capable de rompre les fers de notre servitude volontaire, & de nous ranger à une humble obéissance de sa bonne & sainte *volonté*, nous donnant la vertu de son Esprit, qui arrache de nos cœurs les convoitises de la chair, & les desirs du monde, ploiant & fléchissant tellement nos volontez par la force victorieuse de sa grace, que de rebelles, elles deviennent obéissantes, de dures & refractaires, molles & souples à ses commandemens. C'est ce que David lui demande en tant de lieux, <sup>a</sup> *Enseigne moi*, dit-il, *à faire ta volonté, d'autant que tu es mon Dieu; que ton bon Esprit me conduise comme par un pais uni. Fai moi conoitre le chemin par où j'ai à cheminer.* <sup>b</sup> *Enseigne moi tes voies; & je cheminerai en ta verité; Range du tout mon cœur à craindre ton Nom.* <sup>c</sup> *Encline mon cœur à tes témoignages; & non point au gain deshônête.* <sup>d</sup> *N'encline point mon cœur à chose mauvaise; & ainsi souvent ailleurs.* D'où paroît

<sup>a</sup> Psaume 143. 8. 10. <sup>b</sup> 86. 11. <sup>c</sup> 119. 36.

<sup>d</sup> 141. 4.

paroit combien est fausse la vanité de ceux, qui ne donnent à la grace de Dieu que la gloire de nous; presenter le bien, laissant à notre volonté la force de s'y ranger & de s'y déterminer (comme on parle dans les Ecoles) Si cela étoit assez de lui avoir demandé dans les deux articles précédens de cette *Priere*, la santification de son *Nom*, & l'avenement de son regne, c'est-à-dire, la lumiere & la conoissance de ses mistères, & les offres de son regne, il n'étoit pas besoin de requerir de lui dans ce troisieme, que nous *fassions sa volonté*; puis que cele dépend de nous seuls, au dire de ces gens, toute l'action de la grace divine, si vous les en croiez, n'ébranlant aucunement notre volonté, mais la laissant toujours indéterminée dans une même liberté de faire la volonté de Dieu ou non. Lui même nous veuille garder de leur erreur, & nous faire ressentir à nous & à eux l'invincible force de sa grace, touchant si puissamment nos cœurs que nous *fassions sa sainte volonté*, aussi prouement & avec autant de volonté & de plaisir, que les Anges la font dans les Cieux. *Amen.*



# SERMON

SUR LA

SECTION XLII.

DU

## CATECHISME.

*Donne nous aujourdui notre pain  
quotidien.*

**M**Oïse au commencement de la *Gene-  
se* nous apprend qu'*Adam* fut créé  
hors le *Paradis d'Eden* le domicile de sa fé-  
licité, & que Dieu ensuite, après l'avoir  
formé & animé, le mit dans ce Jardin de-  
licieux qu'il avoit planté du côté d'Orient  
pour y mener une vie tres-heureuse, au-  
tant que le permettoit la condition de sa  
nature. *Chers Freres*, J'estime que cette  
observation n'est pas sans mystère, & qu'elle  
a été faite exprés pour nous représenter  
la dispensation de Dieu envers les seconds  
hom-

\* *Gen. 11. 7. 8. 15.*

hommes qu'il forme par Jesus-Christ dans la plenitude des tems; car le premier Adam étoit le tipe du second & de toute sa Pósterité, son *Paradis terrestre* étoit l'image de notre *Sanctuaire celeste*. Comme donc le premier *Adam* fut créé hors du Paradis, de même notre vrai *Adam Jesus-Christ*, & nous tous après lui, sommes formez en la vie celeste ici bas hors de notre Ciel, & comme *Adam* après avoir été formé en la terre fut établi au Paradis, de même après avoir été faits & façonnés dans cette vallée de larmes, nous sommes ensuite introduits au Ciel, l'éternel sejour de nos délices pour y mener une vie, non animale & muable comme *Adam* en son *Eden*, mais spirituelle & immortelle. Or ce sejour en la terre nous assujettit à beaucoup de choses, indignes de notre extraction celeste & du but où nous tendons; Car la nature & la vie que nous possédons ici bas ne pouvant être autre qu'animale, elle a besoin, pour se conserver, d'un grand attirail de choses terrestres que nous sommes obligez de lui procurer, en attendant que le Ciel où nous aspirons nous ait entierement déchargés de ces soucis importuns. De là vient que Notre Seigneur Jesus dans cette divine *Priere* qu'il nous a

com-

commandé de dire, tandis que nous sommes en la terre, bien que toute pleine de choses spirituelles, bien qu'adressée à un Pere Celeste, n'a pas néanmoins oublié les nécessités de ce reste de vie animale que nous menons encore ici-bas, y en ayant mis un article exprez, celui que nous avons à vous expliquer dans cette action, où par son ordre nous demandons à Dieu *qu'il nous donne aujourdui notre pain quotidien*; Car cette Priere contenant, comme vous savez, deux sortes de requêtes, les unes qui regardent directement les interets du Seigneur, les autres qui se raportent plus précisément aux nôtres, les *premieres* qui sont *trois* en nombre, savoir, que le *Nom de Dieu soit santifié*, que son *Règne vienne*, que sa *Volonté soit faite*, aiant été suffisamment expliquées dans les deux sections précédentes; il reste maintenant que nous venions à l'exposition des autres, qui sont *trois* aussi, que *Dieu nous donne notre pain quotidien*, *qu'il nous pardonne nos pechez* & enfin *qu'il nous delivre du malin*. De ces trois nous traiterons la *premiere* dans cette action, avec l'aide de Dieu, le plus brièvement qu'il nous sera possible. Et *premierement*, parce que les termes auxquels notre Seigneur l'a conçuë

ne

ne font pas sans quelque difficulté, nous les expliquerons, & en montrerons la signification en ce lieu, ensuite nous viendrons à la chose même que nous exposerons en peu de mots; Et enfin nous expedierons les *quatre* questions proposées par le Catechiste.

Entre les mots dont cet article est composé, il y en a deux qui ont besoin d'être éclaircis, *pain & quotidien*, le reste étant familier & aisé à entendre. Sur le *premier* la plus-part de ces anciens Docteurs que l'on apele communément les *Peres* ont recours à l'Allegorie, selon leur coutume ordinaire, voulans que par ce mot de *pain* soit entenduë, non la nourriture temporelle de nos corps, mais la spirituelle de nos ames; c'est à dire, comme ils s'en expliquent eux mêmes, la communion du vrai *pain* celeste & vivifiant, *notre Seigneur Jesus-Christ*, laquelle se fait, ou par la Parole, ou par le Sacrement; de sorte que prier Dieu *qu'il nous donne notre pain quotidien*, c'est à leur avis, le supplier qu'il nous fournisse abondamment & constamment tous les moiens par lesquels s'entretient & se fortifie en nous la vie spirituelle qu'il a daigné y commencer, l'ouïe & la lecture de sa Parole, les exhortations, réprehensions & consolations de ses

Mini-

Ministres, la participation de ses Sacramens; & enfin la lumiere interieure de son esprit. Cette pensée est belle, comme vous voiez, mais peu à propos ce me semble; car qu'est-il besoin de recourir à l'Allegorie? Le sens propre & litteral de ces mots n'est-il pas bon & convenable? car d'alleguer qu'il n'est pas bien séant à des hommes spirituels & concitoiens des Anges, tels que sont les Chrétiens, de demander à Dieu des choses si basses & si viles, comme est le pain materiel dont nous nourrissons nos corps; cela, *dis-je*, ne se peut; car puis que le Seigneur ne dédaigne pas de nous le donner, nous le preparant & fournissant en une si merveilleuse maniere, pourquoi estimerions-nous qu'il soit indigne de nous de le lui demander? en effet ne voiez-vous pas que les fidèles célèbres dans les ecritures pour leur pieté ne faisoient aucune difficulté de demander telles choses à Dieu? Ne lisez-vous pas ce vœu dans l'histoire du Patriarche Jacob; \* *si Dieu, dit-il, est avec moi & me préserve au voiage que je fais, & me donne du pain à manger & des vêtemens pour me vêtir, & que je retourne en paix dans la maison de mon Pere, pour vrai l'Eternel me sera Dieu*

\* Gen. 28. 20.

*Dieu?* Et Salomon dans cette belle & vraiment divine Oraison par laquelle il consacra le Temple qu'il avoit bâti au Seigneur, <sup>a</sup> ne lui demande-t-il pas qu'entr'autres prieres il éxauce celles qu'on lui présentera pour avoir de la pluie & de la consolation en tems de famine? Et ailleurs ne prie-t-il pas le Seigneur qu'il le nourrisse du pain <sup>b</sup> de son ordinaire & qu'il ne lui donne ni pauvreté ni richesses.

Je sai bien que l'état de l'Eglise étoit alors moins spirituel qu'il n'est aujourd'hui, & que les voix & les mœurs du peuple de Dieu tenoient souvent de l'enfance où il étoit, la plénitude de son âge n'étant pas encore venuë; mais il faut aussi avouër que la revelation de Jesus-Christ ne nous aiant point dépouillés de ce corps, ni exemptés des necessitez auxquelles il est sujet, nous pouvons lui presenter ces prieres avec eux.

Le Seigneur nous commande de <sup>c</sup> chercher le Roiaume des Cieux & sa justice, mais principalement, ne nous défendant pas qu'en *second lieu* nous ne pensions aussi aux choses de cette vie, pourvû que ce soit avec une telle moderation que jamais ce

second

a 1. Rois 8. 35. 37. b Pro. 30. 8. c Matth. 6. 35.

second soin ne nous détourne du principal. Il nous défend bien encore de nous chagriner l'esprit pour les soucis de la terre & les necessitez du corps ; Mais c'est en nous commandant de nous en reposer sur la Providence de Dieu , qu'il est par consequent de notre devoir d'invoquer sur de tels sujets. Aussi voiez-vous que les fidèles du Nouveau Testament demandent souvent à Dieu des choses qui regardent l'usage de notre corps ; Comme ce que le Seigneur commande à ses Disciples de prier que *leur fuite ne soit point durant l'hiver* (Matth. 24.) & ce que l'Apôtre veut que les *Romains* prient pour lui , *qu'il soit delivré des infidèles qui étoient en Judée* ( Rom. 15.) n'y ayant donc aucune raison qui nous oblige à quitter en cet endroit la propriété de la lettre ; c'est en vain que l'on a eu recours à l'Allegorie ; car il ne se faut jamais départir de la propre, naturelle, & ordinaire signification des mots, sans quelque raison pressante, qui ne nous y oblige pas seulement, par bienséance, mais nous y contraigne, par maniere de dire, de vive force.

Mais je dis qu'outré qu'il n'y a nulle raison qui nous force à entendre ce mot de *pain* allegoriquement en l'Oraison.

Dominicale, il y en a qui nous obligent à ne l'y prendre pas ; Car quelle apparence y a-t-il que le Seigneur nous eût ordonné de demander notre pain pour ce jourd'hui seulement, s'il étoit ici question du pain spirituel de la nourriture celeste de nos ames? Quant au *pain* qui substantive nos corps, il ne le faut requerir que de la sorte, à *tems*, puis qu'il est temporel, & la vie à laquelle il sert, temporelle; comme nous le verrons ci-après; Mais le spirituel étant éternel, comme il est, & la vie qu'il soutient pareillement éternelle; Il est évident qu'il le faut demander pour toujours, pour toute l'Eternité; si donc le Seigneur eût voulu en parler en cet endroit, il eût dit sans difficulté, donne nous notre *pain* éternellement, ou à jamais. Puis donc qu'au lieu de parler ainsi, il nous fait dire: *Donne nous aujourd'hui notre pain quotidien*, il faut conclurre de nécessité qu'il parle, non d'un *pain* allégorique, c'est-à-dire, *spirituel & éternel*, mais du *pain* ainsi proprement nommé, c'est-à-dire, *materiel & temporel*; Ajoutez enfin que si on l'entend autrement, il faudra avouër qu'en cette *Oraison* si brève le Seigneur aura repeté une même demande plusieurs fois, sans nécessité; car la remission de nos *pechez* & la déli-

délivrance de toute tentation & du malin que nous demandons à Dieu dans le cinquième & sixième article de cette *Oraison*, & la sanctification de son *Nom*, & l'accomplissement de sa *volonté* que nous demandons dans le premier & troisième article, ne contiennent-elles pas notre *pain spirituel* & allegorique? N'est-ce pas ce qui nourrit nos âmes? n'est-ce pas en cela que consiste leur vie, que leurs fautes leur soient pardonnées, & quelles soient garanties de tous les assauts de l'ennemi, & remplies de la connoissance de Dieu.

Soit donc conclu que le mot de *pain* se prend en cet endroit en sa signification, non spirituelle ou allegorique, mais commune, litterale & ordinaire. Seulement faut-il remarquer que notre Seigneur a employé ce mot selon le stile de la langue qu'il parloit au sens qu'il se prend communément dans l'Écriture, un peu different de celui auquel nous le prenons en nos langues vulgaires; car comme chacun fait, nous apelons du *pain*, cette sorte *d'aliment* qui se fait de blé moulu & pétri; Mais dans l'Écriture le *pain* signifie en general toute sorte de nourriture, comme quand le Psalmiste dit que \* le

*Seigneur donne le pain à toute chair* (car il y a ainsi dans l'Hebreu) c'est-à-dire, qu'il donne la viande à tous les animaux, comme aussi nous l'avons traduit & en divers autres lieux de l'Ecriture. D'où vient aussi cette façon de parler qui y est si ordinaire, *manger du pain* pour dire, *prendre son repas*; c'est en ce sens que *David* promet à *Mephiboséch* <sup>a</sup> qu'il mangera à sa table continuellement; & en une infinité d'autres passages semblables, où il est clair, que par le *pain* il faut entendre tout le *repas*.

Ici donc quand nous prions le Seigneur, de nous donner notre *pain*, nous lui demandons, non seulement cette sorte d'aliment que nous nommons du *pain* en notre commun langage; mais en general toutes les choses nécessaires pour notre nourriture, & dont nous avons besoin pour manger notre *pain* en paix, ainsi que dit notre *Catechiste*.

Mais il y a plus de difficulté en l'autre mot qui suit, que l'ancien interprète Latin a traduit, *quotidien*, dans l'onzième de *S. Luc*, suivi en cet endroit par nos Bibles, <sup>b</sup> *Donne nous aujourd'hui notre pain quotidien*. Mais le même interprète au 6. chap. de *S. Matth.* prend

<sup>a</sup> 2. *SAM.* 9. 7. <sup>b</sup> *LUC* 13. 3.

prend ce mot pour *superſubſtantiel*, comme il parle, c'eſt-à-dire, qui eſt au deſſus de la ſubſtance ou des choſes ordinaires, ſurnaturel & qui paſſe les forces de la nature commune, telle qu'étoit autrefois la *manne* dont le Seigneur repût les *Iſraélites* au défert.

Les autres interprètent ce mot *eſſentiel* ou *ſubſtantiel*, c'eſt-à-dire, ſans lequel nôtre être ſe reduiroit à rien, neceſſaire à nous ſoutenir, & dont nous ne pouvons nous paſſer. Mais ceux qui entendent le *Grec* ſavent que le terme employé ici par S. Matthieu & par S. Luc<sup>a</sup> ne peut en aucune maniere ſignifier ni *ſubſtantiel* ni *ſuperſubſtantiel*, ſelon l'analogie conſtante de cette langue S. Jerome témoigne que dans un exemplaire Hebreu de l'Evangile de S. Matthieu qu'il avoit lû, il y avoit, mot pour mot, *Donne nous aujourdui notre pain de demain*. Ce ſens ſemble aſſez convenable en cet endroit; Car premierement il s'accorde tres-bien avec le mot *Grec* employé par les deux Evangelistes, qui ſelon la raiſon de ſon etimologie ſignifie précifément<sup>b</sup> *de demain*. Enſuite il convient de la choſe même; Car notre Seigneur nous défend, comme vous ſavez,

k 3

καὶ ἐπιούριον, βάβ ἐπιούριον ἡμέερα

<sup>a</sup> d'être en souci pour le lendemain, c'est-à-dire, comme il est évident par toute la contexture du passage, de nous chagriner sur les pensées de l'avenir.

Ici donc, pour nous former à cette modération, & nous faire reposer sur la Divine Providence, il veut que nous priions Dieu qu'il y pourvoie de bonne heure, & que chaque jour il nous donne en sa bonté, autant qu'il nous faut de bien pour le *lendemain*; afin que par ce moien nous vaquions entierement à son service, & sans aucun souci, recevans journellement notre provision de sa main. En le prenant ainsi il y aura une fort belle opposition entre *ce jourd'hui* & le *lendemain*. *Donne nous aujourd'hui le pain de demain*; Ce sera une allusion à l'histoire des *Israélites* dans le désert, où ils recevoient leur *pain* chaque jour, de la main de Dieu; Mais le *sixième jour*, c'est-à-dire, la veille du Sabbath, <sup>b</sup> il leur donnoit ce dont ils avoient besoin pour le jour suivant, afin qu'ils se reposassent, & ne vaquassent à autre chose qu'au service Divin.

Dans le *Levitique* <sup>c</sup> où il leur ordonne de laisser chommer la terre, la *septième année*, il leur promet pareillement de leur donner dès

la

<sup>a</sup> Matth. 6. 34. <sup>b</sup> Exod. 16. 29. <sup>c</sup> Lev. 25. 21.

le sixieme, ce qui leur sera necessaire pour la septieme, Il semble donc que le Seigneur regardent à ces anciennes constitutions du premier peuple, veuille que ses fidèles attendent continuellement leur *Sabbath*, qu'ils soient dans une preparation continue, contans chaque jour de leur vie pour la veille de leur repos & de leur rétablissement, demandans toujours au Seigneur de quoi pouvoir passer le lendemain à son service, sans être obligez de s'en distraire par les affaires & necessitez de la vie présente.

Or bien qu'il y ait quelque difference quant aux mots & à la façon, vous voiez néanmoins que quant au fonds, l'exposition qui traduit ce terme *quotidien* revient à un avec la précédente; Car c'est en un mot, demander à Dieu qu'il nous donne aujourd'hui ce qui nous suffit pour chaque jour, nous fournissant liberalement l'ordinaire & la portion qu'il nous a, par maniere de dire, assignée sur l'état de sa maison. J'estime que desormais il est assez évident quel est le sens de cet article; Il faut à present, que pour l'éclaircir entièrement, nous examinions les quatre questions que propose notre Catechiste.

*Premierement* donc il demande, de quel droit & avec quel front nous pouvons demander à Dieu qu'il nous donne les choses nécessaires à notre nourriture, puis qu'il nous a si expressément commandé de la gagner au travail de nos mains? Car il semble que nous ne devions demander à Dieu que ce qui dépend purement de sa grace, & non de notre propre industrie & volonté; mais je répons à cela, que le commandement que le Seigneur donna à nos premiers parens, de manger leur *pain* à la sueur de leur visage, & qu'il a depuis réitéré tant de fois sous le Vieux & sous le Nouveau Testament n'est point contraire à ce qu'il nous ordonne en ce lieu, de lui demander le *pain* de notre nourriture; Car il faut faire l'un & l'autre, travailler soigneusement dans quelque vocation honête, & prier Dieu aussi en même tems, joignant ensemble ces deux choses que l'on veut mal à propos separer; en telle sorte que ni la priere ne nous rende point negligens à travailler, ni le travail negligens à prier.

*Secondement* c'est le Seigneur qui nous donne ce que nous pouvons avoir d'industrie & de dextérité pour exercer les arts, soit de la paix, soit de la guerre, à la ville

ou à la campagne, propres à acquérir de-  
 quoi vivre, comme il paroît par l'exem-  
 ple de \* *Betsaleel* que l'Écriture témoigne  
 tant de fois avoir reçu d'enhaut toute la sa-  
 gesse & l'intelligence qu'il avoit à travailler  
 si admirablement en toute sorte d'ouvra-  
 ges.

Ensuite c'est lui-même encore qui aiant  
 donné l'industrie, inspire la volonté & le  
 courage de l'employer; de sorte que quand  
 même un homme auroit toute la capacité  
 imaginable, il ne se remueroit pas nean-  
 moins pour exercer ce qu'il fait, si le Sei-  
 gneur ne l'y pouffoit par les secrètes incli-  
 nations qu'il nous met au cœur; d'où vient  
 que vous voiez tant de gens douëz de ta-  
 lens si excellens, qui pourroient en les  
 employant, parvenir au plus haut point de  
 l'abondance humaine, demeurer sans rien  
 faire, se rouillans inutilement dans une opi-  
 niâtre oisiveté. Vous en voiez d'autres au  
 contraire, qui mettans en œuvre une ar-  
 deur & une assiduité infatigable, les dons,  
 quoi que tres mediocres, dont ils sont  
 douëz, ne laissent pas d'acquérir beau-  
 coup.

Ajoutez que c'est encore à ee même  
 Dieu, qui donne l'industrie & la volonté,  
 de

\* Exode 31. 1. 3;

de nous continuer l'une & l'autre, qui se refroidit & se ralentit auffi-tôt qu'il détourne de dessus nous son saint & favorable visage; d'où vient que souvent nous voions des personnes, après de grands & heureux commencemens s'arrêter subitement, comme si un coup de foudre leur avoit rompu les reins & consumé tout ce qu'ils avoient de courage. Quand il n'y auroit que cela ne seroit-ce pas assez pour nous obliger à prier continuellement ce Souverain Seigneur, Auteur de toute bonne donation, de nous fournir les forces & l'affection nécessaire pour nous employer au travail, par lequel il faut que nous gagnions notre vie.

Mais ce qui est beaucoup plus important, & qui pour cette raison a été tres à propos remarqué par notre *Catechiste*; C'est que pour gagner les biens nécessaires à notre nourriture, il ne suffit pas d'avoir de l'industrie, & de l'employer diligemment & constamment en ce dessein, si Dieu ne verse sa benediction sur notre travail, l'adressant à ces fins par une secrète Providence, sans laquelle il n'est pas possible qu'elle y parvienne.

Par exemple, il ne servira de rien au laboureur de remuer, de fumer & de semer  
 soi-

soigneusement sa terre, ne manquant de sa part à aucun des devoirs requis, pour la rendre fertile, si Dieu n'arrose de ses nuées son labourage, s'il ne lui dispense le froid & le chaud en une mesure convenable; si son blé étant monté en épi, il ne le préserve d'une infinité d'accidens, de la part de la nature, & de la part des hommes, capables de le gâter.

L'artisan en sa boutique, le soldat en son camp, l'homme de lettres en son cabinet ont besoin de la même assistance de Dieu; Leur travail, quelque assidu & opiniâtre qu'il soit, ne produit pas son effet immédiatement; Il ne leur acquiert pas leur *pain* de par soi-même, ce succès dépend encore de certaines rencontres qui sont en la seule main de Dieu. Combien voiez-vous, tous les jours, dans la vie commune, de bons & diligens Maitres qui ne sont point employez? d'excellens ouvriers qui se ruinent au lieu de gagner quelque chose? C'est une chose si claire, que tous les hommes, tant fidèles qu'infidèles; & tous les siècles, tant anciens que modernes, l'ont remarquée; Car n'est-ce pas ce qu'entend le Sage, quand il dit dans ses Proverbes, \* *que la benediction du*

\* *PROV. 10. 22.*

*du Seigneur est celle qui enrichit ; Et quand il remarque ailleurs qu'il a vu sous le Soleil <sup>a</sup> que la course ne dépend point des legers, ni la bataille, des forts ; que le pain ne se donne point aux sages, ni les richesses aux prudens, ni la grace aux savans ; Et le Psalmiste n'avoit-il pas dit avant lui ; <sup>b</sup> que si l'Eternel ne bâtit la maison, ceux qui la bâtissent, travaillent en vain, & que s'il ne garde la ville, celui qui la garde fait le guet en vain ; que sans cela c'est en vain qu'on se leve matin, qu'on se repose tard, & qu'on mange le pain de tourment ? C'est ici même où il faut rapporter à cette fortune tant célébrée par les hommes du monde, anciens & modernes, ce mot du plus habile & plus expérimenté personnage qui fut jamais entre les Profanes, que la fortune a un tres grand pouvoir en toutes les affaires des humains, mais sur tout & principalement en la guerre ; car en posant cette fortune dans le monde, ils reconnoissent clairement ce que nous disons ; savoir, que le succez & le dernier effet des moiens, soit naturels, soit civils, que nous emploions pour parvenir à quelque but, ne dépend pas de nous ; mais d'une certaine force qui est hors de nous, qui fait, ou reüssir & prospérer, ou manquer, & par maniere de dire, avorter*

<sup>a</sup> Eccl. 9. 11. <sup>b</sup> Ps. 127.

notre labour, selon les diverses rencontres qu'elle lui procure; mais ils se sont lourdement trompés en ce Point, qu'au lieu d'attribuer cette surintendance des choses humaines à Dieu, auquel elle appartient, ils lui ont méchamment & sottement ravi cette gloire, & ont établi en sa place je ne sai quelle aveugle, volage & ridicule Divinité, sous ombre qu'ils ne découvrent pas toujours les profondes & incomprehensibles raisons, qui déterminent la Providence Divine dans cette conduite. Nous donc qui avons appris de la bouche du Seigneur même que c'est lui, & non aucun autre, qui benit le travail de nos mains & la sueur de notre visage, ne sommes nous pas obligez, si nous voulons avoir du *pain*, de le lui demander, nonobstant tout notre travail, puis que sans lui il ne peut avoir aucun succez.

Ajouterai-je encore que lors même que sa benediction se répandant sur notre travail, nous a mis le *pain*, non dans les greniers ou dans la dépense seulement, mais mêmes en la main; Encore avons-nous besoin alors de la continuation de sa grace, pour nous le conserver en ce moment, jusques à ce que nous l'aions porté à la bouche. Bien dirai-je, pour la fin, ce que remarque  
notre

notre Catechiste en *second lieu*, que les viandes, en quelque qualité & quantité que nous les prenions, ne sont pas capables de nous nourrir, sinon autant qu'il plait à Dieu de les accompagner de sa vertu & benediction secrete; toute cetté force si merveilleuse qu'elles ont de se changer en notre sang, & de là en notre substance, & d'en reparer le déchet par ce moien, ne dépendant que de sa Providence.

Pour nous l'apprendre il la leur ôte quelquefois; ce que l'Escriture apelle tres élégamment à son ordinaire *rompre le bâton du pain*; Et alors arrive ce dont il menaçoit autrefois son peuple, entr'autres châtimens, \* *que dix femmes cuisent notre pain au four, & nous le rendent au poids, nous le mangeons & n'en sommes pourtant pas rassasiés*; de sorte que, comme par sa benediction, les *pierres* deviennent quelquefois du *pain* & les *rochers* des *fontaines*, ici au contraire par sa malediction, le *pain* devient  *Pierre* & la *source d'eau* se change en *rocher*.

Puisque le *pain* n'est *pain*, à proprement parler, qu'entant qu'il nous nourrit, sans cela c'est une image du *pain* qui en a la figure & non la verité; Et de plus, puis que c'est

la

\* Lev. 26. 26.

la main de Dieu seule, & non la disposition de la matiere ou substance materielle qui lui donne & continuë cette force, vous voiez combien il est, non seulement convenable, mais aussi necessaire, que nous le demandions à Dieu.

Je veux que vous aiez des champs, des gens à les cultiver, les nuées & l'air à souhait pour faire germer, lever & meurir votre grain, des mains pour le cueillir, le preparer, le cuire, & le prendre; Je veux même que vous l'ayez déjà avalé dans votre estomac, il est cependant constant qu'il ne sera pas du *pain* pour vous, si Dieu ne lui en donne la vertu; Ainsi vous voiez, *Mes Freres*, qu'il faut prier Dieu avec assiduité, & lui demander *notre pain quotidien*, puis que c'est de sa seule grace que nous recevons & les forces & le courage pour travailler, & le succez de notre travail & l'utilité de ce que nous avons gagné en travaillant.

Mais donnez-vous bien garde, je vous prie, d'estimer que ce soit une chose superflue de travailler, & qu'il suffise de prier, sous ombre que notre labeur a si peu d'effet, & est d'un succez si douteux, & que l'assistance du Seigneur au contraire est si efficace & si necessaire. J'avouë que l'on travail-

le

le en vain , si le Seigneur n'y répand sa benediction ; Mais aussi soutiens - je que ce n'est pas en vain que l'on travaille , quand il plait à Dieu d'y mettre sa benediction. Il nous ordonne de lui demander *notre pain quotidien*, & il nous promet de nous le donner, si nous le demandons ; Mais il entend que ce soit en *travaillant* , il ne veut pas que nous attendions qu'il nous vienne verser ses biens dans le sein, tandis que nous dormirons à notre aise , ou que plongez dans l'oisiveté nous nous amuserons à reciter des prieres de conte fait.

Il donne volontiers son *pain* & ses graces à ceux qui les demandent, la sueur sur le front ; Ce n'est pas en criant à haute voix, ni en disant son *Chapelet* que l'on obtient son secours dans la necessité, son *pain* pour la nourriture , & ses autres faveurs pour la conservation de la vie, mais bien en travaillant, en veillant, en s'employant avec toute diligence dans la vocation où il nous a appellez. Si vous le priez dans un tel exercice assidu & laborieux il vous exaucera, il vous en donnera autant que vous en avez besoin ; si vous vous abandonnez à la fainéantise, & qu'en bâillant sur votre lit vous vous contentiez de lever en haut vos lâches

lâches mains, fans vous emploier à rien, sachez qu'il vous fera contraire, & qu'au lieu de vous aider il vous affligera; au lieu de vous envoyer les commoditez que vous lui demandez d'une maniere si froide, <sup>a</sup> il détachera contre vous la plus affamée & necessiteuse pauvreté, qui viendra comme un gendarme, ainsi que s'exprime le Sage dans ses Proverbes, & vous enlevra en un instant ce peu qui vous restoit de moiens, que le Seigneur donnera à un autre, pour en faire un meilleur usage; car comme parmi les hommes il est raisonnable de rebuter sans scrupule les prieres de ceux qui nous demandent des choses injustes, ou qui nous font des requêtes inciviles, de même est-il tres juste que ceux-là n'obtiennent rien de Dieu qui lui demandent des choses contraires à ses saintes & divines Loix, la requête de ceux qui lui demandent du pain dans une profonde faineantise est precisémét de ce nombre; car la Loi de ce grand Dieu est que <sup>b</sup> l'homme mange son pain à la sueur de son visage, & comme l'a publié le heraut qui nous a annoncé sa volonté, <sup>c</sup> Que si quelcun ne veut pas travailler, qu'il ne mange point aussi, celui donc qui se laissant aller à la paresse & à

Tome III.

I

<sup>a</sup> Prov. 24. 34. <sup>b</sup> Gen. 3. 18. <sup>c</sup> 2. Theff. 3. 10.

l'oisiveté, sans s'occuper à aucun travail légitime, le prie néanmoins de lui donner du pain, celui-là, dis-je, est un impudent qui demande une chose qui est contre les loix de cette inviolable police qu'il a établie dans le monde, & merite par consequent d'être châtié, comme un contempteur effronté de la Majesté de ce Prince Souverain, qui foule ses loix aux piez, & n'a aucun égard à ses ordonnances. Ce qui a fait dire à un Philosophe Payen sagement & admirablement, à mon avis, que c'est tres mal fait de demander à Dieu qu'il nous donne de recueillir beaucoup de bon blé d'un champ où nous n'aurons rien semé; ou de remporter la victoire dans un combat, où jamais nous n'avons été exercez; ou de bien conduire un vaisseau, n'en ayant point appris le métier; ou de frapper au blanc, ne sachant que c'est de tirer, parce que la Loi établie de Dieu en l'Univers est que le champ rapporte, ayant été cultivé, & que celui qui sait combattre demeure le vainqueur, & que les Pilotes conduisent les Vaisseaux sur mer, & que les bons Archers frappent au blanc.

Il faut donc ici se garder de deux extrémités; l'une est de ceux qui travaillent sans prier, l'autre, de ceux qui prient sans travailler

Vailler. Les *premiers* sont les hommes du monde ; les Profanes & les Athées qui piqués ou d'ambition, ou d'avarice ou d'autre convoitise semblable, emploient tous les moyens que la nature ou la raison leur fournit, pour venir à bout de leur dessein, pour gagner le *pain* qu'ils desirerent ; mais ne se mettent point en peine d'invoquer la benediction de Dieu, estimans que c'est une piece hors d'œuvre, qui n'avance, ni ne recule les choses, soit naturelles, soit humaines. C'est une chose déplorable, qu'il se trouve parmi les Chrétiens mêmes quantité de gens qui aians, comme je le veux croire, des sentimens de la Divinité tout autres que ces miserables, vivent neanmoins comme eux en ce Point, qui déploient ce qu'ils ont de force & d'industrie en la poursuite de leurs affaires ; mais n'y appellent non plus le Seigneur que s'il n'y avoit point de part.

Tels sont ceux qui réglent exactement toute l'œconomie de leur maison, qui chargent leurs Tables de mets fort exquis, qui traitent soigneusement leurs corps, quand ils y ressentent quelque indisposition, mais ils font tout cela sans prier Dieu, Pauvres aveugles ! comment ne sa-

vez-vous pas que votre travail & vos provisions, vos alimens & vos remédes ne peuvent avoir aucune efficace que celle que la toute puissante main leur donnera?

Les *autres* qui prient sans travailler, & qui mêmes se veulent dispenser du travail, sous pretexte de prier, ne sont pas non plus en petit nombre; *S. Augustin* nous témoigne que dès son tems il y avoit des *Moines* qui commençoient à s'émanciper, sous ce pretexte. Ce bon Docteur a écrit un *livre* exprés contr'eux *du Travail des Moines*, où il montre par de fortes raisons, que les *Moines*, aussi bien que les autres fidèles, sont obligez à travailler, & refute exactement toutes leurs fausses excuses, & toutes les couleurs dont ils tâchoient de farder leur faineantise. Que diroit-il s'il venoit maintenant au monde, y voiant par tout régner cet abus qu'il avoit tâché d'étouffer dès sa naissance? Que diroit-il, s'il voioit, non des troupes, mais des armées de *Moines* couvrir toute la face de la terre, remplir les meilleures & les plus grandes villes, & à l'abri d'un Cloitre délicieux, dévorer sans rien faire, le suc & le sang des *Veuves* & des *orphelins*; & tandis que les *pauvres infirmes* ou *malades* languissent & meurent  
dans

dans une honteuse nécessité, ces gens s'engraïsser des morceaux qu'ils leur ôtent de la bouche? De quel front & en quelle conscience peuvent-ils demander *du pain* à Dieu, puis qu'ils renoncent à ce travail & à cette sueur qu'il a ordonné à ceux qui en veulent avoir? Et comment peuvent-ils croire que ce soit le Seigneur qui leur donne celui qu'ils ont en si grande abondance, puis que foulans ses loix aux piez, ils font gloire de ce qu'il défend, & mettent dans leur Profession cela même qu'il a maudit dans sa Parole, se vantans d'être mandians, au lieu que le Seigneur dit, \* *il n'y aura aucun mendiant parmi vous*, & renonçans à tout travail, au lieu qu'il condamne ceux qui sont tels à ne point manger?

Mais laissons là ceux de dehors, combien voions nous de tels bourdons au milieu de nous, qui pourrissans dans une lâche oisiveté, ne laissent pas de demander leur *pain quotidien* au Seigneur? Il y en a même que leur pauvreté, quelque piquante & pressante qu'elle soit, ne peut réveiller de cette humeur léthargique, qui passent leur vie dans la fainéantise, tombant enfin sur les bras de l'Eglise, & tirant à eux le suc

qui étoit dû aux infirmes & impotens.

*Fidèles*, tenez une droite route entre ces deux écueils si pernicieux; Travaillons chacun de nous dans notre vocation, diligemment & assidûment, mais en telle sorte que notre travail soit accompagné de prières; Que l'oraison & l'action marchent d'un même pas dans notre vie; Ce sera le vrai moien d'être exaucez du Seigneur, quand nous lui demanderons *notre pain quotidien* selon son ordonnance.

La *seconde question* que fait ici notre *Catechiste*, est comment & pourquoi nous apelons ce pain, *notre*, puis que c'est Dieu qui nous le donne, suivant la demande que nous lui en faisons? A quoi il répond *premierement* qu'il est fait *notre*, entant que Dieu nous le donne; car bien qu'il ne soit pas *notre* en propriété & de sa nature, il devient néanmoins *notre*, par le don que Dieu nous en fait, selon ce que nous disons communément, qu'il n'y a rien mieux à nous que ce qui nous est donné.

De plus le *Catechiste* ajoute que nous sommes avertis par là de ne point desirer d'avoir le bien d'autrui; mais celui-là seulement que nous aurons aquis par des moïens legitimes & ordonnez de Dieu, par où sont

encore condamnées en forts termes les prières des fainéans; car puis qu'ils ne veulent employer aucun des moiens qui nous sont prescrits, pour gagner notre vie, il est très-évident qu'il n'y a point de bien qu'ils puissent appeller *leur pain*.

Ce n'est pas *votre pain* que vous demandez à Dieu, ô *Moines fainéans*, c'est celui d'autrui que vous convoitez; Car comment pouvez-vous appeller *votre le pain* qui ne vous coute rien, que vous pretendez moissonner, sans l'avoir semé, sans l'avoir ni cultivé, par votre travail, ni arrosé de vos sueurs? Certainement ces gens devroient reformer l'*Oraison Dominicale*, & dire quand ils la recitent, non comme le Seigneur l'a commandé, *donne-nous notre pain*; mais bien comme le desir leur paresse, *donne-nous le pain d'autrui*, ce qui seroit comme vous voiez, une *Prière blasphematoire*; car ce seroit requérir le Seigneur de faire ce qu'il a défendu, de favoriser leur vice & de commettre un acte injuste & tyrannique, c'est-à-dire, ravir le bien d'autrui pour satisfaire leur oisiveté.

Outre ces considerations j'estime que Notre Seigneur a voulu, par ce *petit mot* former nos desirs à la mediocrité; ne nous

permettant pas de demander plus de *pain* qu'il ne nous en faut, *notre pain*, c'est-à-dire, *celui* qui nous est convenable, autant que nous en avons de besoin pour nous nourrir. Là même tend encore, (& c'est la *troisième question* que fait ici notre Catechisme) ce que nous ne demandons pas simplement; *Donne nous notre pain*, mais que nous ajoutons *aujourd'hui & quotidien*; Car il est évident que le Seigneur, par ce moien a voulu retrancher de nos cœurs tous soucis & souhaits excessifs, nous obligeant à ne point étendre les nôtres plus loin que jusques au lendemain, nous contentans d'avoir ce qui nous est nécessaire pour le present, remettans le surplus à la Providence de Dieu.

Quant à la *derrière question*, comment les riches qui ont provision de biens pour long tems, peuvent & doivent faire cette demande à Dieu? nous l'avons déjà suffisamment resoluë ci-devant, aians montré que la plus riche abondance du monde est inutile, sinon autant qu'il plaira à Dieu d'en donner l'usage aux hommes, & de faire, par sa secrete benediction, qu'elle leur soit profitable.

Voilà, *fidèles*, ce que la brieveté du tems  
nous

nous a permis de vous dire pour l'exposition de cet article de notre priere. C'est à vous maintenant d'en faire votre profit, pour votre instruction & pour votre consolation. *Premierement* vous voiez que nous pouvons legitimement avoir quelque soin de cette vie presente, autrement le Seigneur Jesus ne nous eût pas commandé de demander à Dieu ici le *pain* necessaire à sa conservation. Loin d'ici ces hipocrites, qui sous un faux pretexte de sainteté, font mine d'en condanner & d'en rejeter tout le soin; seulement est-il requis que nous l'aimions & en ayions soin dans son rang naturel & legitime; c'est-à-dire, que l'amour & le soin du Ciel & de la vie celeste marche toujours le premier, & que jamais la consideration de la terre ne lui fasse de préjudice.

Employez-vous donc avec diligence, chacun selon sa vocation, à la recherche & conservation des moiens necessaires pour soutenir votre vie, mais en retenant toujours la crainte de Dieu & l'amour du prochain, assaisonnant ainsi votre travail de prieres continuelles, puis que sans la grace celeste tout votre labeur est inutile. Pensez, sur tout, avec quelle moderation vous devez

devez souhaiter le *pain* terrestre ; N'en demandés à Dieu que ce qu'ordonne Jesus-Christ, autant qu'il vous en faut pour chaque jour. Mesurez votre corps & votre estomac ; Regardez combien peu de *pain* il faut pour le remplir. Mesurez ensuite ce jourd'hui, voyez combien ce tems est court, combien peu de provision il vous faut pour vous entretenir, pendant un si petit espace. Proportionnez vos souhaits à cela ; Vous demandez à Dieu les moissons d'une Province entiere, les Terres de tout un païs, l'or & l'argent de toute une ville, ce n'est pas demander ce qu'il vous commande, votre *pain*, c'est-à-dire, le *pain* d'un homme, & encore d'un homme Chrétien, c'est-à-dire, d'un homme sobre ; C'est lui demander le *pain* de quelque glouton & insatiable, qui seul devore ce qui suffiroit à des armées. Ce n'est pas non plus lui demander pour ce jourd'hui, c'est lui demander impudemment de la provision pour plusieurs années, & même pour plusieurs siècles.

Que si vous pouvez une fois retrancher les convoitises excessives qui passent de beaucoup les bornes, & de la pieté & de la nature même, vous former tellement à la moderation, que vous disiez tous les jours  
cette

cette *Priere* à Dieu, de bonne foi, sans que votre cœur souhaite rien davantage que votre *pain quotidien* que votre bouche lui demande, quel & combien assuré sera votre bonheur, ô *fidèle*! jamais vous n'aurez besoin de rien; car le Seigneur vous exauçant selon sa promesse, ne manquera pas de vous fournir tout ce qui vous fera nécessaire. Il ne s'oblige nulle part de vous donner des grandeurs & des richesses sur la terre; Mais il nous promet clairement de nous y donner *notre pain quotidien*, puis qu'il nous ordonne de le demander.

*Chers Frères*, si cela, qui véritablement nous suffit, est capable de nous contenter, nous pouvons nous assurer d'avoir ce contentement, en vivant en la crainte de Dieu & en l'obéissance de Jesus-Christ qui multipliera l'huile de notre phiole & la farine de notre cruche, comme autrefois celle de la *Veuve de Sarepta*, autant de tems que durera notre nécessité ici-bas, & nous fera pleuvoir dans ce desert une manne, legere, à la verité, & peu estimée par les bouches gloutonnes du monde, mais pure néanmoins & capable de nous soutenir, jusques à ce que nous parvenions en la *Canaan Celeste*, où Dieu lui-même, avec la plénitude

de de tous ses biens, fera *notre pain*, non *quotidien*, mais *éternel*. Ainsi soit-il.



# S E R M O N

S U R L A

## SECTION XLII.

D U

## C A T E C H I S M E.

*Pardonne-nous nos pechez, comme nous pardonnons, &c.*

**D**IEU de soi-même est infiniment enclin à répandre sur les hommes tous les biens dont leur nature est capable: Mais le peché qui est survenu, a comme fermé & resserré violamment les tresors de la beneficence divine, & l'on peut dire à tout le genre humain ce qu'Esaië protestoit particulièrement aux Israëlites. \* *Voici, la main de l'Eternel n'est pas raccourcie qu'elle ne puisse*

\* *Es. 49. 1. 2.*

puisse délivrer; Et son oreille n'est point devenue pesante, qu'elle ne puisse entendre. Mais ce sont vos iniquitez qui ont fait separation entre vous & votre Dieu; Ce sont vos pechez qui ont fait qu'il a caché sa face arriere de vous, afin qu'il n'entende pas. Ce n'est pas de lui que vient la rupture de cette bienheureuse communion que vous devriez avoir avec lui, ô hommes. Ce qu'il n'éloigne point de vous tant & tant de misères, de disgraces, d'afflictions & de calamitez, auxquelles toute votre vie est sujette; Ce qu'il ne vous garantit point de la mort qui vous engloutit & vous consume tous les jours; Ce qu'il ne vous accorde point des graces & faveurs qui conviennent à votre être, n'est pas que ses yeux ne voient clairement tout ce desordre, que ses mains ne soient assez puissantes pour y remedier, & son cœur assez pitoiable pour le desirer. C'est toujours ce même Dieu, qui par une bonté, puissance & sagesse inestimable, créa toutes choses au commencement, & qui jusques à ce jour les a miraculeusement conservées; il voit tous vos maux, il fait les biens qui vous seroient necessaires; Il ne veut point votre mort; il veut au contraire votre vie.

Mais

Mais les pechez dont vous êtes coupables, détruisent toute cette sainte & divine affection; car la Justice ne pouvant souffrir qu'il dispense ses graces à des personnes toutes couvertes de crimes, arrête le cours naturel de sa bonté, qui le portoit à se communiquer à vous, en vie & en jouissance éternelle; Comme lors qu'une riviere vient à rencontrer une digue forte & épaisse, elle s'arrête sans passer outre, son écoulement naturel étant contraint & forcé par cet obstacle; Il en est de même de la benignité de Dieu, son cours & son mouvement naturel est de se répandre sur nous; Nos pechez s'y sont opposez, & ont comme suspendu & retenu cette eau de benediction, l'empêchans de couler sur nous; Comme donc la digue étant une fois ôtée, la riviere reprend son cours, sa premiere liberté lui étant par ce moien renduë, de même le peché de l'homme étant levé, la Beneficence divine se déborde aussi-tôt sur l'homme, & reprenant son cours naturel & ordinaire, remplit son canal des eaux sacrées & immortelles de grace & de vie.

D'où vous voiez, *Mes Freres*, que la *remission des pechez* comprend tout notre bonheur; car puis que la presence & la confi-

dera

deration du peché est le seul obstacle qui nous empêche d'être heureux, il s'ensuit clairement que la *remission du peché* nous rend tout notre bonheur, & nous rétablit en la condition la plus convenable & la plus désirable à notre nature. C'est pour cela que le *Psalviste* s'écrie au commencement du Ps. 32. <sup>a</sup> *ô que bienheureux est celui duquel la transgression est quittée, & duquel le peché est couvert! ô que bienheureux est l'homme auquel l'Eternel n'impute point l'iniquité!* Il n'y a point de milieu entre ces deux choses, <sup>b</sup> *Tu es heureux, si tu es quitte de peché.* S. Paul se sert de ce passage dans l'Épître aux *Rom.* dans cette veüe, montrant évidemment par là que la *justification des fidèles* devant Dieu n'est autre chose que la *remission de leurs pechez*, qui se fait ensuite de leur foi, selon l'Alliance de grace, & non ensuite de leurs œuvres, selon l'Alliance de la Loi.

Notre Seigneur lui même predisant en *Jeremie* cette nouvelle & bienheureuse Alliance qu'il a daigné contracter avec nous en son Fils, fait découler tous les biens, toutes les graces & faveurs qu'il nous communique libéralement par elle, de cette seule

four-

source, *la remission de nos pechez* \* Je mettrai, dit-il, *ma Loi au dedans d'eux, & l'écrirai dans leurs cœurs; Je leur serai Dieu & ils me seront peuple, ils me conoîtront tous, depuis le plus petit jusques au plus grand.* Pourquoi, Seigneur, Parce, ajoute-t-il immédiatement après *que je leur pardonnerai leur iniquité, & n'aurai plus de souvenance de leur peché.* Ce peché une fois ôté, son Esprit vient faire son domicile chez nous, il y apporte aussi-tôt la lumière de vie, la consolation & la joie, nous marquant & nous sélant, pour recevoir un jour en notre tems, la gloire & l'immortalité.

Ne vous étonnez donc pas, *Mes Freres,* si le Seigneur Jesus, Chef, Mediateur & Conservateur de cette nouvelle Alliance, nous recommande si expressément de demander tous les jours à Dieu, notre Pere Celeste, *la remission de nos pechez.* C'est le bien des biens, sans lequel tous les biens deviennent des maux, avec lequel tous les maux deviennent des biens; c'est le principe de notre vie, la cause de notre resurrection & spirituelle & corporelle, l'infailible germe de notre immortalité, étant en-

tiere-

tièrement impossible que ceux qui sont quittes du peché demeurent en la mort.

C'est le sujet dont nous vous parlerons aujourd'hui, moiennant la favorable assistance de l'Esprit d'enhaut, dans l'exposition du cinquième article de l'*Oraison Dominicale*, où nous prions Dieu de *vous remettre nos pechez, comme nous les remettons à ceux qui nous ont offensé.*

Cette *Oraison*, que Jesus-Christ, de sa propre bouche, enseigna à ses Disciples, contient *six demandes*, dont les *trois premières* regardent proprement les interêts de Dieu, les *trois dernières* se rapportent aux nôtres; Car nous lui demandons *premierement* notre *pain* quotidien & cela fut expliqué Dimanche dernier, *ensuite la remission* de nos pechez, & enfin la *conservation* de son Esprit, pour nous empêcher de tomber dans le peché.

Christ commence par les biens temporels & qui appartiennent à cette vie, parce qu'en cette foiblesse de notre nature nos esprits commencent par là, & par ces effets de la bonté de Dieu, visibles & exposez à tous nos sens s'élevent à la conoissance & à l'admiration de sa grande grace. Mais, ô homme, il n'en faut pas demeurer

là. Ce *pain quotidien* que tu demandes n'est pas le comble où tu dois reposer tes desirs, ce n'en est qu'un degré; monte plus haut, & maintenant que tu as obtenu de la libéralité divine, le soutien, & comme parle l'Écriture, le bâton de ta vie temporelle, élève-toi à l'autre qui est éternelle, & supplie ton Dieu qu'il te donne aussi ce qui t'est nécessaire pour y parvenir, la *remission des peché & la délivrance du malin*. Ne fais pas comme la plus-part des hommes qui ensevelissent & enterrent tous leurs vœux, leurs souhaits & leurs affections dans le *pain* & dans les *commoditez* de cette vie, sans se donner aucun souci de l'autre *pain* & de l'autre *vie*.

De quoi te serviroit le *pain quotidien*, si tes *pechez* ne te sont pardonnés? Quel contentement tirerois-tu de la terre & de la vie terrestre, quand même tu serois exquisement & parfaitement pourvû de tout ce qui s'y peut donner, si tu étois à la fin plongé dans la mort éternelle, à cause de tes pechez? en vain auras-tu l'être, si tu n'as aussi le bien-être. Et pour vous montrer, *Mes Freres*, que c'est aux choses spirituelles que vous devez principalement arrêter vos desirs, remarquez que Notre Seigneur, dans  
 cette

cette priere, ne nous donne qu'un article qui regarde le temporel, comprenant tout cela dans ces mots, *donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien*; mais pour le Spirituel, pour ce qui regarde proprement la vie éternelle, il nous en donne cinq; car outre les trois premières qui s'y raportent clairement, la *Santification du Nom de Dieu, l'avenement de son Règne, & l'accomplissement de sa Volonté*, ne se pouvant ni demander ni obtenir de lui, qu'en même tems nous ne demandions & n'obtenions aussi la vie éternelle. Outre tout cela, dis-je, il en ajoute encore deux autres, *Pardonne-nous nos pechez, & delivre-nous du malin*; signe tout évident que sa volonté est que pour une partie des soins, des affections & des désirs que nous donnerons à la terre, nous en donnions cinq au Ciel. Il est si doux, & si bon, qu'il nous permet d'aimer aussi cette vie, mais en la mesure qui lui convient, selon cet excellent, & qu'on ne sauroit jamais assez mediter, enseignement qu'il nous donne ailleurs. *Cherchez. premierement le Roiaume de Dieu & sa justice, & toutes ces choses vous seront données par dessus.*

Mais hélas! Combien sont éloignez de cette pratique la plus-part des hommes!

si nous pouvions lire dans leur cœur & pénétrer leur intérieur, pour y découvrir tous les articles des vœux & des prières secrètes qu'ils y font, nous trouverions que tout au contraire de *l'Oraison Dominicale*, pour un article qui regarde le Ciel, il y en a cinq qui concernent la terre.

Je crains beaucoup qu'il ne se trouvât que toutes leurs prières entières aboutissent à la terre, qu'à vrai dire, ils ne demandent pour tout, que le *pain quotidien*, la *graisse*, les *douceurs*, les *honneurs* & les *plaisirs de la terre*, sans se soucier beaucoup du reste. Aveuglement étrange de désirer le plus ardemment ce qui est infiniment moins désirable! de mettre toute son affection dans ce qui n'en merite que tres peu, & de n'en mettre que tres peu en ce qui en merite infiniment! Dieu veuille tellement corriger, par la force de son Esprit, ces extravagances d'affections en nous, que desormais nous conformions & nos désirs, & nos prières à *l'Oraison Dominicale*, que nous demandions *premierement* les choses qui regardent le Seigneur, & ensuite, celles qui se rapportent à nous; & qu'entre celles-ci nous embrassions, souhaitions & requerions, avec plus d'ardeur, ce qui sert à la vie de l'ame,

que

que ce qui n'est bon que pour la vie du corps. Que si nous disons, *donne-nous notre pain quotidien*, nous ajoutons incontinent, *pardonne-nous nos pechez, delivre-nous du malin*; Et afin de le mieux pratiquer, considerons, selon l'ordre de notre Catechiste *premierement* quelle est la necessité de cette *priere*, si elle est telle que chaque Chrétien, sans en excepter aucun, soit obligé de demander à Dieu la remission de ses pechez; *ensuite* quelle est cette *remission*, & quel est son *effet*, & *enfin* quelle est la condition sous laquelle nous la demandons, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé. Ce sont les *quatre Points* que nous traiterons brievement dans cet exercice; La *necessité*, le *sens*, l'*effet* & la *condition* de cet article. *Pardonne-nous nos pechez*.

La necessité de cette demande est évidente; car puis que le Seigneur l'a enseignée à ses Apôtres, qui sera si hardi que de s'en exempter? y a-t-il quelcun dans l'Eglise qui puisse presumer d'être plus pur & plus saint qu'eux? de n'avoir pas besoin d'une *remission* à la demande de laquelle leur Maître & le notre les a si solennellement & si expressément obligez?

Ici vous m'alleguerez, peut-être, que S.

Jean dans sa premiere Epitre Catholique nous assure, & même plusieurs fois que les fidèles, ceux qui sont nés de Dieu ne péchent plus, & même qui plus est, ne peuvent pecher; Puis qu'ils sont en telle condition, à quel propos prieroyent-ils le Seigneur qu'il leur pardonne leurs pechez?

Mais cette difficulté est fort aisée à résoudre; car il y a deux sortes de pechez, les uns qu'on dit d'infidelité & d'une habitude au mal, & c'est en cette maniere que pechent les hommes non regenerés, tandis qu'ils sont encore dans le miserable état où nous naissons tous, esclaves du Diable & de l'iniquité; Et tels pechez sont ceux que S. Paul appelle des <sup>a</sup> pechez précédens que nous commettons avant notre vocation. Le fidèle une fois illuminé par l'Esprit de Dieu en la foi, & qui a obtenu par elle le droit d'être fait son enfant, ne peche plus en cette sorte, & même il est impossible qu'il retombe jamais en de tels pechez, parce, dit le bienheureux Apôtre que la <sup>b</sup> semence de Dieu demeure en lui, la parole-incorruptible de vie qui a pris & germé en son ame; & s'il se pouvoit faire que telles personnes regenerées péchassent encore

<sup>a</sup> Rom. 3. 1. Jean 3. 9

en ce sens, ils seroient perdus sans ressource, parce qu'il n'y a point d'autre Sacrifice pour le peché que celui du Seigneur Jesus. C'est donc en cette façon que se doit entendre le passage de *S. Jean* & d'autres semblables passages par lesquels est établie la persévérance des Saints. Mais bien que les fidèles ne puissent jamais tomber dans l'infidélité & dans l'impenitence, ce n'est pas à dire pourtant, qu'il ne leur échape jamais aucune faute contre Dieu & leur prochain; tandis qu'ils sont ici bas; Les plus avancez d'entr'eux nous témoignent le contraire, & reconnoissent avec une sincère humilité, que tous leurs efforts sont pleins d'imperfections; leur justice, de taches; leur obeïssance, de manquemens.

En effet quand il est question d'entrer dans cet examen & de comparoitre devant le Seigneur, ils se prosternent sur leur face, & lui demandent grace, avoüans que <sup>a</sup> *nulle chair ne peut être justifiée devant lui*; que <sup>b</sup> *si l'homme mortel veut plaider avec lui, il ne lui répondra point de mille articles à un seul*, bien loin de le contenter sur tout, protestant même que <sup>c</sup> *si nous disons que nous n'avons point peché, nous nous seduisons nous-*

mêmes, & que la vérité n'est point en nous; que pendant que nous languissons en la terre, il y a un combat entre la chair & l'esprit opposez l'un à l'autre, qui ne finira qu'au Ciel; En effet l'Apôtre nous dit <sup>a</sup> qu'ici nous ne voyons qu'obscurément comme en un miroir & par énigme; Puis que l'amour suit la conoissance, il faut bien de nécessité que l'amour que nous portons à notre Dieu soit imparfait, notre conoissance étant toujours imparfaite, pendant que nous sommes environnez de ce corps de mort. Autrement il n'y auroit point de différence entre la condition du fidèle ici-bas & celle qu'il attend là haut, dans les Cieux; Ici nous atteindrions la perfection. Ici nous parviendrions à notre but; car où il n'y a point de peché là sans aucun doute est la souveraine perfection. Or, dit le même Apôtre, <sup>b</sup> nous n'avons point encore atteint où nous tendons, nous ne sommes pas encore rendus accomplis, mais nous poursuivons notre course, pour tâcher d'atteindre au but.

Puis donc que les fidèles sont sujets à commettre, tous les jours, quelque faute par la condition de leur chair, il n'y a point de doute qu'ils doivent aussi, sans cesse, recourir à la miséricorde de leur Pere celeste,

&c

& lui dire tous les jours, *pardonne-nous nos pechez*; Et de fait ce même S. Jean duquel on nous a alegué l'autorité, nous apprend ce remède contre le peché. \* *Mes petits enfans, dit-il, Je vous écris ces choses, afin que vous ne pechiez point; Que si quelcun a peché, nous avons un Avocat envers le Pere, savoir, Jesus-Christ le Juste.*

Dans la confiance que nous avons au credit & en la protection de cet Avocat. *Allons avec assurance au trône de Dieu, & nous obtiendrons remission*: Ainsi voiez-vous que le sens de cette priere en revient là; Seigneur, puis que la foiblesse de ma nature est telle que nonobstant la douceur & l'efficace de ta grace, il m'échape souvent diverses offenses contre toi, veuille me les pardonner, sans entrer dans une recherche exacte de ce que je dis, fais, ou pense; *Traite-moi favorablement, passe par dessus mes fautes, avec un œil doux & paternel.*

Que si telle doit être la priere de tous les saints, tandis qu'ils combattent sur la terre, quelle, je vous prie, est la hardiesse & la presumption de ceux qui pensent ne pecher plus, qui soutiennent, que non seulement ils ne créent plus aucune dette, mais mêmes qu'ils

\* 1. Jean 2. 1. 2.

qu'ils se rendent Dieu obligé, & tellement obligé, qu'après leur avoir donné son Ciel & son immortalité, il leur fera encore reliquataire d'une tres grosse somme? Avec quel front ces gens la recitent-ils leur *Pater*? Quand ils viennent à cet article ne sont-ils point honteux en eux mêmes de se moquer ainsi de Dieu? leur bouche dit, *quitte moi mes dettes*, & leur cœur dit, *je ne te dois rien, mais tu m'en dois de reste*. Leur langue demande pardon, & leur ame croit de n'avoir point fait de faute. Dieu, selon leur extravagante conception, auroit plutot besoin de requerir d'eux qu'ils lui remettent ses dettes, ou du moins lui donnent terme jusques au dernier jour, qu'eux de lui demander la remission des leurs.

Or il y en a qui tiennent que l'homme, non seulement peut vivre sans pecher, mais mêmes qu'il y a eu & qu'il y a encore quantité de personnes qui vivent ainsi en effet. Ces gens-là, quels qu'ils soient, disent la *priere* que le Seigneur nous a enseignée ou non; s'ils ne la disent point, ils se retranchent eux-mêmes de la communion des fidèles, & défavouënt Jesus-Christ pour leur Maitre, puis qu'ils n'obeissent pas à ce qu'il a ordonné à ses Disciples. *Priez ainsi*, leur dit-il.

Que

Que s'ils recitent quelquefois cette *Prière*, il faut donc malgré eux qu'ils confessent qu'ils sont coupables de quelque peché, puis qu'ils en demandent le pardon; Car de dire que tels parfaits font seulement cette *prière* par humilité, non qu'en effet ils soient, ou se reconnoissent coupables, c'est une allegation indigne d'un Chrétien. L'humilité n'est pas menteuse. Les vertus Chrétien-nes s'entretiennent toutes les unes les autres. Nulle d'elles ne veut être exercée aux dépens de quelqu'une de ses compa-gnes; elles se portent un mutuel respect; l'humilité est la sœur de la vérité. Pour t'ac-quiter de l'une il ne faut pas renoncer à l'au-tre. Certes si tu n'es point pecheur, ce n'est pas humilité, mais bêtise & vanité de dire que tu es pecheur. Nous ne trouvons point dans l'Écriture aucun exemple de cet-te sorte d'humilité qui est bonne dans le monde, pour la flatterie, mais qui est abomi-nable devant Dieu, qui voit le secret de nos cœurs, & veut que nous parlions comme nous pensons.

Dans les Psaumes & ailleurs vous voiez souvent les serviteurs de Dieu alleguer sin-cèrement & franchement au Seigneur, la justice de leur cause & l'intégrité de leur  
con-

conduite, selon cette nouvelle Theologie, qui estime le mensonge necessaire à l'humilité, ils auroient en cela peché par orgueil; car si c'est humilité de s'attribuer le peché, bien qu'on n'en soit pas coupable, ce sera orgueil de ne point desavouër les vertus & les graces desquelles on se sent doüé. Soit donc conclu qu'en ce monde tous les hommes ont encore en eux quelque sorte de peché, puis que tous sont obligez à en demander à Dieu la remission.

Or pour bien entendre quelle elle est, il faut ici remarquer; que dans le Texte Original de *S. Matthieu* il y a mot pour mot \* *Quitte nous nos dettes, comme nous les quittons à vrs debiteurs*; Car dans la langue Chaldaïque en laquelle parloit alors Notre Seigneur, *debiteur* signifie *coupable*, comme vous le voiez au treizième de *S. Luc*, *pensez vous, dit le Seigneur, que ces dix-huit sur lesquels tomba la Tour en Siloë, & les tua, eussent plus offensé Dieu que tous les habitans de Jerusalem?* Il y a dans l'original, *fussent plus debiteurs que tous les habitans de Jerusalem?* Et au 1. livre des Rois, dès le commencement *Bersabée* parlant à *David*. Il arrivera, lui dit-elle, *qu'aussi-tot que le Roi mon Seigneur sera endormi*

\* *Matth. 6. 12.*

*endormi avec ses Peres, moi & mon fils Salomon serons tenus pour coupables. Le Chaldéen dit, pour débiteurs. Comme donc débiteur veut dire coupable & pecheur, de même une dette signifie la coulpe le crime ou le peché. En effet la raison de cette signification est assez claire, par le raport qui est entre une dette & un crime; car comme l'une oblige l'homme au paiement, l'autre aussi l'oblige à la peine, l'une & l'autre lie & ôte à l'homme une partie de sa liberté. Le paiement aussi s'exige à peu près en la même façon que la peine. La justice ordonne les prisons pour l'une & pour l'autre; Et vous voiez que parmi toutes les nations civilisées les deux Jurisdicions marchent ensemble, elles s'exercent mêmes bien souvent par les mêmes personnes.*

Ces similitudes qui sont entre les choses mêmes en ont confondu les termes, bien qu'au fonds, comme vous le verrez incontinent, il y ait quelque difference entre l'une & l'autre; Ainsi donc nos *dettes* sont nos *pechez*; Quitter nos *dettes*, c'est nous pardonner nos *pechez*; Or le Seigneur s'est voulu servir de cette façon de parler dans ce lieu & en beaucoup d'autres, pour nous apprendre par là une tres-excellente & tres necessaire doctri-

doctrine, favoir, quel est le pardon que Dieu nous accorde de nos pechez. *Quitter une dette c'est la remettre* gratuitement, sans en exiger le paiement. Vous ne direz pas que celui-là quitte sa dette qui la fait paier à son debiteur; Notre Seigneur apellant donc ainsi le *pardon* que Dieu nous accorde de nos pechez, nous montre évidemment que son pardon est gratuit, sans que le Seigneur exige de nous aucune satisfaction pour nous racheter de la peine que nous avons encouruë par là.

D'où s'ensuit la conviction de *deux erreurs* tres pernicieuses qui ont vogue dans l'Eglise Romaine. La *premiere* est que le peché des fidèles s'efface devant Dieu par de certaines souffrances, & quelquefois aussi par de certaines œuvres qui interviennent de la part de l'homme, & sont en effet des satisfactions valables, qui contrebalancent la peine du peché, & par ce moien exemptent l'homme. Certes si cela est, vous voiez bien que Dieu ne nous remet pas nos *dettes*; & je ne sai avec quelle conscience nos *Adversaires* peuvent dire cette *Oraison*; car toutes les fois qu'ils la prononcent ils détruisent leurs propres sentimens, & prononcent sentence contr'eux mêmes.

Si tu satisfais à Dieu, pourquoi le pries-tu qu'il te *quitte*? Il n'y a point de lieu à la grace où le paiement est complet. Tu n'as que faire d'implorer la bonté de ton *Créancier*, si tu as en ta main de quoi le satisfaire, & même de quoi le paier au delà; car non content de meriter la *remission* pour toi, tu nous veux de plus persuader que tu satisfais même pour autrui, qu'une partie de tes deniers est dispensée au soulagement de tes pauvres freres. Que si de l'autre côté tu supplies, tous les jours, le Seigneur qu'il te quitte tes *dettes*, avouë donc que tu n'as pas de quoi satisfaire; Car ce n'est pas là le langage d'un homme, qui a de quoi paier.

Je ne dis point pour ce coup, que c'est une énorme & insupportable présomption de se vanter de pouvoir satisfaire à la Justice Divine, pour nos pechez, puis que leur démerite étant infini, leur satisfaction doit être d'une valeur infinie, au lieu que tout ce qui part de nous ne peut être que d'un prix tres-fini, puis que nous mêmes & toute notre essence est finie.

Je ne dis point non plus que cette malheureuse doctrine anéantit entierement la croix du Seigneur, & qu'elle outrage cruellement le sacré sang qu'il y a une fois répandu,

nous

nous obligeant encore à des satisfactions après cela, comme si la sienne étoit imparfaite, comme si elle ne nous avoit pas satisfiés, engloutissant entièrement tous nos crimes; comme si ceux-là qui sont lavez au sang du Seigneur étoient encore tachez; Mais je dirai seulement qu'elle fait un tort inconcevable à la bonté de Dieu, lui ôtant la gloire que son Fils nous enseigne de lui rendre chaque jour, en le priant de *nous quitter nos dettes* demande vaine, inutile & ridicule en la bouche de ceux qui satisfont, si tant est qu'il y en ait au monde.

Et ce que le Seigneur ajoute confirme ce que nous avons dit ci-dessus tres évidemment. *Quitte nous nos dettes, comme nous les quittons* dit-il, à ceux qui nous doivent; faisant ici la même comparaison que nous lisons dans *S. Paul* au chap. 4. de son Epitre aux Ephesiens; & dans celle qu'il écrivoit aux Colossiens, *soiez bons les uns envers les autres, pleins de compassions & de tendresse, vous entrepardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en Jesus-Christ.*

Certes la façon en laquelle Dieu nous pardonne nos pechez est semblable à cette par laquelle nous pardonnons par charité à nos prochains, les offenses qu'ils ont com-

mises

mises contre nous; Or ce pardon que nous accordons à nos frères est & doit être gratuit, selon le régleme[n]t de Jesus-Christ dans son Evangile.

En conscience seroit-ce un acte de charité & de bonté de ne point remettre à son frere la faute dont il est coupable, qu'auparavant il ne t'en eût rendu une entiere satisfaction? Les Peagers & les plus cruels d'entre les hommes n'en font-ils pas tous les jours autant? Il s'en suit donc tout de même, & en beaucoup plus forts termes, que la bonté de Dieu envers nous est purement gratuite, & non meritée par aucune satisfaction de notre part. Mais, *ô fidèle*, tu m'objecteras peut-être que la satisfaction du Seigneur Jesus étant intervenuë pour nos pechez, l'on ne peut pas dire que Dieu nous les remette gratuitement.

Je répons à cela, *premierement*, qu'à l'égard de nos *Adversaires*, cette allegation rend leur cause plus mauvaise, au lieu de la rendre meilleure; car elle conclut qu'outre l'outrage qu'ils font à la bonté Divine, pretendans qu'elle ne remet point leurs pechez gratuitement, ils offensent encore tres grievement sa justice, en voulant qu'il exige de nous une satisfaction pour des pechez ex-

piez par la satisfaction de Christ ; ce qui seroit faire paier une dette deux fois , rigueur tres contraire à toute sorte de justice.

Mais au fonds je dis que la satisfaction exhibée au Pere , par le Seigneur Jesus sur la Croix, n'empêche en aucune façon que le *pardon* qu'il nous accorde de nos pechez, ne soit entierement gratuit; car il est tres constant qu'il ne nous coute rien. C'est le Pere même qui nous a fait present de son Christ, nous ne lui avons pas offert du notre, il nous l'a donné du sien; de sorte que toute cette *Redemption* ne nous coute rien. C'est le Christ de Dieu qui a souffert tout le travail, qui a enduré les peines, & la raison de la Justice Divine l'exigeoit ainsi necessairement; car il y a dans cet endroit quelque difference entre les *pechez* & les *dettes*.

Nul n'a interêt dans vos dettes que votre creancier; Si donc il est assez riche pour s'en passer, il ne fait tort à personne de vous les quitter, sans aucune satisfaction. La Justice publique ni particuliere n'y est point blessée; mais il n'en est pas de même à l'égard des crimes; car outre l'interêt qu'y ont les particuliers contre lesquels ils ont été commis, la Justice publique y a aussi le sien; les crimes ne se punissent pas pour satisfaire la  
haine

haine & la passion vangeresse des personnes; mais on les punit, parce qu'il est juste qu'ils soient punis; & il seroit injuste qu'ils ne le fussent pas; Et vous en avez même quelque image entre les hommes, où vous voiez que les interets des Parties sont distincts & differens de ceux de la Justice; or les interets de la Justice ne se peuvent donner, sans injustice; puis donc que Dieu est tres juste, & ne peut en aucune façon rien faire qui ne soit souverainement juste, il a falu de necessité que sa Justice fût appaisée par la satisfaction de Jesus-Christ, afin qu'en suite il pût exercer sa bonté sur les hommes qui croient en lui.

Comme donc sa misericorde ne choque point sa Justice satisfaite pleinement par la mort de l'Agneau sans tache, de même sa Justice ne détruit point sa bonté, qui transférant les peines de nos crimes sur Jesus-Christ, à qui naturellement elles n'étoient pas deües; nous accorde une pleine remission de nos pechez, à nous qui ne meritions rien moins que cela. Et sa gratuité est d'autant plus admirable, que pour l'exercer il a falu combler ce grand abîme qui nous separoit de Dieu, par l'oblation de son propre Fils.

Le *premier* Point de sa bonté est en ce qu'il nous remet nos offenses, ne nous les imputant nullement. Le *second* encore plus grand, est que pour nous faire ce bien il nous a donné, avant toutes choses, son propre Fils, afin que nous obtenions par son sang notre reconciliation avec Dieu. Puis donc que sa bonté est désormais libre, sa Justice n'ayant plus aucun droit de l'arrêter, demandons lui hardiment qu'il *nous remette nos pechez.*

Loin d'ici les *satisfactions*, les *expiations*, les *Jubilez*, les *grains benits*, les *chapelets*, & telles autres menuës bagatelles qui obscurcissent & ombragent toute la miséricorde Divine. Cette miséricorde est notre *Jubilé* & notre *satisfaction*; Toutes les fois que tu leveras les yeux au Ciel, & que d'un cœur humble & sincère tu diras à Dieu, *remets moi mes pechez*, il te les remettra. *L'Oraison* de Christ ne peut être vaine; Tout ce que nous demandons en son Nom nous sera accordé.

Quant aux prieres prescrites par un *Vrain VIII.* & par tels autres, nous ne savons d'où ils ont l'autorité, ou de nous les ordonner, ou de nous en promettre tant de fruit; Nous savons au contraire que  
c'est

c'est entreprendre sur le droit de Dieu que de vouloir ainsi lier & délier les consciences humaines; Mais l'autorité de Christ nous a été recommandée du Ciel; en la suivant nous n'avons pas besoin des inventions de l'homme.

L'autre abus de l'Eglise Romaine contraire à cet article, est, qu'ils estiment qu'après que Dieu nous a remis nos pechez, il reste encore des peines à souffrir, dont les fidèles s'aquittent, ou en ce monde ici, ou en *Purgatoire*; Mais si nos pechez sont des dettes, si Dieu nous les remet par sa bonté, comment se peut-il faire qu'après cela, il ne laisse pas de nous punir? Est-ce quitter une dette que d'envoyer ton débiteur en prison, lui faire souffrir diverses peines, & ne point permettre qu'il en sorte, jusques à ce qu'il t'ait rendu le dernier quadrain? Où est la raison, où est le sens commun, qui puisse digerer de telles absurditez? Et c'est néanmoins la façon dont ces gens prétendent que Dieu traite ses enfans. *Il leur pardonne*, disent-ils, mais il ne laisse pas de tirer d'eux les peines temporelles de leur faute.

Quand les fidèles prient leur Pere, ou ils sont exaucez ou non. S'ils sont exaucez, il leur quitte leurs pechez; Et en ce cas, que

devient le *Purgatoire*, s'ils ne sont point exaucez, pourquoi donc prient-ils en ces termes? Et que deviennent tant de promesses que le Pere & le Fils nous ont données, que le S. Esprit nous a ratifiées, que toutes nos prieres & requêtes seront ouïes, accordées, interinées? Ne crain donc point, *ô homme*, puis que Christ t'ordonne de prier Dieu qu'il te quitte tes *pechez*, Dieu assurément te les veut quitter, te les remettre entièrement, t'en pardonner & la coulpe & la peine. Prends garde seulement, lors que tu lui presenteras cette *priere*, de le faire avec un cœur sincère.

*Premierement* il faut que tu sentes ton péché. Comment en demanderois-tu pardon, si tu n'en as point de sentiment? Celui qui pense ne rien devoir, quelque pauvre & indigent qu'il soit, ne demande pas qu'on lui quitte rien, la plus-part du monde est lethargique en cet endroit; Quand nous souffrons le moindre mal, que nous tombons dans quelque affliction, nous le ressentons vivement; nous remplissons l'air de nos plaintes, nous en importunons Dieu & les hommes; Mais pour tant & tant de *pechez* que nous commettons, ou que nous voïons commettre aux autres, à peine nous  
remuons-

remuons-nous seulement. Charnels & matériels que nous sommes, nous ne sentons que ce qui frappe la chair, ce qui traverse les plaisirs & les satisfactions, ce qui blesse l'ame ne nous touche point! Nous ressemblons aux enfans qui pleurent, des jours entiers, la perte d'une poupée, & n'ont aucune apprehension ni douleur pour les maladies, & la mort de leurs pere & mere, & tels autres maux, quand ils arrivent dans leur famille.

O homme! tu t'affliges d'avoir perdu un arpent de terre, ou un vain honneur dont tu jouissois, tu fais de grans cris sur telles disgraces, & t'appelles malheureux, & cependant tu ne sens point les maux beaucoup plus grands & plus véritables que tu portes dans ton sein! Ton peché ne te pèse point, & la moindre douleur, le moindre mal t'est insupportable! Maintenant que la main de Dieu est sur toi, qu'elle fait entrer ses flèches dans ta chair, que pour reveiller ta stupidité elle te pique par l'endroit où tu es le plus sensible, tu t'émeus, tu pleures, tu te tourmentes. O mon ami, que tes larmes & tes ressentimens eussent été bien plus prudemment & plus à propos employez, à l'occasion de tes pechez! c'étoit alors qu'il fa-

loit gemit, soupirer, crier à Dieu & lui demander pardon. Te plains-tu d'être tombé en disgrâce, aiant cruellement outragé ton Prince, sans implorer sa grace? sans te repentir de tes fautes? Ces émotions que tu sens maintenant viennent bien tard; Mais elles viennent toujours à tems, pourvû qu'elles soient jointes avec un vrai & serieux déplaisir & regret de tes pechez passez; car il n'y a point de prescription contre la repentance. Nous avons à faire à un Dieu qui a toujours les bras tendus pour recevoir les pecheurs, toujours son oreille & son cœur ouvert, pour y laisser entrer leurs cris.

Après ce sentiment du peché, la confession suit d'elle-même, non pas toujours devant les hommes, mais bien toujours devant Dieu; *Car, dit S. Jean, \* si nous confessons nos pechez, il est fidèle & juste pour nous les pardonner, & nous nettoier de toute iniquité.* Enfin, pour bien faire cette priere à Dieu, il faut avoir une veritable charité envers les hommes; ce que le Seigneur nous enseigne, nous commandant de dire en commun, *pardonne-nous; & non seulement pardonne moi, pour te montrer, ô fidèle,*

que

\* 1. Jean 1,

que tu dois desirer, procurer, demander le salut de tes frères, & la remission de leurs fautes, aussi bien que des tiennes propres. Cette divine *Oraison* est toute pleine de cet enseignement de charité, n'y aiant aucun de ses articles, qui ne soit conçu en commun, pour l'utilité de toute l'Eglise, & non pour la notre en particulier, telle est cette *remission des pechez* que nous demandons à Dieu.

Les fruits qu'elle nous apporte sont grands & excellens; car par ce moien, dit *notre Catechiste*, nous sommes agréables à Dieu, nos consciences sont assurées, & ensuite jouissent de la vie; ce qui met inimitié entre Dieu & nous, c'est le *peché*, comme nous disions au commencement; Le *peché* une fois pardonné, Dieu nous aime, il nous regarde d'un œil doux & favorable, non plus comme Juge, mais comme Pere.

Quel bonheur d'avoir pour favorable celui-là même, sans lequel la faveur de tout le reste ne nous peut de rien servir! Tandis que tes pechez ne te font point pardonner, Dieu est ton ennemi & toute la nature ensuite. De quel côté que tu teournes, les armes & les vengeances de ton Créateur sont sur toi; de sorte que si ta  
 chair

chair ne t'avoit point crevé les yeux, tu verrois en tout lieu & en tout tems, la nuit, le jour, dans la ville & à la campagne, la foudre de ses indignations sur le point d'éclater, & prête à fondre sur ta miserable tête, pour l'écraser à jamais dans les enfers.

Mais au contraire tes pechez te font-ils pardonner, alors Dieu remet son épée dans le fourreau & te tend une main pleine de grace & de bénédictions, qui ne te quittera point qu'elle ne t'ait élevé dans son Ciel, te garantissant cependant de tous maux, quels qu'ils puissent être. Le sentiment de ce bonheur dépend du sentiment de la remission de tes pechez. Prie Dieu qu'il te le donne, qu'il écrive ton absolution & ta grace dans ton cœur; Alors la paix y sera répandue; car *étant justifié*, dit l'Apôtre, \* *nous avons paix avec Dieu*. Il n'est pas possible de t'expliquer combien elle est douce & délicieuse, puis qu'elle surpasse toutes nos pensées, mais tu peux bien comprendre aisément, par son contraire, quel inestimable bonheur elle procure à l'homme.

Remets-toi devant les yeux la triste &

mi

\* Rom. 5. 1.

miserable condition du pecheur, qui a sa conscience effraïée, agitée & tourmentée par la crainte de la colére de Dieu, troublée par le sentiment de ses propres indignitez. Quel orage & quelle tempête plus cruelle se peut-on figurer que celle-là? *Quand je me suis tu, dit David, \* mes os se sont envieillis, comme aussi lors que je n'ai fait que rugir tout le jour, ma vigueur s'est desséchée comme l'herbe en Eté; C'est l'état de l'homme qui ne sent pas la remission de son péché; cette inquiétude continuelle, comme un feu cuifant, le brûle & le consume au dedans, dessèche la moëlle de ses os, & lui flétrit le cœur; Mais, ajoute le Prophe-te, je t'ai déclaré mon péché, & tu en as ôté la peine.*

C'est le fruit de la priere que le fidèle fait à Dieu; cette douce joie entre aussitôt en son ame, qui la remet & la recrée. Dès que tu auras dit à Dieu, *pardonne-moi mes pechez*, il te dira par la voix de son Esprit, *tes pechez te sont pardonnez, va-t-en en paix.* Puis que les fruits & les effets de cette priere sont si exquis, *Mes Freres*, soions assidus à les cueillir, aions-la continuellement dans la bouche & dans le cœur. Il ne  
se

se peut faire que nous n'aions besoin de *pardon* & de *consolation*, demandons les à Dieu continuellement.

Mais il faut, avant que de finir, expliquer en peu de mots la condition que le Seigneur ajoute en cette demande. *Pardonne-nous nos pechez, comme nous les pardonnons*, dit-il, à ceux qui nous ont offensés. Dans la plus-part des pechez il y a deux offenses à considérer, l'une contre Dieu & l'autre contre l'homme. Nous devons à Dieu un honneur, un respect & un service souverain; Nous devons à l'homme, l'amour & l'édification. Dans la plus-part des pechez l'un & l'autre est violé. Il y a manque de respect & de veneration envers Dieu, & manque de charité envers l'homme; mais la principale faute que l'on commette dans le peché est celle qui regarde Dieu; Il n'y a que lui seul qui la puisse remettre, comme n'y aiant que lui seul qui soit le Juge Souverain du monde. Les Ministres annoncent bien ce *pardon* aux hommes, de sa part & en son autorité, comme les Officiers d'un Prince publient ses graces & ses faveurs; Mais c'est lui seul qui le donne \* *nous sommes Ambassadeurs pour Christ*, dit l'Apotre, *comme*

\* 2. Cor. 5.

comme si Dieu exhortoit par nous ; nous supplions pour Christ, que vous soyez reconciliés à Dieu. Et c'est à cet égard que doit être pris ce que dit le Psalmiste au Ps. 51. *J'ai peché contre toi, contre toi proprement* ; Certes il avoit aussi très grièvement peché contre *Yrie*, lui ayant méchamment ravi l'honneur & la vie ; Il avoit peché contre *Bersabée*, contre tout *Israël*, exposant aux yeux de son peuple un très-énorme scandale, par cette action si honteuse ; Et néanmoins il dit *qu'il n'a peché que contre Dieu*, parce que tout ce qu'il avoit commis de crime contre les autres n'étoit rien en comparaison de l'offense qu'il avoit commise contre Dieu.

On peut dire la même chose de tous les pechez des hommes, sur tout des fidèles qui doivent beaucoup plus à Dieu que tous les autres hommes ; Mais hors de cette comparaison, il est certain que le peché s'adresse aussi à l'homme, lui ôte injustement, ou le bien, ou l'honneur, ou la vie, ou la reputation, ou du moins l'édification qui lui est due ; car quand mêmes ton prochain n'auroit d'autre intérêt dans tes actions vicieuses, que celui du scandale qu'elle lui donne, il y en a toujours beaucoup. C'est donc à cela que se raporte la *remission* des  
 offen-

offenses que les hommes ont commises contre nous. *Nous les leur remettons*, quand nous leur quittons cet intérêt que nous y avons, à cause duquel ils nous devoient en effet une satisfaction qui y fût proportionnée, quand nous n'en tirons point la vengeance.

Mais, me direz-vous, ce pardon que nous accordons à nos frères mérite-t-il que Dieu nous pardonne aussi de sa part, les fautes que nous commettons contre lui? notre *Catechiste* répond que non; car *premierement* si cela étoit, la remission de nos pechez ne seroit pas gratuite; comme le salaire que vous donnez à un mercenaire n'est pas gratuit, parce qu'il le mérite, son travail & le fruit que vous en recueillez vaut autant que l'argent qu'il en tire de vous; Si donc notre bonté envers nos frères mérite la grace de Dieu, certes la grace de Dieu n'est plus une *remission*, c'est une *justice*, c'est la *retribution* d'une chose due. Ensuite elle rabattroit beaucoup du prix de la satisfaction de Jesus-Christ, & mêmes elle l'anéantiroit entierement; Car si notre humanité & indulgence envers nos prochains mérite que Dieu nous pardonne nos pechez, Christ est mort en vain, puis qu'il

est

est mort pour nous mériter une chose qui a été déjà toute méritée.

Enfin, comment est-ce que la remission que nous accordons à nos frères, des offenses qu'ils ont commises contre nous, peut mériter quelque chose envers Dieu, puis que c'est une chose dueë? Ne pense pas faire une œuvre de surérogation, quand tu pardones à ton frère; En cela tu ne fais que ce que tu dois, une chose à laquelle tu es obligé par le droit divin & humain, par le respect de Dieu, & par la communion que tu as avec l'homme; une chose à laquelle tu ne peux manquer, sans te rendre criminel & coupable en diverses manières; Or qui fait ce qu'il doit, par là ne mérite rien, à proprement parler.

Mais puis que la chose est ainsi, pourquoi donc Notre Seigneur Jesus-Christ a-t-il ajouté cette condition, *Pardonne-nous nos pechez, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé*? Certes il l'a fait pour beaucoup de raisons; car *premierement*, si vous avez égard à Dieu, ces mots lui représentent les considérations qui ont accoutumé de le porter à *pardonner*. Le frere qui pardonne à son frere ne mérite pas par là que son Pere lui pardonne aussi. Mais son Pere cependant ne  
laisse

laisse pas d'agréer cette bonté & douceur naturelle, & d'être par ce moyen ému & attendri en quelque façon; c'est ainsi qu'en use notre Pere Celeste.

Toutes nos gratuitez ne l'obligent à rien, ne meritent rien devant lui; Mais il ne laisse pas pourtant de les agréer, d'y prendre plaisir, de se souvenir que ce sont les marques assurées de ceux qui appartiennent à son Christ, auxquels il a promis gratuitement de leur pardonner toutes leurs fautes; C'est tout autant que si nous lui disions, Seigneur, je suis pecheur à la verité, & je t'offense, tous les jours, ne te rendant pas la reconnoissance que je te dois pourtant de biens que j'ai reçus de ta liberalité; Mais, ô bon Dieu, si est-ce que j'appartiens à ton Fils, que je suis sélé & racheté par ton Esprit; Tu ne me peux méconoitre, car tu vois que par ta grace mon cœur est disposé & humilié de la sorte, qu'il pardonne volontiers à mes freres les fautes qu'ils ont commises contre moi; souvien-toi donc que je suis de ceux-là à qui tu promets misericorde, avec lesquels tu n'entres point en conte, contre lesquels il n'y a point de loi.

De plus en ces mots est contenu un raisonnement du moindre au plus grand,  
com-

comme l'on parle dans les Ecoles. Si nous qui ne sommes que poudre & cendre, pardonnons à nos frères, les fautes qu'ils ont commises contre nous, combien plus, ô notre Grand Dieu! nous pardonneras-tu les nôtres, toi qui és le Dieu de miséricorde, clement, pitoyable, enclin à faire graces; Toi dont la grace est un abîme sans fonds & sans bornes; Toi qui as commandé à l'homme de pardonner jusques à sept fois septante fois, c'est-à-dire, une infinité de fois; ne déploieras-tu point sur l'homme, sur ton serviteur, sur ton enfant, cette même bonté?

Mais quant à nous ces mêmes *mots* nous avertissent aussi d'un devoir tres nécessaire en toutes façons, d'un devoir que le Seigneur Jesus ne se peut, par maniere de dire, laisser de nous recommander; savoir, que nous soyions prongs & faciles à pardonner les uns aux autres. Il a donc inferé cette clause dans notre *Oraison ordinaire*; afin que jamais nous ne la dilions, sans y penser. O homme! avec quel front peux tu prononcer ces paroles sacrées. *Pardonne-nous nos pechez, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, couvant cependant en ton cœur, des haines & des animositez noires

contre tes freres ? N'as-tu point d'horreur de la peine à laquelle tu te condannes toi-même ? Il ne faut point ici être fort habile Philosophe , pour conclurre , que priant Dieu de cette sorte , c'est autant que si tu le priois de te danner éternellement, *Pardonne moi, lui dis-tu, mes pechez, comme je les pardonne à ceux qui m'ont offensé.*

Mais, ô miserable que tu es ! tu ne les leur pardonnes point , quelque legers qu'ils soient, tu ne leur en veux rien rabatre , tu les travailles & les tourmentes autant qu'il t'est possible ! leurs peines & leurs prieres ne te touchent point ; Et bien que tu leur fasses beaucoup de mal , si est-ce que ton cœur leur en souhaite beaucoup davantage. Si ta puissance s'étendoit aussi loin que ta perverse & maudite volonté , tu les écraserois & les ruinerois entierement ; Et après tout cela tu pries Dieu *qu'il te pardonne, comme tu leur pardonnes.* Tu le pries donc qu'il déploie contre toi tous les effets de sa colére , qu'il se tienne éloigné de toi , qu'il ne te regarde jamais qu'avec fureur ; qu'il médite à loisir les moiens de se vanger de ton ingratitude ; que non seulement il égale ses punitions à tes crimes,

mais

mais qu'il te châtie encore au delà de ce que tu mérites.

Ta prière, si tu ne te repens; sera exaucée, n'en doute point, tu seras traité comme tu traites les autres, & condamné par ta propre bouche, *condannation sans misericorde sera contre toi*; puis que tu n'uses point de misericorde. Ce grand Seigneur que tu pries maintenant par moquerie, sans penser à ce que tu lui dis, met toutes ces choses dans son registre & t'en fera un jour répondre devant les Cieux & la terre. *Vien-ça*, te dira-t-il, *serviteur méchant & dénaturé*; *Je t'avois quitté une dette immense & infinie, ne te falloit-il pas aussi avoir compassion de ton compagnon de service, comme j'avois eu pitié de toi?* Je t'avois remis les talens entiers, & tu as exigé jusques au quadrin de tes pauvres frères. Tu étois mon ennemi; & néanmoins j'ai eu pitié de toi; Ils sont tes frères, & tu n'as point eü pitié d'eux.

Alors, *ô homme*, en cet épouvantable Jugement s'éleveront contre toi, comme témoins de ton impiété & de ton extrême dureté, toutes ces oraisons que tu prononces, tous les jours, mais de la bouche seulement, sans y avoir le cœur; elles comparoîtront à ta confusion, & feront voir

que puis que le pardon que tu requerois étoit sous condition de pardonner à autrui, ce que jamais tu n'as fait, il n'y a rien de si juste que ta condamnation & ton enfer.

Pensez aussi à cet article, vous qui pardonnez à vos frères, mais froidement & à demi seulement; *Je ne leur veux point de mal*, dites-vous, Dieu veuille que cela soit, mais aussi vous ne leur faites point de bien. Voudriez-vous que Dieu vous pardonât de la sorte? qu'après vous avoir quitté vos pechez, il vous laissât là, sans vous visiter, sans éclairer vos ames de son Esprit; sans vous faire goûter les fruits de son amour? Assurément vous ne le voudriez pas; Et de fait cela est impossible. Il ne pardonne à personne qu'il ne l'aime, & qu'il ne lui fasse du bien; Et pour vous, si vous avez la vraie charité envers vos frères, vous n'en demeureriez pas en ces termes.

Puis donc que vous vous engagez par cette priere à pardonner à vos frères, en la même sorte que vous desirez que le Seigneur vous pardonne, élargissez vos cœurs, bannissez-en, non seulement l'animosité & la haine, mais aussi les froideurs & les indifférences. Ne vous contentez pas de ne  
point

point faire, & de ne point dire de mal à ceux qui vous ont offensez; Ce n'est pas assez, il faut leur faire du bien, leur donner des vifs & évidens témoignages de l'amour que vous leur portez. Le Dieu de charité veuille lui même, par sa miséricordieuse puissance, nous arracher ces cœurs de pierre que nous avons naturellement, nous donner des cœurs de chair, faciles à pardonner, & à aimer, afin que nous obtenions de lui le pardon qui nous est nécessaire, pour entrer dans ce Bienheureux Roiaume auquel nous aspirons.

AINSI SOIT-IL.

● 3 SERMON



# SERMON

SUR LA

## SECTION XLIII.

DU

### CATECHISME.

*Ne nous indui point en Tentation.*

**I**L n'est pas moins nécessaire de conserver le bien que de l'aquerir; car il est plus fâcheux de le perdre, après l'avoir eu, que de ne le point avoir eu du tout, l'expérience nous témoignant que l'on se passe plus aisément des choses que l'on n'a jamais eues, que de celles dont on a joui quelquefois, la possession que l'on en a eue ne faisant qu'augmenter la douleur & le regret de leur perte, par la conoissance qu'elle nous a donnée de ce qu'elles valoient. Ajoutez à cela, qu'il y a plus de honte à n'avoir sçû garder ce que l'on avoit déjà entre les mains, qu'à ne l'avoir pû acquerir, y aiant

ce semble, beaucoup moins de difficulté au premier qu'au second, puis qu'en l'un il n'est question que de continuer, au lieu qu'en l'autre il faut commencer; en l'un il faut poursuivre seulement, & en l'autre entreprendre tout de nouveau.

Mais si cette maxime est véritable, à l'égard des biens terrestres & naturels, beaucoup plus l'est-elle, à l'égard de ceux du Ciel & de la grace, qui ne se peuvent perdre impunement; Car ne les point garder ne prive pas seulement l'homme de leur jouissance, c'est-à-dire, de son unique bonheur; mais attire aussi sur lui une tres douloureuse & tres rigoureuse punition, parce que les perdre n'est pas simplement un malheur, c'est une faute, c'est un crime, & même le plus grand que puisse jamais commettre la creature contre son Createur, de sorte qu'il vaudroit beaucoup mieux ne les avoir jamais eus que de ne les avoir pas sù conserver. C'est pourquoi notre Seigneur Jesus, dans cette admirable priere qu'il nous a donnée, n'a pas oublié de demander au Pere Eternel qu'il nous maintienne dans la douce & heureuse possession des biens qu'il nous a accordez. Après nous avoir fourni le pain & toutes les choses nécessaires pour

le soutien de notre vie; Après nous avoir procuré le *pardon* de nos pechez & la paix de la conscience; Après avoir mis dans nos cœurs & dans nos bouches la *Santification* du Nom de Dieu, & nous avoir revêtus des grâces nécessaires pour accomplir sa volonté; Après tout cela, dis-je, pour conserver à jamais dans nos mains un si précieux trésor, il nous munit enfin du secours & de l'assistance de son Pere, comme d'un rempart d'airain.

Et certes cela étoit bien nécessaire, puisqu'à moins que de ce secours, il ne nous seroit pas possible de garder les faveurs de Dieu, n'y ayant point d'autre main capable de nous les conserver que celle-là même qui nous les a données; car, je vous prie, quelles sont les forces de notre pauvre nature, pour repousser les efforts de tant de brigands qui brûlent d'envie de nous arracher du sein ces abondantes & admirables richesses dont le Seigneur nous a fait présent en son Fils? où est notre sagesse, pour nous garantir de leurs artifices? où notre puissance, pour repousser leur violence? car nous n'avons pas seulement à nous garder de la chair & du sang, bien que ce seroit déjà trop pour nous qui ne sommes que  
foi-

foiblesse ; mais, comme dit le S. Apôtre <sup>a</sup> notre lutte est contre les Principautez, contre les Puissances, contre les Seigneurs du monde & des ténèbres de ce siècle, contre les malices spirituelles qui sont dans les lieux célestes ; Contre des legions innombrables de Demons, esprits rusés & aguerris, vifs, prontos & malins au possible <sup>b</sup> qui tournent autour de nous comme de grands Lions effroyables, rugissans & cherchans à ravir notre bien & à engloutir nos personnes.

Ce sont des esprits, nous ne sommes que chair & sang ; Ils sont extrêmement fins, nous sommes tres-imprudens ; Ils sont subtils, & nous fort pesans ; Ils nous voient, & nous ne les apercevons point. Contre les embuches & la poursuite continuelle de ces voleurs enragez, comment pourrions-nous conserver, non plusieurs années & tout cet espace que dure notre voiage en la terre, mais un jour ou une heure seulement, les biens de la vie spirituelle, si ce même Ciel qui nous les a données si liberalement ne nous en conservoit la possession, couvrant notre foiblesse de sa puissance contre les armées de nos ennemis ?

C'est donc tres justement que notre Seigneur

<sup>a</sup> Eph. 6. 12. <sup>b</sup> 1. Pser. 5. 8.

gneur Jesus-Christ, nous commande d'y avoir recours, voulant qu'après les autres requêtes qu'il nous fait presenter au Pere Celeste, nous lui demandions pour la fin, qu'il daigne nous conserver ce qu'il nous a donné; car c'est le sens de ces mots, *ne nous indui point en tentation, mais nous delivre du malin*, après lesquels il ajoute encore pour la clôture, & comme pour le couronnement de toute cette oraison, *car à toi est le Règne, la Puissance & la Gloire, aux siècles des siècles. Amen.*

C'est le sujet de la *section* de notre Catechisme que vous venez d'entendre reciter, selon laquelle nous aurons *premierement* à traiter dans cette action, des *tentations* qui nous sont livrées, de leur nature & de leurs espèces; de la maniere dont la providence de Dieu y intervient, pour pouvoir dire *qu'il induit les hommes en tentation*, & de quelle façon il nous en garantit; & du devoir que nous devons remplir pour y résister, & ensuite pour la fin, nous examinerons en deux mots cette clôture de *l'Oraison Dominicale*; *Car à toi est le Règne la Puissance, & la Gloire. Amen.* Dieu, nous donne de traiter ces hautes & excellentes *matieres* d'une façon convenable, & à leur

dignité

dignité, & à votre édification; Et à vous, de les écouter avec l'attention & la diligence qu'elles meritent.

Le mot de *tenter* signifie proprement *éprouver* par quelque essai, quel est, ou le savoir, ou le pouvoir, le jugement ou la volonté d'une personne, pour apprendre, par ce moien, ce que nous en ignorions auparavant; D'où vient que l'Écriture appelle *Tentation* généralement toute *épreuve* par laquelle est découvert & manifesté ce qui étoit auparavant obscur & caché; soit que celui qui tente l'ignorât, soit qu'il le sût, soit qu'il le fasse avec dessein de le découvrir ou non. Et c'est en ce sens qu'il est dit que <sup>a</sup> *Dieu tenta Abraham, quand il lui commanda de sacrifier son fils Isaac.* Ce n'est pas que le Seigneur ignorât quelle étoit la foi & la volonté d'*Abraham*; mais l'Écriture parle ainsi, d'autant que par ce commandement de Dieu fut découvert ce qui ne se voioit pas auparavant, savoir, l'excellence & la grandeur de la foi du Patriarche.

C'est au même sens qu'il faut prendre ce qu'elle dit ailleurs, que <sup>b</sup> *Dieu tente son peuple, lors qu'il lui envoie quelque benediction, comme lors qu'il fit pleuvoir la manne;* ou bien  
 quand

<sup>a</sup> Gen. 22. Exod. 16. 4.

quand il le visite de quelque châtime<sup>n</sup>t, comme<sup>a</sup> *quand il tint si long tems Israël dans le désert.* Car l'un & l'autre de ces traitemens font clairement paroître la mauvaise volonté du peuple qui étoit cachée avant cela. Et c'est aussi en la même maniere qu'il faut entendre ce que *S. Pierre* reproche à *Sapphira*,<sup>b</sup> *qu'elle & son mari avoient tenté le S. Esprit*, en ne donnant aux Apôtres qu'une partie du prix de leur possession. Ce n'est pas que ces personnes eussent eu en effet un tel dessein, étant clair que leur intention avoit simplement été de frauder les Apôtres de ce qu'ils retenoient par devers eux; Mais parce que leur action fit voir combien est admirable la conoissance qu'a le S. Esprit des choses les plus cachées, comme si en effet ils eussent eu dessein de s'en éclaircir; de là vient que l'Ecriture dit *qu'ils tenterent le S. Esprit du Seigneur.*

C'est donc aussi pour la même raison que tous les articles & occasions par lesquelles la pieté des fidèles est mise à l'épreuve, sont appelées du même mot de *Tentation*, comme là où il est dit que le Diable ou les méchans les tentent, quand ils les sollicitent au peché & les détournent de la pié-  
té

té, soit par conseils, par promesses ou menaces simplement, soit même en les persécutant ou en les caressant réellement. Ce n'est pas que leur intention soit d'apprendre par ce moien quelle est au vrai la force & la volonté des fidèles; c'est une chose dont ils se soucient fort peu, tout leur dessein n'étant que de les faire tomber; mais néanmoins cela est appelé *Tentation*, parce que c'est un moien par lequel se découvre la force ou la foiblesse des fidèles, tout de même que si en effet ceux qui les tentent le faisoient à intention de l'apprendre; Et c'est proprement de cette sorte de *tentations* que nous avons à parler, qui convient & induisent les hommes au mal.

L'Écriture nous en propose *quatre* especes différentes. La *premiere* comprend les *Tentations* qui nous sont livrées par les hommes, elle est, comme vous savez, d'une tres grande étendue; car toutes les fois qu'ils nous proposent, ou un exemple, ou une promesse, ou une menace, ou quelque autre chose pour nous détourner, ou de la profession de la pieté en general, ou de quelque partie de notre devoir en particulier; ou quand ils ne nous donnent pas ce qui est propre & convenable pour nous y main-

maintenir; en tous ces cas-là ils nous *tentent*, comme quand autrefois les Empereurs Payens privoient de tous biens & honneurs, & quelquefois de la vie même ceux qui faisoient profession du Christianisme; quand la maitresse de *Joseph* le sollicita effrontément à l'adultère, quand un homme se gouvernant mal dans le mariage, donne de mauvais exemples à sa femme, quand les hommes ou les femmes mettent devant les yeux ou dans les oreilles de leurs prochains des objets ou des discours capables d'allumer dans leurs cœurs quelque sale convoitise; quand un Pere traitant rudement ses enfans les reduit à aller chercher dans le monde ce qu'il ne donne ordinairement qu'au prix de quelque peché.

*Secondement* l'Écriture apelle aussi *Tentation* l'effort que font contre notre piété, les événemens qui nous arrivent, comme par exemple *l'adversité*, les *maladies*, les *disgraces*, qui ordinairement & de leur nature font naitre de mauvaises pensées & affectations dans nos cœurs, nous sollicitans à croire, ou que Dieu n'a point de soin de nous, ou qu'il nous hait & nous tient pour ses ennemis, ou finalement qu'il ne se mêle en aucune façon des affaires des hommes

mes, mais les laisse flotter à l'avanture, toutes pensées pernicieuses, & qui choquent directement les fondemens du salut; Parce que les souffrances & les adversitez nous en donnent l'occasion & découvrent par ce moien la fermeté ou la foiblesse de notre pieté; de là vient que l'Ecriture les apelle des *Tentations*; Comme quand elle dit que <sup>a</sup> *Jesús-Christ a été tenté en toutes choses comme nous, excepté le peché*; & quand l'Apôtre fait ressouvenir les Corinthiens que <sup>b</sup> *Tentation ne les a point saisis sinon humaine*, c'est-à-dire, que les afflictions dont Dieu les avoit visitez n'avoient point encore été excessives, mais mediocres & proportionnées aux forces & à la portée des hommes, selon le stile de l'Ecriture d'apeler *humain* ce qui est petit & mediocre, & divin ce qui est grand & au dessus de la mesure commune des choses; à quoi il ajoute au même sens, que *Dieu est fidèle, lequel ne permettra point que nous soions tentez*, c'est-à-dire, *affligez outre ce que nous pouvons, mais qu'il donnera avec la tentation, c'est-à-dire, avec l'affliction, l'issuë, en sorte que nous la puissions soutenir*. Et bien que l'adversité & les souffrances soient plus ordinairement

enten-

entenduës sous ce mot, si est-ce que la prospérité est aussi quelquefois ainsi nommée, parce que par accident, & contre la nature des choses, elle porte souvent les esprits des hommes au vice; Et c'est ce que nous enseigne l'Apôtre dans la première Epître à Timothée, où il dit <sup>a</sup> que ceux qui veulent devenir riches tombent en tentation & au piège, & en plusieurs desirs fous & nuisibles, qui plongent les hommes dans la destruction & dans la perdition, signe évident que les richesses sont une tentation; D'où vient que le Sage faisoit cette prière à Dieu, <sup>b</sup> ne me donne ni pauvreté ni richesses. Nourri moi du pain de mon ordinaire, de peur qu'étant rassasié je ne te renie & dise, qui est l'Eternel: de peur aussi qu'étant appauvri, je ne dérobe & que je ne prenne en vain le Nom de mon Dieu.

Mais l'Écriture nous apprend qu'outre ce que nous avons remarqué ci-dessus, nous sommes aussi tentez par nos propres convoitises, c'est-à-dire, par les desirs & les affections de la chair, contraires à notre devoir. S. Jaques décrit expressément cette sorte de tentation au commencement de son Epître, où il dit <sup>c</sup> que chacun est tenté quand il est attiré & amorcé par sa propre convoitise; car ce

desir

<sup>a</sup> 1. Tim. 6. 9. <sup>b</sup> Prov. 30. 8. 9. <sup>c</sup> Jaq. 1. 14. 15.

désir déréglé que nous concevons pour les choses qui nous sont défendues, chatouillant nos sens au dedans, d'une venimeuse & pernicieuse douceur, nous emporte à l'exécution du péché, à moins que nous n'y résistions de bonne heure, & écrasions, par manière de dire, ces petits serpens de *Babylone*, avant qu'ils en engendrent d'autres de sorte que ce chatouillement de la convoitise étant comme une occasion où se découvre la force, ou l'infirmité de la foi & de la charité des fidèles, elle est apelée pour ce sujet *Tentation*, selon le stile de l'Écriture.

Enfin la *quatrième* & dernière espèce de *Tentation* est celle qui nous est livrée par le *Diable*, le premier & principal auteur de toutes ces *séductions*. Car outre celles qu'il nous adresse d'une façon particulière, il intervient encore dans toutes les précédentes, se servant, autant qu'il lui est possible, & des hommes & des affaires qui sont autour de nous, & des convoitises qui sont en nous, pour nous *tenter* & nous précipiter dans la perdition. D'où vient qu'à cause de son naturel meurtrier & sanguinaire, il est simplement & absolument nommé le *Tentateur*, comme dans l'histoire de la *tenta-*

tion de Jesus-Christ, <sup>a</sup> le tentateur s'approchant de lui, lui dit, *situ es le Fils de Dieu, dis que ces pierres deviennent pain; & dans la premiere aux Theffaloniens; J'ai envoié Timothée, dit l'Apôtre, pour conoitre l'état de votre foi, de peur que celui qui tente, c'est-à-dire, le Diable, ne vous eût tentez en quelque sorte.*

Or ce cruël & malin Esprit tente les hommes en diverses façons; Il le fait souvent interieurement, leur suggerant au dedans de leur cœur, des choses propres pour les attirer & les incliner au mal; car cette faculté de l'homme que l'on apelle l'*imagination*, étant plongée dans la matiere, & ses fonctions y étant attachées, comme savent ceux qui entendent la Philosophie naturelle, le *Diable*, selon cette puissance qu'il a sur la matiere, & les sujets qui en dépendent, forme dans la fantaisie des hommes, des images telles que bon lui semble, qui se representans à leurs esprits, les émeuvent & les induisent *premierement* à ces mauvaises convoitises, & ensuite à des desseins ou injustes ou deshonnêtes; d'où naissent, finalement les actions du peché; car il n'est pas plus difficile aux

*démons.*

<sup>a</sup> Matth. 4. 3. <sup>b</sup> I. Theff. 3. 5.

démons d'exciter de telles images dans la fantaisie humaine, que de former des météores en l'air, épaisissant ce corps naturellement si subtil, en foudres & en nuées, & le figurant & tournant à leur plaisir.

Il est bien vrai que ces vaines & fausses Idoles qu'il nous presente dans notre imagination ne feroient aucune impression en nous, si notre entendement étoit aussi pur, aussi droit & accompli qu'il devoit être; Mais dans cette corruption de notre nature elles ont tant de prise sur nous, que si elles ne sont pas capables de nous porter à l'entier effet du péché, du moins est-il difficile qu'elles ne nous donnent quelque atteinte, & ne souillent au moins la partie inferieure de notre ame, de quelque sale convoitise; C'est ainsi que le Diable meut les esprits de ceux qui vivent sous son empire, les portant où il veut, par l'artifice de cette sorte d'illusions; ce fut ainsi qu'il *seduisit* l'ame du malheureux Judas, & c'est ce que signifie l'Ecriture en disant, <sup>a</sup> que Satan lui mit au cœur de trahir le Seigneur; & c'est cette sorte de *temptation* qu'entend l'Apôtre là où il commande aux personnes mariées <sup>b</sup> de re-

<sup>a</sup> Jean 13. <sup>b</sup> 1. Cor. 7.

*tourner ensemble, de peur, dit-il, que Satan ne vous tente à cause de votre incontinence.*

Mais les Demons *tentent* aussi les hommes exterieurement, excitant hors de leur imagination des objets par lesquels ils tachent de les induire au mal, & de les détourner du bien, soit qu'ils se presentent à eux sous quelque forme visible, ce qui est plus rare, soit qu'ils le fassent sans aucune telle apparition, ce qui arrive ordinairement. Le Diable *tenta* notre Seigneur Jesus-Christ en la premiere façon, s'étant apparu à lui sous la forme d'un homme, & l'ayant effrontément sollicité au desespoir, en lui representant que bien qu'il fût Fils de Dieu, il étoit néanmoins en un pitoiable état, travaillé de la faim, comme les moindres & les plus miserables d'entre les hommes, & ensuite à la securité, lui aiant voulu persuader de se jeter du haut du Temple en bas, sous ombre que Dieu prend un soin particulier de ses enfans; & enfin à l'idolatrie, sous une fausse promesse qu'il lui faisoit de lui donner tous les Roiaumes du monde.

Telle étoit aussi, selon l'opinion de quelques-uns, la *tentation* que décrit S. Paul en la  
*seconde*

seconde aux Corinthiens, où il dit <sup>a</sup> qu'un Ange de Sa'an lui donnoit des soufflets, y aiant apparence que c'étoit un Demon qui affligoit visiblement ce Saint homme en son corps, par quelque tourment tres douloureux, comme il le represente lui-même, en disant que ce lui étoit une écharde ou une croix pointuë en sa chair. Mais le plus souvent & d'ordinaire cet ennemi *attaque* les hommes, sans se montrer à eux sous aucune forme visible; soit qu'il les *tente* immédiatement lui-même, ou qu'il se serve pour cet effet de l'intervention des hommes ou méchans ou foibles; car il *tente* souvent les hommes immédiatement, sans neanmoins être aperçu d'eux, comme <sup>b</sup> lors qu'il frapa Job d'un mauvais ulcère, depuis la plante de son pié, jusques au sommet de sa tête, pour l'obliger à blasphemer le Seigneur, ainsi que nous le raconte l'Écriture; souvent il en use de la même maniere *affligeant* les hommes de tout son possible, soit en leurs corps, en troublant leur santé, soit en leur imagination, soit en leurs biens; comme il fit aux Gadareniens desquels, par la juste permission de Dieu, il jetta & noia les pourceaux en la mer, esperant que comme c'est la nature

de toute adversité de scandalizer les hommes; cette perte les pourroit induire à quelque peché; En effet elle n'y manqua pas, ces malheureux aians prié le Seigneur qu'il se retirât d'avec eux, tant fut forte la douleur qu'ils conçurent de ces vils animaux.

Tenez donc pour certain que cet inhumain est le vrai auteur de la plus-part des disgraces qui arrivent aux hommes sur la mer & sur la terre, en leurs corps ou en leurs biens, & qu'il leur en causeroit encore beaucoup davantage, si la divine Providence ne le tenoit lié avec des chaines secretes, ne lui permettant pas de faire tous les desordres, que desireroit son extrême malice.

Mais le Diable se sert aussi fort souvent de l'*Intervention* des hommes, pour nous livrer quelque tentation, comme il est évident par l'histoire de *Job*, où vous voiez qu'il abusa de l'avarice, & de la cruauté des voleurs de *Saba* & de *Chaldée* pour depouiller *Job* de tous ses biens, & le porter par ce moien au desespoir. C'est lui aussi qui pousse les esprits des hommes à persecuter ceux qui font profession de la vraie Religion, allumant dans leur cœur, par ces secrets

crets moiens dont nous avons parlé ci-dessus, une haine furieuse & implacable contre la pieté. D'où vient que nous voions quelquefois que ces miserables s'emportent à des excez qui sont au delà d'une nature humaine, parce que c'est le Diable, & non simplement leur mauvaise nature, qui agit en eux.

Ne faites aucune difficulté de rapporter à la même cause la plus grande partie des injustices, des cruautéz & des calomnies que souffrent les gens de bien de la part des méchans. C'est assurément le Diable qui met tels instrumens en œuvre, non tant pour les perdre eux-mêmes, (car il est trop assuré de leur perte, pour s'en inquieter davantage) que pour troubler & tenter les fidèles par leur moien; C'est lui-même encore qui changeant quelquefois de batterie, offre aux fidèles par la bouche des hommes, des avantages mondains, comme des richesses, des honneurs, des plaisirs, pour les détourner de la pieté; à l'égard des autres, il calomnie la verité par la langue, ou par la plume de quelcun des *Adversaires* de l'Evangile, & farde l'erreur artificieusement, afin de surprendre leurs esprits, & les éloigner de la voie du salut. C'est la *tentation*

que l'Apôtre compare à celle qui fut livrée dès le commencement à notre première mere, \* *je crains (dit-il) qu'ainsi que le Serpent seduisit Eve, par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent, & ne se detournent de la simplicité qui est en Jesus-Christ.*

Voilà, *fidèles*, quelle est la nature & quelles sont les espèces & les manières des *Tentations* qui nous sont livrées sur la terre. N'estimez pas qu'en l'*Oraison Dominicale* nous demandions à Dieu d'en être tellement exemptez, que jamais il ne nous en soit adressée aucune; Ce seroit un vœu trop délicat pour des gens qui sont apellez à vaincre, ce qui ne se peut faire sans combattre; Nous y demandons à Dieu, non que nous ne soions point *tentez*, ce qui ne seroit ni possible ni honorable, mais bien que nous ne soions point vaincus, ce qui suffit à notre salut, & est nécessaire pour notre gloire; car être induit en *Tentation* signifie, non la *tentation* seulement, mais aussi l'événement de la *Tentation*; C'est être *tenté* en telle sorte que l'on succombe, que l'ennemi gagne sur nous ce qu'il desiroit, comme par exemple, *David* fut induit en *Tentation*, quand à la veüe de *Bersabée*, il convoita le lit d'autrui & le souilla en ef-

\* 2. Cor. II. 3.

fet. Mais le Seigneur Jesus ne fut point induit en *Tentation*, quand le Diable lui montra tous les Roiaumes du monde & leur gloire, l'ennemi l'y voulut induire, & il fit ce qu'il pût pour en venir à bout, mais en vain; car encore que le mot de tenter ne signifie proprement & précisément que l'effort du *tentateur*, pour faire tomber les hommes, & non pas le succès de son effort; Neanmoins l'Écriture l'emploie quelquefois autrement, pour signifier l'un & l'autre, comme quand l'Apôtre dit, parlant aux personnes mariées, \* *de peur que vous ne soyez tentez de Satan par votre incontinence; & là où il nous commande de nous considerer nous mêmes, de peur que nous ne soyons aussi tentez; c'est-à-dire, comme il est tout évident, de peur que nous ne tombions aussi en quelque faute, y étans portez par la tentation de l'ennemi; & là où il craint que celui qui tente n'eût tenté les Theſſaloniens, c'est-à-dire, qu'il ne les eût surpris & détournez de leur devoir.*

Et dans notre langage ordinaire nous prenons souvent ce mot en ce sens, disans qu'un homme a été tenté, pour signifier que la *Tentation* a fait de l'impression en lui,  
que

\* 1. Cor. 7. Gal. 6. 1.

que le trait de l'ennemi, s'il faut ainsi dire, lui est entré dans le cœur. C'est donc en ce sens qu'il faut prendre le mot de *Tentation* dans l'*Oraison Dominicale*, pour un effort du *Tentateur* contre nous suivi de notre perte, un effort auquel nous succombions. Et l'autre mot qui y est ajouté montre clairement, que c'en est là le vrai sens; car nous ne demandons pas simplement que nous ne soions point attaqués d'aucune *Tentation*, mais que nous n'y soions point induits; Et comme signifie ce *terme* dans sa langue originelle, que nous n'y soions point emportés & introduits. Qui ne voit que c'est bien plus que d'être seulement *tenté*? cette façon de parler emportant clairement que celui qui est attaqué succombe à la *Tentation*? & qu'il y entre, comme parle notre Seigneur dans un autre lieu; mais dans le même sens là où il commande à ses Apôtres \* *de veiller & de prier, que vous n'entriez, dit-il, en tentation.*

Les paroles qui suivent dans l'*Oraison Dominicale* qui ne sont, comme l'a très bien remarqué notre *Catechiste*, qu'une exposition des précédentes, prouvent aussi clairement la même chose; car après avoir dit, *ne nous indui point en Tentation*, nous ajoutons,

pour

\* *Matth. 26. 41.*

pour exprimer le même sens en d'autres termes, *mais nous délivre du malin*; c'est-à-dire, du *Tentateur*, du *Diable* qui est souvent appelé le *malin* dans l'Écriture, comme en *S. Matthieu*, lors qu'un homme écoute la parole du Roiaume & n'y fait point d'attention <sup>a</sup> *le malin vient*, dit le Seigneur, & *enlève ce qui avoit été semé dans son cœur*; Et dans l'Épître aux Ephésiens. <sup>b</sup> *Prenez le bouclier de la foi pour éteindre les dards enflammés du malin*, c'est-à-dire, du Diable, parce qu'il est l'auteur du mal & de toute méchanceté.

Or être délivré de l'ennemi, ne veut pas dire n'en être point attaqué ni abbatu, mais bien n'en être point surmonté ni vaincu; il s'ensuit donc que le sens de cette demande toute entière est, non que le Diable ni le monde ne nous attaquent jamais, qu'ils ne nous livrent jamais aucune *Tentation*, mais bien qu'ils ne nous surmontent jamais, & ne nous induisent point au mal, & comme *S. Paul* l'explique dans la première aux *Corinthiens* que <sup>c</sup> *le Seigneur ne permette point que nous soions tentés au delà de ce que nous pouvons*, que s'il permet la tentation, il nous en donne aussi l'issue, afin que nous la puissions soutenir, & en sortir à notre honneur, sans avoir

avoir reçu aucune plaie de l'ennemi.

Mais il se presente ici une difficulté touchée par nôtre *Catechiste*, & tres considerable en effet ; car, direz-vous, si *induire en tentation* signifie *induire* un homme au mal, le porter au peché, comment disons-nous à Dieu *qu'il ne nous y induise point*? Quoi! porte-t-il donc quelquefois les hommes au peché? A Dieu ne plaise, *Mes Freres*, que nous choquions jamais cette verité si sainte & si necessaire, qui est la base & le fondement de toutes les autres; C'est que Dieu est tres pur & tres saint, & qu'il n'a aucune part dans les fautes des hommes; ouï, tant s'en faut qu'il les sollicite, qu'il les convie ou les pousse tant soit peu à mal faire, qu'au contraire toutes dispensations dans la nature & dans la grace, toutes ses voix & ses revelations les en détournent; & leur crient incessamment, qu'ils aient à fuir le peché & à s'adonner à la sanctification; & le cri en est si haut, que si une extrême malice n'avoit bouché les oreilles du genre humain, il suffiroit pour lui faire haïr le vice & le convertir à l'amour de la sainteté. Malheur à quiconque entreprendra de renverser une si sainte, si claire & si necessaire croiance.

Ana-

Anathème à quiconque soutiendra, croira, ou enseignera que Dieu soit auteur du péché, à quiconque n'aura en horreur un si épouvantable blasphème, & ne le tiendra pour la dernière de toutes les impietez; car quand à l'objection tirée de ce dernier article de notre *Prière*, il est aisé de la résoudre. Pour cet effet il nous faut expliquer *en premier lieu* cette façon de parler & les autres semblables, & ensuite dire brièvement comment intervient la Providence Divine dans les *Tentations* qui nous sont livrées par l'ennemi.

Sachez donc, *Mes Freres*, que c'est une façon de parler ordinaire dans la langue Hébraïque d'exprimer une permission ou la retenue d'une action en la même manière qu'ils expriment les actions mêmes; c'est à-dire, que pour signifier qu'un homme a permis une chose, ou que le pouvant il n'a pas voulu l'empêcher, ils parlent tout de même & en la même forme, que s'ils vouloient signifier qu'il l'a fait réellement & en effet; *Par exemple*, au chapitre cinquième du second Livre de *Samuël*, ou l'histoire sainte rapporte comment *David* usa de la victoire qu'il

qu'il gagna sur les *Moabites*, elle dit qu'il en fit mourir les uns & qu'il vivifia ou fit vivre les autres; car il y a ainsi mot pour mot en l'Original; Où est celui qui ne voie que ce terme signifie, non que *David* mit en eux une vie qu'ils n'avoient pas, les engendrant & leur donnant l'ame & la forme nécessaire pour vivre (qui est la propre signification de ce mot là) mais seulement qu'il ne leur ôta pas la vie qu'ils avoient déjà, & qu'il eût pû leur ôter, s'il eût voulu; non qu'il déploya aucune action sur eux, pour produire en eux ce qui n'y étoit pas, mais seulement qu'il retint & arrêta l'action qu'il eût pû exercer sur eux, pour y éteindre ce qui y étoit, savoir, la vie; c'est-à-dire, en un mot, qu'il les laissa vivre, & non à proprement parler, qu'il les fit vivre.

Ceux qui entendent l'Hebreu remarquent aisément, en y prenant garde, que c'est la phrase ordinaire & perpetuelle de cette langue, aiant une certaine forme de mots qui servent à signifier l'une & l'autre de ces choses, *agir & permettre, faire & laisser faire*; Et l'usage est si ordinaire, que je n'aurois jamais fait, si je voulois vous en rapporter ici tous les exemples qui s'en trouvent au Vieux Testament. Je dis donc qu'il faut entendre  
en

en ce sens tous les passages de l'Écriture qui expriment de la sorte *l'intervention de la Providence de Dieu dans les maux & dans les pechez des creatures*, pour dire, non que Dieu les fait (à Dieu ne plaise) mais qu'il permet que les hommes ou les demons les fassent, bien qu'il le pût empêcher, s'il vouloit. *Par exemple*, l'Église parlant au Seigneur dans le chap. 63. d'Ésaïe, \* *Pourquoi, lui dit-elle, vous as-tu fait égarer hors de tes voies, & pourquoi as-tu éloigné notre cœur de ta crainte?* Le Seigneur les avoit fait égarer & les avoit éloignés de sa crainte, en la même maniere que David avoit vivifié les *Moabites*. *David* n'avoit pas produit ni mis la vie dans les *Moabites*, par aucune action de sa part; le Seigneur n'avoit pas non plus produit ou mis l'égarement & l'impiété dans les cœurs d'*Israël*, par aucune action qui vînt de lui, à Dieu ne plaise; Mais comme *David* avoit seulement laissé dans les *Moabites* la vie qui y étoit déjà, de même le Seigneur laissa dans *Israël* l'égarement & l'infidélité qui y étoit; Et comme *David* est dit avoir vivifié les *Moabites*, parce seulement qu'il ne leur ôta pas la vie qu'il eût pû leur ôter, s'il eût voulu, le Seigneur est dit

\* *Ésaïe 63.*

dit aussi avoir fait égarer *Israël*, & l'avoir éloigné de sa crainte, parce, simplement, qu'il n'avoit pas fait cesser son égarement, ni ramené son cœur à sa crainte, comme il l'eût pû faire, s'il eût voulu. C'est en la même sorte qu'il faut prendre ce que disent les fidèles au Ps. 66. <sup>a</sup> *Tu nous as amené dans le filé*, c'est-à-dire, tu as permis que nous y entraissions; & ce que disent si souvent les Prophetes, que Dieu endurecit les cœurs des méchans, qu'il les aveugle, c'est-à-dire, qu'il permet par son juste jugement, qu'ils tombent en ce miserable état, & les passages qui portent que Dieu <sup>b</sup> *livra les Israélites au service de l'Armée du Ciel*, c'est-à-dire, à l'idolatrie, qu'il <sup>c</sup> *abandonna les Gentils aux honteuses & infames convoitises de leurs cœurs*; que dans les tems de la grande Apostasie <sup>d</sup> *il enverra une efficace d'erreur à ceux qui périssent, afin qu'ils croient au mensonge*, <sup>e</sup> *qu'il mettra dans leurs cœurs de faire ce qu'il plaira la bête*; c'est-à-dire simplement, que Dieu ne leur donne point, ni de cœur pour entendre, ni des yeux pour voir, ni des oreilles pour ouïr, comme parle divinement Moïse au chap. 29. du Deuter. C'est donc aussi

Pf. 66. b Act. 7. 42. c Rom 1. 24. 26.1

d 2. Theff. 2. 11. e Ap. 17. 17.

aussi en la même manière qu'il faut entendre ce qui est dit dans l'*Oraison Dominicale*, que Dieu induit les hommes en tentation, c'est-à-dire, comme l'a très-bien traduit l'ancien *Interprète Latin*, qu'il permet qu'ils soient induits en tentation.

D'où s'ensuit, non que Dieu pousse, ou excite les hommes au mal, (à Dieu ne plaise) mais bien qu'il les y laisse quelquefois tomber, & de plus, qu'il pourroit, s'il vouloit, les empêcher d'y tomber, car si cela ne dépendoit de sa volonté, en vain lui demanderions-nous qu'il ne nous induise point en tentation. Or pour toucher en peu de mots (car cette matière a été autrefois traitée en son lieu) comment la Providence du Seigneur intervient dans les *Tentations* des hommes, sachez, avant toutes choses, que cela n'arrive pas à son insû, car il voit tout ce qui se fait dans l'Univers; & le voit plusieurs siècles avant qu'il se fasse, ni contre sa volonté non plus; car il fait tout ce qu'il veut; ni outre sa volonté, c'est-à-dire, sans qu'il veuille le permettre; car il dispose de toutes choses à son gré. Tout ce qui y est de sa dispensation ensuite; c'est qu'il permet aux démons & aux méchans, & aux autres créatures de solliciter les hommes au mal, & de dé-

ploier ce qu'ils ont de venin pour les souil-  
 ler; Et tant s'en faut qu'il y ait du mal de sa  
 part, qu'au contraire c'est là où reluit claire-  
 ment sa bonté & sa sagesse; car jamais il ne  
 permet que les hommes soient *tentés* qu'il ne  
 soit juste & à propos qu'ils soient *tentez*, ou  
 pour éprouver leur foi, & la rendre par ce  
 moien plus glorieuse, ou pour punir leurs pe-  
 chez, leur faisant souffrir, par les mains du  
 Diable & des méchans, la honte qu'ils ont  
 meritée; C'est ainsi qu'il permit au Diable  
 de *tenter Job*, afin de faire voir aux hommes  
 & aux Anges l'admirable fermeté de ce di-  
 vin Diamant, & de donner à jamais à son E-  
 glise un illustre enseignement de constance  
 & de patience dans les afflictions. Ne fût-ce  
 pas le trait d'une bonté & d'une sagesse sou-  
 veraine de tirer de la malice de Satan, qui  
 d'elle-même ne tend qu'à perdre & à gâter  
 tout, un si excellent usage? Il permet aussi  
 que ceux qui n'aiment pas la vérité soient  
 trompés par les illusions de l'enfer &  
 de la terre. N'est-il pas raisonnable que des  
 gens qui méprisent la vérité de Dieu en per-  
 dent la connoissance & deviennent esclaves  
 des ténèbres? c'est donc encore au Seigneur  
 une tres-sainte, tres-sage & tres-innocen-  
 te Providence de permettre que cela se fas-  
 se,

se, se servir des Démons & des faux Prophetes pour un tel effet, c'est employer au bien ce qui n'étoit propre qu'au mal, c'est tirer la lumiere des tenébres & l'ordre de la confusion.

Mais Dieu laisse tomber les hommes dans la *Tentation*, d'une autre maniere encore, sçavoir, quand il retire de leur cœur les raisons de sa lumiere, retenant & suspendant l'action de sa grace, & laissant la créature à elle-même; Et c'est ainsi que fut tenté le Roi Ezechias,\* lors qu'il montra par vanité, tous ses trésors aux Ambassadeurs de Babylone, Dieu, dit l'Écriture, l'ayant délaissé pour l'éprouver; afin de conoitre tout ce qui étoit en son cœur. J'avouë qu'en telles rencontres il n'est pas possible que l'homme ne succombe à la *tentation*; Mais ce n'est pas à dire pourtant, que l'on en puisse imputer la faute au Seigneur; car comme le Soleil n'est pas la cause de l'obscurité qui couvre la terre, lors qu'il s'en est éloigné, bien qu'il ne soit pas possible que la terre ne demeure en tenébres, lors qu'il s'en éloigne, de même le Seigneur n'est point non plus la cause du peché, de l'ignorance & de la désolation qui enveloppe le cœur de l'homme, quand il en retire sa lumiere, bien qu'il ne soit pas possible que le

\* 2. Cron. 31. 33.

cœur de l'homme demeure dans un autre état, lorsqu'une fois la lumiere de Dieu en est bannie. Où est celui qui ne voie que le Soleil est la cause de toute la lumiere dont jouit la terre, & qu'à l'égard des ténèbres dont elle est couverte la nuit, il les faut imputer, non au Soleil, car qui pourroit seulement penser une telle absurdité? mais à la nature de la terre, sombre & opaque de soi-même? Qui ne voit donc aussi que Dieu est bien en effet le seul auteur de tout ce que nous avons de lumiere, mais que c'est la seule disposition de nos cœurs, leur malice & leur ignorance, & non le Seigneur, qui sont la cause des ténèbres & des pechez où nous tombons, quand Dieu en a retiré sa lumiere?

Et il ne faut point alleguer, que c'est participer à un crime de ne l'avoir pas empêché, quand on l'a pu, cela est bon & veritable entre les créatures, qui ont une mutuelle obligation les unes aux autres, & se doivent tout le secours dont elles sont capables; Mais il n'en est pas de même de Dieu envers nous; car nous lui devons tout, mais il ne nous doit rien, & il n'est obligé de donner sa lumiere qu'à ceux qu'il lui plait, & en la mesure & pour le tems qu'il lui plait; de for-

te que quand il la retire (ce qu'il ne fait pourtant jamais, sans raison) en cela il ne fait tort à personne. Voila comment le Seigneur induit les hommes en *tentation*, sans être, comme vous voiez, en aucune façon, coupable des pechez qu'ils commettent, quand ils y sont *induits*.

D'où paroît quel est le sens de la *Priere* que nous lui faisons, *qu'il ne nous y induise point*. Car c'est lui demander, qu'il ne permette jamais que le Diable, ni le monde, ni la chair nous débauchent de son service, ou nous détournent de notre devoir, les reprimant & retenant, malgré eux, par sa secrète Providence, afin qu'ils ne nous livrent aucun assaut que nous ne puissions repousser, & que pour cet effet le Seigneur ne nous ôte jamais la lumière & la consolation de son Esprit, mais que de plus il nous l'augmente de jour en jour, & nous la mesure en toutes occasions, à proportion du besoin que nous en aurons.

Ce que j'ai déjà dit dès le commencement, suffit pour montrer l'excellence & la nécessité de cet article dans notre *Priere*, sans que je m'étende davantage à vous le recommander; seulement ai-je deux choses à y ajouter pour la fin. *L'une*, que puis que nous

recevons du Seigneur tout ce que nous lui demandons avec foi, comme il nous le promet lui même, il s'ensuit que tous les fidèles qui font cette priere à Dieu avec foi, ne seront jamais *induits en Tentation*, mais seront *délivrez du malin*, c'est-à-dire, qu'ils persevereront en la foi, comme l'Apotre le promet expressément, au passage alegué ci-dessus, *Dieu est fidèle, & ne permettra point que vous soiez tentez, mais avec la tentation il vous donnera l'issüe, afin que vous la puissiez soutenir*, Et notre Seigneur au dixième de S. Jean. *Mes brebis ne periront jamais, nul ne les ravira de ma main*; Et il ne faut point aleguer que le Seigneur nous promet de nous donner ce que nous lui demanderons, à condition que nous continuions à le lui demander; Car puis que la perseverance dans la priere est un des principaux devoirs dont l'ennemi nous détourne par ses *tentations*, il s'ensuit qu'elle fait partie de ce que nous demandons au Seigneur, & de ce qu'il nous promet, puis qu'il nous promet tout ce que nous lui demanderons avec foi; & que ce ne peut être, par consequent, la condition sous laquelle il nous le promet; car autrement la promesse seroit vaine & ridicule, & en reviendroit là, que pourvu que  
 nous

nous prions toujours Dieu, il nous donnera de le prier toujours.

*L'autre Point* dont j'ai à vous avertir, est que nous fassions cette priere à Dieu, de la maniere que le Seigneur disoit à ses Disciples, *Veillez & priez, que vous n'entriez en tentation.* Il faut prier, mais aussi veiller en même tems; nous tenir soigneusement sur nos gardes, revêtir les armes que *S. Paul* nous ordonne au sizième de l'Épître aux Ephesiens, la *verité*, la *justice*, la *preparation de l'Évangile*, la *foi* & la *Parole de Dieu*, *résister au malin*, afin qu'il s'ensuyve de nous, *fermer l'oreille aux séductions du monde*, & les yeux à ses *fards & illusions*; nous éloigner des *mauvaises compagnies* qui corrompent les mœurs les plus innocentes, & étouffer de bonne heure toutes les *sales ou injustes convoitises* que nous sentons naître dans nos cœurs.

Ce sera le vrai moien d'obtenir du Seigneur ce que nous lui demandons, de n'être point *induits en tentation*. Or quant à la clause qui est ajoutée; *Car à toi est le Règne, la Puissance & la Gloire, aux siècles des siècles*, elle se peut prendre en deux façons, ou pour la raison des demandes que nous venons de faire à Dieu, que son *Nom soit santifié* &c. Car puis que Dieu notre Pere est le Souv.

verain Seigneur tout bon & tout-puissant, à qui seul appartient, à vrai dire, *l'Empire*, la *Gloire* & *l'Eternité*; C'est avec justice que nous nous adressons à lui, pour obtenir toutes ces choses. Mais on peut aussi prendre cette clause pour une louange & glorification de Dieu simplement, par laquelle il est bien séant que nous finissions notre *prière* en la même manière que nous l'avons commencée, & que, comme à *l'entrée* nous avons donné à notre Dieu la louange d'une souveraine bonté & force en l'appellant notre *Pere Celeste*, nous reconnoissons dans la conclusion, que c'est à lui qu'appartient *l'Empire*, la *Puissance* & la *Gloire* aux siècles des siècles. *Amen.*

S E R M O N



# SERMON

SUR LA

## SECTION XLIV.

DU

## CATECHISME.

*Du sujet des Actions de graces.*

**L'**Auteur de notre Catechisme, s'il vous en souvient, *Mes Freres*, divite, dès le commencement de son ouvrage, l'honneur que nous devons à Dieu, en quatre Parties, la *foi, l'obeissance la priere & l'action de graces*, faisant consister en cela la conoissance & le service du Seigneur, qui est la derniere fin & le souverain bien de l'homme, De ces quatre Parties vous en avez ouï exposer les *trois premieres* dans les 43. *Dimanches* précédens. Reste maintenant la *quatrième, l'action de graces* de laquelle il traite brièvement dans cette *Section*, parce que la chose

est facile, aiant été ci-devant suffisamment éclaircie dans les autres Traitez qui s'y rapportent ; Puis il conclut & ramasse le Sommaire de tout ce qu'il a dit, sçavoir, que pour être heureux, il nous faut conoitre Dieu en son Fils Jesus-Christ, & lui rendre ensuite le service & l'obeissance que nous lui devons.

Mais avant que de passer à ce Traité, il propose d'entréc une question sur la *Priere*, s'il nous est permis de demander à Dieu autre chose que ce qui a été recité & expliqué dans l'*Oraison Dominicale*. Ainsi vous voiez que pour nous accommoder à cet ordre, nous aurons *trois articles* à examiner dans cette action. Nous considererons dans le *premier*, comment & jusques où nous sommes obligez de conformer nos prieres au Formulaire que le Seigneur nous en a donné ; Nous expliquerons dans le *second* la matiere de l'*action de graces* que nous devons à Dieu, & nous recueillirons brièvement dans le *dernier* l'abregé des choses qui ont été exposées jusques à maintenant, vous proposant, comme en un Tableau racourci, toutes les parties necessairement requises pour rendre un homme bienheureux.

Quant au *premier Point* notre Catechiste  
le

le refout en deux Propositions, dont l'une est que nous ne sommes pas tellement attachez à l'Oraison Dominicale, que nous n'aions la liberté de nous servir, en priant, d'autres paroles & manieres; la seconde est que quelle que soit au reste la forme & l'ordre de nos prieres; nous sommes obligez d'en concevoir & restreindre tellement le sens, qu'il se rapporte à quelcun des chefs de l'Oraison du Seigneur, ne pouvans sans cela être agréables à Dieu. Ce sont deux veritez tres-évidentes entre les Chrétiens; car où est celui qui ne sache que le service des fidèles étant spirituel & non pas attaché à aucune chose matérielle ou sensible, il nous est libre d'user de telles paroles & de tel ordre que nous voudrons, pourvu que le fonds & le mouvement interieur de nos ames soit bon & legitime, & conforme aux loix de Dieu?

L'Oraison ne consiste pas en certaines paroles conçues, mais en l'élevation du cœur. Ce n'est pas le son ni la quantité ou qualité des mots; ou l'ordre dont ils sont arrangez, qui lui donne efficace, mais la foi & l'affection. Que les Saints Apôtres l'aient ainsi entendu, il est clair par leur pratique; car combien lisons-nous de leurs prieres au Nouveau Testament, dans leurs Actes & dans

dans leurs Epitres exprimées en tout-autres termes, & digerées en un autre ordre que celle qu'ils avoient apprise de la bouche de leur Maître, comme par exemple cette belle *Oraison* qu'ils presenterent à Dieu d'une commune voix, lors que *Pierre* & *Jean* eurent été relâchez par les Juifs, où ils le supplient <sup>a</sup> de leur donner la vertu nécessaire pour annoncer sa Parole, nonobstant les menaces de leurs ennemis. Toute l'Eglise, tant ancienne que moderne a usé de la même liberté, comme savent ceux qui ont la moindre connoissance de ses *Liturgies* & *services*; Car puis que les occasions qui nous meuvent à prier sont différentes, & les circonstances des lieux, des personnes & des tems infiniment diverses, il faut bien de nécessité que nos *Oraisons* soient aussi conçues en différentes manieres, & non toujours astreintes à une même forme. Ce qui paroît encore clairement, par l'enseignement que nous donne *S. Paul* au huitième de l'Epitre aux Romains, <sup>b</sup> que c'est l'Esprit qui fait requête pour nous par des soupirs qui ne se peuvent exprimer, les fidèles ne sachans pas eux-mêmes prier, comme il appartient, ce qui n'auroit point de lieu, s'il ne leur étoit per-

<sup>a</sup> Act. 4. 29. <sup>b</sup> Rom. 8. 25.

permis de faire aucune autre priere que *l'Oraison Dominicale*.

Mais il n'est pas moins évident, que bien que nous ne soions pas attachez aux paroles & à l'ordre de *l'Oraison Dominicale*, nous sommes néanmoins obligez d'en retenir le sens, & ne nous en égarer jamais dans nos prieres; c'est-à-dire, de ne faire aucune demande au Seigneur qui ne puisse être ramenée à quelcune de celles qu'il nous a enseignées. Car puis qu'il a daigné nous la donner & prononcer lui-même de sa bouche sacrée, il est bien juste que nous la tenions pour la règle de toutes nos prieres, n'y aiant nulle apparance que la sagesse souveraine y ait rien omis de necessaire, ou rien mis de superflu.

En effet, si vous y prenez garde de bien près vous reconoitrez qu'elle comprend les chefs de toutes les choses que nous devons & pouvons legitimement demander à Dieu. Tout ce que nous devons souhaiter regarde l'interêt, ou de Dieu-même, ou de nous, ou de nos prochains; Car si nous aimons Dieu, nous devons affectionner sa gloire, & lui en demander l'avancement, puis qu'il n'y a que lui, à vrai dire, qui le puisse procurer. Ce que nous desirons pour  
 nous

nous, c'est d'être exempts des maux auxquels est sujette notre vie, & pourvûs des biens nécessaires pour nous rendre heureux. Ces biens & ces maux regardent, ou le spirituel ou le temporel, le present ou l'avenir. Et quant à nos prochains, puis qu'ils sont douiez d'une même nature, il est évident que les mêmes choses que nous souhaitons pour nous, leur étant nécessaires, nous ne pouvons faire mieux que de les demander à Dieu pour eux.

Ce sont là, à mon avis, les souverains & generaux articles de toutes les prieres du Chrétien, & je ne pense pas qu'il s'en trouve aucune qui ne puisse être reduite à quelcun d'eux; Or *l'Oraison Dominicale* les comprend tous tres parfaitement; Car pour ce qui regarde le Seigneur, vous savez que nous demandons, avant toutes choses, que son *Nom* soit santifié que son *Réne* vienne, que sa *Volonté* soit faite en la terre comme au Ciel; Et quant à ce qui concerne les necessitez de notre vie presente, ne supplions-nous pas le Seigneur de nous donner *aujourd'hui notre pain quotidien*? Mais pour la vie spirituelle nous demandons le *pardon de nos pechez*, c'est-à-dire, la *délivrance* des peines que nous avons meritées,

& de n'être point induits en tentation, c'est-à-dire, d'être conservez à jamais en la grace de Dieu; nos prochains y ont aussi leur part; *Premierement* en ce que nous demandons, *que la volonté de Dieu soit faite en la terre comme au Ciel*; car c'est supplier le Seigneur qu'il fantifie tous les hommes, & les rende bienheureux. *Secondement*, en ce que tous les articles de cette divine *Oraison* sont conçus au nombre pluriel, signe évident que ce que nous y demandons à Dieu nous le lui demandons, non pour nous seulement & séparément, mais aussi pour ceux d'entre nos prochains qui sont Chrétiens comme nous. Il reste donc que nous disions, que cette *Oraison* comprend toutes les prieres que nous pouvons ou devons faire à Dieu, & que l'on ne doit pas tenir pour bien faites celles qui ne s'y peuvent rapporter.

Ce qui paroît encore par la pratique des Saints Apôtres; Car bien que les *Oraisons* qu'ils nous ont laissées dans leurs *Ecrits* soient diverses, comme nous venons de le dire, si est-ce qu'elles sont toutes compassées à cette règle, & il n'y en a aucune qui ne s'y puisse ramener, comme vous le verrez aisément, si vous prenez la peine  
de

de les parcourir & de les examiner toutes. Plût-à Dieu que l'on en pût dire autant des Oraisons de ceux de l'Eglise Romaine; mais à quel article de cette *Priere Dominicale* adressée à notre Pere qui est aux Cieux pourriez vous reduire les Oraisons qu'ils presentent aux Saints & aux Saintes trepassez; Certes puis qu'elles lui sont, non conformes, mais contraires, il faut donc dire, qu'elles sont indignes d'être prononcées par une bouche Chrétienne.

Or pour reduire cette doctrine en pratique en priant Dieu, *ô fidèles*, ne vous attachez point superstitieusement à de certains formulaires, mais soiez sur tout religieux à l'égard du sens, ne demandans rien au Seigneur qui ne soit conforme à sa volonté. Formez vos Oraisons selon les necessitez où vous vous trouvez; Seulement vous dirai je, qu'il est, ce me semble, à propos dans les prieres publiques en l'Eglise, ou ordinaires dans les familles, d'user de quelque forme réglée, comme vous voiez que nous faisons en ce lieu, afin que le peuple puisse suivre les conceptions du Pasteur, & les domestiques, celles du Pere de famille. Hors cela vous n'êtes point obligez à aucun formulaire de paroles

soles, au contraire il les faut diversifier souvent selon la diversité des occasions. Nos *Adversaires*, pour ne l'avoir pas observé & s'être adstreints trop scrupuleusement à certaines paroles qui sont parmi eux en grand respect, soit pour leur antiquité, soit pour quelque autre raison, se montrent en divers endroits ridicules, prononçans souvent en une occasion ce qui a été fait pour une autre toute différente; comme par exemple à l'entrée de leurs Sermons, pour demander la grace du Saint Esprit, afin de bien enseigner le peuple, ils récitent *l'Ave Maria*, c'est-à-dire, les paroles que prononça *l'Ange Gabriel* en salüant la *Bienheureuse Vierge*, en quoi, outre l'impiété d'adresser leur priere à la créature, il y a de l'extravagance; car posé que la *Sainte Vierge* eût reçu de Dieu la charge de dispenser le Saint Esprit, & nous le commandement de le lui demander, ne seroit-ce pas après tout, une indécence & une extravagance sans égale; de lui dire, *Bien vous soit Marie*; au lieu de lui demander le S. Esprit? Leur *Messe* même, qui est la principale de toutes leurs dévotions, est pleine de semblables impertinences, étant toute cousüe de pièces tirées, partie de

l'Écriture & partie de l'antiquité, qui n'ont la plus-part aucun rapport, ni à la substance des choses qu'ils y peuvent célébrer, ni à la qualité des personnes auxquelles elles sont appliquées; Leur laissant donc cette scrupuleuse & ridicule superstition, appliquons notre soin au sens & aux choses mêmes; nous donnant bien garde de rien demander à Dieu qui ne soit convenable à sa gloire & à notre salut, selon le modèle que nous en a donné le Seigneur Jesus dans *l'Oraison* qu'il nous a aprise.

Mais c'est assez sur ce sujet. Je viens au principal de cette *section*, qui est, comme vous l'avez ouï, de traiter la *quatrième & dernière* Partie de *l'honneur* que nous devons à Dieu, savoir, *l'action de graces*; car si l'ingratitude envers l'homme est avec justice en abomination, comme la marque d'une ame noire & maligne, combien plus doit-elle être détestée envers Dieu? Or *l'action de graces* que nous lui devons, c'est comme le définit ici brièvement notre *Catechiste*, de le reconoitre de cœur & de bouche Auteur de tous biens, lui rendant la gloire qui lui en appartient; car puis qu'il est le Pere des lumieres \* *d'où*  
*décend*

\* *1a9. 1. 17.*

*descend ici-bas toute bonne donation*, comme dit l'Apotre S. Jaques, il est bien juste que la loüange lui en soit donnée.

Le monde divise ordinairement les biens dont nous jouïssons en trois sortes, *les biens du corps*, ceux de *l'esprit*; & comme l'on parle d'une maniere profane; ceux de *la fortune*; l'Eglise les divise aussi en *trois especes*, les biens de la *nature*, de la *grace* & de la *gloire*. Il est clair, & par les lumieres de la raison, & par l'autorité des Ecritures, que Dieu est la source d'où ils procèdent tous; Car c'est lui *premierement* qui a créé l'Univers & toutes ses parties, les Elemens & le Ciel qui les couvre, & tant de corps animez & inanimez que nous y voions, sans lesquels il ne seroit pas possible que l'homme nâquit ou vèquit au monde; Et pour venir à ce qui nous touche de plus près, n'est-ce pas lui, comme le chante le Prophete, qui nous a faits & formez d'une si admirable maniere, \* *nous façonnant comme un ouvrage de broderie dans les bas lieux de la terre? N'est-ce pas lui qui a affermi nos os comme les fondemens de notre nature, qui les a revêtus de muscles, & couverts de peaux? qui a joint ensemble tant de parties si*

*différentes avec des liens si propres?* Certainement il est aisé à voir, que ce n'est pas la nature brute & sans intelligence, qui a dressé & agencé un si bel ouvrage. Il faloit de nécessité qu'un entendement exquis & plein d'une tres-profonde sagesse conduisît sa main ignorante, pour consommer un tel chef-d'œuvre.

Que dirai-je de l'Esprit & de toutes ces merveilleuses facultez dont il est doüé, aux uns plus, & aux autres moins, *l'intelligence*, la *volonté*, la *memoire* & tant d'*habitudes de sciences*, d'*industrie* & de *conoissances* que nous y voions? Où est celui qui ne comprenne aisément, pour peu qu'il y veuille penser, que c'est Dieu seul qui en est l'Auteur. Les Philosophes Payens n'ont-ils pas reconnu eux-mêmes que c'est une chose divine, & qui surpasse de bien loin, les forces de la nature?

Quant aux *biens extérieurs*, la *santé*, la *noblesse*, les *richesses*, les *honneurs*, la *gloire* & autres semblables, la sainte Parole nous apprend qu'ils sont donnez aux hommes, non par la folle & hazardeuse dispensation de je ne fai quelle fortune aveugle, comme s'est imaginé le monde, mais bien par le sage jugement de Notre Seigneur, qui

qui appauvrit & enrichit, hausse & baisse le degré, comme bon lui semble.

Que si tous ces biens terrestres & humains nous tiennent néanmoins de la seule main de Dieu, combien moins aurons-nous d'ailleurs que de lui les biens spirituels, ceux qu'on appelle dans l'Eglise la *grace*, qui surpassent la portée de notre nature, tels que sont la *foi*, l'*esperance*, l'*amour de Dieu & du prochain*, la *paix de la conscience*, & toutes les autres parties & fruits de la *santification*, selon ce que disoit le Seigneur Jesus à Saint Pierre, <sup>a</sup> *ce n'est point la chair ni le sang qui t'a revelé ces choses, mais mon Pere qui est aux Cieux;* Et son Apôtre conformément <sup>b</sup> *ce sont des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point ouïes & qui ne sont point montées en cœur d'homme; Mais Dieu nous les a revelées par son Esprit.* Quand il n'y auroit que cela, ne seroit-ce pas assez, *Chers Freres*, pour nous obliger à rendre graces à Dieu de ce que nous possedons de biens, soit en la nature, soit en la grace?

Mais il y a plus encore; car outre que par sa pure bonté il nous donne tous ces

biens, c'est lui seul encore qui nous les conserve, après nous les avoir accordez, comme nous l'enseigne l'Apôtre disant, <sup>a</sup> *que c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement & l'être*; de sorte que s'il retireroit tant soit peu sa sainte main de dessous nous, tout cet être qui fleurit maintenant en nous, si richement étofê de tant de diverses graces, s'en iroit subitement à néant, ce que le *Psalviste* dit particulièrement des bêtes, pouvant être appliqué en general à toutes les créatures, <sup>b</sup>  *caches-tu ta face, ô Seigneur, elles sont troublées*? Et quand l'Écriture ne nous l'apprendroit point, la chose-même ne le crie-t-elle pas assez haut? Car, *Chers Freres*, comment, je vous prie, seroit-il possible qu'une nature comme la notre, composée de tant de différentes pièces, si minces & si délicates, pût subsister un seul moment, si cette même puissance Divine qui l'a mis miraculeusement au monde, ne l'y conservoit encore? Regardez l'extrême diversité des parties de notre corps; Les unes dures, les autres molles; les unes tempérées d'une ma-  
niere

<sup>a</sup> Act. 17. 28. <sup>b</sup> Ps. 104. 29.

niere , les autres d'un autre contraire; Considérez leur multitude ; tant d'os, de nerfs, de veines, d'artères, de cartilages, voyez leur liaison & la délicatesse de leurs jointures, la grande variété de leurs fonctions, les opérations nécessaires pour leur nourriture ; tant d'humeurs importunes & vicieuses qui s'y mêlent, tant d'accidens parmi lesquels nous vivons, tant de choses en lui & au dehors & au dedans de cette petite machine, capables de la briser & renverser entierement ; Je m'assure que vous m'avouërez, que c'est un miracle qu'elle puisse subsister, non cinquante ou soixante ans, comme nous le voions d'ordinaire, mais une semaine & un jour seulement; Ainsi, bien montée comme elle est, tant ces infinis ressorts qu'elle contient, déploient si habilement chacun en ce qui le regarde ses propres mouvemens, c'est la force de la main Divine, *Chers Freres*, c'est elle seule qui la soutient & la conserve autant que bon lui semble.

Or ce que je dis des *biens du corps*, il le faut aussi étendre à ceux de *l'ame*; Car sans l'aide & le support de ce même Dieu Tout-puissant, comment pourroit une ame

fidèle conserver ces précieux tresors qu'elle a une fois reçus au milieu de tant de mains ennemies qui l'épient de toutes parts ? comment pourroit perséverer la lumiere de sa *foi*, de son *esperance* & de sa *charité*, exposée qu'elle est à tant de vents malins qui soufflent continuellement contre elle, de l'enfer & de la terre? concluons donc que c'est un devoir absolument nécessaire de rendre graces au Seigneur, puis qu'en effet c'est lui seul qui nous donne tout ce que nous pouvons avoir de biens, & qui de plus les conserve en nous.

Mais afin que nous hésitions encore moins là dessus l'exemple de tous les Saints qui nous ont précédé nous oblige clairement à cela - même ; Car où est celui d'entr'eux qui n'ait tenu *l'action de graces* pour l'un des principaux devoirs de sa pieté? Le sacrifice du juste *Abel* & celui de *Noé* le second pere du genre humain, & ceux d'*Abraham* & d'*Isac* les Patriarches, tant celebrez dans nos Ecritures, qu'étoient-ce sinon des *Actions de graces* au Seigneur? Et les Cantiques des *Israélites*, après avoir passé la mer rouge, & de *Débora*, après avoir défait les ennemis de son peuple,

&amp;

& d'Anne après avoir obtenu *Samuël* ; Et presque tous les Psaumes de *David*, que font-ce , sinon autant d'illustres monumens de la gratitude des anciens fidèles ?

Qu'y a-t-il aussi de plus commun dans les discours de *Saint Paul* & des autres Apôtres, même du *Sauveur* du monde, que des benedictions ? C'est par là qu'ils commencent, c'est par là qu'ils continuent, c'est par là qu'ils achevent toutes leurs actions. Aux exemples joignez, s'il vous plait, les preceptes, comme sous l'Ancien Testament <sup>a</sup> de consacrer toutes leurs premices à Dieu, qui étoit comme un hommage solennel & une reconnoissance qu'ils faisoient de tenir la masse entiere de sa seule liberalité.

Mais le commandement de ce devoir, aussi-bien que de la plus-part des autres, est beaucoup plus exprés sous le Nouveau Testament, où notre Docteur nous ordonne precisément de <sup>b</sup> rendre toujours graces pour toutes choses à notre Dieu & Pere, au Nom de notre Seigneur *Jesus-Christ* ; Et ailleurs <sup>c</sup> Rendez graces en toutes choses,

<sup>a</sup> Nomb. 18. 19. <sup>b</sup> Eph. 5. 20. <sup>c</sup> 1. Theff. 5. 18.

*choses*, dit-il, *car telle est la volonté de Dieu par Jesus - Christ*. A cela notre Catechiste ajoute encore, avec beaucoup de justice, un des articles de *l'Oraison Dominicale*; savoir, celui auquel Notre Seigneur nous a commandé de désirer la *sanctification du Nom de Dieu*; car à vrai dire, c'est souhaiter qu'il soit reconu par tous, ce qu'il est en'effet, *Auteur* de tous les biens qui sont au monde. Ainsi voyez-vous, *Chers Freres*, que rien ne nous peut dispenser de rendre ce devoir au Seigneur, puis que la raison, les exemples des Saints, les commandemens de Dieu sous l'une & sous l'autre Alliance nous y obligent si étroitement.

Considerons maintenant de quelle façon il s'en faut aquitter, l'auteur du *Catechisme* nous le définit brièvement en deux mots, disant qu'il faut le reconoitre de cœur, & confesser de bouche *Auteur* de tous nos biens. Ce n'est donc pas assez de lui chanter avec la langue, des actions de graces composées avec artifice par quelques autres, si notre cœur n'est point touché cependant d'un vrai & serieux ressentiment de sa beneficence; Mais ce ne seroit pas assez non plus de le remercier du cœur, si nous n'y  
 joi-

joignons les paroles de nos bouches, quand nous en avons le pouvoir. Je dis que ce ne seroit pas assez, parce que je sai bien qu'en effet jamais le cœur n'est touché d'une véritable gratitude que la langue ne fasse son devoir; *de l'abondance du cœur la bouche parle*, dit notre Seigneur.

Mais quand même il seroit possible de détacher l'office de la bouche d'avec celui du cœur, je dis qu'en ce cas là même il ne suffiroit pas, étant tres raisonnable que cette langue que nous tenons de la bonté de Dieu lui rende aussi son hommage. Pour le tems, cet *exercice*, non plus que la *priere* n'en a aucun défini. C'est un devoir qu'il faut rendre en tout tems & en toutes occasions; car quel est le jour, quelle l'heure, quelle la minute de notre vie qui ne soit marquée de quelque bienfait de Dieu? Et quand il ne nous donneroit rien de nouveau, toujours est-ce beaucoup de nous conserver ses premiers presens; & quand nous ne recevrons de lui aucune nouvelle matiere de le remercier, toujours faudroit-il celebrer la memoire de ses bienfaits passez. Telle est *l'action de graces* que nous devons au Seigneur, de ressentir serieusement

rieusement en nos cœurs & de reconoitre de bonne foi par nos paroles, que c'est de lui que nous tenons absolument tout ce que nous avons de biens, ou au corps ou en l'ame.

Mais pour ajouter quelque degré de lumière à cette doctrine, nous lui opposerons ensuite son contraire & remarquerons brièvement les défauts qui se commettent à cet égard par les hommes. Ceux-là donc *premierement* manquent à ce devoir, qui sont insensés jusques à ce point que d'attribuer la composition de l'Univers au hazard, qui n'arrangea jamais trois lettres seulement ensemble, pour composer un mot, bien loin d'avoir pû dresser & mettre en l'état où nous le voions un ouvrage si grand & si artificieusement composé.

Je mets au *second* rang des ingrats ceux qui confessent à la vérité que Dieu a une fois créé le monde, & qu'il en conduit encore les plus hautes parties, c'est-à-dire, les Cieux, mais croient que c'est la nature seule qui agit ici-bas, & la prudence de l'homme qui intervient dans nos affaires, sans que la Providence Divine s'y mêle

mêle particulièrement, au lieu que l'Écriture nous apprend que nous bâtissons & faisons & mangeons en vain, si le Seigneur n'accompagne nos mains & les moïens dont nous nous servons de l'influence de sa benediction.

Suivent en *troisième* lieu (encore ne faije si ce n'est point leur faire tort, que de les reculer si loin) ceux qui confessent qu'à l'égard des biens de la terre, nous les recevons en effet de la seule liberalité divine; mais pretendent que ceux de la grace nous sont seulement presentez par le Seigneur, leur acceptation ou rejection dépendant de notre volonté, car si Dieu donne (comme ils le disent) une même grace universellement à tous les hommes, la difference, qui est entre le fidèle & l'infidèle procedant de la seule élection de la volonté, l'un de son propre mouvement aiant choisi & embrassé ce que l'autre a rejeté; qui ne voit que c'est à nous-mêmes que nous devons la pieté, la foi, la santification, qui met difference entre nous & les infidèles? n'étans non plus redevables à Dieu, à cet égard, que les pires infidèles, puis que selon l'hypothése de ces gens, il ne leur a pas moins donné qu'à nous; de sorte que  
nous

nous n'en pourrons pas rendre des *actions de graces* au Seigneur ; Car ce seroit se moquer de le remercier de ce qu'il ne nous a pas donné ; & il ne nous sera pas permis de dire du cœur ce que le *Pharisien* disoit au moins de la bouche, <sup>a</sup> *ô Dieu, je te rends graces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, au lieu que l'Écriture nous apprend à rendre graces à la seule bonté & puissance de Dieu de ce que nous croions & sommes separez d'avec le reste des hommes, comme le fait Saint Paul en une infinité de lieux, & entr'autres tres-clairement au chapitre sizième de l'Épître aux Romains* <sup>b</sup> *graces à Dieu, dit-il, de ce que vous avez obei de cœur à la forme expresse de la doctrine à laquelle vous avez été livrez.*

Cette consideration me fait extrêmement estimer le jugement d'un Ancien <sup>c</sup> qui écrivant contre les ancêtres de ces gens, intitule son livre *contre les ingrats* ; car c'est ici, à mon avis, l'une des pires & plus dangereuses suites de leurs opinions, qu'elle oblige les hommes à être méconnoissans envers Dieu du plus grand & du plus exquis

<sup>a</sup> *Luc 18. 11.* <sup>b</sup> *Rom. 6.* <sup>c</sup> *Prosper.*

quis bien que nous recevions de lui.

Je range ici en *quatrième* lieu nos *Adversaires* de Rome, qui enseignent que le fidèle, tandis qu'il est ici bas, ne peut être assuré d'être dans la grace de Dieu, & anathematisent cruellement ceux qui tiennent le contraire; Or puis que *l'action de graces* procède du ressentiment du bienfait que nous avons reçu, & même, puis qu'en cette matiere le remerciement n'est autre chose qu'un ressentiment & une reconnoissance serieuse de la grace de Dieu, comment est-ce, je vous prie, que nos *Adversaires* s'acquiteront de ce devoir envers lui, doutans, comme ils font, s'ils ont reçu sa grace ou non? Comment lui diront-ils avec Saint Paul, *graces à Dieu de ce que nous avons obeï*, puis qu'ils ne savent s'ils lui ont obeï? comment le béniront-ils de ce qu'il les a separez d'avec le reste du genre humain, puis qu'ils doutent s'ils ont grace, laquelle seule nous tire hors de la commune masse des hommes? ô étrange Theologie, qui sous pretexte d'humilier les hommes, les rend ingrats envers Dieu.

Jusques ici nous vous avons proposé ceux qui combattent, par maniere de dire, à  
en-

feignes déployées, *la reconnoissance* que nous devons à Dieu soutenans hautement des doctrines qui la ruinent de fonds en comble; ou que du moins, y font une notable brèche. Mais hélas! entre ceux-là même qui font profession d'avoir toutes ces fausses doctrines en horreur, & d'embrasser entierement la sainte discipline du Seigneur, il ne laisse pas de se trouver grand nombre *d'ingrats*.

Tels sont ceux-là en *cinquième* lieu, qui n'élevent jamais leur cœur à Dieu, pour le louer de tant de biens dont ils jouissent, qui aians honte de le faire ouvertement, benissent & baissent secrètement leur main; Et comme parle le Prophete, *sacrifient à leurs filés*, s'attribuans la gloire du bien qu'ils ont, ou en eux ou autour d'eux.

C'est la source de cet orgueil que vous voiez régner dans le monde, & mêmes ô horreur dans l'Eglise; Car d'où viendrait-il d'ailleurs que de là? si tu reconnoissois sérieusement, que c'est Dieu seul qui t'a fait & formé, qui a agencé ton corps, qui t'a accommodé de biens, qui t'a percé les yeux de l'ame; pour voir la verité & la discerner d'avec le mensonge, que tu n'as rien de toi-même que la misère & le peché; & que

ces biens-mêmes que tu possèdes; ne te dureront qu'autant qu'il plaira à Dieu, si tu avois véritablement ces sentimens dans l'ame, serois-tu fier & insolent comme tu es? insupportable à Dieu & aux hommes? Mais il arrive à la plus-part, comme autrefois à Israël, \* *Le droiturier s'est engraisé & à regimbé; il s'est fait gras, gros & épais; & a quitté le Dieu qui l'a fait, il a deshonoré le rocher de son salut.*

Et ce n'est pas seulement l'aide & l'abondance de la chair qui porte les hommes à cette *ingratitude*; Quelquefois, qui le croiroit! les richesses spirituelles y conduisent aussi les hommes; Le Diable fait tellement empoisonner les meilleures choses, qu'il a rendu la sainteté même pernicieuse à quelques-uns; car il y en a qui sous ombre qu'ils ont matté les convoitises de leur chair & ont fait quelques progres, plus que le commun, dans la voie de la sanctification, entrent dans une grande opinion d'eux-mêmes, dédaignent les autres au commencement, & enfin deviennent fiers contre Dieu même.

Telle a été l'origine des *Pélagiens* & de tous les défenseurs du *Franc-Arbitre* que

nous avons mis au *troisième* rang des *ingrats*, car les anciens Ecrivains nous apprennent que les auteurs de cette erreur étoient des personnes qui menoient une vie sainte & admirable en apparence, qui se voians tels conçurent une grande opinion de leurs forces, jusques à deifier finalement leur volonté, & lui attribuer une puissance souveraine. *Chers Freres*, marchez donc avec crainte & tremblement en une profonde humilité, aians toujours au cœur la Parole de l'Apôtre ; *Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu? & si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies tu, comme si tu ne l'avois point reçu?*

Je vous mets ici *ensuite*, vous qui protestez bien que vous reconnoissez du cœur tout ce que nous avons dit, mais qui jamais ne le témoignez de la bouche ; J'en appelle vos familles à témoin, qui ne vous entendirent jamais *louer Dieu*, qui vous voient tous les jours entrer au lit & en sortir, vous asseoir à table, & la quitter, sans *rendre graces* au Seigneur du repos qu'il vous a donné, de la lumière dont il vous éclaire, des viandes dont il vous nourrit. J'en prens l'Eglise même à témoin, qui vous voit en ce lieu sacré sourds & muets aux loüanges de Dieu, qui vous voit

avec

avec un extrême scandale, ou dormir ou rêver, pendant que vos Freres chantent des *actions de graces* au Seigneur. Je vous prie, ne m'aleguez point vos cœurs, & cette mistique & incomprehensible devotion que vous y pretendez renfermer; ce sont des songes dont l'ennemi vous repait, votre langue doit aussi glorifier Dieu; puis qu'elle est son ouvrage, & faite exprés pour cela.

La *derniere*, mais la plus grosse troupe des *ingrats*, ce sont ceux qui abusent des dons de Dieu en des choses qui lui sont désagréables. Ceux-ci le louënt & le remercient de la bouche; mais ils le renient & méconnoissent en effet. Vous n'appellerez pas un sujet fidèle & reconnoissant envers son Seigneur, qui après lui avoir fait hommage, avec toutes les soumissions & les déferences apparantes qui se peuvent imaginer, vont incontinent après, employer tout ce qu'ils tiennent de lui, contre le bien de son service, logeant ses ennemis dans ses terres, les y nourrissant de ces mêmes fruits qu'il cueille dans son fief, les y assistant de ces mêmes moiens qu'il relève de lui; Vous direz au contraire & avec justice, que cet homme-là

est un moqueur, que son ingratitude est horrible; Que devons-nous donc dire de ceux, qui après avoir rendu leurs devoirs à Dieu ici, ou dans leur cabinet, après avoir reconu, le genou en terre, la tête baissée, & les mains jointes, que tout ce qu'ils ont est à lui, ne font aucune difficulté de se sacrifier immédiatement après, à son ennemi, au péché, au Diable, au monde, lui livrant leurs yeux, leur cœur, leur bouche, leur corps; en un mot, leur ame? O homme, ô femme, quiconque tu sois, coupable de cette infidélité! Est-ce ainsi que tu recompenses l'Eternel? sont-ce là les remerciemens que tu lui fais de ses biens? T'a-t-il donné ce corps & ces graces qui y fleurissent, pour en servir la vanité, pour en faire des pièges à prendre & perdre tes prochains? T'a-t-il donné cette langue pour calomnier ses serviteurs? pour médire de tes freres? A-t-il allumé cette vive lumière d'entendement en ton ame, pour t'adresser en tes crimes? T'a-t-il orné d'une heureuse mémoire pour la charger de sottises ou de malices? T'entretient-il cette forme & vigoureuse santé, pour l'employer au vice? Cette paix & ce repos, pour les perdre en  
fai-

faisant du mal, ou en ne faisant rien? A-t-il rempli ta maison de biens, afin que les vers & la rouille les y mangent inutilement, ou que l'impureté & la débauche les consomment scandaleusement? Et pour parler à tous en general, nous a-t-il donné cette liberté dont nous jouissons, pour en faire si mal notre profit? *Chers Freres*, si nous voulons nous acquitter envers Dieu d'une vraie reconnoissance, accompagnons les loüanges que nous lui donnons d'effets qui y aient du raport. Que notre vie soit toute entiere une *action de graces* à sa bonté, qu'elle chante continuellement sa beneficence. Il n'y a point de plus beau ni de plus saint remerciement que d'employer ce qu'il nous donne à son service, nos entendemens à penser à lui, nos volontez à l'aimer, nos affections à le rechercher, nos langues à le louer, nos corps à le glorifier, en les conservant purs & exempts de toute souillure, nos biens à soulager ses pauvres membres; & pour dire bien davantage, lui-même, puis qu'il les aime jusques là que de se transformer, pour ainsi parler, en eux, & prendre sur soi tout ce que nous leur donnerons pour l'amour de lui.

Mais c'est assez pour un *Catechisme* de

vous avoir montré en general quels sont les devoirs de la gratitude que nous devons au Seigneur. Aussi-bien est-il tems de vous représenter brievement pour la fin l'abregé de toutes les choses qui vous ont été ci-devant exposées, *c'est, dit notre Catechiste, ce que témoigne la verité, & qui a été touché au commencement, savoir, que c'est ici la vie éternelle de connoître le seul vrai Dieu & celui qu'il a envoyé Jesus-Christ, pour l'honorer & le servir comme il faut.* Les principaux chefs de cette conoissance sont, comme vous l'avez ouï, en son lieu, de croire qu'il y a un Dieu Souverain qui a créé l'Univers, & qui le conserve encore aujourdui par sa bonté, puissance & sagesse, qui aiant vû déchoir l'homme de l'heureux état où il l'avoit mis, touché de compassion envers le genre humain, a envoyé son Fils unique, Dieu benit éternellement avec lui, Jesus-Christ Notre Seigneur, qui en la chair qu'il a revêtuë pour nous, a fait & souffert toutes les choses necessaires, pour expier nos pechez & nous reconcilier à Dieu son Pere; & après les avoir accomplies ici-bas, est monté au Ciel, où il est assis à la dextre de la Majesté, gouvernant de là son Eglise, la recueillant & conservant, jusques à ce que la plenitude des tems arrivée,

vée, il vienne encore une fois, mais en gloire pour juger le monde, & prendre à soi tous ses enfans fantifiez par l'Esprit Eternel, pour mener à jamais avec lui une tres-heureuse, glorieuse & immortelle vie.

Le service que nous devons à Dieu, par toutes raisons, ensuite de ce qu'il est & de ce que nous sommes, c'est que nous l'adorions & l'aimions uniquement, comme Notre Souverain Seigneur & Pere, & rendions aux hommes nos prochains, faits à son image, tous les devoirs d'une sainte & sincere charité, affectionnans & conservans leur dignité, leur vie, leur chasteté, leurs biens, leur reputation, & leur procurans, de tout notre possible, la communion de ce grand salut que Jesus-Christ nous a aquis; Mais que reconnoissans au reste notre misere & pauvreté naturelle, & la bonté & richesse de Dieu, nous dépendions absolument de lui, l'invoquans continuellement, pour l'heureux succez de l'œuvre à laquelle il nous emploie, pour l'avancement de son Règne & la fantification de son Nom, pour notre perseverance en sa grace, & la délivrance de tous maux; & lui rendans finalement, à toutes heures, de tres-humbles & tres-sincères rémercimens des biens dont nous

jouïssons ici-bas sur la terre, & de l'esperance qu'il nous a donnée là-haut dans les Cieux. Voila, *Chers Freres*, l'abregé de tout ce qu'a traité notre *Catechiste* dans les *Sections* précédentes, tel, comme vous voiez, que ceux qui auront toutes ces parties ne peuvent être que tres heureux, & en ce monde & en l'autre, puis que c'est à eux que Notre Seigneur promet de se communiquer, en quoi consiste la béatitude de l'homme. Lui-même veuille en ses grandes misericordes, nous visiter de son Orient d'enhaut, illuminer nos entendemens en la foi de son Christ, échauffer nos ames en son amour & en la dilection de nos prochains, nous donner maintenant ce qu'il nous commande, afin de nous donner quelque jour ce qu'il nous a promis en son éternel Roiaume, *Amen.*



# SERMON

S U R L A

SECTION XLV.

D U

# CATECHISME.

*De la Parole de Dieu & du Saint  
Ministère.*

**D**Ans toutes les societez bien réglées deux choses sont nécessaires, la *Loi* & l'*ordre*; la *Loi* contient les devoirs des membres dont la société est composée, & l'*ordre* enseigne à chacun ce que la *Loi* dit à tous. Ainsi voiez-vous que dans les Etats du monde l'on pose premièrement certaines Loix & maximes, où sont définis les droits des Superieurs & des inferieurs, & ensuite on établit un certain ordre par lequel on fait conoitre ces loix à chaque partie de l'Etat. Notre Seigneur Jesus-Christ a donc  
aussi

aussi pourvû son Eglise de l'une & de l'autre de ces choses; Car *premierement* il lui a donné un corps de doctrine qui comprend tout ce qu'il nous faut, ou croire ou faire pour être bien-heureux. *Puis* il a institué un *ordre* pour la publication & l'enseignement de cette doctrine, aiant voulu que d'entre ses fidèles l'on choisît certaines personnes qui eussent charge d'instruire les autres, & les assemblassent pour cet effet à certains jours, présidens dans leurs compagnies.

C'est le sujet dont nous avons aujourd'hui à vous entretenir, *Mes Freres*, selon la methode de notre *Catechiste*, qui après avoir expliqué toutes les Parties du service de Dieu dans les *Dimanches* précédens, expose en celui-ci quel est le moien de parvenir à la conoissance de ces choses, savoir, de lire, écouter & méditer soigneusement la *Parole de Dieu*, pour l'ouïe & intelligence de laquelle le *Saint Ministère* a été établi dans l'Eglise. Nous aurons donc *deux Points* à traiter dans cette action. De la *Parole de Dieu* & du *Saint Ministère*; vous en representans, le plus brievement qu'il nous sera possible, la *necessité*, la *nature*, l'*usage* & l'*autorité*.

Pour ce qui regarde la *Parole de Dieu*,  
l'hor-

l'horrible ignorance des hommes dans les choses qui concernent leur salut en montre assez la nécessité; car bien que l'homme ait une force d'entendement capable, s'il l'y appliquoit soigneusement, d'apprendre, par la contemplation des œuvres de Dieu quelque partie de sa nature & de sa volonté, si est-ce pourtant que la lumière qu'il en a est si foible, & la corruption & perversité de son cœur si grande, que la connaissance qu'il a prise en cette Ecole ne sert qu'à lui faire son procès, n'étant pas suffisante pour le rendre bienheureux.

Aussi est-il constant que tous les peuples du monde tiennent qu'il y a quelque *Parole de Dieu*, c'est-à-dire, quelque doctrine extraordinairement & surnaturellement revelée d'en haut, en laquelle ils font consister la Religion, jugeans que sans cela notre vie seroit imparfaite. Leur erreur consiste en ce qu'au lieu d'avoir la vraie *Parole de Dieu* ils embrassent les songes du premier *imposteur* qui s'est présenté à eux; comme quand un malade, au lieu de prendre de bons & salutaires remedes, s'amuse aux recêtes du premier charlatan qu'il rencontre. Le tout est d'examiner soigneusement les doctrines proposées, pour discerner l'humaine d'avec

d'avec la divine, la vraie d'avec la fausse, & l'apparante d'avec la solide. Or loué soit le Seigneur qui a tiré le genre humain de cette confusion, par *l'Evangile* de son Fils, nous y montrant la vraie & sincere Parole de Dieu dans une si haute & si éclatante lumière, que nul n'en peut plus douter que par une opiniâreté & malice volontaire; car Dieu aiant parlé aux *Anciens Peres* à diverses fois & en diverses manieres, par des songes, visions & inspirations, enfin il a accompli tout ce corps de la doctrine celeste par la bouche de *Jesus-Christ* Notre Seigneur, en la plenitude des tems.

Et afin que la memoire & des choses mêmes & de la dispensation dont il a usé pour les reveler, demeurât à jamais entre les hommes, il a fait mettre par écrit toutes les parties de cette doctrine celeste, chacun en son tems; Et tous ces Livres assemblez en un, font le corps de ces *Ecritures* que nous apellons ordinairement la *Sainte Bible*. Il a gravé dans ces sacrez *Livres* de tres-illustres & tres visibles marques de leur divinité.

Telle est *premierement* la nature de la doctrine qu'ils contiennent, si élevée au  
dessus

dessus de nous, qu'il est aisé à voir qu'elle n'est jamais née dans le cœur d'un homme, & néanmoins si conforme & si bien accordante avec toutes nos plus claires & plus assurées connoissances, qu'il est évident qu'elle est véritable, si sublime & si magnifique, que foulant l'homme & le monde aux piez, elle n'a soin que des interets de Dieu, attachant nos ames à sa gloire, & leur faisant mépriser tout ce que le reste de l'Univers adore; pleine d'une si admirable force, qu'il n'y a point d'esprit qu'elle ne domte, point de passion qu'elle ne calme, point de crainte qu'elle n'appaise, point de desespoir qu'elle ne console, point de désir qu'elle ne contente; captivant les cœurs des hommes si facilement qu'elle a en peu d'années, par la seule efficace de sa lumiere, presque plus converti de peuples que la Philosophie en plusieurs siècles n'avoit changé de personnes; si absoluë au reste, que ni la subtilité des savans, ni l'Eloquence des Orateurs, ni la violence des Tyrans, ni la cruauté des bourreaux, ni aucune force étrangere ne l'a jamais pû faire fléchir, ceux qui l'ont une fois bien reçue aimant mieux perdre toute sorte  
de

de biens & souffrir toute sorte de maux & de supplices, que de renoncer aux créances qu'elle leur a apprises. Les histoires que nous lisons dans ces livres nous en témoignent aussi la divinité, toutes hautes, & divines & nécessaires, pour entendre les origines, les suites & l'état du genre humain, ce qu'en disent les autres écrivains n'étant que fables & Romans dont le sujet, & ce qu'il y peut avoir de véritable pour le fondement, ne se trouve nulle part ailleurs que dans nos Ecritures.

Que dirai-je de tant d'Oracles mêlez çà & là dans le Vieux & dans le Nouveau Testament qui prédissent, non les changemens de l'air, ou d'une personne, ou d'une famille, mais les destins des nations & de tout le genre humain? les accidens des plus grands Empires; le *premier* & le *second* avènement du Christ, le jugement *d'Israël* & du monde; l'un que nous avons vû, & l'autre que nous attendons encore. Le langage de ces Livres n'est pas moins merveilleux que leur matiere, infiniment clair & simple, & plein de bonne foi dans les narrations; grave & facile dans l'exposition des doctrines, sombre & venerable dans les predictions, ardent & terrible dans les menaces, doux &

magnifiques dans les promesses, & par tout retenant je ne fai quelle forme étrange, & un air autre qu'humain.

Mais il n'y a rien de plus admirable que l'harmonie de toutes les parties de notre Ecriture, quoi que composées en des tems si éloignés, & par des personnes si différentes, & ce divin raport des figures du Vieux Testament avec les veritez du Nouveau, des ombres de l'un avec les corps de l'autre, & cette exquisite proportion qui reluit entre les divers degrés de cette revelation, croissant peu à peu, comme la clarté du jour, ou l'âge d'un enfant, jusques à la venuë du Christ. Aussi n'y a-t-il point de livre que la Providence ait si soigneusement conservé, la fureur & l'impieté d'une infinité de Tirans qui avoient conjuré de l'abolir, n'ayant pû empêcher qu'il ne soit venu entier jusqu'à nous, à travers tant de siècles, de confusions, & de bouleversemens arrivez au monde. Je laisse diverses autres preuves de la Divinité de l'Ecriture, qui ont tellement convaincu les hommes, qu'aujourd'hui il n'y a point de Chrétiens qui ne reconoissent quelle a été *divinement inspirée*; d'où il s'ensuit que c'est de la doctrine de ces Livres, qu'il faut puiser notre foi, tout le

genre humain étant d'accord, qu'en matière de religion, nous ne devons rien recevoir, que de la bouche de Dieu.

Seulement avons-nous à refuter brièvement quelques erreurs de l'Eglise Romaine sur ce sujet, nées de l'interêt de ses Docteurs, qui craignans l'Ecriture Sainte, l'abaissent & avilissent le plus qu'ils peuvent. Car premièrement ils y mêlent certains écrits indignes de tenir un si haut rang, voulans que la *Sapience de Jesus* fils de *Sirac*, l'*Ecclesiastique*, *Tobie*, *Judith* & les deux livres des *Maccabées*, fassent partie du Vieux Testament, contre l'autorité de l'ancienne Eglise & Judaique & Chrétienne, qui ne les a jamais mis dans son *Canon*; comme en effet il est assez évident qu'ils n'y doivent point tenir de place; car les Livres du Vieux Testament sont tous écrits en *Hebreu*, la langue de l'Eglise d'*Israël* à qui ils étoient adressez, & ont tous été composez par des Prophetes, au lieu que les six livres que l'Eglise Romaine y veut ajouter ont été écrits en *Grec*, & par des gens qui ne font pas mêmes profession d'être Prophetes; l'un disant, que son grand-pere avoit recueilli les Sentences de son livre de la Loi des Prophetes & d'autres Ecrits, & l'autre  
qu'a

qu'avec beaucoup de travail il a abrégé l'histoire d'un certain *Jason Cyrenien*; Joint que le stile & l'air de ces *livres* est fort éloigné de la gravité & majesté de ceux que nous reconnoissons tous pour Canoniques.

Mais il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur cette Question, tant parce qu'au fonds elle n'est pas de fort grande importance, tous étant d'accord du *Canon* du *N. Testament*, que parce que nos *Adversaires* n'appuyent leur opinion d'aucune raison tant soit peu apparante, la fondans seulement sur ce que ces *Livres* ont été citez par quelques *Pères* & recommandez par d'autres, & mêmes lûs par quelques-uns dans l'Eglise; Ce qui prouve bien qu'ils ont été estimez utiles; c'est pourquoi nous les mettons nous-mêmes à la fin des *Livres* du *V. Testament*; mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils ayent été tenus pour Canoniques. Ce qu'ajoutent *Messieurs de l'Eglise Romaine*, est beaucoup plus dangereux, savoir, que cette *Ecriture*, telle que nous l'avons, ni ne contient toutes les choses nécessaires à salut, ni n'explique celles qu'elle contient assez clairement, pour être bien & facilement entendus; car cette opinion flétrit l'*Ecriture*; l'accusant évidemment d'imperfection, &

ouvre la porte à une confusion & incertitude de infinie dans la Religion.

Certainement le sens & l'expérience commune nous apprennent que les choses que l'on laisse à la discrétion des hommes, pour les donner de vive voix aux autres, sont sujettes à être changées, variées & brouillées en diverses manières, & finalement à se perdre & abolir entièrement ; C'est pourquoi ceux qui ont fondé les Etats, ne se sont pas contentez de confier les loix à la mémoire & fidélité de leurs Officiers & Sujets ; ils les ont gravées sur le marbre & sur le bronze ; ils les ont distribuées en certains titres, & les ont consignées par écrit, afin que ces livres fussent comme le contrôle de la bouche & de la voix des Officiers qui les publient & exécutent. Et le \* premier des Philosophes dit fort sagement que *les meilleures loix sont celles qui définissent le plus de choses, & qui en laissent le moins à la liberté des Juges*, qui n'ont pas toujours la probité & la capacité nécessaire pour voir ce qui est raisonnable, & pour résister aux passions. Que si cette précaution est à propos dans les loix qui ne traitent que des choses humaines, combien plus est-elle nécessaire

\* Aristote.

cessaire dans la religion qui régle les Divines? Et cela étant, Qui croira que Dieu n'ait eu en son Eglise la prudence que les Législateurs doivent avoir dans leurs Etats? qu'il n'ait défini tout ce qui est nécessaire à nôtre salut, & qu'il ne l'ait mis entièrement par écrit, afin que son *Ecriture* soit le Contrôle de la prédication de ses Officiers & la règle de la foi de ses Sujets?

Il est clair qu'il en usa autrefois ainsi sous le *Vieux Testament*, où il commanda à Moïse de mettre toute entière par écrit la *Loi* qu'il avoit publiée, de vive voix, au peuple d'*Israël*, afin que <sup>a</sup> ce Livre fût (dit-il) *témoin contr'eux*, avec ordre exprés de <sup>b</sup> ne rien ajouter à la Parole qu'il leur commandoit, & de n'en rien diminuer. Ayant ainsi assuré la doctrine de l'ancienne Eglise, toute bornée dans une seule nation, & presque toujours éclairée de la lumière de quelques Prophètes, combien plus aura-t-il aussi pourvû à la sûreté de la nouvelle, répandue par tout l'Univers, & où, depuis les *Apôtres* il ne s'est élevé aucun homme qu'elle ait universellement reconu pour *Prophète*? Mais pourquoi dispute-je qu'il étoit convenable que le Seigneur eût ce soin? comme s'il n'étoit

É 2

pas évident qu'il l'a eu en effet? Car les Apôtres protestent qu'ils \* *ont écrit, afin que nous croyons que Jesus est le Christ, le Fils de Dieu, & qu'en croyant nous ayons la vie éternelle par son Nom.*

Puisque c'étoit là le but de leur Ecriture, il faut avouër qu'elle contient tout ce qu'il nous faut croire pour être sauvez, puisque l'Esprit qui les conduisoit ne peut avoir eu cette intention en vain: En effet où est le Chrétien, qui considérant attentivement les quatre *Evangelies*, les *Actes*, les quatorze *Epitres de S. Paul*, les deux de *S. Pierre*, les trois de *S. Jean* avec son *Apocalypse*, celle de *S. Jaques* & celle de *S. Jude*, ne reconnoisse en sa conscience qu'il n'est pas possible, selon la *doctrine* du Seigneur, qu'un homme n'obtînt le salut, s'il croyoit toutes les choses qui y sont enseignées, & vivoit dans la sanctification qui nous y est prescrite? s'il en étoit autrement, il n'y auroit rien de plus incertain que la foi Chrétienne; chacun y pourroit ajouter à son plaisir; Car quel autre vrai & solide enseignement avons-nous de la *doctrine Apostolique*? Qui ne fait combien les Traditions sont douteuses & obscures? Combien les Livres des  
Anciens

\* *Jean 20. 31.*

Anciens sont imparfaits & incertains ? de combien de contradictions ils sont pleins, & à quelles corruptions & altérations ils ont été sujets ? Puis donc que nous ne devons tenir pour article de la Religion Chrétienne, que les choses que nous sommes assurés avoir été reçues & prêchées par les Apôtres de Jesus-Christ ; Et puis que d'autre part nous ne pouvons être dûement & valablement assurez qu'ils aient crû & prêché quelques autres dogmes, que ceux que nous lisons dans le *Nouveau Testament*, il faut de nécessité conclurre que toute la Religion Chrétienne est dans les *livres du Nouveau Testament*.

Aussi est-il clair que ceux qui ont voulu ajouter quelque chose de leur cru à la prédication Apostolique, ont toujours accusé *l'Ecriture* d'imperfection ; comme ces Anciens hérétiques contre qui écrivoit \* *Saint Irénée*, qui prétendoient, à ce qu'il dit, que la vérité n'avoit pas été donnée par écrit, mais de vive voix, & que ceux qui ignorent la tradition ne sauroient trouver la vérité par les *Ecritures* ; Et il est clair que c'est un semblable intérêt qui fait aujourd'hui tenir un même langage à ceux de *Rome* ; Ils ne dé-

\* *Iren. l. 2. c. 3.*

crient ces *saints livres* de Dieu , que pour mettre à couvert leur *Transubstantiation*, leur *sacrifice de la Messe*, l'*adoration de leur hostie*, la *puissance de leur Pape*, l'*invocation des Saints*, la *Veneration des Images* & autres semblables articles qui ne se trouvent en aucun lieu, ni du *Vieux* ni du *Nouveau Testament*.

Or toutes les choses que nous leur contestons , c'est-à-dire , les principales de leur Religion , étans de cette nature , ils font de grands efforts , pour montrer cette prétenduë insuffisance de l'Écriture; Mais il est aisé de les rendre inutiles , si vous considerez les distinctions suivantes. *Premièrement* que des choses de la Religion, les unes regardent la *créance* ou la *Doctrine*, les autres la *police* de l'Eglise. Les *premières* sont universelles & uniformes ; les *autres* dépendent de diverses circonstances des lieux & des tems. L'Écriture nous prescrit les *premières* , mais elle ne particularize pas les *secondes* , ce qui seroit infini , se contentant de nous en donner certaines règles générales , comme celle-ci , \* *Que toutes choses se fassent honêtement & par ordre , & pour l'édification*.

D'où

\* 1. Cor. 14.

D'où paroît combien est injuste le procédé de ceux qui veulent qu'on leur alégué des passages de l'Écriture , qui ordonnent expressément de faire le *prêche* aux jours que nous le faisons, de célébrer la *Cène* ou le *Batême* à l'heure que nous le pratiquons; puisque tout cela regarde simplement la police, & non les dogmes de l'Église. *Secondement* les Articles de la *Doctrine* sont, ou *affirmatifs* qui posent ce que croit l'Église, comme , qu'il y a un Dieu , que Jésus-Christ est le Médiateur , que sa mort est un sacrifice Expiatoire de nos pechez , que le Batême & la Cène sont des Sacremens; ou *négatifs* , qui rejettent ce qui n'étant pas véritable , est néanmoins soutenu par ceux qui errent ; comme quand nous disons que *l'hostie* de l'Église Romaine n'est pas Dieu , ni les *Saints* nos Mediateurs , ni la *Messe* un sacrifice, ni le *Mariage* un Sacrement. Pour prouver la vérité de ces articles par l'Écriture , il suffit de montrer qu'elle pose les *premiers* & qu'elle ne pose pas les *derniers*, d'où paroît combien ceux-là sont ridicules , qui nous demandent des passages où l'Écriture dise en autant de mots ; Il n'y a point de *Purgatoire* , il ne faut pas adorer *l'hostie*. C'est à eux à nous

montrer le *Purgatoire* & l'*adoration de l'hostie* dans l'Écriture.

Quant à nous qui ne les croyons pas , il nous suffit de voir que ni l'une ni l'autre de ces choses n'y paroît nulle part. *En troisième lieu*, remarqués que les vérités affirmatives de la Religion sont ou absolument nécessaires, ou seulement utiles à salut; car il n'y a point de vérité dont la créance ne soit bonne; Il y en a dont elle n'est pas nécessaire. Quand nous disons que l'Écriture contient toutes les doctrines de la Religion, nous parlons des *premières* seulement, & non aussi des *secondes*.

D'où paroît combien est inutile l'objection de ceux qui alléguent que l'on ne sauroit prouver par l'Écriture, ni l'institution du *Dimanche*, ni le *Batême des petits enfans*, ni la *procession du Saint Esprit, du Père & du Fils*, ni la *validité du Batême des hérétiques*; car quand mêmes ces choses ne se pourroient établir par l'Écriture (ce qui est tres-faux) il est toujours évident que cela n'induiroit point l'insuffisance de l'Écriture, puisque ces articles ne sont pas absolument nécessaires au salut; c'est-à-dire, tels qu'un homme qui sera bon Chrétien en tout le reste, soit exclus du salut, pour en avoir ou ignoré

ou

ou combattu quelcun ; étant évident que Saint *Cyprien* n'a pas laissé d'être sauvé, bien qu'il soutînt & défendit constamment la nullité du *Batême des herétiques*. Mais l'objection de ces choses est encore impertinente , en ce qu'elle suppose que l'on ne peut les prouver par l'Écriture , au lieu que les *Pères* & les *Docteurs* de Rome-même , & tous nos *Théologiens* les y fondent clairement ; seulement faut-il remarquer *ex quatrième lieu* , qu'une chose est dans l'Écriture en deux façons, ou *expressément* & en autant de termes, comme, que *Iesus-Christ est Fils de Dieu*, qu'il est mort , qu'il est ressuscité, qu'il est monté aux Cieux ; ou *en vertu & puissance seulement*, quand la chose d'où elle suit clairement & nécessairement y est posée, bien qu'elle n'y soit pas exprimée en autant de mots ; comme encore que l'Écriture ne dise nulle part , que la *France* ou l'*Amerique*, ont été créées de Dieu, néanmoins il est clair qu'elle le pose, disant que la terre dont la *France* & l'*Amerique* font partie a été créée de Dieu ; d'où vous pouvez juger la foiblesse de ceux qui pour montrer l'insuffisance de l'Écriture, alléguent qu'elle n'enseigne point que le *Fils* est de même essence que le *Père*, comme si ce n'étoit pas enseigner

enseigner cela que de poser, comme elle fait, que *Jesus-Christ* est Dieu, Eternel, Créateur du Ciel & de la Terre ; & ceux encore qui se plaignent de n'y point lire le mot de *Trinité* ; comme si tous les passages qui établissent la Divinité du *Père*, du *Fils* & du *S. Esprit*, & l'unité de cette *Divinité* ne soient pas aussi la *Trinité*.

*En cinquième lieu*, les veritez necessaires dans la Religion sont, ou telles qu'elles ne se pourroient savoir, sans une nouvelle Révélation de Dieu, comme le *mystère de la Trinité*, *l'Institution du Batême* & de *l'Eucharistie*, ou telles qu'elles se peuvent apprendre par quelque dispensation précédente. L'Écriture propose les *premières* à ceux à qui elles s'adresse, mais il n'est pas besoin qu'elle exprime les *secondes*. Elle peut se contenter de les présupposer ; D'où vous voyez la vanité de ceux, qui pour montrer l'insuffisance des Livres de *Moïse* alléguent qu'ils n'enseignent nulle part *l'immortalité de l'ame humaine*. Nôtre Seigneur *Jesus-Christ* montre expressément le contraire dans sa dispute avec les Sadduciens ; Mais quand *Moïse* n'auroit rien dit de cette verité, qui ne voit que son Livre n'a pas laissé d'être parfait, puisque ceux à qui il s'adresse savoient  
cette

cette vérité d'ailleurs, par la lumière de la nature & le consentement de tous les hommes ?

*Enfin*, il faut se souvenir que la vérité n'a pas tellement été écrite qu'elle ne doive aussi être prêchée de vive voix, elle nous a été donnée en l'une & en l'autre façon; d'où paroît que c'est sans raison que l'on fait bouclier de ce que dit l'Apôtre \* de *ses enseignemens soit par parole, soit par Epître*. Nous confessons qu'il a semé l'Évangile avec la langue & avec la plume; seulement disons-nous qu'il n'y a aucune de ces vérités qu'il prêchoit, nécessaires au salut & non manifestées auparavant aux hommes, qui ne se trouve dans l'Écriture du *Nouveau Testament*, telle que nous l'avons aujourd'hui, ou qui ne s'en tire par une claire & nécessaire conséquence. Mais au reste nous n'attachons nullement les hommes à cette lettre écrite, comme on nous en accuse.

Nous avoüons que la *Parole de Dieu* sauve les hommes, non entant qu'*écrite* ou entant que *prononcée de vive voix*, mais entant que *crüe*, soit que la langue d'un homme, ou le papier d'un Apôtre vous l'ait présentée, pourvû que vous l'ayez reçüe avec foi,

\* 2. *Theff.* 2. 15.

foi, elle vous conduira au Royaume celeste. Pour croire il n'est pas necessaire de savoir lire ; L'Evangile entre aussi-bien dans nos ames par l'oreille que par les yeux. L'Ecriture ne fait nul préjudice à la *Prédication* ; Elle l'assure & est comme la haye & le rempart de l'Eglise qui conserve l'intégrité de sa doctrine, contre l'audace & la curiosité des hommes.

Quant à vos *Traditions*, ô Adversaires, je ne sai d'où elles viennent, & je soupçonne fort que ce canal par où elle est coulée jusques à vous, ne se soit ouvert quelque part, & n'ait reçu des impuretez dans cette eau celeste qu'il nous apportoit ; Ce qui est constant, c'est qu'elles ne paroissent point dans les sources. Je tire cet avantage de la dévotion que j'ai pour les *Ecritures*, que je suis assuré de ne rien croire ni enseigner, qui ne soit Apostolique & Divin, puisque je l'ai puisé dans des *Livres* dont toute la Chrétienté ancienne & moderne adore la Divinité. Supposons que les articles que vous y ajoutez ne soient pas contraires comme ils sont, ni aux maximes de l'*Ecriture*, ni à la créance de la plus grand' part de l'Eglise ; Supposons mêmes en vôtre faveur, qu'ils soient veritables ; Toujours n'est-il pas

pas croyable que Dieu, qui est la bonté & la douceur-même me tourne à crime de n'avoir osé croire ce que son *Ecriture* ne dit point.

Tout le péril est de vôtre côté, qui croyez, qui adorez, qui invoquez, & qui sacrifiez sans commandement. Pour moi qui me tiens religieusement aux ordres du Maître, qui n'embrasse que l'autel que ses *Livres* me recommandent, qui n'adore que le Christ, qu'ils me montrent dans les Cieux, & qui invoque le seul *Avocat* auquel ils m'adressent, je suis en toute sûreté, & ne puis comprendre que mon Christianisme doive être taxé d'imperfection, sous ombre qu'il se contente de *Christ*, des *Ecritures*, des *Sacremens*, des *Disciplines*, & des *Couronnes* du Seigneur.

Mais les Docteurs de l'Eglise Romaine font encore un *second* outrage à l'*Ecriture*, l'accusans d'obscurité; Outre ce qu'ils veulent qu'elle ne dit pas tous les secrets de la foi, ils prétendent qu'en cette partie qu'elle en explique, elle le fait inutilement pour nous, les voiles & les nuages dont elle se couvre rendans ses expressions semblables à son silence; Et il semble à les entendre, parler, que Dieu ait fait dans ce Livre côme

*Aristote*

*Aristote* en sa *Philosophie*, qu'il ne l'ait publié que pour n'être pas entendu, puisque selon eux, ce Livre nous tait une bonne partie de la Religion; Puisqu'il s'explique mal de l'autre, en sorte qu'il n'y est pas intelligible; puis même que, selon quelques-uns, il donne du scandale aux petits, & fournit des armes aux hérétiques, pourquoi Dieu l'écrivoit-il? Pourquoi l'a-t-il si soigneusement conservé jusques à nous? Mais à Dieu ne plaise, *Mes Frères*, que nous ayons une si étrange opinion d'un Livre écrit par les Disciples de nôtre Maître, cela même qu'il en est l'Auteur, ne suffit-il pas pour montrer que les choses qu'il y traite y sont bien & clairement expliquées? Et cette jalousie de sa Providence à le conserver, n'est-ce pas une preuve assez évidente de l'intention qu'il a que nous le lisions & que nous en profitions? Mais qu'est-il besoin d'arguments, puisque l'Écriture que tous reconnoissent pour véritable, proteste elle-même qu'elle n'est pas obscure. \* *Ce Commandement-ici*, (dit-elle, parlant de toute la doctrine Moïsaïque) *que je te commande aujourd'hui, n'est point trop haut pour toi, & n'en est pas loin. Il n'est ni aux Cieux, ni au delà de*

\* Deut. 30. 11. 12. 13.

la mer, pour dire; *Qui nous l'aportera pour nous le faire ouïr, afin que nous le fassions ? Cette parole est fort près de toi en ta bouche, pour la faire ;* Et S. Paul dit la même chose de la Parole de la Foi à laquelle il applique ce passage de Moïse dans le 10. de l'Épître aux Romains, & ailleurs; <sup>a</sup> *que si l'Évangile est couvert, il est couvert à ceux dont le Dieu de ce siècle a aveuglé les entendemens.* Signe évident qu'il est ouvert & exposé aux sens des autres. Le Psalmiste chante <sup>b</sup> *que la Loi du Seigneur donne la Sagesse au simple, qu'elle est pure & fait que les yeux voyent ;* & ailleurs, *que* <sup>c</sup> *la Parole du Seigneur sert de lampe à son pié & de lumière pour son sentier ; que ses paroles éclairent dès l'entrée & rendent intelligens les plus simples.* Et S. Pierre dit que <sup>d</sup> *la Parole des Prophètes est comme une chandelle qui éclaire dans un lieu obscur.* Si les Livres des Prophètes sont des flambeaux, que sera-ce de ceux des Apôtres, beaucoup plus clairs & plus familiers ? Et si le Ministère de Moïse a eu cette gloire, combien plus la doit avoir celui de *Jésus-Christ* ? Aussi voyez-vous que l'Apôtre parle de l'Évangile comme d'une grande & éclatante lumière, comme d'un

*miroir*

<sup>a</sup> Rom. 10. 2. Cor. 4. 3. 4. <sup>b</sup> Ps. 19. 8. 9. <sup>c</sup> Ps. 119. 138.

<sup>d</sup> 2. Pier. 1. 19.

\* *miroir où nous contemplons la gloire du Seigneur à face découverte.*

Quand l'Écriture s'en tairoit, le sens & l'expérience le montrent évidemment; car quiconque lira ces divins livres, avec attention & respect; confessera que la Doctrine salutaire y est exposée avec une clarté, une facilité & une familiarité incomparable. Considérez les lieux où il traite des mœurs & des devoirs de l'homme fidèle, ceux où il expose les mystères de la foi, à peine y a-t-il femme si simple, ou enfant si idiot, qui ne les puisse entendre; Je confesse que les prédictions dont l'Écriture est parsemée sont obscures; sur-tout avant qu'elles aient été déchiffrées par l'événement qui en est le vrai interprète; D'où vient que *l'Eunuque de Candace* ne comprenoit point la prophétie de la mort de Christ, que l'événement a tellement éclairée, que les moindres Chrétiens l'entendent aujourd'hui.

J'avoué encore que mêmes dans les matières de la foi & des mœurs il se rencontre quelquefois de l'obscurité. Mais comme ces taches que l'on remarque dans le corps de la *Lune* & en celui du *Soleil*-même n'empêchent

\* 2. Cor. 3. 18. & 4. vers. 46.

pêchent pas que ces Planètes ne soient tres-claires & tres-lumineuses; & comme leur Créateur les appelle les Luminaires du monde; Aussi-peu devons-nous taxer l'Écriture d'obscurité ou lui ôter la gloire qu'elle se donne elle-même d'être le flambeau & le luminaire de l'Eglise, sous prétexte de quelques difficultez qui s'y rencontrent quelquefois. Le Saint Esprit les y a semées tout exprés, pour mortifier la vanité des uns & pour exercer l'industrie des autres, pour nous guerir tous de ce sot dégoût que nous avons ordinairement, pour ce qui est trop ouvert & trop facile; cependant il est constant que les choses nécessaires y sont toutes clairement exposées.

Et comme dans la nature les choses dont nôtre vie ne se peut passer, comme l'air, l'eau, les bleds & les plantes se rencontrent par-tout exposées au sens & à la main de tous les hommes; Et celles au contraire qui ne servent qu'à l'ornement & à la pompe, comme les perles & les joyaux sont plus rares & cachés le plus souvent en des lieux d'où elles ne se tirent qu'avec peine, ainsi l'Écriture, l'autre Ouvrage de Dieu, nous présente par-tout les veritez dont l'on ne se peut passer; elle a renfermé les autres

dont la nécessité est moindre sous des expressions obscures, comme sous des mines, s'il faut de l'industrie & des dons particuliers pour avoir ces dernières, il n'y a personne qui ne puisse jouir des premières.

Enfin nous confessons aussi qu'encore que la manière de traiter dont use l'Écriture, soit aisée & populaire, & accommodée à la capacité des plus grossiers, néanmoins les choses qu'elle traite sont grandes & difficiles, les unes en elles-mêmes, pour la sublimité de leur nature, les autres à notre égard, pour la grossiereté de nos sens & la malice de nos cœurs. Mais comme une *fontaine*, pour être profonde ne laisse pas d'être claire, l'*Écriture*, pour être remplie de grands mystères, n'est pourtant pas obscure; C'est ainsi qu'il faut prendre ce que dit *Saint Pierre*, qu'entre les Points dont parle *Saint Paul* dans ces Epîtres, \* *ily a des choses difficiles à entendre que les Ignorans & mal assurez tordent, comme aussi les autres Écritures, à leur propre perdition.* Ces gens-là n'abusent pas moins de la vive voix des *Prédicateurs* que des *Ecrits des Apôtres*.

Mais comme il ne s'en suit pas que le Soleil soit obscur de ce qu'un œil malade n'en peut

\* 2. Pier. 3. 16.

peut jouir ; aussi peu s'enfuit-il que les Epîtres de *Saint Paul* ou les autres parties de l'Écriture soient obscures de ce que les aveugles & les mal assurez ne peuvent voir la pureté de leur lumière. C'est là même qu'il faut rapporter les prières que le *Psalmist*e fait si souvent à Dieu , \* *qu'il lui enseigne sa loi & lui fasse conoitre sa Parole*. Il demande le secours de l'Esprit celeste contre le défaut de son entendement , & non contre l'obscurité de l'Écriture , aussi prie-t-il le Seigneur de lui ouvrir les yeux ; pour voir les merveilles de sa Loy ; mais il ne prie nulle part d'expliquer sa Loy en d'autres paroles plus claires ; que celles dont il s'est servi dans les livres de *Moïse* ; car quelque claire & lumineuse que soit l'Écriture Divine , il est pourtant certain que l'homme n'en voit ni n'en reconoit jamais les merveilles, s'il n'est illuminé interieurement par l'Esprit de Dieu ; de même qu'un aveugle ne peut voir la beauté du Soleil, quelque éclatante qu'elle soit. C'est pourquoi nôtre Catéchiste dit fort bien , qu'il n'est pas en nôtre puissance de recevoir cette Parole avec certitude de foy , ni de lui soumettre nos sens avec une sincère obeissance, ni de l'aimer d'affection,

\* Ps. 1. 9.

ni de l'avoir imprimée dans nos cœurs pour la suivre , si Dieu n'agit en nous par son Saint Esprit.

Je sçay bien que nos *Adversaires* s'en moquent , & nous taxent de poser un je ne sçay quel *Esprit particulier*. Mais ils me pardonneront , si je dis qu'il y a plus de profanation que de grace en cette raillerie ; car c'est la doctrine de *Saint Paul* & non la nôtre, que \* *l'homme animal ne comprend point les choses de Dieu ; qu'elles lui sont folie, & que nous avons reçu l'Esprit de Dieu pour conoitre les choses qu'il nous a données*. Or cet Esprit nous certifie , & la Divinité de *l'Ecriture*, & la verité de ses enseignemens , non en nous le disant à l'oreille, comme lors qu'un témoin dépose qu'une chose est , mais bien en éclairant nos yeux , & nous faisant voir par ce moyen les merveilles de l'Evangile , que nous n'apercevions point auparavant. Il ne nous enseigne rien de nouveau , mais il ouvre nôtre oreille, afin que les enseignemens qu'il a déjà donnés en *l'Ecriture* , puissent entrer dans nos cœurs.

Ainsi vous voyez, *Mes Frères*, que la clarté que nous attribuons à *l'Ecriture* n'exclut, ni l'attention, ni la priere en la lisant ; Elle

en

\* 1. Cor. 11. 12. 14.

en exclut seulement cette sorte d'obscurité dont l'accuse l'Eglise Romaine, si universelle & si épaisse qu'il ne soit pas possible aux simples fidèles, ou aux Pasteurs particuliers, d'en pénétrer assurément le vrai sens, n'appartenant qu'au Pape ou au Concile par lui confirmé de nous le déterminer. D'où vient la défense qu'ils font au peuple, de lire la Sainte Bible, comme si c'étoit un livre dangereux, contre l'ordre de Dieu & la coutume de toute l'Eglise ; car le Seigneur commande <sup>a</sup> que sa loy soit lue solennellement devant tout le peuple d'Israël, hommes, femmes, petits enfans, & les étrangers mêlez au milieu d'eux, afin, dit-il, qu'ils entendent & apprennent & craignent l'Eternel. Il veut & ordonne que <sup>b</sup> le Roi, dès qu'il sera assis sur le Trône écrive une copie de la Loi dans un livre, & qu'il y lise tous les jours de sa vie, pour apprendre à craindre l'Eternel son Dieu. Il veut que chacun de son peuple ait perpétuellement sa Parole en son cœur & en sa bouche, qu'il la lit sur ses mains, qu'il l'écrive sur les pôtiaux de sa maison & en ses portes. Son Fils Jesus-Christ veut <sup>c</sup> que nous sondions les Ecritures ; & ses Apôtres adressent leurs Ecrits à des

u 3

<sup>a</sup> Deut. 31. 11. 12. 17. 18. <sup>b</sup> Deut. 6. 6. 7. 8. 9.

<sup>c</sup> Jean 5.

Eglises entières ; ils les conjurent <sup>a</sup> que leurs Epitres soient leuës à tous les Frères ; ils avertissent expressement <sup>b</sup> les jeunes gens & les enfans, que c'est à eux à qui ils écrivent. Selon cet ordre les Ecritures ont toujours été leuës en l'une & en l'autre Eglise. En la Judaïque solennellement <sup>c</sup> dans les synagogues, en l'assemblée de tout le peuple ; comme le témoigne S. Luc dans le livre des Actes ; & le Psalmiste mettoit entre les marques d'un homme de bien & vraiment heureux, de <sup>d</sup> méditer jour & nuit en la Loi de Dieu, & l'Eunuque élevé sous cette Discipline <sup>e</sup> lisoit la Bible dans son Carosse, s'en retournant en Ethiopie <sup>f</sup> Timothée avoit été élevé dès son enfance, en la conoissance de ces saintes lettres ; Et ceux de Berée sont louëz dans les Actes de ce § qu'ils conseroient tous les jours les Ecritures, pour savoir s'il étoit ainsi que Paul leur prêchoit.

Que si le premier peuple a été admis dans ce Sanctuaire de Dieu, combien plus le second qui a atteint l'âge d'homme parfait, & reçu tant d'avantages au dessus de l'autre ? Aussi est-il clair que cet ordre de cacher l'Ecriture au peuple est fort nouveau entre les

a 1. Cor. 1. 1. 2. 1. Theff. 5. 27. b 1. Jean 11. 13. 14. c Act. 13. 15. & 15. 21. d Ps. 1. 2. c Act. 8. f 2. Tim. 3. 15. g Act. 17. 11.

les Chrêtiens. Un seul *Chrysofome* nous le montre assez, qui exhorte ceux de son Troupeau à la lire continuellement, à l'avoir toujours dans leurs mains, qui refute tous les prétextes dont quelques-uns coloroient leur paresse, & traite ce sujet en plus de vingt ou trente endroits, si éloquemment & si ardemment, que vous diriez qu'il ait pris à tache de confondre l'abus de ceux de Rome.

Mais leur propre service ne confirmer-il pas la même chose? où l'on dit chaque jour diverses prières de l'Écriture; car dans les premiers siècles, que le *Langage Latin* étoit familier, & comme naturel à tout l'Occident, ces lectures étoient entendues du peuple. Après tout cela, de quel nom appellerons-nous l'entreprise de ceux qui foulans aux piez, & l'ordre de Dieu, & la coutume de son peuple, ont sans aucune autre raison que le seul intérêt de leurs erreurs, défendu aux fidèles de lire ou d'avoir seulement en leurs maisons l'Écriture Sainte; & dans les païs où ils sont Maitres, tiennent l'étude des *Livres divins*, pour une marque d'hérésie.

Dieu soit louié, *Mes Frères*, qui nous a délivrez de cette servitude. Employons nos

soins & nôtre diligence pour nous prévaloir de cette sainte liberté dont il nous a favorisez, soyons assidus à la lecture & méditation de ses *Ecritures*; Et pour les bien entendre ne nous contentons pas de les feuilleter dans nos maisons. Fréquentons soigneusement ces assemblées où elles nous sont expliquées; Car c'est l'un des principaux usages pour lesquels elles ont été instituées conjointement avec le saint Ministère, comme le déduit nôtre *Catechiste* en la seconde partie de ce *Dimanche*.

*Premièrement* donc que le Seigneur ait ordonné à ses fidèles de s'assembler pour l'exercice de la Religion, il est évident, & par la promesse qu'il leur fait de se trouver au milieu d'eux, toutes les fois qu'ils seront deux ou trois ensemble en son *Nom*, & par la pratique de ses *Apôtres* & des *Eglises* qu'ils dressèrent en divers lieux, & dont est faite mention dans le *livre des Actes*, & dans les *Epîtres de S. Paul*, & finalement par l'usage de tous les *Chrêtiens* du monde, qui l'ont toujours ainsi constamment observé & l'observent encore par-tout universellement.

Et parce qu'en toute assemblée il y doit nécessairement avoir un certain ordre, & quelques personnes qui en ayent la surintendance

tendance, nôtre Seigneur établit des *Ministres* pour gouverner cette sacrée *Société*, présider en ses *Assemblées*, & faire les autres fonctions de ces saintes charges. Cela est clair & reconnu de tout le monde; Car outre ses *Apôtres* qu'il posa 1°. comme le fondement de son Eglise, il envoya encore *septante Disciples*, & il montra évidemment qu'il entend que ses troupeaux soient ainsi gouvernez, quand il parle d'un certain *Tribunal* au milieu de ses fidèles, devant lequel doivent aller les plaintes des particuliers.

Et S. Paul nous apprend que Jesus-Christ étant monté dans les Cieux, \* il a donné les uns pour être *Apôtres*, les autres pour être *Prophètes*; les uns pour être *Evangelistes*, les autres *Pasteurs & Docteurs*, pour l'assemblage des *Saints*, pour l'œuvre du *Ministère*, pour l'édification du corps de *Christ*, jusques à ce que nous nous rencontrions tous en l'unité de la foi & de la conoissance du *Fils de Dieu*. Et souvent ailleurs il parle de ses charges, de leurs fonctions, des qualitez requises aux personnes de ceux qui en sont pourvûs, comme au 1. chapitre de l'Epitre à *Tite*, au 3. de la 1. à *Timothée*, au 12. de la 1. aux *Corinthiens*, au 12. de l'Epitre aux *Romains*, & ailleurs;

&

\* Ephes 4. 11. 12. 13.

& *S. Pierre* au 5. de sa première Catholique; Or la diversité de ces sacrez *Ministères* étoit grande, selon les divers usages & necessitez de l'Eglise. Les *uns* veillans sur les mœurs des troupeaux, les *autres* ayant le soin des pauvres; les *uns* s'appliquans à l'instruction des ignorans; les *autres* à la consolation des affligez; & les fonctions du principal *Ordre*, c'est-à-dire, de ceux que nous apellons *Ministres* ou *Pasteurs*, & que *S. Pierre* nomme *Prêtres* ou *Anciens*, & *S. Paul*, *Evêques*; Leurs fonctions, dis-je, sont aussi de diverses sortes; car ils sont établis pour lier & délier, remettre ou retenir les pechez aux hommes; pour censurer & reprendre, pour chasser les scandaleux de la Communion, & y rétablir les Pénitens, pour administrer les Sacremens, & pour prêcher & exposer l'*Evangile* à leurs Troupeaux; Et quant à cette partie de leur charge qui regarde la discipline, il en sera parlé en son lieu.

Nôtre *Catechiste* touche seulement en cet endroit le *Ministère* de la *Parole* qui leur a été confié. Ils sont donc obligez à prêcher soigneusement la doctrine de vie, à sacrifier l'*Evangile*, comme dit *S. Paul*, & à détailler fidèlement & droitement la *Parole* de Dieu. Qu'en la matière de leur *Prédication* il n'y ait

ait rien d'étranger, aucune doctrine fautive ou vaine, rien qui ne soit puisé de la vraie source, c'est-à-dire, de l'Écriture Sainte, qui ne soit propre à l'édification & consolation des ames. Qu'ils évitent mêmes les choses curieuses & trop subtiles, quelque véritables qu'elles soient d'ailleurs. Et quant à la *forme*, puisque leur *Prédication* ne tend qu'à l'instruction des hommes, qu'ils s'étudient à l'ordre, à la netteté, facilité & simplicité du langage, s'éloignans des curiositez & afféteries, cherchans l'amandement, & non les applaudissemens de leurs Auditeurs, & s'étudians à leur être utiles, plutôt qu'à leur plaire.

Tel est le devoir des *Pasteurs*; celui des brebis est de les ouïr avec assiduité, avec respect & attention, de recevoir leur *Parole*, comme celle de Jesus-Christ-même, puisqu'ils sont ses officiers, & qu'ils agissent en son Nom, de graver leurs enseignemens dans leur cœur, & d'y obeïr avec crainte & tremblement, selon ce qu'ordonne l'Apôtre aux fidèles Hébreux, <sup>a</sup> *Obéissez à vos conducteurs & vous y soumettez*, & la protestation du Seigneur, <sup>b</sup> *Qui vous écoute, il m'écoute, & qui vous rejette, me rejette.* Cet ordre

<sup>a</sup> Heb. 14. 17.    <sup>b</sup> Luc 10. 6.

ordre qui a été corrompu en diverses manières dans l'Eglise Romaine a été rétabli dans les nôtres, où le nom de *Pasteur* signifie, non des dignitez & des richesses mondaines, mais une charge penible & laborieuse.

Il est vray que nos *Adversaires*, pour vous dégouter de nôtre doctrine, vous disent que nous n'avons point de vocation. Ils auroient raison, si nous avions établi des *Charges* que Jesus-Christ ni les Apôtres n'eussent point ordonnées ; si nous présumions de faire ce qu'il n'auroit point commandé, comme ceux qui se nomment *sacrificateurs*, & se vantent de sacrifier, chaque jour, la victime expiatoire de nos pechez ; Et ceux qui prennent la qualité de souverains *Pontifes*, d'*Epoux* & de *Monarques de l'Eglise*, & qui se mêlent de disposer des Couronnes des Princes, & de commander aux *Conciles Universels*. Ce sont ceux-là qui n'ont point de vocation & à qui on peut demander, avec justice ; Qui vous a envoyés ? De quel Ciel êtes-vous tombés ? Quel Christ vous a établis ? Et où est-ce qu'il vous a ordonné de faire aucune de ces choses ? Pour nous, chacun fait que Jesus-Christ est l'Auteur des charges que nous prétendons ; la Parole  
que

que nous vous prêchons est la sienne , & l'ordre que nous y tenons est de son institution.

Or si la charge n'a pas bien & dûement été appliquée à nos personnes , s'il y a eu quelque défaut dans les formes , qui y ont été observées , c'est une autre question , & où vous n'avez nul intérêt. Ceux qui nous ont donné l'ordre , & nous qui l'avons reçu de leurs mains , aurons à en répondre à Dieu ; pour vous, il vous suffit que la doctrine que vous entendez de nos bouches soit pure & vraiment Chrétienne ; car comme un bon & salutaire remède ne laisse pas de guerir le malade , encore que celui qui le lui a donné , n'ait pas ses degrés , & qu'au contraire le poison ne laisse pas de tuer, bien que celui qui l'ordonne soit passé Docteur dans toutes les formes ; Ainsi la vérité que nous prêchons ne laissera pas de vous sauver , quand mêmes nous n'aurions pas nos ordres ; ni l'erreur de ces *Messieurs* , de perdre ceux qui les croient , quand mêmes ils auroient leur vocation.

Vous n'avez donc , quant à vous , *Mes Frères*, d'autre intérêt que de considérer ce que nous vous enseignons, si c'est une vérité ou une erreur , la *Parole de Christ* , ou celle

celle de son ennemi. C'est à vos *Pasteurs* à justifier leur *vocation*, & certes il leur est aisé de le faire; Car qu'y peut-on trouver à redire? n'ont-ils pas été examinez dans l'Assemblée des serviteurs de Dieu? leurs mœurs cōsiderées? leur capacité éprouvée? n'ont-ils pas été agréés par les peuples qu'ils servent, & consacrés par *l'imposition des mains*, qui sont toutes les formes que requièrent, tant les *Ecritures* que les *Canons* de l'ancienne Eglise? Plût à Dieu que les *ordinations* eussent été faites dans l'Eglise Romaine avec autant de religion, de soin & de fidélité.

On nous reproche pour tout que l'imposition des mains a manqué à quelcun de nos *Ancêtres*. Mais *premièrement*, supposé & non accordé, qu'il y ait eu du manquement en *l'ordination* de quelcun d'eux, pourquoy me le tourne-t-on à crime? si cette rigueur a lieu, il ne se trouvera aucun *Prélat* en l'Eglise Romaine qui se puisse assurer d'avoir *vocation*, n'étant pas possible qu'entre tant de *Prédecesseurs* qu'ils content, il n'y en ait quelcun à *l'ordination* duquel l'on puisse reprocher quelque manquement, sur-tout puis qu'ils font dépendre tout ce droit du *siège Romain* sur lequel chacun fait assez par  
 quelles

quelles voyes & par quelles formes on élève les *Papes*, de puis plusieurs siècles en çà.

*Ensuite* je nie que l'ordre ait manqué à nos *Prédecesseurs*. Qui ne fait que c'étoient pour la plus-part des *Prêtres* ou *Evêques*, c'est-à-dire, des personnes ayans charge même dans la *Communion Romaine* ? Que s'il s'en est trouvé quelcun entr'eux à qui ce caractère manquât, le défaut a été réparé par la *confirmation* des autres qui lui ont donné la main d'association, & l'ont reconu pour *Frère*, comme nous savons que souvent les nullitez de l'ordination d'un *Prelat* ont été couvertes dans l'Eglise Ancienne par l'approbation & le consentement des autres *Prelats*.

*Enfin* il faut encore considérer que la *consécration* par la main d'un autre *Pasteur* est à la vérité nécessaire, dans les lieux & tems où l'on peut l'avoir, mais où cela ne se peut, la vocation ne laisse pas d'être légitime sans cela, pourvû que les autres parties s'y trouvent, c'est-à-dire, le désir & l'approbation du peuple, la capacité & le consentement de celui qui est apellé, comme par exemple, si un navire échoiié à la côte de quelque terre barbare, y avoit porté un  
grand

grand nombre de Chrétiens, qui n'eussent ni *Pasteurs*, ni moyen d'en faire venir d'ailleurs. Qui doute qu'en ce cas, s'il se trouvoit quelcun au milieu d'eux qui eût & les dons & l'affection, il ne pût en bonne conscience exercer la charge, y étant convié par les désirs & le consentement commun de tout le Troupeau? La nécessité excuse le défaut des formalitez, & où elle paroît, il faut tenir pour certain que c'est Dieu qui nous appelle.

Or la Chrétienté étoit réduite en une pareille nécessité du tems de nos *Pères*; supposé (ce qui n'est pourtant pas) que nul de ceux qui avoient *vocation* n'eût voulu travailler à la *prédication de la Parole*, c'est-à-dire, au salut des ames; Qui ne voit que cette raison obligeoit ceux des particuliers qui en avoient le don, de l'entreprendre plutôt que de laisser perir tant de personnes, manque de *pâturage*? Ainsi il paroît, *Mes Frères*, que toute cette contestation de la *vocation de vos Pasteurs* n'est qu'une vaine & déraisonnable chicanerie; Ecoutez-les donc, avec respect & obeïssance; car il faut soigneusement éviter l'excez de ceux de Rome qui tiennent leurs *Prelats* pour les *maîtres de leur foy*, leurs *juges* & leurs *seigneurs*,

& leur attribuent une autorité Divine; mais aussi se faut-il donner garde de l'orgueil de ceux qui dédaignent fièrement leurs *Pasteurs*, sans respecter en aucune façon le caractère de leur Charge. Regardez-les cōme les *Ministres* de Christ & les Dispensateurs de ses secrets, & adorans leur Seigneur & le vôtre, & fondans toute vôtre foi & religion sur sa Parole, honorez ceux qui vous la portent en son Nom & qui travaillent pour le salut de vos ames. *Amen.*



# S E R M O N

S U R   L A

## S E C T I O N   X L V I.

D U

### C A T E C H I S M E.

*Des Sacremens,*

**L**A Religion Chrétienne a deux principales Parties, l'une de l'acquisition du salut, & l'autre de son application, ou de la

manière dont Dieu nous met en possession du salut. En l'une & en l'autre reluit clairement, tant la bonté que la sagesse infinie du Seigneur; car pour la *premiere* il a très-abondamment pourvû à toutes les choses nécessaires pour nous acquérir le salut, ayant établi un *Mediateur*, qui par le sacrifice très-parfait qu'il a offert sur la croix, a mérité la remission de nos pechez, & anéanti la malediction de la Loi, & obtenu la paix, la joye & la bienheureuse immortalité dans le Royaume Celeste, comme cela vous a été amplement déduit dans l'exposition du *Symbole des Apôtres*; Et en tout cela l'on ne sauroit jamais assez admirer, ni la *bonté* de Dieu qui nous a tant aimez, que de nous vouloir préparer un tel bien à nous pecheurs & criminels, ni sa *sagesse* qui a sù executer sa bonne volonté, par des moyens si propres & si convenables.

Mais l'une & l'autre ne paroît pas moins en la voye qu'il a tenue pour nous mettre en possession de ce salut; car ce tresor nous étant inutile, si nous n'en avons la conoissance, & s'il ne nous est comme mis en main, Dieu pour cet effet, employe sa *Parole* & ses *Sacremens* où il nous révèle toute l'œuvre de son bon plaisir, & nous en pré-  
sen-

sente & nous en donne la jouissance par la foi. Vous avez entendu dans le dernier *Dimanche* quelle est la nature & la fin de la *Parole Divine*, nôtre Catechisme commence en celui-ci la doctrine des *Sacremens*; Et pour suivre son ordre, & expliquer ce que contient la *Section* que nous vous avons lûë, j'aurai à traiter, s'il plait au Seigneur, *premierement* du Nom des *Sacremens*, puis de leur nature & finalement de leur efficace, c'est à-dire, de leurs effets & de la manière dont ils les produisent.

Le mot de *Sacrement* est Latin d'origine, & signifioit anciennement parmi les *Paiens*, ou une certaine *somme* d'argent que déposoient les Parties qui étoient en procès, à condition que celui qui gagneroit sa cause, retireroit son argent, & que l'autre perdrait le sien, qui demeureroit confisqué pour le public; ou le *serment* que le soldat prêtoit à son Capitaine. Depuis, les Docteurs de l'Eglise Chrétienne ont pris le mot de *Sacrement* en une tout-autre manière; *premierement* en général, pour une chose sacrée quelle qu'elle soit; secrète de sa nature & cachée à nos sens; en la même signification que les *Grecs* employent le mot de *mystère*, que l'ancien *Interprète Latin* traduit ordinairement

ment par celui de *Sacrement*, comme au premier chapitre de l'Épître aux *Ephésiens*, où l'Apôtre dit <sup>a</sup> que Dieu nous a donné à connoître le secret de sa volonté; Cet Interprète a traduit, le *Sacrement de sa volonté*; & ailleurs où S. Paul dit que <sup>b</sup> sans contredit le secret de piété est grand; Le même a traduit le *Sacrement de la piété*; Et les Anciens Pères Latins en usent fort souvent en ce sens, apellans *Sacremens l'Incarnation du Fils de Dieu*, & les autres articles de la foi Chrétienne élevez au dessus de la lumière naturelle de l'homme.

Mais dans les siècles suivans l'usage de ce mot a été peu à peu resserré & approprié à signifier seulement les signes ou les seaux que Dieu a instituez, dans la Religion, pour y représenter & communiquer à ses fidèles les graces nécessaires à leur salut. C'est ainsi qu'on le prend aujourdui dans l'Eglise, & que nous entendons en traiter dans cette action. Car bien que le mot de *Sacrement* ne se rencontre point dans l'Écriture Sainte, en cette signification, néanmoins c'est assez que la chose-même s'y trouve, n'étant pas raisonnable de contester des noms quand on est d'accord des choses;

süt-

<sup>a</sup> *Ephes. 1. 9.*    <sup>b</sup> *1. Tim. 3.*

sur-tout puisque celui-ci est commode & utile, pour distinguer brièvement & facilement cette sorte de choses d'avec les autres.

C'est en la même sorte & pour les mêmes raisons, que l'on a aussi reçu dans l'usage de l'Eglise les mots de *Trinité*, de *Consubstantiel*, & d'*Incarnation*, parce qu'encore que l'Ecriture ne s'en soit jamais servie, néanmoins ils déclarent proprement & brièvement les choses qu'elle a posées & enseignées; Laissans donc le long procez que nous font ici nos *Adversaires*, qui n'est fondé que sur leur passion, & non sur aucune raison juste & valable, & recevans ce mot de bonne foi, considérons plutôt la nature & la force de la chose-même qu'il signifie dans le public & commun usage des Chrétiens.

*Premièrement* il est constant & confessé par tous les Chrétiens, & clair par l'induction de la chose-même, que tout *Sacrement* est une chose sensible de sa nature, c'est-à-dire, telle qu'elle touche & frappe nos sens, & peut être reconuë, ou par nôtre vûë, ou par nôtre attouchement, ou par quelque autre de nos sens. A la vérité nos *Adversaires* confessent qu'il suffit qu'elle puisse être ouïe & discernée & reconuë par l'oreille;

Mais ce n'est que le préjugé de leur erreur qui les a obligez de les soutenir; car voulans, contre toute raison, & sans aucune autorité de l'Écriture, comme cela se verra en son lieu, que la *Penitence* soit un *Sacrement*, & ne trouvant rien de sensible en la matière où ils la font consister, que la seule parole, qui n'est sensible qu'à l'ouïe, ils ont été contraints, pour retenir cette erreur, de poser qu'il suffit que le *Sacrement* soit une chose qui se puisse ouïr.

Mais si l'on considère les *Sacrements* hors de ce préjugé, tels qu'ils nous sont representez en l'Écriture, l'on trouvera que chacun d'eux est une chose visible qui se voit & se touche, comme il paroît par *l'agneau* & la *circoncision* de l'ancienne Loi, par *l'eau* du *Batême* & le *pain* & le *vin* de la Cène de la nouvelle Alliance, toutes choses visibles & palpables. Soit donc conclu que le *Sacrement* est une chose sensible, en telle sorte qu'elle est particulièrement visible & qu'elle est ensuite diversement appliquée à nos autres sens, comme au goût, dans l'ancien Sacrement, de *l'agneau* & dans le nouveau, du *pain* & du *vin*, ou à l'*attouchement*, comme en celui de la *circoncision* autrefois, & en celui du *Batême* maintenant.

*Secondement* c'est aussi un Point dont tous sont d'accord, que cette chose sensible, dont le *Sacrement* est composé, est un *signe*; L'on appelle *signe* une chose, qui outre l'espèce & l'image qu'elle presente à nos sens, nous en fait venir un autre dans l'esprit; car des choses sensibles, les *unes* sont telles, qu'outre ce qu'elles sont, elles signifient encore quelque autre chose; les *autres* sont seulement pour elles-mêmes, & non pour signifier aucune autre chose. Les *premières* s'appellent *signes*, & les signes sont encore de *deux* sortes; Les *uns* naturels qui ont d'eux-mêmes & de leur propre nature la force de signifier, ainsi que la fumée est signe du feu, les *larmes*, de la douleur, & la *rougeur du Ciel*, lorsque le Soleil se couche, signifie en la même manière, qu'il fera beau tems le lendemain; & les nuées amassées & épaissies par le vent du midi, qu'il y aura de la pluye, & autres semblables; qui nous font conoitre, ou les causes d'où elles procedent, ou les effets qu'elles produisent, par la seule liaison naturelle qu'elles ont ensemble, & non par aucune institution; & c'est là que se raportent tous les signes des maladies dans la medecine, des saisons en l'Agriculture & de la constitution du tems en la navigation.

Mais il y a aussi une autre espèce de signes qui ont la force de signifier, non de leur *nature*-même, mais par *institution* ou *ordonnance*, comme les *paroles*, étant évident que c'est l'usage & l'institution qui fait qu'elles signifient une chose plutôt qu'une autre, & non leur nature, comme les *livrées*, les *marques* des dignités civiles & Ecclesiastiques, & une infinité d'autres semblables, qui sont en usage dans la vie humaine; & c'est ici qu'appartient *L'arc-en-Ciel*, entant qu'il signifie que jamais il n'y aura de déluge sur la terre; car c'est, non sa propre nature, mais l'ordre & la volonté de Dieu qui lui a donné la propriété de cette signification.

Tous confessent donc *en troisième lieu* que le *sacrement* est un signe de cette seconde sorte, non de *nature*, mais *d'institution*, n n é mais *fait & ordonné*, *volontaire* & non *nécessaire*; car les signes *naturels* signifient toujours & en tout tems, comme la *fumée* signifie toujours du feu, en quelque lieu & à quelque heure que vous la voiez, & *l'aurore*, ou le point du jour, montre toujours constamment, que le lever du Soleil est proche; mais ni l'eau ni le pain & le vin ne signifient pas toujours, ni à tous, ou la  
 grace

grace du Saint Esprit , ou le corps & le sang du Seigneur , mais aux fidèles seulement , lors qu'ils sont administrez & consacrés selon l'ordre de Jesus-Christ.

De plus les signes de cette seconde sorte étans institués ou de Dieu , ou des hommes , tous sont d'accord que le *sacrement* doit avoir été institué de Dieu , & non par les hommes ; Et la raison en est claire ; car puisque Dieu est seul l'Auteur de la vraie Religion , & qu'il n'y a point d'autre puissance que la sienne , capable de l'autorizer , il est évident qu'il n'y a que lui seul qui puisse établir les *sacremens* qui font une partie considerable de la Religion ; d'autant plus qu'il n'y a que lui qui puisse les accompagner de la vertu necessaire , pour produire en nous l'effet auquel ils sont destinez , comme nous l'entendrons ci-après.

Soit donc conclu en *quatrième lieu* que tout *sacrement* est un *signe* institué de Dieu. D'où s'ensuit en *cinquième lieu* qu'en tout *sacrement* il y a deux choses à considerer , la *chose* qui signifie & l'*institution* Divine , qui lui donne la force & la vertu de signifier ; c'est ce que l'on appelle entre les Chrétiens la *Parole* & l'*Element* , la *Parole* , c'est-à-dire , l'ordonnance de Dieu que telle chose au-  
roit

roit en la Religion l'usage d'une certaine signification ; *l'Element* , c'est-à-dire , la *chose-même* corporelle & materielle que Dieu a employée à cette fin , comme *l'eau* dans le *Batême*, le *pain & le vin* dans la *Cène*; d'où paroît que *l'Element* n'est *Sacrement*, que lors qu'on y ajoute la *Parole* , c'est-à-dire , lors qu'il est pris & consacré de la façon que Dieu l'a ordonné ; *l'eau*, quand le Ministre en arrose la personne batizée au nom du *Père*, du *Fils*, & du *S. Esprit*, le *pain & le vin* quand le Pasteur les distribue , & que le fidèle les reçoit pour célébrer la mémoire de la mort & passion du Seigneur , & communier à son Corps & à son Sang.

Or puisque le signe a son raport à la chose qu'il signifie ; il faut poser *en sixième lieu* ce que tous les Chrétiens avouent, qu'en tout *Sacrement* il y a deux choses comme opposées l'une à l'autre ; *l'une* qui se voit, *l'autre* qui s'entend , comme dans le *Batême*, *l'eau* qui se touche du corps & la *grace de Dieu* qui se conoit & qui est reçue par l'ame ; dans la *Cène* le *pain & le vin* que nous prenons de la bouche , le *corps & le sang du Seigneur* qui ne se voient & ne se touchent que du cœur. Mais ce raport des signes aux choses qu'ils signifient est encore  
de

de deux sortes ; l'un n'a point d'autre fondement que la seule ordonnance de celui qui l'a établi, comme si vous me demandés, pourquoi l'*arc-en Ciel* signifie qu'il n'y aura jamais de déluge, je ne puis vous répondre autre chose, sinon que Dieu l'a ainsi établi, ne paroissant dans ce sujet aucune qualité ni propriété qui puisse avoir quelque rapport avec une telle signification. En d'autres signes, outre l'ordre & la volonté de celui qui les a établis, il se trouve encore dans leur substance certaines marques & conditions qui ont du rapport & de l'analogie à ce qu'ils signifient ; & tels sont les portraits & les médailles des hommes. Les peintures & figures des plantes & des animaux.

Les sacrements sont de la seconde sorte ; car bien, que la seule ordonnance de Dieu pût suffire à nous obliger de les rapporter aux choses, à la signification desquelles il les a destinés, Néanmoins, pour nôtre commodité ; il a de plus choisi, selon son infinie sagesse, pour la matière & l'élément de chaque sacrement, des signes qui dans leur nature sensible, ont de certaines qualitez & conditions, proportionnées & analogiques aux sujets spirituels auxquels elles se rapportent, comme par exemple,

los

les qualitez sensibles de *l'eau* que nous employons dans le *Batême*, répondent excellemment aux conditions spirituelles de la *grace* qu'elles y signifient; & celles du *pain* & du *vin* dans la *Céne*, à la nature du *corps* & du *sang* de *Christ* qu'ils nous y représentent; & cela est si véritable dans tous les *sacremens* instituez de *Dieu*, que *Saint Augustin* en a fait une règle generale suivie par tous les *Chrêtiens* anciens & modernes.

\* *Que si les sacremens n'avoient quelque ressemblance des choses dont ils sont sacremens, ils ne seroient pas même sacremens.*

C'est donc ce qu'il faut poser en *septième lieu*; & ensuite, après le *signe* & le *rapport* qu'il a, considerer en *huitième lieu* quelle est cette *chose signifiée* à laquelle il se rapporte. Tous confessent que c'est une chose sacrée, spirituelle & mystique; comme par exemple la *Circoncision* signifioit anciennement le *retranchement* des convoitises charnelles, & le *renouvellement* de l'homme interieur. Le *Batême* aujourd'hui représente le *lavage* de nos pechez & la *sanctification*; le *pain* & le *vin* de la *Céne*, *Christ* mort & crucifié pour nous, & la *nourriture* spirituelle que nous avons en lui.

D'où

\* *Aug. Ep. 23.*

D'où il paroît que l'on peut adinettre & dire en un bon & véritable sens ce que posent nos *Adversaires* de Rome, que les *Sacremens de la Nouvelle Alliance* signifient, & la *mort* de *Jesus-Christ*, qui est une grace passée, & nôtre *Iustification* qui en est une présente, & finalement la *vie éternelle* qui en est une à venir; Car encore que directement & immédiatement les *Sacremens* ne signifient pas toutes ces choses en la même manière, ils s'y raportent néanmoins au fonds.

Mais il faut remarquer en 9<sup>e</sup> lieu qu'il y a une grande diversité dans la *nature des signes*, les *uns* représentent simplement la chose qu'ils signifient, comme le *portrait* d'un homme dans la boutique d'un Peintre; les *autres* la certifient & en sont comme des gages & des ôtages, telle est la *bague* qu'un homme donne à son Epouse; le *fil d'écarlate* que les Espions donnèrent à *Raab* pour le pendre à la fenêtre, & tous les autres gages & arres, qui outre que ce sont des signes des conventions & contracts que font les hommes, en sont de plus des confirmations & des obligations.

Nous disons donc que les *Sacremens* sont des signes de cette *seconde* sorte qu'ils ne signifient pas simplement la grace de Dieu; mais

mais encore la sèlent & la confirment à ceux qui les reçoivent avec foi. *Enfin* nous ajoutons, qu'outre l'externe fantification qu'ils nous donnent, entant que ce sont des marques & des livrées du Christianisme, ils sont aussi les instrumens dont le S. Esprit se sert pour nous fantifier réellement & intérieurement, & qu'en ce sens nous ne faisons pas difficulté d'admettre ce que disent les Docteurs de l'Eglise Rom. que ce sont des *Instrumens* par lesquels Dieu nous justifie.

De ce que nous avons dit ci-dessus il paroit assez clairement, ce me semble, quelle est la nature d'un *Sacrement*, qui consiste, comme vous voyez, en dix qualitez ou conditions; 1°. c'est une *chose visible & matérielle*, 2°. il signifie quelque chose. 3°. il la signifie, non de sa nature, mais par l'institution. 4°. & cela par l'institution de Dieu & non par celle de l'homme; d'où s'ensuit en *cinquième lieu*, qu'il est composé de deux choses, la *parole & l'élément*, en *sixième lieu*, qu'il a un certain raport à la chose signifiée, & tel qu'outre l'ordonnance de Dieu, il est aussi fondé sur quelque proportion & analogie qui se trouve entre le signe & la chose signifiée; en *huitième lieu*, que la chose qu'il signifie est sacrée & mystique, en *neuvième lieu*, qu'ou-

qu'outre qu'il la signifie, de plus il la sèle & la confirme, & 10. finalement la fait & la produit, comme cause, non principale, mais instrumentale seulement.

L'auteur de nôtre Catechisme a brièvement compris le tout dans la définition du *Sacrement* que vous avez entenduë de la bouche de l'enfant, disant, que c'est *un témoignage extérieur de la grace de Dieu, qui par un signe visible nous représente les choses spirituelles, afin d'imprimer plus fortement ses promesses dans nos cœurs, & nous en rendre plus certains.* Il n'y a pas une des dispensations ou œconomies de la Religion, où le Seigneur n'ait institué de tels Sacremens.

*Premièrement* en l'établissement de l'Alliance naturelle, avant la chute de l'homme, il avoit donné à Adam *l'arbre de vie* pour *Sacrement* de l'Immortalité, afin qu'en mangeant de ses fruits il s'exerçât & entretînt salutairement en la foi de la promesse; Depuis, l'homme ayant peché & enfreint cette Alliance par sa faute, le Seigneur dans le nouvel établissement de la Religion, qu'il fit, par sa grace, institua divers *Sacremens*, & entr'autres la *Circoncision* dont il rafraichit l'ordonnance sous la Loi Mosaique, & y ajouta *l'Agneau Paschal*, & enfin, sous

sous le Nouveau Testament il a, comme vous savez, établi le *Batême* & la *S. Cène*.

J'avouë que cette sorte d'Institution n'étoit pas purement & absolument nécessaire, en telle façon qu'il fût impossible que l'homme eût la grace & le salut sans elle, sur-tout sous le Nouveau Testament où la Religion est beaucoup plus spirituelle, plus épurée & déchargée de toutes sortes d'éléments & de cérémonies sensibles, qu'elle n'a jamais été; Mais cela-même que Dieu en a toujours constamment usé, nous montre assez qu'elle est tres-utile & nécessaire, en quelque sorte pour le bien-être & la commodité, si elle ne l'est absolument pour l'être. Et les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. *Premièrement* la condition de nôtre nature le requeroit ainsi, telle comme nous le voyons par expérience, que nôtre esprit ne s'élève à la conoissance & contemplation des choses spirituelles, que par le moyen des sensibles.

Puis donc que les graces salutaires que le Seigneur nous communique sont spirituelles, c'est avec beaucoup de raison que selon sa sagesse il nous les a représentées dans les *sacremens*, choses matérielles & sensibles; afin que par ce moyen nous élevions doucement

cement nos entendemens à la jouissance de son Esprit & de sa vie; car, comme dit tres-bien nôtre Catechiste après un *Ancien Père*, si nous étions d'une nature spirituelle comme les Anges, sans aucun mélange de corps, les biens de Dieu nous eussent été présentés tous nuds, sans aucuns voiles ni envelopes, comme à des Esprits capables de contempler Dieu & ses graces spirituellement; Maintenant nôtre ame étant unie avec un corps qui la couvre & l'enveloppe, il a été nécessaire que les choses divines nous fussent aussi proposées, couvertes & envelopées de signes.

*De plus* nôtre foiblesse naturelle est si grande, que nous ajoutons difficilement foi aux choses que l'on nous assure ou promet, si nous n'en avons d'autre appuy que la Parole, d'où est née cette coutume que vous voyez presque par-tout en la vie des hommes, d'assurer les promesses & les contracts qui s'y font, par quelques *signes & gages* sensibles, qui sêlent & consacrent, par manière de dire, la Parole qui y est intervenüe, & nous la rendent plus ferme & plus croyable. Le Seigneur donc s'acommode à nôtre foiblesse, selon son infinie bonté, a tres-utilement employé les *sacremens* dans

la Religion , pour nous être comme des gages par lesquels il nous engage sa foi, afin que nous n'ayons aucun prétexte de douter de la vérité de sa promesse , & que considerans qu'un si saint & si glorieux Seigneur n'auroit garde d'en user de la sorte; s'il n'avoit une ferme résolution d'accomplir ce qu'il nous fait esperer , nous embrassions sa Parole , c'est-à-dire , nôtre vie & félicité avec une entière foi & assurance ; à quoy il faut ajouter qu'il nous est tres-utile, que non seulement nos Esprits , mais aussi nos sens , soient exercés en la contemplation des choses divines , qu'ils en soient comme imbus & santifiez , & que nôtre corps, qui est l'ouvrage de la main de Dieu, & qui fera un jour participant de sa gloire, ait aussi l'honneur de toucher maintenant sa grace , autant que le permet la condition de sa nature, & que par ce moyen toutes les parties de nôtre être , la chair & l'ame, l'esprit & le corps , l'entendement & les sens fussent dédiées & consacrées à Dieu qui en est le vray & légitime Seigneur.

*De plus* , comme l'a tres-bien remarqué *Saint Augustin* , il n'est pas possible que les hommes se lient ensemble , pour ne faire qu'un seul corps , uni par une même Religion,

gion, que par le moyen de quelques signes visibles. Puis donc qu'il falloit que les Enfans de Dieu fissent à l'égard de la Religion une sainte société, & comme parle *Saint Pierre*, une fraternité, ou confrairie unie ensemble & séparée de toute autre, il a été pareillement nécessaire qu'ils eussent entr'eux de certains *sacremens* qui les discernent au dehors, de tous les autres hommes, & qui les lient au dedans les uns avec les autres, étant comme les merreaux, les marques, & les livrées de leur sainte communion. Mais depuis le peché cette sorte d'institution est particulièrement nécessaire; car nôtre mémoire étant devenuë si foible qu'elle oublie aisément les choses de Dieu, & nôtre ame si inconstante qu'elle retombe souvent dans les fautes dont elle avoit déjà reçu le pardon, les *sacremens* nous sont entièrement nécessaires pour nous rafraichir continuellement le souvenir, & de la bonté de Dieu, & de nôtre devoir, & pour nous rétablir & r'assurer, quand il nous est arrivé de l'offenser, ces *sacrés signes* nous servans comme de nouveaux gages de son amour & de sa foi, par lesquels il nous communique sa grâce & la vertu de son Christ, & les biens de son *Alliance*. Pour ne point

dire, la force qu'ont ces saintes Institutions, tant pour édifier nos prochains, par le témoignage que nous rendons en y participant de la foi, que nous ajoutons à la Parole de Dieu, que pour nous lier de plus en plus les uns avec les autres, en embrassant nôtre charité & dilection mutuelle, par la consideration de cette Communion mystique, que les *Sacremens* nous apprennent que nous avons tous ensemble en nôtre Seigneur. Ainsi vous voyez qu'il a été nécessaire que les *Sacremens* fussent instituez dans l'Eglise.

Quant au reste, puisque c'est de l'autorité du Seigneur qui *les* a instituez, que dépend tout leur être, il est évident que pour être *Sacremens* il faut qu'ils soient celebrez selon leur première institution ; Et parce qu'en les celebrant il se rencontre nécessairement *deux* personnes, *l'une* qui agit & *l'autre* qui reçoit, par exemple, *l'une* qui batize, *l'autre* qui est batizée, nous sommes tous d'accord, que pour célébrer un Sacrement légitimement, la personne qui agit doit être un homme appelé à cela & ayant charge ; C'est celui que l'on appelle le *Ministre*, parce qu'en cette fonction il est le Serviteur, & comme la main & l'instrument de Dieu.

D'où

D'où il s'ensuit que le *Sacrement* ne dépend nullement de ses qualitez ou conditions personnelles, mais de la seule volonté & autorité de Dieu, au Nom duquel il agit. Que le Ministre soit donc ou digne ou indigne, cela n'ôte ni n'ajoute rien à la dignité du *Sacrement*; Et celui, par exemple, qui est batizé par la main d'un hypocrite ou d'un ignorant, n'est pas moins batizé que celui qui l'est par la main du meilleur & du plus savant serviteur de Dieu, qui soit au monde. Comme entre les hommes, pourvû que l'on reconoisse dans une Lettre la main & le cachet de celui qui l'a écrite, il n'importe point quel est le Messager qui la donne, de même ici il nous suffit de reconoitre la main & le Seau de Dieu dans ses *Sacremens*, quel que soit au reste le *Pasteur* qui nous les administre.

D'où vous voyez combien étoit vaine & injuste la dispute qui troubla autrefois les Chrétiens du tems de *S. Cyprien*, ce saint homme & toutes les Eglises d'Afrique avec lui foutenans que le Batême administré par un Ministre hérétique est nul, & rebatisans ensuite ceux qui avoient reçu le Batême de la main & en la Communion des hérétiques. Mais bien que nos *Adversaires de Ro-*

me fassent profession d'être d'accord avec nous de cette vérité, si est-ce néanmoins qu'ils dogmatisent une erreur qui la renverse de fonds en comble; car l'un de leurs *Papes* nommé *Eugène* fit autrefois un décret par lequel il ordonne que le *Sacrement* est nul, si celui qui l'administre n'a intention de faire ce que fait l'Eglise, & depuis le *Concile de Trente* a pareillement canonisé cette doctrine, anathématisant expressément tout homme qui dira qu'aux *Ministres* celebrans & administrans les *Sacremens* n'est pas au moins requise l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

Je laisse leurs contestations sur ce Point, comment se doit entendre ce que fait l'Eglise, si c'est seulement de son action extérieure & matérielle telle qu'est au Batême arroser d'eau & proferer certaines paroles; ou si c'est aussi la créance qu'a l'Eglise de faire un *Sacrement*; & derechef, si la volonté & l'intention du *Ministre* de faire ce que fait l'Eglise, doit être telle formellement, ou s'il suffit que ce soit une intention envelopée, c'est-à-dire, comme ils s'en expliquent, contenuë dans une autre intention plus generale, & si l'intention requise est celle de la fin prochaine du *Sacrement*, ou de

de sa fin éloignée ; & encore, si cette intention-là doit être actuelle ou habituelle, ou moyenne entre les deux qu'ils appellent virtuelle ; car l'embarras où les jette l'erreur est tel qu'il les contraint de forger de nouveaux termes, pour tâcher à s'en démêler, qui la plûpart ne signifient rien, & ne sont que les vaines images des chimères & fantaisies de leur cerveau.

Mais laissons là, ou les jeux de leur subtilité, ou les perplexitez de leur esprit, fatales à tous ceux qui défendent le mensonge ; il est constant qu'ils sont tous d'accord, que si le *Ministre* a intention de faire le contraire de ce que fait l'Eglise, comme par exemple, de consacrer au Diable, au lieu qu'elle consacre à Dieu, ou de faire une action commune, au lieu qu'elle en fait une sacrée, ou s'il n'a pas au moins en quelque sorte, l'intention de faire ce qu'elle fait, le *Sacrement* administré par un tel est nul. Jugez un peu dans quel labyrinthe ils mettent les consciences de tous les Chrétiens ; car puisque nul ne peut être assuré de l'intention d'un autre, n'y ayant que Dieu seul qui voye les cœurs des hommes, & qui perce les voiles de la fraude & du déguisement dont l'hypocrite a accoutumé

de se couvrir, il est évident que par cette doctrine nul ne peut s'assurer parmi eux d'avoir reçu aucun de leurs *Sacremens*.

*Premièrement* ils ne peuvent avoir aucune certitude d'avoir jamais été batizez ; car comment savent-ils que le Prêtre duquel ils pensent avoir reçu le *Batême* ait eu intention de faire ce que fait l'Eglise ? Et cependant ils croient que nul ne peut être sauvé, sans avoir été batizé, & ils assujettissent les enfans morts sans *Batême* à la damnation éternelle. Combien horrible devroit être l'inquiétude de ces gens qui ne savent s'ils sont Chrétiens ou non ? Pour la *Confirmation*, la consequence n'en est pas si grande, parce qu'ils ne tiennent pas eux-mêmes qu'elle soit fort nécessaire ; Mais a tachans, comme ils font, la remission de leurs pechez à l'absolution du *Prêtre*, n'ayans nulle certitude que celle qu'ils pensent avoir reçue, ensuite de leur confession, soit vraie & valide, il faut de nécessité qu'ils soient aussi dans un continuel & invincible doute de la remission de leurs pechez.

Que dirai-je de l'*Eucharistie* qu'ils estiment si nécessaire pour leur salut, & par laquelle ils croient avoir Jesus-Christ résident réellement dans leur corps ? Supposé

ce qu'ils en croient, comment peuvent-ils être assurés d'avoir communié, puisque l'intention du *Prêtre*, sans laquelle le *Sacrement* est nul, leur est nécessairement inconnue? Et en étans dans ce doute, comment & de quelle conscience adorent-ils, tous les jours, ce *Sacrement*, & veulent-ils contraindre les autres à l'adorer avec eux? Comment ne craignent-ils point que ce ne soit que du pain, & qu'au lieu de leur *Redempteur* ils n'adorent qu'une créature insensible & inanimée? Qu'ils en disent ce qu'il leur plaira, mais ils ne sauroient empêcher, que selon leur propre doctrine, ce que nôtre Seigneur reprochoit aux *Samaritains* ne leur convienne qu'ils \* adorent ce qu'ils ne conoissent point, n'y ayant personne que le *Prêtre* seul qui le conoisse. Et puis-que tout ce qui n'est point de foi est peché, comme nous l'enseigne l'Apôtre au chapit. 14. de l'Épître aux *Romains*, comment peuvent-ils justifier ou excuser de peché l'adoration qu'ils rendent à un sujet de la qualité duquel ils sont nécessairement en doute, ne pouvant jamais savoir au vrai, s'il est adorable, ou non; supposons que le pain ne soit plus pain, dès que la consécration est faite; supposons que *Jesus-Christ* soit,

\* Jean 4. 22.

substan-

*substantiellement & personnellement en sa place*, supposons qu'y étant il puisse & doive y être adoré, il est cependant constant que puis-que le doute où vous êtes nécessairement & invinciblement touchant l'intention du *Prêtre*, vous empêche de savoir assurément, si la consécration a été faite ou non, & par conséquent si *Jesus-Christ* est là présent ou non, il est évident, dis-je, que dans cette incertitude, vous devriez ne le point adorer, & que vous pechez en l'adorant, puisque *ce qui se fait sans foy est péché*; comme une femme seroit sans doute coupable d'adultère qui recevrait en son lit celui qu'elle ne fait pas assurément être son mari. En tels cas où il y a du doute & de l'incertitude, nous sommes évidemment obligés de nous retenir & de suspendre nôtre action.

Cette doctrine produit encore les mêmes scrupules sur le fait du *Mariage* qu'ils mettent, comme vous savez, au nombre des *Sacremens*; car si cela étoit, comment une personne pourroit-elle s'assurer d'être mariée, puis qu'elle ne peut savoir si le *Prêtre* a eu cette intention, sans laquelle toute cette action est nulle ? Et je vous laisse à penser où cela va, quel embarras ce doute est

est capable de mettre dans les esprits des personnes mariées, quel trouble dans leurs consciences pour l'usage du *Mariage* ! quel desordre dans leur famille ! quelle ambiguïté dans leur succession !

A ce conte la plus sacrée des sociétés humaines & ses suites, les plus importantes choses qui soient au monde, & pour le public & pour le particulier ; tout cela, dis-je, dépendra de la fantaisie d'un *Prêtre*, cette Erreur met un semblable desordre dans l'Eglise, & même plus grand & plus pernicieux encore ; Car selon cette supposition, nul ne peut être assuré que de cette multitude infinie de *Ministres* qui officient dans la *Communion Romaine*, depuis le Chef jusques au moindre membre, aucun soit véritablement ce qu'il fait profession d'être, *Pape, Evêque, Prêtre, Diaque, Soudiaque* ; car qui fait si celui qui les a consacrez avoit l'intention de l'Eglise ?

D'où il senfuit que chacun est encore dans la même incertitude, à l'égard de tous les actes de leurs Charges, qui sont nuls, si l'ordination leur manque ; tellement que le salut de l'Eglise dépendant, comme ils le prétendent, des ordres & de l'autorité de ses *Ministres*, ce fondement étant douteux

&

& incertain, il s'enfuit que le salut de leur Eglise l'est aussi pareillement. Et il ne faut point qu'ils nous aléguent ici leur certitude morale; car nous n'avons nulle sorte de certitude d'une chose que l'on ne sauroit savoir assurément, comme celle-ci que celle a été l'intention d'un homme. On peut en douter & en former quelque conjecture; mais non s'en assurer. Il n'en est pas de même à nôtre égard; car nous n'attachons pas tellement le salut des hommes aux *sacremens*, que nous fermions le Ciel à quiconque n'a pas été batizé, nous tenons avec les *Anciens*, que c'est le mépris & non la simple privation du sacrement qui rend les hommes coupables; de sorte que quand mêmes nos pères & mères, & les registres de nos Eglises, qui nous témoignent que nous avons été batizés durant nôtre enfance, nous tromperoit, & que nous n'aurions point été batizés en effet, cette tromperie ne nuiroit qu'à ceux qui la feroient, & non à nous, pourvû que d'ailleurs nous crussions fermement en Jesus-Christ, ensuite il y a bien à dire entre le fait & l'intention d'un homme.

Qu'un Ministre ait batizé un Enfant, le *Parrain*, la *Marraine*, les *Parents*, souvent  
toute

toute une *Eglise* le voit, le fait, le témoigne; Mais quelle a été la pensée & l'intention de son esprit en le batizant, nul ne la peut, ni témoigner, ni savoir que lui seul, dont le témoignage ne peut passer pour certain en sa propre cause; d'où il s'ensuit que nous pouvons bien avoir une certitude morale de nôtre *Batême*, puisque nous faisons confister la verité en l'adminilstration externe de l'action instituée du Seigneur, quelle que soit l'intention & la disposition interieure de celui qui l'administre, mais non pas nos *Adversaires*, posans comme ils font, qu'elle dépend de l'intention du *Ministre*, dont ils ne sauroient jamais avoir aucun certain & indubitable éclaircissement.

Mais il est tems de parler de l'*efficace des sacremens* où nous avons à nous garder de deux extremitez opposées; l'une de ceux qui prétendent que les *sacremens* ne font que de simples & nuës marques ou livrées de nôtre Profession, sans avoir aucune force ni action pour la pieté, l'autre de nos *Adversaires de Rome*, qui leur attribuans la plûpart une vertu physique & inhérente les déifient, par manière de dire, & les élèvent plus qu'il ne faut.

Pour les *premiers* l'Écriture refute si clairement

rement leur erreur, qu'il est surprenant comment ils l'osent défendre.

*Premierement* cette pensée choque la sagesse de Dieu de s'imaginer qu'il ait institué & recommandé à l'Eglise si souvent & si soigneusement des choses qui n'ayent aucune force ni vertu pour la piété, & qui ne soient que de creuses & vaines cérémonies sans effet; Ensuite *Saint Paul* dit expressément que \* *le signe de la circoncision étoit un seau de la justice qui est par la foy.* Qui croira que ce qu'il attribué à la *circoncision* ne convienne point aux *sacremens* de la nouvelle Alliance? Certainement il faut donc dire que ce sont des seaux de la justice qui est par la foy; c'est-à-dire, qu'ils nous confirment & certifient la grace que Dieu nous fait de nous justifier par la foy; car l'office d'un *seau* n'est pas simplement de *signifier*, mais aussi de *confirmer* & *certifier*, comme il paroît par les *seaux* que l'on appose aux Déclarations & Patentes des Princes.

Dieu nous promet la Justice & la vie par sa Parole; C'est comme sa Patente, il y ajoute le *Batême* & la *Céne*; c'est comme son *seau Royal* qui munit & autorize son *expedition*

\* *Rom. 4. 11.*

expédition & nous donne une entière certitude de la vérité des choses qu'elle contient. Mais l'Écriture parlant expressément de nos *sacremens*, elle leur attribue de grands & admirables effets; car à l'égard du *Batême*, nôtre Seigneur lui donne part en la production de nôtre Salut, disant que <sup>a</sup> *quiconque aura crû & aura été batizé sera sauvé.*

A quel propos faire mention du *Batême* dans une telle promesse s'il n'a nulle force ni efficace, pour nous sauver? *Saint Pierre* pareillement dans le chap. 2. des *Actes* répond en ces termes aux *Juifs convertis*, qui lui demandoient ce qu'ils feroient <sup>b</sup> *Amandez-vous, & que chacun de vous soit batizé en remission des pechez*; D'où vous voyez que par le *Batême* nous recevons la remission de nos pechez, & au 3. chap. de sa première Epître il dit, parlant du *Batême*, qu'il <sup>c</sup> *nous sauve*; car ce qu'il distingue en ce lieu-là le *Batême* qui nettoye les ordures du corps d'avec l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu, n'est pas pour nier ou retracter ce qu'il avoit dit, que le *Batême* sauve ( à Dieu ne plaise ) mais bien

bien pour nous montrer comment & en quelle qualité il nous sauve, favoir, par la vertu du S. Esprit qui y intervient, & non par l'élément de l'eau dont nôtre chair est arrosée.

Ajoutez à cela ce que dit *S. Paul* dans l'Épître aux *Ephesiens*, que <sup>a</sup> *Jésus-Christ a purifié son Eglise par le lavement d'eau par la Parole*, où il est évident que par le lavement d'eau dont il parle il entend le *Saint Batême*, auquel il donne, comme vous voyez, la force de nettoyer l'Eglise; Et ailleurs il le nomme encore le <sup>b</sup> *lavement de la regeneration*, pourquoi, sinon parce que c'est là où nous sommes regenerés? Et il dit que c'est par ce divin lavement, & par le *renouvellement du S. Esprit que Dieu nous a sauvés*; Et dans la première aux *Corinthiens* faisant allusion aux prémices du S. Esprit que nous recevons par le *Batême*, il dit que <sup>c</sup> *nous avons tous été batizés en un même Esprit pour être un même corps*; Le même ne crie-t-il pas ailleurs que <sup>d</sup> *nous tous qui avons été batizés en Jésus-Christ, avons revêtu Christ*? Et encore en un autre lieu, que <sup>e</sup> *nous avons été circoncis d'une circoncision qui n'est point faite*

a *Eph. 5. 16.* b *Tit. 3. 5.* c *1. Cor. 12. 13.*

d *Gal. 2. 27.* e *Col. 2. 11. 12.*

*faite de main par le dépouillement du corps des pechez de la chair, sçavoir, par la circoncision de Christ étant ensevelis avec lui par le Batême ? Comment par le Batême, si ce Sacrement n'avoit nulle vertu ni efficace ? si ce n'étoit pour tout qu'une nuë & vaine marque de Profession Chrétienne ?*

J'en dis autant de ce que nous enseigno le même Apôtre au 6. chapitre de l'Épître aux Romains, que <sup>a</sup> nous qui avons été batizez en Jesus-Christ avons été batizez en sa mort, & que nous sommes ensevelis avec lui par le Batême, afin que nous marchions en nouveauté de vie, ayans été faits une même plante avec lui par la conformité de sa mort & de sa Resurrection ; où vous voyez qu'il attribue au Batême les deux parties de nôtre sanctification, sçavoir, tant l'anéantissement & la mort de nôtre vieil homme, que la generation & la vie du nouveau.

Mais les effets qu'il donne à la S. Cène ne sont pas moins admirables ; car il dit que <sup>b</sup> ce pain que nous rompons est la communion du corps de Christ, & que cette coupe de benediction que nous benissons est la communion de son sang. Il dit que quiconque mangera de ce pain-là, ou boira de cette coupe-là indignement

Tom. III.

Z

a Rom. 6. b 1. Cor. 10. 11.

*sera coupable du corps & du sang du Seigneur;*  
 Il dit <sup>a</sup> qu'ésans participans d'un même pain nous sommes un seul pain & un seul corps; Et ailleurs faisant évidemment allusion à la Coupe de nôtre Cène, il dit que <sup>b</sup> nous avons tous été abreuvez d'un même Esprit, tous passages qu'il n'est pas possible de bien expliquer, si vous ne posez que la vertu de la chair & du sang de Christ nous est communiquée dans la *Sainte Cène*, que son Esprit nous y est donné pour nous lier & nous unir à son corps mystique. Disons donc hardiment, que les *Sacremens* institués par le Seigneur sont d'une très-grande & très-salutaire efficace, & rejettons bien loin de nous l'erreur de ceux qui anéantissent toute cette sainte institution, les changeans en de vaines & creuses figures dénuées de tout effet & de toute vertu.

Mais donnons-nous garde aussi de tomber dans *l'autre extrémité* de ceux qui changent la nature de ces *signes*, & les revêtent d'une je ne sai quelle secrète & incompréhensible qualité, par laquelle ils veulent qu'ils produisent leurs effets en nous de

la

<sup>a</sup> 1. Cor. 10. <sup>b</sup> *Ibid.* 12.

la même manière que le feu échauffe & que la neige refroidit. A la vérité il est difficile de vous rapporter & de vous expliquer bien nettement les sentimens des *Docteurs de Rome* sur ce sujet, tant ils sont differens & embrouillez, & changeans; car les opinions qui ont autrefois été en vogue parmi eux, y sont maintenant décriées; au contraire celles qui tiennent maintenant le haut bout, y avoient autrefois peu de crédit; Et pour ce qui regarde leur multitude, l'un de leurs plus fameux *Ecrivains* nommé *Vasquez Jésuite Espagnol* en conte jusques à huit qu'il réfute toutes; & puis il en établit une *neuvième*.

Mais les laissant dans la confusion de leur erreur; nous-nous contenterons de vous avertir qu'il faut soigneusement distinguer le *Sacrement* d'avec l'*Esprit de Dieu* qui s'en sert pour nôtre salut, & l'accompagne intérieurement de sa vertu & lumière; accomplissant au dedans tout ce que ces *Elemens* représentent au dehors; C'est lui qui fait tout; les *Sacremens* n'étans que les instrumens & les moyens dont il se sert, & dans lesquels il n'est nullement besoin qu'il influë aucune force ou qualité réelle & naturelle. Et quant aux

*passages* ci-dessus aleguez, pour prouver l'efficacité des *Sacremens*, il les faut entendre en la même sorte que les lieux où l'Écriture attribué de semblables effets à la *Parole*, disans que <sup>a</sup> nous sommes regenerés par la *Parole de Dieu vivante & demeurante à toujours*, <sup>b</sup> qu'elle est la puissance de Dieu en salut à tous croyans, <sup>c</sup> qu'elle pénètre & atteint jusques à la division de l'ame, qu'elle restaure & qu'elle guérit l'ame, & semblables, toutes choses, comme chacun l'avoué, qui n'induisent aucun changement ni aucune autre vertu physique & réelle dans les paroles que nous prononçons en prêchant l'Évangile, mais signifient seulement, que ceux qui le reçoivent avec foi, sont faits par ce moyen participans de la vie & du salut de Dieu, & de la paix & consolation de son Esprit.

Autant en disons-nous des *Sacremens* dont la nature est semblable à celle de la *Parole*, qu'à ceux qui les reçoivent comme il faut, le Seigneur communique sa grace & son Esprit; Et cette façon d'agir s'appelle ordinairement dans les Ecoles *Morale* & non *Physique* ou *naturelle*; Mais parce que nôtre Catechiste touchera en-

core

a 1. *Pier.* 1. 23. b *Rom.* 1. 16. c *Heb.* 4. 12.

core cette matière dans le *Dimanche suivant* , nous n'en dirons pas davantage pour cette heure , vous exhortans seulement à estimer ces *Sacremens* des gages que Dieu nous donne de son amour , mais sans les adorer, à les recevoir comme des *Instructions* mystiques, & non comme des *causes* naturelles de vôtre salut, & vous préparer continuellement pour la *S. Cène* à laquelle vous êtes invitez pour *Dimanche prochain*.

Dieu nous en fasse la grace.



# S E R M O N

S U R L A

## SECTION XLVII.

D U

### C A T E C H I S M E.

*De l'usage & de la fin des Sacremens.*

**B**ien que ce soit une misérable servitude & foiblesse d'esprit de ne pas discerner les choses d'avec leurs signes & leurs marques, néanmoins elle est tres-ordinaire & même presque naturelle entre les hommes, sur-tout en la Religion. Vous savés que dans les livres de l'ancienne Alliance c'est un reproche que le Seigneur fait en divers endroits à son peuple, que *laissant là le fonds & le corps de la piété, ils s'attachoient aux sacrifices & ceremonies extérieures, qui n'en étoient que les merveaux & les signes, confondans mal à propos l'ombre avec le corps.* Le même abus se glis-

gliffa bien-tôt parmi les Chrêtiens , nonobstant la nature de leur Religion si pure & si spirituelle ; Car dès les premiers siècles du Christianisme l'on remarque les commencemens de cette erreurs ; les hommes attribüans dès lors beaucoup plus qu'il n'eût été à désirer à ce peu de *Sacremens* , si simples & si faciles, que Jesus-Christ nous a instituez pour seaux de sa nouvelle Alliance.

De là sont venües sourdement ces opinions que nous voyons dans les siècles suivans, de l'impression & influence réelle de certaines vertus surnaturelles dans les Elemens du *Batême* & de la *Cène* , dégenerées finalement en ces prodiges que l'on voit aujourdui dans *l'Eglise Romaine* , au grand scandale du *Christianisme* , & à l'extrême & irréparable ruïne d'une infinité de pauvres ames ; Car quant à *l'Eucharistie* , ils la dépouïllent , autant qu'ils peuvent , de sa propre nature ; la changeans presque toute entière en la chose-même, pour la représentation de laquelle Jesus-Christ nous l'a donnée. Et quant au *Batême* & à ces autres *Sacremens* qu'ils ont forgés , bien que l'opinion qu'ils en

ont ne soit pas du-tout si étrange , il est tres-vrai cependant qu'ils y posent des operations physiques & réelles , soutenans qu'ils impriment la grace en ceux qui les reçoivent , de la même manière que le feu communique sa chaleur , & l'eau son humidité , aux sujets capables d'être échauffés ou mouillés , mêlans par ce moyen la grace Divine , chose spirituelle & céleste, avec le *Sacrement*, chose corporelle & matérielle.

Vous entendîtes *Dimanche dernier* la réfutation de cette erreur dans l'exposition de la *section* précédente où le *Catéchiste* déclare quel est le vray effet des *Sacremens*, & quelle est la manière dont ils le produisent ; Mais parce que cette imagination est tres-pernicieuse , faisant croire aux hommes qu'ils ont la grace & la sanctification, sous ombre qu'ils en ont la livrée & le signal, & les portant ensuite de cette persuasion à négliger l'étude des choses spirituelles , en laquelle consiste véritablement le salut , l'auteur de nôtre *Catechisme* traite encore les mêmes matières dans la *section* que vous venez d'entendre réciter à l'enfant ; Car après avoir conclu dès l'entrée , que *l'usage des Sacremens* est nécessaire.

nécessaire à tous les fidèles , il se met ensuite à résoudre quelques objections que l'on pourroit faire contre ce qu'il a cy-dessus enseigné de l'effet & de la façon d'agir des *Sacremens*, touchant, à cette occasion, les conditions d'où dépend leur efficacité dans les fidèles.

Or afin d'éclaircir ce qu'il en dit , nous considérerons *premièrement* les difficultez qui se présentent contre ce que nous tenons de l'effet des *Sacremens*; & puis en *second & dernier* lieu nous montrerons quelle est l'obligation qu'ont les fidèles à recevoir les *Sacremens*.

Quant au *premier* Point les difficultez ici traitées par nôtre *Catechiste* se reduisent à *trois*; Et pour les bien entendre, il faut se souvenir de ce qui a été dit dans la *section* précédente, que les *Sacremens* nous rendent plus certains des promesses de Dieu , les imprimant plus fortement en nos cœurs; car l'on demande *premièrement* , comment il est possible que les *Sacremens* fassent un tel effet en nous , puis que les méchans les peuvent recevoir & les reçoivent souvent , aussi-bien que les vrais fidèles? Mais la réponse est facile, qu'encore que les incrédules ne reçoivent en eux aucun effet

salu-

salutaire des *Sacremens*, ce n'est pas à dire pourtant, que les *Sacremens* n'ayent aucune vraie efficace ; Car les causes agissent, non seulement selon la vertu & efficace qui est en elles, mais aussi selon la disposition des sujets sur lesquels elles la déploient ; de sorte que pour produire réellement l'effet auquel elles sont destinées, il n'est pas seulement besoin qu'elles soient à leur égard accompagnées & revêtues de la vertu requise pour le produire ; mais il faut encore de plus que les objets sur lesquels elles travaillent soient dûement & convenablement conditionnées, pour recevoir en eux l'impression de leur vertu.

*Par exemple*, afin que le Soleil amollisse & fonde une chose, il ne suffit pas qu'il ait en ses rayons la chaleur nécessaire pour cela, mais il faut encore que le sujet sur lequel il déploie ses rayons soit convenablement disposé pour être amolli ; car quand sa lumière auroit dix fois plus de force & d'efficace qu'elle n'a, si est-ce qu'avec tout cela elle ne sauroit fondre du marbre ni de la bouë. Ainsi, quelque chaud que soit le feu, il ne peut cependant brûler que les matières combustibles, quelque bon & exquis que soit un savon, il ne sauroit jamais  
blanc

blanchir un *More*; quelque trenchant & affilé que soit un couteau , il ne sauroit pourtant couper une queue. Cela se voit encore plus clairement dans les causes qui agissent moralement , c'est-à-dire , qui produisent leurs effets , moyennant l'entremise de l'entendement & de la volonté. Un *Précepteur* par exemple , aura beau enseigner clairement & méthodiquement , il n'apprendra jamais rien à son Disciple , s'il n'a quelque vivacité dans son esprit , pour comprendre , & quelque affection en sa volonté pour recevoir ce qu'on lui dit. De mêmes un *Orateur* aura beau plaider avec habileté & avec éloquence ; un *Philosophe* raisonner sagement & doctement , ils ne persuaderont rien ni l'un ni l'autre , s'ils ont à faire à des hommes sans esprit ou sans jugement , & sans inclination pour cette sorte d'étude.

Comme donc ce seroit mal raisonner de dire , le *Soleil* a éclairé sur labouë , & cependant il ne l'a pas fonduë , le *Soleil* n'a donc aucune vertu d'amollir & de fondre , le *feu* n'a pas brulé du marbre , il n'a donc aucune efficace à brûler , ou bien *Saint Paul* avec tous ses discours n'a pû persuader *Festus* d'être Chrétien; *S. Paul* donc étoit

étoit un mauvais Prédicateur & incapable de persuader ; étant clair que le défaut de tels effets procède , non d'aucun manquement de causes , mais bien de l'indisposition de tels sujets ; Disons aussi que c'est tres-mal raisonner de conclurre que les Sacremens instituez par nôtre Seigneur, pour confirmer & assurer la foi des hommes soient incapables de produire cet effet, sous prétexte que dans les ames des méchans ils ne font rien de semblable, ce défaut, disons-nous, procedant, non de la foiblesse des *Sacremens*, mais de la disposition de ceux qui les reçoivent. Donnés de la cire au *Soleil*, du bois au *feu*, a *S. Paul* un Esprit docile & préparé comme celui d'une *Lydie*, vous verrés qu'aussi-tôt ils y produiront leurs effets, que le *Soleil* fondra la cire, que le *feu* brulera le bois, que *Saint Paul* persuadera *Lydie*. Donnés donc aussi à nos *Sacremens* des sujets qui leur soient proportionnez, qui ayent toutes les conditions requises pour les recevoir, & vous remarquerez de même qu'ils ne manqueront pas d'y imprimer la certitude de la grace de Dieu, d'y sêler & confirmer sa promesse.

L'on demande donc ici, quelle est cette  
con-

condition requise en l'homme, afin que les Sacremens y puissent produire leurs effets, c'est-à-dire, l'assurer de la verité des promesses de Dieu? A quoi le *Catechiste* répond, que c'est la *foi*, étant nécessaire de recevoir les *Sacremens* avec foy, en y cherchant seulement *Jesus-Christ* & sa grace, pour être rendus participans de leur vertu. Il en est des *Sacremens* à cet égard, comme de la *Parole*; Aussi y a-t-il au reste une si grande ressemblance entre ces choses, que comme l'enseignent quelques-uns des Anciens, *Le Sacrement n'est autre chose qu'une parole qui se reçoit par la vuë, & la parole reciproquement un Sacrement qui se reçoit par l'ouïe*; Or la parole ne produit ces salutaires & admirables effets qui sont attribuez dans l'Écriture, de *convertir les cœurs*, de *regenerer*, de *vivifier*, de *sauver*, de *amener les pensées prisonnières à Jesus-Christ*, de *pénétrer jusques à la division des mouvemens & jointures de l'ame & de l'esprit*, & autres semblables, qu'en ceux-là seulement qui la reçoivent avec foi. Pour les autres, bien loin qu'elle opère en eux rien de semblable, qu'au contraire elle leur est \* *odeur de mort à mort*, comme parle l'*Apotre*; d'où

vient

\* 2. Cor. 2. 16.

vient qu'ailleurs il nous enseigne que la raison pourquoi la Parole de la prédication ne profita point à quelques-uns des anciens Israélites, ce fut \* *parce qu'elle ne fut point mêlée avec la foy en ceux qui l'ouïrent.*

Les Sacremens donc tout de même ne produisent leurs effets, non moins exquis & admirables, que ceux de la Parole, sinon en ces sujets-là seulement, qui les reçoivent avec foy ; & pour ne point parler des autres, comme de la *Justification*, *Santification*, *Consolation*, de la *Communión au Seigneur Jesus*, & semblables qui sont attribuez au *Batême* & à la *Cène*, & dont il sera traité amplement dans les actions suivantes, qui ne voit, que pour tirer des *Sacremens* cette assurance de la promesse Divine qu'ils produisent tous, la *foy* est évidemment nécessaire ? Car c'est ici en général la nature de tous seaux, gages & signes confirmatifs de quelque chose que ce soit, de requerir en ceux en faveur desquels ils sont employez, quelque créance & persuasion précédente touchant la personne qui les donne, & les fins pour lesquelles elle les donne, sans laquelle

ils

\* *Heb. 4. 2.*

ils ne peuvent de rien servir pour l'effet auquel ils sont destinez.

*Par exemple* les Rois ont accoutumé d'apposer leurs seaux à leurs Lettres, afin de confirmer & d'assurer ceux auxquels ils les expédient, de la verité des choses qu'ils leur donnent ou promettent en elles; Mais le seau ne pourra produire cet effet en eux, si en les recevant ils ne sont auparavant persuadez, que c'est là veritablement le seau du Roi apposé à de telles expéditions, par son autorité; & si en *second lieu* ils ne croient que le Roi est un Prince puissant, bon & veritable, pour pouvoir & vouloir effectivement accomplir ce qu'il leur promet; Car cette persuasion présupposée en eux, il est évident que le seau du Prince les assurera pleinement des graces, faveurs & commissions qu'il leur promet en telles expéditions. Que si au contraire ils doutent de l'une ou de l'autre de ces choses; si mêmes, ce qui est bien davantage, ils se persuadent fermement, que le seau est faux, & contrefait par quelque trompeuse & malicieuse main, ou bien que le Prince, duquel il est veritablement n'ait pas assez ou de puissance ou de bonté & de constance, pour effectuer les choses portées en la Patente,

en

en ce cas , où est celui qui ne voie que ce seau ne les assurera de rien ? ne leur imprimera au cœur nulle certitude de ce qu'il confirme, non par son défaut, s'il est bien & duëment expédié, mais par l'incrédulité de ceux qui le reçoivent ; sans les croyances & les dispositions requises ? Les *Sacremens* sont les seaux de Dieu apposez par son institution & autorité aux déclarations qu'il nous a faites de sa bonne volonté, pour nous les confirmer. Il faut donc conclurre, que ~~pour~~ produire cet effet, ils requièrent aussi dans les hommes qui les reçoivent, une semblable persuasion de leur verité & de la sagesse, bonté & puissance de Dieu, qui est ce que nous appellons, *foy*, au défaut de laquelle il n'est pas étonnant qu'ils ne donnent aucune certitude de ce que le Seigneur nous promet.

Et afin de rendre cela plus clair, j'apporterai ici l'exemple d'un *Sacrement* que Dieu nous a donné en la nature. Après le déluge il établit (comme parle l'Écriture) cette Alliance avec le genre humain & tous les animaux vivans sur la terre, qu'il n'y auroit plus de déluge à l'avenir, pour détruire le monde. Il met ensuite son arc aux nuées du

du Ciel, pour signe & seau confirmatif de cette promesse, comme il le déclare lui-même amplement au 9. chapitre de la *Genèse*. Ainsi cet *arc* que nous voyons souvent paroître dans les nuées est le *Sacrement* de cette alliance naturelle de Dieu avec ses créatures, qui nous assure de sa part, qu'il conservera la terre en l'état où nous la voyons, sans plus la noyer par le déluge.

Ce *Sacrement* donc nous donne cette assurance toute entière, à nous, dis-je, qui croyons que le Grand Dieu Eternel Créateur des Cieux & de la Terre, l'a institué & ordonné, selon le recit de *Moïse*, & qui de plus sommes persuadés que ce Dieu-là qui nous l'a institué est très-puissant, très-bon, très-constant & très-véritable; Mais à l'égard de ceux qui doutent, ou de sa bonté & fidélité, ou de la vérité de l'histoire de *Moïse*; qui croient ou que Dieu n'a point établi cet *arc* pour une telle fin, ou qu'il n'est pas capable d'accomplir en notre faveur ce qu'il nous a promis par là, il est tout évident qu'à ces gens-là l'*arc céleste* ne donne aucune assurance ni certitude, de ce qu'il nous promet; quelque clair qu'il paroisse à leurs

yeux, & encore qu'ils le voient souvent; Il en est de mêmes de tous les autres *Sacremens* instituez par nôtre Seigneur, dont la nature est semblable à cet égard, & surtout de ceux de la Nouvelle Alliance, sous laquelle nous vivons. Dieu nous promet de nettoyer nos ames en nous pardonnant nos pechez & nous santifiant par son Esprit. Il nous cōfirme cette promesse par le *Batême*, qui en est comme le sceau.

Ainsi l'un des naturels effets du *Batême*, selon l'institution Divine, c'est de nous assurer le lavement & la régénération de nos ames. Mais qui ne voit que pour produire cette assurance en nous, il est nécessairement requis que nous croyions auparavant que Jesus-Christ l'a véritablement institué, & pour cette fin. *Secondement*, que ce Jesus-Christ qui en est l'auteur & l'instituteur est doié d'une puissance, sagesse, bonté & constance, capable de nous justifier & santifier? Et qu'à moins de cette croiance, l'on ne peut tirer du *Batême* aucune assurance ou certitude que ce soit? Car si tu t'imagines, ou que Jesus-Christ ne l'ait point institué, ou bien qu'il l'ait institué pour tromper les hommes seulement, & non qu'en effet il ait la puissance ou la bonté requise  
pour

pour accomplir ce qu'il nous promet , il est évident que le *Batême*, quelque soigneusement que tu le reçoives, ne fera aucun effet en toi.

La *Sainte Cène* est de même le seau de la promesse Divine, de nourrir nos âmes en vie éternelle, par la Communion au Corps & au Sang de nôtre Seigneur Jésus. A ceux-la donc qui croient fermement, & que Christ est tout-puissant & tout-bon pour nous procurer une si admirable vie, & que ce *Sacremēt* a été vraiment institué par lui, comme nous le rapportent les Evangelistes, à ceux-là, *dis-je*, toutes les fois qu'ils font la *Cène*, cette sacrée cérémonie les assure de la promesse de Jesus-Christ; Mais aux profanes & aux hypocrites qui méchamment & sans aucune raison, doutent de l'une ou de l'autre de ces verités ; il n'est pas moins constant que la *Cène*, quelque souvent qu'ils la fassent, ne profite de rien ; n'étant pas possible qu'elle imprime son effet en des âmes ainsi disposées. Ainsi il paroît suffisamment, ce me semble ; quelle est cette condition, qui étant présente ; rend les *Sacremens* efficaces aux hommes, & qui étant absente leur ôte, non la vertu & la propriété qu'ils ont d'opérer ensuite de

la divine institution , mais bien son effet.

D'où résultent les *deux* choses ici remarquées par le Catéchiste; *l'une*, qu'encore que les méchans , par leur incredulité aneantissent l'effet des saints *sacremens* institués par le Seigneur, ils ne les dépouillent pas pourtant de la propriété qu'ils ont de confirmer les promesses Evangeliques , en vertu de l'Institution de Jesus-Christ, ce qu'ils n'opèrent point en eux , procédant de l'indisposition des sujets , & non d'aucun défaut des *sacremens*, comme le *rayon* du Soleil ne laisse pas d'être lumineux & chaud, lors mêmes qu'il n'amollit point le marbre; & *Cicéron* ne laissoit pas de parler tres-éloquemment, lors même qu'il ne persuadoit pas.

*L'autre* Point tres-considerable en ces matières est que le *sacrement* n'agit point en nous par l'efficace d'aucune vertu réelle; soit naturelle , soit surnaturelle qui y soit renfermée & cachée, y aiant été extraordinairement infuse, mais seulement par la vérité, sagesse , puissance & bonté de nôtre Seigneur Jesus-Christ, auquel il nous conduit & adresse , pour chercher en lui tout nôtre bien & salut ; Car s'il y avoit  
dans

dans les signes sacrez quelque vertu cachée, operant phisiquement, ainsi que font les drogues des Medecins, ils ne laisseroient pas de faire leur effet en l'homme, bien que dépourvû de *foi*, comme vous voiez que les remédes ne laissent pas de purger réellement, quelle que soit au reste l'opinion que nous avons du Medecin qui nous les donne. Il est bien vrai que les causes naturelles, comme nous l'avons montré ci-dessus, requiérent aussi certaines conditions & dispositions en leurs sujets pour y pouvoir operer; mais ces dispositions-là sont naturelles, au lieu que la foi ou croiance est une chose morale, qui de soi-même ne peut rendre un sujet ni plus ni moins susceptible d'une operation naturelle. Certes là où il est question de rendre un homme certain de nôtre promesse, il n'est pas besoin d'infuser aux gages que nous lui en donnons, aucune vertu ou qualité réelle, il suffit qu'il nous tienne pour véritables & capables d'effectuër ce que nous lui promettons; Car si une fois il a cette opinion de nous, le gage que nous donnerons, quelque simple qu'il puisse être, ne laissera pas d'imprimer en son cœur une vive & certaine assurance de nôtre promesse.

Aussi voiez-vous que les Rois, pour assurer leurs sujets ou leurs favoris de quelque bien-fait, se contentent de leur en donner pour gage une promesse sêlée de leur seau en simple cire, sans y faire plus de façon, parce que la persuasion que l'on a de leur puissance, bonté & constance suffit pour faire croire qu'ils ne manquent jamais à accomplir une chose à laquelle ils se sont engagés ; Et l'épouse persuadée de la probité de son fiancé, prend une ferme-créance de la foi qu'il lui a donnée, bien qu'elle n'en ait qu'une petite bague pour gage, parce qu'en telles matières, comme chacun le peut assez voir par ces exemples, toute la vertu, que le gage & le seau, & autres tels signes ont d'opérer, est fondée sur les qualitez de celui qui les donne, & sur la croiance que nous en avons, & non sur l'étoffe ou sur les qualités des choses-mêmes auxquelles ils consistent.

C'a donc été un effort tres-inutile à ceux de l'Eglise Romaine & à quelques anciens encore, de faire découler du Ciel, je ne sai quelles secrètes & inexplicables vertus aux *Sacremens* des Chrêtiens, n'estimans pas qu'autrement ils pussent bien faire leur effet. Il faloit travailler à planter dâs les cœurs  
des

des hommes une vive & entière foi de la puissance & bonté infinie de Jesus-Christ, & de la verité de son Evangile, en des cœurs ainsi disposez, les *Sacremens*, fussent-ils encore plus simples qu'ils ne sont, imprimeront tres-facilement l'assurance de la grace Divine pour laquelle ils sont instituez ; Et au contraire, fussent-ils cent mille fois plus mystérieux & plus étoffés de miracles, *dirai-je*, ou de prodiges qu'on ne se les imagine dans l'Eglise Romaine, ils ne produiront jamais rien en des ames autrement disposées ; Mais les hommes, par l'inclination qu'ils ont au péché, ont mieux aimé faire couler la grace de Christ dans leurs éléments que dans leurs ames, changeans ridiculement la nature du *pain* & de *l'eau*, au lieu qu'il falloit changer la leur pour faire agir les *Sacremens*.

Ici peut-être quelcun repliquera, que Dieu a quelquefois employé des signes grands & miraculeux, pour imprimer dans les cœurs des hommes la foi & l'assurance de ses promesses, comme les changemens de la *verge de Moïse* & la retrogradation de *l'ombre au cadran d'Achaz*, & autres semblables ; Mais il est aisé a voir que nos *Sacremens* n'ont rien de commun avec de

tels signes; car s'ils étoient de même genre, ils présenteroient à nos sens quelque chose d'extraordinaire & de miraculeux, pour nous montrer la grandeur de la puissance Divine; mais nous ne voions rien de tel dans les *Sacremens* de l'Ancienne ou de la nouvelle Alliance; Et les merveilles que Rome y pose sont toutes invisibles, qui ne s'aperçoivent par aucun de nos sens, & sont par conséquent incapables de faire aucun tel effet, mais requièrent & présupposent dans les hommes une foi excessive & extravagante, pour croire que ce qu'ils voient & sentent n'est point pourtant ce qu'ils voient & qu'ils sentent, mais que c'est une tout-autre chose. Puis donc que les *Sacremens* sont des seaux & des arres de la grace, & non des signes & des prodiges, il s'ensuit que pour produire leur effet, il n'est nul besoin qu'ils soient étoffés d'aucuns changemens en leurs natures ou qualitez, mais seulement qu'ils rencontrent en nous une vraie & vive *foi*.

Mais c'est sur ce Point que s'élève la *seconde* difficulté proposée par le *Catechiste*, cette réponse semblant choquer

quer la doctrine - même que nous prétendons éclaircir par elle ; Car puisque la *foi* est requise en nous , avant que de recevoir les *Sacremens* , parce qu'au défaut d'elle ils ne feroient point leur effet , comment peut subsister ce qui a été prouvé dans la *section* précédente & pré-supposé en celle-ci , que l'effet des *Sacremens* est de nous assurer des promesses de Dieu , & nous en confirmer la foi ? Si cela est , l'effet des *Sacremens* est de produire la *foi* en nous ; puisque l'assurance des promesses de Dieu n'est autre chose que la *foi* ; Et néanmoins nous disons qu'elle doit être en nous , avant que de recevoir le *Sacrement* ; à ce conte l'effet iroit devant sa cause , & le *sacrement* n'auroit aucune efficace ; car il n'en faut point pour mettre dans un homme ce qui y est déjà ; D'où il s'ensuivroit encore que l'*usage des Sacremens* seroit superflu ; Car si nous avons déjà la *foi* avant que de les prendre , comme cela est nécessairement requis , ainsi que nous l'avons montré , qu'est-il besoin de les prendre , puisque leur effet est de nous donner la *foi* , c'est-à-dire, cela-même que nous avons déjà sans eux ?

Mais

Mais cette *objection*, quelque apparence qu'elle ait, est aisée à résoudre ; car la *foy*, aussi-bien que les autres habitudes de l'ame, soit Morales, soit Intellectuelles, a plusieurs degrez differens, témoin celui qui crie dans l'Evangile, <sup>a</sup> *Je croy, Seigneur, suvien à mon incrédulité.* Il sentoit dans son cœur quelque degre de foi, autrement il ne diroit pas, *Je croy*; mais il reconoissoit aussi, que quelques autres degrez lui manquoient, puis-qu'il confesse son *incrédulité*, en demandant le remède au Seigneur. Il croyoit donc & ne croyoit pas, il avoit la *foy* & ne l'avoit pas, il croyoit & avoit la *foy* dans ses premiers degrez en une petite & foible mesure ; Il ne croyoit pas & n'avoit pas la *foy*, savoir, en sa plus relevée & plus parfaite grandeur ; D'où vient encore la prière des Apôtres à Jesus-Christ, <sup>b</sup> *Seigneur, augmente-nous la foi*; car parlans ainsi ils témoignent qu'ils avoient la *foy*, mais non dans le degre qu'ils désiroient; Et c'est en la même manière qu'il faut prendre le mot de l'Apôtre <sup>c</sup> de *foy en foy*, c'est-à-dire, croitre & avancer d'une *foy* foible & imparfaite, en une *foy* plus forte & plus pleine;

com

a Marc 9. 24. b Luc 17. 5. c Rom. 1.

comme vous voyez que dans la lumière il y a divers degrez, l'une étant plus pure, plus nette & plus éclatante que l'autre; car la lumière de l'aube, par exemple, n'est pas si claire que celle du lever du Soleil, & celle-là encore est moindre que celle qu'il répand en l'air, lors-qu'il est monté plus haut sur nôtre horizon, & va toujours croissant, jusques à ce que finalement il soit parvenu au midi, c'est-à-dire, au point le plus élevé de nôtre Ciel. Il en est de même de nôtre foi à laquelle le Souverain Soleil de Justice ajoute peu à peu les degrez qui lui manquent.

Je dis donc qu'il n'y a aucune contrariété entre nous, disans que les *Sacremens* présupposent, & néanmoins produisent la *foy* en nous; car ils y en présupposent un degré, & y en produisent un autre. Cette *foy* qu'ils trouvent en nous, il est certain qu'ils ne l'y produisent pas; car ainsi l'effet seroit avant sa cause; mais à celle qu'ils trouvent en nous, ils ajoutent un nouveau degré d'accroissement qui n'y étoit pas auparavant; & c'est à l'égard de cet effet que nous disons qu'ils nous assurent des promesses de Dieu. *Abraham*, avant que de recevoir la *circoncision* crût que Dieu l'aimoit & le justifioit

stifioit; Mais il ne faut pas douter que le signe de la *circoncision* qui lui fut donnée exprés, pour lui être un seau de sa justice; ne lui aporât une nouvelle assurance des bienfaits de Dieu.

D'où paroît combien est vain ce que l'on ajoutoit, que puis-que nous avons la *foy*, avant que de recevoir les *Sacremens*, il est donc inutile de les recevoir; car puis-que nous n'en avons pas tous les degrez & toute la mesure requise, & puis-que d'autre part les *Sacremens* nous en donnent quelque augmentation, il est clair que nous sommes, nonobstant la *foy* que nous avons déjà, très-obligés à les recevoir. Le Sujet croit bien que son Prince est puissant, bon & fidèle, & qu'il tiendra ce qu'il lui a promis; Mais le Prince ne laisse pas pour cela de lui donner son seau, comme un gage & un ôtage de sa *foy*, afin de confirmer l'opinion qu'il a de lui.

Dieu en ses grandes bontez nous traite en la même manière; car il nous a promis de nous sauver en Jesus-Christ; si nous sommes tels que nous devons, nous l'en croyons sur sa simple Parole; Mais il ne se contente pas de cela; Il y ajoute son *serment*, \* *afin*,  
dit

\* *Heb. 6. 18.*

dit l'Apôtre , que par deux choses immuables, auxquelles il est impossible que Dieu mente, nous ayons une ferme consolation. Et de plus il nous a encore donné des Sacremens apposez à sa Parole comme des seaux sacrez pour confirmer d'autant plus nôtre foi, inutilement à la verité, si nous n'avons cette croyance de lui, qu'il est bon & véritable ; mais très-utilement, si nous l'avons ; car si nous sommes persuadez de sa verité, sagesse & puissance, il ne sera pas possible qu'en recevant ses Sacremens, nous ne prenions une nouvelle assurance de la promesse de grace qu'il nous a faite en son Fils.

Mais certains brouillons qui n'ont d'autre exercice que de mêler & obscurcir les choses les plus nettes & les plus claires, prétendent que les Sacremens ne peuvent nullement servir à confirmer nôtre foy , parce (disent-ils) qu'ils ne contiennent en eux aucune preuve de la verité des choses que nous croyons, & sont par consequent incapables de nous en donner aucun nouveau degré de persuasion. Mais ce qu'ils présupposent est évidemment faux ; & s'il étoit vrai , il faudroit ôter aux seaux & aux gages toute force de faire foi, & en  
abolir

abolir, par consequent, l'usage entre les hommes, puisqu'ils ne sont employez que pour cela. Le seau d'un Prince apposé à des Patentes ne donne-t-il, à vôtre avis, aucune assurance des bien-faits par lui promis à ceux auxquels il les a promis? Ne leur exhibe-t-il pas une preuve claire & expresse de la volonté du Prince? Car s'il ne vouloit pas effectuer sa promesse en leur faveur, il ne la leur feroit pas expédier avec son seau; Et leur bonheur encore dépendant de cette volonté, le seau les assurant de l'une, ne leur donne-t-il pas tout sujet d'esperer l'autre? & de s'en assurer, autant que s'étendent la volonté & la puissance du Prince? Comment dis-tu donc, ô homme, que les *Sacremens* du Seigneur ne contiennent aucune preuve de la vérité des choses que nous croyons?

La Parole Divine nous propose *deux sortes* de choses à croire, les *unes* qu'elle nous raconte, comme, que Dieu est bon, puissant, infini, incompréhensible, qu'il a créé le Ciel & la Terre, qu'il jugera l'Univers; Les *autres* qu'elle nous promet, comme, que Dieu nous donnera la vie éternelle par son Fils Jesus-Christ, & toutes les choses nécessaires pour y parvenir. J'avouë que les  
 Sacre-

Sacremens ne contiennent aucune preuve de la verité de ces premiéres choses qui nous sont racontées en l'Écriture ; sinon en ce que la matière & la qualité des *Sacremens* & toute leur Institution, étant si proprement & si exquisement ajustée à leurs  *fins* , nous fournissent un clair & évident enseignement de la sagesse du Seigneur. Mais aussi je dis que les *Sacremens* nous ont été proprement donnez, non pour ces choses dont ils présupposent la croyance en nous, mais bien pour nous confirmer les promesses que le Seigneur nous a faites de nous donner la vie éternelle, & toutes les choses qui s'y raportent.

Or où est celui qui ne voye que les *Sacremens* nous mettent devant les yeux des preuves très-expresses de la verité de ces choses-là ? Car leur effet & leur verité dépendent uniquement de la volonté de Dieu, dont les *Sacremens* sont autant de déclarations très-expresses & très-autentiques ; Puisque Dieu, s'il le veut, nous peut donner le salut & tous les moyens nécessaires pour y parvenir , comme vous le confessez, puisque ces *Sacremens* d'autre part nous témoignent qu'il le veut, il faut conclurre de nécessité qu'en ces *Sacremens* nous avons un très-évident ensei-  
gne-

gnement de la verité du salut que nous espérons. *Par exemple*, cette eau répandue sur le corps des personnes que l'on batize ne nous déclare-t-elle pas que Dieu veut laver nos ames ? Et ce *pain* & ce *vin* que l'on prend en la *Céne* ne protestent-ils pas que Dieu les veut nourrir ? Si nous croyons donc que Dieu ait institué ces signes, si nous croyons qu'il a assez de puissance pour exécuter ce qu'ils nous représentent, il faut bien de nécessité que nous y trouvions de quoi appuyer & affermir la *foy* que nous ajoutons à la promesse qu'il nous a donnée de laver & nourrir nos ames en vie éternelle; Autrement, ou il faudra dire que ce sont de vaines & inutiles cérémonies, & par conséquent non instituées de Dieu, qui est trop sage, pour rien ordonner en vain, ou qu'il n'est pas capable d'accomplir ce qu'elles nous représentent, Blasphèmes qui ne peuvent avoir de lieu qu'en des ames impies & profanes.

Il faut donc conclurre qu'aux personnes Chrétiennes qui ont quelque degré de la *foy* & de la conoissance de Jesus-Christ, les *Sacremens* proposent des appuis & assurances de leur foi; *premièrement* en ce qu'ils nous déclarent & nous prêchent, bien que tacitement

& sans parole, les mêmes choses qui nous sont représentées aux promesses de Dieu, savoir, que le Seigneur nous veut donner la vie éternelle; ce qui ajoute quelque poids à la Parole, étant comme une nouvelle promesse, conçue en une autre forme & en uné tout-autre espèce de termes; comme vous voyez qu'entre les hommes une promesse faite verbalement m'oblige à croire; mais si de plus elle nous est encore donnée par écrit, sans difficulté elle nous y oblige plus étroitement. *Secondement*; bien que la Parole & les Sacremens nous proposent une même chose au fonds & en substance, si est-ce néanmoins que les Sacremens nous la proposent d'une façon particulière; qui nous témoigne en un plus haut degré la bonne volonté que Dieu a pour nous, telle que pour nous en imprimer la croyance, il a daigné, condescendant à nôtre infirmité; nous en donner des gages sensibles & palpables; nous confirmant par eux ces mêmes choses qu'il nous avoit déjà promises en sa Parole; Et cela produit dans nos ames les mêmes mouvemens que les gages que quelcun nous aura donnez de son affection; car bien qu'en leur muér langage ils ne nous disent autre chose que

cela-même que nôtre ami nous aura dit de vive voix ; si est-ce qu'ils nous touchent davantage , & opèrent en nos cœurs avec plus d'efficace, nous témoignant que celui qui nous les a donnez a un grand & particulier désir que nous prenions une entière croyance en son amitié, puisque non content de nous l'avoir promise & jurée, il a voulu encore en confirmer la verité par un *gage*.

Quant à la *troisième objection*, si ce n'est pas un signe d'infidélité en nous d'avoir besoin de ces seaux & gages de la *foy* de Dieu , comme si sa Parole ne nous devoit pas suffire. Nôtre Catéchiste y répond , que c'est en effet un signe de l'infirmité de nôtre foi, mais non pas d'incrédulité. Tandis que nous sommes ici-bas nôtre *foy* est foible, il lui manque toujours quelque degré ; de sorte qu'il y a toujours lieu de recevoir de nouvelles assurances du Seigneur, pour nous fortifier de plus en plus ; mais il ne s'ensuit pas de là que nous soyons infidèles ; car si personne ne pouvoit être appelé fidèle , à moins que d'avoir une foi parfaite & accomplie de tout point ; il n'y auroit point de fidèle au monde ; Mais loüé soit Dieu

qui

qui agrée nos petits efforts, & qui couvre & soulage les défauts qui les accompagnent, recevant pour fidèle celui qui disoit, *Je croi, survien à mon incrédulité*, c'est-à-dire; qui avoit une *foy* sincère, bien qu'imparfaite.

Il reste à conclurre pour la *fin* ce que le *Catechiste* observe dès le commencement de cette *Section*, que *l'usage des saints Sacremens* est tellement nécessaire à tous les fidèles, que quiconque s'en abstient volontairement, c'est-à-dire, ayant le pouvoir d'y participer, celui-là, sans aucun doute, méprise Jesus-Christ, rejette sa grace & éteint son Esprit; Car puis-que le Seigneur Jésus les a voulu instituer, n'est-ce pas tout évidemment l'accuser de peu de sagesse; & se mettre présomptueusement au dessus de lui, que de n'y point participer? Si tu es son Disciple, pourquoi n'observes-tu ce qu'il t'a commandé? Si tu le crois sage, comme tu en fais profession, pourquoi choques-tu ses Institutions?

Mais outre que tu méprises en cela son autorité, tu rejettes encore volontairement sa grace; Car penses-tu qu'il nous ait donné ces *Sacremens* pour néant? pour servir d'un vrai & creux spectacle au milieu

de nous, qui ne nous raporte aucun fruit? N'as-tu pas ouï ci-dessus, que ce sont les *seaux* de ses promesses, les *gages* de son amour, les *canaux* de sa bénédiction, par lesquels il fait couler & confirme en nous la *foy*, & par conséquent la *paix*, la *santification*, la *justice*, en un mot, tous les moyens de la vie éternelle? Misérable! N'as-tu point d'horreur de te priver toi-même volontairement de tant de biens?

*Enfin* je dis qu'en le faisant tu éteins l'Esprit du Seigneur en ton cœur; Car penses-tu qu'il te continuë sa lumière, lui désobéissant comme tu fais? Ne t'abuse point, je te prie, ô homme, Dieu ne peut être moqué; Si tu méprises les *seaux* de son Alliance, il ne laissera point un si horrible outrage impuni. En la terre, si un Roi t'offroit le *gage* & le *seau* de quelcune de ses graces, tu le recevrais à genoux; Que si au lieu de le recevoir tu te cachois sans vouloir seulement entendre celui qui te l'apporteroit de sa part; Outre la reputation d'insensé que tu t'attacherois, par une si folle démarche, ton ingratitude ne demeureroit pas sans châtement. O homme, souvien-toi que Dieu doit être traité aussi respectueusement pour le moins que l'homme, & que  
cet

Cet obstiné mépris, que tu fais de tes *Sacremens* sera pour le moins aussi sévèrement vangé que le rebut que tu ferois des *gratifications* d'un Prince terrien.

Et il ne faut point que tu m'alégués, que tu es savant, que tu lis les promesses de Dieu dans ton cabinet ; Car bien que cette science qui t'enfle, ne soit au fonds qu'une pure présumption, & qu'à vrai dire, tu ne sois savant que dans ton opinion, étant très-ignorant en effet, je te dis, que quand même tu aurois autant de science qu'un *Seraphin*, ce n'est pas à dire pourtant que tu doives faire la Loi à Dieu, Il t'a ordonné une certaine forme de pieté & de service ; Il faut que tu la suives ou que tu tombes dans la malediction des rebelles & désobéissans ; L'obéissance vaut mieux, non seulement que le sacrifice, comme disoit *Samuël*, mais aussi que la science, qui n'est rien sans la charité. Si tu lis si bien la Parole de Dieu, comme tu nous le veux persuader, je m'étonne comment tu n'y as point trouvé ce Commandement du Seigneur, parlant de la Sainte Cène ; *Faites ceci en commémoration de moi ; & cet autre de S. Paul, \* Que chacun s'éprouve soi-même & qu'ainsi il mange de ce*

bb ;

*pain & boive de cette coupe; Et celui-ci du même Apôtre, \* Prenons garde l'un à l'autre, afin de nous exciter à la Charité & aux bonnes œuvres, n'abandonnans point nos mutuelles assemblées, comme quelques-uns ont accoutumé de faire.*

Mais, *Chers Frères*, si vous y prenez garde de prés, vous verrez que ces prétendus Docteurs, qui avec la fierté d'un cœur orgueilleux, méprisent ainsi l'usage des *Sacremens*, en ne daignant pas fréquenter les saintes assemblées ni recevoir la Communion de la Table du Seigneur, vous verrez, dis-je, que dans leur spirituelle solitude, au lieu de profiter ils empirent, la crainte & l'amour de Dieu s'attiédissant peu à peu, & finalement se refroidissant de telle sorte en eux, qu'ils deviennent athées ou du moins indifferens en matière de Religion, comme ceux qui s'obstinent à ne se point servir des choses que Dieu a créées pour nous nourrir, perdent peu à peu les forces, & enfin la vie, pour avoir soustrait à leur chaleur naturelle son aliment ordinaire. Si donc vous êtes vraiment fidèles, si vous respectez l'autorité de Jesus-Christ, si vous avez faim & soif de

\* *Heb. 10.*

de ses graces, participez soigneusement à ses *Sacremens*, n'en laissez passer aucune occasion ; Quittez vos haines & vos animositez & vos autres folles passions, qui vous empêchent l'accez de la Table du Seigneur ; Il vaut bien mieux priver votre chair de ses pernicioeux contentemens, que votre ame des bénédictions celestes qui vous sont offertes aux saints *Sacremens* de Jesus-Christ. Préparez - vous particulièrement à la participation de celui auquel vous avez déjà été conviez deux fois, pour *Dimanche prochain*, afin d'en remporter le fruit, qui nous y est promis. Permettez-moi de vous dire encore pour la fin, que ce bruit & ce tumulte confus qui s'élève ici toutes les fois que l'on administre le Saint *Batême*, ne s'accorde guères bien avec le respect que nous devons aux *Sacremens* du Seigneur, & que je crains beaucoup que nôtre irrévérence en ce Point ne soit à peu près semblable à celle des *Corinthiens* en la célébration de la *Céne*, & qu'elle n'attire quelque jour sur nous les mêmes peines dont l'Apôtre les menace. *Fidèles*, je vous conjure par la gloire de votre Seigneur, par l'affection que vous avez pour l'édification de vos prochains, pour la ré-

génération & le salut de ces petites créatures que l'on reçoit par le *Batême* en la famille & au corps de **Christ**, que désormais, pendant que cette action se célébrera, vous méditez avec un paisible silence les choses convenables à un si grand mystère, remettant les entretiens & les discours communs à une autre heure. Je vous en prie au Nom de Dieu, qui ne manquera pas de sa part à remarquer l'obéissance & la vénération que vous rendrez à ses saintes Institutions, pour la couronner de ses plus précieuses bénédictions en son *Fils Jesus*, auquel, avec le *Père* & le *S. Esprit* vrai Dieu benit à jamais, soit tout honneur & gloire aux siècles des siècles. *Amen.*



# S E R M O N

S U R L A

## SECTION XLVIII.

D U

## C A T E C H I S M E.

*Du nombre des Sacremens de l'Eglise  
Chrétienne.*

**B**ien que les fidèles qui vivoient sous le Vieux Testament eussent un même Dieu, & au fonds une même foi, & les mêmes promesses que nous, qui vivons sous le Nouveau, si est-ce toutefois que leur condition & Discipline étoit tres-differente de la nôtre ; Ils étoient traités comme *Esclaves*, nous sommes *Enfans*, ainsi que nous l'enseigne l'Apôtre au ch. 4. del'Ep. aux *Galates* leur service étoit charnel , le nôtre est spirituel ; Ils étoient *asservis sous les rudimens du monde.* Nous avons reçu l'*Esprit d'adoption*  
&

& de liberté \* *l'heure est venue*, dit nôtre Seigneur, *que les vrais adorateurs, adorent le père en Esprit & en verité*, non plus en la chair ni en la lettre, non plus à Jerufalem ni sur la montagne, mais au Royaume des Cieux dans une Eglise celeste & spirituelle, répanduë par tout le monde, & qui n'est plus attaché à aucun lieu particulier, leurs cérémonies étoient magnifiques & tenant quelque chose d'une pompe charnelle & mondaine; les nôtres sont simples & pures, minces & peu étoffées. Le nombre des leurs étoit grand & presque infini, nous n'en avons que deux qui aiant été instituées par nôtre Seigneur Jesus, comme nécessairement & perpétuellement pratiquables dans son Eglise, celles que nous apellons communément, *sacremens*. Vous entendîtes les *Dimanches* passez quelle est leur nature, leur effet & leur utilité; *Aujourd'hui*, suivant l'ordre de nôtre *Catéchisme* nous vous montrerons, s'il plait à Dieu, qu'il y en a *deux*, & non davantage, savoir le *S. Batême* & la *Sainte Cène*. Ensuite nous verrons brièvement la différence de l'une & de l'autre.

Que le saint *Batême* soit une cérémonie nécessaire dans l'Eglise, & annexée à

sa

\* *Jean 4.*

sa Prédication , comme un *seau* par lequel elle est confirmée , il paroît clairement par les Ecritures du Nouveau Testament où vous le voyez *premièrement* pratiqué par tous les fidèles , durant les jours que Jesus Christ fut en terre , où *de plus* vous lisez qu'il a été ordonné & recommandé par le Seigneur à ses Discíples ; où *enfin* vous trouvez , que selon cette institution du Maître , il a été soigneusement administré à tous les fidèles , & extrêmement estimé & honoré par les Apôtres , comme un moien tres-efficace , pour représenter & conférer la grace Divine aux hommes. *Saint Jean le Précurseur* venu exprés au monde pour préparer les *Juifs* à recevoir le *Messie* & sa doctrine , n'ajouta à sa prédication d'autre cérémonie que le *Batême* , batizant ceux qui venoient à lui avec repentance , pour la remission de leurs pechez ; Et bien que le Sauveur du monde n'eût pas besoin de cette absolution , étant tres-pur & tres-innocent en soi-même , si est-ce que pour accomplir toute justice , & santifier l'eau de nôtre purification , il a voulu lui-même le recevoir en sa sainte & glorieuse Personne.

*Ensuite* le Seigneur étant entré dans  
l'ex-

l'exercice de sa charge , annonçant le Royaume des Cieux , tant par sa propre bouche , que par celle de ses Apôtres , *Ceux qui croioient étoient aussi batizés* , comme nous le lisons au 3. & 4. chap. de *Saint Jean* ; Mais étant sur le point de se séparer d'avec eux , pour monter à la dextre du Père , il leur commanda tres-expressément de batizer les croians en une certaine forme qu'il leur prescrivit , *Allez ( leur dit-il ) & instruisez toutes les Nations , les batizans au Nom du Père , du Fils & du Saint Esprit*, les aiant auparavant assurés que *toute puissance lui avoit été donnée au Ciel & en la terre*. C'est-ici le titre & la loi tres-authentique du *Batême* de l'Eglise. L'administration qui s'en fait est jointe inséparablement avec l'annonciation de l'Evangile. *Instruisés & batizés* , dit Jesus-Christ ; autant donc que durera entre les fidèles la prédication de la *Parole* , autant y doit durer l'administration du *Batême*.

Ce sont les deux clauses de la commission que Christ donna à ses Disciples ; Et un autre Evangeliste , savoir, *Saint Marc* rapporte

\* *Matt. 28. 19.*

raporte , que leur aiant commandé de prêcher l'Évangile à toute créature il ajouta , *Qui aura crû & aura été batizé sera sauvé.* Comme de la part des Ministres la prédication de la *Parole* & l'administration du *Batême* vont ensemble , de même de la part des fidèles , la *foi* & la réception du *Batême* s'entretiennent. Puis donc que la *foi* doit être à jamais dans l'Eglise , pendant qu'elle sera ici-bas , la réception du *Batême* y doit être aussi perpetuelle ; En effet les Apôtres obéissans fidèlement à ce Commandement de leur Maître , communiquent après son Ascension au Ciel , le *Saint Batême* à tous ceux qui ajoutoient foi à leur *Parole* , comme vous le pouvez voir dans tout le livre des *Actes*. Les Juifs demandans à *Saint Pierre* ce qu'ils feroient pour avoir la grace de Dieu , <sup>a</sup> *Amandez-vous, (dit-il) & que chacun de vous soit batizé au Nom de Iesus-Christ en remission des pechez, & vous recevrez le don du Saint Esprit.*

Le même Apôtre , la famille de *Corneille le Centenier* , les prémices des *Gentils* s'étant convertie au Seigneur , commanda <sup>b</sup> *qu'ils fussent batizés au Nom de Christ; Saint*

Saint Paul, quoi que miraculeusement apellé à la conoissance de Dieu , fut néanmoins batizé par *Ananias* , & ainsi des autres ; car il n'est pas necessaire de les aléguer tous ; Mais les Apôtres dans leurs Epîtres parlent du *Batême* , d'une manière qu'il est bien aisé à voir que c'est un des plus précieux & des plus riches joyaux de l'Eglise Chrétienne , lui attribuant tant de merueilleux & necessaires effets , que qui le rejette ou le méprise , ne peut être qu'un profane. *Nous sommes tous batisez en la mort du Seigneur*, dit Saint Paul aux Romains ch. 6. *Par le Batême nous sommes ensevelis avec lui, afin que comme il est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi marchions en nouveauté de vie.* Ailleurs <sup>a</sup> *Vous tous*, dit le même Apôtre, *qui êtes batisez , êtes revêtus de Christ* ; Il dit encore dans un autre endroit, que <sup>b</sup> *Christ a santifié son Eglise , après l'avoir nettoyée par le lavement d'eau par la Parole* , signifiant par là assez clairement le Sacrement du *Batême*.

Certes au chapitre 6. de l'Epitre aux *Hebreux* le *Batême* est mis entre les principales & premières Doctrines de l'Eglise, sans la conoissance duquel l'on ne peut pas

<sup>a</sup> Gal. 3. 27.    <sup>b</sup> Eph. 5. 6.

pas mêmes entrer en la dernière & plus basse classe des Chrêtiens. De plus au chapitre 10. de la premiere Epitre aux Corinthiens, *Saint Paul* voulant montrer que les Anciens *Israëlites* avoient, quoi que sous d'autres signes, des avantages spirituels semblables aux nôtres, dit qu'ils \* ont été batizés en Moïse, en la nuée & en la mer ; qu'ils ont mangé d'une même viande, & bû d'un même breuvage.

De là il s'ensuit necessairement, que le *Batême* est un des ornemens & avantages de l'Eglise Chrétienne, un de ses *Sacremens* ; car s'il n'étoit tel, il ne pourroit qu'impertinemment & sans sujet, lui opposer un autre *Batême* en l'ancien Peuple. Aussi, par la grace de Dieu, n'y a-t-il jamais eu aucune société ou secte considérable de Chrêtiens qui ne l'ait reconu pour tel. Par-tout où s'étend le Christianisme, au long & au large, en quelque siècle & en quelque climat que vous jettiez les yeux, vous y trouvez cette sainte cérémonie en usage & en honneur, seulement il s'est élevé en ces derniers tems quelques Esprits forcenez, qui par une furieuse envie de con-

\* 1. Cor. 10. 2. 4.

contredire tout , sans aucune apparence de raison , ont aussi mis ce Point en contestation; Ils alléguent pour toute raison, que *Saint Paul* écrivant aux *Corinthiens* proteste que \* *Christ* ne l'a point envoyé pour batizer, mais pour *Evangelizer* ; Mais qui ne voit que *Saint Paul* en ce lieu-là veut dire que la principale fin de la *Charge Apostolique* n'est pas d'administrer les *Sacremens* , mais bien de planter *l'Evangile* par-tout ? De dresser des *Eglises* au Seigneur ? D'abolir le siècle ancien , & faire toutes choses nouvelles; Car en effet, s'il n'y eût eu autre chose à faire au monde qu'à batizer , il n'eût pas été nécessaire que *Christ* eût donné à ses *Disciples* la charge & la puissance d'*Apôtres* occupée à des choses extraordinaires, & qui ne pouvoient être faites qu'avec une autorité & une puissance extraordinaire.

Que *Saint Paul* ait batizé quelquefois , il paroît par ce même endroit où il dit , qu'il a batizé *Crispus* & *Gajus* & la famille de *Stéphanas*. Puis qu'il l'a fait, il avoit donc vocation pour le faire , n'étant pas croiable qu'un si grand *Apôtre* ait rien fait sans vocation. Il a donc aussi été envoyé pour cela ; Mais là il parle par comparaison , pour dire

\* 1. Cor. I. 17:

dire que ce n'étoit pas le principal article de sa mission. Ainsi *S. Paul* en cette même Epître dit, que le Seigneur ne commande pas aux Juifs de \* *ne tenir point la bouche liée au bœuf qui foule les grains pour le soin qu'il eût des bœufs*, mais que c'est plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance, parce que le principal but du Seigneur dans cette défense étoit de pourvoir à la reconnoissance des hommes, & non à la nourriture des bœufs; C'est en la même manière qu'il faut prendre, ce qu'il dit, qu'il a été envoyé, *non pour baptiser, mais pour Evangeliser*, c'est à dire, que le principal but de la charge Apostolique est de porter la nouvelle du *Messie*, & d'établir son Empire par le monde; Vous voies aussi au 10. des *Actes*, qu'après que *S. Pierre* eût fondé l'Eglise des Gentils en la famille de *Corneille*, les amenant à la foi par sa prédication, il commanda qu'ils fussent baptisés; il ne les baptiza pas lui-même, parce que les autres *Ministres* moindres que lui suffisoient pour conférer ce *Sacrement*; Il faut donc que nous concluions que le *Batême* est un *Sacrement* nécessaire & perpetuel dans l'Eglise, puis qu'il est institué par *Jesus-Christ* Notre Seigneur, pratiqué & recom;

\* 1. Cor. 9. 9.

mandé par les Saints Apôtres, reçu & honoré parmi tous les fidèles, en tout tems & en tout lieu.

Quant à la *Cène* ou *Eucharistie*, comme on l'appelle, la chose est encore plus évidente, personne que je sache, ne l'ayant osé revoquer en doute. De quatre Evangelistes dont nous avons les écrits, trois nous en ont fidèlement & au long raporté l'institution avec toutes ses parties. *S. Paul* aussi en sa 1. Epit. aux Corinth. chap. II. nous l'a décrite tres-particulièrement, & sur tout le commandement du Seigneur, *Faites ceci en commémoration de moi*, auquel il faut joindre celui-ci de l'Apôtre, *que chacun s'éprouve soi-même, & ainsi mange de ce pain & boive de cette coupe*, par où vous voiez la nécessité imposée à tout fidèle capable de s'éprouver, de communier au pain & à la coupe du Seigneur. Ajoutez ce qu'il dit au 10. ch. de la même Epitre. *Le pain que nous rompons, la coupe que nous benissons est la communion au corps & au sang du Seigneur*, en parlant comme d'une chose commune à tous les Chrétiens; & ailleurs il dit regardant manifestement à cette coupe, que \* nous avons tous été

abbreu-

\* 1. Cor. 12. 13.

*abbreuvez d'un même Esprit.*

En effet vous voyez que dans les Actes des Apôtres entre les saints exercices des fidèles du Seigneur, nous est souvent mise la *fraction du pain*; Et depuis, bien que l'institution en ait été peu à peu, par divers moïens & pour différentes fins, altérée & corrompue, jusques à être venue au Point où nous la voions aujourdui reduite en la *rapauté*, si est-ce que cette maxime est toujours demeurée en l'Eglise, que *l'Eucharistie* est un des *Sacremens* des Chrétiens. Ainsi vous voyez, par l'autorité des Ecritures, par la croïance de toutes les Eglises remarquables de la Chrétienté, par le consentement même de nos *Adversaires*, que le *Batême* & la *Cène* sont des *Sacremens* publics & communs à tous les fidèles.

Mais ils ne se contentent pas de ces deux chers gages que Christ nous a laissez de son amour; de ces deux *Seaux* qu'il nous a donnez de sa grace, les aiant même comme figurez & santifiez par ce *sang* & par cette *eau* qui sortirent de son côté, lors qu'il fut transpercé d'un coup de lance, nous recomman-  
dant manifestement par ce mistère ces deux *Sacremens* du Seigneur, ils en ont établi cinq autres, pour en avoir sept en tout, nombre

qu'ils estiment & affectionnent merveilleusement, aleguans pour raison de l'amour qu'ils lui portent, qu'il n'y a que *sept Planètes* dans les Cieux, *sept vertus* principales & *sept pechez* principaux en l'homme; que le monde fut créé en six jours, & que Dieu se reposa le *septième*. Les *cinq* nouveaux *Sacremens* qu'ils ajoutent aux *deux* veritables sont la *Confirmation*, la *Penitence*, l'*Extrême Onction*, les *Ordres*, & le *Mariage*.

Bien que toute la doctrine Papale soit un chaos horriblement embrouillé de disputes & de contradictions; Je ne pense pas néanmoins qu'il y en ait aucune partie plus mêlée & envelopée que celle-ci. A peine trouvez-vous entr'eux deux Docteurs qui s'accordent sur ces Points. Les *uns* veulent que l'*Evêque* seul puisse confirmer; Les *autres* estiment que ce droit peut aussi être attribué par le *Pape* aux *Prêtres*. Sur la *Penitence* les *uns* tiennent que la *Confession*, la *Contrition* & la *satisfaction* en sont la matiere, les *autres* l'établissent en la *Confession* seule; que la *Contrition* en est la *disposition*; & la *satisfaction*, le *fruit*. Les *uns*, que Dieu pardonne les pechez, aussi-tot après la *contrition*, avant l'*absolution*, & les *autres* non. Sur l'*Extrême Onction*, les *uns* affirment qu'elle

le sert à éfacer seulement les pechez veniels; les *autres*, à ôter les restes des pechez, quels qu'ils soient. Sur les *Ordres*, les *uns*, que l'*Ordre* est *Sacrement*, les *autres*, que c'est l'*Ordination*; Les *uns*, que les *Ordres* servent à justifier l'homme; les *autres* à le rendre propre & habile à exercer sa charge & encore quelques-uns prétendent que les *Ordres* ne constituent qu'un seul *Sacrement*; les autres, que chacun des 7. *Ordres* est *Sacrement* en particulier; Il y en a aussi qui restraignent cette dignité aux gros *Ordres* seulement, savoir, à l'*Ordre des Prêtres*, des *Diacres* & des *soudiacres*, n'estimans pas qu'il soit à propos de faire tant d'honneur aux quatre petits, comme ils les appellent, qui sont les *Acolytes*, *Exorcistes*, *Lecteurs* & *Portiers*. Mais il y en a qui outre tout cela, content encore la *simple Tonsure* & l'*Episcopat* pour deux autres *Ordres*; De sorte qu'à ce conte le nombre des *Sacremens* passera de moitié ce beau nombre de *sept* qu'ils admirent tant. Pour le *Mariage*, avant que le *Concile de Trente* les eût bridez, il y en avoit qui foutenoient qu'il n'étoit *Sacrement* qu'improprement & figurément; les autres dont l'opinion a été canonisée, le tenoient pour un vrai *Sacrement*; les *uns* que le *Ma-*

*riage* parmi les Juifs étoit même un *Sacrement* avant J. Christ; les *autres*, qu'il ne l'a été que depuis; les *uns*, que le *Mariage clandestin* n'est pas *Sacrement*; les *autres*, qu'il l'est; Et sur la forme, la matière & la grace de ce *Sacrement* si merveilleux, que ne disent ils point? Mais ce seroit abuser du temps & de votre attention d'insister ici davantage, comme je le pourrois aisément, ce que je viens d'en rapporter n'étant pas le tiers de leurs différent sur ce sujet.

J'en'entreprends pas de combattre, pié à pié, chacune de leurs doctrines, il n'en est pas besoin, cette confusion de sentimens se détruit de soi-même, & il ne faut point d'autre argument pour en prouver la fausseté, que sa variété propre, seulement aléguerai-je ici une raison, qui étant bien considérée, renverse tous leurs prétendus *Sacremens* & ôte à leurs cérémonies ce nom qu'ils leur donnent mal à propos. Nous sommes d'accord que *trois choses*, pour le moins, sont nécessaires pour faire un sacrement. *Premierement* la promesse de la grace, *secondement* un signe visible, qui joint avec la Parole, est comme l'organe & le moien par lequel nous est exhibée & conférée la grace. *En troisieme lieu* un com-

man-

mandement de Notre Seigneur, par lequel il ordonne de l'administrer.

Par exemple au *Batême*, vous avez *premierement* la promesse. <sup>a</sup> *Quiconque croira & sera batizé sera sauvé*, au dernier chapitre de S. Marc. Le *signe visible*, savoir *l'eau*, qui verifiée sur la personne, avec la parole represente & exhibe la grace. Et enfin le commandement du Seigneur; <sup>b</sup> *Allez & instruisés toutes les nations, les batisans au Nom du Pere, du Fils & du S. Esprit*. De même en la *Céne*, la promesse de grace. *Le pain que nous rompons est la communion au corps de Christ*; Le signe c'est le *pain & le vin* distribués par le Ministre & pris par le fidèle, le commandement, *Faites ceci en commemoration de moi*; si donc l'une de ces trois conditions manque à leurs pretendus *Sacremens*, ils seront contraints alors d'avouër que ce ne sont point des *Sacremens*; Ils ne sauroient en disconvenir; Il reste donc que nous appliquions ces trois conditions à tous leurs *Sacremens*, & de là, il nous sera aisé à juger de quel droit il les appellent de ce Nom.

Le premier est la *Confirmation* où le *signe* est le *baume* dont ils engraisent le front de la personne, & le *soufflet* qu'ils lui donnent,

pour signifier & conferer à celui qui est confirmé, la grace du S. Esprit; Mais en quel Evangile Jesus-Christ a-t-il institué une telle cérémonie? En quel Evangile lui a-t-il promis sa grace? En quelle Epître les Apôtres l'ont-ils recommandée? En quels Actes l'ont-ils pratiquée? nous lisons, *disent-ils*, que *S. Pierre & S. Jean* étans descendus à Samarie, \* *prierent pour plusieurs des habitans qui avoient été batizés par Philippe, & leur imposèrent les mains, tellement qu'ils reçurent le S. Esprit.* Mais où est-il parlé du *Chrême*, & du soufflet? les Apôtres impositoient simplement les mains; Ceux-ci avec plusieurs cérémonies inutiles engraisent les personnes; ceux auxquels les Apôtres impositoient les mains recevoient incontinent le S. Esprit, ceux que l'on a confirmé en l'Eglise Romaine en deviennent-ils, ou meilleurs ou plus sages? y paroît-il aucun changement? Quand donc l'Apostolique *Imposition des mains* auroit été un *Sacrement*, il ne s'en suivroit pas pourtant que le *Chrême Papal* fût un *Sacrement*, puis qu'entre le *Chrême Papal* & cette *imposition des mains* faite par les Apôtres, il y a autant de différence qu'entre le Ciel & la terre; Mais je dis que cette *imposition des mains* pratiquée par

\* Act. 8. 15. ;

les Apôtres n'étoit point un *Sacrement*; C'étoit une *cerémonie extraordinaire* par laquelle en ces commencemens du Christianisme ils conféroient les dons miraculeux du S. Esprit, comme il paroît par le chap. 19. du même Livre où *S. Luc* recite que <sup>a</sup> certains personnages, auxquels *S. Paul* imposa les mains reçurent le S. Esprit. Ainsi, dit-il, ils parlerent divers langages & prophétizèrent; Cette cérémonie donc conféroit une grace extraordinaire, & n'a pas dû par conséquent durer toujours dans l'Eglise, non plus que cette *Onction* dont parle *S. Jaques*, par laquelle <sup>b</sup> les malades étoient miraculeusement guéris; d'où nos *Adversaires* tirent leur *sacrement de l'Extrême Onction*.

Je viens à la *Penitence*, nécessaire certes en l'Eglise, qui en doute? mais non pas un *Sacrement* pour cela; car autrement la *prière* & la *foi*, & l'*aumône*, & toutes les autres parties de notre *santification* seroient des *Sacremens*. Qu'ils cessent donc de nous accuser, comme si nous étions ennemis de la *Penitence*, au contraire nous ne prêchons & ne pressons autre chose que la vraie *Penitence* Evangelique, la mortification de la chair & la vivification du nouvel homme;

II

Il est vrai que nous avoions librement que la *Penitence* n'est pas un *Sacrement* ; Et eux-mêmes sont contraints de confesser que la *Penitence*, avant la venuë de Jesus-Christ, n'étoit point *Sacrement*, & ne l'est point encore aujourd'hui, avant que l'on ait reçu le *Batême* ; Mais qui a jamais ouï dire qu'une affliction d'esprit, ou un changement de cœur, un regret d'avoir offensé Dieu & un désir de le servir à l'avenir, soit un *Sacrement* ? où est ici ce signe visible requis par leur propre confession en tout *Sacrement* ? où est le rapport entre le signe & la chose signifiée ? En la *penitence* rien de tout cela ne paroît.

Les abus qui se pratiquent parmi eux sur ce sujet vous ont été ci-devant representez. Pour ce coup je dirai seulement qu'en leur penitence mêmes il n'y a, ni ombre, ni apparence de *Sacrement*. Un homme confesse ses pechez à un Prêtre, & lui proteste de s'en repentir, le Prêtre lui impose quelque satisfaction, comme de dire cinq ou six *Pater* & autant d'*Ave Maria*, & ensuite il lui prononce certaines paroles en Latin, lui disant, *je t'absous*, & ce qui suit. Quelle sorte de *Sacrement* est cela ? où est le signe ? où la chose signifiée ? où l'élément ? où la parole qui le change en *Sacrement* ? Où est-ce que le

Seigneur nous a préscrit toute cette procédure? où nous a-t-il promis la grace, quand nous en userons de la sorte? En *S. Jean*, disent-ils, au 20. chap. où il est dit, qu'après sa resurrection \* *il souffla sur ses Apôtres, & leur dit, recevez le S. Esprit, à quiconque vous pardonnerez les pechez ils seront pardonnez, & à quiconque vous les retiendrez ils seront retenus*; Ils en concluent par une Logique nouvelle, que Christ a institué, que les personnes batizées, & non autres, s'aillent confesser à un Prêtre & lui disent, un par un, tous leurs pechez, que le Prêtre examine l'affaire, & pese les crimes du coupable exactement, lui impose des peines proportionnées à son démerite, & ensuite lui prononce, *je t'absous*; & que tout cela est un *Sacrement*.

Qui ne s'étonnera que le peuple Chrétien se laisse si facilement persuader des choses si peu vraisemblables & éloignées de la Parole divine? nous accordons volontiers, que les Saints Apôtres du Seigneur ont eue le pouvoir de remettre & de retenir les pechez des hommes, leur déclarant de la part de Dieu, comme les Herauts de sa grace & de sa justice, s'ils sont en sa grace ou non; nous avoions de plus, que les serviteurs de J.C. & les dispensateurs de sa Parole ont la même

puif-

\* *Jean 20.*

puissance, ou pour mieux dire, le même Ministère, & que leurs jugemens sont de certains préjuges des jugemens du Ciel, pourvû qu'ils les prononcent selon la règle & les maximes des Apôtres; mais nous ne voions pas que pour tout cela, cette action des Apôtres ou des autres Ministres puisse ou doive être apellée un *Sacrement*.

Que s'ils persistent à fonder leur *Sacrement* là dessus, il faut de nécessité y en fonder encore un autre; car si en ces paroles, à *quiconque vous pardonnerez les pechez, ils seront pardonnez*, est contenu un *Sacrement* dont la forme est en ces mots, *je t'absous*; il faut aussi dire nécessairement qu'en ces autres paroles suivantes, à *quiconque vous retiendrez les pechez ils seront retenus*, est de même contenu un autre *Sacrement* dont la forme sera, *je te lie*. Ainsi nous aurons deux *Sacremens* au lieu d'un, l'un pour absoudre, & l'autre pour lier; l'un pour remettre, & l'autre pour retenir.

Mais ils triomphent sur l'*Extrême Onction*; nous aléguans un passage bien exprés, ce leur semble, pour prouver que c'est un des *Sacremens* de l'Eglise Chrétienne; Car voici comme parle S. Jaques au chapitre cinquième de son Epitre Catholique \* *y a-t-il*

\* *Iaq. 5*

*quel-*

*quelcun d'entre vous malade? qu'il appelle les Anciens de l'Eglise, & qu'ils prient pour lui, & qu'ils l'oignent d'huile au Nom du Seigneur, & la priere de foi sauvera le malade, & le Seigneur le relevera; & s'il a commis des pechez ils lui seront pardonnez. Que sauroit-on dire de plus clair?*

Avant que de répondre à ce passage, je vous prie d'en remarquer un autre au 6. de *S. Marc* qui nous servira beaucoup pour l'explication de celui-ci, l'Evangeliste y recite que *les Saints Apôtres oignirent d'huile plusieurs malades & les guerirent.* Nos Adversaires qui tiennent, que les Apôtres n'étoient pas alors encore Prêtres, n'ayant reçu l'ordre de Prêtrise qu'en faisant la Cène, & qu'ils étoient par conséquent incapables d'administrer le Sacrement de l'Extrême Onction, avouënt, & même soutiennent & disputent, que cette Onction dont parle *S. Marc* n'étoit pas un Sacrement; Et ils le prouvent, parce *premierement* (disent-ils) qu'elle se raportoit, ou seulement, ou principalement à la guerison du corps, & non de l'ame. *Secondement*, parce aussi qu'elle se donnoit à tous les malades, au lieu que le Sacrement de l'Onction ne se donne qu'à ceux qui sont extrêmement mala-

malades & en danger de mort. Nous empruntons de leur bouche ces raisons bonnes & fortes contr'eux, puis qu'ils s'en servent eux-mêmes, & les apliquans au passage de S. Jaques, nous pouvons par elles-mêmes, sans y rien changer, dire que cette *Ouñtion* dont il parle n'est, ni ne peut être leur pretendu *Sacrement*.

Un *Sacrement*, comme ils disent tres-bien eux-mêmes, tend premierement & principalement au bien de l'ame; C'est pour cela qu'il est & institué & administré; Le *Baptême*, pour la purification & santification du cœur, & non du corps; La *Céne* tout de même pour la nourriture & rafraichissement de l'homme interieur, & non de l'homme exterieur. Or l'*Ouñtion* ordonnée par S. Jaques & qui se pratiquoit de son tems, n'a eu pour but principal que le soulagement & la guerison du corps, comme il paroît en lisant le passage. *Quelcun* (dit il) *est-il malade entre vous? que les anciens l'oignent d'huile & prient, & la priere de foi sauvera le malade, c'est-à-dire, guerira le malade*, le mot Grec construit comme il est ici, signifie guerir, sauver d'une maladie; car l'Apôtre ne dit pas, la priere sauvera le pecheur, mais sauvera le malade. Qu'est-ce que sauver un malade, si ce n'est le déliurer  
de

de sa maladie? puis il ajoute, & le Seigneur le relevera; Que veut dire cela, finon, Le remettra en santé? par tout ailleurs ce mot de relever employé sur un semblable sujet; Et, dit l'Apôtre, s'il a commis des pechez, ils lui seront pardonnez; parce que le plus souvent c'est par quelques pechez que nous attirons sur nous des maladies, témoin ce que dit S. Paul 1. Cor. II. que pour l'abus du Sacrement de l'Eucharistie plusieurs étoient infirmes & malades parmi les Corinthiens. Saint Jaques ajoute, qu'outre la guerison du malade, le Seigneur lui pardonnera telles fautes, s'il en a commis quelques unes; car quelquefois le fidèle, bien qu'il n'en ait pas commis de telles, ne laisse pas d'être affligé de maladie, pour l'éprouver, non pour le châtier.

Ainsi vous voiez clairement que la premiere & principale fin de l'Onction ordonnée par Saint Jaques c'est la guerison du corps, la remission du peché n'en est que l'accessoire, & il se pouvoit faire quelquefois qu'elle n'y avoit point du tout de lieu, car l'Apôtre dit; Et s'il a commis des pechez, c'est-à-dire, si c'est pour ses pechez qu'il soit affligé, ils lui seront pardonnez; que si ce n'étoit point

point pour ses pechez, en ce cas il n'avoit point commis de peché, en la même maniere que Notre Seigneur parlant de l'aveugle né dit \* *ni celui-ci n'a peché, ni son pere, ni sa mere; mais c'est afin que les œuvres de Dieu soient manifestées en lui*, voulant dire simplement, que ce n'étoit ni pour ses pechez, ni pour les pechez de son Pere & de sa mere qu'il étoit né aveugle.

La seconde raison est que *l'Onction* de nos Adversaires ne se donne qu'à ceux qui sont extrêmement malades, qui sont à l'extrémité & presque hors d'esperance de guérison, dont la raison est claire, favoir, d'autant qu'ils l'administrent pour l'ame & non pour le corps; Or *l'Onction* commandée par *S. Jaques* n'est pas de cette nature, il n'ordonne point qu'on la differe jusques à l'extrémité, mais dit en general, *y a-t-il quelqu'un malade entre vous? qu'il apelle les Prêtres, ou les Anciens de l'Eglise, & qu'ils l'oignent*. Il s'ensuit donc quant à celle de l'Eglise Romaine, que l'on ne donne qu'aux personnes moribōdes qu'il faut lui chercher quelque autre autorité ailleurs. Et certess'ils s'en veulent servir, elle ne manque pas d'exemple dans l'Antiquité; car nous lisons qu'il

\* *Jeam* 9. 3.

qu'il y eut autrefois certains heretiques nommés les *Herachonites*<sup>a</sup> qui avoient accoutumé d'oindre d'huile & de baume les personnes mourantes avec certaines prieres conçues en paroles Hebraïques. Il n'y a autre difference, si ce n'est qu'ils prioient en *Hebreu*, & ceux de l'Eglise Romaine en *Latin*, aussi peu entendu par la plupart des malades, que l'*Hebreu*. Ces raisons sont si claires qu'elles ont contraint l'un des plus doctes & renommez Cardinaux de l'Eglise Romaine, & des plus grands Adversaires de Luther,<sup>b</sup> de confesser que S. Jaques au passage ci-dessus alegué, ne parle pas du Sacrement de l'Extreme Onction.

Mais (*me direz-vous*) où se doit donc rapporter ce commandement de S. Jaques? Certes la réponse est aisée; Car nous savons que du tems des Apôtres, & même long-tems depuis, plusieurs fideles avoient le don de guerison; S. Paul en fait une mention expresse en sa 1. aux Corinth. 12. où entr'autres graces que l'Esprit de Dieu répandoit alors en l'Eglise, il raporte aussi celle-ci; <sup>c</sup> *A l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse, à l'autre la parole de conoissance, à l'autre la foi par ce même Esprit, à l'autre la grace de guerir les ma-*

*Les diés par ce même Esprit.* Et quelques *Peres* des plus anciens qui vivoient aux siècles les plus proches de celui des Apôtres nous témoignent que de leur tems ce don étoit encore assez commun dans l'Eglise.

De plus nous apprenons par le ch. 6. de *S. Marc* rapporté ci-dessus, que ceux qui avoient un tel don oignoient les malades d'huile, lors qu'ils les vouloient guerir, comme en general vous voiez par tout dans l'Evangile, que le Seigneur Jesus & ses Apôtres emploioient presque toujours quelques symboles & signes extérieurs dans les miracles qu'ils faisoient, *S. Jaques* donc exhorte les fidèles de son tems à se servir de ce don assez ordinaire en ce siècle là. Et pendant que le don a duré dans l'Eglise, ce saint commandement a eu lieu, & l'auroit encore aujourd'hui s'il se trouvoit quelcun à qui Dieu eût fait cette grace extraordinaire; mais c'est, ce me semble, abuser de cette *Onction* que de l'emploier sans ce don, & par conséquent sans foi; Et il ne sert de rien d'aleguer que les commandemens de l'Apôtre doivent durer à jamais en l'Eglise. Cela est vrai, pourvû que les choses qu'ils supposent y durent aussi. Comme par exemple *Saint Paul* 1. Cor. 14. ordonne\* que tous prophé-

rent dans l'Eglise l'un après l'autre, chacun à son tour. Certes ce commandement présuppose que les fidèles ont le don de *Prophétie*. Tant que ce don a été ordinaire dans l'Eglise cette ordonnance y a eu son lieu; le don manquant, il est évident que l'on ne la peut pratiquer.

Et si quelques personnes, sous ombre de cela vouloient contrefaire les Prophetes, & parler dans les assemblées des Chrétiens les uns après les autres, l'on se moqueroit d'eux, & avec justice; Or c'est ce que font nos Adversaires en leur *Onction*; car *S. Jacques* présuppose que ceux qui oignent aient le don de guérison, nos Adversaires ne l'ont pas, comme ils reconnoissent eux mêmes; Tout ce qu'ils font à cet égard n'est donc qu'une pure fingerie.

Mais il faut venir aux deux autres *Sacrements*, Ils aléguent pour le *Mariage* ce que nous lisons en *S. Paul* dans l'Épître aux *Ephésiens* où parlant du mariage, *ce secret est grand* (dit-il) *Or je parle touchant Christ & l'Eglise*. Selon leur Logique ordinaire ils concluent que donc le *Mariage* des Chrétiens est un *Sacrement*. Certes l'Apôtre lui-même proteste haut & clair, qu'il parle de l'union de *Jésus-*

dd 2

\* Eph. 5.

*Christ avec son Eglise*; si donc on peut conclurre d'ici, que le *Mariage* soit *Sacrement*, cela s'entendra, non du *Mariage* ordinaire de l'homme & de la femme, mais du *Mariage* spirituel & celeste de *Christ* avec son *Eglise*, le plus grand & le plus divin mistère qui soit aux Cieux & en la terre, mais qui n'est rien moins qu'un *Sacrement*, de la maniere que nous prenons ce mot, les uns & les autres, dans toute cette dispute, *l'Interprète Latin* dit à la verité, que c'est un *grand Sacrement*; mais par là, selon l'usage de ce mot au siècle où il vivoit, il n'entend autre chose qu'un *grand secret*, comme il est aisé à voir en plusieurs autres passages, où il met *sacrement*, pour dire *secret* ou *mistère*, comme lors qu'il dit que le *sacrement de pieté est grand*, lors qu'il appelle l'Evangile un *sacrement* qu'il dit le *sacrement des sept étoiles*, le *sacrement de la femme & de la bête* qui la porte, & souvent ailleurs.

Restent les *Ordres* qu'ils confèrent avec plusieurs ceremonies, la plus forte de leurs inventions, dont l'on ne voit aucune trace dans toute l'Écriture, qui ne peuvent par conséquent passer pour *Sacrement*, puis que tout *sacrement divin* étoit institué de *Jesus-Christ*

Christ. Nous lisons bien que les Saints Apôtres, en ordonnant & consacrant les fidèles à certain Ministère Ecclesiastique, leur ont imposé les mains, ce qui s'observe aussi soigneusement parmi nous; mais nous n'y trouvons pas toutes ces autres façons qu'ils y donnent; Et c'est ce que veut dire l'auteur de notre Catechisme, qu'il n'y a que *deux sacremens communs* que le Seigneur ait institués pour toute la compagnie des fidèles; le *Batême* & la *Cène*, signifiant par là qu'à prendre le mot dans un sens plus étendu & moins exactement, l'on pourroit aussi nommer *sacrement*, la *vocation* & *ordination des Pasteurs*, qui se fait avec la cérémonie de *l'imposition des mains* la *prière* & *l'assurance* de la grace de Jesus-Christ fondée sur sa promesse; Mais à parler proprement des *sacremens*, il n'y en a que *deux communs* à toute l'Eglise, ainsi que nous l'avons prouvé, aiant montré brièvement que tous les autres prétendus par nos *Adversaires* ne méritent pas ce *Nom*.

Quant aux différences du *Batême* & de la *Cène*, qui consistent en ce que l'un nous introduit, dans l'Eglise & l'autre nous y nourrit; l'un se raporte à la mort de Christ directement, & l'autre aux fruits qui nous

en reviennent. L'un s'administre aux enfans, l'autre à ceux qui sont en âge de discretion seulement. L'un ne se communique qu'une seule fois, l'autre se reïtere souvent, & autres choses semblables; Le tout vous fera plus commodément, & plus clairement deduit dans l'exposition particuliere de chacun de ces deux *Sacremens*. Dieu nous donne & nous augmente de jour en jour les graces qu'il nous a sêlées, signifiées & exhibées en eux, afin que croissans de foi en foi, & d'esperance en esperance, nous parvenions enfin à ce bienheureux Roiaume, où le voians lui même, face à face, nous n'aurons plus de besoin, ni de *sacremens*, ni de *paroles*, Dieu étant tout en nous & nous étans tous à jamais en lui, par Jesus-Christ Notre Seigneur; *Amen.*

S E R M O N



# SERMON

SUR LA

SECTION XLIX.

DU

CATECHISME.

*Du Saint Batême.*

**A**Yans ci-devant traité des *Sacremens* en general, de leur nature, de leur usage & de leur nombre, nous les allons de-formais considerer chacun en particulier, selon l'ordre de notre Catechisme, & nous parlerons *premierement* du Saint Batême, l'entrée de la maison de Dieu & la premiere consécration de la discipline de Jesus-Christ. Vous entendrez dans le *Dimanche* suivant quels sont les sujets capables de le recevoir, & quelle est encore la necessité qui les y oblige. Pour cette heure nous avons à examiner quel est le *signe* de ce Sacrement

& quelle est la *chose* qu'il signifie, & la *façon* dont il la signifie; quels sont ses *effets* & quelle est la *manière* dont il les produit. *Fidèles*, il est question d'une chose très importante, de la conception de cette divine nature que vous avez revêtuë en Jesus-Christ & de votre naissance en son nouveau monde; Prêtez nous l'oreille & le cœur, pendant que nous tâcherons de vous expliquer un si haut mystère, & de vous faire comprendre comment le Pere Celeste vous a formez dans son cau par la vertu de son feu spirituel.

Que le Seigneur Jesus ait institué le *S. Bapême* pratiquable ici-bas, à jamais en son Eglise, pour dédier & initier les hommes à sa religion, & les recevoir en sa milice, & les marquer pour son salut, c'est une chose que nul Chrétien ne peut ignorer, & qui vous a été prouvée ci-devant par les témoignages de sa nouvelle alliance. Vous savez aussi qu'il a choisi *l'eau*, pour le signe & la matière extérieure de ce *Sacrement*, laquelle est répanduë en la forme qu'il a prescrite, savoir, *au Nom du Pere, du Fils, & du S. Espru* sur la personne batizée; Dans le choix de cette matière, comme en toute autre chose, le Seigneur a montré abondamment sa sagesse & sa bonté; car il étoit de sa sagesse de

de nous donner des *Sacremens* tres simples & approchans le plus qu'il étoit possible, de la nature de son alliance spirituelle & celeste. Or que pouvoit-il choisir de plus simple que de *l'eau*?

De plus, puis que son Eglise devoit être universelle, répandue dans tous les climats, du monde, il étoit à propos que ses *Sacremens* fussent composez de quelque chose qui fût, par maniere de dire, universelle, qui se trouvât aisément par tout; Or qu'y a-t-il de plus universel que cet *élément* familier à tout l'Univers, que le Ciel nous verse d'en haut, que la terre nous pousse d'embas, que la nature fournit par tout aux hommes, leur étant si necessaire qu'ils ne peuvent vivre là où il ne se trouve point? L'ancien peuple qui étoit & plus charnel & moins étendu, avoit aussi pour matiere de ses *Sacremens* des choses, & plus grossieres & moins universelles; des *agneaux*, des *bœufs*, des *chevreaux*, une *huile* tres artificieusement composée de plusieurs drogues tres précieuses; Mais les *Sacremens* du nouveau Peuple spirituel & universel, ont dû être composez de choses tres-simples, & qu'il fût aisé de recouvrer par tout; c'est pourquoi son

Sci.

Seigneur a pris *l'eau*, le *pain* & le *vin* pour matiere de ces deux seuls *Sacremens* qu'il lui a instituez les plus simples & les plus universelles choses qui soient au monde.

D'où vous voiez combien ceux-là obscurcissent la gloire de sa sagesse, qui pour remédier au scandale que prennent les hommes vains de la simplicité de nos *Sacremens*, les étoffent de diverses autres choses non contenuës en leur institution.

J'avouë que l'homme aime naturellement la pompe, & qu'en matiere de Religion il n'a de la veneration que pour ce qui est sombre, mêlé & misterieux, dédaignant fierement la simplicité? Mais pour contenter son humeur il ne falloit pas outrager l'institution de notre Souverain Maître; sur tout là où cette simplicité que l'on a si hardiment alterée fait partie de sa sagesse; car cette *eau* simple qu'il nous a donnée convient admirablement bien à la nature du peuple auquel il l'a donnée comme nous venons de le montrer; Mais le *sel* & l'*huile* que tu y as ajoutée du tien y repugnent manifestement, nous brouillant ce qui devoit être simple, & nous rendant plus difficile à trouver ce qui se devoit aisément rencontrer en tous lieux.

N'ou-

N'oubliez pas encore que ces additions prejudicient aussi à la propriété de *signifier* que doit avoir ce *sacrement*; car plus on charge un *signe*; plus on l'étoffe des choses qui sont hors de sa signification, plus il est obscur & difficile, & moins propre à *signifier*; comme par exemple, si à la figure courante d'un (a) ou d'une autre lettre vous ajoutez divers autres traits de votre invention, quelque beaux qu'ils soient, ils ne feront qu'embrouiller la lettre & rendre son caractère moins propre à signifier. Ainsi t'en est-il arrivé, ô misérable *superstition*! n'ayant pas voulu laisser à Dieu la simplicité de ses Institutions, tu les as par tes additions, non ornées ou embellies, comme tu prétens, mais gâtées & corrompues; Et pour ce qui regarde en particulier le *Batême*, le *sel* & l'*huile* dont tu as osé *sosistiquer* l'*eau* du Seigneur, est directement contraire à son dessein; Car puis que l'élément de ce *sacrement* nous représente le principe de notre regeneration, comme nous le dirons incontinent, & comme tu le reconois toi-même; & encore puis que ce principe est unique, savoir, le S. Esprit qui avec son unique & tres-simple efficace produit toute la diversité des facultez de  
notre

nôtre vie spirituelle; ne faloit-il pas que le signe du *Batême* fût pris d'une seule chose, qui nonobstant l'unité & simplicité de son être, opérât diversement en la nature, comme l'esprit en la grace? Or au lieu de cela tu le divises & nous le representes, non un, mais plusieurs, aiant ajouté à *l'eau* unique de Jesus-Christ, ton *sel*, & tes *huiles*, espèces entierement differentes.

Mais comme la sagesse du Seigneur paroît en cette élection de *l'eau* pour la matiere de son *Batême*, aussi sa bonté y reluit clairement; car il ne donna pas à ses disciples un *signe* étranger qu'ils n'eussent jamais vû pratiquer en la Religion; cela eût choqué leur esprit (les choses nouvelles offensans facilement les hommes) mais s'accommodant à eux, il leur en institua *un*, qui leur étoit familier, & même à tous les autres hommes avec eux; Car quant aux *Juifs* de la nation desquels ils étoient, ils emploioient *l'eau* en diverses ceremonies expiatoires & consécatoires, *partie* selon l'enseignement de Moïse, *partie* selon la Tradition de leurs Peres; comme c'est la nature de l'homme d'ajouter toujours aux institutions de Dieu, & de ne les retenir jamais en leur originelle & naïve pureté.

Ilz

Ils avoient mêmes accoutumé d'initier par le *Batême d'eau* les étrangers qui se rangeoient à leur Religion, ceux qu'ils apelloient *Profelytes*; car nous lisons encore aujourdui dans leurs livres, qu'autrefois, pour faire un *Profelyte* trois choses étoient requises, la *Circoncision*, le *Batême* & l'*Offrande*. Vous savez que sur tout au tems que le Seigneur conversoit sur la terre, la façon & coutume de batizer étoit en une tres-grande vogue parmi les Juifs. *S. Jean fils de Zacharie* l'ayant renduë célèbre par sa pratique, aiant employé le lavement d'eau pour le Symbole sacré de sa discipline.

Mais l'usage de *l'eau* en la Religion n'étoit pas mêmes entierement nouveau ou inconnu aux autres nations; Car il est clair par les enseignemens qui nous restent des croiances & ceremonies des Paiens, que c'étoit une chose assez ordinaire entr'eux de se laver d'eau pure consacrée & administrée par les Prêtres & surintendans de leurs superstitions, afin d'aquerir par ce moien le pardon de leurs offenses, & la faveur de leurs Dieux; d'où vient le mot assez commun d'un de leurs Poëtes qui accuse de trop de facilité la croiance qu'ils avoient de pouvoir expier avec de *l'eau* de rivière les meurtres qu'ils

qu'ils avoient commis, ainsi donc, puis que l'usage de cet *élément* étoit si commun en la Religion parmi les *Juifs* & parmi les *Gentils*, vous voiez que ça étoit une grande bonté au Seigneur Jesus de l'avoir employé pour la matière du *Batême*, afin de ne choquer personne par l'introduction de quelque nouveauté.

*La chose signifiée par cet élément c'est la grace de Dieu en Jesus Christ. Les Prophetes du Vieux Testament avoient déjà plusieurs siècles auparavant, comme ébauché ce sacrement, s'étans servis en divers endroits de la similitude ou image de l'eau; pour représenter la grace que Dieu donneroit aux hommes au tems du Messie; comme quand le Seigneur dit par la bouche d'Esaië<sup>a</sup> qu'il répandra des eaux sur celui qui est alteré, & des rivières sur la terre sèche, ce qu'il interpréte immédiatement après, de l'effusion de son Esprit & de sa benediction; comme aussi fait Joël<sup>b</sup> au second de ses Revelations, & S. Jean l'explique expressément de la sorte au 7. de son Evangile, expliquant le discours de Notre Seigneur, qui suivant ce stile protestoit que<sup>c</sup> qui croiroit en lui, il découleroit des fleuves d'eau vive de son ventre.*

II

<sup>a</sup> Es. 44. 3. <sup>b</sup> Joël. 2. 28. <sup>c</sup> Jean 7. 38. 39.

Il n'est donc pas surprenant, si *l'eau* aiant été consacrée dès les tems anciens, pour signifier la *grace* du Messie, il l'a employée dans la plénitude des siècles, pour en être le *Sacrement*; Et à la vérité le raport de cet *élément* avec la *grace* de Christ est si merveilleux en toutes ses parties, qu'à peine en eût-on pû trouver en tout l'Univers une image plus propre & plus convenable; Car comme *l'eau* est si absolument nécessaire en ce monde de la première Création, que nous appellons *Nature*, que sans elle il ne pourroit subsister, il en est de même de *l'Esprit*, à l'égard du nouveau monde, c'est-à-dire, de *l'Eglise*, de laquelle il est le principal & comme l'unique élément. *Ensuite*, comme *l'eau*, quoi qu'il soit un bien si excellent, est néanmoins fort commun, y aiant à peine aucune contrée si déserte en ce grand & vaste Univers à qui le Ciel ou la terre n'en fournisse quelque veine, aussi la *grace* du Seigneur sous l'Évangile, est un bien universel, il l'offre à tous les hommes, sans aucune distinction; Cette *eau* étoit autrefois toute renfermée dans la *Toison* d'Israël, maintenant elle baigne toute la terre.

Plût à Dieu que le raport suivant ne s'y trouvât pas encore! savoir, que *l'eau*, bien que

que bonne & salutaire d'elle-même, est néanmoins fort méprisée, la seule nécessité, quand elle vient à nous presser, nous la faisant mettre à son juste prix; La *grace* de Jesus-Christ, bien que tres-necessaire, & tres-excellente, n'est-elle pas regettée par la plus grande partie des hommes, qui aiment beaucoup davantage les faux élemens de la sagesse humaine, les breuvages mêlez & sophistiquez par la superstition, que les pures eaux de Siloé? *L'eau*, bien que simple & toute uniforme en sa nature, est infiniment diverse en ses effets; (car que ne produit-elle point, & que ne nous conserve-t-elle point en la nature; & parmi cette grande varieté de choses qu'elle environne, où est celle qui ne doive à cet élément une bonne partie de ses qualitez) aussi l'Esprit de Jesus-Christ, un & simple en soi-même, fait toutes les choses de l'Eglise distribuant ses dons à chacun en particulier, selon qu'il veut, comme l'enseigne le S. Apôtre en la 1. aux Corinth. ch. 12.

Mais, pour ne m'éloigner pas de mon sujet, je m'arrêterai aux deux proprietéz de *l'eau* pour lesquelles elle a été particulièrement employée dans le *Saint* Batême; *L'une* est qu'elle nettoie les impuretez de nos corps

corps; Or la *grace* de Dieu en Jesus-Christ est ce qui nettoie nos ames, en ôtant le peché qui les souille. L'ordure rend un corps désagréable, lui ôtant sa couleur & beauté naturelle, & le peché survenant en l'homme ne le rend-il pas abominable à Dieu & à ses Saints Anges? Une personne couverte d'ordure n'oseroit se presenter devant quelque grand Prince, en un si vilain état, l'homme coupable de peché n'a point aussi d'accez auprès de Dieu.

Puis donc que l'Esprit de Jesus-Christ répandu sur nous par son Evangile nous purifie du peché, en telle sorte que par la foi qu'il produit en nous, tous nos crimes nous étans pardonnez, nous devenons agréables aux yeux du Seigneur, & nous avons accez au trone de sa Majesté Souveraine; C'est donc tres justement qu'il nous est représenté par l'élément de *l'eau* qui a une semblable vertu à l'égard de nos corps. La seconde qualite de *l'eau* est qu'elle est le principe de la generation des choses naturelles; considerez les miracles qu'elle fait, lors que tombant des Cieux sur un país désolé par la secheresse, elle le revêt en peu de jours de toutes sortes de plantes, en faisant sortir les unes de la terre, rendant la vie aux

autres qui s'en alloient mourant, couronnant les arbres de la verdure de leurs feuilles, & les herbes de la beauté de leurs fleurs.

*\* Que la racine de l'arbre soit envieillie en la terre, que son tronc soit mort en la poussière, si est-ce néanmoins, dit Job, que s'il vient à sentir ce merveilleux élément, il regermera encore, & produira des branches comme un arbre nouvellement planté; Or l'esprit est de même le principe de la generation spirituelle, comme nous l'enseigne Notre Seigneur au chapitre troisième de S. Jean, disant, <sup>b</sup> que si quelcun n'est né d'eau & d'esprit il n'entrera point en son Roiaume.*

C'est lui qui tombant des Cieux sur la nature de l'homme, sechée dès la racine, consumée par les ardeurs naturelles, la vivifie miraculeusement, faisant par sa celeste efficace, germer de ce vieux tronc une nouvelle plante benite qu'il couronne de fleurs & de fruits en sa saison; Remettez vous devant les yeux l'image du monde, tel qu'il étoit avant que Jesus-Christ y eût répandu cet Esprit par son Evangile. Qu'étoit-il sinon une terre maudite, semée de sel & condamnée à une éternelle sterilité? Une campagne de Sodome & de Gomorre qui ne produisoit que

\* Job 14. 7. 9. b Jean 3.

que la mort, & des plantes mortelles; Représentez-vous comment elle changea de face, après que cette semence celeste y eut été versée d'en haut; s'étant subitement éleyé une generation de plantes divines, d'hommes spirituels & vraiment vivans n'étoit ce pas là proprement l'accomplissement de l'ancien Oracle, \* *Je ferai sortir des fleuves aux lieux haut élevez, & des fontaines au milieu des vallées. Je reduirai le désert en étang d'eaux, & la terre sèche en source d'eaux. Je ferai croitre dans le désert le Cédre, le Pin & le Meurte & l'arbre huileux; je mettrai dans les Landes le Sapin, l'Orme & le Buis ensemble.*

Ainsi vous voiez comment l'eau du Saint Batême signifie la grace de l'Esprit de Dieu par ces deux qualitez qu'elle a de laver & de vivifier; L'une desquelles se raporte à la remission de nos pechez, qui est notre lavement spirituel & l'autre à la *sanctification de nos ames* qui est notre regeneration. Et parce que cette regeneration des fidèles consiste en deux parties, le dépouillement du vieil homme & le revêtement du nouveau, la mort du peché & la vie de la justice en nous; l'une représentée par la mort & sepulture de Christ, l'autre par sa resurrection, & son

\* Es. 41. 18. 19.

état en une vie nouvelle & immortelle ; de là vient que les anciens Chrétiens , pour figurer ce mystère avec plus de clarté , avoient accoutumé de plonger ceux qu'ils batizoient dans l'eau , de dessous laquelle ils sortoient ensuite & se revêtoient. Car ce qu'ils étoient plongez étoit une figure de leur sepulture spirituelle , par laquelle ils faisoient comme une protestation de laisser au fonds de ce tombeau typique leur première vie , tachée des ordures du péché & de l'idolatrie , laquelle ils venoient de dépouiller par la profession du Christianisme ; en la même manière que le Seigneur Jesus quitta dans son sepulcre la vie terrestre & mortelle qu'il avoit menée ici-bas , durant les jours de sa chair.

Et de l'autre part ce qu'ils s'élevoient ensuite de dessous *l'eau* pour respirer & reprendre l'air & leurs habits , étoit une image de leur *resurrection* spirituelle , qui signifioit , que comme le Seigneur Jesus-Christ étant une fois sorti du tombeau , a vécu ensuite d'une vie celeste & immortelle ; de mêmes étans sortis du sepulcre de l'ignorance & du péché , où ils avoient été plongez si long tems , ils meneroient à l'avenir une vie nouvelle en sainteté , justice & vérité

té, sans retourner jamais aux impuretez de leur vie précédente, ou pour mieux dire, de leur précédente mort.

Il y a grande apparence que l'observation de cette coutume pratiquée autrefois en la plus grande partie de l'ancienne Eglise, & encore aujourdui constamment retenuë par les Chrétiens Grecs & Moscovites, a été fondée sur ces belles & divines allusions qu'y fait l'Apôtre S. Paul en divers lieux, comme lors qu'il dit, que <sup>a</sup> nous avons été batizés en la mort de Christ, que nous sommes ensevelis avec lui en sa mort par le Batême, afin que comme il est ressuscité des morts par la gloire du Pere, nous aussi marchions en nouveauté de vie; que nous avons été faits une-même plante avec lui par la conformité de sa mort & de sa resurrection, lors qu'il nous commande de <sup>b</sup> dépouiller le vieil homme, & de revêtir le nouveau créé selon Dieu en justice & vraie sainteté; lors qu'il proteste que <sup>c</sup> nous tous qui sommes batizez sommes revêtus de Christ.

Mais puis que l'eau a ces deux qualitez en soi, de laver & de vivifier, comme nous l'avons montré, il est évident qu'étant répanduë sur nous, elle represente entièrement la remission de nos pechez & notre re-

cc 3

<sup>a</sup> Rom. 6. 3. 4. 5. <sup>b</sup> Eph. 4. 22. <sup>c</sup> Gal. 3. 27.

*generation*, sans qu'il soit nécessaire, pour lui donner la plénitude de sa signification, d'observer ces circonstances extérieures, d'y plonger les personnes que l'on batize; ce qui ne se pourroit pratiquer en des pays froids, comme les nôtres, sans un trop grand danger pour les corps des enfans, qui est l'âge où sont maintenant batizés tous les Chrétiens.

Mais ce saint *Sacrement* ne représente pas seulement ces deux graces divines de l'Esprit de Jesus Christ, la *remission* des pechez & la *sanctification*, il les exhibe aussi véritablement; car ce n'est pas une figure du nombre de celles qui nous dépeignent seulement les choses, en nous mettant l'image de leur nature ou de leurs effets devant les yeux, sans nous en communiquer la vérité; mais c'est un de ces signes, qui sont accompagnez de la chose qu'ils signifient, comme étoit sous le Vieux Testament, l'*Onction Royale & Sacerdotale* qui signifioient les *dignitez* de ces charges, mais en telle sorte qu'elles les donnoient & conféroient en même tems, & comme aujourd'hui dans l'Etat les lettres de grace ou d'abolition dûement sêlées & expediées par les officiers du Roi, ne signifient pas seulement le *pardon* ou la

la grace du criminel, mais la lui donnent & l'en mettent réellement en possession.

Or que le saint *Batême* produise ces deux effets, qu'il nous *lave & vivifie*, qu'il nous purifie & regenere, *premierement* la fidelité de Jesus-Christ le requiert nécessairement; Car ne seroit-ce pas une chose indigne de la sagesse & de la bonté d'un si grand Dieu, de nous avoir institué & recommandé si soigneusement en l'Eglise, des ceremonies creuses, vuides & destituées de tout veritable effet, pour servir seulement d'un vain spectacle à nos yeux, & remplir notre fantaisie d'une legere & inutile image? mais cela même se prouve évidemment par l'*Ecriture*, qui attribüe en plusieurs lieux & en termes fort exprés, l'un & l'autre des susdits effets à ce *Sacrement*. Car quant à la *remission des pechez*, S. Pierre ne la promet-il pas aux Juifs par le *Batême* de son Maitre, <sup>a</sup> *que chacun de vous (dit-il) soit batizé au Nom de Jesus-Christ en remission des pechez?* Et Ananias ne l'ordonne-t-il pas en la même forte à S. Paul; après sa conversion, <sup>b</sup> *que tardes-tu, lui dit-il, leve-toi & sois batizé & lavé de tes pechez, en invoquant le Nom du Seigneur?* Et S. Paul au cinquième de l'Epit. aux *Ephesiens*

ne dit-il pas, que <sup>a</sup> *Christ a nettoié son Eglise par le lavement d'eau par la parole?* Comment cela, si non entant que ce lavement efface les pechez de ceux qui le reçoivent? Et pour ce qui regarde la sanctification, *S. Pierre* au passage allégué ci-dessus ne promet-il pas le S. Esprit, l'auteur de notre sainteté à ceux qui sont batizés; Et *S. Paul* n'enseigne-t-il pas au chapitre sixième de l'Épître aux Romains <sup>b</sup> *que par le Batême nous sommes ensevelis avec Christ, pour marcher en nouveauté de vie avec lui;* Et dans l'Épître aux Colossiens, <sup>c</sup> *que nous y sommes circoncis d'une circoncision qui n'est point faite de main, par le dépouillement du corps des pechez de la chair;* & dans l'Épître aux Galates <sup>d</sup> *que ceux qui sont batisez revêtent Jesus-Christ, c'est-à-dire, qu'ils sont renouvellez à son image, qui consiste en justice & en sainteté?* Et enfin, pour montrer l'un & l'autre conjointement, *S. Pierre* dit expressément, <sup>e</sup> *que le Batême nous sauve;* & *S. Paul* dans l'Épître à *Tite* <sup>f</sup> *que nous sommes sauvez par le lavement de regeneration, c'est-à-dire, par le Batême selon la promesse de Jesus-Christ au*

16. de

<sup>a</sup> Ephes. 5. 26.    <sup>b</sup> Rom. 6. 4.    <sup>c</sup> Col. 2. 11.    <sup>d</sup> Gal. 3. 27.  
<sup>e</sup> 1. Pier. 3. 21.    <sup>f</sup> Tit. 3. 5.

16. de S. Marc \* *Qui aura crû & aura été batizé sera sauvé.*

Or il est clair par les Ecritures, que personne n'est sauvé sans la remission des pechez & la sanctification, il s'ensuit donc que le *Batême* donne l'une & l'autre de ces graces ; car autrement il n'auroit pas l'effet qui lui est attribué en ces lieux-là, c'est-à-dire, qu'il ne sauveroit pas. Soit donc conclu que le *S. Batême* produit en nous deux excellens effets ; il nous lave de nos pechez, nous en accordant la remission, & nous *regénère* en une vie nouvelle, sainte & agréable à Dieu.

Et c'est à cause de cette efficace qu'il est apellé *l'entrée de l'Eglise*, la *Porte* du Ciel, *l'instrument* de notre adoption, le *Seau* de notre salut, les *lettres* de notre grace, & d'autres titres qui lui sont donnés çà & là dans les écrits des hommes Chrétiens tant anciens que modernes ; c'est pour ce sujet encore qu'ils disent que le *Batême nous illumine*. Les Grecs-mêmes l'apellans ordinairement *l'Illumination*, & disans communément, *être illuminé*, pour signifier, *être batizé* ; & les personnes *illuminées*, pour dire, *bati-zées*, leurs Docteurs pretendans que c'est en ce sens qu'il faut prendre les paroles de

\* Marc 16. 16,

l'Apôtre en l'Epit. aux Hebreux\* *qu'il est impossible que ceux qui ont une fois été illuminez, s'ils retombent, soient renouvelez à repentance.* C'est ainsi que le *Batême* nous arrache du corps d'*Adam* & nous ente en celui de *Iesus-Christ*; C'est ainsi qu'il nous transplante de la terre dans le Ciel; du monde, dans l'Eglise; de Babilone, dans Jerusalem.

Mais pour bien entendre la maniere dont le *Batême* opère tous ces admirables effets en nous, il faut brièvement résoudre *trois* questions. La *premiere* est comment il nous *justifie* & *santifie*, puis que cette vertu n'appartient qu'à la mort & à la resurrection de *Jesus-Christ*, selon ce qu'enseigne l'Apôtre en mille endroits, & sur tout là où il dit, *qu'il a été livré pour nos pechez, & qu'il est ressuscité pour notre justification*; & là où il dispute si au long contre les pretentions des Chrétiens Judaïzans, qu'il n'y a que le seul sacrifice de la croix capable de nous santifier.

A cela donc je *répons* que ces deux causes de notre salut ne sont pas opposées l'une à l'autre, mais rangées l'une au dessous de l'autre, s'entr'édifiantes par consequent, mutuellement; au lieu de se détruire, car elles produisent un même éfet, mais differemment &

par

\* Hebr. 6. 4. 0.

par des operations appartenantes à divers genres de causes. La *mort* du Seigneur nous sauve, parce qu'elle a merité notre salut, sa *resurrection* nous sauve, parce qu'elle l'a sélé & autorisé, le *Batême* nous sauve, parce qu'il nous l'applique. Quand un Roi est porté à faire grace à un criminel, par les prieres & le merite de quelcun de ses parens, qui après avoir rendu un signalé service à son Prince, en quelque hazardeux & sanglant combat, vient se jeter à ses piez, & lui demander, avec larmes, la vie & l'honneur de son parent, pour toute la recompense de sa valeur, & que le Prince ensuite commande à son Chancelier d'expedier la grace au criminel, en vertu de laquelle la porte des prisons lui est ouverte, il est mis en liberté, & par la même faveur reçu à l'exercice de quelcune des charges de l'Etat; Ne disons-nous pas d'un tel homme que c'est & son parent, & le *Prince*, & son *Officier*, & ses *lettres* qui l'ont sauvé? Certes nous le disons ainsi; Nous attribuons sa délivrance à toutes ces causes, comme en effet elles y ont toutes operé, mais differemment; car son parent l'a sauvé, entant que par sa valeur il a merité sa grace; Le *Prince* l'a sauvé, entant que par son autorité il lui a remis la peine

ne dont il étoit coupable, & l'a reçu en sa bienveuillance, ses *lettres* l'ont sauvé, entant qu'elles lui ont conféré & appliqué le fruit de sa bonne volonté; Les *Officiers* de sa Chancellerie l'ont sauvé, entant qu'ils lui ont expédié ses lettres, selon l'autorité que le Prince leur en a donnée.

C'est une image de ce qui s'est passé en la cause de notre salut; Nous étions dans les prisons du Souverain, criminels & coupables de la mort éternelle; Le *Fils de Dieu* s'étoit fait notre *parent*, s'étant allié de nous, par l'assomption de notre nature, il a livré combat à l'enfer & au monde sur le champ de la croix, s'il faut ainsi dire, & par cet admirable exploit, il a entièrement gagné le cœur du *Pere*, aiant satisfait sa Justice, en payant ce que nous devons, aiant appaisé toute sa colére; le *Pere* plein de bonne volonté envers lui & envers nous, à cause de lui, ordonne que nous y soions délivrés de la mort, remis en vie & en liberté, tant il a été fortement émû par les prieres de Jesus-Christ, que desormais nous fussions élevés à la plus haute dignité de son état, adoptés en sa famille & reçus au nombre de ses enfans; Et pour nous mettre en la possession de cette grace, il établit des *Officiers* les *Ministres* de son

son Evangile, qui nous expedient à chacun en particulier les *lettres* de notre grace, scellées du seau du Souverain ; Ensuite de quoi nous sommes réellement & veritablement saisis de la remission de nos pechez & de la dignité d'enfans de Dieu.

Là donc, comme en l'exemple précédent, c'est la *mort* du Fils qui nous sauve ; parce que c'est le prix de notre salut, le sacrifice qui nous a rendu le Seigneur propice ; le *Pere* nous a sauvés, parce qu'acceptant la satisfaction de notre Mediateur, il nous remet les peines que nous avons meritées, & nous fait jouir des biens & des honneurs que notre Christ lui a demandé pour nous ; le *Batême* & les autres *Sacremens* nous sauvent, parce qu'ils nous appliquent cette grace du Seigneur & nous en mettent en possession ; les *serviteurs* de Dieu nous sauvent ; car l'Apôtre ne fait point difficulté de parler ainsi glorieusement de leur ministère, <sup>a</sup> *je me fais tout à tous, afin qu'en quelque maniere j'en sauve quelques-uns* ; & il exhorte *Timothée* en ces termes, <sup>b</sup> *veillez sur vous-même & sur l'instruction des autres, demeurez ferme dans ces exercices, car agissant de la sorte vous vous sauverez vous-même & ceux qui vous écoutent* ; les Ministres de Jesus - Christ

<sup>a</sup> 1. Cor. 9. 22. <sup>b</sup> 1. Tim. 4. 16

nous sauvent, entant qu'ils nous expedient & nous mertent entre les mains, les lettres de notre salut, par la predication de la Parole & l'administration des Sacremens.

Ainsi vous voiez, que ce qui est dit de la mort du Seigneur dans l'Epitre aux *Hebreux* & ailleurs, signifie seulement qu'elle est la seule cause meritoire de notre salut, n'y aiant aucun autre sacrifice au monde capable d'expier nos pechez & de nous acquerir la bienveillance de Dieu; mais n'empêche pas que ce salut merité par elle seule ne nous soit appliqué & communiqué par le *Batême*, & autres causes que le Seigneur emploie lui-même pour cet effet.

La *seconde* difficulté est comment le *Batême* donne aux hommes la remission des pechez & la santification, puis que l'on bati-ze quantité de gens qui demeurent aussi noirs & aussi méchans qu'ils étoient au paravant, sans que le *Sacrement* ait rien operé en eux; comme cela paroît par l'exemple de \* *Simon le Magicien* à qui le *Batême* n'ôta point ni le fiel tres-amer dont son cœur étoit rempli, ni le lien d'iniquité dont il étoit attaché. Mais la réponse est aisée, que pour conclurre l'inefficace d'une cause, il ne suffit

pas

\* *Act. 8. 13.*

pas de montrer qu'elle n'agit pas sur un ou sur deux sujets ; car l'efficace des causes, soit naturelles, soit morales a de certaines bornes, au delà desquelles elles n'agissent point, requerant certaines conditions dans les sujets sur lesquels elles déploient leur action, lesquelles ne s'y trouvant point, il ne faut pas s'étonner si elles n'y produisent aucun effet ; le *Soleil*, par exemple, a la vertu d'amollir la cire, & néanmoins il endurecit la bouë, il éclaire & fortifie un œil sain, il éblouit & perd un œil chassieux ; Ainsi les *drogues* qui agissent sur un corps d'une façon, font un effet tout contraire dans un autre, qui sera autrement disposé.

Les lettres d'abolition expédiées en due forme par les officiers d'un Prince tirent les criminels de peine ; Mais s'il s'en trouvoit quelcun si enragé que de cracher au visage de celui qui les lui apporte, & d'outrager la Majesté du Prince, & se moquer de sa puissance, & mépriser sa bonté, il ne faut pas douter qu'à l'égard d'un tel homme elles augmenteroient sa condamnation, bien loin de l'en délivrer.

Il en est de même sur notre sujet. Le *Batême* requiert certaines conditions dans les hommes, pour y operer, savoir, la *foi*, & la *repen-*

*repentance.* Quand il les y trouve, je dis qu'il y produit assurément son effet, il y éface le péché & en arrache la racine, y mettant une nouvelle lumière & une nouvelle sanctification; si donc il ne produisit aucun tel effet dans *Simon le Magicien* & en tels autres garnemens qui le reçoivent, sans aucune des dispositions qu'il demande en ses sujets, il ne faut pas s'en étonner ni conclurre de là qu'il n'a aucune vraie efficace; car de sa part il présente toujours aux hommes la grace de Dieu & le salut, & s'il ne les met pas dans leurs cœurs, ce n'est pas sa faute, mais la leur, puis qu'ils rejettent par leur incrédulité, ce qu'il leur offre de la part de Dieu, *l'Evangile* est bien la puissance de Dieu à salut, & néanmoins il danne ceux qui s'en scandalisent; bien loin de les sauver; la Parole profite à ceux qui l'entendent, mais c'est à ceux-là  
 \* *dans lesquels elle est mêlée avec la foi*, comme l'enseigne l'Apôtre dans l'Epit. aux Hebr.

On demande *ensuite*, & c'est la *troisième* difficulté, comment une *eau* naturelle & élémentaire arrosant légèrement une personne, peut produire en elle un si grand & admirable effet que de la délivrer de la condamnation & de l'enfer, & l'enrichir de nouvelles graces spirituelles, illuminant &

sanctifiant son cœur. Mais, ô homme qui fais cette question, souvien-toi que cet élément si contemptible en soi-même est ici un *Sacrement de Dieu*. Ne regarde pas la nature; mais la main de celui qui l'emploie; non la vertu de *l'eau*, mais la puissance de *Dieu*. Qu'y a-t-il de plus foible que du parchemin & de la cire? Et néanmoins tu vois que quand un Roi emploie ces choses elles acquierent une si grande vertu, qu'elles ouvrent les plus épaisses portes des prisons, elles délient les chaînes les plus fortes, elles font taire les huissiers; elles arrêtent les geoliers, elles imposent même silence aux Juges qui avoient déjà la bouche ouverte pour condamner un criminel; un morceau de parchemin l'arrache en un instant de tant de mains qui le retenoient, lui redonne la vie, & le met dans une pleine liberté; si le Roi qui n'est que l'image de Dieu, peut par sa volonté & parole donner une telle vertu à une chose si foible & si méprisable de soi-même; dois-tu trouver étrange que le Roi des siècles, le Souverain & absolu Monarque de l'Univers, le Seigneur de tous les Rois & Seigneurs, puisse rendre l'élément de *l'eau* efficace pour notre salut, l'employant dans son Eglise? & bien que l'incrédulité soit injuste & inexcusable.

sable là où il nous paroît de la volonté d'un tel Seigneur, à qui toutes choses sont possibles & même faciles, neanmoins pour y parvenir, il nous a prémunis dès long tems de divers exemples de cette merveilleuse efficace, qu'il donne maintenant à l'eau de notre *Batême*; car n'emploia-t-il pas autrefois celle du *Jourdain* pour guerir *Naaman* de sa lépre? une simple eau élémentaire nettoia toute la masse du sang de cet homme, elle le refondit & le reforma, & le rendit une tout-autre personne qu'il n'étoit auparavant; elle fit plus encore, elle lui changea le cœur & d'idolatre & profane qu'il étoit, le rendit pieux & fidèle; comment tout cela? parce que c'étoit Dieu qui l'employoit, en la main duquel il n'y a rien, pour foible qu'il soit, qui ne devienne puissant; Et plusieurs siècles depuis, la main d'un Ange ne donnoit-elle pas au lavoir de *Bethesda* la vertu de guerir le malade qui y descendoit le premier, de quelque maladie qu'il fût affligé, illuminant en un moment les aveugles, redressant les boiteux, raffermissant les paralytiques? Pourquoi donc nous étonnons-nous que le *Jourdain* du Fils de Dieu, l'eau instituée & benite par sa volonté, purge nos lépres spirituelles, & nous consacre au servi-

ce du Souverain? que sa *piscine* celeste nous guerisse de tous nos maux & nous mette en possession d'une pleine & vigoureuse santé? Croiez donc, ô *Fidèles*, que ce *Sacrement* si vil aux yeux de la chair, ne laisse pas d'avoir cette grande vertu de *laver* nos pechez & de *regenerer* nos ames, puis que c'est Dieu qui l'emploie, puis qu'il le veut & l'ordonne, & le promet de la sorte. N'écoutez point vos sens ni votre raison; la parole de Dieu est au dessus de tout cela; Celui qui l'a dit est puissant pour le faire & constant pour le tenir.

Je vous supplie seulement de vous ressouvenir en ce lieu de ce qui vous a été expliqué plus amplement dans le traité des *Sacremens* en general, savoir, qu'ils agissent, non par une vertu naturelle & réelle residante actuellement en leurs élemens, comme la chaleur par laquelle le feu brule, reside dans le feu, & la force par laquelle le séné, ou un autre remède de cette nature nous purge, reside en sa substance, mais qu'ils opèrent par la puissance & volonté de J. Christ qui les accompagne de la vertu de son Tout-puissant Esprit pour faire interieurement en nous tout ce qui nous y est représenté exterieurement. Ne vous figurés donc point ici que *l'eau* de notre *Batême* reçoive par l'im-

pression du S. Esprit dans le fonds de sa substance, quelque vertu surnaturelle, qu'elle n'eût point auparavant, dont elle soit réellement affectée en la même sorte que *l'eau* dans laquelle est infusé quelque simple, en reçoit la vertu naturelle & en est réellement abreuvée.

A Dieu ne plaise que vous aiez une imagination si grossiere & si indigne d'une ame chrétienne, bien que nos *Adversaires* & quelques-uns mêmes de ces Anciens Docteurs que l'on nomme les *Peres*, semblent y donner. Tout ce mystère est spirituel & divin, *l'eau* demeure en sa nature la même qu'auparavant, le *S. Esprit* seulement l'accompagne & accomplit ce qu'elle nous promet, il nous donne ce qu'elle nous signifie déployant réellement en nous sa toute puissante efficace pour nous regenerer & sauver, dissipant les ténèbres de nos entendemens, corrigeant la perversité de nos cœurs, nous revêtant de la robe Roiale de Jesus-Christ le premier né de toute créature, nous entant en son corps & nous marquant de son seau. Il suffit pour produire ces effets qu'il en ait la puissance & la volonté, comme il l'a toute entiere; il n'est pas necessaire que *l'eau* qu'il y emploie soit affectée d'aucune nouvelle qualité.

Com-

Comme le *Prince* ne donne ni à la *cire* ni au *parchemin* aucune forme naturelle, il s'en fert seulement pour déclarer sa volonté, qui étant accompagnée de puissance, produit les effets que ses lettres nous promettent aussi réellement, que si les lettres devenues animées & puissantes nous les eussent produits elles-mêmes; Et quand le *Jourdain* nettoia *Naaman*, & quand le *lavoir de Bethesda* guérissoit les malades, l'un & l'autre se faisoit par la seule puissance & volonté du Seigneur qui y intervenoit, & non par aucune vertu soit naturellement inhérente, soit surnaturellement infuse en cette *eau*, de même que quand J. Christ rendit la veuë à l'aveugle avec un peu de *bouë*, ce fut la vertu, non de la *bouë*, qui à vrai dire, n'en avoit aucune réelle & physique, mais du Seigneur employant la *bouë* qui fit ce miraculeux effet; Ainsi dans ton *Batême*, ô Chrétien, ce n'est pas l'*eau* mais le *S. Esprit* qui te lave & te regenère; Ce n'est pas aucune vertu de l'élément qui te sauve, mais la volonté & l'institution de ton Seigneur. Les Demons voians ces marques lâchent aussi-tôt prise, le peché s'enfuit, la condamnation demeure nulle; les Anges & les Saints voians son seau te benissent & te

reçoivent avec joie dans leur compagnie.

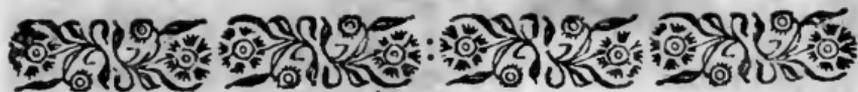
Voilà, *Chers Freres*, ce que nous avons à vous dire sur le sujet de ce divin *Sacrement*; Car de nous arrêter ici à censurer la profanation du *Batême* que nos *Adversaires* donnent à leurs Cloches avec les mêmes paroles & les mêmes cérémonies que si c'étoient des créatures raisonnables, formées à l'image de Dieu, ou à effacer cet ineffaçable caractère qu'ils prétendent être, je ne sai comment imprimé en la substance de l'ame des personnes batizées, si profondement qu'il demeure encore en ceux qui sont dannez dans les tourmens de l'enfer, ou à reprendre leurs autres erreurs & abus sur cette matiere, ni le tems qui s'est déjà écoulé ne me le permet pas, ni votre édification que je dois avoir pour but ne le requiert pas non plus; Ces opinions des *Adversaires* étans si surprenantes & si éloignées de la Parole de Dieu, de la raison & du sens commun des hommes, que veritablement ils sont en les défendant, beaucoup plus dignes de compassion que de refutation.

Seulement ai-je à vous prier pour la fin, & mêmes à vous conjurer le plus fortement qu'il m'est possible, par la grandeur du Seigneur Jesus & l'utilité tres salutaire de ses  
 mistés

mistères, & par le charitable soin que vous devez avoir de l'édification de vos prochains, que vous témoigniez desormais le respect que vous portez au saint Sacrement du *Batême*, non seulement en rapelant continuellement dans vos esprits le vôtre & accomplissant avec zèle, les clauses auxquelles vous êtes obligez en le recevant; mais aussi en prêtant une religieuse attention à celui des autres; car c'est une chose trop honteuse d'entendre le bruit & de voir la confusion de cette assemblée, tandis que nous recevons vos enfans dans la maison de Dieu, & que nous leur donnons par ce *Sacrement* les seaux du Maître & les marques du Ciel; Les Anges y assistent avec veneration & avec un saint respect, benissant le Souverain qui daigne faire de tels miracles en la terre; Et vous, cependant, *fidèles*, qui y avez tant d'intérêt, dont ceux que nous batisons sont la chair & le sang, vos frères & par nature & par grace, au lieu de regarder un si terrible & si magnifique spectacle avec admiration, au lieu d'accompagner la naissance de ces nouvelles créatures, de vos vœux & de vos bénédictions, au lieu d'être occupez en actions de graces & en prieres, vous

ne pensez à rien de semblable, mais oubliez toutes ces choses, les uns se levans, les autres sortans, la plus-part s'entretenans à haute voix, vous faites tous ensemble une confusion si grande, que vous ressemblez plutôt à une cohue qu'à une Eglise. Plusieurs & de dedans & de dehors s'en scandalisent tous les jours, & demeurent infiniment étonnez, quand ils voient ce silence, & cette attention que vous rendez à notre predication, se terminer tout à coup à une si indigne fin, & ne savent que penser de vous. *Chers Frères*, édifiez-les entierement, & désormais faites paroître à cet égard & à tout autre, que vous avez, comme vous le devez, toutes les choses divines en une tres singuliere veneration. *Ainsi soit-il*, par la grace du Seigneur Jesus, auquel avec le Pere & le S. Esprit seul vrai Dieu benit à jamais, soit tout honneur, loüange & gloire.

SERMON



# SERMON

SUR LA

SECTION L.

DU

# CATECHISME.

*Du Batême des enfans & de sa nécessité.*

**M**ES FRERES, s'il y eut jamais une cause juste & digne de la compassion & de l'assistance de toutes les personnes équitables, c'est celle que nous traiterons aujourd'hui pour les *petits enfans* des Chrétiens, contre la violence de *deux* sortes d'adversaires, les uns qui leur veulent ôter le *Batême*, les autres qui les obligent si étroitement, que sans cela ils leur refusent l'entrée du Royaume celeste; car s'il est question des personnes, il n'en est point à qui nous devons plus de pitié & de secours qu'à ces *enfans*, puis qu'outre la liaison qu'ils ont avec nous, & en la

la nature & en la grace, ils sont encore les plus innocens & les plus foibles de tous les hommes, qui requièrent d'autant plus nécessairement notre secours, qu'ils sont dénués des moiens de se défendre. Que si l'on considère la chose même, quel autre plus grand outrage fauroit-on jamais faire à ces pauvres petites créatures, que de les priver, ou du précieux symbole de la grace de Jesus-Christ, ou de sa grace-même ? Nous avons donc toutes les raisons du monde d'entreprendre ici leur défense avec notre *Catechiste*, & d'opposer à leurs ennemis tout ce que nous avons de force, pour empêcher qu'on ne leur fasse une si énorme injure ; & pour y proceder avec ordre, nous répondrons *premierement* à ceux qui leur refusent le *Batême*, & en *second lieu* à ceux qui les y contraignent, sous une si dure nécessité, que s'ils viennent à mourir sans en avoir été arrosés, ils les excluent du Ciel ; & montrerons, s'il plait au Seigneur, par de bons & pertinans moiens, que le *Batême de nos enfans* n'est ni illicite, comme veulent les premiers, ni si absolument nécessaire que prétendent les derniers.

Je dis donc, quant *au premier Point*, que c'est une dispute fort nouvelle, & née en ces der-

derniers siècles seulement, de contester aux *enfans* des Chrétiens le droit de recevoir le *S. Batême*; car ils en ont toujours paisiblement joui dans l'Eglise, sans qu'aucun les eût jamais troublez en cette douce possession, jusques à la naissance de la secte des *Anabaptistes* il y a un peu plus de cent ans. Il est bien vrai que quelques-uns des Ecrivains Romains accusent les *Albigéois* d'avoir autrefois soutenu cette erreur; Mais ils les calomnient si horriblement en d'autres faits, que je ne puis croire celui-ci, sur leur simple témoignage; Au moins est-il bien constant, que ceux que l'on appelle *Vaudois* dont la cause & la créance semble avoir été la même que celle des *Albigéois*, batisoient leurs *enfans*, sans aucun scrupule.

Mais quant aux plus anciens fidèles qui ont vécu durant les dix premiers siècles du Christianisme, leur opinion sur ce *Point* est si claire & si bien averée par de bons & évidens témoignages, que l'un des principaux chefs des *Anabaptistes*,\* & celui qui a le moins d'extravagance, confesse ingénument que l'usage de *batizer les enfans* cōmença dès les tems des *Apôtres*, & depuis alla toujours en se confirmant & s'établissant; Et il ne paroît point par aucun des monumens de l'antiquité, que jamais

\* *Men. apud Cass.*

aucun s'y soit opposé durant tout ce tems-là, soit d'entre les *Catholiques*, soit d'entre les heretiques; Car pour les premiers <sup>a</sup> *Irenée*, *Tertullien*, *Origene*, *Cyprien*, & depuis eux, l'auteur des *Constitutions* faussement dites *Apostoliques*, <sup>b</sup> *Gregoire*, *Ambroise*, *Chrysostome*, *Cyrille de Ierusalem*, *Basile*, *Augustin*, & une infinité d'autres témoignent expressément que cette coutume étoit universelle entre les Chrétiens, jusques là que <sup>c</sup> *S. Augustin* entire l'un des principaux argumens, pour prouver le peché originel contre les *Pélagiens*.

Il est bien vrai que quelques-uns d'entr'eux, comme <sup>d</sup> *Tertullien*, & sur tout *Gregoire de Nazianze*, trouvent plutot bon que mauvais, que l'on ne se hâte point de donner le *Batême aux enfans*, jusques à ce qu'ils soient en âge d'instruction; & en effet plusieurs en ufoient de la sorte. Il n'est pas moins constant cependant, que ceux-là même soutiennent que l'on peut legitiment

bati-

*Iren.* l. 2. c. 39 *Tert. de An.* c. 39. 40. *Orig. ad Rom.* l. 5. in c. 6. & in *Lev.* *Cypria. Ep.* 59. *ad Fid. & de lapsis*, *Constit. Apost.* l. 6. c. 15. <sup>b</sup> *Greg. Naz. Orat.* 40. *Amb.* l. 2. de *Abr. Iatr.* *Chryf. hom. ad Neopkitos* *Cyrill. Catech. myst.* *Basil. Exh. ad Baptism.* *Aug.* l. 2. de *Gen. ad Cit.* c. 2. de peccat. mes. & remis. c. 26. <sup>c</sup> *Aug. seff.* 10. de verb. *Apostol.* <sup>d</sup> *Tertull. de Bapr.* c. 18. *Greg. Nazianz. Orat.* 40.

*batizer les enfans*, & ordonnent expreffément qu'on le faffe, en cas que les *enfans* tombent en quelque indisposition.

Et quant aux *heretiques*, nous ne lifons point que de tous ceux qui ont en fi grand nombre, & avec une fi prodigieufe diverfité, troublé la paix de l'Eglife, durant les dix premiers fiécles, il y en ait jamais eu aucun qui ait agité cette caufe, non pas même *Pélagius*, quelque interêt qu'il y eût; car niant, comme il faisoit, que notre nature foit fouillée d'aucun peché originel, qui ne voit qu'il étoit obligé à foutenir que les *enfans* à qui l'on ne peut imputer d'autre impureté que l'originelle, n'ont pas befoin d'être lavez? Et néanmoins leur *Batême* étoit fi univerfellement reçu & pratiqué parmi les Chrétiens, que ni lui ni aucun de fes adhérans ne l'osèrent jamais rejeter, quand on le leur alleguoit en cette difpute.

Aujourdui mêmes, quelques differens & divifez que foient les Chrétiens en opinions & cérémonies, ils s'accordent néanmoins tous unanimement en ce Point de *batizer* les enfans; *Grecs & Latins, Ethiopiens & Moscovites, Indiens & Syriens*, fans qu'il paroiffe nulle part aucune trace de cette nouvelle frénéfie

frénésie des *Anabatistes*. Voions donc ce qui peut avoir piqué ces gens, pour ôter & à nos *enfans* la livrée de Notre commun Seigneur, le gage de son amour, l'organe & le Symbole de leur regeneration, & à nous la consolation de les voir honorez des marques des bourgeois de la Jerusalem celeste, & du seau de l'Alliance de Dieu.

*Premierement* donc ils alléguent que Notre Seigneur envoiant ses Apôtres, leur commanda \* *d'instruire toutes les Nations, & de les batizer au Nom du Pere, du Fils & du S. Esprit*, d'où ils concluent, que nul ne doit être batizé qui n'ait *premierement* été instruit en la conoissance de l'Evangile. *Objection* foible & impertinente, s'il en fut jamais; car qui ne voit que l'intention du Seigneur en ce lieu-là est, non de prescrire, comment & avec quel ordre le *Batême* doit être administré en son Eglise, mais bien comment ses Apôtres devoient proceder en l'exercice de leur Charge, pour convertir le monde & y établir le Christianisme, savoir, qu'il falloit *premierement* annoncer aux hommes la doctrine du salut, pour les retirer des ténèbres de l'erreur & de l'ignorance, & leur donner *ensuite* le seau de la grace divine, les consacrans au *Pere*, au *Fils* & au *S. Esprit*.

\* *Matth.* 28. 19.

De là donc il s'ensuit bien à la vérité, que les Apôtres étoient obligez d'enseigner les Juifs & les Gentils vers lesquels ils étoient envoiez, avant que de les *batizer*, & que ceût été à eux une extrême impertinence de les vouloir *batizer*, tout incrédules & ignorans qu'ils étoient, avant que de leur avoir expliqué la doctrine, la foi & l'esperance en laquelle ils les batizoient; mais c'est évidemment extravaguer d'en conclurre, que lors qu'un Juif ou un Payen avoit reçu la foi & le *Batême* de Jesus-Christ, il falût aussi instruire ses *petits enfans*, ou ne les point *batizer*. Quand les Juifs convertissoient quelcun à leur Religion, ils ne le *circonciisoient* point, qu'ils ne l'eussent premierement instruit en leur créance; Mais quand une fois il l'avoit embrassée & reçu dans son corps le seau de l'ancienne Alliance, ils ne faisoient ensuite nulle difficulté de *circoncir ses enfans*, s'il en avoit en bas âge; car Dieu dispense son salut aux hommes d'une façon proportionnée & accommodée à ce qu'il a mis en leur nature, s'ils sont capables d'instruction il commence par là, mettant sa divine doctrine dans leur cœur, avant que de leur expedier le seau de sa grace; Mais si le bas âge ou quelque autre involontaire indisposition de leur

leur nature les rend incapables de recevoir nos enseignemens, ce seroit à la verité une pure folie de les leur administrer, comme de s'amuser par exemple, à prêcher à un enfant.

Mais aussi seroit-ce une cruauté de leur refuser, sous ce pretexte, les signes & les organes de la grace divine, que l'on peut recevoir, sans instruction. En un mot ce passage montre bien que ceux à qui Notre Seigneur envoioit ses Apôtres, pour traiter avec eux, devoient être instruits, avant que d'être batizés; & personne n'en doute, puis que Jesus-Christ les envoiant pour *évangéliser*, ainsi que dit l'Apôtre, il est évident que ceux à qui il les envoie étoient des hommes faits & en âge de discretion, l'Evangile ne se pouvant prêcher qu'à ceux-là; Mais si ceux de leurs *enfans* que la foiblesse de l'âge empêchoit d'entendre l'Evangile, pouvoient être *batisez* ou non, ce passage n'en dit rien; Ils en mettent donc un autre en avant, tiré du dernier chap. de *S. Marc* où le Seigneur dit, \* *Qui aura crû & aura été batizé sera sauvé, mais qui n'aura point crû sera condanné*; Mais ils tronquent ce passage, ou malicieusement, ou par ignorance; car Notre Seigneur disoit immédiatement auparavant à ses Apôtres; *Allez*

\* *Marc 16. 16.*

*vous-en par-tout le monde & prêchez l'Evangile à toute créature*, à quoi il ajoute d'abord ce que nous en avons rapporté. D'où il paroît qu'il parle ; non en général de tous les hommes, quels qu'ils soient ; mais en particulier de ceux qui auroient ouï la prédication des Saints Apôtres ; c'est-à-dire ; de ceux qui étoient en âge de discrétion, n'étant pas possible aux autres d'entendre la prédication Apostolique.

Feignons que *Jacob*, ou *Moïse*, ou quelque autre grand Personnage envoiât ses Disciples en quelque Province ; pour y enseigner le *Judaïsme*, leur dise ; Allez & prêchez nôtre foi à tous les peuples. *Qui aura crû & aura été circoncis sera sauvé ; Qui n'aura point crû sera condamné.* Qui ne voit que d'un tel langage l'on pourroit bien conclurre à la vérité ; que les personnes capables d'être enseignées doivent croire pour être sauvées ; mais non pas qu'il n'y ait qu'eux qui puissent être *circoncis* ; puisque les Enfans le sont aussi. J'avouë de même ici, que les paroles du Seigneur posent bien à la vérité ; que nul de ceux qui écoutèrent ses Apôtres ne pouvoit être sauvé, sans croire ; mais je nie qu'elles induisent que les Enfans incapables de les écouter ; doivent être exclus ;

soit du *Batême*, soit du *salut*.

Mais déboutez des Ecritures, ils viennent aux raisons. *Prémièrement* ils aléguent que les *Sacremens* sont instituez pour certifier & assurer de la grace, effet qui n'a point de lieu à l'égard des *Enfans*; comme si la *circoncision* que l'Apôtre nomme \* *le seau de la justice de la foi*, n'avoit pas autrefois été légitimement administrée aux *Enfans*, & comme si anciennement dans les maisons des *Empereurs* ce n'eût pas été la coutume de recevoir leurs enfans dans la pourpre, pour témoignage de leur dignité; & comme si tous les jours, les *Enfans* des *Rois* & des principaux *Officiers* d'un *Etat* ne portoient pas les marques de leur rang, dès le berceau, en un âge où ils ne les entendent pas. Il y a deux sortes de certitude, l'une de la chose & l'autre de la personne; les signes légitimes certifient toujours la chose; quoi qu'il arrive quelquefois que ceux-là-même à qui ils servent ne le reconnoissent pas; comme la pourpre & autres semblables livrées certifient la qualité des *Enfans* qui les portent, non à eux à la verité, leur âge n'étant pas capable d'une telle conoissance, mais au fonds & en la chose-même, & à ceux qui  
sa-

\* *Rom. 4. 11.*

savent l'institution & l'usage de tels signes. La *circconcision* de même ne laissoit pas d'assurer & de certifier que l'Enfant qui la recevoit étoit de l'ancienne Alliance , bien qu'il n'en eût aucune conoissance ; Ainsi disons-nous que le *Batême* ne laisse pas de sêler & d'assurer la grace de Jesus-Christ en nos *Enfans* , bien qu'eux-mêmes ne le comprennent pas alors, leur âge ne le permettant pas.

*Secondement* ils disent que si les *Enfans* sont admis au *Batême* , ils le doivent donc aussi être à la Communion de la *Cène*; Mais je répons qu'il ne s'ensuit pas; Car il y a de *deux sortes de signes*, les *uns* se rapportent immédiatement à la chose qu'ils signifient; les *autres*, pour la signifier , requièrent encore l'intervention de quelque autre action qui s'y rapporte. Les *merreaux*, les *marques* & les *livrées* sont de la *première* sorte. Un festin ou une fête qui se célèbre en mémoire de quelqu'un est de la *seconde*. Les *premiers* se donnent simplement à tous les sujets capables de la chose qu'ils signifient; Les *seconds* requièrent de plus qu'ils soient capables de l'action par l'intervention de laquelle ils signifient. Or le *Batême* est évidemment de la *première* sorte , & la Sainte *Cène* de la *se-*

*conde*; Car le *Batême* signifie simplement & de soi-même, la grace de Dieu en J. Christ, au lieu que la *Sainte Cène*, pour la signifier, requiert encore une certaine action, savoir, la commémoration de la mort de Jesus-Christ, comme il paroît par l'institution.

Pour être *batizé* il ne faut que *recevoir*; Pour communier à la *Cène* il faut *agir*, c'est-à-dire, annoncer la mémoire de la mort de Christ; d'où vient que l'Écriture emploie des paroles d'une forme passive, comme disent les Grammairiens, pour exprimer le *Batême*, *soyez batizés*, *Quiconque sera batizés* au lieu qu'elle se sert des termes d'une forme active, quand il est question de la *Cène*, *Faites ceci*; *Quand vous annoncerez la mort du Seigneur*; Ainsi donc, bien que la chose du *Batême* & de la *Cène* appartienne aux *Enfans*, il ne s'ensuit pas pourtant qu'ils doivent aussi-bien être *communiez* que *batizés*; puisque pour le *premier* il faut célébrer la mémoire de la mort de Jesus-Christ, action dont ils ne sont pas capables, au lieu que pour l'autre il ne faut simplement que recevoir les légitimes signes du *Batême*.

Quelques-uns des Adversaires se prévalent aussi de ce qu'enseigne l'Apôtre en la  
 pré-

première aux Corinthiens <sup>a</sup> que les Enfans d'un père ou d'une mère fidèle sont saints ; d'où ils concluent que le *Batême* leur est superflu. Mais premièrement ceux-ci renoncent ouvertement à l'*Anabaptisme*, accusant seulement le *Batême des Enfans* d'être inutile, & non comme les autres, d'être impie & illégitime, *Secondement* si leur conséquence étoit valable, les fidèles santifiez en tant de manières par leur *Batême*, par leur vocation, par leur foi ne devroient pas faire la *Cène* comme donc la santification de la foi ne nous empêche pas de rechercher encore celle de la *Cène*, la santification de la naissance de nos Enfans ne nous doit pas empêcher non plus de leur ajouter celle du *Batême* ; car la sainteté a plusieurs differens degrés, Dieu, pour nous en avoir donné l'un, n'entend pas que nous méprisions les autres, témoin ce qu'il ordonne en l'Apocalypse, <sup>b</sup> *Que celui qui est saint se santifie encore.*

Enfin tous les Ennemis du *Batême des Enfans* crient en commun, que nous n'en avons aucun commandement ni exemple dans les livres du Nouveau Testament. A quoi je répons, que quant au commandement il n'y avoit aucune nécessité d'or-

donner expreffément & précifément que l'on batizât les Enfans ; C'est affez que le Seigneur ait institué le *Batême*, pour être en fon Eglise le feau de fon Alliance, un remède contre la misère de nôtre nature, & la marque de les Enfans ; Dès là il paroît qu'il faut donc *batizer nos Enfans* ; puisque la grâce de Jesus Christ appartient à tous âges, sexes, & conditions, fans nulle diftinction ; comme vous voiez qu'il n'a pas été besoin non plus de prescrire nommément, que les filles & les femmes foient *batizées* ou admifes à la *Cène*, ni de dire expreffément que les sourds, les muets, ou les aveugles y foient reçus ; la règle générale fuffit pour n'en exclurre aucune forte d'hommes, fi ce n'est qu'il fe trouve quelque raifon particulière qui nous oblige d'en user autrement ; comme l'ordonnance générale du Vieux Testament. *Tout mâle d'entre vous fera circoncis*, eût autrefois fuffi, pour obliger les Juifs à circoncir leurs enfans, quand mêmes il n'y en eût aucune autre déclaration plus exprefse ; car celle qui en a été faite pour les Enfans n'y a été ajoutée qu'à cause de ce terme préfix de *huit jours* auquel il faloit les circoncir. Puis donc que cette circonstance du tems ni aucune autre semblable n'a

n'a plus de lieu sous le Nouveau Testament, la Loi générale du *Batême* nous su ffit pour y recevoir nos *Enfans*, n'y aiant, comme nous venons de le montrer, aucune raison qui nous en doive empêcher.

Toutes les fois qu'il y a dans l'Ecriture une règle générale pour quelque chose que ce soit, c'est une injustice & un abus de demander des ordonnances précises pour aucun des particuliers qui y sont compris. Mais il a d'autant moins été de besoin de donner d'autre commandement sur le fait du *Batême des Enfans*, qu'en cela il n'y avoit rien de nouveau. C'étoit la créance & la pratique des Juifs à la dispensation desquels a succédé le Christianisme, car c'étoit un usage ordinaire dans l'ancien Israël de donner la *circoncision*, le seau de l'ancienne Alliance aux *Enfans*, & non seulement aux hommes faits, & de recevoir à leur *Batême légal* l'âge le plus bas & le plus tendre. Puis donc que c'étoit un Point suffisamment établi par les ordonnances & par l'usage du Vieux Testament, il n'étoit nullement nécessaire d'en faire aucun exprès commandement sous le Nouveau; car comme le Seigneur dans le Vieux Testament présuppose, sans les dire & exprimer dire-

êtement beaucoup de verités suffisamment revelées dans l'école de la nature , aussi dans le Nouveau Testament il présuppose, sans les toucher expressément, diverses choses déjà éclaircies & manifestées dans l'ancien.

Et quant à ce qui étoit ajouté, qu'il ne se trouve dans le Nouveau Testament aucun exemple du *Batême des Enfans*, cela, comme vous voyez , ne conclut rien ; à ce conte nous pourrions aussi exclurre les *femmes*, de la *Sainte Cène*, puis qu'il ne se trouve aucun passage du Nouveau Testament qui porte expressément que quelque femme ait communié à la Table du Seigneur; car l'écriture nous donne les règles de nos devoirs ; elle ne s'oblige pas à nous représenter exactement & par le menu, les exemples d'obeissance qu'y ont rendue les fidèles de chaque sexe, âge & condition ; ce qui seroit, comme vous voies , & inutile & infini. Mais encore ne fai-je pas pourquoi ces gens nous disent si affirmativement, que nous ne lisons point dans le Nouveau Testament qu'aucun *enfant* ait été batizé. Certes nous y lisons que *Saint Paul*<sup>a</sup> batiza la famille de *Stephanas*, & que *Lydie* marchande de pourpre fut batizée, elle & sa famille ; & que le

a 1. Cor. 1. 16. b Act. 16. 14. 33.

*Geolier de Philippes fut batizé avec tous ses Domestiques. Qui croira qu'il n'y eût aucun enfant en nulle de ces trois familles?*

Mais *enfin* je répons, qu'encore que nous ne lisions nulle part ce commandement, en autant de mots, *Que les petits enfans soient batizés*, nous trouvons néanmoins plusieurs choses dans les Ecritures qui induisent clairement & nécessairement, que nous pouvons légitimement *batizer nos enfans* en quelque bas âge qu'ils soient; car les divins auteurs nous témoignent en divers lieux, *premièrement* que le *Batême* est l'un des moiens dont Dieu se sert pour nous pardonner nos péchez, & nous appliquer le salut acquis au genre humain, par la mort de Jesus-Christ, comme là où ils disent, que <sup>a</sup> *nous sommes batizés en remission des pechez*, & que <sup>b</sup> *Christ nettoye l'Eglise par le lavement d'eau par la parole*, & là où ils nomment le *Batême* <sup>c</sup> *le lavement de regeneration*, par lequel Dieu nous sauve.

Ils nous apprennent aussi fort clairement, que tous les hommes sont souillés de peché, dès leur naissance, qu'ils sont enfans de colére, conçus en peché & échauffés en iniquité; ensuite nous lisons dans le chap. 19.

de

de *S. Matthien* que le Seigneur reçut fort favorablement les petits enfans qui lui furent presentez, usant expressément de ces douces paroles, \* *Laissez les petis enfans & ne les empêchez point de venir à moi; car à tels est le Royaume des Cieux, & qu'il leur imposa les mains.* Ce passage, ô Adversaires, refout toutes vos chicaneries; Car l'imposition des mains étoit un signe de la grace que ces enfans-là ne comprenoient non plus que les nôtres, le *Batême*; Et néanmoins vous voyez que le Seigneur n'eut point d'égard à toutes ces subtilitez, que les enfans n'avoient pas la foi, & qu'ils n'avoient pas été instruits. Il *leur imposa les mains*; & comme sa Souveraine Sagesse ne fait rien en vain, il s'ensuit donc que cette cérémonie ne leur fut pas inutile; Ce leur fut une grande bénédiction & à leurs Parens une extrême consolation.

Pourquoi donc, cruëls, que vous êtes, voulez-vous empêcher, avec vos menus sofismes, que nos enfans ne reçoivent encore de lui quelque semblable gratification? car son *Batême* n'est pas moins salutaire ni moins efficace que *l'imposition de ses mains*, & mêmes à le bien prendre, ce n'est autre chose

\* *Matth. 19. 14.*

chose qu'une imposition de ses sacrées mains; Ne t'arrête pas à la main & à la voix du Ministre; Celle de nôtre Christ intervient aussi en cette action, c'est lui qui arrose *l'enfant*, c'est lui qui le benit, c'est lui qui le couche dans son sepulcre, & c'est lui qui l'en relève. Il est là present en tout ce *sacré mystère*. Ne t'imagines pas que le Ciel le contienne tout entier. Nous l'avons encore ici-bas en terre, selon sa véritable promesse; *Je serai avec vous à jamais*. Il crie dans ses Ecritures, *Laissez venir les petits enfans, ne les empêchez pas*.

Et après cela tu es bien si temeraire que de me demander, en quel endroit il nous permet de les *batizer*, comme si ce n'étoit pas aller à lui que d'aller recevoir son *Batême*, ou comme si ce n'étoit pas avoir l'imposition de ses mains & sa bénédiction, que d'avoir ce divin *Sacrement*.

De plus l'Ecriture nous apprend qu'au commencement du Christianisme la plupart des fidèles & les Apôtres-mêmes faisoient scrupule de recevoir les *Gentils* en leur communion, & par consequent de leur donner les *Sacremens*; Mais que *Saint Pierre* reconnoissant par un témoignage visible que Dieu les aimoit & leur faisoit part de ses  
gra-

graces, conclut de là qu'il leur falloit donc aussi donner le *Batême* ; Car ayant vû que Dieu avoit donné le S. Esprit à *Corneille* & à ses Domestiques ; Voici la conséquence qu'il en tire au 10. des Actes, \* *Quelcun*, (dit-il) *pourrait-il empêcher qu'on ne batizât d'eau ceux qui ont reçu le S. Esprit comme nous* ? posant, comme vous voyez, pour une maxime & verité indubitable, que ceux qui ont le S. Esprit que le *Batême* représente & communique, peuvent & doivent recevoir le *Batême* sans difficulté. Or la même Ecriture nous apprend que les *enfants des fideles* ont part au benefice du S. Esprit ; car elle dit, que le *Royaume des Cieux leur appartient*, que Christ veut qu'ils viennent à lui, qu'ils sont à Dieu selon la promesse, *Je serai ton Dieu & de ta posterité* ; qu'ils sont saints, ce qui ne peut être, de quelque façon qu'on le prenne, que par quelque grace du S. Esprit ; Il faut donc conclurre par la même raison, qu'ils peuvent & doivent recevoir le S. *Batême* sans aucune difficulté.

*Enfin*, pour n'insister pas davantage, & la consideration de la chose-même & le témoignage de *S. Paul* dans l'Epitre aux *Colossiens*, nous apprend que le *Batême* tient

aujourd'hui en l'Eglise Chrétienne le même lieu que tenoit autrefois la *Circoncision* en la synagogue ; car l'Apôtre appelle manifestement le *Batême*, la *Circoncision* de Christ ; & dit \* que nous avons été circoncis d'une circoncision qui n'est point faite de main , étant ensevelis avec le Seigneur par le *Batême*.

Or chacun fait qu'autrefois sous l'ancienne Alliance, l'on circoncisoit les enfans des Juifs, il s'ensuivoit donc que sous la Nouvelle l'on doit aussi batizer les enfans des Chrétiens ; Et il ne sert de rien d'aléguer, que la *Circoncision* n'étoit pas la figure du *Batême* ; Car aussi ne le disons-nous pas, mais bien que le *Batême* tient le même lieu en la nouvelle Loi que la *Circoncision* dans l'ancienne, étant le Sacrement du salut du nouveau peuple, comme la *Circoncision* étoit le feu de la Justice de l'ancien ; si donc le *Batême* de Jesus-Christ appartenoit aux hommes faits seulement, & non aussi aux enfans, il est évident que la grace auroit eu une étendue sous le Vieux Testament qu'elle n'auroit pas sous le Nouveau, ce qui est infiniment absurde, comme chacun le peut reconoitre ; Et remarquez en passant, qu'il y a plus de douze cent ans que S. Augustin

a alle-

\* Col. 2. 11. 12.

à allegué cette même raison pour fonder le *Batême des enfans*.

D'où paroît , comme auffi des autres preuves tirées de la Parole de Dieu, combien est pitoyable la chicanerie de quelques-uns de Rome, qui pour montrer que les Ecritures ne contiennent pas toutes les choses nécessaires à falut, ont accoutumé de dire, que l'on ne fairoit prouver par leur autorité, le *Batême des enfans*.

Je ne veux point examiner pour cette heure, si cet article est tellement nécessaire à falut, que l'on ne puisse ni l'ignorer, ni en douter fans se perdre ; Je ne veux point confiderer non plus, si posé qu'il fût nécessaire, ce seroit bien raisonner que de conclurre l'insuffisance des Ecritures , de ce qu'elles ne le déclarent pas expreffément, puis-que , comme nous l'avons touché ci-dessus , l'Écriture, fans lui rien ôter de sa perfection, présuppose diverses choses qui se peuvent aisément apprendre & recueillir d'ailleurs

Laisfant là ces confiderations, pour ce coup, je me contenterai de dire que, quel que soit cet article au fonds, il est cependant certain qu'il se prouve clairement par l'autorité de l'Écriture ; Outre que la chose

se

se parle d'elle-même, comme vous venez de l'entendre ; cela paroît encore par la confession de nos *Adversaires* ; car *premièrement*, quand ils disputent contre les *Anabaptistes* ils employent ces mêmes argumens & autres semblables ; tirez de l'Écriture Sainte. Pourquoi, s'ils n'ont pas assez de force pour conclurre la question ? Ou ils prouvent le *Batême des enfans*, ou non ; s'ils le prouvent, où est leur pudeur d'accuser l'Écriture de ne nous l'enseigner pas ? S'ils ne le prouvent pas, où est leur bonne foi & leur sincérité de le proposer, comme autant de démonstrations contre les *Anabaptistes* ? Mais ils le prouvent, & très-clairement ; Et le Cardinal *Bellarmin* l'un de leurs plus Célèbres Ecrivains, dit expressément qu'ils sont si forts, qu'ils ne peuvent, ni se résoudre par la raison, ni s'é luder par l'artifice.

*Enfin*, quand mêmes tous les autres confessoient que le *Batême des petits enfans* ne se peut prouver par l'Écriture ; Ceux de Rome ne le peuvent dire ni l'accorder, sans trahir leur cause ; car ils tiennent que l'Écriture enseigne clairement, que la grace de Dieu est tellement suffisante qu'il ne nait aucun homme en cette lumière du monde, pour qui il n'y ait quelque moyen  
de

de parvenir au salut; Ils *soutiennent* encore que la même Ecriture nous a clairement enseigné que pour les petits enfans qui meurent avant l'âge de discrétion, il n'y a point d'autre moyen de salut que le *Batême*; Il faut donc de nécessité qu'ils avouent que l'Ecriture nous enseigne aussi par conséquent, que les petits enfans peuvent & doivent être batizez, puisque sans cela il n'y aura pour eux aucun moyen de parvenir au salut, s'ils viennent à mourir avant l'âge.

Voilà comment la passion qu'ils ont contre la perfection des Ecritures leur fait, non seulement choquer la vérité, mais mêmes oublier leurs propres maximes & créances; **C**ar au reste Dieu nous garde de croire avec eux, qu'il n'y ait pas moyen que les enfans des fidèles soient sauvez, s'ils meurent en bas âge, avant que d'avoir reçu le *Batême*. Bien loin que nous le leur accordions, c'est le *second article* que nous avons entrepris de réfuter en cette action, en faveur des *enfans*.

Nous ne nions pas que le *Batême* ne soit un *Sacrement* nécessaire, à Dieu ne plaise que nous tenions aucune des Institutions de notre Christ pour inutile ou non nécessaire; Nous confessons qu'il ne peut être méprisé

ni négligé sans crime; Et vous nous rendrez témoignage devant Dieu & devant les hommes, combien soigneusement nous vous en recommandons l'estime & la vénération; Mais comme en soutenant que *l'Eucharistie* est un très-saint, très-efficace, très-utile & très-nécessaire *Sacrement*, Nous n'excluons pas du salut, ni nos *Adversaires* ni nous, ceux qui en sont privez par quelque nécessité involontaire, & non par leur faute, de même en attribuant ces mêmes qualitez au *Batême*, nous n'estimons pas non plus être obligez à refuser le Ciel à ceux que quelque accident inévitable, sans aucun mépris ou négligence de leur part, aura fait sortir de cette vie, avant que d'avoir été arrosez de l'eau de l'Eglise. *Ceux de Rome* en conviennent à l'égard des personnes parvenuës à l'âge de discrétion; Car pour ceux-là, bien qu'ils soient décedez sans *Batême*, ils ne leur ferment pourtant pas le ciel, pourvû qu'ils y portent, ou les glorieuses marques d'un sang répandu pour le Nom de Christ, ou le vœu & le désir d'être baptez seulement.

Il n'y a que les pauvres *enfants* qu'ils soumettent à cette rigoureuse loi de ne pouvoir entrer au Ciel, sans l'aide de nos Ele-

mens. Celui qui de tous les âges est le plus digne de pitié, n'en a pû trouver chez eux ; si les hommes n'ont pas voulu, soit pour une bonne, soit pour une mauvaise considération ; si mêmes ils n'ont pas pû donner de l'eau à un enfant ; il aura beau être né de père & mère fidèles, santifié par son extraction, consacré par leurs prières, offert & présenté à Dieu par leurs vœux & par leurs soupirs , & baigné de leurs saintes larmes, Jesus-Christ ne le recevra point en son Royaume, sa miséricorde ne sera point touchée d'aucune de ces choses ; Et ce cœur si plein d'amour & de pitié envers les hommes, que pour arracher de l'Enfer les pécheurs les plus scelerats, il a répandu son sang sur une Croix, oubliant tout à coup son naturel tendre & compatissant , fermera l'entrée du ciel à la créature la moins coupable de tout le genre humain, seulement parce qu'elle est sortie du monde, sans avoir pû être arrosée d'une goutte d'eau, il lui imputera son malheur à crime, & punira ce qu'une inévitable nécessité lui a fait, non commettre, mais souffrir ! O étrange severité & vraiment indigne des entrailles, non de Jesus-Christ seulement, mais des hommes-mêmes à qui il reste tant soit peu d'humanité !

Certes j'avouë qu'à la rigueur du droit, Dieu pourroit, sans aucune injustice, exclurre de son Ciel; non seulement nos enfans, qui quelque privilegiée que soit leur naissance, sont néanmoins fouillez au fonds, mais les Anges-mêmes très-purs & exemts des fouillures du peché; & s'il traittoit avec l'Eglise, selon sa justice & selon sa puissance absoluë, nous n'aurions aucun sujet de nous étonner de la dannaion des enfans décedez sans *Batême*; Mais ce qui nous fait trouver étrange cette prétenduë conduite envers nos enfans, c'est qu'elle est incompatible avec les loix, selon lesquelles il gouverne son Eglise, & directement contraire aux déclarations & protestations qu'il nous en a faites en mille & mille endroits de sa Parole.

*Premièrement* il nous a très-solennellement juré qu'il sera le Dieu de nous & de nos enfans; comment est-il le Dieu de nos enfans, s'il les bannit de son Royaume? S'il leur refuse la Patrie Celeste & la bienheureuse Immortalité; puis-qu'êre le Dieu de *quelcun*; c'est précisément lui donner part en cette résurrection & en cette République, selon l'exposition de Jesus-Christ & de S. Paul?

Je fais bien que ces promesses de Dieu ne favorisent point les crimes des hommes, & que ceux qui naissent dans son Alliance peuvent perdre la part qu'elle leur promet dans le Ciel; Mais il faut que quelque crime les ait exclus de l'Alliance, pour leur faire perdre ce qu'elle leur promet, s'ils sont encore dans l'Alliance ils en recevront le fruit; Or nos enfans y naissent, autrement la promesse du Seigneur, *Je serai le Dieu de ta posterité*, seroit vaine & frustratoire; il faut donc dire de nécessité, qu'à moins que par quelque crime, ils violent cette Alliance, ils recevront en l'autre siècle ce qu'elle leur y promet de la bonté de Dieu. Puis donc que ceux de nos *enfans* qui meurent en bas âge n'ont point commis de crime contre l'Alliance de Dieu, leur âge n'étant pas capable de telles infidelitez, il s'ensuit évidemment qu'ils ont part au Royaume des cieux, lors même que la faute d'autrui, ou une simple nécessité les a privez du *Batême*.

*Secondement* le Seigneur ne nous proteste-t-il pas \* *qu'il fera misericorde en mille generations à ceux qui l'aiment*? Comment cela, si dès la première generation une impossibilité involontaire, sans aucune faute de leur

\* *Exod. 10.*

leur part, est capable de le rendre inexorable envers nos enfans ? De plus *S. Paul* nous enseigne que les enfans qui naissent seulement d'un père ou d'une mère font saints, combien plus ceux dont les père & mère, & même les ayeux, ont été fidèles ? Or s'ils font saints, comment peuvent ils être exclus du Sanctuaire du Ciel, destiné aux Saints ? Mais qu'est-il besoin de preuves ? Christ ne prononce-t-il pas que le Royaume des Cieux appartient aux enfans ? Quelle présomption est la vôtre de leur vouloir ôter ce que Christ leur a donné ? Il les appelle à soi, il reprend sévèrement ceux qui les empêchent d'y venir, & tant il aime cet âge, il accorde toutes ces faveurs aux enfans des Juifs. Celui qui a promis son Royaume aux enfans de ceux qui l'ont crucifié, comment le refusera-t-il aux enfans de ceux qui l'adorent ?

Dites-moi, je vous prie, *Adversaire*, si quelqu'un de ces enfans que l'Évangile nous recite avoir été offerts au Seigneur, fût mort en ce même moment, avant que de venir entre ses bras, estimez-vous que ce malheur l'eût privé de la benediction que reçurent ses compagnons par l'attouchement de la main divine ? Mais quelle apparence y a-t-il

que le Seigneur en eût usé de la sorte ; lui qui regarde le cœur, qui considère les volontez & les résolutions, non les actions & les mouvemens externes de ses pauvres créatures ? La mort de l'enfant ne l'eût pas empêché de le gratifier, puisque la volonté de ceux qui le lui présentoient étoit aussi bonne que celles des autres ; Or nous sommes ici en pareils termes ; Nous portons les uns & les autres nos enfans à Jesus-Christ avec des affections égales, nos cœurs les lui dédient & nos vœux les lui présentent pour recevoir au Batême la sanctification de sa main. Il arrive qu'une mort imprévuë m'arrache subitement le mien d'entre les bras, sans que j'aye pû, quelque ardent désir que j'en eusse, le faire tomber en la main du Seigneur & l'arroser de son eau. Qui croira que devant un Juge bon & misericordieux, mon simple malheur me tourne à supplice, & à mon enfant, à condannation ? Loin de nous une si étrange imagination ?

Mais considerez encore, je vous prie, ô *Adversaire*, l'outrage que fait vôtre sentiment à la gloire de Jesus-Christ, il nous le rend moins débonnaire que *Moïse*, & renversant la nature des choses ; il veut que nôtre pedagogue ait plus eu de douceur  
que

que n'en a nôtre Père; car Moïse ne punissoit point les enfans de ces Juifs morts, sept jours après leur naissance, bien que sans *circumcision*, vous voulez que Jesus-Christ punisse éternellement les *enfans* de ses fidèles, s'ils meurent sans le *Batême*.

Les cérémonies auront été moins nécessaires au tems de leur règne, que depuis leur mort, & la grace plus facile au tems de la loi qu'au sien propre. Pensez-en ce qu'il vous plaira, pour moi j'avouë que je ne saurois croire que Dieu ne soit aussi bon à vos *enfans* qu'à ceux des Juifs, & qu'ayant reçu les leurs, sans la marque extérieure du Judaïsme, il rejette ceux des nôtres qu'une mort trop prompte aura privé de la livrée du Christianisme. Voyez encore combien sont déraisonnables les autres suites de cette étrange doctrine; car elle fait purement & absolument dépendre le salut d'un enfant de la volonté d'autrui. Rien ne le pourra sauver, à vôtre conte, si ceux qui l'ont entre les mains n'ont pas la volonté de le batizer. Dieu attend lui-même quelle en sera l'issuë, sans le pouvoir secourir dans une extrémité si digne de compassion, s'étant à ce que vous prétendez, lui-même lié les mains; selon vos hypothèses, des créatures perissent par une

absoluë & irrémédiable nécessité, sans que ni le Ciel, ni la terre le puisse délivrer de la damnation ; comme si un Enfant meurt dans le ventre de sa mère , ce qui arrive souvent , il ne peut, dites-vous , être sauvé sans Batême ; or il ne peut non plus être batizé , le voila donc exclus du salut par une simple & absoluë nécessité. Il n'y avoit qu'une seule voie de le secourir , par la mort de celle qui lui a donné la vie , en tuant la mère , afin de pouvoir batizer l'Enfant ; Mais leurs loix condamnent elles-mêmes un si cruël expédient , voians bien au fonds , que quoi qu'ils en disent , l'Enfant ne court pas le péril de dannation , puisque s'il y alloit de tant , ils ne pourroient , sans violer la charité, dispenser la mère de mourir pour son Enfant.

Qui peut donc avoir obligé nos *Adversaires* à soutenir une opinion si incommode, qui obscurcit la gloire de la bonté de Dieu, qui diffame le règne de la grace, qui choque les maximes de la charité , qui tarit les consolations des peres & mères ? qui a contraint ceux de Rome de relâcher à toutes sortes de gens, jusques aux *Payens* & aux *Mahometans* , le droit d'administrer les *Sacremens*, ce précieux avantage de l'ordre des Ministres

au dessus du peuple , qui leur a fait bâtir dans je ne sai quels recoins de l'Univers un nouveau logement inconnu & inouï dans l'Eglise de tous les siècles précédens?

Qui les a fait résoudre à tant d'inconviniens, plutôt que de vouloir souffrir que les Enfans des Chrétiens entrent au Ciel, s'ils sont morts sans Batême? *Chers Frères*, ce n'est que la mauvaise & fausse intelligence d'un seul petit passage de l'Evangile où Jesus-Christ dit parlant à *Nicodème*, \* *Si quelcun n'est né d'eau & d'Esprit il ne peut entrer au Royaume de Dieu.* Jugés combien est déraisonnable leur opiniâtreté. Car premièrement, qui leur a dit que le Seigneur veuille parler du *Batême de l'eau*, & quelle apparence y a-t-il qu'il commençât l'instruction de *Nicodème*, d'un Docteur de la loi, par une telle leçon, lui prêchant d'entrée que nul ne peut être sauvé sans le *Batême*?

Et qui ne voit par toutes les circonstances de ce Texte que le sens du Seigneur est tout-autre, savoir, de guérir cet homme de la folle opinion qu'il avoit avec les autres *Juifs*, de la prérogative de sa naissance, comme si ce qu'ils étoient de la race d'*Abraham* leur eût suffi, pour être agréables à Dieu. Tout cela, lui dit le Seigneur, est

\* Jean 3,

inutile, pour avoir part au Royaume de Dieu dans l'Eglise du Messie, où la chair & les avantages de la naissance ne font en aucune considération, où les choses vieilles sont passées, où la seule nouvelle créature est estimée.

Pour voir ce Royaume-là & en jouir, il faut renoncer à sa première naissance & naître tout de nouveau, non de la *chair* ni du *sang*, mais *d'eau & d'Esprit*; non d'une *eau* matérielle & de la condition de celle dont nous avons été formés en la nature, mais d'une *eau* spirituelle, c'est-à-dire, de l'Esprit de Dieu. Mais posons que ce passage se doive entendre du *Batême d'eau*; Qui leur a appris d'en conclurre, que donc les *Enfans* ne peuvent voir le Royaume de Dieu sans le *Batême*? Certes Jesus-Christ parloit à *Nicodème*, à un homme fait, & l'instruisoit de ce qu'il avoit à faire, pour voir son Royaume.

Quelle que soit donc cette condition qu'il exige de lui pour y parvenir, soit la *regénération spirituelle*, soit la réception du *Batême extérieur*, cependant il est clair qu'elle ne regarde que *Nicodème* & ses semblables, c'est-à-dire, ceux qui sont en âge, & non les petits *Enfans* dont il n'est là question, ni  
près

près ni loin ; de même qu'au ch. 6<sup>e</sup>. de *Saint-Jean* , quand le Seigneur dit aux Juifs , que *s'ils ne mangent sa chair & ne boivent son Sang, ils n'auront point la vie en eux-mêmes*, nos Adversaires , qui l'entendent de l'*Eucharistie* reconnoissent que cela n'a lieu qu'à l'égard des personnes qui sont en âge , & non les *Enfans* , qui sans l'*Eucharistie* ne laissent pas d'être sauvez ; Mais qu'est-il besoin de sortir de ce passage ? Eux-mêmes l'entendent avec exception , avoians que ceux qui sont regenez par le Saint Esprit , ou qui ont vouié de se faire batizer, ou qui ont souffert le *Martyre* , entrent dans le Royaume celeste , bien que jamais ils n'aient été batizés d'eau puis qu'ils exceptent de la rigueur de cette sentence tous ceux-là , pourquoy non aussi les *Enfans* des fidèles ?

Mais le tems qui s'est écoulé ne nous permet pas d'insister davantage en l'exposition de ce passage ; Aussi n'est-il pas fort nécessaire , l'opinion qu'ils ont sur cet article étant si étrange & si absurde , que quelques-uns de leurs propres Auteurs, & même des plus fameux l'ont ouvertement abandonnée , comme entre les Anciens , *Gerson* Chancelier de l'Université de *Paris* & *Gabriel*

*briel Biel*, & entre les modernes le *Cardinal Cajetan*, *Tilmannus* Theologien de Cologne, un *Thomas Elysius* de Naples, *Cassander*, & quelques autres. Dieu, par sa grande miséricorde veuille continuer à nous & à nos enfans à jamais, les graces qu'il nous a promises dans l'Alliance de son Fils.  
*Amen.*



# S E R M O N

S U R

## LA SECTION LI.

D U

## C A T E C H I S M E.

*De la fin & des signes du Sacrement de la  
Sainte Cène.*

**D**ieu qui est le Pere des Esprits ne se contentepas de nous mettre en son Eglise, par la regeneration ,,mais nous aiant engendrés, il nous nourrit ensuite,  
nous

nous fournissant libéralement les choses nécessaires pour conserver la vie spirituelle qu'il nous a donnée. La *première* de ces deux graces nous est représentée & communiquée au *Batême*, le Sacrement de nôtre régénération. La *seconde* est la Sainte Cène, le grand & dernier mystère de la Religion Chrétienne. Aiant donc entrepris le traité des *Sacremens* avec nôtre Catéchiste & déjà expliqué la nature, la fin & les effets du *Batême*, l'ordre veut que nous venions maintenant à la Sainte Cène.

Autant que cette matière est claire & facile en soi-même, si vous vous tenez dans les bornes de l'institution de Jesus-Christ, autant est-elle difficile & embrouillée, si vous avez égard aux abus & corruptions que les hommes y ont fourrées de leur cru; C'est ce qui a obligé l'auteur du Catéchisme d'y employer *trois Sections* entières. Pour l'éclaircissement de la *première* que vous venez d'entendre reciter à l'Enfant, nous dirons *premièrement* en gros, quelle est l'*action* & le *nom* de ce Sacrement; Puis nous considérerons distinctement quelle en est la *fin* & les *signes*.

A peine y a-t-il aucun Chrétien qui ne sache ce que *Saint Paul* en la *première* aux  
*Corin-*

*Corinthiens , Saint Matthieu , Saint Marc & Saint Luc* chacun en son *Evangile* nous récitent , que le *Seigneur Jésus* le chef & le consommateur de nôtre salut, en cette même nuit en laquelle il fut trahi & livré aux Juifs , après avoir mangé *L'agneau Paschal*, prit du pain ; qu'il rompit & distribua à ses Disciples en disant, <sup>a</sup> *Prenez, mangés, ceci est mon corps rompu pour vous* , & prit semblablement une coupe disant en la leur donnant, *Cette coupe est la nouvelle Alliance en mon sang*, & qu'il leur recommanda ensuite de faire cela-même entr'eux à jamais en disant; *Faites ceci en commémoration de moi* , *Toutefois & quantes que vous mangerés de ce pain & boirés de cette coupe vous annoncerez ma mort jusqu'à ce que je vienne*. Cette action donc que tous les Chrétiens célèbrent par le commandement du *Seigneur* & l'avertissement bien exprès de son *Apôtre*, ordonnant que chacun fidèle ait à <sup>b</sup> *s'éprouver soi-même, & ainsi à manger de ce pain & boire de cette coupe* ; Cette action-là, dis-je, est, comme vous savez, ce que nous apellons la *Sainte Cène* ; suivans en cela le stile de *Saint Paul*, qui en la première aux *Corinthiens* la

nom-

a 1 Cor. 11. 23. Matt. 26. 26 Marc 14. 22. Luc 219.

b 1. Cor. 11. 28.

nomme expressément ainsi, lorsque représentant les abus qu'y mêloient les *Corinthiens*, il dit, qu'en user de la sorte \* *n'est pas manger la Cène du Seigneur*; suivans aussi le langage de l'*ancienne Eglise* qui apelloit cette sacrée cérémonie en quelque tems & lieu qu'elle fût célébrée; La *Cène & le Banquet du Seigneur*, comme il paroît par l'usage de plusieurs *Pères*, dont il n'est pas besoin d'alleguer les témoignages; au lieu qu'aujourd'hui en l'*Eglise Romaine* on entend par ce mot de *Cène*, la cérémonie seulement qui se pratique parmi eux; le *Jeudi* de la semaine Sainte, comme on parle. La raison de ce nom est toute claire; Car puisque c'est un repas spirituel qui se prend pour la réfection, non du corps, mais de l'ame, & cela par l'institution du Seigneur Jésus; c'est avec justice qu'on l'apelle la *Sainte Cène*, c'est-à-dire, le *saint souper* ou le *saint banquet* du Seigneur. Nous voions aussi que les fidèles l'ont apellée *Eucharistie*, dès les premiers tems du Christianisme, d'un mot qui signifie *benédiction*, ou *action de graces*, tres-convenablement, comme vous l'entendrés ci-après, puis qu'en participant à ce Saint Sacrement, nous célébrons avec action de

graces

\* 1. Cor. 11. 20.

graces la mémoire de la mort de Jesus-Christ, c'est-à-dire, du plus grand bénéfice que le genre humain ait jamais reçu de Dieu.

Quant au mot de *Messe* qui a étouffé, il y a long tems, en Occident tous les autres noms de ce mystère, il a été inconnu en l'Eglise, près de quatre cent ans entiers. Ce qui l'a mis en usage, c'est qu'autrefois on célébroit ce *Sacrement* à part entre les fidèles, c'est-à-dire, entre les personnes batizées seulement; de sorte que quand on étoit sur le point d'en commencer la liturgie, le Diacre congédioit les *Catéchumènes*, c'est-à-dire, ceux qui n'avoient pas encore reçu le *Batême*, les *Penitens* & les *Energumènes*, c'est-à-dire, ceux qui étoient possédés par le malin Esprit, criant à haute voix dans le Temple; \* *Allez-vous-en, l'on vous congédie*, usant en cet endroit du mot de *Messe* qui dans la langue Latine, qui avoit cours en ce tems-là signifioit *congé* ou *licenciement*.

De là donc il arriva, selon l'ordinaire abus des langues, que le service entier fut apellé de ce mot; savoir cette *première* partie du service, à laquelle pouvoient assister les personnes non batizées, la *Messe des Ca-*  
*téchu-*

\* *Ite Missa est.*

*téchumènes* , & la seconde où se célébroit l'*Eucharistie* , à laquelle n'assistoient que les personnes batizées , la *Messe des fidèles* ; Mais enfin tout le monde étant devenu Chrétien , & ne paroissant plus de *Catéchumènes* en l'Eglise , chacun aiant le soin de faire batizer les enfans dès leur naissance, cette distinction s'en alla à néant, & tout le service fut nuëment & simplement apellé *Messe*.

Voilà quelle est, à mon avis, l'origine & la raison du mot de *Messe* sur lequel nos Adversaires ont tant philosophé , les uns le voulans faire venir de l'Hébreu, les autres \* tout fraîchement le tirans de l'ancien *Allemand* , d'un mot qui y signifioit une foire ou marché public , à ce qu'ils disent ; les uns & les autres ridiculement & impertinemment.

Plût à Dieu qu'il ne fût arrivé de changement , sinon au mot tant seulement ! Il nous seroit fort facile de le supporter ; car en toutes choses les mots sont de fort petite conséquence , pourvû que les choses-mêmes demeurent en leur entier. Mais hélas ! toute cette sainte action a été au fonds si horriblement brouillée , changée & défi-

gurée , qu'à peine est-elle maintenant reconnoissable parmi les Romains , comme vous l'entendrez plus amplement dans les Sections suivantes, où les corruptions qu'ils ont faites de cette sacrée Institution de J. Christ, vous seront représentées & refutées chacune en son lieu.

Quant à vous , pour fournir nôtre tâche, nous aurons seulement à vous expliquer quelles sont les *fin*s & les *signes* de la *Sainte Cène*. La principale *fin* du Seigneur en l'institution de la *Cène* est , que nous célébrions en y participant , la mémoire de cette douloureuse & ignominieuse mort qu'il a soufferte une fois sur la Croix pour nôtre salut, y aiant répandu son sang précieux , & permis que son corps y fût transpercé de cloux. Il le dit expressément lui-même. *Faites ceci en commémoration de moi ;* & Saint Paul Interprête authentique de sa volonté \* *Toutefois & quantes* ( dit-il ) *que vous mangerés de ce pain & boirés de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusques à ce qu'il vienne;* Car si les hommes estiment juste & convenable de solemnizer à jamais la mémoire des belles & excellentes actions des grands personnages, qui par leurs exploits ont mis  
leur

\* 1. Cor. 11. 26.

leur patrie en liberté, ou lui ont acquis une gloire immortelle; si Dieu voulut autrefois sous le Vieux Testament que tous les *Juifs* célébraffent chaque année par une solennité très-remarquable, la délivrance qu'il leur avoit autrefois accordée, en les retirant d'*Egypte*, & préservant les premier-nez de la mort, combien est-il plus raisonnable que tous les *Chrétiens* célèbrent jusques à la fin des siècles, par quelque signalée action, la douce & agréable mémoire de leur Prince Souverain? de cette mort qui les a rachetez, non de *l'Egypte*, mais de *l'Enfer*; qui les a préservez du glaive, non d'un *Ange*, mais de *Dieu*; qui leur a acquis une vie, une liberté & une gloire, non *terrestre*, *vaine* & *périssable*, mais *céleste*, *solide* & *permanente* à jamais.

Mais outre ce dessein, *Jesus-Christ*, qui pense toujours à nous bien faire, en a eu encore un autre en instituant cette action; car par elle il nous communique son corps & son sang, l'ayant ordonnée pour être dans son *Eglise*, comme un divin canal par lequel il fait couler cette précieuse liqueur de la croix, jusques dans nos ames, comme une sacrée *urne* en laquelle il nous exhibe & nous donne cette manne céleste, pour nous

nourrir & vivifier en vie éternelle.

Outre que l'action - même le dit assez, n'étant pas croyable que ce sage Seigneur n'accompagne ce pain & ce vin extérieurs & matériels que nous prenons en sa Table, de l'aliment spirituel dont ils sont les symboles; Outre cela, dis - je, l'Apôtre nous l'enseigne expressément, quand il dit dans la première Epître aux *Corinthiens*, que <sup>a</sup> *la coupe de bénédiction que nous benissons est la Communion ou Communication du sang de Christ*; & pareillement, *le pain que nous rompons est la Communion ou Communication de son corps*. Enfin, pour ne m'arrêter pas davantage, le Seigneur a institué sa Cène, afin de nous unir tous ensemble les uns avec les autres, comme nous l'enseigne l'Apôtre au même endroit, disant que <sup>b</sup> *nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain & un seul corps, participans tous d'un même pain*.

D'où paroît combien est précieux & excellent ce mystère; car soit que vous ayez égard à celui qui l'a institué, qu'y a-t-il aux cieux & sur la terre de plus grand, & de plus venerable que le Seigneur Jesus, sur-tout si vous le considerez tel qu'il étoit en cette nuit redoutable, lors qu'il établit sa Cène, le

Sacri-

a 1. Cor. 10. 16. b *Ibid.* 17.

*Sacrificateur* de l'Univers, le *Médiateur* de toutes les créatures, l'*Agneau* du ciel, prêt à entrer en lice contre toutes les puissances ennemies, s'armant pour combattre l'enfer & nous acquérir le ciel? soit que vous considériez les fins pour lesquelles il a institué ce *Sacrement*, c'est-à-dire, par conséquent, les effets & les fruits qui nous en reviennent, lors que nous y participons comme il faut; Qu'y a-t-il de plus divin en toute la Religion Chrétienne, que la mort du Fils de Dieu, le miracle & l'étonnement, la paix & le ciment du ciel & de la terre? la rançon de nôtre liberté? la fin de nôtre servitude? la mort de nôtre mort? la source de nôtre vie? la cause de nôtre gloire? Et qu'y a-t-il de plus saint & de plus sacré que la communication qu'il nous donne de sa chair & de son sang, l'unique aliment de nos âmes, la seule manne du ciel, le divin fruit de l'arbre de vie, le germe de nôtre résurrection, la semence de nôtre immortalité, le fondement de toutes nos joyes & de toutes nos consolations? Et qu'y a-t-il finalement de plus agréable à Dieu, de plus doux & de plus admirable entre les hommes que la sainte union que nous avons, tous en *Jesus-Christ*, les uns avec les autres,

nôtre dernière perfection, l'unique but où tendent toutes les miraculeuses operations de Christ & de son Esprit?

Mais considerons maintenant quels moyens le Seigneur employe en sa Cène pour parvenir à ces fins si excellentes, il a ordonné que nous y prenions du *pain & du vin, l'un rompu, l'autre répandu*; tous deux benits ou consacrez par la prière, que de ces deux signes nous en mangions *l'un*, savoir le *pain*, & bevions *l'autre*, savoir, le *vin*. Venez admirer, *Fidèles*, dans une institution qui semble si mince & si simple d'une première vuë, la profonde sagesse & bonté de vôtre Sauveur; Et pour le faire avec ordre. Examinons *premièrement* les raisons generales qui l'ont porté à nous instituer de tels *signes* en ce Sacrement; & puis nous verrons en particulier quel est le raport ou l'analogie de ces *signes*, aux fins pour lesquelles ils sont destinez.

Quant au *premier*, Jesus-Christ est le Médiateur de la Nouvelle Alliance, & le peuple qu'il veut former au salut, est spirituel & celeste. Ainsi, afin que toutes choses aient entr'elles une belle proportion, une exacte symmétrie, il faut que les *Sacremens* qu'il a ordon-

ordonnez pour ce nouveau peuple, soient purs, simples & faciles, & approchans le plus qu'il est possible, de la simple & spirituelle nature de l'Eglise, pour laquelle ils sont instituez.

Autrefois sous le Vieux Testament, parce que le peuple de Dieu étoit encore en son enfance, grossier & charnel, comme l'enseigne l'Apôtre en divers endroits, ses *Sacremens* étoient pareillement grossiers, charnels & matériels; la *Circoncision* du prépuce, l'*Immolation* d'un agneau, de bœufs, de boucs, & d'autres animaux qui se faisoient avec une grande pompe de ceremonies. Cette police n'étant plus à propos, vû la nature de nôtre Alliance, le Seigneur l'a abolie, & nous a institué des *Sacremens* convenables, peu en nombre, faciles en signification, d'une matière simple & commune. Ainsi vous avez entendu qu'en nôtre *Batême* il n'a employé que de l'eau pure & simple. Tout ce long & embarrassant tissu de ceremonies que l'on pratique parmi nos *Adversaires* est de l'invention des hommes. Il a donc choisi pour cette même raison, du pain & du vin seulement, matières fort simples pour les signes de la Sainte Cène.

Ajoutez à cela que l'Eglise allant désormais s'étendre jusques aux bouts de la terre, il a été très-à propos que pour la matière de ses *Sacremens* elle eût des choses fort communes & aisées à recouvrer par-tout. Les taureaux & les boucs & tant d'autres animaux, que l'on employoit en la Religion Judaïque ne se trouvent, ni en tout tems, ni en tous lieux ; Mais *l'eau*, le *pain* & le *vin* sont des espèces fort communes par-tout, & à peine pourroit-on imaginer aucune chose qui se trouve ainsi en tout tems & en tous lieux, y ayant fort peu de terres qui n'en apportent, & fort peu d'occasions où l'on n'en recouvre.

*Enfin* nôtre Seigneur a plutôt employé le pain & le vin qu'aucune autre espèce, parce que c'étoient des choses dont l'usage en la Religion étoit déjà connu & familier à ses disciples ; car la nouveauté apportant toujours avec soi quelque trouble, & choquant de nécessité les esprits de ceux qui n'y sont pas accoutumés ; C'est une grande sagesse de ne rien innover que l'on n'y soit forcé par une extrême & dernière nécessité, surtout en la Religion.

C'est à mon avis, l'une des raisons qui a porté nôtre Seigneur à ne donner à ses disciples

cipales, pour *signes* en ses *Sacremens*, que des choses qui leur étoient déjà familières, telles par conséquent qu'elles ne leur causoient aucun trouble dans l'esprit. Il en est de même de nôtre *Batême*, il employa l'eau ordinaire entre les *Juifs*, en la réception des étrangers à la profession de leur Religion, d'où vient le mot encore aujourd'hui commun dans leurs Ecoles, que le *Profelyte* se fait par la *Circoncision*, le *Batême* & l'*oblation*.

Et quant au *pain* & au *vin*, il est aussi évident par les rituels des *Juifs* qu'après le festin de l'*Agneau Paschal*, ils avoient accoutumé de faire une collation, qui est encore en usage entr'eux, en laquelle le Père de famille presentoit du *pain* & du *vin* sanctifié par la prière à chacun de ses domestiques, leur disant, en leur donnant le *pain*, ces propres termes, *Ceci est le pain de misères que nos Pères ont mangé en Egypte*. Le Seigneur donc, selon son infinie sagesse, trouvant ces *signes*, déjà affectez à un usage Religieux, par l'ordre & coutume des *Juifs*, n'en a point voulu chercher d'autres; mais les a employez eux-mêmes, se rencontrans, par manière de dire, sous sa main, les sanctifiant & consacrant, pour être désormais les *Sacremens* de son Eglise. Tel-

Telles sont les raisons générales, qui ont induit le Seigneur à instituer le *pain* & le *vin* pour signes en sa *Cène*. Considerons maintenant en particulier le rapport qu'ont ces deux *signes* à la fin de son institution. La *principale fin* de ce Sacrement est, comme nous l'avons dit, la *Commémoration de la mort de Jesus-Christ*, & l'autre moins principale, l'*union mutuelle qui est entre les fidèles*.

Pour convenir à ces *deux fins* il faut que les signes de la *Cène* nous représentent *premièrement* Christ mourant & immolé en la *Croix*; *Secondement* l'union de son corps mystique, savoir, l'Eglise, afin d'exciter nos esprits par cette représentation, à penser à l'un & à l'autre, & en célébrer par ce moyen la mémoire.

A l'égard du *premier*, Je dirai d'abord que le Christ n'ayant pas encore été manifesté sous le *Vieux Testament*, il étoit nécessaire de figurer sa personne, & la manière de son sacrifice aux fidèles, ce qui se faisoit par l'*immolation* des agneaux & des autres victimes que l'on sacrifioit en ce tems-là; mais que maintenant sous la *Nouvelle Alliance* sa personne & son oblation étant assez conuës à chacun, par l'exhibition actuelle qu'il a faite en la *Croix*, il est plutôt re-

quis

quis de montrer aux fidèles la force & l'efficace de son sacrifice, & le moyen d'en être participant, que de leur figurer le sacrifice-même.

Or il n'étoit pas possible de choisir pour un tel effet des *Symboles* plus propres que le *pain* & le *vin*; car quant à la personne de *Jésus-Christ* & à sa mort, ils nous la figurent un peu obscurément; mais à l'égard du fruit & de l'efficace de cette mort, & de la manière par laquelle nous en sommes participans, ils nous mettent très-clairement l'un & l'autre devant les yeux; Le *pain* donc nous signifie la Personne du Seigneur *Jésus*; car comme c'est le Ciel qui fait germer le *pain*, la terre contribuant seulement la matière dont il se forme, de même ça été une vertu celeste, savoir, le Saint Esprit qui a formé le *Seigneur* ici-bas, la terre d'où il a germé, savoir, le sein de la *Bienheureuse Vierge*, n'ayant fourni à sa generation que la matière seule.

*De plus*, comme le grain qui sort de la terre, est batu, moulu, pétri & cuit au four, pour devenir *pain*, de même le *Seigneur Jésus*, pour nous nourrir & conserver en vie, a été comme froissé & moulu, par diverses afflictions, cuit par l'ardeur des tentations qu'il

qu'il a soutenuës; sans cela il n'eût pas été propre à nôtre nourriture.

*Ensuite*, comme le *pain* de la Cène est séparé d'avec tout autre pain, & santifié par la prière du Ministre de Dieu; ainsi le *Seigneur* séparé d'avec tous les autres hommes, fut consacré par cette excellente Oraison que nous lisons au 17. de Saint Jean, afin d'être offert au Père. Les mêmes rapports se peuvent aisément considérer dans l'autre *symbole* qui est le *vin*.

Mais quant à sa *mort*, elle nous est un peu plus clairement représentée par ces *signes*; car *premièrement*, le *pain* sacré, comme nous l'avons dit, est rompu sur la sainte Table, & le *vin* répandu; & le *Seigneur*, après s'être santifié soi-même, n'a-t-il pas été rompu sur la Croix, son corps brisé, & son sang répandu? Mais parce que ces tourmens & cette effusion de sang n'infèrent pas la mort de nécessité, il faut considérer en *second lieu*, que le *pain* & le *vin* nous sont proposez séparément en la Cène, tout le *pain* à part, & tout le *vin* à part, ce qui exprime clairement la séparation du *corps* & du *sang* de Christ, c'est-à-dire, sa *mort*; le *sang* qui est la première & plus prochaine matière de la vie, ne pouvant être séparé du *corps* que la mort ne s'en ensuive.

Mais

Mais je dis en *second lieu* que les fruits & les effets de la mort du Seigneur nous sont clairement representez par ces deux *symboles*, le *pain* & le *vin*; car *premièrement* ne voyez-vous pas que cette vertu admirable qu'a le corps & le sang de Christ, immolez en la Croix, de reparer la perte de nôtre justice, & nous donner & conserver, par ce moyen, la vie spirituelle & éternelle, est très - proprement signifiée par la force qu'ont le *pain* & le *vin*, de soutenir nos corps en vie?

*Ensuite* cette sainte efficace qu'a le Sacrifice du Seigneur, c'est-à-dire, sa *chair* & son *sang* à réjouir nos consciences, nous donnant la paix envers Dieu, n'est-elle pas encore fort naïvement exprimée par la vertu qu'a le *vin* de réjouir le cœur de l'homme, comme chante le *Psalmist*?

Et *finale*ment ce que le *pain* & le *vin*, outre le soutènement de nôtre vie, nous fournissent encore un embonpoint agréable, un air & un teint convenable, sans quoi nos personnes seroient difformes, cela, *dis-je*, ne nous représente-t-il pas excellemment l'efficace du sacrifice de Jesus-Christ à nous santifier, faisant couler en nos ames un suc admirable qui les revêt de pieté & d'in-

d'innocence, leur fournissant, s'il faut ainsi dire, par ce moien; un embonpoint spirituel, une couleur vive, un teint agréable à Dieu & aux hommes? Ainsi vous voyés cōment les *trois effets* du sacrifice de Jesus-Christ en nous, savoir, la *Iustification*, la *consolation* & la *sanctification* sont bien & proprement représentez par le *pain* & le *vin*.

Mais j'ai encore ajouté, que le moien d'y participer nous est aussi signifié par *eux*; Car comme ce *pain* & ce *vin* ne servent de rien, si nous ne les prenons, les avalons par la bouche en l'estomac, afin qu'ils s'unissent à nous & soient convertis en nôtre substance, aussi la *chair* & le *sang* de Christ sacrifiés pour nous en la croix; nous sont inutiles, si nous ne les recevons de la bouche de l'ame; c'est-à-dire, si avec une vive foi, nous ne nous les appliquons, n'y ayant dans l'ame humaine aucune autre fonction que celle de la foi; qui ait du rapport au manger du corps: D'où vient qu'en la *Cène* l'on ne propose pas le *pain* & le *vin* pour les regarder simplement, mais on les donne à manger & à boire, selon l'expresse ordonnance du Seigneur. *Prenez, mangez & beuvez*: Concluons donc que le Seigneur, pour ce qui

regar-

regarde la commémoration de sa mort, n'eût pû employer des signes plus convenables que ceux-ci.

Mais quant à nôtre *union*, vous découvrirez clairement la même chose, pour peu que vous y pensiez; Car *premièrement* n'est-ce pas nous donner un beau & bien exprès enseignement d'*union*, que de nous ordonner de *manger & de boire ensemble*? le plus ancien & le plus universel symbole d'amitié parmi toutes les nations; cette *coupe* dans laquelle nous bevons, cette *table* à laquelle nous participons, ne nous unissent-elles pas tous ensemble en une sainte & inviolable société? Mais je dis *de plus* que ce *pain & ce vin* nous mettent clairement devant les yeux toute la nature de nôtre corps spirituel, c'est-à-dire, *l'Eglise*, comme l'enseigne l'Apôtre, disant que \* *nous sommes tous un seul pain*; Car, & la matière, & la composition, & l'union, & la fin de l'Eglise nous sont représentées par ses sacrés symboles. La *matière*; car le bled étant une production de la terre, couverte de paille, cachant ce qu'elle a de bon au dedans, & demeurant inutile, si l'industrie de l'homme ne l'en tire, représente ces hommes dont

\* 1. Cor. 10. 17.

dont est composée l'Eglise , qui sont d'une nature germée de terre, couverts & accablés de paille & d'ordure , qui pourriroient & périroient en leur terre, si une main étrangère , la grace & la vertu du Seigneur ne les mettoit en œuvre. *Ensuite* le pain qui se fait de plusieurs grains différens en qualité & extraction , nous figure ces hommes dont se fait l'Eglise, qui sont plusieurs, tres-différens en toutes manières , sur-tout depuis les tems du Nouveau Testament qui reçoivent toutes sortes de nations en l'aire du Seigneur.

Quant à la *composition* , elle est fort semblable en l'un & en l'autre de ces sujets; Car ainsi que l'homme prend les grains que la terre a produits , les mout , les pêttrit, les cuit , & en fait du pain ; Jesus-Christ ne nous prend-il pas tout de même , nous que la terre a germés; que la chair & le sang ont engendrez ? ne nous broie-t-il pas avec la force de son Esprit ? Ne nous détrempe-t-il pas avec l'eau de sa grace ? Ne nous cuit-il pas avec le feu des afflictions ? Et par ce moien ne nous réduit-il pas à une commune forme , composant de nous tous un seul corps , lié par un seul & même Esprit; par la communion de mêmes interêts & d'une

d'une mutuelle dilection ; de même que vous voiez que de plusieurs grains préparez, comme nous avons dit, il se fait un seul pain ?

*Finalement*, comme le *pain* nourrit le corps de l'homme, aussi l'*Eglise* est en quelque façon la nourriture du genre humain ; Car c'est elle qui conserve la terre, d'où vient qu'elle en est nommée le *sel* ; Et de plus elle communique aux hommes la *Parole* & les *Sacremens* de son Seigneur, qui sont comme son suc & sa substance, par laquelle sont nourris ceux qui les reçoivent de ses mains.

L'*autre symbole*, savoir, le *vin*, contient une image toute semblable ; car l'*Eglise* a été exprimée de plusieurs raisins, qui tous différens entr'eux-mêmes, ont été cueillis par le Seigneur, & foulés au pressoir de sa grace, y sont coulés en une seule & même liqueur, de laquelle on peut dire véritablement & proprement ce que *Isaïe* disoit autrefois figurément de son type, \* *qu'elle réjouit Dieu & les hommes* ; Ce sont les mystères que nous signifie le Seigneur en ce peu de mots, quand il dit du *pain* de la Cène, *ceci est mon corps*, & du *vin*, *ceci est mon sang*,

\* *Isaïe*. 11. 13.

son corps & son sang, tant *naturel* rompu & répandu pour nous en la croix, que *mystique*, composé de tous ses fidèles en la terre.

J'estime que désormais, *Chers-Frères*, vous voiez assés les raisons pour lesquelles Jesus-Christ a plutôt choisi le pain & le vin qu'aucune autre espèce, pour être les signes & la matière de sa *Cène*, & que vous m'avouërez que ce choix est un évident enseignement de sa souveraine & vraiment divine sagesse.

Il reste seulement un *Point* que nous n'avons point touché en ce discours, savoir, la *communication du corps & du sang de Christ* que nous avons mise néanmoins entre les *fins* & les *effets* de la S. Cène. Disons donc brièvement quelle est cette *communication*, comment elle est possible, & comment elle nous est particulièrement donnée en la *Cène*. Je vous prie de remarquer d'abord très-soigneusement, (car c'est la vraie clef de toute cette matière) qu'il est ici question de la *communication*, non de Jesus-Christ simplement, mais de son corps & de son sang précisément, l'Écriture la nommant ainsi & non autrement, dans tous les lieux où elle en parle.

Or

Or le corps & le sang de Christ, ce n'est pas sa nature humaine vivante & respirante, soit en la terre, soit au Ciel; mais ce sont les deux parties du sacrifice qu'il présenta à Dieu par l'Esprit éternel en la croix, son sang d'un côté, & son corps de l'autre, l'un réellement & actuellement séparé de l'autre, selon le stile de l'Écriture qui divise constamment par-tout les victimes immolées en deux parts, le sang & le corps, ou la chair (car c'est tout-un) pour représenter expressément par là l'immolation & la mort de la victime. Quand donc nous vous disons après l'Apôtre, qu'en la Cène nous est communiqué le corps & le sang du Seigneur, n'entendez pas par ces mots, que nous recevions Jesus-Christ, entant qu'il est vivant; car ce seroit absurdement & ridiculement parler que de dire en ce sens-là le corps & le sang de Christ. Si l'Apôtre eût eu cette intention, il eût dit simplement, la communication de Jesus-Christ.

Mais par ces mots il faut entendre ce qu'ils signifient en effet, les deux parties du sacrifice du Seigneur séparées l'une de l'autre par la mort; & en cet état offertes à Dieu le Père pour le salut du genre humain. Figurés-vous ce corps sacré cloué à la

croix ; gifant , par manière de dire , sur cet autel, sans poux & sans vie ; Représentez-vous son précieux *sang* de l'autre part, sorti hors de ses veines par les plaies de ses piés, de ses mains & de son côté , séparé d'avec cette chair bénite , & répandu en terre ; Ce sont les deux parties de l'hostie de Jesus-Christ.

Sachez donc que c'est cela qui nous est communiqué en la *Cène* , comme il paroît premièrement par les paroles de S. Paul. *Le pain & le Calice sont la communication du corps & du sang de Christ*. Secondement par les paroles de l'Institution ; *Ceci est mon corps rompu pour vous ; Ceci est mon sang répandu pour vous*. Comment donc, me direz-vous, nous peut être aujourd'hui communiqué ce corps & ce sang de Christ , puis qu'il n'est, ni en terre, pour le pouvoir toucher, ni en état d'immolation, pour avoir son corps & son sang séparé l'un de l'autre ?

*Chers Frères*, j'avouë qu'à prendre cette *communication* de la façon qu'on l'entend dans l'Eglise Romaine, pour une perception par laquelle nous recevons en nous la substance propre & réelle du corps & du sang de Christ, consistante en sa quantité & en ses qualitez naturelles, elle est absolument impos-

impossible, non seulement parce que l'humanité de Jesus-Christ est extrêmement éloignée de nous, parce qu'elle est dans un état glorieux, parce qu'elle a une quantité égale à la nôtre, incapable, par conséquent, d'entrer dans nos corps, parce qu'une telle *communication* seroit horrible & ciclopique, mal séante & inutile; mais beaucoup plus encore, parce que Jesus-Christ n'est pas en acte d'Immolation, son *corps* & son *sang* ne sont plus séparés l'un d'avec l'autre, l'un attaché à la croix & l'autre répandu en terre hors de ses vaisseaux, & ne peuvent jamais plus être en un tel état, toute l'Écriture déclarant hautement que Christ ne doit mourir qu'une fois, qu'il est vivant éternellement; de sorte que depuis l'heure qu'il est ressuscité d'entre les morts, il ne sera jamais plus immolé, il ne sera plus *corps* & *sang*, c'est-à-dire, deux parties d'un sacrifice réellement & actuellement séparées l'une de l'autre. Cela étant donc comme il est, & la *communication* d'autre part que nous avons de lui en la Cène nous le donnant en un tel état, son *corps* & son *sang*, c'est-à-dire, les deux parties de son sacrifice séparées l'une d'avec l'autre, il faut bien avouer de nécessité, que cette communi-

cation se doit entendre autrement qu'on ne fait en l'Eglise Romaine.

Que dirons-nous donc, *Mes Frères?* Comment entendrons-nous ce *mistère?* Certainement il est surprenant, que tant de gens d'esprit s'aheurtent en une chose si claire & si aisée; car je vous prie, ne peut-on *communiquer* à une chose, sans en avoir & toucher la substance? n'en a-t-on pas véritablement la *communication*, quand on en touche le fruit & l'effet, bien que l'on n'en ait pas la masse? *S. Paul* dans ce même passage où il dit que la coupe sacrée est la *communication du sang de Christ*, & le pain pareillement la *communication de son corps*, ajoute immédiatement \* *Regardez l'Israël selon la chair, Ceux qui mangent les sacrifices ne communiquent-ils pas, ou ne communient-ils pas à l'autel?* usant précisément du même mot qu'il avoit employé au verset précédent en la matière de l'*Eucharistie*.

Or y a-t-il homme si brutal qui s'aïlle imaginer là-dessus que ceux qui sous la Police de *Moïse*, mangeoient de la chair des victimes immolées sur l'autel, que ces gens-là, dis-je, avaloient aussi en même tems la substance de l'autel, & toute sa masse

con-

consistante en pierres, comme elle faisoit? Où est celui qui ne voie que le Saint Apôtre veut dire, que par cette action de manger de la victime immolée sur un autel, ils participoient à la vertu qu'avoit l'autel d'expier typiquement les pechés, & sanctifier par ce moien les personnes selon la chair, les aggregeant à la société de l'*Israël* charnel? Pourquoi donc ne prendrons-nous pas ce que l'Apôtre dit de l'*Eucharistie* en la même façon, que le *pain & le vin sacrés sont la communication du corps & du sang de Christ*, entrant que ceux qui mangent de ce *pain* & boivent de ce *vin* participent à la vertu qu'a le *corps & le sang* de Christ vrai autel & vraie hostie tout ensemble, d'expier réellement & véritablement nos pechez, de sanctifier les hommes selon l'esprit, de nettoier leurs consciences des œuvres mortes du peché, de les sanctifier & aggréger à la société de l'*Israël* spirituel, de la Jérusalem d'enhaut.

Quand mêmes la chose seroit possible autrement, ce qui n'est pas, néanmoins comment le pourrions-nous prendre autrement en ce lieu, puisque l'Apôtre prononce ces deux propositions en un seul & même Texte, disant que le *pain est la com-*

*munication du corps de Christ*, de même qu'il dit immédiatement après, que *manger le sacrifice est la communication de l'autel* ? Soit donc conclu que Jesus-Christ nous communique son *corps* & son *sang*, c'est-à-dire, son *sacrifice*, lorsqu'il nous en donne le *fruit*, savoir, comme chacun fait, la rémission des pechez, la paix & la consolation de la conscience, & la santification de l'esprit ; que nous *communions pareillement à son corps & à son sang*, quand nous recevons ces bénéfices de lui ; *S. Paul* nous représente le *sang* de Christ, non seulement comme répandu, mais même comme <sup>a</sup> *vivant & prononçant encore de meilleures choses que celui d'Abel* ; & *Saint Jean*, comme <sup>b</sup> *capable de nous nettoier de tous pechés*.

Comme donc aujourd'hui, bien que le Seigneur Jésus soit assis à la dextre du Souverain dans une gloire celeste, nous ne laissons pas de dire qu'il présente à son Père son *sang* répandu & son *corps* froissé pour les fidèles ; non pour dire qu'en effet son *corps* soit maintenant froissé, ou son *sang* répandu (car cela ne se peut imaginer) mais pour signifier qu'il lui représente la vertu, l'efficacité, & l'odeur toujours fraîche de ce divin

sacri-

<sup>a</sup> *Neb. 12. 24.*    <sup>b</sup> *1. Jean 1. 7.*

sacrifice , qui lui a été offert sur la croix; nous disons de même qu'il nous communique son *corps* & son *sang*, non qu'en effet il nous mette dans la bouche ou dans l'estomac , sa *chair* immoëe & transpercée de cloux , son *sang* versé hors de ses veines, comme il étoit autrefois , mais bien pour signifier qu'il nous rend réellement & actuellement participans du fruit de son sacrifice.

C'est ainsi qu'il faut prendre ce que dit S. Pierre , de <sup>a</sup> *l'aspersion du sang de Christ*, & S. Jean , de ceux <sup>b</sup> *qui avoient blanchi leurs robes au sang de l'Agneau* ; c'est-à-dire , que par son efficace ils avoient obtenu la remission de leurs pechez & la sanctification de leurs ames. Représentez-vous un Grand Roy, qui aiant conquis, au prix de ses sueurs & de son sang, le país de son ennemi, nous feroit ensuite part de sa victoire, nous donnant libéralement à posséder les terres de sa conquête; ne diriez-vous pas qu'il nous auroit communiqué ses sueurs & son sang propre , parce qu'il nous en auroit donné le fruit ? Jésus-Christ a détruit par sa mort, l'ennemi du genre humain, sa *chair* brisée & son *sang* répandu sur la croix nous ont

acquis

aquis la remission des pechez , la sanctification & l'immortalité.

Quand donc il nous vient donner toutes ces graces , n'est-ce pas avec raison que nous disons qu'il nous communique son *corps* & son *sang* , puisque c'est à ce prix-là qu'il les a achetées ? C'est une façon de parler fort ordinaire , de donner ainsi le nom de la cause à son effet & à son fruit. Nous lisons que *David* aiant souhaité de boire de l'eau du puits de la ville de *Bethlehem* alors occupée par une garnison de *Philistins* \* *trois de ses preux traversèrent le camp de l'ennemi , & avec un évident péril de leur vie , puisèrent de l'eau dans ce puits , & que l'ayant apportée à David , il n'en voulut pas boire , mais la répandit à l'Eternel en disant . A Dieu ne plaise que je boive le sang de ces hommes ici , apellant ce breuvage le sang de ces personnes-là , non qu'en effet & formellement ce fût leur sang , mais parce qu'ils le lui avoient apporté au péril de leur vie , quoi qu'au fonds , pour l'avoir , ils ne perdirent pas une goutte de leur sang .*

A combien plus forte raison pouvons-nous & devons-nous appeler le *corps* & le *sang* de *Christ* , les *graces* qu'il nous commu-

nique

\* 1. *Chron.* 11. 18. 19.

nique dans sa Cène, puisqu'en effet elles lui coutent la vie? puisque pour les avoir, pour les puiser de cette éternelle source où elles étoient renfermées, & de là les faire couler en nous, il a falu qu'il combatît toutes les gardes des *Philistins* spirituels? que non seulement il hazardât son sang, mais qu'il le répandît en effet? Or cette communication du corps & du sang du Fils de Dieu, étant prise de la sorte (comme il est absolument impossible de l'entendre autrement) vous voyez, *Chers Frères*, qu'il n'y a plus de difficulté en toute cette matière; car cette efficace du corps & du sang de Christ, ce fruit de son sacrifice est un fruit éternel, que le tems ne sauroit gâter ni flétrir; c'est un fruit qui est present par-tout, qui a rempli le ciel & la terre, que Dieu offre par-tout & en tout tems aux hommes; que les hommes, de son bon plaisir, reçoivent en tous âges & en tous lieux pour leur salut, Jesus-Christ en cette consideration étant <sup>a</sup> le même hier, aujourd'hui & éternellement.

De là aussi il est clair que cette communication se fait par le moyen de la foy, puis que toute l'Écriture des Apôtres nous enseigne constamment par-tout que <sup>b</sup> c'est par la foy que

<sup>a</sup> Heb. 13. 8.    <sup>b</sup> Rom. 3. 24.

que *Jesus-Christ* est nôtre propitiatoire, que c'est par elle qu'il purifie nos cœurs, par elle \* qu'il habite en nous, par elle que nous avons accez à son Trône de grace, tous ceux qui croient en lui étant délivrez de la condamnation, recevans la remission de leurs pechez, la paix & la joye de Dieu & la vraye sanctification.

Or bien que cette *Communication du corps & du sang de Christ* soit la fin, le fruit & l'effet de tous les mystères & de toute la prédication de la Religion Chrétienne, si est-ce qu'elle a particulièrement lieu en la *Ste. Cène* instituée, comme nous avons dit, tout exprés, pour célébrer la memoire de la mort du Seigneur, c'est-à-dire, du sacrifice par lequel il a mis son *corps* & son *sang* en tel état, que nous en pouvons jouir. Il ne faut donc point douter que ceux qui y participent avec la foi & devotion requise, ne communiquent véritablement au *corps* & au *sang* de Christ, c'est-à-dire, qu'ils ne reçoivent par cette action les fruits de sa mort ci-dessus representez.

Il y a deux sortes de *signes*; les uns qui representent nuëment & simplement les choses, tel qu'est le Portrait d'un homme  
dans

\* *Eph. 3.*

dans la boutique d'un Peintre, qui nous le représente, sans nous en rien donner ou communiquer au delà; mais il y a d'autres signes, qui, outre la représentation, exhibent & communiquent en effet ce qu'ils représentent, comme les lettres de grace expédiées avec le Seau du Prince ne signifient pas seulement la grace d'un criminel, mais la portent & la donnent en effet. Ainsi la croix & le ruban bleu, & le collier qui est en ce Royaume la marque de l'ordre du Roi, quand il lui plaît de les donner à quelque Seigneur, ne signifient pas simplement l'ordre, mais le donnent aussi en effet; de sorte que celui qui les reçoit devient réellement par là, *Chevalier de l'Ordre*, il en reçoit actuellement la dignité avec la marque.

La Cène donc & le *Batême* sont de cette sorte de signes, non creux & vuides, mais efficaces, qui nous donnent en effet ce qu'ils nous signifient, les fruits réels de la mort du Seigneur; Et il ne faut pas être surpris que des Elémens simples & vils, comme le *pain* & le *vin*, produisent de si grands effets; C'est l'institution de Dieu qui leur donne cette efficace; car si la volonté du Roi peut faire qu'un ruban bleu

avec

avec une croix & un collier donnent une très-grande dignité à celui qui les reçoit, le font honorer & respecter par-tout, combien plus l'Institution du grand Monarque des cieux & de la terre, le Seigneur Jesus aura-t-elle pouvoir de conferer au *pain* & au *vin* sacrez l'efficace de nous communiquer les fruits de sa mort? Lui qui tourne à son bon plaisir toute cette nature qu'il a créée? qui avec les moindres choses opere les plus grandes? Ce n'est pas qu'il change les élémens en eux-mêmes, ou qu'à proprement parler, il les revête d'aucune nouvelle forme, soit naturelle, soit surnaturelle, il les accompagne seulement de sa celeste vertu, accomplissant puissamment par son Esprit ce qu'il nous signifie par eux; D'où il paroît combien est fausse la calomnie de nos *Adversaires*, qui nous accusent de faire évanouir toute la nature du Sacrement de la Sainte *Cène* en imaginations & en chimères, sous ombre que nous ne croyons pas leur prétendue *Transsubstantiation* Mais il en sera plus amplement parlé ci-aprés. Prions le Seigneur qu'il nous communique son Fils Jesus-Christ avec toutes ses graces, à nôtre salut. *Amen.*



# S E R M O N

S U R

## LA SECTION LI.

D U

### C A T E C H I S M E.

*Contre le Sacrifice de la Messe.*

**T**Ous les hommes qui ont, ou établi, ou reçu & exercé quelque religion, ont reconu, que pour aprocher de la Divinité, nous avons necessairement besoin d'un *Sacrifice*. Ce consentement universel des hommes vient des sentimens que la nature nous a elle-même imprimé dans l'ame, que Dieu étant juste, & nous pecheurs, nous ne pouvons avoir sa faveur, si sa colére que nos crimes ont excitée, n'est apaisée, & sa justice satisfaite, qui est l'effet & le dessein auquel servent les *sacrifices*.

Le Christianisme, qui est la seule vraie Religion, toutes les autres n'en étant que  
de

de vaines & fausses ombres, nous a aussi donné l'unique *Sacrifice* vraiment digne de ce nom, seul capable d'éteindre la colère de Dieu & de le reconcilier avec le genre humain, Christ le Fils de Dieu immolé sur la Croix par nos péchez, fait péché & malediction pour nous acquérir la justice & la benediction du Père, répandant son sang pour conserver le nôtre, & nous ouvrant par une parfaite satisfaction, le Trône de Dieu & le Sanctuaire de l'Eternité. Nos *Adversaires* de la Communion de Rome le confessent avec nous ; Car comment pourroient-ils nier ce que la bouche des Apôtres a si hautement publié dans le monde, ce que leur plume a si profondement gravé dans toutes les Ecritures du Nouveau Testament, ce que les peuples Chrétiens ont si unanimément crû & confessé dans tous les siècles & dans tous les climats ?

Mais outre ce grand & divin *sacrifice*, ils en posent encore un autre, qu'ils appellent de l'*autel*, qu'ils célèbrent tous les jours avec une grande dévotion, & en la participation duquel ils font consister presque toute la religion & le salut des fidèles. S'il n'étoit question que des actions, ou de notre pieté, ou de notre charité que nous  
devons

devons offrir à Dieu; en reconnoissance de ses bienfaits, & auxquelles l'Écriture & l'Église de Jesus-Christ donne souvent, à cet égard, le nom de *sacrifices* improprement & figurément, à cause de l'image & de la ressemblance qu'elles ont avec les sacrifices proprement & réellement ainsi nommez, nous ne ferions aucune difficulté de souscrire à leur doctrine; Mais ils prétendent que leur *sacrifice* est vraiment & proprement ainsi nommé, que c'est un *sacrifice* visible & extérieur, non spirituel & mystique simplement, propitiatoire & non de loüange, ou d'action de graces, ou de commémoration seulement, ils en étendent le prix & l'efficace, non aux hommes vivans seulement presens & absens, mais aux morts-mêmes, voulans qu'il délivre les ames qui brûlent sous terre, & glorifie celles qui triomphent dans le Ciel. Ils anatématizent exactement & un par un, tous ceux qui choquent ou contredisent le moindre de ces Points. Nous donc, qui par la grace de Dieu, nous contentons de la Croix du Seigneur, & trouvons en son oblation la plénitude de tous les biens nécessaires à nôtre salut, avons tous les sujets du monde de rejeter leur erreur.

C'est ce que fait l'Auteur de nôtre Catechisme dans la *section* qui vous a été recitée, & il a placé cette question en ce lieu, c'est-à-dire, dans le Traitté de la *Sainte Cène* du Seigneur, parce que c'est en cette action, comme vous savez, que nos *Adversaires* prétendent d'offrir à Dieu pour la propitiation de leurs pechez, ayans changé ce Sacrement en un *Sacrifice*. Pour vous donner une entière exposition de ce Dimanche de nôtre Catechisme, nous parlerons *premièrement* du *sacrifice*, & vous ferons voir, avec la grace de Dieu, qu'il n'y en a aucun autre que celui que le Seigneur Jesus a offert à son Père sur la Croix; Et *ensuite* nous considererons brièvement quelle communion nous avons à ce *sacrifice*, & comment & par quels moyens nous l'avons.

Et pour proceder avec ordre en la deduction du premier Point, nous prouverons *premièrement* en general qu'il n'y a & n'y peut avoir sous le Nouveau Testament aucune oblation d'un *sacrifice* vrai & proprement ainsi nommé, après celle du Seigneur Jesus sur la Croix; & *ensuite* nous justifierons pour le particulier de la *Messe Romaine*, à qui l'on veut donner cette qualité, qu'elle

ne

ne lui convient nullement, & ne peut en aucune façon, lui être attribuée avec vérité.

Je viens donc au *premier* de ces deux Points ; & pour en montrer la vérité, pré-supposant ce que les uns & les autres accordent, qu'en tout sacrifice est nécessairement requis un *Ministre* légitime pour l'offrir ; Je dis, que s'il y avoit un vrai sacrifice sous le Nouveau Testament autre que celui de la *Croix*, il y auroit aussi des Ministres légitimes instituez de Dieu pour l'offrir ; Or il n'y en a point, ce qui paroît 1°. par tous les lieux de l'Écriture où sont dénombrés les Ministres de la Nouvelle Alliance, comme par exemple, au chapit. 12. de la première aux Corinthiens, Dieu, dit l'Apôtre, en a mis les uns en l'Eglise, premièrement Apôtres, 2°. Prophètes. 3°. Docteurs ; à quoi il ajoute les *Evangelistes & les Pasteurs*, au chap. 4. de l'Épître aux Ephésiens. De *Sacrificateurs* il n'en dit pas un mot ni là ni ailleurs.

Quelle apparence qu'il eût oublié une charge si utile, si nécessaire, si noble, qui va, à ce que l'on tient, du pair avec celle des Rois entre les graces & les dons que Dieu a faits à son Eglise par Jesus-Christ ; si elle y eût en effet le lieu que l'on prétend ? Dans

*l'Épître aux Hébreux* qui ne parle presque toute entière que des *Sacrifices* & de la *Sacrificature*, jamais il ne nomme aucuns *Sacrificateurs* sous le Nouveau Testament, mais à ceux du Vieux il opose toujours constamment J. Christ seul, comme un à plusieurs, comme Eternel à des hommes mortels.

Cela se voit encore de ce que dans les passages où les Apôtres exhortent les Ministres de Jesus-Christ de bien faire leurs Charges, leur en spécifiant & articulant les fonctions, ils ne leur disent jamais rien de *Sacrifier*. Ils leur commandent de *paître le Troupeau de leur Maître*, de *veiller*, de *détail-ler droitement la Parole de vérité*, de *prêcher en tems & hors tems*, de *enseigner*, de *instruire avec douceur*, de *convaincre les contredisans*, de *présider dûëment & humblement*. Comment oublieroient-ils en tant d'endroits où ils traitent la partie principale, le fondement de toutes les autres ?

De plus, quand l'Écriture nous raporte la conduite des Apôtres, & les exercices de leur Charge, ce qu'elle fait souvent dans les *Actes* & ailleurs, elle nous dit bien qu'ils *prêchoient l'Évangile*, qu'ils *l'annonçoient aux Juifs & aux Grecs*, qu'ils *rompoient le pain du Seigneur & administroient le saint Batême*, mais qu'ils

qu'ils *sacrifiassent*, elle ne le dit nulle part, elle fait seulement mention du sacrifice de l'Évangile dont parle S. Paul au 15. de l'Épître aux *Romains*, entendant *la prédication de la doctrine du Seigneur*, comme nos Adversaires-mêmes le reconnoissent ; qui n'est qu'un sacrifice spirituel & improprement ainsi nommé, & non le vrai, extérieur & visible *sacrifice* dont il est maintenant question ; Car quant à ce qu'écrit S. Luc au 13. des Actes, de certains Prophètes & Docteurs, *qu'ils servoient en leur Ministère au Seigneur*, il témoigne bien par là que ces gens avoient une Charge & un Ministère public, qui est ce que signifie en general le mot employé en ce lieu-là, mais il ne remarque point que le *sacrifice* fût une des fonctions de leur Ministère.

La même chose paroît encore, en ce que jamais les Ministres de l'Évangile ne sont appellez *Sacrificateurs* dans tous les livres du N. T. le sens des noms d'*Evêque*, de *Prêtre*, de *Docteur* qui leur sont ordinairement donnez n'ayant rien de commun avec le *sacrifice* ; Et néanmoins il n'est pas croyable, que si c'étoit là, comme on le prétend, l'une des plus importantes fonctions de leurs Charges, ils n'en eussent dû tirer quelcun

de leurs noms ; d'autant plus que c'étoit l'un des plus glorieux Titres qui fût dans l'Eglise Judaïque d'où les Apôtres ont tiré la plus-part des termes de la Chrétienne. Il est vrai que les Chrétiens sont quelquefois apellés *Sacrificateurs* , mais toujours en commun , non seulement les *Ministres*, mais aussi les autres fidèles du peuple, comme en la première Epitre Cathol. de *S. Pierre* au chap. 2. où parlant à tous les fidèles , *vous êtes*, leur dit il , *une sainte sacrificature* ; Aussi assigne-t-il à cette sacrificature pour sa légitime fonction , d'offrir à Dieu par Jesus-Christ des sacrifices spirituels , non extérieurs & visibles, comme nous l'entendons en toute cette Dispute.

Enfin cela paroît aussi évidemment de ce que le Seigneur Jesus n'a apellé aucun à une telle sacrificature ; car c'est une charge où nul ne se peut ingérer de son propre mouvement ; *Nul ne s'attribuë cet honneur* (dit l'Apôtre au chap. 5. de l'Epitre aux Hebreux) *mais celui-là en jouit , qui est apellé de Dieu comme Aron*. D'où vient que même le Seigneur Jesus , bien que Dieu benit éternellement, *ne s'est pourtant point glorifié soi-même pour être fait souverain Sacrificateur , mais celui l'a glorifié qui lui a dit , c'est toi qui*

qui es mon Fils, je t'ai aujourd'hui engendré; Et ailleurs, Tu es sacrificateur éternellement à la façon de Melchisedec, comme dit l'Apôtre au même lieu.

Or nous ne trouvons point que le Seigneur Jesus ait appelé à la *Sacrificature*, ni ses Apôtres, ni aucuns autres de ses Disciples, bien que ce soit une action si considérable, qu'il n'est nullement à croire, que ses saints Evangelistes l'eussent passée sous silence, si elle s'étoit faite comme on prétend. Vous voiez avec quel soin Moïse nous a décrit la vocation d'Aron & de ses Fils à la *sacrificature Levitique*, rapportant toutes les cérémonies & circonstances de l'action, jusques aux moindres. Comment les Evangelistes de Jesus-Christ auroient-ils oublié la vocation des Apôtres à un *Sacerdoce* incomparablement plus excellent que celui d'Aron, si vous en croiez ceux de Rome?

Ils nous recitent que le Seigneur leur communiqua son Esprit, qu'il les certifia de sa résurrection, & ensuite leur donna sa commission qu'ils nous rapportent toute entière, leur commandant d'*instruire les nations & de les batizer au Nom du Père, du Fils & du saint Esprit*; c'est-à-dire, en un mot,

de prêcher & de consacrer les croians par le sceau de son Alliance. Pourquoi auroient-ils oublié la *sacrificature* ; si c'étoit le principal & fondamental article de leur commission si nécessaire, à ce que tiennent<sup>a</sup> ceux de Rome, que sans elle il n'y a point de religion entre les Chrétiens ? Et de nous enjoindre, comme fait le Concile de Trente, sur peine d'anathème, de croire que le Seigneur, en disant à ses Apôtres, <sup>b</sup> *Faites ceci en commémoration de moi*, ait institué ses Apôtres, *Sacrificateurs*, & ordonné qu'eux & leurs successeurs offrissent son corps & son sang en sacrifice ; c'est commander & non enseigner, c'est employer la violence où la raison manque ; Car où est l'homme, qui lisant cet endroit de l'Évangile sans passion & sans préjugé, y eut jamais trouvé l'institution des Apôtres en *sacrificateurs* ? Le Seigneur prit du pain, & après avoir rendu grâces il le rompit & le donna à ses Disciples, en disant ( car Saint Matthieu le rapporte ainsi ) *Prenez, mangez, ceci est mon corps qui est donné pour vous* ; puis il ajouta ce que dit Saint Luc, *Faites ceci en commémoration de moi*. Qui

<sup>a</sup> Bellarmin. de Missa. cap. 20. § Probat. Concil. Trident. Sess. 22, cap. 2. <sup>b</sup> Luc 22. 19.

Qui ne voit que ce qu'il entend qu'ils fassent , c'est ce qu'il venoit de leur commander , de prendre & de manger le pain qu'il leur avoit donné ? Et c'est aussi en ce sens, que l'interprète *Saint Paul*, quand après avoir rapporté ce Commandement du Seigneur , il ajoute immédiatement ; *Car toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirés de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur jusques à ce qu'il vienne.* Il ne dit pas, quand vous *sacrifierez*, mais quand vous *mangerez* ce pain vous annoncerez la mort du Seigneur ; Certainement le Seigneur commandoit donc à ses Disciples de manger le pain de sa Cène & non de le sacrifier , quand il leur disoit , *Faites ceci en commémoration de moi.* Et le Seigneur le montre assez lui-même en l'autre partie de ce Sacrement, *Faites ceci toutes les fois que vous en boirés en commémoration de moi;* quand vous en boirez, dit il, & non quand vous l'offrirés ou le *sacrifierez*. Soit donc conclu qu'il n'y a point d'autres Sacrificateurs sous le Nouveau Testament que nôtre Seigneur Jesus-Christ. En effet il n'y en peut avoir d'autres , nul des Ministres ni des autres hommes n'ayant les conditions & qualitez requises pour exer-

exercer une telle *sacrificature*.

Car il n'est pas ici question d'un sacrificateur typique & figuratif, tels qu'étoient ceux du Vieux Testament, qui ne purifioient leur peuple qu'à l'égard de la chair seulement, & ne lui procuroient qu'une pureté légale, & n'appaisoient Dieu que typiquement, entant qu'ils obtenoient seulement de lui qu'il admît les personnes pour lesquelles ils avoient sacrifié en la Communion & société extérieure de la synagogue; effets dont j'avouë qu'*Aron* & ses descendants étoient capables, ensuite de l'institution de Dieu. Sous le Nouveau Testament où les ombres & les figures n'ont plus de lieu, il nous faut un *sacrificateur* qui puisse comparoitre devant le Tribunal de Dieu & l'appaiser réellement & en vérité, & purifier les consciences de son peuple, & obtenir une vraie & réelle remission de leurs pechez, & le droit d'entrer en la société de l'Israël, non charnel, mais spirituel, dans le Royaume celeste, & non dans le Temple de *Jérusalem*. Or il est évident que pour venir à bout d'un si grand dessein, il faut un homme qui soit & tres-innocent & tres-saint, exempt de toute tache & originelle & actuelle, même qui soit Dieu pour soutenir  
l'ef-

l'effort de la justice du Père, & pour mériter sa paix & sa bienveillance.

Puis donc que nos *Adversaires* reconnoissent avec nous qu'il n'y a aucun homme sur la terre qui soit doüé de ces qualitez, il faut qu'ils avouënt aussi par conséquent, qu'il n'y en a point qui soit capable d'exercer la *sacrificature* du Nouveau Testament. Ces conditions ne conviennent qu'à Jesus-Christ, la sacrificature qui les requiert n'appartient donc qu'à lui non plus. Et c'est précisément ce que l'Apôtre conclut de cette considération au chap. 7. de l'Épître aux Hébreux. *Il nous convenoit (dit-il) d'avoir un tel souverain Sacrificateur qui fût saint, innocent, sans tache, & séparé des pécheurs.* Mais quand mêmes il se pourroit trouver quelcun entre les hommes doüé de ces qualitez, ce qui est absolument impossible; si est-ce qu'avec tout cela, il ne pourroit être *Sacrificateur* du Nouveau Testament; Car la sacrificature de la Nouvelle Alliance est *selon l'ordre de Melchisedec*, comme le montre l'Apôtre au 5. & 7. de l'Épître aux Hébreux, & comme le confessent ceux de Rome; *Le Sacrificateur de cet Ordre doit être un homme éternel*, comme l'enseigne l'Épître aux Hébreux chapit. 7. *sans père, sans mère, sans généalogie, n'ayant*  
com-

*commencement de vie, ni fin de jours, & demeurant Sacrificateur à toujours, n'ayant par consequent besoin d'aucun successeur ; ce qui ne convient, comme vous voyez à aucun homme mortel.*

Et quand mêmes il y en auroit quelcun capable de cela, si est-ce qu'il ne pourroit être installé en cette charge, attendu que le Seigneur Jesus en est déjà pourvû ; Car ce seroit lui donner un Successeur, ce qui n'est ni possible ni convenable. Quant à la Loi, ses Sacrificateurs, à cause de leur infirmité, laissoient leurs charges à des Successeurs, la mort les empêchant de les exercer toujours ; \* *mais la Parole du serment qui est après la Loy, ordonne le Fils, (dit l'Apôtre) qui est consacré à jamais.* Et il ne serviroit de rien de repliquer que les *Sacrificateurs* prétendus par nos Adversaires ne sont pas Successeurs, mais Ministres de Jesus-Christ ; Car quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils les tiennent pour vrais *Sacrificateurs* du Nouveau Testament, bien qu'inferieurs au Seigneur ; & ils en viennent mêmes jusques à dire, que c'est en leurs successions que consiste l'Eternité du *Sacerdoce* de Jesus-Christ

\* *Heb. 7. 28.*

Christ, & qu'il n'est Sacrificateur éternel, qu'entant qu'il sacrifie par eux.

Or l'Apôtre au v. 23. & 24. du 7. chap. de l'Épître aux Hébreux, exclut de cet ordre de *Sacrificature*, non la succession seulement, mais aussi la pluralité. En effet c'étoit la grande quantité des victimes légales qui étoit cause de la multitude des *Sacrificateurs Lévitiques*, parce que le seul Souverain Sacrificateur n'eût pû suffire à immoler tant d'hosties, au lieu que sous le Nouveau Testament il n'y a qu'une seule victime, comme chacun le confesse; Aussi ne lisons-nous point que *Melchisedec*, le type de cette Sacrificature, ait eu aucuns Collègues ou Ministres en cette Charge; Et les marques que lui donne l'Écriture sont telles, qu'il est aisé à voir que nul n'est *Sacrificateur* selon son ordre, qui ne soit *Souverain & Indépendant* de tout autre.

Et quant à ce qu'ajoutent les *Adversaires*, que sans les continuelles oblations de leurs Prêtres, Jesus-Christ ne seroit pas Sacrificateur Éternel, c'est un outrage contre la dignité du Seigneur que des oreilles Chrétien-nes ne sauroient entendre sans horreur; car ils ôtent par ce moyen à sa Sacrificature l'avantage que l'Apôtre lui donne par dessus

fus celle d'*Aron*, favoir, d'être éternelle & permanante à toujours, étant évident que celle d'*Aron* n'étoit pas moins perpétuelle à cet égard que seroit celle de nôtre Seigneur, selon les présuppositions de nos *Adversaires*. Et quand S. Paul attribué à la Sacrificature de Jesus-Christ l'efficace de *sauver tous ceux qui s'approchent de lui* Hebr. 9. 25. il ne la fonde pas sur ce qu'il a toujours des Ministres en terre qui sacrifient pour lui, mais bien sur ce qu'il est toujours vivant pour interceder pour nous.

Enfin, pour conclurre cette première raison, j'ajoute, que quand mêmes il y auroit dans l'Eglise Chrétienne des Sacrificateurs, tels que nous avons dit ci-dessus, toujours y seroient-ils inutiles; parce que Jesus-Christ nôtre Souverain Sacrificateur est dans le Ciel, le vrai Saint des Saints, qui n'est point fait de main, où il comparoit pour nous; Car tandis que le *Pontife* des Hebreux étoit dans le Saint des Saints, il n'étoit permis à aucun, quelque légitimement pourvû qu'il pût être de la Charge de *Sacrificateur*, d'offrir aucun *sacrifice*; Pour sauver la juste correspondance de cette figure avec sa verité, qui ne voit que nul ne peut donc non plus présenter aucun *sacrifice* à Dieu, tandis que

Jesus-

Jésus-Christ nôtre vrai *Pontife* est dans les cieux? D'où s'ensuit qu'une telle Charge seroit absolument inutile dans l'Eglise Chrétienne, & que par conséquent elle n'y a point été établie par le Seigneur, qui est trop sage pour faire quelque chose en vain.

Ainsi vous voyez qu'il n'y a & n'y peut avoir d'autre *Sacrificateur* sous le Nouveau Testament que le Seigneur Jésus-Christ; d'où il reste à conclurre qu'il n'y a point d'autre *sacrifice* légitime, que celui qu'il offrit sur la Croix; mais cela se prouve encore évidemment par la considération du *sacrifice*-même; car s'il y en avoit quelcun il auroit été institué par nôtre Seigneur, le *sacrifice* sur-tout extérieur & propitiatoire étant d'une si haute importance en la Religion, qu'il ne peut être légitimement, ni établi, ni exercé que par une autorité Divine, témoin ce que nous lisons dans le Vieux Testament, que Dieu avoit en abomination & l'autel & le feu & les victimes que les hommes présumoient, ou de lui dresser, ou de lui offrir sans son commandement, & rejettoit tout service & toutes doctrines d'invention ou d'institution humaine; Or nous ne lisons nulle part dans les Livres du Seigneur, qu'il ait jamais

mais, ou institué ou recommandé au peuple du Nouveau Testament aucun *sacrifice* tel que prétendent ceux de Rome.

Sentans bien la force de cette raison, ils font tout ce qu'ils peuvent pour trouver leur *sacrifice* dans l'Écriture ; Mais tous ces efforts ne tournent qu'à leur confusion ; Car après tout, qu'alléguent-ils qui ait la moindre apparence ? Ils se fondent sur ce que Moïse recite \* qu'*Abraham* retournant de la défaite des cinq Rois, *Melchisedec* l'un des plus Illustres Types du Messie lui vint au devant, & apporta du pain & du vin. Mais que fait cela pour prouver que Jesus - Christ a commandé à leurs Prêtres de sacrifier son corps & son sang. *Premièrement*, où est-ce que Dieu leur a dit que *Melchisedec* sacrifia ce pain & ce vin ? Combien plus y a-t-il d'apparence qu'il l'apporta pour la refection des gens du Patriarche fatiguez du combat & du chemin ? *Secondement*, supposé qu'il l'eût sacrifié, d'où prouvent-ils que son fait soit une loi qui oblige les Ministres de l'Évangile à en faire autant ? Et quand on leur accorderoit ces deux Points, qui ne sont nullement évidens

ni

\* Gen. 14. 18.

ni l'un ni l'autre, ne seroit-ce pas la ruine de leur erreur, qui prétend un sacrifice de chair & de sang, & non de pain ou de vin? Certainement l'Apôtre en l'Épître aux Hébreux, déduit au long la figure de *Melchisedec*, & remarque divinement en ce tableau l'éternité de la *Sacrificature* du Seigneur Jesus, & la justice & la paix qu'il nous a acquise, & la benediction qu'il a donnée à *Abraham* & à toute sa posterité, & l'hommage qu'il en reçoit; mais il ne dit pas un mot des *Prêtres de Rome* ni de leur prétendu sacrifice. Adorons la plénitude des Ecrits de l'Apôtre, & nous contentans de sa doctrine, laissons là les vaines & frivoles subtilitez des hommes.

Ils ajoutent l'oracle de *Malachie* prédisant <sup>a</sup> que sous le Messie le Nom de Dieu sera grand entre les nations, depuis le Soleil levant jusques au couchant, & que l'on offrira en tout lieu des parfums en son Nom, & des oblations pures; comme s'il n'y avoit dans l'Eglise Chrétienne nulle autre offrande que la Messe, en qui se puisse vérifier cette Prophétie; comme si l'on n'y offroit pas à Dieu <sup>b</sup> le parfum de la Prière & le <sup>c</sup> sacrifice de loüange, & celui de <sup>d</sup> nos

Tom. III.

m m

<sup>a</sup> Mal. 1. 11. <sup>b</sup> Ps. 50. 14. <sup>c</sup> Heb. 13. 15. <sup>d</sup> Rom. 12. 5.

*corps mortifiez sur la terre & crucifiez avec Christ, & celui de nos <sup>a</sup> aumônes & benéfices, & celui de la Prédication Evangelique, & des personnes converties à la foi, & celui de nos souffrances pour le Nom de Christ avec <sup>b</sup> l'aspersion de nôtre sang ; & enfin tout ce raisonnable service que nous présentons au Père selon la discipline du Fils ? Ce sont là les sacrifices que S. Pierre donne aux Chrêtiens, les nommant <sup>c</sup> spirituels & agréables à Dieu par Jesus-Christ ; & disant que c'est pour les offrir que nous avons été faits une sainte Sacrificature.*

Autrefois on ne les offroit à Dieu qu'en Israël, & encore en une très-petite mesure, au prix de celle où les a élevez l'Evangile de Jesus-Christ ; maintenant on les offre par-tout en esprit & en verité, sans ombre, sans aucun mélange de toutes ces choses typiques & charnelles, qui accompagnoient le service des anciens ; Et bien que nôtre infirmité n'y mêle souvent que trop de défauts ; si est-ce que la foi d'où ils procèdent, & la faveur de Christ qui les parfume, les rend saints & agréables à Dieu, comme l'assure Saint Paul

<sup>a</sup> Philip. 4. 18. Hebr. 13. 16. <sup>b</sup> Philip. 2. 17.

<sup>c</sup> 1. Pier. 2. 5.

Paul au 12. de l'Épître aux Romains. C'est donc la *pure oblation* qu'entend *Malachie*; C'est le service où \* *l'adoration en esprit & en vérité*, dont parloit nôtre Seigneur Jesus à la *Samaritaine*, lui prédifant un peu auparavant l'accomplissement de la chose-même, que *l'heure approchoit & étoit déjà venue* que les *vrais adorateurs* adoreroient le Père en *esprit & en vérité*; c'est-à-dire, que les ombres & les figures anciennes cesseroient, les sacrifices de *Jerusalem* & ceux de *Garizim*, & tout le service charnel, & qu'en leur place succéderoit un *pur & raisonnable service de Dieu*, tel que le prescrit l'Évangile; Mais si la *Messe* de Rome fait partie de ce service Évangélique, c'est à nos *Adversaires* à le prouver, le Seigneur n'en dit rien ni en *Malachie* ni en *S. Jean*.

Ils nous alléguent aussi *l'Agneau Paschal*, & présupposant que ça été un *sacrifice*, concluent que *l'Eucharistie* à laquelle il se rapportoit en doit être un pareillement; à quoi ils joignent encore le *sacrifice* par lequel est confirmée l'Ancienne Alliance au 24. de l'Exode. Je ne m'arrêterai point à contester à la *Pâque* la qualité de *sacrifice* qu'ils lui donnent; Mais qui ne voit que l'une & l'autre de

\* Jean 4. 23.

ces figures a été accomplie en la Croix de Christ, *l'agneau immolé & mis à mort pour nos pechez, dont le sang a sauvé nos personnes, comme celui de la Pâque les premier-nez des Hébreux, & dédié la nouvelle Alliance, comme celui du 24. de l'Exode consacra l'ancienne ? En ce qu'ils tirent du Nouveau Testament où se devoit proprement trouver l'institution de ce prétendu sacrifice, ils n'alléguent que fort peu de choses. Je ne dirai rien de l'autel de l'Épître aux Hébreux, \* duquel (dit l'Apôtre) ceux qui servent au Tabernacle n'ont point la puissance de manger, puis-que leurs meilleurs auteurs reconnoissent avec nous que cet autel-là est, ou la Croix de Jesus-Christ, ou Jesus-Christ lui-même, & non celui de leur Messe.*

Mais ils font un grand fonds sur le 10. de la 1. aux Corinthiens, où l'Apôtre semble mettre l'*Eucharistie* en un même rang avec les *sacrifices des Hébreux & des Gentils*, disant que par elle l'on participe au corps & au sang du Seigneur, comme dans le Judaïsme, celui qui mange de l'hostie immolée est participant de l'autel, & que l'on ne peut boire la coupe du Seigneur & celle des démons, ni être

parti-

\* Heb. 13.

*participant de la Table du Seigneur & de la Table des démons.* A quoi je dis *premièrement*, que quand même la chose seroit ainsi, toujours ne s'ensuivroit-il pas que la *Table du Seigneur* fût un *autel*, n'étant pas nécessaire que toutes les choses que l'on compare ensemble soient de même espèce.

Je dis *en 2. lieu* qu'il est évident que l'Apôtre dans ce passage compare la *Table du Seigneur*, non à l'*autel* des Hébreux ou à celui des Gentils, comme on présume, mais bien aux *Tables domestiques* des Hébreux ou des Gentils où ils mangeoient les chairs restées de leurs *sacrifices*; car s'il en restoit, le Sacrificateur leur en donnoit une partie, qu'ils emportoient chez eux & la mangeoient, si bon leur sembloit, avec leurs amis, ou quelquefois même la faisoient vendre à la boucherie. S. Paul veut donc dire que comme les Hébreux, en mangeant la chair restée de leur *sacrifice* participoient à leur *autel*, & les Payens pareillement, ainsi nous, en mangeant l'*Eucharistie*, participons à la *chair* & au *sang* de Christ. En quoi, bien loin qu'il y ait rien qui fonde le *sacrifice prétendu de la Messe*, qu'au contraire ce passage le renverse de fonds en comble; car si la *chair* & le *sang* de Jesus-Christ ont un même rapport avec la

Table de l'*Eucharistie*, que l'*autel* Judaïque & les démons avec les Tables où les Juifs & les Gentils mangeoient les chairs de leurs *sacrifices*, ainsi que le présuppose *S. Paul*, qui ne voit que de là il s'en suit clairement, que ni la chair ni le sang de Christ ne sont donc point sacrifiez dans l'*Eucharistie*, puisque l'*autel* Judaïque ni les démons n'étoient pas sacrifiez dans les repas des Hébreux & des Gentils ?

Enfin ils osent aussi alleguer l'histoire de la *Sainte Cène* du Seigneur, telle que nous la décrivent les *Evangelistes*. Or comme nous y voyons clairement l'institution d'un *Sacrement* où nous célébrons la mémoire de la mort du Seigneur, en mangeant de son pain & en buvant de sa coupe, aussi n'y remarquons-nous aucunes traces de *sacrifice*. Pour l'en tirer ils disent que les *Ministres* du Seigneur sont obligez de faire en ce *Sacrement* ce que fit alors le Seigneur en le donnant à ses *Disciples*, ce qui est très-vrai, & plût à Dieu que nos *Adversaires* se voulussent tenir à cette règle, & garder l'institution du Fils de Dieu, pure & sincère, sans y rien ajouter & sans en rien ôter.

Ils ajoutent que nôtre Seigneur *Jesus-Christ*

Christ offrit son corps & son sang à Dieu son Père; Sur quoi il faut remarquer en passant, que cette Proposition est si éloignée de toute apparence de vérité, qu'avant que l'autorité du *Concile de Trente* l'eût arrêtée, elle étoit librement niée & combatue dans l'Eglise Romaine-même; Encore l'histoire nous fait-elle foi, que quand après plusieurs longues & ardantes contestations, on vint à la lire dans le *Concile* pour la résoudre, 23. Evêques la contredirent & d'autres furent d'avis de n'en faire aucun décret, nonobstant lesquelles diversitez, elle n'a pas laissé d'être publiée. Mais voions comment ils la prouvent. Jesus-Christ dit, *Ceci est mon corps donné ou rompu pour vous; Ceci est mon sang répandu pour vous.* Le corps de Christ, (disent-ils) est donc donné en la Cène, & son sang répandu pour nous; Et même, comme dit *Saint Matthieu*, en remission des pechez. Or qu'est-ce qu'un corps rompu & un sang répandu pour la remission de nos pechez, sinon un *vrai sacrifice propitiatoire*?

Mais la Réponse est aisée, que nôtre Seigneur dit, que son corps est donné & rompu, & que son sang est répandu par une façon de parler fort ordinaire, pour signi-

fier que cela se feroit incontinent , favoir, sur la Croix , où nous confessons qu'il immola & offrit au Père Éternel le *sacrifice* vraiment propitiatoire pour les pechez du monde. Et c'est ainsi que l'a entendu l'interprète Latin dont le *Concile de Trente* a canonisé la Version & l'auteur du *Canon de la Messe* , pièce que ce même *Concile* a tant estimée , qu'il n'a point fait difficulté d'anatématiser quiconque l'accusera d'erreur. L'un & l'autre lisent , *Ceci est mon sang qui sera répandu , Ceci est mon corps qui sera livré pour vous.*

En effet , qui peut ouïr sans horreur, que le corps du Seigneur ait été rompu en la Cène , & que son sang y ait été répandu? Et que cela-même lui arrive encore tous les jours, toutes les fois que l'on célèbre *l'Eucharistie* ? Quoi que nos Adversaires le disent, ils ne le croient pourtant pas ; car comment s'accorderoit cela avec ce qu'ils tiennent, que *Jesus-Christ* y est impassible? Et avec ce qu'ils appellent leur *Messe* un *sacrifice non sanglant* ? Comment non *sanglant* , si l'on y répand le sang du Fils de Dieu? Mais puis qu'ils nous accordent que l'action du Seigneur en la première Cène est le modèle de celle de ses

Mi-

Ministres, concluons du passage alegué, que les Ministres ne sacrifient point, étant évident que le Seigneur ne sacrifia point. Car *premièrement* s'il eût alors présenté un *sacrifice* vraiment propitiatoire de nos pechez, il n'eût pas été besoin d'offrir encore en la Croix; parce que nos pechez eussent déjà été expiez & remis; car *là où est la remission du peché, il n'y a plus d'oblation pour le peché*, comme Saint Paul l'a écrit, & comme la raison le dicte à chacun; Or le Seigneur a offert à Dieu, depuis sa Cène, un *sacrifice* propitiatoire en la Croix, certainement il ne l'avoit donc pas offert auparavant.

En effet il n'y a presque rien en la Cène qui ne crie, que ce n'étoit pas un *Sacrifice*. *Premièrement* il n'y avoit point d'*autel* sans lequel il ne se fait point de vrai *Sacrifice* extérieur. Christ n'y offre à Dieu, n'y consacre & n'y consume aucune victime. Quelle étrange & inouïe espèce de *Sacrifice* est cela, où il ne se trouve aucune des choses requises en telles actions? Ainsi vous voiez que tous les passages alegués pour prouver, que Dieu ou son Fils Jesus-Christ ont institué

tué un *sacrifice* entre les Chrétiens n'induisent rien de semblable, & prouvent mêmes la plupart le contraire. D'où nous avons à conclurre, comme ci-devant, que puisque Dieu n'en a point institué, il ne peut ni ne doit y en avoir aucun entre les Chrétiens.

Nos Adversaires sachans bien qu'un *sacrifice* ne peut être vraiment propitiatoire, si la victime qui y est offerte n'est d'un prix infini, & n'ignorans pas d'autre part qu'il n'y a que Jesus-Christ au monde qui ait cette qualité, accordent que c'est lui qui doit être l'hostie du *sacrifice* des Chrétiens, & prétendent qu'il l'est en effet du leur; Or il est aisé à voir que Jesus-Christ ne peut ni ne doit être sacrifié, ni ne l'est point en effet parmi eux, quoi qu'ils disent; Car *premièrement* comment les hommes l'offriroient-ils ici-bas sur la terre, puis qu'il n'y est pas, selon ce que l'Apôtre nous apprend dans l'Épître aux *Hebreux* où il dit, que *s'il étoit sur la terre il ne seroit pas même Sacrificateur, pendant qu'il y auroit des Sacrificateurs offrans des dons selon la loi*? où vous voyés que l'Apôtre présuppose clairement qu'il n'est pas sur la terre (*Hebr. 8. 4.*) Mais parce que cela me détourneroit à une autre dispute, Je ne m'arrêterai

rèterai pas à le prouver, me contentant de le présupposer, comme une vérité qui fut prouvée *Dimanche* dernier, & le sera encore *Dimanche* prochain, par le témoignage des sens, de la raison & de l'Écriture sainte.

J'ajoute donc *en deuxième lieu*, que quand même cette raison, qui est forte & invincible cesseroit, toujours ne seroit-il pas possible de sacrifier le Seigneur, la condition présente de sa nature humaine n'y répugnant pas moins que son absence; car en tout vrai sacrifice la chose offerte doit être entièrement détruite & tellement changée, qu'elle ne soit plus ce qu'elle étoit auparavant. Et nos Adversaires \* non seulement le reconnoissent, mais le prouvent même & l'établissent fort au long. J'ajouterai seulement, que si cette condition est requise en tout sacrifice réel & externe, elle est particulièrement nécessaire dans le *propitiatoire*, où l'hostie est mise en la place du coupable, & doit par conséquent souffrir la peine qu'il avoit méritée, c'est-à-dire, être mise à mort, si c'est une créature vivante; si donc le Seigneur Jesus devoit être offert à Dieu en sacrifice *propitiatoire*, il faudroit qu'il fût mis à mort, & *Saint Paul* autorise expressement

\* *Beb. l. 1. de Miss. c. 2.*

ment cette conséquence , disant au chap. 9. de l'Épître aux Hébreux, *que s'il s'étoit offert plusieurs fois soi-même il lui eût falu souvent souffrir , depuis la fondation du monde ; Or & l'Écriture nous apprend , & tous les Chrétiens croient, & ceux de Rome confessent, que depuis sa resurrection il est immortel & impassible; Il faut donc aussi avouër de nécessité qu'il n'est pas possible désormais qu'il soit offert en sacrifice , & moins au propitiatoire, tel qu'on prétend celui-ci, qu'en aucun autre.*

*De plus, quand mêmes il seroit, & ici sur la terre, & passible (dont ni l'un ni l'autre n'est véritable) toujours ne pourroit-il être sacrifié pour une autre considération; c'est que toute victime doit être consacrée & bénite pour être légitimement offerte à Dieu; Or où est l'homme mortel qui voulût entreprendre de consacrer & de benir le Fils de Dieu ? Qui ne fremiroit d'horreur, pour peu qu'il eût de pieté, si on l'y vouloit obliger ? Et quand il seroit si insolent que de l'oser , toujours est-il évident que cette action seroit nulle , parce que celui qui benit d'office & légitimement , est nécessairement plus grand que ce qu'il benit, comme l'Apôtre nous l'apprend dans l'Épître*

pitre aux Hebreux où il dit , qu'il est sans doute <sup>a</sup> que celui qui reçoit la bénédiction est inférieur à celui qui la lui donne , concluant de là que Melchisedec étoit plus qu'Abraham.

Puis donc qu'il n'y a aucune créature, ni entre les hommes ici-bas , ni mêmes entre les Anges là-haut dans les Cieux , qui ne soit infiniment au dessous du Seigneur Jésus , qui ne voit qu'il n'est pas possible qu'il soit , ni béni, ni offert en sacrifice par aucun ? Cette raison est si forte qu'un certain <sup>b</sup> Jésuite n'y pouvant satisfaire autrement , n'a point eu de honte d'écrire, que le Prêtre en sacrifiant est en quelque façon plus grand que Jésus-Christ sacrifié. Jugés, Chers Frères, quelle est l'horreur de cette doctrine, qui fait proferer à ces gens de si exécrables blasphèmes contre la dignité de Jésus-Christ.

Enfin je dis , pour comble de nos preuves , que quand même l'état du Seigneur pourroit permettre qui fût offert en sacrifice par des hommes mortels , toujours ne le devrait-il pas être , car après le Sacrifice de sa Croix , de quoi nous pourroit servir cette autre oblation que l'on presse tant ?  
l'Ecri-

<sup>a</sup> Heb. 7. <sup>b</sup> Corn. & Lapidé in Hebr. 7. 7.

L'Écriture nous apprend que Christ a fait en la croix <sup>a</sup> la purgation de nos pechez par soi-même, qu'il nous a santifiez par l'oblation une fois faite de son corps, que par cette seule oblation il a consacré ou consommé & rendu parfaits pour toujours, ceux qui sont santifiez, qu'il a aboli le peché par le sacrifice de soi-même, que s'étant une fois offert, il a ôté les pechez de plusieurs, & a obtenu une Redemption éternelle. Ce sont tous les effets que nous saurions attendre d'un sacrifice propitiatoire.

Puis donc que l'oblation de Christ sur la croix nous les a tous acquis, ce seroit une chose inutile de l'offrir encore une fois, selon la maxime de l'Apôtre ci-devant alleguée, que <sup>b</sup> où il y a remission des pechez & iniquitez, là il n'y a plus d'oblation pour le peché; Et il ne sert de rien d'alleguer que cette seconde oblation se fait pour appliquer le fruit & l'effet de celle de la croix; car le fruit d'un sacrifice ne s'applique pas par un autre sacrifice, étant évident que pour cet effet est requise une action qui reçoive de Dieu les biens que le merite de son Fils nous a procurez, telle qu'est la foi & la re-  
pen-

<sup>a</sup> Hebr. 1. 3. Ibid. 10. 10. 14. Ibid. 9. 26. 28.

<sup>b</sup> Heb. 10. 18.

pentance, & non une action qui offre & donne à Dieu, telle qu'est l'oblation d'un sacrifice.

Et autrefois sous le Vieux Testament qui contenoit la figure & l'image de nos misères, le fruit des sacrifices légaux ne s'appliquoit pas aux Israélites par d'autres sacrifices légaux, mais par des actions, qui à proprement parler, ne pouvoient être ainsi nommées; En effet, si pour nous appliquer le sacrifice de la croix, le sacrifice de l'autel est requis, pour nous appliquer celui de l'autel, nous en aurons besoin d'un troisième & d'un quatrième, pour jouir du troisième, & ainsi à l'infini. Concluons donc, que l'oblation de Jesus-Christ ne doit plus être réitérée, puis qu'elle a entièrement accompli & executé toutes les fins & tous les desseins d'un sacrifice propitiatoire.

Ajoutez que l'Apôtre nous enseigne clairement que la réitération d'un sacrifice est une marque de son imperfection, qui ne pouvant être attribuée à l'oblation de Jesus-Christ en la croix, il reste que nous disions qu'elle ne doit point être réitérée. Mais qu'est-il besoin de prouver par tant de raisons, ce que l'Apôtre a tant de fois, si clairement & si expressément pro-

prononcé dans la divine Epitre aux Hebreux, <sup>a</sup> *Il ne s'offre point plusieurs fois soi-même* (dit-il) *autrement il lui eût falu souffrir bien souvent depuis la fondation du monde. Maintenant en la consommation des siècles il est comparu une fois pour l'abolition du peché; & comme il est ordonné aux hommes de mourir, & après cela s'ensuit le jugement, de même Christ aiant été offert une fois pour ôter les pechez de plusieurs, apparoitra pour la seconde fois sans peché, à ceux qui l'attendent à salut.* Jusques là Saint Paul, qui montre évidemment par cette comparaïson, qu'il n'est pas moins absurde de dire que le Seigneur soit offert plusieurs fois pour le peché, que de poser qu'un homme soit mort plus d'une fois, le même dit encore ailleurs <sup>b</sup> *que le Seigneur n'a pas besoin, comme les Souverains Sacrificateurs Judaïques, d'offrir tous les jours des Sacrifices; car il a fait ceci une fois* (dit-il) *s'étant offert soi-même.* Et il ne sert de rien de répondre que l'Apôtre parle de l'oblation sanglante, & non de celle qui ne l'est pas; Car *premièrement* nous avons vû ci-dessus qu'ils ne fauroient prouver par la Parole de Dieu qu'il y ait aucune *oblation* de Jesus-Christ,

<sup>a</sup> Heb. 9. 25. 26. 27. 28.    <sup>b</sup> Heb. 7. 27.

*non sanglante*, & néanmoins il faloit établir quelle est, avant que de l'aleguer. *Secundement* ils l'ont déjà renversé eux-mêmes; car si le sang de Christ y est répandu, comme ils disoient, elle est donc *sanglante*; & enfin cette distinction choque le discours de l'Apôtre, qui prouve que le Seigneur ne s'est offert qu'une fois parce qu'il n'a souffert qu'une fois; Ce qui seroit mal raisonner, s'il étoit vrai qu'il se pût offrir sans souffrir. Concluons donc, quoi qu'ils disent, qu'il n'y a aucune autre oblation de *sacrifice* propitiatoire en l'Eglise Chrétienne que celle qui se fit par le Seigneur Jesus sur la croix.

D'où s'ensuit nécessairement la ruine du prétendu *sacrifice de la Messe*, n'étant pas possible que le Seigneur Jesus y soit offert en *sacrifice propitiatoire*.

Mais pour combler cette dispute, je dis, que quand mêmes le Seigneur pourroit être encore sacrifié, ce qui est absolument impossible pour les raisons que j'ai déduites, toujours est-il évident qu'il n'est pas sacrifié à la *Messe*. Car *premierement* quand ils prient Dieu d'accepter & avoir agréables les dons & les sacrifices entiers & immaculez qu'ils lui offrent pour la Sainte Eglise Catholique, l'offrande de leur servitude, ils

avouënt que ces dons & ces presens sont du pain & du vin en substance, & non par consequent le corps de Jesus-Christ. Il est vrai qu'ils pretendent qu'un peu après ils deviennent le corps & le sang du Seigneur; Mais le Canon de leur *Messe* y contredit en diverses manieres; car ils y prient Dieu de les avoir aussi agréables qu'il eut autrefois le present d'*Abel* & le sacrifice d'*Abraham*, c'est-à-dire, des agneaux ou des beliers, & l'offrande de *Melchisedec*, c'est à-dire, comme ils le tiennent, du pain & du vin. Ils le supplient de les faire porter sur son autel par les mains d'un Ange; & en les montrant, ils disent que Dieu crée toujours tous ces biens, les santifie, les vivifie, les benit, & nous les fournit par Jesus-Christ. Toutes paroles & expressions qui conviennent fort bien à du pain & à du vin, mais non à Notre Seigneur Jesus-Christ; car où est l'homme d'entendement sain, qui montrant le Sacrement present, voulût l'appeller tous ces biens, ou dire que Dieu le crée, le santifie, vivifie, benit, & nous le fournit toujours, & encore que Dieu le crée & vivifie par Jesus-Christ? Et où est le Chrétien encore qui voulût prier Dieu d'avoir Jesus-Christ, le Fils de sa dilection, agréable, & de le recevoir

voir comme il fit autrefois le veau d' *Abel* où le belier d' *Abraham* , ou le pain de *Melchisedec* ? Puis donc que tout cela se dit en la *Messe* de l'offrande qui y est présentée à Dieu en *sacrifice*, il faut de nécessité conclurre que selon leur Canon même, cette *hostie-là* n'est point *Jesus-Christ*. En effet *Jesus-Christ* n'a garde d'y être sacrifié, puis qu'il n'y est pas présent, étant dans le Ciel jusqu'à la consommation des siècles.

Mais pré-supposé qu'il y fût présent de la façon qu'ils le prétendent ( ce qui est pourtant absolument faux & impossible, comme il sera montré dans le Catechisme suivant ) si est-ce que mêmes en ce cas-là *Jesus-Christ* n'y est point offert en *sacrifice extérieur, visible & propitiatoire* ; Car en un tel *sacrifice* l'*hostie* ou la victime est visible, au lieu qu'en leur *Messe* *Jesus-Christ* est invisible, comme ils le confessent eux-mêmes. Ensuite, ce qui est le principal, en cette sorte de sacrifice, l'*hostie* doit nécessairement être transmuée & consumée, comme nous l'avons oui ci-dessus ; Or il est clair, comme le jour, que par leurs propres pré-suppositions *Jesus-Christ* n'est ni transmué ni consumé en la *Messe*. Et c'est ici où ils se trouvent bien embar-

rassez se combattans & confondans en leur avis, l'un détruisant ce que l'autre a édifiés comme ceux qui bâtissoient autrefois la *Tour de Babel*, par un malheur qui arrive à tous ceux qui soutiennent quelque grande erreur. *L'un* dit que ce changement se fait, quand par la vertu des paroles qu'ils appellent consecratoires, le *pain* est changé au *corps* de Christ; les autres le refusent, parce qu'à ce conte le pain seroit l'hostie sacrifiée, & non le corps du Seigneur. *Un second* dit que Christ est vraiment immolé, parce que son corps & son sang sont representez & exhibez separément l'un de l'autre, par la vertu des paroles sacramentales, les *unes*, savoir, *ceci est mon corps*, constituant le seul *corps* sur l'autel, & les *autres*, *ceci est mon sang*, constituant aussi le seul *sang* sur l'autel, & que la chose arrivoit ainsi réellement, & en effet, si la *concomitance* qu'ils appellent ne l'empêchoit; Mais cette imagination n'est qu'une grotesque ridicule.

Je laisse là le mystère de leur prétendue *concomitance* qui n'empêcheroit pas l'effet des paroles divines, si elles avoient la vertu qu'ils lui attribuent, savoir, de separer le sang de Christ d'avec son corps:

Non

Non plus qu'autrefois sur la croix elle n'empêcha point que les cloux & la lance ne fissent cette separation.

Mais, comme repliquent tres-bien quelques-uns de leurs compagnons, un vrai & réel sacrifice requiert une vraie & réelle separation du corps & du sang de *l'Hostie*; de sorte que n'en arrivant point une telle à Jesus-Christ sur leurs autels, il est clair que Jesus-Christ n'y est donc pas sacrifié; Et nous dire que c'est la *concomitance* qui empêche cette separation, ce n'est pas montrer comment Jesus-Christ y est sacrifié, mais aleguer une raison de ce qui ne l'est pas.

Enfin les autres qui pensent être les plus fins, disent que Christ est consumé sur l'autel de la *Messe*, entant qu'il y est ordonné, préparé & destiné à être mangé, ce qui est une vraie consommation & destruction; Mais cette subtilité n'est pas moins grossière & ridicule que les autres; Car *premierement* c'est une chose inouïe & entierement monstrueuse de dire, que ce soit *sacrifier* une victime que de la *manger*; A ce conte les particuliers qui mangeoient les chairs des victimes légales, eussent été Sacrificateurs. Qui ne voit que *l'immolation* par laquelle

étoit sacrifiée la victime étoit une tout autre action que la *manducation* de la victime? en immolant on sacrifioit la victime, en la mangeant on en jouissoit, & comme dit S. Paul, on participoit à l'autel.

D'où vient que la premiere action ne convenoit qu'au Sacrificateur, au lieu que l'on admettoit à la seconde tous ceux qui devoient & vouloient avoir part au sacrifice; Et en la *Messe* l'on admet pareillement le peuple même à la manducation de l'*hostie*, signe évident que ce n'est pas l'action par laquelle elle est sacrifiée, *secondement* supposé que la manducation d'une victime en pût être l'immolation, qui ne voit que cela se devoit entendre d'une manducation proprement dite, c'est-à-dire, telle qu'elle détruisoit la nature de la chose mangée? Or la manducation de leur *hostie* ne détruit nullement la nature de Jesus-Christ, elle ne la touche pas seulement, elle tombe toute entiere sur les accidens où ils l'enveloppent. Et nous dire ici que Jesus-Christ est détruit par la manducation, en tant qu'il perd son Etre sacramental, c'est nous paier de sons & de paroles; Car après tout, cela ne signifie rien, ou il veut dire que les accidens du pain & du vin

étans

étans brisez & détruits, Jesus-Christ cesse d'être dans le *Sacrement*, de sorte que si cette allégation vaut quelque chose, il en faudra conclurre que ce sont les accidens du pain & du vin qui sont sacrifiez en la *Messe* & non le Seigneur, qui selon leur doctrine, ne souffre pas seulement le moindre atouchement dans ce *Sacrement*, bien loin d'y être détruit, demeurant toujours vivant, immortel, glorieux, & impassible. Je serois trop long, si je voulois déduire toutes les raisons que l'on peut tirer de la *Messe* contre la *Messe*-même, nulle erreur n'ayant jamais produit plus de contradictions, ni fourni plus d'armes à ceux qui la combattent.

Mais ce que nous vous avons représenté suffit pour vous en découvrir l'abus; car puis que Dieu n'a institué ni *Sacrificateur* ni *sacrifice* dans l'Eglise du Nouveau Testament, puis que Jesus-Christ ne peut ni ne doit être sacrifié en la gloire dont il jouit, & ne l'est point en effet, ni ailleurs, ni sur tout en la *Messe*, & finalement puis que la croix nous a tres abondamment & tres pleinement acquis tout ce que nous saurions desirer, ou de remission ou de grace, comme nous l'avons montré, qui ne voit

que c'est une pure temerité, & même une outrageuse injure contre le Seigneur, que de vouloir qu'il soit encore tous les jours sacrifié par des hommes mortels?

Laiſſons donc là cette prétendue oblation de la *Messe*, *Freres bien-amez*, & toute autre semblable, & nous tenons fermement à celle de la croix du Seigneur Jesus, l'unique source de notre vie & de notre gloire, la vraie propitiation de toutes nos iniquitez, où se trouvent en perfection toutes les conditions requises pour nous assurer de la paix de Dieu. Jouïſſons de ce divin sacrifice, & y communiquons assiduelement.

Vous avez déjà ouï dans le *Dimanche* precedent quelle est la communion que nous y avons en la *Sainte Cène*. Notre *Catechiste* ajoute en celui-ci, (*& c'est la dernière partie de cette action sur laquelle je n'ai que trois mots à dire*) que nous communiquons au Seigneur Jesus-Christ sacrifié pour nous en la croix, non seulement par la *Cène*, mais aussi par la *Parole* & par le Sacrement du *Batême*. En effet cette communion, *Mes Freres*, est le but & la fin de toute la Religion Evangelique, les services auxquels elle consiste ne sont tous qu'autant de moiens pour nous communiquer Jesus-Christ,

& en lui, le salut & la vie.

Quand Dieu nous fait entendre sa parole, il nous appelle à la communion de son Cher Fils, afin que le recevans avec humilité <sup>a</sup> *il habite dans nos cœurs par la foi*, pour m'exprimer avec l'Apôtre. Par la Parole <sup>b</sup> *Jésus-Christ nous est dépeint devant les yeux & crucifié entre nous* comme dit le même aux Galates. Cette Divine Victime nous y est offerte élevée, comme autrefois le *Serpent d'airain*, sur la croix, afin que par les yeux de la foi nous attirions dans nos âmes cette immortelle vertu qu'elle a de guerir toutes nos plaies & de nous donner la vie, <sup>c</sup> *quiconque me contemple, dit le Seigneur, & croit en moi, la volonté du Père est qu'il ait la vie éternelle, & soit ressuscité au dernier jour.* C'est ainsi, *Chrêtiens*, que se mange la chair, & que se boit le sang de votre *hostie*, spirituellement, comme l'effet que vous en attendez est spirituel.

Mais ce même Jésus-Christ nous est aussi communiqué au saint *Batême*; <sup>d</sup> car l'Apôtre dit que *nous l'y revêtons, & que nous y sommes faits une même plante avec lui, par*  
la

<sup>a</sup> Ephes. 3. <sup>b</sup> Gal. 3. 1. <sup>c</sup> Jean 6. 40.

<sup>d</sup> Gal. 3. 27. Rom. 6.

*la conformité de sa mort, & par celle de sa resurrection; Que si vous me demandez, qu'avons-nous donc de plus en la Cène qui nous communique aussi le corps & le sang du Seigneur en vie éternelle? Je répons, premierement* que quand même nous n'y recevriens pour tout que la même grace, qui nous est communiquée par la Parole, comme je confesse qu'au fonds & en substance c'est la même, toujours ne s'en suivroit-il pas que la *Sainte Cène* fût superflue ou inutile; car, comme dit tres-bien quelcun\* même de nos Adversaires, *il a semblé bon à la sagesse de Dieu d'instituer plusieurs moiens differens pour nous appliquer & communiquer d'autant plus aisément, doucement & abondamment son Fils Jesus, & les fruits de sa precieuse croix?* Secondement je répons, qu'encore que la grace qui nous est communiquée par la Parole & par l'un & l'autre Sacrement, soit la même en substance, elle est pourtant différente en degrez, chacun de ses moiens, quand nous en usons legitimement, ajoutant quelque chose à ce que nous avons déjà, & nous unissant de plus en plus au Seigneur. La *Cène* donc est tres utile & tres

salu-

\* *Bell. lib. I. de Missa c. 25.*

salutaire, puis qu'outre l'obeïssance que nous rendons, en y communiant, à Jesus-Christ Notre Seigneur, qui nous l'a instituée & recommandée, elle confirme encore plus amplement en nous, comme dit notre *Catechiste*, notre communion avec le Seigneur, entant que mort & crucifié pour nous; & la sêle & ratifie, par maniere de dire. Dieu qui l'a livré pour nous à la mort & qui nous l'offre avec tant de bonté par son Evangile & par les Sacremens qu'il y a ajoutez, nous fasse la grace de l'y recevoir à salut, & d'en jouir à notre consolation en ce siècle, & à notre gloire éternelle en l'autre. *Amen.*

SERMON



# SERMON

SUR LA

SECTION LIII.

DU

CATECHISME.

*De la Presence réelle & du Retranchement  
de la Coupe.*

**C**'Est une chose déplorable que le Sacrement de la sainte Cène institué par Notre Seigneur, pour être le lien & le Symbole de l'union des Chrétiens, soit contre son intention, devenu l'occasion de leur discorde, & finalement de leur entière & irréconciliable désunion. S'ils se fussent religieusement tenus à l'institution de leur Maître, comme tout droit divin & humain les y obligeoit tres-étroitement, sans y rien changer, ajouter, ni diminuer, ce grand scandale ne fût pas arrivé. Mais Rome mé-  
nageant

nageant à son ordinaire, tout ce que le cours de tant de siècles passez y avoit alteré, & encherissant encore énormément par dessus, a enfin tellement corrompu tout ce sacré *mistère* qu'il n'y paroît plus rien de saint ni d'entier, en aiant fait un *sacrifice de propitiation*, au lieu que c'étoit un *Sacrement de commemoration*, le changeant de *pain & de vin* qu'il étoit, en un *Dieu* adorable, qu'elle fait servir avec le même respect, honneur & veneration, que nous devons à l'Eternel Créateur & Redempteur du monde, mêlant au reste & sophistiquant toute cette sacrée action d'une infinité de gestes & de services dont il ne paroît aucune trace dans les *Evangiles* du Fils de Dieu.

A elle seule donc soit à jamais imputée devant Dieu & devant les hommes, toute la cause de cette scandaleuse & funeste division; Sur elle soit à jamais tout ce qui s'est perdu de sang, tout ce qui s'est commis d'horreurs, tout ce qui s'est allumé de feux & d'animositez dans les esprits des hommes, ensuite de cette querelle; Nous nous en lavons les mains, & protestons hautement & en bonne conscience, en présence du Ciel & de la terre, que nous sommes innocens de tous ces maux, aians toujours  
requis

requis que le Maître fût obeï & son institution suivie; & n'ayant rompu avec *Rome* que lors qu'elle a voulu nous contraindre, comme elle fait encore, à reconoitre & adorer pour Notre Dieu Souverain, une chose que nous savons être une créature inanimée; à donner à la terre ce que nous ne devons qu'au Ciel; lors qu'elle nous a voulu contraindre de chercher sur son autel ce que l'Écriture & notre foi ne nous permet qu'en la croix de Christ; Et lors que, pour comble de son injustice, elle nous a violamment arraché des mains la *Coupe sacrée*, dont le Seigneur nous a commandé de boire pour notre bénédiction & consolation.

Il y a déjà quelques *Dimanches* que nous travaillons à la convaincre de ces crimes, vous entendîtes au précédent, combien est vain & frivole ce qu'elle met en avant, pour établir un *sacrifice en l'Eucharistie*, Maintenant nous avons à considérer avec notre *Catechiste*, ses raisons pour le retranchement de la sainte *Coupe* qu'elle a ôtée au peuple Chrétien, & pour la *présence réelle*, (comme on parle) du corps & du sang du Seigneur; Et pour déduire le tout avec un ordre plus facile

facile nous commencerons par ce dernier, & ensuite nous viendrons à l'autre qui n'aura pas grande difficulté, le Point de la prétenduë *presence réelle* étant une fois vuïdé.

Ici donc, pour aller au devant de la calomnie, & fuvenir à l'ignorance, nous protestons d'abord, que nous croions que le Seigneur Jesus est present en la Sainte Cène, comme en tous les autres actes legitimes de notre Religion, le *Batême*, par exemple, & la *predication de sa Parole*, qu'il y assiste, non simplement comme en tous autres lieux où il est par l'infinité de sa Divine Nature, mais d'une façon particuliere, y aiant ses mains plénes de dons & de graces; Que par la lumière de son Esprit il y communique veritablement son *corps* & son *sang* à ceux qui prennent le *Sacrement* comme il faut, entant qu'il leur applique la vertu de sa mort & passion, & les fait jouir du fruit de son corps rompu & de son sang répandu pour nous, c'est-à-dire, comme tous les Chrétiens le reconoissent, de la remission de leurs pechez, de la sanctification, consolation & immortalité bienheureuse; Que toute cette admirable efficace peut & doit être attribuée au *Sacrement*;

mais

mais en la maniere & au sens convenable à un sacrement, qui n'agit qu'en suite & en vertu de la volonté & action de celui qui l'a institué. D'où paroît combien est fausse & téméraire cette odieuse accusation dont ils remplissent le monde; crians par tout que nous tenons, que la sainte *Eucharistie* n'est qu'une creuse & vaine figure, un signe vuide & sans effet, nous apellans ensuite *Sacramentaires*, d'un nom fait à plaisir pour effraier les simples.

Après cette nécessaire déclaration dont le sens vous a été plus amplement expliqué en l'exposition de notre croiance, nous disons que notre différent sur ce sujet consiste principalement en deux Points. *L'un*, si ce que les fidèles reçoivent à la sainte Table est du *pain* ou non. *L'autre*, si la substance du corps & du sang naturel du Seigneur est *réellement* présente sur la Table & dans la Coupe de *l'Eucharistie*. Sur le *premier* Point nous croions que ce qui nous est donné par le Serviteur de Christ, & que nous recevons en nos bouches & avallons en nos estomacs, est vraiment *pain* en substance. Toutes les Ecoles où nous apprenons ce que nous savons rendent unanimement témoignage à cette verité.

*Premierement* celle des *sens*, car & notre veüë, & notre odorat, & notre goût, & notre attouchement, nous rapportent conformément que c'est du pain. *Secondement* l'Ecole de la *raison* en dépose autant; car elle nous apprend que si ce n'est du pain, il s'ensuit donc que ces accidens que nos sens y découvrent, subsistent sans aucun sujet; qu'il y a une blancheur, une rondeur, une dureté, une liqueur, sans qu'il y ait rien pourtant qui soit blanc, rond, dur & liquide. Elle ajoute, que puis que cela pris en une quantité convenable, nourrit & conserve en vie celui qui le prend, il faut de nécessité que ce soit du *pain*.

De plus elle considère que par la confession de tous, c'est ou du *pain* ou le *corps* de Christ; Or elle voit clairement que ce n'est pas la substance du corps de Christ, parce que ce corps-là étant un corps humain occupe un espace de lieu égal à la quantité d'un corps humain; au lieu que *l'Eucharistie* ne remplit que le lieu, ou d'un morceau de pain ou d'une oublie. Ajoutez que le *corps* de Christ étant unique; si *l'Eucharistie* l'est réellement, il faudra dire qu'un seul & même *corps* est en un million de lieux differens tout à la fois, dans le Ciel & sur tous les

autels où se fait le *Sacrement*, & en tous les *Ciboires* où il se garde. De plus elle raisonne en cette maniere, que si la *substance du pain* est changée par la consecration, au *corps de Christ*, comme le pretendent nos *Adversaires*, il s'ensuivra que l'effet & le terme d'un changement étoit déjà avant le changement par lequel il se fait, comme si je disois qu'un homme étoit & subsistoit tout entier avant la generation par laquelle il est devenu homme; Car ce *corps de Christ* qui se fait, comme ils disent, en l'*Eucharistie*, par ce changement nommé *Transsubstantiation*, vit, il y a plus de seize cent trente ans. Enfin elle considère que si le *corps de Christ*, du Ciel où il est, se rend sur chaque autel ici-bas en terre, à la simple prononciation de *cinq petites paroles*, il penetrera les Cieux dont les corps, sont fermes épais & solides, & fera plusieurs millions de lieux en un moment; chose qui l'une & l'autre est contraire à la nature d'un vrai corps; d'où la raison conclut que, pour conserver ces fermes & inébranlables maximes dont elle a vû & voit encore constamment la verité en toutes les autres parties de l'Univers, il faut avouër que cette substance qui est sous les accidens de l'*Eucharistie*,

*charistie* est autre chose que le *corps* de Christ, que c'est par conséquent du *pain*.

Enfin la plus haute & la plus assurée école du genre humain, savoir, celle de la *Revelation divine*, nous atteste aussi la même chose ; car elle nous recite que Jésus en sa *Cène* le patron & le modèle de la notre, prit, rompit, benit & distribua du *pain*, sans nous parler d'aucun changement intervenu en sa substance. Elle nomme *pain* ce que nous recevons en l'Eucharistie. \* *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain ; Quiconque mangera de ce pain. Que chacun s'éprouve, & ainsi mange de ce pain.* Et parle ainsi en un lieu où pour l'intérêt de la cause qu'elle y traite, elle relève le *Sacrement* le plus hautement qu'il est possible, savoir, pour le garantir du mépris des hommes.

Si ce n'est pas du *pain*, mais la substance immortelle du *corps* du Fils de Dieu, comment l'Écriture ne le diroit-elle point en ce lieu-là ? Comment au lieu de le dire, prononce-t-elle le contraire, le nommant *pain* par trois fois, en trois versets ? Elle appelle semblablement ce que les Disciples avoient bû en la coupe sacrée, le *fruit de vigne*, c'est-à-dire, du *vin*. Elle nous ap-

prend que le *corps* de Christ est maintenant immortel & impassible, au lieu qu'il dit que *l'Eucharistie* est le *pain que nous rompons*; Elle dit que ce sacré *corps* est dans l'état d'une souveraine gloire, au lieu que *l'Eucharistie* est sujette à diverses indignitez, comme à entrer dans nos bouches, & à demeurer dans les ordures de nos estomacs, & à être vomie; & qui pis est encore, à être brulée par le feu, ou gâtée par les autres élemens, & consumée par des animaux; Ce qui réduit ceux de *Rome* à un horrible parti, savoir, à défendre que le corps du Fils de Dieu, le Joiau du Ciel, la Benediction de la terre, la Gloire & l'honneur des Anges, le vrai Temple de la Divinité, loquelquelquefois (bouchez vos oreilles, *Chrétiens*, pour ne point entendre un si grand blasphème) dans les ventres des plus vilains & des plus fordidés animaux, comme des rats & des fouris.

*Enfin* toute l'Eglise instruite des Ecritures de Dieu, a toujours reconu que ses *Sacremens* sont des signes & des figures; Or s'il n'y a point de *pain* en l'Eucharistie, quel Sacrement sera-ce, qui consistera de la seule chose signifiée, savoir, du *corps* de Christ, & non d'aucun signe qui la repre-  
sente

sente? Ainsi vous voiez que toutes les sources d'où découle la conoissance de l'homme, le *sens*, la *raison* & la *révelation* de Dieu confirment que la *substance* de l'Eucharistie est du *pain*.

Je fai que nos *Adversaires*, pour affoiblir des preuves si évidentes, ont inventé mille & mille subterfuges. Mais outre que ce sont la plus-part des chimères, que la langue ne sauroit expliquer, que l'esprit ne sauroit concevoir, qu'ils se sont accoutumés par un long usage à prononcer, sans les entendre, outre cela, dis-je, je soutiens qu'ils ne sont point recevables à nous les proposer, à moins qu'auparavant ils n'aient clairement & solidement établi leur croiance; car ils ne peuvent nier que nos preuves ne soient tres-apparantes, & jusques ici estimées valables en toutes les Ecoles du genre humain.

Quand leur opinion ne choqueroit autre chose que nos sens, c'est assez; dès là, avant que de passer plus loin, ils sont obligés à m'en démontrer la vérité, s'ils prétendent d'être entendus ensuite dans leurs défenses; Car je vous prie, si un homme venoit soutenir que la *neige* est *noire*, ou que ce qui paroît une *Pierre* à nos

sens, est en effet de *l'or* ou un homme, celui-là ne seroit-il pas obligé à prouver la vérité de ce qu'il dit, avant que de répondre à la déposition de mes sens? Ici le sens & la raison de tout le genre humain nous témoigne que *l'Eucharistie* est du pain; L'Écriture en divers lieux parle de même, & tu ne le peux nier. Certes c'est donc à toi qui crois, & me veux persuader une opinion contraire à tout cela, de me faire voir, avant toute chose, qu'elle est véritable, même par des enseignemens clairs & indubitables; Quand tu l'auras fait, nous aviserons ensemble à résoudre ce qui y est si apparamment contraire; Car quant à ce que tu allegues, que la foi choque souvent le sens & la raison; *premierement* je le nie, Dieu nous oblige à croire divers articles que ni le sens ni la raison ne nous montrent point en la nature; mais il ne nous oblige pas à croire aucune chose qui soit contraire au sens & à la raison.

Par exemple il m'a revelé que *Jesus* né & crucifié en *Judée* est Dieu; ma raison ne le voioit pas, mon sens ne l'apercevoit pas, mais il ne me défend nulle part de croire que ce *Jesus* soit homme; qui est ce que dit mon sens & ma raison; Ainsi en  
ce

ce sujet Dieu m'a revelé que le *pain* de l'Eucharistie est la communication du *corps & du sang* de Christ; qui est ce que ni ma raison, ni mon raisonnement ne me pouvoit apprendre, mais il ne témoigne nulle part que ce ne soit pas du *pain*, ce qui seroit précisément choquer ce que dépose le sens & la raison.

*Secondement* je dis que quand même la revelation de Dieu seroit quelquefois contraire au *sens & à la droite raison*, ce qui n'est point, toujours ne s'en suivroit-il pas qu'il falût sous ce pretexte, admettre tout ce que l'on nous propose de tel en matiere de religion, ne se pouvant nier que la plus part des articles du Christianisme sont conformes au sens & au jugement de notre raison.

*Enfin* je dis que quoi qu'il en soit des sens & de la raison, toujours est-il clair que l'Ecriture n'est jamais contraire à la *revelation divine*, or elle dit formellement & par plusieurs fois, que l'Eucharistie est du *pain*. Il faut donc, avant toutes choses, considerer ce qui nous peut obliger à croire contre la déposition de tant de témoins, que ce n'est pas du *pain*.

Et c'est ici où nos Adversaires se trouvent bien embarrassés, ne pouvans proposer un seul passage de l'Écriture qui dise formellement & expressément que *l'Eucharistie* n'est pas du *pain*, au lieu que nous en avons produit plusieurs qui l'appellent du *pain*; de sorte que si nous voulions employer à ce sujet cette chicaneuse maxime que quelques-uns de leurs plus ignorans docteurs vont bourdonnant par le monde, favoir, que rien ne doit valoir en matière de Religion, que ce qui se lit expressément & en mêmes termes, sans qu'il soit permis d'user d'aucun *raisonnement*, pour tirer d'un Texte, par le moien de la raison ce qui n'y est pas exprimé, dès là, dis-je, ils seroient entierement hors de combat; Car puis que je lis que *l'Eucharistie* est du *pain*, & qu'ils ne lisent point qu'elle n'est pas du *pain*, selon leur metode il faudra simplement & sans raisonner davantage, croire avec moi que c'est du *pain*, & non avec eux, que ce n'est pas du *pain*; Ils auroient beau aleguer. *Ceci est mon corps*; car, leur dirois-je, ce n'est pas dire que ce n'est pas du *pain*, & je serois beaucoup mieux fondé à leur tenir cette rigueur qu'ils

ne

ne le font à la pratiquer contre moi en plusieurs autres articles, étant évident, que s'il faut un Texte exprès, c'est en ce lieu plus qu'en nul autre où il est question de renverser une opinion fondée sur les sens & sur la raison, & sur des lieux exprès de l'Écriture même.

Mais à Dieu ne plaise, que nous imitions leur chicanerie, nous les recevrons volontiers aux preuves, & étans par la grace du Seigneur, des créatures raisonnables, nous nous servirons de la lumière qu'il a mise en nous, pour considérer la vérité qu'il a révélée dans ses Écritures; Et s'ils ne peuvent prouver par de bons & solides raisonnemens fondez sur la Parole de Dieu, que *l'Eucharistie* n'est pas du *pain*, nous protestons de vouloir le croire & le recevoir, & renoncer dès là aux témoignages de notre sens & raison, quelques clairs qu'ils soient, comme vous les avez entendus.

Ils aleguent donc que le Seigneur donnant *l'Eucharistie* à ses Disciples, dit. *Ceci est mon corps*; d'où ils concluent que ce n'est pas du *pain*, puis que ce qui est *corps de Christ* n'est pas *pain*. Mais je répons que  
la

la consequence ne vaut rien; car si tout ce qui est appellé *corps de Christ* perdoit sa *premiere & naturelle substance*, pour devenir *corps de Christ* réellement, *l'Eglise*, c'est-à-dire, une multitude d'hommes ne seroit pas plusieurs hommes, puis que *Saint Paul* dit expressément qu'elle est le *corps de Christ*. Si c'est mal raisonner de dire, *l'Apôtre* dit que *l'Eglise est le corps de Christ*; donc *l'Eglise n'est pas une multitude d'hommes*; Pourquoi leur sera-t-il permis de conclurre que *l'Eucharistie* n'est pas du *pain*, de ce que le *Seigneur* l'appelle son *corps*? A celui qui conclurroit en la premiere sorte, ils diroient; *l'Eglise est & une multitude d'hommes, & le corps de Christ tout ensemble*; Une *multitude d'hommes*, en sa nature & en sa substance, le *corps de Christ*, en mistère & similitude. Pourquoi donc à l'autre argument qu'ils font ne pourrai-je pas dire tout de même, *l'Eucharistie est du pain & le corps de Christ tout ensemble*; du *pain* en sa nature, le *corps de Christ* en similitude; du *pain* en substance, le *corps de Christ* en Sacrement? De ce que *Jesus-Christ* dit; *Je suis le vrai sep*, conclurrez-vous qu'il n'est pas vrai homme? Mais au contraire, me  
direz

direz-vous, il est *sep* par figure, il est *homme* par nature; Et moi je dis tout de même que *l'Eucharistie* est du *pain* proprement, qu'elle est *corps* de Christ figurément, & quand la *Coupe* est nommée *l'Alliance*, & quand la *pierre* du desert est appelée *Christ*-même, où est l'homme qui voulût conclure de là le changement de la premiere nature de ces choses?

J'en pourrois aleguer une infinité d'autres exemples; Mais pour le faire court, je soutiens que quand il est question de représenter le raport & l'union d'un signe avec la chose qu'il signifie, les Ecrivains du Nouveau Testament disent ordinairement que l'un est l'autre, & cela selon le stile du Vieux Testament; où la relation du signe avec la chose, & de la cause avec l'effet est presque toujours ainsi exprimé. Tous sont d'accord que *l'Eucharistie* est le signe ou le Sacrement du corps de Christ. Quelle merveille donc que le Seigneur, pour signifier le raport de l'un à l'autre, ait suivant ce stile de l'Ecriture, attribué le nom de l'un à l'autre, en disant, *ceci est mon corps!*

Que l'on puisse ainsi prendre ces paroles,  
les

les *Adversaires* le confessent eux-mêmes; Qu'on le doive, il paroît aussi par les raisons sus aleguées; car là où un Texte souffre deux explications, qui doute qu'il ne faille preferer celle qui s'accorde avec le sens, la raison & les autres passages de l'Écriture, à celle qui les choque? Ajoutez à cela que l'opinion de ceux de Rome pré-supposée, il n'est pas possible de résoudre ces paroles du Seigneur, *ceci est mon corps*, en un sens bon & pertinent, ne se trouvant en tout le langage divin & humain aucun exemple d'une proposition semblable à celle-ci, au sens qu'ils lui donnent. Et de cela je n'en veux d'autre preuve que ces infinies contestations de leurs Écoles sur ce sujet; où l'on suë à expliquer ce que signifie *ceci* & *est*; les uns l'entendans d'une maniere, & les autres, d'une autre, & tous convenans en ce Point, qu'ils s'expliquent d'une façon si obscure & si embrouillée, qu'il est bien aisé à voir qu'ils ne savent ce qu'ils veulent dire.

Les plus estimez d'entre les modernes \* en reviennent là, que (*ceci*) *démontre le corps de Christ, non sous la condition essentielle & spéciale*

\* Du Perren.

*speciale du corps de Christ, mais sous cette condition accidentelle & indéterminée de substance existante au lieu désigné, lors que la proposition sera achevée de prononcer, & le demontre sous une démonstration privée de détermination essentielle & capable de recevoir celle de son attribut.* Pensez un peu quel galimatias c'est-là, combien épineuses doivent être les expressions des autres, puis que les plus éloquens s'expliquent de la sorte. Certes, quoi qu'ils puissent dire, *ceci* signifie ce que Jesus-Christ avoit pris & ce qu'il tenoit en ses mains, c'est-à-dire, ce *pain*, puis que selon leur confession, il est encore *pain* en cet instant là.

Or si *ceci* veut dire ce *pain*, comme il n'est pas possible qu'il signifie autre chose, voilà leur opinion renversée, étant clair que si le *pain* dans l'*Eucharistie* est le *corps* de Christ, l'*Eucharistie* est donc *pain*; car s'il n'y avoit point de *pain* dans l'*Eucharistie*, comme ils le prétendent, le *pain* donc ne seroit pas le *corps* de Christ, ce qui n'est point du tout, ne pouvant être nommé ni *corps* de Christ ni *aucune autre chose*, sinon faussement & impertinemment. Ainsi vous voiez que ces paroles du Seigneur renversent cette même opinion qu'ils y veulent fon-

fonder; d'où il s'ensuit que non seulement nous pouvons les interpreter avec eux, mais que de plus nous y sommes obligez de necessité.

Mais ils aléguent en *second* lieu que Saint Luc parlant de la *Coupe*, dit qu'elle est *répanduë pour nos pechez*. \* Cette *Coupe*, dit-il, est la *Nouvelle Alliance en mon sang, répanduë pour vos pechez*. A cela je répons *premierement*, que quand même cela seroit ainsi, toujours ne s'ensuivroit-il pas que ce qui est dans la *Coupe* soit le *sang* du Seigneur substantiellement; car si l'on disoit de l'eau du batême qu'elle est répanduë sur nous en remission de nos pechez (comme il se pourroit dire) conclurriez-vous de là que l'eau baptismale ait été transsubstantiée au sang de Christ? nullement. Posé donc que Saint Luc ait dit, que ce qui est dans le *Calice* soit *répandu en remission de nos pechez*, pourquoi induisez-vous que ce qui est en la *Coupe* est *transsubstantié au sang de Christ*? certes, autre chose est *mériter* la remission de nos pechez, & autre chose l'*appliquer*; Le *premier* ne convient qu'au *sang* de Christ, le *second* appartient aussi à ses *Sacremens*; de sorte qu'en ce second sens l'on

\* *Luc* 22. 20.

l'on peut dire de l'eau de l'un, & du vin de l'autre qu'ils sont répandus pour la remission de nos pechez, savoir, pour nous l'appliquer, & non pour nous la meriter.

Secondement je dis qu'il faut prendre les paroles de Saint Luc autrement, raportant le mot *répandu*, non à la Coupe, mais au sang, & la disconvenance de cas qui se trouve entre ces deux mots n'empêche point qu'on ne les puisse ainsi prendre; Car ceux qui ont lû le Nouveau Testament en sa langue originelle savent qu'il s'y trouve assez souvent de telles constructions; comme au commencement de l'Apocalypse \* *Grace vous soit & paix de par Iesus-Christ le témoin fidele*, où vous voiez que ces paroles, *témoin fidele* se raportent au Nom de Jesus-Christ, bien que dans l'original elles différent en cas.

Mais pourquoi nous donnons-nous de la peine pour montrer qu'ils ne sauroient prouver par l'Ecriture, que l'Eucharistie n'est pas du pain, puis que leurs meilleurs auteurs, comme un Cardinal Cajetan & autres confessent qu'il n'y a rien en l'Evangile qui nous force d'expliquer proprement & à la lettre, les paroles du Seigneur, *ceci est*

*mon*

\* Apoc. 1. 5.

*mon corps*, c'est-à-dire, à nier que *l'Eucharistie* soit du *pain*? Et ils ajoutent que l'opinion de ceux qui tiennent que *l'Eucharistie* est du *pain* en substance, est excluë par l'autorité de l'Eglise, c'est-à-dire, pour parler clair, qu'il faut sur ce sujet n'en croire, ni nos sens, ni notre raison, ni l'Écriture même, non qu'il y ait rien dans la révelation divine qui nous oblige à cela, mais parce qu'il plait à *Rome* de l'ordonner ainsi, ce qui est ouvertement se moquer du monde, & nous poser pour principe de croiance, une autorité que nous croions moins encore que tous les autres articles contestés. Car quant à cette *tradition* de l'ancienne Eglise; dans laquelle ces gens veulent que la *Transsubstantiation* se soit conservée, outre que cette obscure, douteuse & éloignée *tradition* qu'ils appellent, est un tres-mauvais garant en matiere de Religion, neanmoins s'il étoit besoin d'entendre les hommes après les paroles de Dieu, il nous seroit aisé de faire voir, que l'Eglise ancienne a constamment crû, que *l'Eucharistie est du pain*, bien loin de contraindre personne à croire la *Transsubstantiation*.

Car les Peres, qui vivoient en ces premiers siècles n'appellent-ils pas à toute heu-

re l'Eucharistie le Sacrement du pain & du vin, ne disent-ils pas que ce que l'on voit sur la table du Seigneur est du pain & une coupe, comme aussi nous le rapportent nos sens; Que c'est la figure, le signe, le type, l'image, l'antitype du corps & du sang de Notre Seigneur? qu'il est appelé du nom du corps & du sang de Christ, non que le pain soit proprement son corps & le vin proprement son sang, mais parce qu'ils en contiennent le mystère & qu'ils en ont la similitude? ne déclarent-ils pas que ces sacrez symboles ne changent point leur propre nature, mais demeurent en leur premiere substance, figure & forme? qu'ils ne cessent pas d'être substance ou nature de pain & de vin? Et ne disent-ils pas expressément que nous ne mangeons pas dans l'Eucharistie le corps que les Disciples voioient en parlant au Seigneur sur la terre, & que nous ne buvons pas le sang que le soldat répandit sur la croix? Soit donc conclu, que ni l'Ecriture ni l'antiquité ne nous obligent point à croire que l'Eucharistie n'est pas du pain; Et pourtant que l'on ne sauroit assez blâmer & détester la hardiesse de Rome, qui de gaieté de cœur, sans y être en aucune façon obligée, dément la foi des sens, les témoi-

guages de la raison, l'autorité de l'Ecriture, pour soutenir une croiance si monstrueuse.

Considerons maintenant en *second* lieu, si la *substance du corps & du sang de Christ* est réellement presente sur la table de la Sainte Cene; car il y a des gens qui le soutiennent, bien qu'ils confessent avec nous que *l'Eucharistie est la vraie substance du pain*; Certes j'avouë que leur sentiment est moins absurde que celui de Rome; car il ne pose ni *l'existence des accidens, sans sujet*, ni *cette prodigieuse espèce de mutation*, où le sujet qui se fait, est au monde long tems avant la mutation par laquelle il se fait; Il ne ruine point la nature du *Sacrement* le reduisant en la chose signifiée, & ce qui est le principal, il n'induit point *l'adoration du Sacrement*, c'est-à-dire, d'une *créature*.

Mais néanmoins nous ne pouvons dissimuler, qu'il est sujet à de grands inconveniens, & n'est fondé sur aucun passage de la Parole divine. *Premierement* il choque les sens; car puis que la chair de Christ est un vrai corps humain, nous la verrions & la toucherions, si elle étoit presente en l'Eucharistie. *Ensuite* il dépouille la chair  
de

de Christ de ses propriétés, la faisant subsister en un lieu beaucoup moindre que sa qualité, la logeant entière dans nos bouches & dans nos estomacs.

*De plus* il pose le corps du Seigneur en plusieurs lieux à la fois, au Ciel & en la terre, il lui fait pénétrer les dimensions des corps célestes, & le fait mouvoir en un instant, depuis le Ciel jusques à la terre, il choque l'Écriture qui dit que <sup>a</sup> nous n'aurons pas toujours Iesus-Christ avec nous ici-bas sur la terre, que <sup>b</sup> nous sommes maintenant absens du Seigneur, que les Cieux le contiendront jusques à la consommation de toutes choses, que <sup>c</sup> nous faisons commémoration de sa mort jusques à ce qu'il vienne; au lieu que selon l'hypothèse de ces gens & de Rome aussi, nous avons toujours la chair de Christ avec nous; Elle est ici-bas sur la terre sur toutes les Tables de l'Église.

Outre cela ces opinions exposent la Religion Chrétienne à la raillerie des infidèles; car que pourroit-on se figurer de plus étrange & de plus horrible que cette manducation qu'elles posent? qu'un homme avale dans son estomac la même Di-

pp 2

<sup>a</sup> Matth. 26. 11. <sup>b</sup> 2. Cor. 5. 6. <sup>c</sup> 1. Cor. 11. 26.

vinité qu'il adore. *De plus* elles établissent une chose indigne de la sagesse de Dieu; Car quand même cette *manducation* seroit & possible & bien séante, toujours est-il clair qu'elle seroit inutile; Car de quoi serviroit à l'homme d'avoir touché & mangé la *chair* de Christ? Quelle sanctification imprimeroit cela dans son ame? *ce qui entre au corps ne souille point l'homme*, ni ne le sanctifie non plus; or il est indigne de la sagesse du Seigneur d'établir une chose inutile.

*Enfin* le corps & le sang de Christ dont nous sommes participans en la Cène, est son corps rompu & son sang répandu constitués l'un & l'autre en l'état d'immolation & de sacrifice, tels qu'ils étoient sur la Croix, comme il paroît par les paroles de l'institution, *ceci est mon corps rompu pour vous, ceci est mon sang répandu pour vous*; & par ce que dit S. Paul, *que nous y faisons commémoration de la mort de Christ*, & par la distinction même du corps & du sang; car s'il n'étoit question que de loger Jesus-Christ en nous, le Seigneur eût dit, *je me donnerai à vous*, & non comme il fait, *Je vous donnerai ma chair & mon sang*; Il eût dit en distribuant le pain, *c'est moi-même qui me donne pour vous*, au lieu qu'il dit, *ceci est mon corps, ceci est mon sang*  
séparé-

separément, pour nous montrer qu'il se donne alors à nous en l'état & sous la condition d'une victime immolée & divisée en deux parties, la *chair* d'un côté, & le *sang* de l'autre; Et voila pourquoi aussi il a ordonné deux signes en ce Sacrement, le pain & le vin, & non *un* simplement comme au *Batême*.

Or Jesus-Christ maintenant n'est plus en un tel état, & il est absolument impossible qu'il y soit, puis qu'il ne meurt plus, *comme dit l'Apôtre*; Il s'ensuit donc qu'il est aussi absolument impossible que la substance de son corps soit ici bas réellement présente sur la Table de la Cène, puis que si les paroles & la fin de la Cène induisoient la presence de sa substance sur la terre, elles l'y rendroient présente en l'état *d'immolation*, savoir, divisée en deux parties, le *sang* d'un côté & la *chair* de l'autre, ce qui n'est pas possible; Cela est si clair que si on l'eût bien considéré, je m'assure que jamais on n'eût établi aucune *réelle presence* de la substance du Seigneur Jesus en la Cène.

L'on nous *objeete* *premierement* les paroles de l'institution, mais nous les avons déjà expliquées, *secondement* ce que dit l'Apôtre \* le pain que nous rompons n'est-il pas la

\* 1. Cor. 10. 16.

*Communion ou communication du corps de Christ?* Mais je Répons que l'Apôtre ne veut dire autre chose, sinon que *l'Eucharistie* nous communique le corps & le sang de Christ, qu'en elle nous communions à l'un & à l'autre, & en sommes faits participans. Or de là il ne s'entuit pas que la substance de la chair & du sang de Christ soit *réellement présente en l'Eucharistie*; Car l'Apôtre pour éclaircir ce sujet, ne dit-il pas immédiatement après, que *ceux qui mangent des sacrifices d'Israël sont participans de l'autel, ou communient à l'autel* (car dans l'original l'Apôtre emploie un seul & même mot en l'un & en l'autre sujet?) conclurrez-vous de là que ceux qui mangeoient des sacrifices d'Israël mangeoient l'autel sur lequel ils avoient été sacrifiés, ou que la substance de l'autel étoit *réellement présente* dans les chairs sacrifiées qu'ils mangeoient? nullement; Mais l'Apôtre veut dire que par cette *manducation* du sacrifice ils participoient, non à la substance, mais à la vertu & benediction de l'autel qui l'avoit santifiée.

Qui ne voit donc que de même en l'autre partie il entend, que ceux qui font la *Cène* ont part à la vertu & à la benediction  
du

du corps & du sang de Christ pour lesquels elle a été instituée, & que comme la *Communication de l'autel* n'induit aucune *presence* de sa substance dans les chairs du sacrifice; de même la *communication du corps de Christ* n'induit non plus aucune *presence* de sa substance dans le pain & le vin de la Cene.

En troisieme lieu, on nous oppose ce que nous lisons dans l'onzieme de la premiere aux Corinthiens que <sup>a</sup> *quiconque mange du pain de l'Eucharistie indignement est coupable du corps de Christ, & qu'il ne discerne point le corps de Christ*, d'où l'on pretend que le corps est donc là present; comme si de ce qui est dit dans l'Épître aux Hebreux, que <sup>b</sup> *ceux qui tombent de nouveau après avoir été illuminez crucifient le Fils de Dieu*, je conclus que donc la substance de la chair du Fils de Dieu est réellement presente dans leurs mains, & réellement par eux attachée à une croix, ou si de ce que le Seigneur proteste tant de fois, que *celui qui entend ou rejette ses Disciples, l'entend & le rejette lui-même*, j'induisois, que donc la substance de Christ est réellement presenté dans ses Disciples, quand on les entend ou qu'on les rejette.

Certes il y a un tel rapport entre le pain sa-

*cré & le corps de Christ*, que qui honore l'un, honore aussi l'autre à proportion ; & il ne se peut faire qu'un homme discerne le corps du Seigneur, c'est-à-dire , qu'il le sépare d'avec les choses communes , & le tiennent pour ce qu'il est véritablement, la cause & le principe de notre vie ; il n'est pas possible, dis-je, qu'un homme qui en a une telle croiance, n'en prenne le sacré & efficace *Symbole* , savoir, *l'Eucharistie*, avec un grand respect ; de sorte que l'on peut s'assurer que ceux qui reçoivent *l'Eucharistie* indignement , ne discernent point le *Corps* dont elle est le *Symbole* & la puissance à salut ; comme ceux qui reçoivent *l'Ambassadeur* d'un grand Prince indignement ne discernent point son *Maitre*, ne le tiennent pas pour ce qu'il est ; Mais comme de là il ne s'ensuit pas que la *substance* d'un Prince soit *réellement présente* dans son *Ambassadeur*, quand il est mal reçu, aussi peu s'ensuit-il des paroles de l'Apôtre, que la *substance* de Christ soit *réellement présente* dans le pain, quand il est indignement reçu.

*Enfin* l'on alégué que Christ nous commande bien au long dans le 6. de S. Jean de *manger sa chair & de boire son sang* ; mais l'Apôtre ne nous ordonne-t-il pas aussi de

*revê-*

<sup>a</sup> revêtir le Seigneur Iesus? Ne nous apprend-il pas que <sup>b</sup> *Christ habite en nos cœurs par la foi?* Que <sup>c</sup> *ceux qui sont batisés revêtent Christ,* qu'ils <sup>d</sup> *sont ensevelis avec lui,* qu'ils *sont faits une même plante avec lui?* Présupposé donc que le Seigneur parle de l'*Eucharistie* au 6<sup>e</sup> de S. Jean (ce qui n'est pas pourtant) ces paroles n'induisent non plus la *presence* de la substance de son corps en la *Cène*, que celles de l'Apôtre au *Batême*; car si Christ peut être vêtu, s'il peut habiter en nous, s'il peut être enseveli & planté avec nous, sans que sa substance soit réellement *présente* en nous, pourquoi ne pourra-t-il tout de même être mangé & bû par nous, sans que sa chair & son sang soient *présens* substantiellement en nous?

Certes nous le *vêtons*, entant que par l'efficace de son mérite notre nudité spirituelle est couverte devant Dieu; *nous sommes ensevelis avec lui*, quand nous sommes touchés de la vertu de sa sepulture, pour mourir au péché; *nous l'avons habitant en nous*, quand nous y avons sa lumière & son Esprit; ne faut-il donc pas dire tout de même qu'en l'*Eucharistie* nous mangeons sa chair & bevons son sang, entant que nous y recevons, non la

sub-

*substance* (car cela seroit inutile) mais la *vertu*, & si je l'ose dire, le *suc* immortel de l'un & de l'autre, pour être par ce moien nourris en vie éternelle.

Mais il y a plus; c'est qu'il est clair que le Seigneur ne parle point au fizième de S. Jean de la *manducation de l'Eucharistie*, car la manducation dont il y parle, donne certainement la *vie éternelle* à tous ceux qui en sont participans. \* *Celui qui mange ma chair* (dit-il) *a la vie éternelle, & quiconque mange de ce pain ici il vivra éternellement.* Or combien y en a-t-il qui préhent l'*Eucharistie*, qui ne laissent pas de perir éternellement? Il faut donc avouër que le Seigneur par ces mots entend autre chose que la perception du Sacrement de l'*Eucharistie*. En effet qui ne voit par l'occasion & la suite de son discours, qu'il y nomme ainsi par métaphore, la foi que nous avons en sa mort, par laquelle nous appliquons à nos ames sa chair rompuë & son sang répandu, & en tirons notre vie, comme nos corps tirent la leur des choses qu'ils mangent & boivent? Cela est si clair que ceux-là même qui posent la *présence réelle* dans l'*Eucharistie*, confessent néanmoins que cet acte de la foi peut être apellé *manducation du corps de Christ*, & à cause de cela ils font

\* Jean 6. 51. 54.

deux espèces de *manducation*, l'une qu'ils appellent *spirituelle*, & l'autre *sacramentelle*, ce qui suffit pour montrer que la *manducation du Seigneur* n'induit pas nécessairement la *présence réelle de sa chair* aux lieux où il est mangé; puis que les Adversaires mêmes confessent qu'en la *manducation spirituelle*, il n'est pas toujours *présent en substance*. Ainsi vous voyez que cette présence substantielle de la chair & du sang de Christ en l'*Eucharistie* n'a aucun fondement dans les Ecritures.

Nous aurions maintenant à vous déduire comment le Seigneur y est donc *présent*, savoir, en *Sacrement* & en *vertu*; Mais parce que dès l'entrée nous en avons touché quelque chose, & que la matière a été expliquée amplement dans la Section 51. de ce Catechisme, le tems d'ailleurs nous pressant, nous viendrons à la dernière Partie de cette action, savoir, la *communion sous les deux espèces*, comme l'on parle, laquelle nous expédierons en deux mots, aiant dans les deux articles précédens, s'appé & démoli les fondemens de l'abus de nos Adversaires de Rome; Car vous savez qu'en leur Eglise ils ne permettent la communion de la sainte *Coupe* qu'au seul *Prêtre qui a dit la Messe*, tous les autres soit Laïcs, soit Prêtres, recevant seule-

seulement le *pain sacré* & rien plus. Or cette défense est si évidemment coupable de sacrilège, qu'il ne faut pas beaucoup de paroles pour le montrer; car si vous avez égard à la fin de la sainte *Coupe*, <sup>a</sup> *faites ceci* (dit le Seigneur) *toutes les fois que vous en boirez en commémoration de moi.*

Puis que l'on boit pour faire commémoration de la mort de Christ, qui ne voit que tous ceux qui en font commémoration sont obligez à boire de cette sacrée *Coupe*? tous ceux par conséquent qui participent au saint Sacrement? Si vous considerez la qualité & le fruit de cette *Coupe*, c'est, dit le Seigneur lui même, *la nouvelle Alliance en son sang.* Quelle est donc ta présomption d'ôter le feu de l'Alliance à ceux auxquels appartient l'Alliance? si vous regardez l'institution de ce Sacrement, le Seigneur y <sup>b</sup> *donna la Coupe à tous ceux qu'il y reçut*, comme les Evangelistes & S. Paul le rapportent uniformément; Et comme s'il eût voulu prévenir la fraude, il dit expressément de la *Coupe*; *beuvez-en tous*; & son Apôtre permet & même commande formellement à tous & à chacun des fidèles, *de manger du pain du*  
Sei-

a 1. Cor. 11. 25. b Matth. 26. Marc 14.

LUC 22. 1. Cor. 11.

*Seigneur & de boire de sa Coupe*, après s'être éprouvé soi-même : Quelle présomption est celle-ci de défendre ce qu'ordonne le Seigneur Jesus ? de ne vouloir pas souffrir ce que commande son Apôtre ?

Enfin, si vous jettez les yeux sur la pratique de l'Eglise, elle a toujours, en tout tems & en tous lieux, permis l'usage de la *Coupe* à ceux qui communient à ce Sacrement. Tous les Anciens le témoignent, jusques là que l'un des plus célèbres Papes de Rome \* donnoit de son tems cette marque, pour reconoitre les *Manichéens* d'avec les *Chrêtiens*, que ces malheureux Herétiques, les pires qui furent jamais, s'abstenoient de la *Coupe*. Que diroit cet homme, s'il étoit au monde ? Ne penseroit-il pas que tous les peuples qui adhèrent aujourdui à son siege sont devenus *Manichéens* ? les *Grecs*, les *Abyssiens*, les *Armeniens*, les *Moscovites*, tous les *Chrêtiens* en un mot, qui sont, ou qui ont jamais été au monde, en usent de la même maniere. Il n'y a que *Rome* seule qui pour se signaler en toutes sortes, a ordonné le contraire, & cela encore avec une hardiesse la plus prodigieuse qui fut jamais ; car elle ne cache point sa faute, elle ne la couvre d'aucune couleur ; mais

nous

\* *Gelase*

nous la montre toute nuë ; car après avoir expressément déclaré qu'elle fait bien que Jesus-Christ a institué & donné ce Sacrement sous l'espèce du *pain & du vin*, \* qu'elle n'ignore pas non plus que l'usage en a été fréquent dès le commencement de l'Eglise Chrétienne, après cela, dis-je, elle ordonne que l'on tienne désormais pour loi entre les Chrétiens de ne donner que l'espèce du pain à ceux qui n'ont pas consacré ; sachant (à ce qu'elle dit) que telle est son autorité en *l'administration des Sacremens*, qui est nous trancher nettement qu'elle a le pouvoir de casser ce qui a été institué par Jesus-Christ & pratiqué par toute l'Eglise. Jugez si ce n'est pas s'élever au dessus du Seigneur & de son corps, de tout ce qu'il y a de plus divin en la terre.

Et quant à leur *Concomitance* par laquelle ils prétendent que celui qui prend le corps de Christ prend aussi son sang, elle présuppose ce que nous avons réfuté ci-dessus, savoir, que la substance du corps & du sang de Christ est *réellement présente en l'Eucharistie*; & de plus, pose que le sang de Christ en la Cène nous est donné comme enclos dans ses veines, contre la protestation expresse

\* *Concil. Trid. sess. 21. c. 1. & 2.*

presse du Seigneur ; *ceci est mon sang répandu pour vous*. Enfin elle prend hardiment pour vrai ce qui n'est pas encore bien éclairci, au jugement de quelques uns des Anciens-mêmes, savoir, qu'un corps glorifié, tel qu'est maintenant celui du Seigneur, ait nécessairement du sang ; Et après tout cette invention est outrageuse à la sagesse du Seigneur ; car si une *espèce* en contient autant que toutes les *deux*, pourquoi nous en a-t-il ordonné *deux* ? un si sage Seigneur a-t-il rien institué de superflu ? je laisse aussi ce qu'ils disent, que le commandement de *boire* ne s'adresse qu'aux *Prêtres* ; car outre que c'est une présupposition sans aucune preuve, de dire que les *Apôtres* aient été *Prêtres*, outre que les plus savans de leurs gens estiment que les *Apôtres* n'étoient pas encore *Prêtres*, quand Christ leur commanda de *boire* ; Outre tout cela je dis, que cette réponse est impertinente ; car notre question n'est pas, si les *Prêtres* ou les *Laïcs* doivent communier à ce Sacrement ; mais si tous ceux qui y communient, quels qu'ils soient au reste, y doivent *boire* ; Or le commandement du Seigneur est exprés à tous ceux qui y communient, *beuvez en tous* ; il s'en suit donc que tous ceux qui y commu-

nient

nicht doivent boire, soit *Prêtres* soit *Laïcs*, puis que les uns & les autres sont admis à la Communion du Sacrement.

Et quant à la qualité de *Prêtre*, il est clair qu'elle est tout-à-fait hors de ce sujet-même, selon leur propre jugement ; car quand les *Prêtres* n'ont pas consacré, ils ne leur donnent non plus le *Calice* qu'aux *Laïcs*, n'y aiant que le seul *Prêtre qui a dit la Messe* qui prend la *Coupe*, les autres *Prêtres*, s'il y en a qui communient ( comme il y en a souvent ) communians sous une seule espèce, & ainsi qu'ils parlent, *laïquement*. Dieu soit à jamais benit, qui a rétabli au milieu de nous l'usage de ce saint *Sacrement* dans son entier & dans sa pureté, & nous donne de lui en être reconnoissans, pour le glorifier & servir en toute notre vie. *Amen.*



# S E R M O N

S U R

## LA SECTION LIV.

D U

### C A T E C H I S M E.

*De l'Epreuve nécessaire à la Sainte Cène.*

**A**Nciennement sous la loi de Moïse il' on ne présentoit aucune victime à Dieu qu'elle n'eût auparavant été visitée par les Sacrificateurs, & reconuë exempte de tous les défauts spécifiés au chap. 22. du *Levitique*, & doiïée au contraire de toutes les qualitez requises pour pouvoir être dûëment sacrifiée au Seigneur. Cette cérémonie typique contient un excellent enseignement pour nous qui vivons en la plénitude des tems, sous le Règne de Jesus-Christ, où les ombres n'ont plus de lieu, mais bien le corps & la verité des choses-mêmes. Nous sommes tous Sacrificateurs, mais spirituels,

& nous offrons continuellement au Seigneur, non des animaux ou des choses inanimées; mais nos corps & nos ames & tous les fruits qui en procèdent.

Ainsi cette ancienne figure nous avertit que *nous-nous examinions incessamment nous-mêmes*; car puisque nôtre vie est une oblation & un sacrifice perpetuel, il est évident qu'elle doit toujours être dans *l'épreuve*; Mais bien que le soin, tant de nous éprouver que de nous sacrifier à Dieu, doive être continuel & jamais interrompu en nôtre vie, si est-ce qu'il y a de certaines actions où il est particulièrement nécessaire. Telle est, selon le consentement unanime de tous les Chrétiens qui ont jamais été, & qui sont encore aujourd'hui la *célébration de la Cène* que Jesus-Christ nous a instituée, saint & précieux sacrifice, acte autentique de nôtre Religion, gage sacré de l'amour de Dieu envers nous, & de nôtre foi envers lui; où il nous donne sa grace, où nous lui offrons nos reconnoissances, où il nous tend les mains, où nous lui presentons nôtre cœur; car comme d'une part il nous y donne Jesus-Christ son très-cher Fils mort pour nous en viande & nourriture celeste, aussi de l'autre part lui donnons-nous nos corps &

nos

nos esprits dévouéz & immolez à son service, en sacrifice spirituel, vivant saint & raisonnable, accompagné de nos louanges & très-humbles remerciemens, que le Prophète-même apelle très-élégamment, les *bouveaux de nos lèvres*, & pour l'amour desquels toute cette sainte action a été dès le commencement nommée *Eucharistie*, c'est-à-dire, *Action de graces*, en l'Eglise Chrétienne. Si donc il y a quelque partie de nôtre service où cette *épreuve* & cet examen de nous-mêmes soit nécessaire; certes, *Mes Frères*, c'est celle-ci, la chose parle d'elle-même.

Mais de plus l'Apôtre, saint & irréfragable Expositeur de nôtre Liturgie l'exige de nous expressément. \* *Que chacun*, dit-il, *s'éprouve soi-même, & qu'ainsi il mange de ce pain & boive de cette coupe; Ainsi*, dit-il, après s'être éprouvé, & non autrement. C'est ce que traite nôtre *Catechiste* en la *Section* qui vous a été recitée par l'enfant; car ayant expliqué dans les trois Dimanches précédens, la *nature*, la *fin*, les *effets*, l'*efficace*, & les *parties* de ce Sacrement, il parle en celui-ci de son *usage*, & dit qu'avant que de s'en approcher, il faut *s'éprouver soi-même*; Ensuite il mon-

\* 1. Cor. 11. 28. 29.

tre clairement quelle est cette *épreuve*, & comment elle se doit faire ; Enfin ayant presque achevé toute la doctrine des deux Sacremens le *Batême* & la *Céne*, il ajoute, qu'outre les effets & les usages qu'il en a ci-dessus représenté, ils servent encore l'un & l'autre à marquer les Chrétiens, étans comme les *livrées* & les *enseignes* de leur profession ; & après tout il déclare brièvement que les fidèles peuvent & doivent recevoir la sainte *Céne* plusieurs fois, mais non le *Batême*, qui ayant une fois été administré ne peut plus être réitéré.

Suivant donc cet ordre nous aurons trois Points à traiter dans cet exercice 1°. *L'épreuve nécessaire à la participation de la Céne.* 2°. *L'usage des deux Sacremens à marquer les Chrétiens*; Enfin *leur différence*, en ce que l'un peut être réitéré & non pas l'autre ; Trois articles importans & remplis de diverses matières excellentes que nous vous exposerons en peu de mots, la briéveté du tems ne nous permettant pas de les traiter à fonds.

Sur le *premier* Point de *l'épreuve*, l'autorité de l'Apôtre y étant expresse, il n'y a point de difficulté qu'elle ne soit un préalable de la *Céne* très-nécessaire ; nos Adversaires

faïres de l'Eglise Romaine ne le peuvent nier ; mais au lieu de le pratiquer, pour tout ils ordonnent à leurs peuples, qu'avant que de communier ils ayent à se *confesser à un Prêtre*, comme si le fidèle n'étoit pas capable d'ouvrir sa conscience, & d'y entrer lui-même, comme si l'Apôtre n'avoit pas dit ; *Que chacun s'éprouve soi-même*, prescrivant ce devoir à chacun de nous, sans en resigner le soin à autrui.

Mais ils s'élevent ici contre nous ; car (disent-ils) à quel propos cette *épreuve*, si chaque fidèle est assuré d'être en la grace de Dieu ? Mais (leur disons-nous) à quel propos cette *épreuve*, si l'on ne peut être assuré d'être en la grace de Dieu ? Toute *épreuve* emporte une certaine reconnoissance du sujet que l'on éprouve ; En vain se fait-elle, si le sujet est d'une telle nature qu'il ne puisse être reconnu. Si l'or ne pouvoit être discerné d'avec les autres matières qui en ont quelque ressemblance, & qu'il n'y eût aucun moyen d'en découvrir assurément la bonté, il n'y a point d'orfèvre qui voulût employer ses soins à l'éprouver, le creuset & la coupéle seroient des choses inutiles ; Et celui qui commanderoit d'éprouver l'or se moqueroit du monde, *l'épreuve* n'étant que

des choses que l'on peut certainement reconnoître. *Chacun se doit éprouver soi-même*, comme l'ordonne l'Apôtre, & eux-mêmes le confessent; Il s'ensuit donc que chacun le peut assurément & certainement reconnoître, & savoir s'il est en la grace de Dieu ou non.

Ainsi, bien loin que le commandement & la pratique de cette *épreuve* renverse la doctrine de la certitude de la grace, qu'au contraire elle l'établit, posant de nécessité qu'il y a certaines règles par lesquelles nous pouvons parvenir à cette assurance. Mais (*direz-vous*) comme *l'épreuve* est des choses que l'on peut connoître, aussi est-elle des choses qu'on ne connoit pas encore, inutile à la vérité, si son sujet n'est point certainement reconnoissable, mais superflue aussi, s'il est déjà reconnu. A cela je répons *premierement* qu'aussi ne disons-nous pas que chaque fidèle sache toujours & avec une certitude entière, qu'il est en la grace de Dieu. Ce sentiment est souvent affoibli & obscurci en lui; Comme le feu ne paroît pas toujours, il est caché quelquefois sous les cendres, & il faut le souffler pour le rendre visible, il en est de même de la grace de Dieu en nous; Quand une fois elle y a été allumée par le Seigneur, elle y demeure à jamais, sans plus s'éteindre;

mais

mais néanmoins elle n'y luit pas toujours également. Quelquefois nos pechez, & d'autres fois nos angoisses au milieu des afflictions, la couvrent & nous empêchent de la sentir aussi vivement qu'il seroit de besoin. Qui de nous ne l'éprouve tous les jours en sa vie? Qui ne le lit en celle des saints? *Les Psaumes de David*, sans en alléguer d'autres preuves, le montrent assez, où vous voyés ce saint homme se plaindre quelquefois, que Dieu s'est retiré, qu'il ne fait plus luire sur lui la clarté de son visage; où vous le voyez demander que son cœur soit renouvelé, que l'Esprit lui soit rendu. Seulement disons-nous que tout fidèle peut & doit par conséquent, être assuré de la grace de Jesus-Christ.

Mais aucun de nous ne voudroit soutenir que les fidèles ayent & fassent tout ce qu'ils pourroient & devroient faire & avoir; car à ce conte, ils n'offenseroient jamais leur Dieu, ils aimeroient toujours leur prochain; devoirs auxquels ils avouënt franchement qu'ils ne manquent que trop souvent. Cette assurance de la grace de Dieu est une partie de leur devoir; comme ils manquent quelquefois aux autres, aussi manquent-ils à celui-ci. Il est donc nécessaire qu'ils s'épron-

*vent*, afin de reconoitre par cet examen ce qu'ils n'appercevoient pas toujours en eux; Or delà il s'ensuivroit seulement, que chacun d'eux n'est pas toujours assuré de la grace, ce que nous avoions; mais non qu'ils n'en peuvent être assurés, qui est ce que nous nions.

Ensuite le sentiment & la reconnoissance ont plusieurs degrés. Nous sentons les choses foiblement ou fortement, légèrement, ou vivement, la certitude-même n'est pas toute d'une sorte, elle a aussi ses différences; & elle est ou moindre ou plus grande; car nous sommes assurés, quelquefois plus, quelquefois moins; comme les Philosophes-mêmes le remarquent, qui divisent nôtre connoissance en *l'une* qu'ils appellent *probable* & *l'autre nécessaire*, qu'ils nomment *science*, en laquelle encore ils établissent divers degrés différens, une *science* étant beaucoup plus évidente, plus certaine & plus immuable que *l'autre*. D'où s'ensuit qu'à ceux-là même qui sentent la grace de Dieu en eux, *l'Epreuve* est néanmoins tres-utile, parce qu'elle augmente leur sentiment, rehausse leur connoissance & confirme leur assurance, leur donnant, non ce qu'ils n'avoient point du-tout, mais un accroissement de ce qu'ils avoient déjà. Et

Et c'est là que se rapportent la plus-part des *épreuves* des fidèles ; S. Paul étoit assuré de la grace de Dieu ; & cependant il étoit éprouvé diversément , Dieu le mettant à l'épreuve par des afflictions continuëles, lui-même se fondant & se considérant sans doute soigneusement ; cela lui étoit-il inutile ? Non certes, puisque par ce moien l'assurance qu'il avoit , source de toutes nos consolations , base & fondement de toutes nos joyes spirituelles, se fortifioit de plus en plus. Qui doute qu'après tant de combats si divers qu'il soutint généreusement , il ne sentît Jesus-Christ beaucoup plus vivement en soi qu'il ne faisoit pas au commencement, quoi que dès le commencement il fût assuré de sa grace ? Il en est ainsi d'Abraham & de tous les autres saints. Quand ils se tâtent & se retouchent exactement, trouvant toujours constamment en eux l'Esprit du Seigneur Jésus, la certitude qu'ils ont de sa grace augmente ; Cette *épreuve* donc à laquelle nous sommes obligés n'induit pas que nous n'ayons point d'assurance de la grace de Dieu , qui est l'opinion de nos *Adversaires* opposée à la nôtre, mais seulement que nous n'en avons pas entièrement tous les degrés dès cette vie, ce que nous accordons volontiers.

C'est

C'est là proprement *l'épreuve* qu'il faut faire de soi-même, avant que de participer à la Cène, ce qui paroît évidemment de ce que Saint Paul veut que *chaque Chrétien s'éprouve*; non seulement ceux qui n'ont point de sentiment de la grace de Dieu, ou qui ne l'ont qu'en une petite mesure, mais tout fidelle quel qu'il soit. Que *chacun s'éprouve*, dit-il; Or les *Adversaires* ne nieront pas qu'entre les Chrétiens il n'y en ait eu quelques-uns qui par une faveur particulière étoient assurés de la grace de Dieu. Puis donc que ceux-là, aussi-bien que les autres, sont obligés par le commandement Apostolique de *s'éprouver eux-mêmes*, il faut bien dire de nécessité que cette *épreuve* ne se fait pas par aucun doute que l'on ait de la grace de Dieu; car si cela étoit, ceux qui sont assurés de la grace devroient être dispensés de *l'épreuve*; mais bien pour se voir & se considérer soi-même, & mettre en action la grace dont Dieu nous a donné l'habitude.

Cette *épreuve* donc n'est autre chose qu'une soigneuse & exacte revue de toutes les parties du nouvel homme que le Seigneur a formé en nous par l'efficace de son Esprit. C'est prendre le flambeau de la Pa-  
role

role Divine, & les considérer toutes les unes après les autres, examiner l'état où elles sont, non en les regardant seulement, mais aussi en les mettant en œuvre, les déployant chacune à son tour, pour fortifier ce qui y paroitra foible, r'animer ce qui y sera languissant, & par ses saintes actions se mettre en état de recevoir le Seigneur Jesus, & communier à lui dans son *Sacrement*.

Les principales parties de l'homme Chrétien sont la *foi*, la *charité* & la *repentance*; de sorte que cette *épreuve* consiste, comme dit nôtre *Catechisme*, à les reconoitre en nous; Mais parce qu'en la *Céne* on se prépare particulièrement à la commémoration de la mort de Christ, qui est la fin de ce *Sacrement*, il y faut adresser toute cette *épreuve*, & exercer principalement nôtre foi en cette méditation.

Quand donc le Seigneur vous appellera à la participation de ce Saint *Sacrement* proposez-vous sur toutes choses, la mort de vôtre Sauveur devant les yeux, voyés, si ce Crucifié est portrait d'as vos cœurs, s'il y est crû véritablement & sincérement. Portés vôtre *foi* sur toutes les parties, raisons & circonstances de cette mort; Médités-en l'occasion, la cause, la forme & les effets. La  
 misère

misère de l'homme en a été l'occasion attirée sur lui par sa faute ; c'est donc ici le *premier* Chef de nôtre *épreuve*, de savoir , si nous ressentons vivement la misère de nôtre nature, foible, souillée & déniée de toutes forces; mais qui pis est encore, souillée de péché, & par là, sujette à la mort & à la malédiction du Créateur. Les hommes n'y connoissent rien, & comme des pourceaux que l'on engraisse au milieu de leurs délices , ne prévoient point la malheureuse condition à laquelle ils sont réservés. Mais les fidèles instruits dans une meilleure Ecole , savent \* *qu'en eux , c'est-à-dire , en leur chair n'habite aucun bien.* Comme ils se voient sauvés en Jesus-Christ aussi se voient-ils perdus en eux-mêmes.

Considérez donc ici combien grande est l'horreur du *péché* , si abominable devant Dieu, que la moindre Transgression de la loi Divine merite une pêne infinie , c'est-à-dire , l'Enfer & la mort éternelle , puisqu'il est commis contre Dieu dont la Majesté, la sainteté & la benéficence est infinie ; aussi est-ce la voix épouvantable de la loi , que *maudit est quiconque ne sera permanent en toutes les choses commandées de Dieu.* Que si

\* Rem. 7.

la moindre faute merite une telle punition, qu'est-ce que meritent tant de désobéissances & d'ingratitudez, tant de crimes & d'impieitez auxquelles tout homme s'abandonne naturellement? car c'est encore ici une des choses qui rend le peché plus exécrationnable, & nôtre condition plus miserable, qu'en étans frapez, comme nous sommes, il nous est impossible de nous en garantir; Il a tellement infecté toutes nos facultez, qu'il nous est passé en nature; de sorte qu'il fait en quelque façon, partie de nous-mêmes, tant il y est & profondément & universellement enraciné? C'est ce qui a touché Dieu de compassion de voir sa pauvre créature en un si malheureux état; c'est ce qui a été l'occasion de la mort de son Fils.

Si vous en voulez droitement & convenablement celebrer la memoire, il faut que dès l'entrée vous jettiez les yeux là-dessus, que par consequent vous imprimiez toute cette image dans vôtre cœur, étant impossible sans cela, d'estimer comme il faut, le benefice de Dieu; Or comme nôtre misère en a été l'occasion, aussi son amour en a été la vraie cause. *Il a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils au monde, afin que quiconque croiroit en lui, ne perût point; mais qu'il*  
eût

*eût la vie éternelle.* Tout nôtre malheur, quand même il eût été beaucoup plus grand, ne produiroit rien sans l'amour de Dieu, amour exquis & incomparable, non mérité de nous, mais entièrement gratuit, fondé sur la volonté seule du Seigneur, non sur aucune cause qui soit hors de lui, éternel par conséquent, puis qu'il procède d'un principe éternel, immuable aussi, très-constant & très-invariable, qui demeure toujours le même, sans que, ni la vie, ni la mort, ni les choses présentes, ni les choses à venir y puissent rien altérer.

Que chacun donc en cette épreuve interroge son ame sur ce sujet, si elle voit cette grande lumière de l'amour divin, si elle s'y assure & s'y confie, si comme par la considération de ses démerites, elle étoit abatuë & desesperée, aussi maintenant elle se sent relevée & assurée par la contemplation de cette dilection admirable, si elle ose dire. *J'ay trouvé en Dieu ce que j'avois perdu en moi-même*; en sa miséricorde, le remède de ma misère; en sa puissance, la consolation de mon infirmité; Si ensuite par une hardie confiance elle ose défier l'enfer, le Diable, le peché, la chair & le monde, & leur dire avec les Saints de Dieu. O enne-  
mis

mis ! où est votre victoire ? où sont vos dards & vos aiguillons ? Puis que Dieu m'aime, vous ne me pouvez plus nuire ; car comme le Seigneur veut que nous nous présentions devant lui , avec un profond abaissement, même un désespoir total de nos forces, aussi nous ordonne-t-il d'autre côté, que cela soit accompagné d'une sainte confiance en sa grace ; c'est ici la gloire de l'amour qu'il nous a porté, que quelque-perdus que nous soyons en nous-mêmes , nous ne laissons pas de nous relever & glorifier en lui.

Mais *éprouvez* ensuite votre *foi* sur la mort même de Jesus-Christ, effet de l'amour que son Père nous a porté. Considérés *premièrement* quel est celui qui souffre , & *ensuite* quelles sont les choses qu'il souffre. Celui que vous voyés attaché à la Croix est le Fils Eternel de Dieu, la resplendeur de la gloire, & la marque engravée de la personne du Père, l'image de Dieu invisible, en qui reluit toute sa Gloire & toute sa Majesté ; en qui toute plénitude de Divinité habite corporellement , non en ombre , ou en figure , mais réellement & en corps , le premier-né de toute créature , qui a fait les siècles , & les conserve encore dans leur être par sa Parole puissante, & sans le soutien  
 duquel

duquel toute cette grande machine de l'Univers seroit incontinent réduite à néant; C'est celui, qui pour expier nos pechez & nous racheter de la mort, s'est abbaissé jusques à la mort, & même la mort de la Croix, honteuse & ignominieuse plus qu'aucune autre, réservée aux seuls brigands & esclaves, douloureuse & cruelle plus qu'on ne fauroit croire, les pauvres patiens y finissans leur vie parmi les plus rigoureux tourmens que puisse suporter un corps mortel. Mais le comble encore, c'est qu'elle étoit maudite de Dieu; signe évident que Jesus-Christ a été fait la malediction de Dieu, a avalé le calice de ses indignations, s'étant chargé de tous les pechez du genre humain, & dans cet état s'étant présenté à son Père pour recevoir sur soi les pénes que nous avons méritées; C'est ce qui mit son ame dans une extrême angoisse, qui arracha de sa bouche sacrée ces tristes & pitoyables paroles. *Mon Dieu, mon Dieu, Pourquoi m'as-tu abandonné?*

Mais déployez ensuite la force de vôtre esprit à considérer les effets de cette mort, nôtre pain & nôtre viande cuite, par manière de dire, & apprêtée au feu de ces rigoureux tourmens, nôtre vin & nôtre rafraichissement exprimé de ce côté, percé d'une lance,

lance, nôtre justice & nôtre vie acquise par cette malediction & par cette mort: *Chrétiens*, si vous trouvez en vôtre ame l'image de toutes ces choses; gravée par le doigt du Saint Esprit, si vous êtes assuré, & de l'horreur du peché & de la grandeur de l'amour de Dieu, & de la mort de Jesus-Christ, & de la vie meritée par elle, vôtre épreuve est faite, vous êtes de ceux qui peuvent & doivent participer à la Cène, avec confiance d'en remporter le salut & la consolation.

La foi & la persuasion de ces veritez est l'habit & la parure necessaire pour approcher dignement de la Table du Seigneur; mais parce que la vaine & trompeuse image de cette disposition paroît quelquefois dans les cœurs des méchans, afin de rendre vôtre joie parfaite, descendez en l'autre partie de vôtre ame, j'entens la *volonté*; Voyez si vous y trouvez les effets que cette conoissance y produit necessairement. Le Peintre peut bien imiter la couleur & la figure du feu, mais non pas la chaleur, la principale épreuve du feu, c'est de voir s'il brule; Or l'amour de Dieu & du prochain est comme la chaleur du Christianisme, la conoissance en est comme la lumiere & la figure;

le Diable & l'hypocrite peuvent aussi représenter cette dernière partie ; mais non pas imiter l'autre.

Voyez donc, pour achever votre épreuve, si votre piété a une véritable & vive chaleur, si elle brule. Aimez-vous ce grand Dieu, qui a déployé sur vous tant de bénéfices ? qui vous avoit créés saints & heureux, & qui maintenant vous a retirés de ce gouffre de malheurs où vous vous étiez précipités, vous ayant donné son Fils, & en lui la grace & la gloire, le pardon de vos pechez & la possession de l'immortalité ? Avez-vous une sincère affection pour sa gloire ? Préférez-vous ses intérêts aux vôtres, son honneur & son service aux vaines jouissances de la terre ? Avez-vous pour l'amour de lui, renoncé aux grandeurs du monde ? Respectez-vous son Nom ? Ne le prenez-vous jamais en vain ? Avez-vous sa Parole en vénération ? Vous y instruisez-vous soigneusement ? N'avez-vous pas un sérieux regret d'avoir offensé une Majesté si bonne, si puissante, si sage, si juste ? Ne pleurez-vous pas vos ingratitude ? N'êtes-vous pas résolu de conformer à l'avenir votre vie à sa volonté, vous éloignant entièrement des voyes du monde, pour

mar-

marcher dans les siennes ? Ne tournez-vous pas, dès maintenant, vos desirs & vos affections vers tous les sujets où vous voyez reluire son Image ? respectant ceux d'entre les hommes qu'il a élevez au dessus de vous, ayant soin de ceux qui sont vos inférieurs, & aimant sincèrement vos égaux, chérissant & conservant la vie, l'honneur, le bien & la reputation de vôtre prochain, quel qu'il puisse être ; pardonnant avec facilité à ceux qui vous ont offensé, reconnoissant fidèlement ceux qui vous ont obligé, recherchant amiablement ceux qui ne vous ont fait ni bien ni mal ; mais sur-tout embrassant cordialement les membres de Jesus-Christ, employant volontiers pour eux, & vos personnes, & vôtre bien, compatissant à leurs afflictions, prenant part à leur joye, vous accommodant à leur infirmité, subvenant à leurs necessitez, procurant enfin leur salut avec une ardeur extrême.

Mais il y en a peu qui fassent de semblables *épreuves*. La plupart sont satisfaits d'eux-mêmes, sous pretexte qu'ils ne ravissent point le bien des autres, qu'ils ne commettent point d'adultère, & qu'ils n'attendent point sur la vie d'aucun ; Certes c'est quelque chose que cela, sur-tout dans un

siècle aussi corrompu que le nôtre ; mais ce n'est pas le tout ; c'est-à-dire, la vérité, l'épreuve d'un honête homme mondain, plutôt que d'un Chrétien, qui doit trouver dans son cœur, une piété, une vertu, une honêteté beaucoup plus forte & plus solide, toute fondée sur Jesus-Christ & sur sa croix. Toutefois, *Mon Frère*, qui que vous soyez qui ne réüssissez pas à cette *épreuve*, ne perdés point courage pour cela, si cette foi & cette charité dont nous venons de vous faire le portrait est en vous, bien qu'en une très-petite mesure, toujours est-ce beaucoup. Il y a divers âges & diverses statures en Jesus-Christ, les *uns* sont encore enfans, les *autres* jeunes hommes, les *autres* hommes faits.

Donnez-moi seulement un cœur sérieusement confus de sa petitesse, & qui désire de croître en nôtre Seigneur, vous avez affaire à un bon Maître, prosternez-vous à ses pieds, il ajoutera la coudée à vôtre stature, & plus si vous l'en priez ardamment ; Ménagez soigneusement vôtre grain de moutarde, arrosé des larmes de vôtre repentance, échauffé de l'ardeur de vos oraisons, vivifié par la benediction d'enhaut, il deviendra un grand arbre. C'est ce que nôtre *Catechisme* nous apprend, quand il ajoute, que pour  
s'ap-

s'approcher de la Cène il suffit que vôtre foi & vôtre charité soient sincères & non feintes, bien qu'elles ne soient pas parfaites; car si Jésus-Christ n'en recevoit que de parfaites, où en serions-nous ? puisque les plus avancez avouënt que toutes leurs perfections ne sont que de foibles efforts, si on les mesure avec ce qu'ils devroient être; mais benit soit à jamais le Seigneur Jésus, *qui n'éteint point le lumignon fumant, & ne brise point le roseau cassé*, qui tend la main aux gens de petite foi, & agrée plus qu'aucune autre, la voix de celui qui lui crie. *Je croi, Seigneur, survien à mon incrédulité.*

Nôtre principale dignité consiste à reconnoître nôtre indignité & nôtre grandeur en ce Point, de bien sentir nôtre petitesse; mais il faut qu'en cela il y ait de la sincérité; car pour ces malheureux hypocrites qui courbent la tête pour un jour, & font semblant de bien haïr leurs pechez, très-resolus néanmoins d'y retourner aussi-tot après, pour ceux-là j'avouë qu'en faisant la Cène, ils entassent des charbons de colére sur leur tête, & aggravent leur condamnation, au lieu de la diminuer.

Mais il est tems de venir à la *seconde* Partie de cet exercice, où le *Catechiste* nous ap-

prend, que les *Sacremens*, outre qu'ils sont des feaux de la Justice de Dieu, & des moiens par lesquels il nous représente & exhibe sa grace, comme cela a été amplement déduit dans les exercices précédens, ont de plus un autre usage extérieur, savoir, que ce sont les *marques & les livrées du Christianisme*, & comme autant de protestations que nous faisons devant Dieu & les hommes, d'être le peuple de Christ; Car étans composés de corps & d'ame; d'une nature extérieure & visible, & d'une autre intérieure & invisible, il est bien juste, que comme l'une & l'autre doit servir à la gloire de son Créateur, en l'une & en l'autre aussi nous aions les marques de sa Discipline.

D'où vient que dès le commencement, quand il eut séparé *Abrabam*, le Père des croians, d'avec le reste des hommes, pour lui être particulièrement acquis, & la souche du peuple bienheureux d'où devoit naitre la *semence bénite*, il ne se contenta pas de le marquer dans son ame, y mettant son Esprit de foi & de connoissance, il voulut, outre cela qu'il portât en sa chair propre, l'enseigne de son Alliance, lui aiant ordonné de se circoncir avec toute sa famille; Et aiant ensuite par le ministère de *Moïse*, retiré

Israël

Israël hors d'Egypte , il ajouta à la circoncision diverses cérémonies, *expiations, ablutions, sacrifices*, qui étoient comme les *livrées* de l'ancien Peuple, ce qui oblige *Saint Paul* d'appeler tout cela la *paroi mitoyenne, qui sépareoit les Gentils d'avec les Juifs*; Et comme le Diable est le Singe des Institutions de Dieu, il n'y a jamais eu aucune Religion au monde , pour bizarre & extravagante qu'elle ait été , qui n'ait eu ses marques & ses enseignes diverses , selon la fantaisie de ceux qui les ont établies & autorisées. Cela est si évident , qu'il n'est pas besoin d'insister à le prouver. Or nôtre Seigneur Jesus-Christ aiant aboli cette ancienne loi cérémonielle qui étoit avant la plenitude des tems , la marque du peuple de Dieu, nous en a donné une autre, *savoir, le Batême & la Cène* , pour nous distinguer d'avec le peuple du Diable, & nous être comme les *deux livrées* de son Alliance, pures simples, & faciles, non comme autrefois diverses , bigarrées & grossières , parce que son Alliance est spirituelle, céleste & réelle, non tipique , charnelle & terrestre. *Allez*, dit-il, *à ses Apotres* leur donnant la Commission d'établir son Règne parmi les hommes, *Allez & instruisez toutes les nations, les batizans au Nom du Père , dis*

*Fils & du Saint Esprit; Où vous voiez qu'il veut que les hommes soient consacrez à sa Discipline, par le Batême; Et par plusieurs autres passages il paroît que tout fidèle étoit batizé, & jusques à ce jour il n'y a point eu de secte parmi les Chrétiens qui n'ait retenu ce sacré symbole de la foi, savoir, le Batême, signe évident qu'il est comme l'Echarpe de nôtre milice, & la livrée de nôtre Discipline.*

Quant à la Cène, cela même est tout évident, *premièrement* par le commandement que Jesus-Christ en donna à ses Apôtres, *Faites ceci en commémoration de moi, & plus encore par les paroles de S. Paul au ch. 10. de la première aux Corinthiens. La Coupe de bénédiction que nous bénissons (dit-il) est la Communion du sang de Christ, & le pain que nous rompons est la Communion du corps de Christ; & un peu au dessous il compare la participation de cette sainte Table à la participation qu'avoient les Israélites des choses sacrifiées sur leur autel; marque par laquelle entr'autres ils étoient distingués d'avec les autres Religions, d'où le S. Apôtre conclut. Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur & la coupe des Démon; Vous ne pouvez être participans de la Table du Seigneur & de la Table des Démon, comme s'il disoit, Vous*  
ne

ne pouvez porter la *livrée* de Christ & de son ennemi , les marques de deux Professions si contraires.

De là il s'ensuit clairement ce que le *Catechiste* en recueille, qu'on ne doit pas tenir pour Chrétien celui qui ne voudroit pas recevoir ou le *Batême* ou la *Cène* ; Car comme entre les hommes , quand un soldat ne veut pas prendre la livrée d'un Capitaine, il montre par là qu'il ne veut pas le servir; de même dans cette milice spirituelle, qui rejette ou le *Batême* ou la *Cène*, les marques du Seigneur Jésus , proteste qu'il ne veut pas être à sa solde, & d'autant plus qu'à l'égard des livrées des hommes, ce ne sont que des signes vains & vuides, au lieu que ces marques du Christianisme sont accompagnées de la grace du Seigneur.

Or pour le *Batême* , parce que nous en sommes prévenus, le recevans dès l'Enfance, il n'y a personne qui le rejette, seulement avons-nous à nous plaindre, que la vie de la plus-part de ceux qui l'ont reçu ne s'accorde guères bien avec cette marque de Christ, qui promet une régénération, une forme de vie toute nouvelle, au lieu que nous demeurons la plus-part dans la corruption du vieil homme.

Mais

Mais, pour la *Sainte Cène* il y a quantité de gens qui en effet n'en veulent point user, comme sont ceux-là *premièrement* qui aians la connoissance de l'Évangile, persistent néanmoins en la Profession de l'erreur, & non seulement ne participent point à la *Cène*, mais de plus se plongent dans les fouillures dont l'ennemi a rempli cette partie du service Divin. O hommes ! Comment éviterez-vous la condamnation prononcée contre ceux qui auront honte de Jesus-Christ devant les hommes ? Car n'est-ce pas avoir honte de lui que de n'oser prendre sa livrée, de peur d'encourir la haine ou le mépris du monde ? Certes quand il n'y auroit d'autre raison que celle-ci, pour rendre tous ces mal nommez *Nicodémistes* inexcusables, elle suffit. Le commandement de Jesus-Christ est exprés. *Faites la Cène en commémoration de moi; & celui de S. Paul. Que chacun s'éprouve soi-même, & qu'ainsi il mange de ce pain & boive de cette coupe.* Comment font-ils la *Cène* en l'Eglise Romaine, où le nom même de ce *Sacrement* est odieux, où l'on en a ôté la moitié, savoir, la *coupe*, aux fidèles, comme s'ils étoient indignes de porter la livrée de leur Sauveur toute entière ? où, au lieu du *pain* du Seigneur,

on fait engloutir une prétendue *hostie*? où, au lieu de la Discipline du Seigneur, on a substitué celle du Pape. Ils le confessent & néanmoins ils y demeurent. Aveuglement prodigieux, de voir le meilleur parti, y voir Jesus-Christ, son Esprit, sa vie, sa parole & ses marques, & de n'avoir pas le courage de l'embrasser.

Pour nous, *Mes Frères*, qui du cœur & de la langue confessons l'Évangile de Christ, qui avons ses marques intérieures & extérieures, rendons-lui grâces éternelles, de ce que par la force de son Esprit, il nous a fait sortir de la Communion de Rome où son Nom & ses enseignes sont si vilainement profanées. Portons ses marques le plus visiblement qu'il nous sera possible. Participons à sa *Cène* en toutes occasions. Qui s'en abstient a honte de son Seigneur.

Il y en a qui *s'en abstiennent*, parce qu'ils ne se sentent pas en bon état pour s'en approcher, parce, *disent-ils*, que ceux qui y viennent indignement y prennent leur condamnation. Je l'avoüe; mais cela ne les excuse pas. C'est une grande méchanceté de faire la *Cène* avec un cœur mal préparé, sans s'être éprouvé, comme nous avons dit ci-dessus; mais c'est aussi un tres-grand crime  
de

de ne la point faire. L'un & l'autre est défo-  
 beïr à Dieu; Car celui qui a dit. *Que chacun*  
*s'éprouve*, a aussi ordonné. *Que chacun mange*  
*de ce pain & boive de cette coupe*. Et il est ma-  
 laisé de dire lequel des deux péche le plus,  
 ou celui qui ne fait pas la *Céne*, ou celui qui  
*la fait mal*; *l'un* rejette Jesus-Christ avec une  
 extrême ingratitude, *l'autre* le reçoit indi-  
 gnement; *l'un* lui ferme sa porte, *l'autre* le  
 traite chez soi sans respect. Si vous êtes Chrê-  
 tiens, vous êtes obligés à faire la *Céne*; car  
 c'est la marque du Christianisme; si vous êtes  
 Chrêtiens vous êtes obligés à la bien faire,  
 avec un cœur sincère, & disposé comme il  
 faut; car c'est en cela que consiste nôtre fidé-  
 lité.

Vous m'allegués que vous n'avez pas un  
 tel cœur, & qu'ainsi vous aimés mieux ne  
 point faire la *Céne*; c'est en user de même  
 qu'un soldat qui ne voudroit pas prendre la  
 livrée de son Capitaine, alleguant qu'il n'a  
 pas l'ame bien disposée à son service; ne se-  
 roit-ce pas se condamner soi-même & dé-  
 clarer ouvertement que l'on est infidèle?  
 Vous êtes dans les mêmes termes; ce que  
 vous mettés en avant n'est pas une excuse;  
 mais une sentence de condamnation con-  
 tre vous, par laquelle vous prononcez que  
 n'étant

n'étant pas Chrétien, il n'est pas raisonnable que vous preniez la marque du Christianisme.

Voulez-vous donc savoir ce que vous ferez? Ne vous abstenez point de la *Cène*, mais reformez votre cœur, purifiez-le par la repentance, par la foi & par la prière; & ensuite aprochez-vous de la table du Seigneur. Renoncez à vos *passions*, plutôt qu'à au pain de Jesus-Christ; Renoncez à votre *chair* plutôt qu'à la *sienne*; Quittez les marques de Satan, *l'animosité, l'impureté* & telles autres *passions* honteuses, plutôt que de vous priver des marques de Jesus-Christ.

Mais je viens à la *derrière Partie*, où le *Catechiste* nous enseigne une différence remarquable qui se trouve entre ces deux marques de nôtre Profession, le *Batême* & la *Cène*; car le *Batême* ayant été une fois administré au fidèle, ne se réitère plus, au lieu que la *S. Cène* se réitère souvent. Que la chose soit telle, il est évident; *premierement* par l'Écriture, *ensuite* par la pratique de toute l'Église Chrétienne; car quant au *premier*, nous lisons en divers endroits du Nouveau Testament que la *S. Cène* se repetoit souvent, & même s'administroit presque continuellement, les fidèles y communiant fort ordinairement. Un  
 seul

seul passage de l'Apôtre suffit pour le justifier. *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain & boirez de cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur*; où vous voyez qu'il parle de manger de ce pain & boire de cette coupe, plusieurs fois, & le Seigneur lui-même, *Faites ceci en memoire de moi, toutes les fois que vous boirez de cette coupe*; ce qui seroit dit sans raison, s'il n'étoit permis de boire de la coupe du Seigneur qu'une seule fois; Mais à l'égard du *Batême* de Christ, nous ne lisons nulle part en tout le Nouveau Testament qu'il ait été réitéré à qui que ce soit; nous n'y trouvons aucune chose ni aucun mot, qui nous donne le moindre soupçon qu'il le faille réitérer, mais il s'y rencontre quelques passages qui infinuënt le contraire, comme quand il est dit dans l'Epître aux Ephesiens \* *qu'il y a une seule foi & un seul Batême*; car bien que j'avouë que cela ne dise pas précisément, que le Batême ne soit point réitérable; néanmoins il le signifie; Ajoutez que toutes les fois que l'Apôtre parle du vrai & légitime Batême, il en parle toujours au tems passé. *Nous avons été batizez, vous avez été batizez*, pour dire que c'est une chose une fois faite, & qui n'est plus réitérable à l'avenir, au lieu

que

\* Ephes. 4.

que traitant de la *Cène*, il en parle au tems present. *Le pain que nous rompons, la coupe de benediction que nous benissons*, comme d'une action qui bien que faite par le passé, se doit néanmoins réiterer & continuer à l'avenir.

Quant à l'usage de l'Eglise Chrétienne, il a toujours été tel sur ce sujet depuis les tems des Apôtres jusques à ce jour, sans qu'aucune secte l'ait pratiqué autrement. Seulement, y a-t-il eu autrefois quelque different sur le *Batême* administré par les *Heretiques*, les uns le tenans pour nul, & croyans par consequent necessaire de batizer de nouveau ceux qui d'entre les *Heretiques* se rangeoient à la Communion des *Ortodoxes*; les autres au contraire tenans le *Batême* des *heretiques* pour vrai, & legitime soutenoient que c'étoit un abus de le réiterer; Mais il n'y a jamais eu personne que nous sachions, qui ait crû que le vrai & légitime *Batême* puisse ou doive être réitéré. Voila pour la chose.

Quant aux *raisons* de la chose, nôtre *Catechiste* en allégué une à laquelle on en peut ajouter plusieurs autres; Le *Batême*, dit-il, ne s'administre qu'une fois, parce qu'il nous introduit dans l'Eglise. La *Cène* au contraire se réitére souvent, parce qu'elle nous nourrit dans l'Eglise. Certes il suffit d'entrer une fois

fois dans l'Eglise, mais il ne suffit pas de s'y nourrir une fois; le sens commun nous le montre clairement. Il suffit d'entrer une fois dans la famille d'un Grand; mais il ne suffit pas d'y manger seulement une fois; Il s'ensuit donc que comme l'entrée est unique, aussi doit être le *symbole* de l'entrée, savoir, le *Batême*; De plus, comme la nourriture & la réfection doit être continuée plusieurs fois; aussi en doit être réitéré le *symbole*, savoir, la *Cène*, autrement ces *Sacremens* n'auroient pas de rapport avec les choses qu'ils signifient.

Mais direz-vous, bien qu'il suffise d'entrer une fois dans l'Eglise, à ceux qui y demeurent toujours de là en avant, cela néanmoins ne suffit pas à ceux qui y étans une fois entrez, en sortent dans la suite; car en étans une fois sortis, ils ne peuvent avoir de salut qu'ils n'y r'entrent pour la *seconde fois*; de sorte qu'il semble qu'il soit nécessaire de réitérer le *Batême* à ces personnes-là. Cette *Objection* conclurroit quelque chose, si ce qu'elle présuppose étoit véritable, savoir, que les vrais domestiques de Dieu peuvent sortir de sa maison, y étans une fois entrez; mais toute l'Ecriture nous apprend le contraire; Les *Apostats* qui quittent la profession de la vérité

té n'étoient jamais entrez en la maison de  
 Christ, *ils sont sortis*, nous dit l'Apôtre, *mais*  
*ils n'étoient pas d'avec nous ; car s'ils eussent été*  
*d'avec nous , ils fussent demeurez avec nous ;*  
 d'où il s'ensuit de nécessité, que tous ceux  
 qui sont d'avec nous demeurent avec nous ;  
 Et de là vous voyez, pour vous le dire en  
 passant, que la perseverance des Saints se  
 conclut évidemment de ce que le *Batême*  
 des Chrétiens ne se peut réiterer ; Si les  
 Saints pouvoient tomber dans l'infidelité, il  
 s'ensuivroit qu'il faudroit réiterer le *Batême* ;  
 Et néanmoins nos *Adversaires de l'Eglise Ro-*  
*maine* nient la perseverance des Saints, bien  
 qu'ils avouënt que le *Batême* n'est pas réite-  
 rable. Et c'est ainsi qu'il faut entendre ce que  
 dit l'Apôtre aux Hébreux, \* *qu'il est impossi-*  
*ble que ceux qui ont une fois été illuminez, s'ils*  
*retombent, soient renouvellez à la repentance ;*  
 car il parle ainsi par hypothèse, ne disant  
 point qu'il soit possible que ceux qui sont il-  
 luminez & véritablement batissez, tombent,  
 mais disant seulement , que s'ils retom-  
 boient, il seroit impossible qu'ils fussent re-  
 nouvellez ; ce qui est très-vrai, n'y ayant  
 qu'un seul *Batême*, dont la vertu est éternel-  
 le ; que si elle étoit autre, & qu'il fût possible  
 qu'elle déchût, il n'y auroit plus de repara-

tion ni de renouvellement après cela ; Il reste donc que nous disions, que la raison de notre *Catechiste* est bonne & concluante.

*Ajoutez* que les symboles de toutes sortes d'initiations ne se repètent point ; mais se donnent seulement une fois. L'on ne fait les Rois qu'une seule fois. L'on n'impose les mains aux Ministres de l'Eglise qu'une fois. L'on ne donne l'anneau à l'Epouse qu'une fois ; Or le *Batême* est un symbole de cette nature, par lequel nous sommes revêtus de Jesus-Christ, faits une même plante avec lui, entez en son tronc, morts, ensevelis, ressuscitez & glorifiez avec lui ; Il n'est donc pas nécessaire qu'il soit réitéré.

*De plus* le *Batême* est le *Sacrement* de nôtre naissance en J. Christ ; Car il est appelé le *lavement de nôtre regeneration*, & la *Cène* est le *Sacrement de nôtre nourriture en lui* ; Or nous ne naissons qu'une fois, nous mangeons & buvons plusieurs fois ; le fidele donc ne doit être batizé qu'une seule fois ; mais il doit faire la *Cène* plusieurs fois.

*En 4<sup>e</sup>. lieu* le *Batême* nous sèle & nous donne tous les fruits de la mort de Jesus-Christ, la *justification* & la *santification*, la *Cène* nous signifie & nous represente la mort même de Jesus-Christ, pour en faire *commémoration*. C'est assez de recevoir une fois les fruits

fruits de cette bienheureuse mort, & ensuite en jouir à toujours; Mais il ne suffit pas de faire une fois *commémoration* de la mort-même.

*Enfin* remarquez, que le rapport & l'harmonie admirable qui est entre le Nouveau Testament & l'Ancien requiert évidemment cela. La *Circoncision* qui étoit à l'ancien peuple ce que nous est le *Batême* ne s'administroit & ne pouvoit en effet s'administrer qu'une fois, au lieu qu'à l'*Agneau Pascal*, *second Sacrement* de leur Alliance, on y participoit plusieurs fois; Ils ne passèrent qu'une fois par la mer rouge, qui fut leur *Batême*, mais ils mangèrent de la manne & burent de la pierre qui les suivoit, non une fois; mais continuellement, pendant qu'ils furent dans le désert, jusques à l'entrée de la Terre de *Canaan*, que la manne manqua, ainsi maintenant ayans été une seule fois batizez en Jesus-Christ, nous mangeons sa manne & buvons son breuvage, pendant que nous sommes dans le désert de ce monde, nous soutenans & repaïssans par la participation de ce saint *Sacrement*, en attendant que nôtre vrai *Iosué* nous introduise en la *Canaan Celeste* où tous les signes & symboles cessans, nous le verrons lui-même; & serons rassasiés de la graisse de sa maison & abreuvés au fleuve de ses délices. *Ainsi soit-il.*

## S E R M O N

S U R

## LA SECTION LV.

## DU CATECHISME.

*Des legitimes Ministres des Sacremens & de la  
Censure & Discipline Ecclesiastique.*

C HERS FRERES, Il n'y a point de Société dans le genre humain où l'on ne remarque *deux* sortes de membres; les *uns* qui conduisent, & les *autres* qui sont conduits; Comme dans les Etats , les *Magistrats* & les *sujets*; dans les *familles*, les *Maitres* & leurs *Domestiques*; dans les *Ecoles* , les *Précepteurs*, & les *Disciples*. L'office des *uns* est de gouverner, & celui des *autres* est d'obeir; les *uns* dispensent les choses nécessaires à la conservation de leur tout, & les *autres* les reçoivent. Et c'est la nature qui a donné aux hommes le modèle de ce bel ordre dans les plus excellens Corps qu'elle produise, car dans cette grande quantité de parties dont elle les compose si artificieusement, il y en a toujours quelques-unes *principales* d'où les autres dépendent & tirent de leurs fonctions,

tions, ou le suc de leur commune nourriture, ou la conduite de leurs mouvemens. Tels sont la tête, le cœur & le foie dans les animaux; & il n'est pas jusques aux plantes, où ne paroisse cette distinction, la racine étant évidemment leur Maitresse partie qui répand la vie dans tout le reste de leur substance.

L'Eglise de nôtre Seigneur Jesus-Christ étant donc la plus-noble & la plus admirable *Société* de l'Univers, Dieu qui en est l'auteur y a aussi établi une semblable police. Il a divisé tout son peuple en deux rangs; *l'un* est de ceux qui président; *l'autre*, de ceux qui se soumettent à leur conduite; *ceux-là* administrent les choses celestes, & *ceux-ci* les reçoivent. Les *uns* guident, & les *autres* suivent, le partage des *premiers* est la direction & la surintendance de la *société*; & le devoir des *seconds*, la soumission & la déférence. Le bonheur & la prospérité de l'Eglise consiste dans un juste rapport & une parfaite correspondance de ces *deux* ordres; quand *l'un* gouverne sagement & que *l'autre* obéit fidèlement, *chacun* s'acquittant en bonne conscience de ce qu'il doit à *l'autre*, ou de soin, ou de respect. Nôtre *Catéchiste* règle les fonctions des Ministres ou Conducteurs dans cette dernière *section* à laquelle nous

sommes enfin parvenus , par la grace du Seigneur. Il est vrai que ci-devant il avoit déjà dit quelque chose d'une partie de leur Charge, savoir, de la *prédication de la Parole de Dieu*; Mais il traite maintenant le reste, à l'occasion des *Sacremens*; car en aiant expliqué la nature & l'efficace , tant en général qu'en particulier, il nous montre enfin dans cette Section que leur *administration* n'appartient qu'aux *Pasteurs*, qui pour les dispenser legitimement , doivent avec leur *Consistoire* , veiller soigneusement sur les mœurs de leur Troupeau , pour retrancher de la sacrée communion , ceux qui en sont indignes. Ainsi nous aurons deux *Points* à traiter , s'il plait au Seigneur , pour le tier éclaircissement de cette *section* de nôtre Catéchisme , le *premier*, des *legitimes Ministres des Sacremens*, & le *second* de la *Discipline de l'Eglise*.

Quant au *premier Point* , puisque les *Sacremens* font partie des moyens de nôtre salut , comme cela a été montré en son lieu , & est reconu par tous les Chrétiens , il est évident que leur *Administration* appartient aux *Pasteurs* établis dans l'Eglise , pour être les *Ministres de Christ* & les *Dispensateurs de ses mystères* , comme nous l'apprend *Saint Paul* dans le chap. 4.

de la première aux *Corinthiens*. C'est par leur main que Dieu communique les choses du Ciel à ceux qu'il retire du monde pour les conduire en son Royaume; c'est pour cette raison qu'ils sont nommés \* *Ouvriers avec Dieu* par le même Apôtre, qu'ils *plantent & arrosent*, & Dieu donne *l'accroissement*. Le trésor du salut leur a été confié, ils l'ont, bien que ce soit dans des vaisseaux de terre; les perles divines leur ont été commises pour les distribuer à propos à ceux qui veulent y avoir part.

Puis que les *Sacremens* sont du nombre de ces choses saintes, mystiques & spirituelles, qui ne voit qu'ils font donc partie de leur *Administration*? Et que vouloir étendre le droit & l'autorité de les administrer à d'autres, c'est leur ravir l'honneur de leur Charge & détruire les Institutions de Dieu, & mettre la confusion dans sa maison? Aussi voiez-vous que le Seigneur envoyant ses Apôtres, & leur donnant leur Commission, annexa expressément la *dispensation des Sacremens* à la *prédication de son Evangile*; de sorte que s'il n'est permis qu'à ceux de cet ordre de prêcher la *Parole*, l'on ne doit non plus souffrir qu'aucun autre qu'eux se mêle de donner les *Sacremens*. Dans l'*Etat* il n'y a que les légitimes

\* 1. Cor. 3. 6. 9.

Officiers du Prince qui puissent, ou faire, ou sêler les expéditions, ou battre & marquer sa monnoie ; si d'autres l'entreprennent, sous quelque prétexte qu'ils le fassent, ils sont faussaires & coupables d'attentat contre l'autorité publique, & comme tels, si on les découvre, ils sont sévèrement punis.

Les *Sacremens* sont les sceaux de Dieu, le coin de sa monnoie & la marque de sa maison. Certainement il n'appartient donc qu'à ses vrais & légitimes Officiers de les administrer; & si quelqu'un l'entreprend, sans avoir reçu de lui ce *Ministère* & cette *Commission*, il se rend évidemment coupable de sacrilège & ce qu'il fait n'est de nulle valeur, comme une chose de néant, faite sans droit ni autorité. C'est une vérité claire & reconuë par tous les Chrétiens; nos Adversaires-mêmes l'avouënt, bien qu'ils ne l'observent pas avec la religion qu'il faudroit. Ils confessent que les *Ministres* de l'Eglise ont légitimement ce droit, qu'il leur appartient proprement; Ils accordent que l'*Eucharistie*, l'un des vrais Sacremens de la Nouvelle Alliance ne se peut jamais, sous quelque prétexte que ce soit, faire ni administrer que par les *Serviteurs* de Dieu qui sont en Charge, & tiennent pour nulle celle que des hommes  
 privez

privez & sans charge entreprendroient de faire, ils ont la même opinion de ces autres prétendus *Sacremens* qu'ils ont forgés.

Parmi eux il n'y a que les *Prêtres* qui graissent les malades de l'huile qu'ils appellent de *l'extrême onction*. Il n'y a qu'eux qui consacrent les *Mariages* & qui donnent *l'absolution* aux Pénitens ; Et pour la *Confirmation* & *l'Ordination* , les *Prêtres* même n'oseroient les donner, il n'y a que les *Evêques* qui en soient capables, à leur dire, tant ils semblent jaloux de l'honneur de leurs *Sacremens* ; Et si quelque homme *Laïc* ( comme ils parlent ) se mêloit de faire quelcune des actions solennelles auxquelles ils consistent, ils le puniroient comme un sacrilège, & quel qu'eût été son dessein, ils casseroient ce qu'il auroit fait, tenant toute son action pour une pure fingerie, de nulle force, valeur ni efficace ; Et néanmoins ces mêmes gens qui paroissent si religieux & si scrupuleux sur ce sujet, comme si la violence de quelque charme leur avoit tout-à-coup changé l'esprit, abandonnent *l'administration* du saint *Batême*, le seau sacré de la Nouvelle Alliance, institué authentiquement par *Jésus-Christ*, à toutes sortes de personnes, non seulement aux *hommes*, mais aux *femmes*-mêmes, qui ( com-

me

me vous savez ) batizent tous les jours parmi eux ; & pour combler l'abus, non seulement aux *Chrétiens*, mais aux *Juifs*, aux *Turcs* & aux *Payens*-mêmes. Seulement restreignent-ils l'usage de ce droit qu'ils leur donnent, au cas de la nécessité ; c'est-à-dire, que si un enfant, par exemple, est pressé de maladie, en telle sorte qu'il ne semble pas pouvoir attendre que l'on fasse venir un légitime *Ministre de ce Sacrement*, ils permettent à un *homme Laïc* de le batizer, à une *femme*, s'il ne s'y trouve point d'homme, à un *infidèle*, s'il ne s'y trouve point de *Chrétien*.

Toute cette prétendue nécessité dont ils veulent colorer cet abus qu'ils font du *Batême*, n'est fondée que sur leur fausse imagination. Une autre erreur, comme c'est l'ordinaire, les a poussés dans celle-ci. Car ils présupposent qu'un enfant qui meurt sans *Batême*, ne peut avoir de part au salut. C'est la seule cause qui leur fait trahir le droit des *Ministres* de l'Eglise, se figurans qu'il vaut mieux que les *Laïcs* soient sacrilèges que parricides de leurs enfans.

Mais nous avons amplement réfuté cette réverie en son lieu, & montré que la grace de Dieu n'est non plus attachée aux moyens extérieurs, pour les enfans, que pour les hommes d'âge, & que la privation du Sa-  
cre-

*crement* n'est préjudiciable qu'à ceux que le mépris & l'infidélité en prive, & non à ceux qu'une involontaire nécessité contraint de sortir du monde, sans le recevoir. Ainsi nous n'aurions pas deormais à pousser cette dispute plus avant, puisque la seule raison qui porte les *Adversaires* à cet abus, & sans laquelle ils ne voudroient pas l'autoriser, se trouve nulle. Voyons néanmoins ce qu'ils allèguent pour pallier leur temerité.

*Premièrement* ils apportent du Vieux Testament l'exemple de *Séphora* femme de *Moïse* qui circoncit son fils elle-même, comme le recite l'histoire sainte dans le 4. de l'*Exode*; d'où ils concluent qu'il est donc permis aux femmes Chrétiennes de batizer leurs enfans, vû l'analogie qui se trouve entre ces deux *Sacremens*, le *Batême* tenant sous la Grace le même lieu que la *Circoncision* sous la Loi. Mais ce raisonnement péche en beaucoup de manières, & premierement en ce qu'il conclut plus qu'il ne doit; Car si cette action de *Séphora* est un légitime patron du droit & du devoir des femmes Chrétiennes, il leur sera donc permis absolument de batizer leurs enfans, & non comme ils veulent, en cas de nécessité, & en l'absence des légitimes *Ministres* seulement, étant évident que la femme de *Moïse* cir-

circoncit son fils en la presence de son mari *Prophète & Ministre de Dieu*, même le plus grand de tous les Prophètes; de sorte que si les femmes aujourdui ont droit de faire ce qu'elle fit alors, elles pourront aussi baptizer, sans crime, en la presence, non d'un homme ou d'un Prêtre seulement, mais d'un Evêque & du Pape-même, ce qu'ils condanneroient eux-mêmes d'une inexcusable témérité; Et ce qu'ils repliquent ne sert de rien, que Moïse n'étoit pas alors en état de rendre ce devoir à son fils. Pourquoi non? parce (disent-ils) que Dieu cherchoit à le faire mourir, comme porte le *Texte sacré*, c'est-à-dire, comme ils l'entendent, qu'un Ange s'apparoissant à lui avec une épée nuë en la main, le tourmentoit sans relâche.

Mais recevant toute cette exposition pour bonne, je leur demande, comment & pourquoi elle induit que Moïse ne pouvoit circoncir son fils? Certainemēt ils présuposēt avec tous les Interprètes, que la colere de Dieu contre Moïse, & cette vexation de l'Ange le menaçant de la mort, procedoit de ce qu'il avoit negligé de circoncir son enfant. Bien loin donc que la peine où il se trouvoit l'empêchât de lui rendre ce devoir, qu'au contraire elle l'y devoit exciter;

& puis qu'elle ne venoit que de ce qu'il y avoit manqué, elle eût cessé dès le moment qu'il se fût disposé à s'en acquiter.

Sans mentir, ce discours de nos *Adversaires* est merveilleux ; Il n'étoit pas possible à *Moïse* de circoncir son fils, pourquoi ? parce disent-ils, que l'Ange lui tenoit l'épée à la gorge, le menaçant de le tuër, s'il ne le circoncisoit ; à ce conte, commander une action à un homme & l'en presser, sous une rigoureuse péne, est lui ôter la force de la faire, & châtier un enfant pour l'obliger à étudier sa leçon, est le rendre incapable de l'étudier.

*Enfin* je dis que cette action de *Séphora* ne peut ni ne doit être tirée en conséquence, parce qu'elle est singulière, ne se trouvant rien de semblable dans tout le Vieux Testament, & extraordinaire, causée par la frayeur où le peril de *Moïse* avoit jetté cette femme, ce fut l'ouvrage, non de sa piété ou dévotion envers Dieu, mais de sa crainte. Elle voyoit son mari pressé & menacé de mort, la peur & l'horreur la mettant hors d'elle-même, aveuglée par la violence de cette passion, elle se précipite inconsidérément, & courant au plus pressé, pour tirer son mari de danger, elle prend sans différer, un couteau, & retranche promptement

tement le prépuce de son fils, sans penser, ni à la nature, ni à l'usage, ni aux circonstances du *Sacrement*, ni à autre chose qu'à ce qu'elle craignoit ; son dépit paroît en ce qu'elle jetta le *prépuce* de son fils aux piez de *Moïse*, & lui fit cet amer reproche que l'Écriture remarque expressément. *Tu m'es un Epoux de sang* ; paroles indiscrettes qui accusent assez clairement de cruauté, & *Moïse* & Dieu-même, de ce qu'elle étoit contrainte, par la colére du Seigneur & par le danger de *Moïse*, de répandre le sang de son enfant.

Qui ne voit que c'est abuser de sa raison, de vouloir faire passer une telle action pour une règle & un modèle de nôtre devoir & qu'elle nous est proposée pour la fuir plutôt que pour l'imiter ? Si l'on induisoit de cet exemple, qu'il est permis aux femmes Chrétiennes de se dépitier contre leurs maris, de les injurier & de les appeller *Epoux de sang*, c'est-à-dire, cruels & sanguinaires, nos *Adversaires* ne le souffriroient pas, & diroient, qu'il faut faire ce que Dieu nous commande dans sa Loi, & non tout ce que l'Écriture nous récite avoir été fait par les particuliers, dont elle nous rapporte les actions mauvaises & blâmables, aussi-bien que les bonnes & louables.

bles. Nos femmes n'ont point de droit d'imiter la colére & les injures de *Séphora* envers son mari; pourquoi leur sera-t-il permis d'imiter sa précipitation envers son fils? Certainement il n'y a pas plus de raison à l'un qu'à l'autre; Et quant à ce que nos *Adversaires* tâchent de justifier cette action, par son événement, l'histoire sainte disant, qu'ensuite *Dieu se départit de Moïse* & le laissa en repos; je dis qu'ils concluent mal. Ce qu'il épargna son serviteur induit bien qu'il est bon & misericordieux, doux & facile envers ses enfans; mais non pas qu'il ait approuvé la témérité de cette femme. La piété de Moïse, les larmes & les prières qu'il répandit, selon toute apparence, en cette occasion, pûrent appaiser le Seigneur, pour ne rien dire de l'indulgence avec laquelle il supporte les défauts des hommes; Mais il est désormais assez évident que l'action de *Séphora* ne peut nullement fonder le droit que nos *Adversaires* donnent aux femmes de batizer les enfans.

Ils alléguent diverses choses du N. Test. & premièrement que <sup>a</sup> *Philippe batiza l'Eunuque Ethiopien*, & <sup>b</sup> *Ananias, Saint Paul*, bien que le premier ne fût que *Diacre*, & le second, purement Laïc. Ils ajoutent que *S. Pierre* fit batizer <sup>c</sup> *le Centenier Corneille & sa famille*

*famille, par les frères venus avec lui, qui n'étoient, selon toute aparance, que personnes laïques, & veulent enfin que \* les trois mille personnes qui furent batizées le jour de la première Pentecôte Chrétienne l'ayent été par de simples fidèles, n'étant pas vrai-semblable, que les douze Apôtres ayent pû batizer tant de gens en un jour.*

A quoi je répons *premièrement*, que ces allégations prouvent plus qu'ils ne veulent; car cette pressante nécessité, dans le seul cas de laquelle ils relâchent l'administration du *Batême* aux particuliers, n'avoit lieu dans aucune de ces rencontres. Ni *l'Eunuque*, ni *Paul*, ni *Corneille*, ni les *trois mille hommes* du 2. ch. des *Actes* n'étoient point en danger de mort; ils pouvoient attendre que les *Ministres* de l'Eglise les batizassent solennellement. Il y a plus, *S. Pierre* étoit dans la maison de *Corneille*, & tous les douze Apôtres étoient presens à Jérusalem, quand les trois mille hommes crurent. Si ces allégations sont pertinentes elles induisent donc qu'il est permis aux laïcs de batizer, non comme ils le prétendent, en cas de nécessité, & en l'absence des vrais & légitimes *Ministres* seulement; mais absolument, en tous tems & en tous lieux, hors de nécessité, aussi-bien qu'en la nécessité, sous les yeux d'un *Prêtre*, d'un *Apôtre*,

\* *Act. 2.*

même de tous les *Apôtres*, aussi-bien qu'en leur absence.

Mais à Dieu ne plaise que ni eux, ni nous, admettions jamais une si licentieuse profanation du *Batême*. Confessons plutôt les uns & les autres, que leur objection est impertinente, comme elle l'est en effet; car d'où savent-ils que *Philippe* n'étoit que *Diacre*, quand il batiza l'*Etiopien*? Cela-même qu'il le batiza, ce qu'il étoit parti de Jérusalem pour prêcher l'Évangile à Samarie, ce qu'il est expressément appelé *Évangéliste* au ch. 21. des *Actes* montre assez le contraire, & que du degré du *Diaconat* il avoit été élevé à la Charge de *Prédicateur* & de *Pasteur*. Ils présupposent tout de même, sans aucune preuve valable, qu'*Ananias* étoit laïc; au lieu qu'il y a toute apparence qu'il étoit le *Pasteur* de l'Église de *Damas*. Quant à *Corneille* & à ses domestiques, S. Luc dit bien à la vérité, que S. Pierre commanda qu'ils fussent batizez; mais il ne dit point, ni qu'ils ne fussent pas batizez par S. Pierre, ni qu'il n'y eût aucun *Ministre* en la compagnie de S. Pierre, & beaucoup moins; que ces gens ayent été batizez par des personnes laïques.

Et pour les trois mille hommes batizez, le jour de la *Pentecôte*, c'est une hardiesse sans raison, de vouloir que leur *Batême* leur ait été ad-

ministéré par des laïcs. Il étoit non seulement possible, mais encore fort aisé aux douze Apôtres & aux soixante & douze Disciples, c'est-à-dire, à 84. personnes d'en batiser trois mille en un jour, sur-tout, si nous admettons ce que plusieurs de nos *Adversaires* présupposent, & qui est en effet très-vrai-semblable, que leur *Batême* se fit en les arrosant d'eau simplement, comme nous en usons aujourd'hui, & non en les plongeant dans l'eau, comme le prattiquoient les Anciens.

Ainsi il paroît que les *Adversaires* n'ont dans les saintes Ecritures aucun exemple, ni aucune raison d'étendre le droit de batiser à d'autres qu'aux légitimes *Ministres* de l'Eglise; d'où il s'ensuit qu'il leur doit demeurer tout entier, comme nous l'avons établi au commencement. Seulement faut-il remarquer, avant que de passer plus avant, que la doctrine qu'ils posent sur ce sujet, savoir, que la nécessité donne aux particuiers l'autorité de *prêcher* & de *batiser*, resout toute cette odieuse accusation, qu'ils ont accoutumé d'intenter à quelques-uns de nos premiers *Réformateurs*, crians qu'ils n'avoient point de *vocation*. Comment les peuvent-ils condamner, si la nécessité n'en a pas de besoin? Qui ne voit que cela supposé, comme ils le tiennent, toute cette dispute de la *vocation* de nos gens est inutile & hors d'œuvre? & que le

seul point de telle cause est, s'ils ont eu, non la *vocation*, mais la *nécessité* de prêcher, comme ils ont fait? Si un enfant est en danger de mort, vous permettez à une femme de le baptiser, & cependant lors que nôtre peuple est en danger d'une perdition éternelle, pour les erreurs & les faux services où il étoit plongé, vous ne pouvez souffrir que des hommes l'avertissent de son malheur, & l'arrosent de l'eau salutaire de l'Évangile.

Qui vit jamais un procédé plus inconstant, & qui se coupât plus honteusement soi-même? Mais qu'ils y pensent, si bon leur semble. Pour nous, grâces à Dieu, nous n'y avons nul intérêt, puisque nul de nous ni de nos Peres n'a exercé le saint *Ministère* qu'après y avoir été appelé par la voix de Dieu & par le consentement de ses fidèles, c'est-à-dire, de l'Église, entre les mains de laquelle le Seigneur a laissé la puissance d'appliquer à certaines personnes le droit & l'autorité des Charges qu'il a instituées; Et si la cérémonie de *l'ordination* a manqué à quelques-uns, ce défaut causé par une involontaire & inévitable nécessité, ne fait aucun préjudice à leur *vocation*, suffisamment fondée sur le jugement & la volonté de ceux qui les appelloient, comme cela vous a été autrefois représenté sur la Section 45. Ayans donc ainsi maintenu aux

seuls Pasteurs le droit d'administrer les Sacre-  
mens, voyons maintenant de quelle sorte ils  
le doivent faire, & s'ils le peuvent donner à  
toutes sortes de gens indifferemment.

Nôtre Catechiste distingue premièrement en-  
tre le Batême & la S. Cène; car pour le premier,  
puisque l'enfance en est capable, comme  
nous l'avons montré en son lieu, & que selon  
ce fondement tous les Chrétiens aujourd'hui  
présentent leurs enfans à l'Eglise pour y re-  
cevoir ce sacré Seau de la Divine Alliance,  
dès les premiers jours de leur enfance, il est  
évident que les Pasteurs les doivent recevoir  
& les baptiser, sans autre formalité. Mais de la  
Cène il n'en est pas de même; car l'épreuve  
requise pour y participer, ne permettant pas  
que l'on y admette, sinon ceux qui sont en  
âge, capables par conséquent de témoigner  
par leurs paroles & actions les sentimens in-  
térieurs de leur cœur, il faut user d'une gran-  
de circonspection & prudence accompagnée  
d'une singulière charité, pour ne donner ces  
sacrez mystères qu'à ceux qui en sont dignes,  
& ne les refuser qu'à ceux qui en sont vraie-  
ment indignes. La raison de cela est fondée  
sur cette vérité très-évidente, & confessée  
par tous les Chrétiens, que les Sacremens sont  
les Seaux de l'Alliance de grace, les livrées des  
enfans de Dieu, les gages de l'amour qu'il leur  
porte, & de la Communion qu'ils ont, tant avec

*lui qu'avec les autres fidèles en Iesus-Christ son Fils nôtre Seigneur.*

D'où il s'enluit qu'étant destinez aux seuls fidèles , qui sont véritablement dans nôtre Communion, c'est les profaner que de les administrer à ceux qui témoignent qu'ils n'en sônt pas. *C'est donner les choses saintes aux chiens, & les perles aux pourceaux.* Pour ne pas tomber dans un crime si horrible, les *Ministres* de l'Eglise doivent veiller avec soin sur les mœurs de leurs Troupeaux, pour discerner ceux qui sont dignes de la Table du Seigneur d'avec ceux qui ne le sont pas. Et ici nôtre *Catechiste* emploie une *seconde* distinction, disant qu'*autre* est la raison des pechez couverts & cachez, & *autre*, des crimes découverts, publics & scandaleux.

A l'égard des *premiers*, comme ils ne sont pas de la conoissance des *Pasteurs* , aussi ne sont-ils pas de leur juridiction ; Dieu qui fonde les reins & qui voit clair dans l'obscurité, des plus épaisses ténèbres, s'est réservé le jugement de cette sorte de pechés, que l'hypocrite retient dans son cœur , & qu'il ne commet qu'en cachette. J'avouë que celui qui reçoit le *Sacrement* avec une telle disposition , le profane & mange sa condamnation; & c'est pourquoi vous futes tous exhortés, *Dimanche* dernier, à vous éprouver exactes

ment vous-mêmes, avant que de vous approcher de la Table du Seigneur ; Mais le Ministre qui donne le pain & le Calice Sacré à un tel hypocrite, en la simplicité de son cœur, sans le conoitre, est innocent de son crime. Nôtre Catéchiste passe plus avant, & ajoute que quand même le Pasteur auroit sù en son particulier, que celui qui se présente est coupable de quelque grande faute, il n'a pas encore droit pour cela de lui refuser la Communion ; Il ne le peut faire que lorsque le pécheur est suffisamment convaincu, & qu'il a été condamné par le Jugement de l'Eglise; ce qui nous est ici prouvé, par l'exemple du Seigneur, qui selon l'opinion de la plus-part des Docteurs anciens & modernes, contredite néanmoins par quelques-uns, admit Judas, bien qu'il conût sa trahison, à la participation de sa Cène, parce que son péché n'étoit pas encore découvert.

Cette limitation est d'une équité toute évidente; Car 1°. le Pasteur qui conoit quelque pécheur de cette sorte, le doit exhorter à la repentance, & s'il reçoit sa parole, il est dès là obligé en charité, à le tenir pour vrai fidèle, & par conséquent à lui en donner la marque. 2°. si les Ministres pouvoient, sans autre procédure ni enquête, exclurre ainsi les hommes de la Communion, sur la simple conoissance qu'eux seuls ont de leurs pe-

chez, il seroit à craindre qu'ils n'en abusassent, & que ce pouvoir ne leur tournât à envie, & à ruine & destruction aux fidèles. *Enfin* toute la severité de cette Discipline tendant principalement à remédier aux scandales, il n'est pas à propos d'en user, sinon contre les pechez qui en donnent, c'est-à-dire, qui sont publiquement connus dans l'Eglise. Comme si quelcun soutient & défend ouvertement, soit de vive voix, soit par écrit, quelque erreur qui choque la saine Doctrine, s'il mène une vie contraire, ou à la pieté envers Dieu, ou à la charité envers le prochain, ou finalement à la pureté & honnêteté requise en chacun de nous; si les *conducteurs* de l'Eglise remarquent en quelcun de leur peuple des fautes de cette nature, ils doivent l'en avertir, lui adresser les enseignemens & les exhortations de leur *Compagnie*, avec toute douceur & gravité; si le pécheur s'opiniâtre & s'affermit dans son erreur ou dans son vice, il lui faut interdire la *Communion de la Sainte Table du Seigneur*; Car un tel homme reniant évidemment Dieu, par ses œuvres, renonçant à l'Evangile de J. Christ, par ses actions, ce n'est pas à lui qu'appartient le *Sacrement* de nôtre Communion, & il ne lui peut être donné après cela, qu'avec sacrilège & profanation. Que si après être tombé

dans une si lamentable faute, il revient à lui & témoigne de sa correction & de son amandement, les *Ministres* de l'Eglise lui doivent tendre les bras & le rétablir en la *Communion des fidèles*, après avoir convenablement éprouvé sa repentance, & suffisamment procuré la réparation du scandale qu'il a donné.

Voilà quelle est, à parler en gros & sommairement, la *Discipline Chrétienne*, établie par le Seigneur, exercée par ses Apôtres, recommandée dans ses Ecritures, reconuë & pratiquée, bien que très-diversément, par tous les siècles du Christianisme, plus sévèrement par les *Anciens*, plus foiblement par les *suivans*, jusques à ce qu'en ces derniers elle est tombée avec la plus-part des *Divines Institutions*, dans une triste ruïne.

C'est ce qu'il nous faut brièvement montrer pour la *fin* au sujet de certains *Extravagans*, qui voudroient se couër tout joug, & n'avoir d'autre règle que celle de leurs humeurs & de leurs passions; ces esprits libertins déclament contre la *discipline*, comme si c'étoit un ouvrage de l'ambition des hommes, & non une Institution de la sagesse de Dieu; ils la font passer pour un *Règne* & pour une *Tirannie insupportable*, au lieu que c'est un doux & innocent *Ministère*, qui a pour  
but

but le salut des *brebis* , & non la gloire des *Pasteurs*.

Pour rabattre leur folie , Je dis *premièrement*, qu'elle a été instituée par nôtre Seigneur J. Christ. Il en érige expressément le Tribunal entre les siens, dans le 18. ch. de *S. Matth.* où il commande à chaque fidèle, lors que quelcun de ses Frères a peché contre lui, après l'en avoir repris en particulier , & tâché de le ramener à la raison, d'en faire sa plainte à l'Eglise, & *s'il ne l'écoute* (dit-il) *qu'il te soit comme les Payens & les Péagers.*

Je laisse là cette glose que l'Esprit de particularité a dictée à quelques-uns ; que par l'Eglise le Seigneur entend en ce lieu-là , ou le *Conseil des Juifs*, ou le *Magistrat Chrétien*, contre le stile de toutes les Ecritures du N. T. qui jamais ne prennent le mot d'Eglise en ce sens-là, contre la manifeste intention du Seigneur qui est, de nous montrer le moyen de ramener doucement les fidèles à la repentance & au devoir, contre la suite du passage où il ajoute , pour raison de l'estime que nous devons faire du jugement de l'Eglise; *En verité je vous dis, que quoi que vous aurez lié sur la terre il sera lié au Ciel, & quoi que vous aurez délié sur la terre il sera délié au Ciel*; inutilement & hors de propos, si par la voix de l'Eglise, il n'entend précisément la voix de ces mêmes *Ministres* à qui il parloit , & de

ceux qui les représentent dans la succession des siècles; Il est donc indubitable que par *l'Eglise* il veut dire cela-même que ce mot signifie par-tout ailleurs, savoir, une *assemblée de Chrétiens* mais abrégée & représentée pour l'exécution de cet ordre en la compagnie de ses *Conducteurs, Ministres & Anciens*. Le Seigneur, comme vous voies, veut que nous nous adressions à elle, que nous lui donnions la conoissance des pechés & scandales qui naissent au milieu de nous, il lui attribue le pouvoir d'en juger, avec une autorité si sainte, qu'il nous oblige à tenir pour *Payens & Péagers*, c'est-à-dire, pour des personnes profanes & sans crainte de Dieu, ceux qui méprisent ses ordonnances; car c'est ce que signifioient figurément ces mots de *Payen & de Peager* dans l'usage de la Langue ordinaire des *Juifs*; & il ajoute enfin cette grande & magnifique promesse, *que le Ciel ratifiera tout ce que ses Ministres auront fait & prononcé ici-bas*; & cette autre, non moins excellente, un verset au dessous; *Car là où il y a deux ou trois assemblez en mon nom, je suis là au milieu d'eux*. A quoi il faut aussi rapporter ce qu'il proteste ailleurs à ses serviteurs \* *Qui vous écoute il m'écoute, qui vous rejette il me rejette*.

Je dis *ex 2. lieu* que cette Sainte *Discipline*

\* *Luc 10. 16.*

a aussi

a aussi été établie & pratiquée par les Apôtres; car *S. Paul* témoigne qu'en chaque Eglise il y avoit une *Compagnie*, qui avoit la surintendance de tout le *Corps* & qu'il appelle expressément <sup>a</sup> *La compagnie des Anciens*; Pourquoi, sinon pour veiller sur le Troupeau, & pour exécuter les ordres qu'il recommande nommément aux Corinthiens, <sup>b</sup> *d'ôter le méchant du milieu d'eux, & de repurger le vieux levain, & de n'avoir point de commerce avec les fornicateurs*, c'est-à-dire, (comme il s'en explique expressément lui-même) *que si celui qui est du nombre de vos frères est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou yvrogne, ou ravisseur du bien d'autrui, ils ne mangent pas mêmes avec un tel homme*, jugeant ceux de dedans & non de dehors, qu'il faut laisser au jugement de Dieu. Et aux Thessal. de la même manière, <sup>c</sup> *Mes Frères*, dit-il, *nous vous ordonnons au Nom de nôtre Seigneur J.C. de vous retirer de tous ceux d'entre vos frères, qui se conduisent d'une manière déréglée, & non selon la forme de vie qu'ils ont reçue de nous.*

Les Corinthiens aians manqué à ce devoir, en tolerant dans la Communion un homme incestueux, il les blâme extrêmement de leur négligence, & leur en fait un grand crime, comment & de quel droit, s'il n'étoit de leur Charge d'ôter telles gens du milieu

a 1. Tim. 4. 14. b 1. Cor. 5. 2. 7. 9. 11. 12. c 2. Thess. 3. 6.

d'eux? & ensuite pour corriger leur négligence il ordonne, comme étant présent d'esprit au milieu de leur assemblée, <sup>a</sup> *que l'auteur de cet énorme scandale soit livré à Satan.* Et depuis ayant appris par leurs lettres, la repentance de ce pecheur, il leur commandé <sup>b</sup> *de lui pardonner, & de le consoler, & de ratifier leur charité envers lui, de peur qu'il ne fût englouti par une trop grande tristesse,* les avertissant, que cette censure qui lui avoit été faite par plusieurs lui suffisoit. Ce sont là les fermes & assurez fondemēs de la *Discipline* de l'Eglise dans la Parole Divine; d'où il paroît que ceux qui la rejettent, ne rejettent pas un *homme*, mais *Dieu*, comme dit *S. Paul* sur un semblable sujet.

Mais comme les Apôtres établirent partout cet ordre sacré, aussi fut-il religieusement observé par les Chrétiens des premiers siècles; Il nous reste encore quelques règles & quelque idée de leur *Discipline*. O Dieu Eternel! quelle étoit la haine de ces saintes ames contre les vices? quelle leur ardeur, leur zèle & la jalousie dont ils brûloient pour la pureté de l'Eglise? Ils n'y souffroient qu'une piété, une charité & une humilité exemplaire; ce qui passe aujourd'hui pour une galanterie & un peccatille, comme parlent les profanes, leur étoit un sacrilège & une abomination.

<sup>a</sup> 1. *Cor.* 5. 3. 4.    <sup>b</sup> 2. *Cor.* 2. 7.

J'ai honte de nôtre lâcheté, quand je jette les yeux sur l'image de ces bienheureux siècles; De la maniere que nous vivons à peine y a-t-il personne entre nous qui eût pû se garantir, non de leur *censure* simplement, mais de leur *Excommunication*. Quelle est la cause d'une si horrible difference entre leurs mœurs & les nôtres? *Chers Frères*, c'est la haine & le mépris de la *Discipline* de Dieu, qui n'est presque plus qu'un nom au milieu de nous. Les Empereurs l'ont autrefois reverée & ont plié leur diadème & prosterné leur pourpre sous le respect des *censures* de l'Eglise; Et nous avons ouï raconter à nos *Pères*, qu'au commencement de la *Reformation*, lors que tout bruloit d'un saint zèle, ils ont vû renouveler l'exemple de cette ancienne humilité par quelques-uns des plus grands Princes de la Chrétienté, recevans, avec une profonde reverence, les *censures* de l'Eglise dans ses Assemblées publiques, & observans religieusement ses *Pénitences*.

Aujourd'hui les plus reformez s'en moquent, les plus petits la méprisent; Nôtre orgueil est si fier, qu'il n'y a personne qui ne pense que *Ministres & Anciens & Discipline & Evangile* doivent céder à ses interêts. Quelle pêne n'avons-nous pas tous les jours à arracher aux plus grands pécheurs les moindres & les plus douces *pénitences*? Et

combien en voyons-nous, ô douleur! qui aiment mieux vivre des années entières, *sans communier à la Table du Seigneur*, que de témoigner ici par une comparution d'un moment, le regret qu'ils ont d'avoir offensé Dieu, & scandalisé son peuple. Misérables gens! qui ont honte de se repentir, c'est-à-dire, de plaire à Dieu, de réjouir ses Anges, de consoler & d'édifier son Eglise, & n'ont point cependant de honte de pecher, c'est-à-dire, d'offenser le Créateur, d'attrister le Ciel & de scandaliser la terre.

Mais je reviens à mon sujet d'où une juste douleur m'a un peu détourné. J'ai montré contre les libertins que la *Discipline Chrétienne* a été instituée par le Seigneur, autorisée par ses Apôtres, prattiquée par tous les premiers Chrétiens. J'ajoute qu'elle est fondée sur des raisons & évidentes & nécessaires; C'est la *haye* de l'Eglise, le *lien* de son union, le *fondement* de son ordre, le *remède* de ses maladies, le *salutaire frein* de la légereté des uns, & l'*éguillon efficace* de la pesanteur des autres; Et comme l'*Evangile* est l'ame des Societez, ainsi la *Discipline* en est le nerf; car s'il n'y a point d'Etat, de ville ni de famille si petite, qui puisse subsister sans *Discipline*, combien moins s'en peut passer l'Eglise, où toutes choses doivent être dans un ordre & une bien-séance très-exquise? Elle sert, &

à la gloire de Dieu, & à l'édification des hōmes, & au salut des pécheurs-mêmes; car séparant les pécheurs d'avec le peuple du Seigneur, elle décharge son nom des impuretez de leurs vices, & elle est comme une protestation publique de sa Sainteté, au lieu que là où les méchans & scandaleux sont laissez sans aucune note de *censure*, ce désordre fait blasphemer le Nom de Dieu entre les Nations qui s'imaginent, que ceux qui tolèrent sont aussi corrompus que ceux qui sont tolerez, & que l'Eglise n'est toute entière qu'une assemblée de garnemens; Elle sert à la sanctification des fidèles, empêchant que le venin du péché ne se communique des uns aux autres; Et comme dit l'Apôtre sur ce sujet, *qu'un peu de levain ne fasse enfler toute la pâte*; car comme la peste se répand incontinent dans un peuple où les pestiferez vivent mélez avec les autres, sans en être separez, de même dans une Eglise où les méchans sont soufferts dans la *Communion*, la contagion de leur péché infecte aisement tout le Corps.

Enfin il y va du salut des pecheurs-mêmes, cette separation leur causant une secrète hōreur d'avoir scandalisé & troublé leurs frères, qui touchant & piquant vivemēt leur conscience, cōme un remède efficace, les purge du mal qui les travailloit & les guérit de leurs vices. Et c'est l'une des fins que l'Apôt. recherche dās l'usage de cette *Discipline*, commandant aux *Thessaloniciens* \* de *marquer le désobeissant par lettres*, & de *ne point converser avec lui, afin, dit-il, qu'il en ait honte.*

J'aurois maintenant à me plaindre de la faute de ceux qui ont abusé d'une chose si salutaire,

\* 2. *Theff.* 3. 14.

qui l'ont, ou trop relâchée, ou pratiquée avec trop de rigueur & de sévérité, comme *Tertullien* entre les Anciens, qui ne rétablit jamais en la *Communion*, ceux qui en avoient une fois été privés. Rigueur excessive! bien que j'avouë qu'elle a aussi plû à divers Saints Personnages, & à des Eglises entières dans l'Antiquité.

J'aurois sur-tout à remarquer les horribles dépravations qui s'en sont faites parmi ceux de la *Communion Romaine*, qui ont changé cette médecine, en poison; & l'instrument de l'édification, en scandale où un homme a tiré à lui seul toute la surintendance de la *Discipline* que J.C. avoit expressément donnée à l'Eglise, c'est-à-dire, à une Compagnie; où le secret de la *Confession auriculaire* à englouti toute honte du crime & toute l'utilité qui en revenoit au public; où les pénes spirituelles ont été converties en temporelles; où au lieu de traiter doucement les pécheurs, pour le seul désir de leur conversion, l'on foudroie tout indifféremment & sans distinction. L'on interdit des Etats entiers pour des Interêts mondains, comme nous l'avons vû & le voions encore pratiquer de nôtre tems.

J'aurois à m'étendre sur ces sujets & autres semblables; mais la mesure destinée à ces actions m'obligeant de finir celle-ci, Remercions nôtre Seig. qui nous a délivrés de tous ces tyranniques abus, & a daigné rétablir sa *Parole* & sa *Discipline* au milieu de nous, lui rendâs, pour des bienfaits aussi distinguez, l'obeissance que nous lui devôs, comme à nôtre Père & à nôtre Souverain Seig. qui en fera aussi, suivant ses promesses, le fidèle Remunerateur dans son Ciel. *Ainsi soit-il*

F I N.

